CANADIAN INSTITUTE

INSTITUT CANADIEN

516

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

INSCRIPTIONS ET BELLES LETTRES

DE TOULOUSE

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

EX ANTIQUITATE DECUS

VICTORIA REGINA ET IMPERATRIX

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE

NEUVIÈME SÉRIE. — TOME IX

TOULOUSE

IMPRIMERIE DOULADOURE-PRIVAT

RUE SAINT-ROME, 39

1897

AS
162
T83
Ser. 9
t. 9

AVIS ESSENTIEL

L'Académie déclare que les opinions émises dans ses Mémoires doivent être considérées comme propres à leurs auteurs, et qu'elle entend ne leur donner aucune approbation ni improbation.

608432
20.5.55

ÉTAT DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE

PAR ORDRE DE NOMINATION.

OFFICIERS DE L'ACADÉMIE

COMPOSANT LE BUREAU.

M. Basset, ✪ I., professeur honoraire à la Faculté de médecine de Toulouse, *Président*.

M. Antoine, ✪ I, professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse, *Directeur*.

M. N....., *Secrétaire perpétuel*.

M. Rouquet, ✲, ✪ I., professeur au Lycée de Toulouse, *Secrétaire-adjoint*.

M. Joulin, O. ✲, ingénieur en chef, directeur de la Poudrerie de Toulouse, *Trésorier perpétuel*.

ASSOCIÉS HONORAIRES.

Mgr l'Archevêque de Toulouse.
M. le Premier Président de la Cour d'appel de Toulouse.
M. le Préfet du département de la Haute-Garonne.
M. le Recteur de l'Académie de Toulouse.
} Membres-nés.

1875. M. Bertrand (Joseph), G. O. ✲, ✪ I., membre de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, rue de Tournon, 4, à Paris.

1882. M. Faye, G. O. ✲, ✪ I., membre de l'Institut, inspecteur général honoraire de l'Université, avenue des Champs-Elysées, 95, à Paris.

1884. M. Hermite, G. O. ✲, ✪ I., membre de l'Institut, rue de la Sorbonne, 2, à Paris.

1893. M. Berthelot, G. O. ✲, ✪ I., membre de l'Institut, à Paris.

M. N.....

M. N.....

ASSOCIÉS ÉTRANGERS.

1869. Don Francisco de Cardenas, ancien sénateur, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, calle de Pizzaro, 12, à Madrid.

1878. Sir Joseph Dalton Hooker, ancien directeur du Jardin-Royal de botanique de Kew, associé étranger de l'Institut de France, à Londres.

M. N.....

M. N.....

ACADÉMICIEN-NÉ.

M. le Maire de Toulouse.

ASSOCIÉS LIBRES.

1859-1889. M. Ad. Baudouin, ancien archiviste du département, place des Carmes, 24.

1882-1892. M. Lartet, ✪ I., prof. à la Faculté des sciences, grande rue Saint-Michel, 87.

1880-1894. M. Pradel, ✪ A., rue Pargaminières, 66.

1873-1896. M. Forestier, ✲, ✪ I., professeur honoraire au Lycée de Toulouse, rue d'Alsace-Lorraine, 36.

1886-1896. M. Alix, O. ✲, directeur du service de santé du 17e corps d'armée, en retraite, avenue du Pont-des-Demoiselles, 11.

1886-1897. M. Moquin-Tandon, ✪ I., professeur à la Faculté des sciences, allées Saint-Étienne, 4.

ASSOCIÉS ORDINAIRES.

CLASSE DES SCIENCES.

PREMIÈRE SECTION. — Sciences mathématiques.

MATHÉMATIQUES PURES.

1840. M. Molins, ✲, ✪ I., ancien professeur et ancien doyen de la Faculté des sciences, rue Bellegarde, 6.

1884. M. Legoux (Alphonse), ✪ I., professeur, ancien doyen de la Faculté des sciences, rue des Redoutes, 7.

1886. M. Rouquet (Victor), ✻, ✪ I., professeur de mathématiques spéciales au Lycée de Toulouse, place de l'École d'Artillerie, 2.

1893. M. Cosserat, ✪ I., professeur à la Faculté des sciences de Toulouse, rue de Metz, 1.

1894. M. Maillet, ingénieur des ponts et chaussées, rue du Rempart-Matabiau, 35.

MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES.

1873. M. Salles, O. ✻, ✪ I, ingénieur en chef des ponts et chaussées, en retraite, rue Fermat, 3.

1885. M. Abadie-Dutemps, ingénieur civil, rue du Faubourg-Matabiau, 26.

1891. M. Fontès, ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue Romiguières, 3.

1895. M. Quintin, ingénieur des ponts et chaussées, directeur des travaux de la ville, allée Lafayette, 15.

1896. M. Le Vavasseur, professeur de mathématiques spéciales au Lycée de Toulouse, place de la Trinité, 7.

PHYSIQUE ET ASTRONOMIE.

1881. M. Baillaud, ✻, ✪ I., ancien doyen de la Faculté des sciences, directeur de l'Observatoire de Toulouse.

1885. M. Sabatier (Paul), ✪ I., professeur à la Faculté des sciences, allée des Zéphirs, 4.

1896. M. Mathias, ✪ A., professeur à la Faculté des Sciences, rue Sainte-Anne, 22.

1896. M. Marie, professeur agrégé à la Faculté de Médecine, rue Gambetta, 46.

DEUXIÈME SECTION. — Sciences physiques et naturelles.

CHIMIE.

1873. M. Joulin, O. ✻, ingénieur en chef, directeur de la Poudrerie de Toulouse, à la Poudrerie.

1885. M. Frébault, ✪ A., professeur à la Faculté de médecine, rue du Vieux-Raisin, 32.

1889. M. Destrem, ✪ I., professeur à la Faculté des sciences, rue des Trois-Banquets, 9.

1895. M. Fabre, ✪ A., chargé de cours à la Faculté des sciences, rue Fermat, 18.

HISTOIRE NATURELLE.

1851. M. Lavocat, ✻, ancien directeur de l'École vétérinaire, allées Lafayette, 66.

1854. M. D. Clos, ✻, ❁ I., correspondant de l'Institut, professeur honoraire à la Faculté des sciences, directeur du Jardin des Plantes, allées des Zéphyrs, 2.

1861. M. Baillet, O. ❋, ❁ I., directeur honoraire de l'École vétérinaire de Toulouse, rue Saint-Etienne, 19.

1892. M. Caralp, ❁ I., professeur adjoint à la Faculté des sciences, place Dupuy, 26.

1897. M. Roule, ❁ A., professeur à la Faculté des sciences, rue d'Alsace-Lorraine, 19.

MÉDECINE ET CHIRURGIE.

1869. M. Basset, ❁ I., professeur honoraire à la Faculté de médecine, rue Peyrolières, 34.

1886. M. Parant (Victor), ❁ A., docteur en médecine, directeur de la maison de santé des aliénés, allées de Garonne, 15.

1888. M. Maurel (Edouard), ✻, ❁ A., professeur agrégé à la Faculté de médecine, rue d'Alsace-Lorraine, 10.

1891. M. Garrigou (Félix), ❁ A., chargé de cours à la Faculté de médecine, rue Valade, 38.

1897. M. Marvaud, O. ✻, directeur du service de santé du 17e corps d'armée, rue Cantegril, 3.

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

1865. M. Roschach, ✻, ❁ I., archiviste de la ville de Toulouse, inspecteur des antiquités, rue Peyras, 2.

1880. M. Hallberg, ❋, ❁ I., ✠, professeur à la Faculté des lettres, Grande-Allée, 22.

1884. M. Paget (Joseph), ✻, ❁ I., doyen de la Faculté de droit, allées Lafayette, 56.

1884. M. Duméril (Henri), ❁ I., bibliothécaire honoraire de l'Université, professeur adjoint à la Faculté des lettres, rue Montaudran, 80.

1886. M. Deschamps (André), ✿ I., censeur honoraire, Grande-Allée, 23.
1886. M. Antoine (Ferdinand), ✿ I., professeur à la Faculté des lettres, rue des Teinturiers, 1.
1886. M. Lapierre (Eugène), ✿ I., bibliothécaire honoraire de la ville, rue des Fleurs, 18.
1889. M. Brissaud, ✿ I., professeur à la Faculté de droit, rue Matabiau, 40.
1890. M. Lécrivain, ✿ I., professeur à la Faculté des lettres, rue des Chalets, 37.
1890. M. l'abbé Douais, professeur à l'Institut catholique, place Saint-Barthélemy, 6.
1890. M. Crouzel (Jacques), ✿ I., bibliothécaire de la Bibliothèque universitaire, Grande-Allée, 3.
1891. M. Massip (Maurice), ✿ A., bibliothécaire de la ville, rue Pargaminières, 81.
1894. M. le baron Désazars de Montgailhard, rue Merlane, 5.
1897. M. Deloume, ✿ I., professeur à la Faculté de droit, place Lafayette, 4.

M. N.....
M. N.....

COMITÉ DE LIBRAIRIE ET D'IMPRESSION

M. Le Vavasseur.
M. Mathias.
M. Lécrivain.
M. Marvaud.
M. Frébault.
M. Crouzel.

COMITÉ ÉCONOMIQUE.

M. Quintin.
M. Maurel.
M. Massip.
M. Legoux.
M. Garrigou.
M. Brissaud.

BIBLIOTHÉCAIRE.

M. le baron Désazars de Montgailhard (nomination de 1897).

ÉCONOME.

M. Legoux.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS.

Anciens membres titulaires devenus associés correspondants.

CLASSE DES SCIENCES.

1874. M. Léauté, O. ✻, membre de l'Institut, ingénieur des manufactures de l'État, boulevard Malesherbes, 141, à Paris.

1895. M. d'Ardenne, docteur en médecine, à Malirat par Villefranche de Rouergue (Aveyron).

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

1878. M. Loubers (Henri), ✻, avocat général à la Cour de cassation, rue Cassette, 27, à Paris.

1879. M. Brédif, ✻, ✪ I., recteur de l'Académie de Besançon.

1881. M. Compayré, O. ✻, ✪ I., recteur de l'Académie de Lyon.

1885. M. Delavigne, ✻, ✪ I., professeur et doyen honoraire de la Faculté des lettres de Toulouse, rue du Printemps, 1, à Paris.

1889. M. Thomas, ✪ I., professeur à la Faculté des lettres, 10, rue Léopold-Robert, à Paris.

CORRESPONDANTS NATIONAUX.

CLASSE DES SCIENCES.

1842. M. Hutin (Félix), C. ✻ et Chevalier de plusieurs Ordres étrangers, médecin-inspecteur (cadre de réserve), ✪ I., rue des Saints-Pères, 61, à Paris.

1843. M. Robinet, professeur, rue de l'Abbaye-Saint-Germain, 3, à Paris.

1844. M. Payan (Scipion), docteur en médecine, à Aix (Bouches du-Rhône).

1848. M. Bonjean, pharmacien, ancien président du Tribunal de commerce, à Chambéry (Savoie).

1849. M. Hérard (Hippolyte), ✻, docteur-médecin, rue Grange-Batelière, 24, à Paris.

1850. M. Beaupoil, docteur en médecine, rue de l'Association, 4, à Châtellerault (Vienne).

1853. M. Liais, astronome à Cherbourg.

1855. Chatin, O. ✻, ✪ I., directeur honoraire de l'École de Pharmacie, membre de l'Académie de médecine et de l'Académie des sciences (Institut), rue de Rennes, 149, à Paris.

1855. M. Moretin, docteur en médecine, rue de Rivoli, 68, à Paris.

1857. M. Le Jolis, décoré de plusieurs Ordres, archiviste perpétuel de la Société des scienc. natur., rue de la Duche, 29, à Cherbourg.

1858. M. Giraud-Teulon (Félix), ✻, docteur en médecine, rue d'Édimbourg, 1, à Paris.

1861. M. Noguès, ingénieur civil des mines, professeur de physique industrielle à l'Université de Santiago (Chili).

1861. M. Delore, ex-chirurgien en chef désigné de la Charité, professeur adjoint d'accouchements à la Faculté de médecine, place Bellecour, 31, à Lyon.

1861. M. Rascol, docteur en médecine, à Murat (Tarn).

1872. M. Chauveau, O. ✻, inspecteur général des Ecoles vétérinaires, membre de l'Institut, avenue Jules-Janin, 10, Paris-Passy.

1872. M. Arloing, O. ✻, directeur de l'École vétérinaire, à Lyon.

1875. M. Filhol (Henri), ✻, ✪ A., membre de l'Institut, professeur au Muséum d'histoire naturelle, à Paris.

1876 M. Milne-Edwards (Alphonse), O. ✻, ❂ I., directeur du Muséum d'hist. naturelle, membre de l'Institut, rue Cuvier, 57, à Paris.

1876. M. Védrenes, C. ✻, inspecteur du service de santé en retraite, quai de la Guillotière, 12, à Lyon.

1880. M. Bastié (Maurice), docteur en médecine, à Graulhet (Tarn).

1888. M. Bel (Jules), botaniste, à Saint-Sulpice-de-La-Pointe (Tarn).

1888. M. Sicard, docteur en médecine, avenue de la République, 1, à Béziers (Hérault).

1890. M. Bouillet, docteur en médecine, place Capus, 1, à Béziers (Hérault).

1891. M. Willotte (Henri), ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, lauréat de l'Académie, à Vannes (Morbihan).

1894. M. Cartailhac (Émile), ✻, ❂ I., chevalier de plusieurs ordres étrangers, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, rue de la Chaîne, 5, à Toulouse.

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

1848. M. Tempier, avoué près le Tribunal civil, à Marseille.

1855. M. de Barthélemy, chevalier de plusieurs Ordres étrangers, ancien auditeur au Conseil d'État, rue de l'Université, 80, à Paris.

1863. M. Rossignol, homme de lettres, à Montans, par Gaillac (Tarn).

1863. M. Bladé, ✻, homme de lettres, correspondant de l'Institut, à Agen.

1865. M. Guibal, ✻, ❂ I., doyen honoraire de la Faculté des lettres, à Aix.

1872. M. du Bourg (Antoine), rue du Vieux-Raisin, 31, à Toulouse.

1875. M. Tamizey de Larroque (Ph.), ✻, ❂ A., correspondant de l'Institut, membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, vice-président de la Société d'histoire littéraire de la France, à Gontaud (Lot-et-Garonne).

1875. M. l'abbé Couture, doyen de la Faculté libre des lettres, rue de la Fonderie, 31, à Toulouse.

1875. M. Serret (Jules), avocat, homme de lettres, rue Jacquart, 1, à Agen.

1879. M. de Dubor (Georges), attaché à la Bibliothèque nationale, place de Valois, 5, à Paris.

1881. M. Chevalier (Ulysse), ✻, ❂ I., chanoine honoraire, à Romans (Drôme).

1882. M. l'abbé Larrieu, ancien missionnaire apostolique en Chine, membre de plusieurs Sociétés savantes, curé à Montbardon, par Masseube (Gers).

1882. M. Boyer (A.), président du Tribunal de Lombez.

1882. M. Tardieu (A.), Officier et Chevalier de plusieurs Ordres étrangers, membre de plusieurs Sociétés savantes, etc., à Herment (Puy-de-Dôme).

1883. M. Malinowski (Jacques), ✪ A., professeur en retraite, rue du Portail-Alban, 9, à Cahors.

1883. M. Cabié (E.), à Roqueserrière, par Montastruc (Haute-Garonne).

1885. M. Espérandieu (E.-J.), ✱, ✪ I., capitaine adjudant-major au 61e régiment d'infanterie, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, rue Lafon, 12 (place de Rome), à Marseille.

1887. M. le marquis de Croizier, ✲, ✪ I., président de la Société académique indo-chinoise de France, grand'croix du Christ du Portugal et grand-officier de plusieurs ordres étrangers, boulevard de la Saussaie, 10, parc de Neuilly, à Paris.

1887. M. Antonin Soucaille, président de la Société archéologique, scientifique et littéraire, avenue Saint-Pierre, 1, à Béziers (Hérault).

1888. M. Ed. Forestié, archiviste de l'Académie des sciences, lettres et arts de Tarn-et-Garonne, rue de la République, 23, à Montauban.

1891. M. H.-P. Cazac, ✪ A., O. ✱, ✲, ancien vice-président de la Société académique des Hautes-Pyrénées, proviseur du lycée de la Roche-sur-Yon.

CORRESPONDANTS ÉTRANGERS.

CLASSE DES SCIENCES.

1856. M. Paque (A.), professeur de mathématiques à l'Athénée royal de Liège (Belgique), rue de Grétry, 65.

1871. M. Bellucci (Giuseppe), docteur en histoire naturelle, professeur de chimie à l'Université de Perugia (Italie).

1897. M. Cabreira, membre de l'Université de Coïmbre, secrétaire de la Société de géographie de Lisbonne, 36, rua da Alegria, Lisbonne.

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

1859. M. Levy Maria Jordao, avocat général à la Cour de cassation du Portugal, à Lisbonne.

NÉCROLOGE

(AU 30 SEPTEMBRE 1897)

ASSOCIÉS ORDINAIRES.

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES LETTRES.

1875. M. DUMÉRIL (A.), ✻, ✿ I., doyen honoraire de la Faculté des lettres, secrétaire perpétuel, rue Montaudran, 80.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS.

(Anciens membres titulaires devenus Associés correspondants.)

CLASSE DES SCIENCES.

1879. M. TISSERAND, O. ✻, ✿ I., membre de l'Institut et du Bureau des Longitudes, directeur de l'Observatoire, à Paris.

CORRESPONDANTS NATIONAUX.

CLASSE DES SCIENCES.

1849. M. D'ABBADIE (Antoine), ✻, membre de l'Institut (académie des sciences), rue du Bac, 120, à Paris.

1858. M. DE RÉMUSAT (Paul), membre de l'Institut, sénateur, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 118, à Paris.

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES LETTRES.

1838. M. le comte DE MAS-LATRIE (I.), O. ✻, ✿ A., chevalier de plusieurs Ordres étrangers, membre de l'Institut, boulevard Saint-Germain, 229, à Paris.

MÉMOIRES
DE
L'ACADÉMIE DES SCIENCES
INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES
DE TOULOUSE

LES ARMÉES FRANÇAISES AVANT LA RÉVOLUTION

ET LES CAHIERS DE 1789

RELATIFS A L'ORGANISATION MILITAIRE

PAR M. A. DUMÉRIL[1].

Un des points qui aujourd'hui occupent l'attention publique et, en particulier, celle de certains journaux, est la question des modifications que l'on pourrait opérer dans la composition de l'armée française pour abréger le service militaire trop onéreux imposé à nos jeunes gens, sans que pour cela notre force militaire fût en aucune façon diminuée. Quelques mois, dit-on, suffiraient à l'éducation de la plupart des soldats. D'autres, moins nombreux, engagés volontaires, feraient de l'art militaire un métier. Chaque régiment en contiendrait un certain nombre qui, aux époques d'exercice et plus encore si la guerre éclatait, serviraient aux premiers d'instructeurs. Cent cinquante mille, par exemple, formés à une discipline sévère, instruits de ce que l'homme de guerre doit savoir et observer, apprendraient à ceux qui n'auraient consacré que quelques mois à l'apprentissage du maniement des armes à les imiter et feraient d'eux des disciples et des émules. Ainsi, et sans que le budget de la guerre fût beaucoup augmenté, on aurait, à l'occasion, des

1. Lu dans la séance du 29 novembre 1896.

millions d'hommes capables de lutter avec avantage contre les armées les plus redoutables de l'étranger. Je n'ai point ici à exprimer mon opinion sur ce point. Je voudrais seulement résumer d'abord d'une manière rapide les variations qu'a subies la composition des armées en France avant la Révolution pour rechercher ensuite dans les Cahiers des États généraux de 1789 les opinions de nos pères sur l'état de choses qui existait à cet égard en 1789 et sur les changements qu'un certain nombre d'entre eux demandaient.

Remarquons d'abord un fait curieux relatif à l'histoire militaire comparée de la France sous l'ancien régime et la Révolution.

Qu'on lise les cahiers des diverses classes d'électeurs aux États généraux, principalement ceux de ce Tiers-État dans lequel allait bientôt se résumer toute la nation. Rien n'y fait prévoir cet esprit belliqueux qui a poussé nos pères à porter leurs armes victorieuses dans toutes les capitales de l'Europe et les a pénétrés d'un amer chagrin le jour où ils ont cessé d'être conquérants pour devenir plus libres. La haine des guerres offensives, l'opinion que l'obligation du service militaire est surtout un impôt onéreux et que ceux qui le subissent sont assujettis à une espèce de servage, une grande défiance à l'égard de toute force armée enrégimentée, voilà ce que manifestent clairement ces documents si précieux pour l'histoire. Le Français s'y montre à nous pacifique et regardant comme un fléau né de l'abus de l'autorité monarchique ce développement militaire des derniers temps de l'ancien régime qu'il allait bientôt accroître d'une si prodigieuse manière. La mobilité du caractère français suffit-elle pour expliquer ce brusque passage d'un sentiment au sentiment contraire?

Je remarque qu'il s'est passé quelque chose d'analogue chez les Romains, ces conquérants du monde. Ils n'eussent pas souffert qu'un d'entre eux entrât dans Rome couvert du costume guerrier (*paludatus*). Ils se plaignaient des levées sans fin qui les forçaient à quitter leurs charrues et leurs familles. Ils abhorraient ces expéditions sans cesse renou-

velées qui, chaque jour, les conduisaient plus loin de leurs foyers, et ils n'en marchaient pas moins; ils n'en triomphaient pas moins, et le général qui les avait le moins épargnés était chez eux le plus populaire. Il y avait en chacun d'eux comme deux hommes, l'homme de la veille et celui du lendemain. La transformation était prévue par ceux qui les connaissaient. Il y avait dans ces citoyens des germes de vertu ou, pour parler plus justement, de passion guerrière qu'on pouvait aisément ranimer, alors même que d'autres intérêts, d'autres penchants, d'autres préoccupations paraissaient les avoir étouffés. Quelque chose d'analogue doit expliquer sans doute l'aversion si nettement marquée pour les Français en 1789 pour le *militarisme* et ses œuvres. Elle n'avait chez eux rien de naturel.

L'agronome anglais, Arthur Young, qui vint visiter notre pays bien peu de temps avant la Révolution, raconte qu'en voyageant dans le Midi il rencontra sur son chemin un grand nombre de marchands retournant chez eux de la foire de je ne sais quelle ville. Ils portaient avec eux des jouets destinés à leurs enfants. Parmi ces jouets, le tambour tenait le premier rang. « Pourquoi un tambour? » se demande notre voyageur, « et cela dans un pays où les citoyens n'ont nullement des habitudes militaires? » Son étonnement aurait été plus grand encore s'il avait lu les cahiers de 1789. Mais, quelques années après, il aurait compris que le choix que les pères faisaient du jeu dont ils gratifiaient leurs enfants leur était dicté par un instinct militaire dont eux-mêmes avaient cessé d'avoir conscience.

Pour faire prendre à cet instinct militaire un essor presque sans exemple dans l'histoire, il fallait qu'il fût stimulé d'abord par la persuasion que la France, uniquement occupée du bonheur du genre humain, était injustement attaquée par ceux qui voulaient assurer la servitude des peuples; il fallait que le désir de se venger vînt ensuite maintenir l'élan causé par l'indignation et qu'il s'y joignît cette opinion, suivant moi erronée, que la guerre pouvait porter à l'étranger la liberté, l'égalité et toutes les idées au nom desquelles

les Français avaient fait leur révolution, dans le pli de leurs drapeaux. On s'imaginait encore travailler pour l'humanité lorsqu'en risquant sa propre vie on versait des flots de sang humain sur les champs de bataille. — Il y avait aussi un autre aiguillon, celui de l'égoïsme, une grande position ou tout au moins une position supérieure à acquérir au prix de son sang et de ses efforts. « L'homme, dit un socialiste célèbre [1], peut se dévouer jusqu'à mourir pour son prochain; il ne se dévouera pas jusqu'à travailler pour lui. » Mais il mourra et travaillera facilement jusqu'à l'épuisement des forces, en poursuivant un espoir de fortune plus ou moins chimérique. Ça été de tout temps un des sujets favoris de déclamations de certains moralistes chagrins que la folie de tant de créatures humaines, que l'amour du gain précipite sur le vaste océan sous un ciel chargé de tempêtes. L'amour de l'avancement, dans lequel cet amour du gain s'associe avec celui de l'honneur et avec l'ambition, n'agit pas sur notre espèce avec une force moindre. Combien il a fait et fait chaque jour de victimes! combien aussi il fait de héros!

Aucun de ces motifs si puissants sur l'esprit des Français au temps de la Révolution ne venait au dix-huitième siècle éveiller leur ardeur guerrière. Tout, au contraire, tendait à l'assoupir et à l'éteindre. Une nouvelle politique, inaugurée dans les dernières années du règne de Louis XV et maintenue depuis, avait donné pour principale alliée à la France une puissance pour laquelle les Français n'avaient aucune sympathie, tandis qu'on avait combattu un prince que ses talents et ses vices mêmes rendaient populaire dans notre patrie. Souvent vaincus alors, les Français n'avaient jamais été en danger sur le continent; ils n'avaient eu à craindre aucune invasion étrangère, et si l'on ressentait dans notre pays l'humiliation des défaites, ce sentiment même contribuait à accroître la réprobation qu'inspirait la politique si malencontreusement guerrière du gouvernement. Les grades militaires étaient presque entièrement

1. Proudhon.

fermés aux roturiers, et l'on sait que, sous Louis XVI, le ministère Ségur les leur ferma tout à fait en dictant au prince un édit par lequel quatre générations de noblesse étaient une condition nécessaire pour être officier. La guerre était donc seulement l'instrument de fortune des nobles. A ce titre même elle devait déplaire, et l'on était d'autant plus disposé à écouter la voix des philosophes prêchant la conciliation universelle et rejetant sur les gouvernements les discordes des peuples.

Ce préambule était nécessaire pour nous faire comprendre l'esprit dans lequel furent rédigées les réclamations des cahiers des États généraux relatives à l'organisation de l'armée; mais il faut aussi nous rendre compte de la composition de cette armée à la fin du dix-huitième siècle, en indiquant l'origine des divers éléments dont elle était formée.

Ces éléments étaient alors au nombre de trois : 1° les troupes étrangères; 2° les troupes régulières nationales; 3° les milices.

De tout temps, les rois de France avaient fait un grand emploi de mercenaires étrangers. Rappelez-vous les arbalétriers génois qui formaient l'avant-garde de l'armée française à Crécy, les Écossais qui, sous Charles VII, combattirent avec tant de valeur, quoique sans succès, à Crevant et à Verneuil. Louis XI, devenu l'allié des Suisses après la chute de Charles le Téméraire, donna l'exemple d'en soudoyer. François Ier, vainqueur à Marignan, conclut avec ces montagnards, pour le recrutement de troupes tirées de leur pays, des capitulations qui ont été observées jusqu'à l'époque de la Révolution française. Louis XIV eut des régiments irlandais, allemands, etc. Un jour qu'on le complimentait sur les succès de l'armée française : « Dites plutôt de l'armée de France », répondit-il. Louis XVI n'eut garde d'abandonner les errements de ses prédécesseurs. Choiseul, qui fut un de ses meilleurs ministres, se montra lui-même très attaché à ce moyen de compléter nos armées. Il y trouvait, disait-il, un triple avantage. Chacun des étrangers que la France soudoyait ainsi valait à l'État trois hommes; car

on l'avait pour soi, on empêchait l'ennemi de l'acheter et l'on conservait à l'agriculture une personne de plus[1]. Ce calcul était spécieux, mais il y avait de graves objections à faire. L'étranger ne s'enrôlait pas gratis, et il coûtait plus cher que le soldat national. N'ayant aucun lien avec la patrie des Français, il tenait peu d'ordinaire au succès de leurs armes, et, dans un péril sérieux, on ne pouvait guère compter sur lui. Peut-être même eût-on alors eu lieu de se repentir de l'avoir introduit dans un pays auquel ses affections comme sa naissance le laissaient indifférent. Enfin, les mercenaires étrangers ont de tout temps été les auxiliaires dévoués du despotisme contre la liberté des sujets. Je sais bien que ce dernier fait ne pouvait leur être imputé à crime par le ministre d'un roi absolu. Mais, au dix-huitième siècle, le peuple français ne devait pas partager cette manière de voir. Les cahiers de 1789 en portent témoignage.

A côté de ces mercenaires étrangers, nous trouvons en France, sous l'ancienne monarchie, des forces militaires nationales. Au Moyen-Age proprement dit, elles avaient une organisation toute féodale, et le souvenir de cette organisation s'était conservé dans l'arrière-ban qui disparut seulement au temps de Louis XIV, lorsque les Impériaux envahirent l'Alsace après la mort de Turenne. Cette multitude fut alors inutile et l'on s'abstint désormais de l'assembler. Il n'y eut plus que quelques convocations partielles, encore cessèrent-elles bientôt. — Les armées royales, elles, furent instituées en France pendant la guerre de Cent ans. Momentanément supprimées sous Charles VI, elles renaquirent sous son successeur, qui obtint des États généraux d'Orléans la création d'une gendarmerie permanente et qui fonda l'infanterie des Francs-archers. Cette dernière, entretenue par les paroisses dans des conditions qui ne lui permettaient pas d'acquérir une discipline suffisante, n'eut qu'une courte existence. Louis XI ne la supprima pas positivement après la bataille de Guinegate, comme on l'a prétendu, mais il la

1. Boutaric, *Institutions militaires de la France*, p. 444.

laissa tomber. François Ier établit des légions provinciales. La France fut partagée en sept grands départements, qui durent fournir chacun une légion de six mille hommes[1]. Les enrôlements devaient être volontaires, et tels ils restèrent lorsqu'après de nouvelles modifications les légions eurent été remplacées par des régiments[2]. Combiné avec des règlements sévères et bien exécutés, ce système compenserait les inconvénients qu'il peut avoir par cet avantage qu'il respecte la liberté individuelle des citoyens. Leurs bourses seules sont mises à contribution. Leurs personnes ne sont pas assujetties à un service forcé que la défense du sol national peut seule ennoblir. L'obligation imposée aux roturiers de subir une telle servitude eût injustement ajouté un nouveau fardeau à celui que seuls ils supportaient alors. Ne fournissaient-ils pas tout l'argent au moyen duquel la force militaire était entretenue? Devaient-ils aussi fournir les hommes? Malheureusement, dans l'état d'enfance où l'organisation militaire était encore, l'enrôlement volontaire remplissait seulement l'infanterie de ces gens dont Machiavel a dit : « La guerre fait les voleurs et la paix les fait pendre. »

Voici sous quelles couleurs Brantôme nous représente les fantassins de son temps : « Habillez plus à la pendarde qu'à la propreté, portans des chemises à longues et grandes manches, comme Boëmes de jadis et Mores, qui leur duroient vestues plus de deux ou trois mois sans changer (ainsi que j'ay ouy dire à aucuns), monstrans leurs poitrines velues, pelues et toutes descouvertes, les chausses plus bigarrées, découppées, déchiquettées et balaffrées, et la pluspart montroient la chair de la cuysse, voire des fesses. D'autres plus propres avaiont du taffetas en si grand' quantité qu'ilz le doubloient et appeloient chausses bouffantes... C'estoient la pluspart gens de sac et de corde, meschans garnimens

1. Bretagne; Normandie; Picardie; Bourgogne, Champagne et Nivernais; Dauphiné, Provence, Lyonnais et Auvergne; Languedoc; Guyenne.

2. Dareste de la Chavanne, *Histoire de l'administration en France*, t. II, pp. 305 et suiv.

eschappez de la justice ; et surtout force marquez de la fleur de lys sur l'espaulle, essorillez et qui cachoient leurs oreilles, à dire vray, par longs cheveux hérissez, barbes horribles, tant pour cette raison que pour se monstrer plus effroyables à leurs ennemis[1]. » Ils ne l'étaient pas moins pour les paisibles habitants des villes et des villages du royaume, et, pendant les guerres de religion où la licence des temps leur laissa toute facilité pour mal faire, ils ne furent pas le moindre des fléaux qui mirent notre infortunée patrie si près de sa ruine.

Il y eut plus d'ordre dans l'armée sous Henri IV et ses successeurs. Les soldats cessèrent alors de vexer autant les populations, bien qu'ils fussent toujours recrutés de la même manière. Mais précisément à cause de cet ordre plus grand introduit dans l'armée nationale, le recrutement en devint plus difficile. Les mauvais sujets auxquels cette réforme était loin de plaire embrassaient plus difficilement la carrière militaire. Les gens paisibles n'étaient guère mieux disposés à y entrer, sauf dans quelques circonstances particulières, lorsqu'il y avait, par exemple, un grand élan national ou lorsque la misère chassait de leurs habitations les pauvres paysans et leur faisait aller chercher sous les drapeaux le pain qu'ils ne trouvaient plus dans leurs campagnes. Ajoutez que les levées étaient chaque jour plus fortes. On avait besoin d'un nombre d'hommes chaque jour plus grand, et, pour les réunir, on recourut à des recruteurs dont le zèle était stimulé par des primes. L'emploi de ces agents, dont on ne pouvait pourtant se passer, fut une des choses qui jetèrent le plus de défaveur sur le mode de recrutement de l'armée dans les derniers temps de l'ancienne monarchie. De nos jours, le remplacement, qui reposait sur un principe légitime, l'établissement d'un contrat entre celui que le sort avait désigné et une autre personne qui croyait trouver son compte à prendre sa place, de nos

1. *Discours sur les couronnels de l'infanterie de France.* (Œuvres, éd. Lalanne, t. V, pp. 302 et suiv.)

jours, dis-je, le remplacement a été réprouvé par l'opinion, précisément à cause des moyens déplorables dont se servaient parfois pour y pourvoir les intermédiaires que le langage vulgaire flétrissait sous le nom de *marchands d'hommes*. Ces moyens étaient pourtant fort innocents si on les compare à ceux que mettaient en usage les recruteurs de l'ancien régime. Ces derniers ne reculaient même pas devant l'emploi de la violence. Quand les choses étaient allées, sous ce rapport, à un tel point qu'elles provoquaient parmi les sujets du roi des marques sensibles de mécontentement, le gouvernement affectait un grand courroux. Il censurait vivement les raccoleurs, les menaçait, décrétait contre eux des peines sévères. Ainsi, en 1760, le maréchal de Belle-Isle déclara que ceux d'entre eux qui emploieraient la violence seraient passibles des galères. Cette grande colère, au fond, n'avait rien de sérieux. Les raccoleurs savaient à quoi s'en tenir. Seulement, ils employaient, momentanément tout au moins, la ruse, qui n'était qu'une violence déguisée. Ainsi l'on s'entendait avec des usuriers qui prêtaient une large somme à des jeunes gens en leur faisant signer une reconnaissance contenant une promesse de s'engager dans le cas où ils ne pourraient s'acquitter à l'époque convenue, et l'on s'arrangeait de manière à ce qu'ils ne le pussent. Le tour était joué et le pauvre débiteur apprenait par une fatale expérience combien dans un État monarchique bien réglé l'autorité tient à ce qu'on respecte les engagements qu'on a pris, surtout lorsqu'ils contiennent l'obligation de donner à l'armée une nouvelle recrue de belle taille et bien constituée.

De cette manière, un grand nombre de ces malheureux entraient imprudemment dans l'antre du lion. Mais ils tâchaient aussi d'en sortir. De cela, les raccoleurs naturellement ne se souciaient. On livrait un nombre suffisant de beaux hommes à l'autorité militaire; c'était à elle à les bien garder. Dans l'Empire romain, on les eût d'abord marqués d'un fer rouge, afin de les reconnaître s'ils voulaient s'échapper. On n'en était pas là heureusement en France, même sous le triste règne de Louis XV. Le soldat français

qui, dans la guerre de Sept ans, fut loin de faire merveille (surtout, il est vrai, par la faute de ses généraux), n'avait pas moins conservé quelque dignité. Quand, sous Louis XVI, le comte de Saint-Germain régla qu'on lui infligerait comme châtiment des coups de plat de sabre à la Prussienne, il en ressentit une vive indignation. Toute la nation la partagea. Les cahiers de 1789 s'en sont faits l'écho, et ce fut une des causes qui rendirent l'armée plus favorable à la Révolution que ses officiers ne l'eussent voulu. Mais, comme on était devenu militaire par la fraude ou la violence d'autrui, on croyait pouvoir abandonner les drapeaux sans crime quand une occasion favorable se présentait. Les déserteurs se multipliaient. M. de Noailles en évaluait le nombre à trois mille par an devant l'Assemblée nationale[1]. Au temps de la guerre de Sept ans, on avait compté plus de vingt mille soldats français dans les armées du grand Frédéric. Fait singulièrement grave, puisque ces hommes n'avaient pas quitté, ce semblait, l'armée française pour cesser de combattre, mais pour combattre contre leur patrie! Mais peut-être, après tout, avaient-ils voulu simplement échapper au service. La difficulté de vivre en dehors de l'état militaire les y avait ensuite ramenés. Les portes de la France leur étaient alors fermées. Que pouvaient-ils faire? Ils s'étaient adressés, faute de mieux, à l'ennemi de la France.

L'insuffisance des troupes régulières dans un temps où la France avait armé toute l'Europe contre elle, et la suppression de l'arrière-ban, devenu ridicule, déterminèrent Louis XIV à créer une armée auxiliaire à côté de l'armée régulière et permanente. Ce fut l'objet de l'établissement des milices. En apparence, elles n'avaient pour but que la défense du sol national, et les miliciens n'étaient tenus qu'à un service restreint. En réalité, on les confondit souvent avec les autres troupes. Sans avoir les mêmes avantages, ils furent assujettis aux mêmes charges. Il en fut d'ailleurs de cette institution, qui ajouta un si lourd fardeau à celui

1. Boutaric, *Inst. milit. de la France*, pp. 449-450.

que les classes roturières supportaient, comme de celle des corvées des routes. On ne daigna pas même d'abord en faire l'objet d'un édit. Les intendants, au nom du roi, imposèrent aux paroisses un tribut de miliciens et réglèrent d'une manière à peu près arbitraire comment ce tribut se percevrait. Le service de ces miliciens eut d'abord un caractère à peu près volontaire. Les habitants des paroisses désignaient ceux qui devaient composer ces nouveaux corps. Généralement, ils prenaient pour cela des hommes de bonne volonté dont les goûts militaires étaient stimulés par l'appât d'une somme d'argent plus ou moins considérable. C'était comme une petite armée assez semblable à l'autre par le recrutement, différant d'elle seulement par la nature de ses devoirs militaires et par ce fait que l'État rejetait sur les communautés les frais d'enrôlement. Un changement s'opéra bientôt, je ne sais pour quel motif. En 1691, Louis XIV ordonna que les miliciens seraient désormais désignés par la voie du sort. Dans les années suivantes, on remplaça quelquefois la prestation d'hommes par une prestation en argent, et l'État se chargea du recrutement. C'est ainsi qu'en 1709, au plus fort de la guerre de la succession d'Espagne, chaque paroisse put se dispenser du service de la milice moyennant 75 livres payables pour chacun des miliciens qui lui étaient imposés. Il en fut ainsi jusqu'en 1725. Alors on revint au sort. On tint même si fort à ce que ses décisions fussent strictement observées, qu'on interdit le plus souvent la substitution d'un homme à un autre par convention amiable. Turgot l'admit dans sa généralité du Limousin, et la décision qu'il prit à cet égard eut d'heureux résultats. Quelques autres intendants dont il invoque l'exemple avaient autorisé avant lui la même substitution. Mais la plupart y étaient et y demeurèrent contraires.

Ils se fondaient, sans doute, sur ce motif qu'en pareille matière le sort établit une parfaite égalité, et que le remplacement y porte atteinte en donnant au riche toute facilité pour s'affranchir, tandis que le boulet reste rivé au pauvre.

Ce n'est pas ici le lieu de discuter cette opinion. Il eût fallu du moins qu'elle réglât toujours leurs déterminations lorsqu'il s'agissait de cette question. Ils en faisaient, au contraire, très bon marché quand ils dressaient des listes d'exemptions. Ce n'étaient pas alors les petits qui trouvaient grâce auprès d'eux, à moins que quelque personnage puissant, quelque privilégié, ne jugeât utile à ses intérêts d'obtenir pour un d'entre eux la dispense. Il s'établit une jurisprudence assez conforme à ce principe, et la facilité d'échapper à cette conscription fut très fréquemment en raison des ressources pécunaires et de la position sociale.

Ainsi, à Paris, les marchands des six corps furent classés de la manière suivante : celui qui payait 100 francs de capitation exemptait tous ses enfants et de plus un apprenti, un garçon et un domestique; celui qui payait au-dessus de 50 francs n'exemptait que ses enfants; au-dessous de 50 fr. personne n'était exempté. La même règle s'appliquait aux libraires, aux imprimeurs et aux marchands de vin. Une ordonnance qui modifia cet état de choses dans un sens plus favorable à l'égalité déplaît fort à l'avocat Barbier, naturellement porté à penser qu'on faisait assez d'honneur aux petites gens en leur permettant de travailler et de pâtir pour le plus grand avantage des nobles et des bons bourgeois.

« Il est dit dans l'ordonnance (ainsi s'exprime notre avocat journaliste) que les enfants de tous les corps et communautés de marchands et artisans, sans distinction, tireront au sort, gens de travail et de peine et autres, qui ne seront pas exemptés par leur état, leurs charges et leur emploi, ce qui a été étendu par l'ordonnance de M. Marville (lieutenant de police) à tous les domestiques... On disait aussi que tous les clercs de notaire, procureurs, greffiers, seraient sujets à la milice. Mais jusqu'ici cela n'est pas. Cela alarme fort les marchands, surtout ceux des six corps (drapiers et chaussetiers, épiciers, merciers, pelletiers, orfèvres) qui ont toujours eu leurs privilèges... Le fils d'un gros marchand riche, élevé dans l'aisance et avec éducation,

sera compris dans la même liste avec le propre laquais de son père, les domestiques, les ouvriers, garçons de bureau, cordonniers et autres, crocheteurs, porteurs de chaises, brocanteurs de son quartier et autres gens de cette espèce, tous désignés dans l'ordonnance. Cela est humiliant et dur, et l'on peut même dire que cela l'est trop. »

Il y avait pour lui quelques sujets de consolation. Outre l'omission des clercs de notaire, procureurs et greffiers sur la liste fatale, les avocats au Parlement étaient exempts et leurs enfants avec eux, ainsi que les avocats au conseil. On les autorisait aussi à prendre avec eux un ou deux laquais, par quoi ils pouvaient soustraire au tirage une couple d'ouvriers et de fils d'artisans. Les notaires, les procureurs et quelques marchands pouvaient garder chez eux un domestique adulte sans crainte de se le voir enlever par la milice. Les fermiers généraux et autres gens appartenant à la haute finance en exemptaient leurs serviteurs, quel que fût le nombre de ceux-ci.

Je n'ai pas besoin de dire que dans toute la France l'honneur de servir comme domestique un des membres du clergé donnait le même privilège à quiconque en jouissait. On ne le respecta pas pourtant toujours dans les temps qui précédèrent la Révolution. Le clergé de Condom en manifesta son mécontentement dans ses doléances. N'était-il pas naturel qu'il attachât quelque prix à ce privilège alors que sa dignité s'en trouvait relevée? Ce qui nous paraît beaucoup plus curieux, c'est qu'il prétend mériter ainsi la reconnaissance non seulement de ceux qu'il fera dispenser d'une obligation onéreuse, mais encore de ceux auxquels il ôte de cette manière une partie de leurs chances favorables. Écoutons-le. Il déclare :

« Qu'on a lieu de se plaindre de la rigueur avec laquelle on a mis à exécution, dans la généralité de Bordeaux, l'ordonnance concernant la milice à l'égard des domestiques des ecclésiastiques.

« Que Sa Majesté et la nation voudront bien agréer les instances les plus vives du clergé de la présente sénéchaus-

vée sur la nécessité d'une décision qui conserve, sans équisoque, le privilège du clergé.

« Que, s'il est des privilèges que la société doive voir sans envie, ce sont, sans doute, ceux qui ne sont que la représentation de cette ancienne franchise commune à tous les sujets. Que le clergé l'a précieusement conservée dans son sein, tandis qu'elle a échappé au reste de la nation; que, sans le clergé, les traits de cette noble et généreuse liberté auraient peut-être été effacés pour jamais. L'envie et la jalousie de nos détracteurs et l'inquiétude de nos concitoyens doivent donc ici se convertir en reconnaissance[1]. »

Un édit général, daté du 1er décembre 1774, a été destiné à fixer d'une manière précise les diverses catégories de personnes qui devaient profiter de l'exemption[2].

Mais, outre ces catégories, il y en avait de spéciales à certaines provinces.

La Lorraine, où l'administration française s'était introduite à l'époque où le gouvernement de l'ancien roi de Pologne, Stanislas Leczinski, avait été établi dans cette province, présentait un grand nombre de ces exemptés supplémentaires. Nous en trouvons l'énumération dans le savant et intéressant ouvrage de l'abbé Mathieu, aujourd'hui archevêque de Toulouse et membre honoraire de notre Académie, intitulé : *L'ancien régime dans la province de Lorraine et de Barrois*, que j'ai déjà eu l'occasion de vous citer dans un travail sur l'instruction publique. Voici la liste de ces exemptés :

Un fils ou valet d'un laboureur de charrue; — les valets des ecclésiastiques ou gentilshommes exploitant leurs biens; — un garçon labourant pour lui d'une charrue; — le meunier, pourvu qu'il payât 50 livres de subvention; — le berger d'un seigneur ou de l'amodiateur ou d'une communauté conduisant trois cents bêtes blanches ou vaches mères; — les négociants en gros payant 40 livres de sub-

1. Art. 5, *Archives parlementaires*, t. III, p. 35.

2. Cet édit est textuellement reproduit dans Boutaric, *Inst. milit. de la France*, p. 458.

vention, tenant la boutique et vivant avec elle; — les médecins, chirurgiens et apothicaires attachés à des hôpitaux militaires depuis trois ans; — un garçon apothicaire d'une ville où il y avait communauté de gens de l'art, ayant trente ans et trois ans d'exercice, si le maître n'avait pas un fils de sa profession; — le fils d'un jardinier de pépinière royale et de la profession paternelle; — le directeur d'une forge; — le fondeur, marteleur, affineur, platineur étant aux ateliers depuis trois ans; — le maître, un compagnon, un commis et un principal ouvrier dans les manufactures de laine; — le directeur et les principaux ouvriers des faïenceries, verreries, papeteries, salines, à la charge pour les directeurs de fournir l'état trois mois avant le tirage; — les gens originaires de l'étranger; — un garçon sans père ni mère, demeurant avec ses sœurs jusqu'à ce que l'une d'elles eût dix-huit ans; — les officiers et commensaux de l'ancien roi de Pologne et leurs enfants; — les avocats des prévôtés seigneuriales.

On peut juger par cet exemple de la multiplicité des dispenses qui venaient exciter le juste mécontentement de ceux que la milice atteignait. Il y eut cependant longtemps pour tous un moyen de l'éviter ou tout au moins de n'y être assujetti que dans des cas très rares : c'était de se marier avant l'âge où l'on tirait au sort. Les hommes mariés n'étaient pas pris ou tout au moins ne tiraient au sort qu'après les célibataires et lorsque ceux-ci ne fournissaient pas un nombre suffisant de miliciens. Mais, en dernier lieu, les hommes mariés de moins de vingt ans furent le plus souvent considérés comme célibataires. Je dis le plus souvent. Les cahiers des États généraux prouvent qu'il n'en était pas toujours ainsi, même en 1789. Plusieurs, en effet, se plaignent de ce que l'établissement de la milice produit des mariages hâtifs et donne ainsi lieu à un affaiblissement graduel de la population. Il est vrai que d'autres cahiers ne sont pas d'accord avec eux. Nous y reviendrons. Ne l'oublions pas : sous l'ancienne monarchie, des traditions de laquelle nous avons jusqu'à un certain point hérité

sous ce rapport, il n'y avait pas de règle qui ne comportât dans la pratique un grand nombre d'exceptions. On établissait l'uniformité sur le papier. La force des choses ou le caprice faisait ensuite une lettre morte des règlements destinés à la consacrer. Les lois obligeaient quand cela convenait à l'administration. Destinée à lier celle-ci, à ce qu'il semblait d'abord, elles n'aboutissaient en fait qu'à lui donner un pouvoir de plus, celui d'autoriser à considérer comme non avenu ce qu'elle avait mission de faire exécuter.

II.

Nous devons, en examinant les cahiers relatifs à l'organisation militaire, nous rappeler que trois éléments y figuraient : 1° les troupes étrangères; 2° les troupes nationales permanentes; 3° les milices qu'on mêlait quelquefois à ces dernières, bien que le but de leur institution fût différent. Les troupes nationales permanentes, comme nous l'avons vu, étaient recrutées par enrôlements volontaires, les milices par une sorte de conscription accompagnée, mais non partout, de la facilité de se faire remplacer. Sur ces trois modes de recrutement de la force militaire, le premier et le dernier seuls sont sérieusement attaqués. Les réclamations auxquels ils donnent lieu portent presque uniquement sur les troupes étrangères et les milices.

Quelques cahiers demandent le licenciement des troupes étrangères. « Le licenciement des troupes étrangères sans réserve est dû à la dignité nationale; outre que la politique à observer à l'égard du pouvoir exécutif l'exige, une nation ne peut jamais être défendue contre les ennemis du dehors que par elle-même, » ainsi s'exprime le cahier de Magny Lessart (banlieue de Paris)[1]. Plusieurs autres cahiers sont d'accord avec lui.

1. *Arch. parl.*, t. IV, p. 666. Voir aussi Gardanne-en-Provence,

Mais ce sont surtout les milices qui fournissent un sujet de vives doléances. Sur ce point les plaintes abondent et, après en avoir recueilli un grand nombre, nous avons dû renoncer à les réunir toutes dans nos notes. On a d'autant plus sujet de s'étonner de cette aversion générale pour le mode de recrutement que l'on pratiquait dans la levée des milices que ce même mode devait être, quelques années après, introduit et accepté pour l'armée tout entière et qu'il sert encore de base aujourd'hui à notre organisation militaire. Ce n'est pas du reste le seul chapitre où les Français ont abandonné la cause si vivement embrassée par eux de la liberté individuelle pour revenir aux traditions de l'ancien régime.

Ecoutons d'abord les complaintes relatives au tirage au sort des miliciens. Le cahier des villes et communautés du siège de Saint-Sever l'appelle « une loterie de malheur [1]. » Le clergé de Dourdan déclare que les milices sont plus onéreuses que la taille elle-même [2]. Ecagny-sur-Oise demande « que la milice soit supprimée comme infiniment à charge au peuple [3]. » Le Tiers-Etat d'Albret l'accuse d'avoir dépeuplé les campagnes désolées de la province où la terre ne produit qu'à regret et à force de bras qu'elle perd chaque jour [4]. Celui de Pont-l'Evêque déclare qu'elle est non seulement un asservissement contraire à la liberté nationale, mais encore un impôt extrêmement onéreux, sans cesse renaissant [5]. Le tirage au sort est qualifié de « méthode alarmante et désas-

t. VI, p. 294 : Tiers-Etat de Calais et Ardres, t. II, p. 511, etc., etc. « Les Etats généraux, dit le Tiers-Etat d'Anjou, prendront les moyens de nous délivrer des troupes étrangères toujours inutiles et ruineuses et souvent suspectes. »

1. *Arch. parl.*, t. III, p. 106.
2. *Ibid.*, t. III, p. 245.
3. *Ibid.*, t. IV, p. 497.
4. *Ibid.*, t. I, p. 706. Il en est de même du Tiers-Etat de Forges-les-Eaux (Hippeau, *Cahiers des Etats généraux de 1789 en Normandie*, t. II, p. 551). — Voir aussi Tiers-Etat d'Agen, *Arch. parl.*, t. I, p. 688.
5. Hippeau, *Cahiers des Etats généraux en Normandie*, art. 45, t. I, p. 343.

treuse » par le Tiers-Etat de Dijon[1]. Le cahier du Tiers-Etat de Nemours s'exprime sur le même sujet avec une grande vivacité. « Le peuple, dit-il, au lieu de distinctions propres à l'attacher encore plus qu'il ne l'est à la patrie ne trouve dans la manière dont on contraint ses jeunes hommes à former des régiments provinciaux que le type de l'esclavage[2]. » Rares sont les cahiers qui émettent une opinion favorable à l'institution. Les habitants de Saint-Mexme-les-Champs, paroisse de la ville de Chinon, seuls dans les *Archives parlementaires*, s'en montrent ouvertement partisans. « Laissez, disent-ils, subsister l'ordonnance pour le tirage de la milice des villes et des campagnes, elle est très utile pour la population en ce qu'elle occasionne beaucoup de mariages[3]. » Mais ces champions d'un système objet de tant d'attaques font eux-mêmes ensuite leurs réserves; car ils veulent qu'on fixe invariablement et clairement les droits de ceux qui devront profiter de l'exemption. N'est-ce pas assez témoigner qu'à leur avis tout était abandonné à l'arbitraire relativement aux dispenses?

En somme, que reproche-t-on à la milice? Bien des choses et de natures différentes, outre le grief formulé par les élèves des philosophes qu'en obligeant l'homme à porter le fusil malgré lui et à passer dans les casernes les plus belles années de sa vie, elle lui imposait une véritable servitude. Nous avons dit qu'on lui imputait le dépeuplement des campagnes au profit des villes. Il est vrai que dans les premières la conscription se faisait avec bien plus de rigueur que dans les secondes. Comme on tenait surtout à avoir des hommes robustes et valides, c'était aux champs qu'on allait le plus volontiers les chercher. Dans les villes, l'administration se montrait moins rigoureuse. On y avait plus de facilité pour échapper aux recherches. L'exemple d'un de ces émigrants ruraux qui avaient réussi à n'être

1. *Arch. parl.*, t. III, p. 132.
2. *Ibid.*, t. IV, p. 120.
3. *Ibid.*, t. VI, p. 58.

pas compris dans la loterie fatale en entraînait dix autres; les bras manquaient à l'agriculture et la fertilité de la terre, amoindrie déjà par d'autres causes, avait encore à souffrir de celle dont nous parlons.

Relativement aux mariages, ici on se plaint qu'elle les empêche, là qu'elle en hâte l'époque d'une manière fâcheuse pour la constitution des générations nouvelles. Les électeurs de Saint-Mexmes, au contraire, bénissent, eux, un système qui leur permet de marier tôt leurs filles et peut-être sans leur donner de dot. Comment concilier ensemble ces appréciations contradictoires relativement aux effets d'une seule et même institution? La milice avait-elle donc la propriété de l'haleine du satyre qui soufflait à la fois le froid et le chaud? Il en était ainsi et nous avons déjà dit pourquoi. Permettez-moi pourtant de revenir sur ce point.

On s'était aperçu qu'en donnant à ceux qui se mariaient prématurément l'avantage de ne tirer au sort qu'après épuisement de la liste des célibataires, on avait fait une chose fâcheuse à plus d'un point de vue. On avait décidé que mariés et célibataires seraient mis pour la conscription sur la même ligne. Mais il en était résulté un autre inconvénient. La fuite remplaçait le mariage. On n'épousait plus. Quand l'âge de la conscription approchait, on quittait brusquement le village où l'on était né et l'on cherchait quelque asile où l'on pût vivre à l'abri de la réquisition maudite. Si les femmes des campagnes manquaient ainsi de maris, les hommes manquaient à la culture. On n'était sorti d'un mal que pour tomber dans un pire. Voilà sans doute ce qui ramena dans une partie de la France le privilège des jeunes mariés qui, à son tour, ramena naturellement les mariages précoces. Ceux-ci produisaient les mêmes résultats déplorables qu'autrefois et donnaient lieu à de légitimes plaintes auxquelles la suppression du tirage au sort seule pouvait, ce semble, mettre un terme.

Enfin, chose assez singulière, ce tirage qu'un motif d'économie paraît avoir introduit, plusieurs cahiers l'attaquent comme occasionnant des dépenses plus fortes que le

recrutement de la force armée au moyen de volontaires. Le Tiers-État de Nemours appuie son assertion sur des chiffres. « Chaque milicien, dit-il, coûte 920 livres dont 5/23 à la province et 18/23 aux familles des jeunes gens sujets aux tirages[1]. Cette contribution, ajoute-t-il, est cinq fois plus forte que celle qui serait nécessaire pour recruter librement des soldats provinciaux par des engagements volontaires. » Le Tiers-État du Sap en Normandie déclare que le mode de recrutement adopté pour la milice « force ceux qui sont dans le cas de tirer au sort à une dépense et à une contribution dont moins que le quart serait plus que suffisant pour procurer au roi plus d'hommes que les milices elles-mêmes n'en procurent[2]. » S'il en était ainsi, c'est qu'il s'était établi une coutume, dictée du reste par un sentiment de bienveillance, entre les habitants d'une même paroisse. On ne voulait pas que celui que le sort désignerait eût seul la charge sans compensation. On se cotisait pour lui faire une bourse. Les intendants s'y étaient d'abord opposés; puis ils y avaient consenti, voyant que la répugnance des villageois pour ce service était par là diminuée. Je suis d'ailleurs porté à croire qu'ils ne s'en étaient pas toujours tenus là. Leur manie (nous en avons eu maintes preuves sous les yeux dans notre examen des cahiers) était de croire que rien ne se faisait bien que ce qui se faisait par voie d'autorité. Ils ignoraient que les plus grands sacrifices deviennent comparativement légers quand ils sont volontaires, tandis que d'autres beaucoup moindres, étant commandés, paraissent très pesants. Préoccupés seulement d'assurer à la milice des sujets convenables, ils auraient fixé, si je ne me trompe, à un chiffre élevé la somme que recevrait chaque conscrit des autres membres de sa communauté, et ces derniers se seraient trouvés ainsi fortement atteints. Ce n'est là

1. *Arch. parl.*, t. IV, p. 120.
2. Hippeau, *op. cit.*, t. I, p. 512. — Voir aussi entre autres passages relatifs au même sujet le cahier de la noblesse d'Amiens, *Arch. parl.*, t. I, p. 742.

qu'une conjecture, mais je ne vois pas d'autre explication vraisemblable.

Quel remède apporter à un état de choses que chacun déplore? La plupart des cahiers demandent que les milices soient remplacées par des recrues de volontaires. Mais comment subviendra-t-on aux dépenses que ce changement pourra occasionner? Ici les cahiers émettent des opinions variées.

Quelques-uns veulent qu'on y subvienne au moyen d'un impôt général. « Qu'on établisse une contribution de 40 sols pour tout Français libre de son corps, de dix-huit à quarante-six ans », dit le cahier de Champs-sur-Marne compris dans la prévôté de Paris hors murs[1]. « Que la milice soit remplacée par des corps de volontaires dont la dépense soit portée, comme toutes les autres dépenses de l'Etat, par les trois ordres de la nation », disent, à leur tour, les électeurs de Pont-l'Évêque[2]. Le Tiers-État de Dijon incline dans le même sens, en proposant que le nouvel impôt soit supporté, comme tous les autres, par tous les sujets du roi sans distinction, attendu qu'il s'agit de la défense commune[3]. Les merciers et épiciers de Thionville, s'expliquant avec plus de précision, demandent que le nouvel impôt soit *réparti au sou de la livre de la capitation des trois ordres*. Avec cette contribution on pourra, suivant eux, lever cent mille hommes et plus, s'il est nécessaire, en donnant 100 livres d'engagement à chaque soldat. « Il n'est pas juste, ajoute ce collège d'électeurs, que la plus pauvre classe du Tiers-État fournisse seule l'armée nationale pour la conservation des biens des riches[4] ». C'est aussi l'État qui règlera la quotité de la taxe et la percevra pour son compte, à charge de faire les frais de la nouvelle milice, dans le cahier du clergé de Chaumont en Bassigny[5].

1. *Arch. parl.*, t. IV, p. 399.
2. Art. 45, Hippeau, I, p. 343.
3. *Arch. parl.*, t. III, p. 132.
4. *Ibid.*, t. III, 781.
5. *Ibid.*, t. II, p. 722, art. 12.

Les garçons qui auront la taille prescrite par les ordonnances seront tenus d'acquitter cette taxe. Les domestiques des nobles, des ecclésiastiques et des autres privilégiés ne seront pas plus exempts que les autres. Ecagny-sur-Oise s'accorde avec Chaumont sur ce point, d'ailleurs important, que l'âge uni au célibat, et non la taille, déterminera quels seront les contribuables[1]. Les électeurs de cette paroisse veulent qu'il soit imposé une capitation de 3 livres par tête par an à tout individu garçon, sans exception ni privilège, depuis vingt-huit jusqu'à quarante ans. — D'autres cahiers substituent la province à l'État pour la formation de cette partie de l'armée. Les voies et moyens regarderont la première[2]. Le cahier du clergé de Toul est celui qui s'exprime à cet égard avec le plus de clarté : « Qu'on laisse, dit-il, à chaque province le soin de fournir son contingent de troupes, en la laissant libre de choisir les moyens qui lui sembleront les plus convenables[3]. » N'est-ce pas aller un peu loin dans ce qu'on appelle aujourd'hui la décentralisation? Mais voici mieux encore.

Ce n'est plus la province, c'est l'*arrondissement militaire,* circonscription d'une étendue sans doute très restreinte, qui devra remplir la mission réservée à l'État par les uns et confiée à la province par d'autres. La noblesse des districts de Colmar et de Schlestadt forme le vœu que le système de milice en vigueur soit remplacé par l'obligation imposée à chacune de ces sections d'entretenir toujours un soldat fort, bien constitué, qui serait natif de l'arrondissement et en état de marcher au premier ordre[4]. C'eût été revenir au système de ces francs archers qui, dans chaque commune, s'exerçaient à tirer de l'arc le dimanche, et, pour cela, recevaient comme solde la franchise de la taille. Le

1. *Arch. parl.*, t. IV, p. 497.
2. Angoumois, *Arch. parl.*, t. II, p. 9. — Annonay, II, 52. — Dôle, III, 165. Cependant, ce dernier cahier demande que les fonds soient pris sur les trois ordres de la province, en raison des propriétés et des facultés respectives.
3. *Arch. parl.*, t. VI, p. 4, art. 20.
4. *Arch. parl.*, t. III, p. 7.

Tiers-État de Colmar et de Schlestadt trouve l'idée de la noblesse excellente; car il adopte pour son compte une résolution analogue[1]. Celui de Lyon recommande un système d'exonération facultative qui, dans son opinion, suffira pour couvrir les frais de l'institution. « Qu'il soit libre à tous les habitants sujets à la milice, dit-il[2], de racheter par une redevance modique la délivrance du tirage; la somme de ces redevances réunies peut fournir aux frais des enrôlements volontaires, et ce moyen simple conserverait à l'agriculture des bras utiles et des mœurs. »

La ville d'Angoulême imagine pour la création de nouvelles milices un plan long et compliqué[3]. Je vous demanderai la permission de ne pas le mentionner autrement. Il y a toujours eu des esprits raffinés qui haïssent la simplicité dans les institutions et partout ailleurs. Sieyès n'était pas sans émules parmi ceux qui rédigèrent les cahiers de 1789.

Une partie des cahiers se contente de réformes moins radicales. Donnerons-nous place parmi eux à ceux qui demandent que les laboureurs et les cultivateurs tiennent place parmi les exemptés[4]? Que fût devenue la milice si les classes agricoles avaient cessé d'en faire partie? La force des choses ne les y rend-elle pas nécessaires? Quelqu'utiles que soient ces classes pour assurer à la nation son pain quotidien, le législateur ne doit pas chercher à les éloigner de l'armée. Ce sont pour la patrie les défenseurs les plus utiles. Quand Sully protégeait l'agriculture et laissait de côté l'industrie, ce n'était pas seulement parce que la première est la mamelle à laquelle le pays s'alimente, c'était aussi parce qu'elle est la pépinière des soldats vigoureux et disciplinés. Ceux que les villes ont nourris sont, en général, bien moins capables de supporter les fatigues. Ils sont (surtout ils étaient) moins soumis à leurs chefs et ils valent beaucoup

1. *Arch. parl.*, t. III, p. 10.
2. *Ibid.*, p. 612.
3. *Ibid.*, t. II, p. 15.
4. Noblesse de Condom, *Arch. parl.*, t. III, p. 38. — Noblesse d'Auch, t. II, p. 95, art. 16.

moins dans les marches et dans les combats. Réclamer pour les cultivateurs et les autres travailleurs de la campagne le privilège d'échapper à la milice n'était-ce pas, par le fait, demander la dissolution des milices? — Moins radical est le vœu du Tiers-État de Bordeaux[1], qui, après avoir demandé que les villes et les campagnes soient assujetties au tirage, désire qu'on soumette principalement à cette obligation les gens oisifs, les domestiques, les vagabonds, les émigrants des campagnes et les artisans des villes. — Le cahier qui permet aux citoyens de se faire remplacer au tirage par des hommes dont ils répondront jusqu'à la revue, si le sort tombe sur eux, n'a rien de bien révolutionnaire[2]. Il n'y avait rien que de très sage dans la demande de l'abolition des privilèges en fait de milice que formule le Tiers-État de Tours[3]. Mais surtout l'on doit approuver l'idée manifestée par quelques cahiers qu'il fallait renfermer ce service dans des limites de temps qui ne fussent pas trop éloignées pour le rendre acceptable. La paroisse de Houilles (Paris hors murs) fixe cette durée à trois ans en temps de paix, à six ans en temps de guerre, et elle fait valoir en faveur de l'innovation proposée cette raison que la crainte de tomber au sort ne fera plus abandonner la culture des champs[4]. La durée est peut-être trop longue encore. Cependant l'admission de cette loi, combinée avec des mesures propres à assurer un recrutement facile de volontaires, aurait peut-être alors suffi pour donner à la France une supériorité militaire incontestable sur les autres nations de l'Europe. Aujourd'hui même, plus d'un militaire expérimenté la trouvera suffisante, et pourtant qu'étaient les armées du temps de Louis XVI en Europe comparativement à celles qui font, pour ainsi dire, un vaste champ de bataille, à certains moments, de cette partie du monde?

1. *Arch. parl.*, t. II, p. 405.
2. Tiers-État de Mâcon, *Arch. parl.*, t. III, p. 630. Le Tiers-État de Mâcon désirerait cependant que les milices fussent supprimées en temps de paix.
3. *Arch. parl.*, t. VI, p. 53.
4. *Arch. parl.*, t. IV, p. 606.

Mais pour obtenir que le service obligatoire fût tolérable, il eût fallu, ce semble, donner quelque espoir d'avancement à ceux que le sort désignait pour s'en acquitter. Un paysan, devenu général, a donné parfois à des milliers d'hommes appartenant à sa condition et faits soldats malgré eux autant de gaieté que de courage. Quel parti Napoléon n'a-t-il pas tiré de cette disposition des hommes à souffrir beaucoup pour un avantage simplement possible? Nous devons laisser maintenant de côté ce sujet de la promotion des soldats aux grades militaires. Nous y reviendrons bientôt avec quelque développement.

L'autonomie des armées, si je puis employer cette expression, serait un danger public. Si elles ne dépendent pas du pouvoir central, elles dépendent de leurs chefs, elles sont entre leurs mains des instruments, et tantôt elles mettent tout en confusion dans l'État, tantôt elles font naître le despotisme. La vieille histoire de notre pays aurait pu éclairer sur ce point les électeurs de 1789. Mais on apprenait peu la vieille histoire de notre pays au dix-huitième siècle. On voyait seulement les abus présents, et, pour y obvier, on était prêt à aller au delà du point où il eût fallu s'arrêter. La concentration de la direction de la force militaire entre les mains du monarque et de ses ministres n'avait pas eu de tous points des résultats utiles. La bureaucratie qui s'en était emparée y avait tout énervé, tout étouffé, sous prétexte d'établir un ordre plus régulier. On se rappelle comment, dans les derniers jours du règne de Louis XIV, cette puissance, trop souvent malfaisante, empêcha parfois les commandants des armées françaises d'agir ou les fit agir à contre-sens et comment elle eut sa part dans les revers qui signalèrent cette funeste époque. « Au dix-huitième siècle, dit M. Boutaric[1], s'éleva entre l'armée et le ministère lui-même une puissance invisible, funeste à la fois au ministre auquel elle s'imposait, et à l'armée qu'elle fatiguait par ses exigences et ses minuties. Je veux parler des bureaux. De

1. *Institutions militaires de la France*, p. 439.

tous les bureaux, ceux de la guerre étaient les plus stériles et les plus gênants. M. de Boisgelin raconte dans ses mémoires une curieuse conversation qu'il eut avec M. de Choiseul. M. de Choiseul lui dit que, pendant qu'en qualité de ministre des affaires étrangères, il signait, en moyenne quatre lettres par jour, il en signait mille deux cents comme ministre de la guerre, et que le port des lettres reçues et expédiées pour les bureaux de la guerre coûtait annuellement deux millions trois cent mille livres. « Je lui ai dit, ajoute M. Boisgelin, qu'il était possible de diminuer le détail immense du ministère de la guerre. Il m'a répondu que les bureaux s'y opposaient et qu'ils provoquaient exprès les colonels, et surtout les majors, afin de prouver par l'immensité de ce travail la nécessité des bureaux. »

C'est surtout la noblesse, placée dans les commandements militaires, qui pouvait remarquer les conséquences fâcheuses de cette absorption par le ministère et les bureaux du gouvernement effectif de l'armée. Peut-être même trouvait-elle son compte à les exagérer. Qu'on se rappelle à ce sujet les plaintes du duc de Saint-Simon, qui n'étaient pas toutes motivées. Le bailli de Mirabeau, à son tour, en avait émis de semblables relativement à l'administration de la marine. Les auteurs des cahiers dont nous parlons maintenant ne voient pas seulement le mal qui était réel, ils voient aussi au delà de ce mal, et l'esprit de caste se mêle chez eux à l'esprit de réforme pour leur faire considérer le règne des secrétaires d'État, et par eux de la bureaucratie, comme l'abomination de la désolation. C'est d'ailleurs le défaut des hommes spéciaux de tout considérer au point de vue de la science ou de la partie de l'administration dont ils s'occupent. Comme certains médecins spécialistes qui, pour faire cesser un mal local, ruinent la constitution de leurs malades, ils laissent volontiers de côté les rapports du rouage avec la machine, et pour rendre le premier plus parfait, ils consentent aisément à rendre le jeu de la dernière difficile ou même impossible.

La noblesse du Perche était sans doute animée de cet

esprit lorsqu'elle demandait que pour jeter les bases d'une nouvelle constitution de l'armée, il fût formé un conseil, dont les membres fussent tirés, par la voix du scrutin, de tous les régiments[1]. Je trouve ici appliqué, il est vrai, seulement à une mission particulière, ce principe de l'élection qui devait prévaloir dans notre organisation militaire pendant une partie de la Révolution. Le mécontentement qu'inspirait l'arbitraire longtemps dominant donnait naissance alors à un système qui peut réussir à un jour donné, mais qui ne saurait être ensuite continué sans qu'il en résulte des inconvénients très graves. Des cahiers du Tiers-État s'associent à ce système, et même ils l'étendent en lui donnant l'égalité des ordres pour fondement. Citons pour exemple le cahier de Sainte-Suzanne en Normandie[2]. « Qu'il ne soit accordé aucun grade militaire ou décoration, dit ce cahier, qu'à ceux qui les auront mérités par leur conduite et des actions de valeur, et qu'à cette fin la promotion soit l'effet du suffrage des membres de chaque corps et des pairs de chaque individu, de manière à ce qu'un soldat ou volontaire de chaque corps soit éligible aux grades supérieurs par le suffrage de tel nombre de soldats de chaque compagnie d'un régiment ou de tel nombre de matelots de chaque vaisseau d'une flotte ou armée navale; l'officier du dernier grade éligible à celui supérieur par le choix et le suffrage de ses collègues de son régiment ou de chaque vaisseau, et ainsi de suite jusqu'au premier grade, lequel, en aucun cas, ne pourra être accordé à la faveur, sauf l'agrément du roi pour chaque promotion[3]. »

1. *Arch. parl.*, t. V, p. 324.

2. Hippeau, *Cahiers des États-généraux de 1789 en Normandie*, t. II, p. 376.

3. Hippeau, *Cahier des États généraux de 1789 en Normandie*, t. II, p. 376. — Quelque chose de semblable, à ce qu'il semble, a été fait dans certains régiments le lendemain de la révolution de 1830. Je lis, en effet, dans l'*Histoire de France depuis la révolution de juillet jusqu'à nos jours*, de Rastoul (t. I, p. 40, note): « Un des plus graves parmi les actes d'insubordination (dans l'armée) avait été l'élection d'officiers dans certains régiments par les soldats, élections ratifiées par le Ministre de la guerre. » On sait que le Gouvernement

Les épiciers et merciers du bailliage de Thionville, dont le cahier est des plus curieux, imaginent pour ceux des roturiers qui seront admis au grade d'officier le système suivant dont il attribue une première application à Louis XIV. Les officiers du corps, le colonel ayant deux voix, choisiront leur nouveau collègue parmi les adjudants, sergents, fourriers et maréchaux des logis « afin d'exciter l'émulation au service. »

L'arbitraire des destitutions excite plus de réprobation encore que celui des choix. Il y en avait eu dans les derniers temps, sans doute, quelques exemples qui avaient fait une forte impression sur une partie des électeurs. Certains cahiers nomment tel ou tel personnage révoqué de ses hautes fonctions militaires et demandent sa réintégration dans son grade. La condamnation de ces actes du pouvoir tient naturellement plus de place dans les doléances de la noblesse que dans celles du Tiers-Etat. Elle en avait plus directement subi les effets. Celle du Charolais, empruntant le langage de l'époque, demande « que la constitution de l'armée française soit régénérée et rétablie d'une manière constante et telle que les défenseurs de l'Etat ne cessent jamais d'en être citoyens et qu'ils ne soient plus à la merci d'un ministre ambitieux[1]. » Il paraît pourtant qu'une ordonnance avait été faite, l'année précédente, statuant que nul officier ne pourrait être privé de son emploi sans un jugement préalable d'un conseil de guerre. La noblesse de Nimes en remercie Louis XVI[2]. Mais peut-être agissait-elle, dans cette occasion, comme le Sénat romain qui parfois rendait grâces aux empereurs, afin de leur donner des leçons. On leur insinuait ce qu'on désirait leur voir faire en feignant de croire qu'ils l'avaient fait. Une foule de cahiers, en effet, surtout de cahiers de la noblesse, parlent de la réforme

provisoire de 1870 décréta que les mobiles éliraient leurs officiers, nommés d'abord par lui. La plupart des choix qu'il avait faits furent, du reste, alors ratifiés.

1. *Archiv. parl.*, t. II, p. 616, art. 12.
2. *Ibid.*, t. IV, p. 239.

en question comme d'un changement nécessaire à l'ordre de choses existant. On sait d'ailleurs quelle était la faiblesse de Louis XVI et ce que valaient les ordonnances sous son règne. A côté d'un roi, bien intentionné sans doute, mais dont tout le monde abusait, il y avait les ministres et leurs subordonnés, très disposés, en général, à regarder comme non avenu tout ce qui limitait leurs prérogatives. Le roi qui avait souscrit à telle ou telle réforme souffrait patiemment qu'ils n'en tinssent pas compte. Quoi qu'il arrivât, n'était-il pas *legibus solutus*, comme disaient les anciens jurisconsultes, et si on lui présentait à signer un décret contraire à ses propres édits, comme on lui alléguait l'intérêt public ou quelque motif équivalent pour obtenir son acquiescement, l'exception n'était-elle pas parfaitement justifiée à ses yeux? C'est pour empêcher le retour de telles exceptions, qui pouvaient devenir la règle, que l'on réclamait le secours des Etats généraux. On espérait alors qu'une fois la voix de la nation entendue il n'y aurait plus de subterfuge, plus d'échappatoire possible. Roi, ministres, bureaux, intendants, tous seraient forcés d'obéir. Je ne dis pas qu'il n'y eût là quelque peu d'illusion, mais tel était l'esprit de l'époque.

Nous disions que la noblesse surtout insiste dans ses cahiers pour que nulle révocation militaire n'ait lieu qu'en vertu du jugement d'un conseil de guerre. Mais elle n'est pas la seule. Plusieurs cahiers émanés du Tiers-Etat font, sous ce rapport, cause commune avec elle, quelques-uns même paraissent attacher à cette question une importance capitale. Celui de Paris lui donne place dans la déclaration des droits de l'homme. « Nul citoyen, même militaire, ne peut être destitué sans jugement », dit-il. Nous nous expliquons d'ailleurs pourquoi les électeurs parisiens sont pris d'un si beau zèle en faveur des officiers qui courent le risque d'être destitués. L'armée trop obéissante devait perpétuer le régime de la monarchie absolue que la majorité des Français avait en horreur. Et comment l'armée ne serait-elle pas trop obéissante si chaque officier voyait dans sa révocation la conséquence inévitable du refus qu'il ferait de

se prêter à des mesures liberticides ? Les Etats généraux eux-mêmes ne pourraient-ils pas être traités comme l'avait été le Parlement le jour où d'Esprémesnil avait été saisi, dans la salle même des délibérations de ce grand conseil, pour être enfermé dans une prison d'Etat? On veut donc s'assurer que les officiers, forts des garanties que leur accordera la loi, ne se prêteront pas au rôle d'instruments de la tyrannie. On veut aussi que la portion inférieure de l'armée puisse légalement se refuser à exécuter de tels ordres lorsqu'ils lui seront donnés par ses chefs. Le Tiers-Etat de Mont-de-Marsan propose plus d'une précaution tendant à ce but. « Nos députés, dit-il, opéreront la réforme du système militaire. Si les troupes sont trop nombreuses, ils les réduiront. Ils aboliront le régime actuel des milices et ils travailleront à établir une milice nationale entretenue par les provinces. Ils fixeront surtout les bornes de son obéissance au pouvoir exécutif, en déterminant les cas où l'on pourra employer la force dans l'intérieur du royaume et contre les citoyens, en établissant que les troupes seront assujetties au pouvoir civil et qu'elles auront à leur tête un ou deux officiers municipaux qui seront les garants de leur conduite[1] ». Une partie du clergé même se met à l'unisson de ces laïques pour demander que les soldats ne soient pas privés des libertés politiques attribuées au reste de la nation. « On désire, dit le cahier du clergé de Bouzonville, que le soldat soit déclaré citoyen et qu'il ait voix aux Etats périodiques futurs[2] ».

Du reste, beaucoup d'électeurs sont d'avis que la vie d'oisiveté et d'exercices purement mécaniques, qui est propre aux soldats de nos armées modernes, ne peut exercer sur eux qu'une fâcheuse influence et qu'il faut établir sur ce point des changements importants. La noblesse du bailliage de Saint-Mihiel voudrait que la moitié des soldats fussent renvoyés chez eux pendant dix mois chaque année.

1. *Arch. parl.*, t. IV, p. 35.
2. *Ibid.*, t. V, p. 697.

Deux mois de manœuvres suffiraient pour leur instruction. Ce serait une grande épargne pour le trésor et les troupes nationales n'en seraient pas plus mauvaises. « La bonté de l'espèce d'hommes, le genre de vie laborieuse qu'ils mèneraient compenseraient avantageusement cette recherche excessive dans la tenue et dans les exercices, qui n'a de prix que pendant la paix et s'évanouit à la guerre ou n'y est d'aucun effet[1]. » D'autres cahiers se montrent persuadés qu'en faisant des régiments des légions d'ouvriers appliqués à la confection et à l'entretien des routes, on les rattacherait davantage à la grande communauté nationale. Plus utiles à la patrie, ils prendraient dans cette vie de travail un esprit plus conforme aux intérêts d'un peuple libre, et cela sans préjudice pour leurs qualités militaires. C'est l'opinion du clergé de Bouzonville déjà précédemment cité par nous. C'est surtout celle de la noblesse du Haut-Limousin. « Que l'on statue que les soldats seront employés à la confection des chemins, canaux et autres travaux publics », dit-elle[2]. On y trouvera l'avantage de tirer les troupes d'une inaction toujours dangereuse, de se procurer des soldats citoyens, utiles à la patrie, lui consacrant sans relâche leurs veilles et leurs travaux, et celui de conserver des bras si nécessaires et si rares pour la culture. » Le Tiers-État de Bordeaux (*Arch. parl.*, II, p. 404) et d'autres demandent également qu'en temps de paix les soldats soient appliqués à cette sorte de travaux.

Les intentions des auteurs des cahiers sont d'ailleurs loin d'être malveillantes pour ceux que l'on prétend charger de la corvée dont Turgot avait jadis affranchi le paysan. Les deux cahiers dont nous venons de parler et beaucoup d'autres demandent qu'on augmente leur paie, et la noblesse du Haut-Limousin, animée de sentiments presque démocratiques, ajoute qu'on trouvera facilement l'argent nécessaire en réalisant des économies sur le *militaire brodé*. On pro-

1. *Arch. parl.*, II, p. 241.
2. *Ibid.*, III, p. 569.

teste aussi contre les punitions dégradantes que le comte de Saint-Germain avait empruntées aux usages d'un autre pays. Ce dernier sujet revient souvent dans les cahiers et montre combien la malencontreuse innovation introduite par le ministre de Louis XVI avait laissé dans les esprits de traces profondes.

Une des questions que l'on agite aujourd'hui et dont plusieurs journaux s'occupent maintenant avec passion est celle des grades militaires. Elle passionnait bien plus encore les esprits en 1789. Les cahiers lui donnent une place singulièrement large, et ce fait seul indique combien l'esprit de nos pères était tourné de ce côté, malgré le peu de considération dont la milice jouissait alors parmi eux.

Cette question était d'ailleurs une de celles qui devaient le plus contribuer à mettre aux prises non seulement les divers ordres de l'État, mais les diverses classes d'un même ordre. Elle produisait entre la noblesse de cour et la noblesse des provinces quelque chose d'analogue au désaccord que l'on remarque alors entre le haut et le bas clergé. La noblesse de province ne fut pas partout également hostile aux vœux du Tiers-État, parce qu'elle tirait peu de profit du privilège nobiliaire. Il est rare qu'on soit satisfait d'un ordre de choses qui ne vous permet d'arriver aux positions moyennes avec facilité que pour vous empêcher d'aller plus loin par la supériorité qu'il communique sous ce rapport à autrui. Comme César, qui ne voulait pas être le second dans Rome, l'officier inférieur veut pouvoir devenir le premier, au moins dans son régiment. Or, cela était difficile aux nobles qui vivaient loin de Versailles sans avoir part à la faveur du prince. Les officiers inférieurs, presque seuls, se recrutaient parmi eux. On s'adressait ailleurs pour choisir ceux qui les commandaient.

Ce n'était pas qu'il y eût pénurie de places. A mesure qu'on montait vers les degrés supérieurs de la hiérarchie militaire, le nombre des emplois inutiles et celui des sinécures croissait. « Le nombre des officiers était prodigieux,

dit M. Boutaric[1], celui des généraux dépasse toute croyance. A la fin du siècle dernier, l'armée prussienne comptait 250,000 hommes; celle de l'Autriche 221,000; l'armée française, y compris les milices, 252,189 hommes. Mais quelle différence! En France, il y avait 1,044 officiers généraux : 10 maréchaux de France, 164 lieutenants généraux, 371 maréchaux de camp, 272 brigadiers d'infanterie, 148 de cavalerie, 35 de dragons. Chaque régiment avait plusieurs colonels. Des centaines de colonels n'avaient pas de régiment. L'armée prussienne était commandée par 87 généraux, l'armée autrichienne par 351. Notez que dans les 250,000 hommes composant l'armée française étaient compris 75,000 hommes de milice, les garde-côtes, les invalides, la maréchaussée. Il n'y avait en fait que 132,000 hommes de troupes réglées. »

Nous ne nous étonnerons pas si Necker, dans son livre de l'Administration des finances, évalue pour l'année 1784 la dépense qui était faite pour l'entretien des officiers à 46,000,000, tandis que le reste de l'armée n'en coûtait que 44[2]. Il était évident que la plus forte partie des 46,000,000 était employée à solder ces généraux et ces colonels qui touchaient de gros traitements pour rendre si peu de services. Notez bien qu'en disant qu'ils rendaient peu de services je me sers d'une expression plus douce qu'il ne faudrait pour me renfermer dans la vérité historique. Ils portaient dans les camps les vices de la cour et donnaient par là un funeste exemple que les officiers inférieurs n'étaient que trop enclins à suivre. « Les officiers étaient la plaie de l'armée sous l'ancien régime », dit M. Boutaric[3], et son témoignage est d'accord avec une curieuse lettre du duc de Broglie à son oncle, l'abbé de Broglie, qu'on trouve

1. *Instit. milit. de la France*, p. 474. Le régiment des grenadiers de France seul avait vingt-quatre colonels. Le mari de Mme de Genlis était l'un d'eux. *Mém. de Mme de Genlis*, p. 65 de l'édition de 1857.

2. Le Tiers-État du baillage de Toul répète ce chiffre, sans doute d'après Necker, dans ses doléances. (*Arch. parl.*, t. VI, p. 11.)

3. Ouvrage cité, p. 427.

dans l'ouvrage du duc actuel de Broglie, intitulé : *Le Secret du roi*[1]. Ils démoralisaient l'armée par leurs frayeurs et les bruits alarmants qu'ils répandaient, mais plus encore par leurs haltes chaudes, leur luxe intempestif et leurs habitudes de voluptueuse mollesse. Qu'on se rappelle ce cortège de cuisiniers, de perruquiers, de parfumeurs et de courtisanes qui suivaient Soubise et ceux qui commandaient sous ses ordres dans cette honteuse campagne que signala la défaite de Rosbach.

Il y avait donc une première réforme à faire au sujet des militaires revêtus de grades supérieurs. Une partie de cette noblesse de province qui, d'après celle de La Rochelle, n'arrivait jamais au delà du grade de lieutenant-colonel[2] s'unissait à une partie du Tiers-État pour demander la suppression d'une portion d'entre eux parfaitement inutiles et même nuisibles[3]. Cette mesure aurait pour conséquences un allègement des charges du trésor et la disparition d'un des éléments de démoralisation les plus funestes à l'armée. La France tirerait ainsi deux avantages précieux de cette mesure nécessaire.

Relativement aux officiers supérieurs, la vénalité des fonctions de colonel avait été aussi l'un des abus les plus graves de l'ordre adopté par l'ancien régime. Saint-Simon lui-même l'avait vivement condamnée. « C'était, disait-il, une gangrène qui rongeait depuis longtemps tous les ordres

1. Pages 342 à 354 du t. I.
2. *Arch. parl.*, t. III, p. 475.
3. Noblesse de Calais et Ardres, *Arch. parl.*, II, 508. « Que le nombre des officiers soit réduit à celui nécessaire pour le commandement des armées, en augmentant celui des officiers inférieurs et des bas officiers. » — Noblesse de Sézanne, *Arch. parl.*, t. V, p. 765, art. 31. — Noblesse de La Rochelle, t. III, p. 480. — Noblesse de Douai t. III, p. 178. — Noblesse de Dôle, t. III, p. 157. — Tiers-État de Dôle, t. III, p. 165. — Tiers-État de Dinan, t. III, p. 151, etc., etc. Les épiciers et merciers de Thionville demandent (t. III, p. 783) qu'il soit choisi aux États généraux un comité des trois ordres pour faire un relevé du nombre de généraux qui existait à la mort de Louis XIV et des traitements dont ils jouissaient afin de faire une comparaison et de statuer en connaissance de cause.

de l'État et sous laquelle il était difficile qu'il ne finît pas par succomber. » Le mal était d'autant plus grand que tout colonel, si Dieu lui prêtait vie, parvenait nécessairement, au bout d'un certain nombre d'années et sans beaucoup de services, au généralat. La France ne pouvait, par suite, opposer à l'expérience des généraux ennemis que des adversaires peu redoutables s'ils n'avaient le génie de la guerre inné. Les épiciers et merciers de Thionville s'occupent de ce point d'une manière particulière. *Usant donc de la noble franchise des commerçants d'exposer la vérité au roi et aux États généraux*, ces bons Lorrains appellent l'attention de l'un et des autres sur l'arrêté du conseil qui a statué qu'un colonel ayant seize ans de service serait de droit maréchal de camp[1]. Ils remarquent, non sans malice, que seize ans de service n'en font que cinq effectifs, messieurs les colonels ne paraissant que trois ou quatre mois chaque année au régiment, et qu'un aussi *court espace de service* procure rarement les talents nécessaires pour faire un général. D'ailleurs, par cette promotion de droit, l'État, disent-ils, serait avec le temps chargé d'un si grand nombre de généraux superflus, qu'ils absorberaient la majeure partie des contributions publiques; ce qui montre, par parenthèse, que le mal dont nous parlions tout à l'heure était encore sur le point de s'accroître. Le Tiers-État de Ponthieu, sans proscrire le mode usité de recrutement, veut qu'au moins on fixe pour l'obtention des commandements un âge minimum[2]. Les princes de la famille royale seuls pourront échapper à cette règle. « Qu'il soit statué, dit le cahier, que tout officier ne puisse commander à aucune garde, aucun détachement qu'il n'ait au moins vingt ans; que Sa Majesté soit suppliée de vouloir bien n'accorder de

1. *Arch. parl.*, art. 55, t. III, p. 783.
2. *Arch. parl.*, t. V, p. 441. Le Tiers-État de Ponthieu n'eût pas été d'accord peut-être avec les journaux qui critiquent aujourd'hui un projet présenté aux Chambres par le général Billot, ministre de la guerre et pensent qu'un général jeune peut seul faire un bon général.

régiment à aucuns officiers autres que les princes du sang avant l'âge de trente ans. »

Un petit nombre de cahiers nous révèle ce fait inaperçu dans les histoires que la division de la noblesse en deux catégories avait produit au sein même du corps des officiers un dissentiment profond qui se manifestait chez les supérieurs par l'insulte, chez les inférieurs par l'irritation de l'amour-propre blessé. « Les propos plus que durs (ainsi s'exprime la noblesse d'Auxerre), que se permettent les chefs vis-à-vis de l'officier qui leur est subordonné étant absolument destructifs de l'honneur national, la noblesse demande qu'il soit rendu une loi qui enjoigne auxdits chefs, même en punissant, ce qui est quelquefois nécessaire, de ne jamais perdre de vue qu'ils parlent à un gentilhomme, par conséquent à leur égal[1]. » Ce passage où la vieille fierté féodale apparaît, comme du reste dans tout le cahier de la noblesse d'Auxerre, est particulièrement curieux puisqu'on y trouve à la fois le langage de l'ancienne gentilhommerie pénétrée de l'idée que toute prétention à lui être supérieur était une souveraine injustice et la preuve que d'autres exerçaient sur elle cette supériorité et lui en faisaient sentir tout le poids. — La noblesse du Vermandois se plaint aussi des officiers supérieurs, mais plus particulièrement des inspecteurs dont les officiers subalternes avaient trop souvent à éprouver l'esprit impérieux et cassant : « Sera suppliée Sa Majesté, dit-elle[2], de jeter les yeux sur son militaire accablé sous le despotisme très souvent aussi dur qu'affligeant des officiers supérieurs, notamment des Inspecteurs... Que les Inspecteurs obéissent eux-mêmes aux ordonnances et ne tourmentent plus les troupes en imaginant des explications presque toujours aussi ridicules que nuisibles. »

Ce qu'il y avait de plus grave relativement aux grades militaires, c'est que les roturiers en étaient généralement

1. *Arch. parl.*, t. II, p. 119.
2. *Ibid.*, t. VI, p. 143.

exclus par la loi. Sous ce rapport, la France avait rétrogradé d'une manière fâcheuse. Richelieu, quoique imbu de préjugés nobiliaires, avait voulu donner une place aux militaires sortis du Tiers-État dans les cadres des officiers servant dans l'armée nationale. Louis XIV avait respecté cet usage, et même, sous Louis XV, on avait vu nombre d'officiers de fortune associés à la noblesse dans les emplois que celle-ci regardait plus spécialement comme son domaine. Les choses en étaient là quand parut l'ordonnance rendue par Louis XVI, sur la proposition du maréchal de Ségur, pour exclure des grades à la fois les membres du Tiers-État et les anoblis de fraîche date. M. Granier de Cassagnac prétend que ce fut une lettre morte. « Après le règlement du maréchal de Ségur comme avant, dit-il, dans son ouvrage sur les causes de la Révolution française[1], beaucoup de roturiers parvinrent réellement aux grades militaires. » Ce règlement était attaqué jusque dans les conseils du roi. « La preuve de « son injustice, disait le 20 juin 1789, dans le conseil des « dépêches, le garde des sceaux, M. de Barentin, résulte de « ce que, quoique récent, il a déjà souffert des exceptions, « puisque nous connaissons tous depuis son existence des « militaires admis dans les corps sans être nobles. » Ce règlement avait annulé une législation beaucoup plus libérale formulée dans l'édit du 1er novembre 1750, lequel, loin d'exiger la noblesse pour arriver aux grades militaires, la conférait à ceux qui y étaient parvenus. Un règlement attaqué en plein conseil et que Madame Campan, l'une des femmes de chambre de la reine, traite dans ses mémoires d'injuste et d'absurde, ne pouvait avoir une grande efficacité; aussi voit-on dans l'ordonnance du 17 mars 1788 sur l'organisation de l'armée que les lieutenances et les sous-lieutenances étaient données de préférence aux officiers de fortune. »

Admettons, avec l'auteur que nous venons de citer, que l'édit dicté au roi par M. de Ségur n'ait pas été exécuté

1. T. I, p. 420.

dans toute sa teneur et que même les roturiers aient eu leur large part dans la distribution des grades inférieurs à celui de capitaine, n'existait-il pas néanmoins une loi d'exclusion qu'on n'appliquait pas pour le recrutement de certains officiers, mais qui demeurait en vigueur pour d'autres et qui n'avait pas été légalement abrogée? L'indignation des sujets du roi était allumée par là, et Mme Campan n'était que l'organe du sentiment public quand elle comptait cet édit parmi les instruments les plus actifs de la ruine de la monarchie. Les vives attaques dirigées contre lui dans les cahiers ne nous permettent pas d'en douter. Ceux du Tiers-État ne sont pas les seuls à formuler à ce sujet des doléances. La partie la plus libérale de sa noblesse, entraînée par le courant, se joint à lui. Ainsi, celle de Dourdan réclame la révocation d'une loi « injurieuse à un ordre de citoyens, destructive de l'émulation si nécessaire à la gloire et à la prospérité de l'État[1]. » Si d'autres cahiers rédigés par des membres du même ordre ne sont pas animés du même esprit, si quelques-uns même plaident la cause du privilège, c'est en s'excusant ou en y apportant quelques atténuations. La noblesse d'Artois, après s'être servie d'une formule qui semble exclure toute possibilité pour le roturier de s'élever dans l'armée, revient sur ce vœu dans la même phrase et se déclare en faveur d'un régime où les plus méritants pourraient fournir une brillante carrière, quelle que fût leur naissance.

« Personne, dit-elle, ne pourra entrer au service en qualité de cadet ou d'officier qu'il ne soit noble, sans entendre néanmoins exclure du grade d'officier ni même des grades les plus éminents les soldats qui auraient bien mérité de la patrie[2]. »

La noblesse du Bugey, après avoir demandé que les grades militaires soient conservés à son ordre, sent le besoin d'ajouter un correctif. Elle ne veut pas pourtant, dit-elle, ôter au mérite auquel ne se joint pas la naissance l'occasion

1. *Arch. parl.*, t. III, p. 251.
2. *Ibid.*, t. II, p. 82, art. 8.

de parvenir à de tels emplois. Mais alors les nouveaux officiers seront anoblis. Et elle part de cela pour s'excuser de réclamer en sa faveur un privilège. « Les considérations qui engagent la noblesse à cette demande, dit-elle, sont qu'étant une classe plus spécialement destinée à la défense de l'État, l'usage lui a interdit toutes les professions lucratives qui pourraient la détourner de cette honorable fonction, et qu'elles sont ainsi devenues le partage exclusif du Tiers-État[1] ». C'est sans doute pour le même motif que les épiciers et les merciers de Thionville consentent à accorder que les trois quarts des officiers de chaque régiment soient tirés de la noblesse, l'autre quart, composé d'hommes du Tiers-État, devant être choisi au scrutin par tous les officiers du corps (le colonel devait avoir deux voix) parmi les adjudants, sergents, fourriers et maréchaux des logis, afin d'exciter l'émulation au service[2].

Les rapports de l'armée avec le reste des citoyens devaient naturellement occuper une certaine place dans les doléances des cahiers de 1789. J'ai dit déjà que les sympathies qu'inspiraient les soldats étaient accompagnées d'une grande défiance relativement à l'emploi que le pouvoir pouvait faire d'eux. Une des préoccupations des auteurs des cahiers est, en effet, d'empêcher que la force armée devienne un instrument de domination entre les mains du monarque et de ses agents. Voilà pourquoi plusieurs de ses cahiers proposent de supprimer entièrement les troupes étrangères. D'autres, tout en les conservant, s'efforcent de faire adopter des mesures telles que la liberté des Français n'ait rien à redouter d'elles. C'est dans ce sens que se prononce la noblesse de Villeneuve-de-Berg (Vivarais)[3]. « La liberté nationale, dit-elle, étant surtout menacée par l'abus que les ministres peuvent faire des troupes étrangères à la solde de la nation, il sera décidé que lesdites troupes ne pourront être employées

1. *Arch. parl.*, t. II, p. 484.
2. *Ibid.*, t. III, p 782. Le cahier ajoute qu'il en était ainsi sous Louis XIV, ce dont je me permets de douter.
3. *Ibid.*, t. VI, p. 179.

qu'à la garde du royaume, mais toujours de préférence dans les places où elles se trouveront avec des régiments nationaux, et qu'avant d'être admises à notre service lesdites troupes prêteront serment de ne jamais agir que contre les ennemis de l'État et, en aucune occurrence, *même pour fait d'émeute ou de révolte*, de ne jamais porter les armes contre les citoyens. » Un serment analogue paraît au Tiers-État de Mâcon devoir être exigé des troupes nationales elles-mêmes. Elles doivent jurer tout au moins qu'elles ne se serviront pas de leurs armes contre des citoyens, si ce n'est dans des cas qui seront déterminés par les Etats généraux [1]. Fontenay-les-Louvres (Paris hors murs), sans faire prendre aux soldats cet engagement solennel, exprime du moins le vœu qu'ils ne soient pas tenus à exécuter les ordres qu'on pourra leur donner contre n'importe quelle province, contre n'importe quelle ville, contre n'importe quel corps, sauf en cas de sédition et sur la demande qui leur en aura été faite par les États généraux s'étant concertés sur ce point avec le tribunal supérieur de la province. Si cette loi était enfreinte, le chef ou commandant et les officiers placés sous ses ordres seraient réputés coupables de haute trahison [2]. La noblesse de Dôle demande que la force militaire ne puisse être employée contre les citoyens que lorsqu'elle en sera requise par le pouvoir judiciaire pour maintenir la police et favoriser l'exécution des lois [3]. Le Tiers-État de Versailles, bien qu'il use d'expressions tout à fait différentes, était probablement d'accord avec les auteurs des articles précédents lorsqu'il déclarait nécessaire que les militaires fussent, dans tout le royaume, subordonnés à la loi générale et au pouvoir civil, *comme tous les autres citoyens* [4]. Les derniers mots donnent à l'article son sens véritable, sens que les premiers seuls n'eussent point laissé deviner.

C'était sans doute aller bien loin. On ne peut, sans de gra-

1. *Arch. parl.* t. III, p. 628.
2. *Ibid.*, t. IV, p. 560.
3. *Ibid.*, t. III, p. 156, art. 31.
4. *Ibid.*, V, p. 181.

ves inconvénients, assimiler complètement les droits et les devoirs de ceux qui tiennent l'épée aux droits et aux devoirs du reste des citoyens. Ayant un rôle spécial, ne doivent-ils pas être assujettis à des obligations plus étroites que le reste de la population ? Ce qui dans celle-ci est parfaitement licite ne peut-il pas, en détruisant dans l'armée toute discipline et tout respect du commandement, devenir la source de désordres et de calamités sans nombre ? Mais voici un vœu de la noblesse de Castelnaudary bien plus imprudent encore. « Que le militaire, dit-elle, soit associé au droit de présenter un cahier de doléances propre à son corps [1]. » Donnez un tel droit à ceux qui portent les armes ; leurs humbles pétitions seront bientôt des ordres souverains ; de serviteurs ils deviendront les maîtres. Cromwell adressait au long parlement, au nom de l'armée, de respectueuses doléances au sujet de telle ou telle chose qu'on faisait ou qu'on ne faisait pas et, bientôt après, ses satellites en chassaient ceux qu'ils ne trouvaient pas dociles. Finalement, ils congédièrent le parlement lui-même et mirent le pouvoir entre les mains de leur chef. Quand Bonaparte aussi se crut autorisé à exposer les griefs de ses soldats du ton d'un homme qui a reçu d'eux cette mission, le moment ne fut plus éloigné où le despotisme militaire devait anéantir en France à la fois la république et la liberté.

Une réforme plus sage eût été de statuer que les militaires ne seraient soumis à la juridiction des conseils de guerre que pour manquements à leurs obligations professionnelles. Les cahiers de 1789 renferment peu de chose concernant cette matière. Quelques-uns d'entre eux pourtant s'en occupent. Les habitants de Bergues-Saint-Winoc s'expriment ainsi : « Que dans les garnisons des villes le pouvoir militaire soit subordonné au pouvoir civil, soit en matière civile, soit en fait de délit [2]. » « Tous les délits commis par des

1. *Arch. parl.*, t. II, p. 558.

2. M. Desjardins (*Les Cahiers des États généraux en* 1789 *et la législation criminelle*, p. 235) remarque, relativement à ce dernier article, qu'on y écartait la juridiction des intendants tout aussi bien

militaires envers les citoyens non militaires seront soumis à la juridiction des juges ordinaires », dit la noblesse de Douai (art. 75). « Que la connaissance des délits commis par les gens de guerre dans les lieux de leurs marches, séjours et garnisons soit attribuée aux juges ordinaires, en exceptant seulement ceux purement militaires, parmi lesquels sont compris les duels, » dit le Tiers-État d'Auxerre (Législation, art. 6). La noblesse du bailliage de Vic veut, elle, que l'instruction des procès soumis à la juridiction militaire soit d'abord « faite et rapportée par des juges pris dans les cours souveraines et nommés par la compagnie, afin que les lois et formalités portées par les ordonnances et qui font la sauvegarde des citoyens soient observées[1]. » Le Tiers-Etat de la Flandre maritime émet, à son tour, ce vœu auquel nous sommes disposés personnellement à souscrire : « Que les délits commis par des militaires soient de la compétence du juge ordinaire, sauf ceux qui seront nommément exceptés[2]. »

Quelques mots encore pour terminer ce résumé des vœux des cahiers des États généraux relativement aux militaires. Nous avons déjà parlé de la sympathie qu'ils inspirent aux électeurs de 1789, malgré la défiance à laquelle donne lieu leur dépendance, accompagnée souvent de dévouement, à un pouvoir que l'on soupçonne et que l'on craint. Cette sympathie se manifeste, en particulier, dans certains cahiers à l'égard de ceux des soldats, alors nombreux, qui, entrés dans la carrière militaire, n'en étaient pas sortis pendant de longues années. L'un d'eux, celui de Fosses (Paris hors murs), émet relativement à cette catégorie de soldats un vœu remarquable. Il propose de leur assurer une honnête

que la juridiction militaire. Dans la page suivante se trouve la proposition de la noblesse du bailliage de Vic.

1. L'acte additionnel aux constitutions de l'empire (art. 54) portait : « Les délits militaires seuls sont du ressort des tribunaux militaires. Tous les autres délits, même commis par des militaires, sont de la compétence des tribunaux civils ». Cet article, œuvre de Benjamin Constant, n'a jamais été mis à exécution.

2. *Arch. parl.*, t. II, p. 177, art. 10.

aisance, en les utilisant en même temps. Un impôt spécial levé sur ceux qui auparavant étaient assujettis à la milice sera consacré à cette destination. Voici le texte de cet article[1]:

« Il nous semble qu'il vaudrait mieux (que de conserver la milice) faire payer, tous les ans, une modique somme à chaque garçon à titre de rédemption de milice, dont le total servirait à améliorer le sort des vieux soldats qui, après vingt-quatre ans de services, pourraient être répartis dans les villages avec ordre de prêter main forte à la justice et pouvoir de veiller sur le maintien de la police et du bon ordre dans les églises et les cabarets (*sic*). Ils pourraient engager les jeunes gens qui voudraient entrer dans le service militaire avec défense expresse d'en débaucher aucun, et ils seraient d'une grande utilité aux municipalités qui pourraient les employer comme piqueurs dans les travaux des chemins ou autres dont elles seraient chargées.

« Ces anciens soldats, honorés dans les villages plus encore par leur bonne conduite que par l'uniforme dont ils seraient revêtus et par les insignes dont ils seraient décorés, pourraient faire un grand bien dans les campagnes, étant bien d'accord avec les municipalités aux ordres desquelles ils devraient toujours être.

« Ils pourraient être employés comme messiers; ce qui leur procurerait un bon bénéfice pendant une partie de l'année.

« Enfin, ils seraient comme une espèce de guet dans les campagnes pour veiller sur les vagabonds et gens sans aveu qui souvent donnent de l'inquiétude aux habitants des villages, surtout à ceux dont les habitations sont un peu isolées. Et eux-mêmes enfin pourraient être surveillés par la maréchaussée du canton qui rendrait compte de leur conduite au ministre ou à l'intendant de la province. »

L'utilité publique et l'intérêt des anciens soldats me semblent bien combinés dans cette proposition d'une des communautés de la prévôté de Paris. On adopte aujourd'hui assez

1. *Arch. parl.*, t. IV, p. 565, art 4.

volontiers le principe sur lequel elle était fondée. Les anciens soldats sont l'objet de préférences marquées pour certaines carrières où les habitudes d'ordre et de subordination paraissent surtout nécessaires. Mais les vétérans comptant vingt-quatre ans de services sous les drapeaux forment une race à peu près disparue. Il ne m'appartient pas de juger ici si le changement qui s'est opéré en France a été de tous points utile au point de vue militaire, qui d'ailleurs ne saurait seul être pris en considération dans une question de cette nature. Nos officiers valent certainement mieux que sous l'ancien régime; nos soldats ne valent probablement pas moins. Reste la classe intermédiaire des sous-officiers. Là est la principale lacune, suivant l'opinion des gens expérimentés. C'est à les retenir par l'appât d'avantages particuliers qu'on a, dans ces derniers temps, appelé la sollicitude des législateurs. Espérons qu'un ensemble de sages mesures, dictées par le désir d'arriver à ce but, permettra bientôt de l'atteindre.

SUR LES HYBRIDATIONS

CONSIDÉRÉES DANS LEURS RAPPORTS AVEC LA ZOOTECHNIE

PAR M. BAILLET[1].

Pour faire naître des animaux ou des familles d'animaux qui répondent, par leur conformation et leurs aptitudes, aux exigences des consommateurs qu'ils ont à satisfaire, les éleveurs intelligents prennent soin de recourir, suivant les circonstances dans lesquelles ils opèrent, à la sélection, au croisement au premier sang, au croisement continu ou au métissage. Dans ces différents cas, ils unissent toujours entre eux, pour les faire concourir ensemble à la reproduction, des animaux de même espèce. Mais il leur arrive aussi quelquefois, bien que cela soit plus rare, de provoquer des accouplements entre des sujets d'espèces différentes. Les animaux qu'ils font naître alors sont des *hybrides*, et l'opération par laquelle on les obtient porte le nom d'HYBRIDATION.

Lorsque les animaux vivent à l'état sauvage, ou même, lorsque vivant à l'état domestique, ils ne sont point contrariés dans leurs instincts, on ne les voit pas ordinairement rechercher dans des espèces autres que celle à laquelle ils appartiennent, les individus de sexe différent avec lesquels ils s'accouplent. Les quelques faits contraires que l'on a signalés sont absolument exceptionnels et doivent être considérés comme des aberrations de sens génital[2]. Cependant,

1. Lu dans la séance du 18 février 1897.
2. Buffon cite un taureau qui a sailli une jument et un épagneul

d'après M. Michel Meuzbier[1], il existerait, à l'époque actuelle, des espèces sauvages qui sont en voie de s'éteindre et chez lesquelles les mâles, qui sont en nombre prédominant et ne trouvent que peu ou point de femelles de leur espèce, recherchent les femelles des espèces voisines et les fécondent, sans pouvoir néanmoins assurer la persistance de leur propre espèce qui finit par être absorbée par celles des femelles auxquelles ils s'allient. Il en cite des exemples dans les oiseaux des genres *Ruticella, Cyanistes*, *Corvus*, *Buteo, Falco*, *Aquila,* etc. Mais, dans ces genres, quelques espèces, au moins parmi celles qui sont citées, sont assez voisines pour que l'on soit autorisé à se demander s'il n'y a pas eu, dans les faits observés, des croisements de races plutôt que des croisements d'espèces. En somme, on peut dire que chez les animaux qui vivent à l'état de nature les hybridations paraissent être assez rares.

Il n'en est plus de même lorsqu'il s'agit des animaux qui sont soumis à la puissance de l'homme, parmi lesquels il faut comprendre non seulement ceux qui sont réellement domestiques, mais encore ceux que l'on tient en captivité dans les ménageries, dans les parcs, dans les volières.

Dans la classe des Mammifères, on signale peu d'hybridations obtenues de l'accouplement de deux espèces simplement captives entretenues dans les ménageries. Cela se comprend quand il s'agit des grands carnassiers du genre *Felis* dont le caractère défiant et farouche se prête difficilement aux rapprochements nécessaires à une fécondation. On a pu constater cependant que la tigresse et le lion sont susceptibles de s'accoupler fructueusement, car d'après E. Desmarest[2], il est né d'une semblable union, à la ménagerie de Windsor, en 1824, deux métis qui se sont montrés très doux et ne ressemblaient ni à leur père ni à leur mère.

qui fit des efforts impuissants pour saillir une truie. Réaumur cite une cane recherchée par un coq, un lapin amoureux d'une poule. (Math. Duval, *Revue scientifique*, 1884, p. 97.)

1. *Revue scientifique*, 1884, p. 515.
2. *Encyclopédie d'histoire naturelle*, t. III, p. 162.

L'*Encyclopédie d'histoire naturelle* donne aussi la figure (Atlas, pl. 13) d'un métis du lion et de la panthère, mais ne fournit dans le texte aucun renseignement relativement à la production de cet hybride.

Entre les carnassiers sauvages et les carnassiers domestiques du genre *Canis*, les unions paraissent se faire sans trop de difficulté. Buffon a rapporté, avec des détails précis, des expériences d'hybridation qui ont eu lieu entre un Chien et une Louve apprivoisée, et a dit comment les hybrides sortis de cet accouplement et leurs descendants se sont reproduits entre eux jusqu'à la quatrième génération, terme où s'est arrêtée l'observation, sans que cela puisse faire admettre que la fécondité ne serait pas allée plus loin. Depuis lors, on a constaté plusieurs fois encore que le Loup s'accouple avec la Chienne et le Chien avec la Louve, et que les produits sont féconds. Zimmermann en a même tiré la conclusion, un peu hasardée peut-être, que le Chien domestique ne constitue pas une espèce distincte et que son origine remonte au Loup de nos forêts. D'autres naturalistes, au contraire, ont de la tendance à attribuer cette origine à l'espèce du Chacal, qui produit très bien avec le Chien domestique, ainsi que l'a démontré Flourens par des expériences dans lesquelles les hybrides croisés avec des sujets de l'espèce domestique sont revenus après quatre générations à l'espèce du Chien, ainsi qu'on devait s'y attendre après une succession d'accouplements qui n'étaient en définitive que des croisements continus.

Les Chats domestiques, eux aussi, se croisent assez volontiers avec diverses espèces sauvages du genre *Felis*. « Dans le nord de l'Écosse, d'après Darwin[1], on trouve dans les habitations des Chats qui ressemblent de très près au *Felis sylvestris*. » Le même auteur cite en Hongrie le croisement d'une Chatte avec un mâle sauvage, à Alger celui d'une Chatte avec le *Felis lybica*, dans le sud de l'Afrique, des accouplements fructueux entre le Chat et le *Felis cafra*, et

1. *Variations des animaux*, t. I, p. 46.

auprès de Madras entre l'espèce domestique et le *Felis chaus*.

Les mœurs plus douces et souvent sociables de certaines espèces d'herbivores permettent, dans bien des cas, de les apprivoiser dans les parcs où on les tient, et de les amener à se reproduire en captivité. Il en est résulté que l'on a fait avec eux des tentatives d'hybridations plus variées qu'avec les carnassiers; mais le plus ordinairement ces accouplements que l'on a provoqués se sont accomplis entre une espèce vivant encore à l'état sauvage et une espèce domestique. C'est ainsi que l'on a fait féconder la femelle du Zèbre par le Cheval étalon (Cuvier) et par l'Ane (lord Clive, au Muséum, à Paris; à Schœnbrun, en Italie); la Jument, par le Couagga (lord Morton), et par l'Hémione (Milne Edvards); l'Anesse, par l'Hémione (Is. Geoffroy Saint-Hilaire), et par le Zèbre[1], mais non par le Couagga; la Jument, par un métis déjà obtenu d'une hybridation entre le Zèbre et l'Ane; une métisse de Zèbre et d'Anesse par un Poney, et une métisse d'Ane et de Zèbre femelle également par un Poney (Brehm, II, p. 482). Enfin, à ces faits d'hybridations s'ajoutent encore celui d'un produit obtenu d'un accouplement entre l'Hémione et la femelle du Zèbre, et celui résultant d'un accouplement entre le Zèbre mâle et la femelle du Couagga (Brehm). Ces divers exemples, dans lesquels figurent presque toutes les espèces sauvages du genre *Equus*, offrent beaucoup d'intérêt, en ce sens qu'on peut les rapprocher des hybridations qui se font tous les jours, sous la direction des éleveurs, pour la production du Mulet que l'on fait naître de la fécondation de la Jument par le Baudet, et pour la production du Bardot qui descend de l'accouplement du Cheval étalon avec l'Anesse.

1. On trouve dans le numéro de décembre 1896 du journal *Maître Jacques*, publié par la Société d'agriculture du département des Deux-Sèvres, une note de laquelle il résulte qu'une des grandes maisons d'exportation dans le sud africain désire se procurer des Anesses du Poitou pour les faire saillir par des Zèbres, parce qu'il a été reconnu que l'hybride qui résulte de cet accouplement est de toutes les bêtes de somme celle qui résiste le mieux aux piqûres de la mouche Tsétsé, le fléau du bétail de ces régions.

Dans le genre *Bos* tel que l'avait constitué Linné, on trouve aussi des exemples de fécondations entre animaux d'espèces distinctes. D'après Raffinesque, cité par Boitard[1], « le Bison ne serait pas indomptable comme on l'a dit, et « il serait domestique dans les fermes du Kentucky et de « l'Ohio. Il se plaît et s'accouple avec les Vaches ordinaires « et produit des métis qui ont la couleur, la tête et la demi- « toison du bison, son dos incliné, mais pas de bosse sur le « garrot. Ces métis s'accouplent indifféremment entre eux « et avec leurs pères et mères, et produisent de nouvelles « races fécondes. » De son côté, Mathias Duval[2] dit que la Vache peut être fécondée par le Yack, le Buffle et l'Aurochs, et cite l'hybride du Yack et du Zébu qui, sous le nom de *Dzo*, est employé comme bête de somme au Thibet. A ces exemples pris parmi les espèces du genre *Bos*, on pourrait ajouter le fait souvent constaté de l'accouplement de la Vache ou du Taureau avec les individus de sexes différents appartenant à l'espèce du Zébu ou Bœuf à bosse, si toutefois il y a là une espèce bien distincte de notre espèce domestique.

Les faits d'hybridations signalés chez les petits ruminants donnent lieu à quelques discussions. C'est d'abord l'union du Mouflon (*Ovis musimon* Gold.) et du Mouton domestique (*Ovis aries* L.), qui n'est qu'un croisement de races si l'on considère le second comme dérivant du premier, ainsi que le veulent quelques naturalistes, et qui serait une hybridation donnant des hybrides féconds entre eux, et avec les types procréateurs, si l'on admet que les deux espèces sont distinctes. C'est ensuite l'accouplement de la Chèvre et du Bouquetin des Alpes qui serait dans le même cas, puisqu'il y aurait hybridation si la Chèvre (*Capra Hircus* L.) ne dérive que de l'Ægagre (*Capra Ægagrus* Pall.), et qu'il y aurait encore ici un simple croisement si le *Capra Ibex* L. a concouru à la formation de l'espèce domestique. Quoi qu'il en soit, il est certain que le Bouquetin des Alpes pris jeune

1. *Les Mammifères du jardin des plantes*, p. 303.
2. *Revue scientifique*, 1884, p. 97.

s'apprivoise aisément, vit très bien au milieu des Chèvres et donne avec elles des petits qui sont fertiles. Brehm rapporte même que deux Chèvres qui avaient passé l'hiver dans les montagnes revinrent pleines et que leurs petits étaient des métis de Bouquetins.

Si des accouplements fructueux peuvent se faire, d'une part, entre la Brebis et le Mouflon, qui sont au moins d'espèces très voisines, et, de l'autre, entre le Bouquetin des Alpes et la Chèvre, qui sont dans les mêmes conditions, peut-il y avoir fécondation entre le Mouflon et la Chèvre domestique, qui appartiennent évidemment à des espèces assez éloignées ? Mathias Duval[1] dit qu'une semblable union a eu lieu avec succès à deux reprises différentes au jardin zoologique de Londres. Fitzinger nous apprend, au contraire, qu'on a vainement essayé de croiser ces deux espèces au jardin zoologique de Schœnbrunn[2].

Ici se place une hybridation dont on conteste actuellement la réalité, au moins en ce qui concerne sa mise en pratique, sur une grande échelle, dans un but économique. Nous voulons parler de celle qui se ferait entre le Bouc et la Brebis, et de laquelle naîtrait le *Chabin* dont on a beaucoup parlé dans ces dernières années. Plusieurs naturalistes, parmi lesquels on cite particulièrement l'abbé Molina, auteur d'une histoire naturelle du Chili ; Claude Gay, qui a été membre de l'Académie des sciences de l'Institut, et qui, après avoir parcouru le Chili dans tous les sens, a publié une histoire naturelle de cette contrée ; de Castelnau, qui a fourni à Isidore-Geoffroy Saint-Hilaire une note manuscrite à ce sujet, ont signalé le Chabin comme un hybride fécond du Bouc et de la Brebis, que l'on produit industriellement au Chili et au Pérou pour en tirer une fourrure dont on fait grand usage dans l'Amérique du Sud sous le nom de *Pellone*. Broca, Mathias Duval, Gayot ont admis sans contestation, d'après les attestations positives de ces auteurs dignes

1. *Revue scientifique*, 1884, p. 97.
2. Brehm, *Les Mammifères*, t. II, p. 614.

de foi, l'hybridité des Chabins et même la faculté dont ils jouissent de se reproduire entre eux. Cependant, dans ces derniers temps, M. le professeur Cornevin a reçu de M. le professeur Besnard, de Santiago, de nouveaux renseignements desquels il résulte qu'un grand nombre de propriétaires des diverses régions où l'on produit le Chabin ont déclaré n'avoir jamais obtenu de produits des Brebis saillies par le Bouc. M. Besnard rapporte, en outre, qu'il a fait lui-même des expériences dans lesquelles il a vu des Boucs s'accoupler avec des Brebis, mais que leur accouplement est toujours resté sans résultat, tandis que les femelles des Chabins ont toujours été fécondées par les Béliers des différentes races avec lesquels on les a mises en contact. M. Cornevin tire de ces faits la conclusion que les Chabins constituent tout simplement une race de Moutons, tout comme les léporides une race de Lapins [1]. Mais, comme le fait observer M. Sanson à qui nous empruntons une partie des détails qui précèdent [2], indépendamment des faits recueillis dans la contrée même par Molina, Cl. Gay, de Castelnau, il existe des expériences de Buffon, dans lesquelles l'illustre naturaliste a obtenu jusqu'à neuf hybrides du Bouc et de la Brebis [3], et cela doit nécessairement imposer une grande réserve quant à l'adoption des conclusions de M. Cornevin, qui pourraient tout au plus s'appliquer à la production industrielle du Chabin dans certaines parties de l'Amérique, et non à la possibilité de tirer des produits de l'accouplement des deux espèces dont il est ici question.

Comme on vient de le voir, le droit à être qualifiés d'hybrides est aussi contesté, par M. Cornevin, aux léporides. Tous les zoologistes savent qu'il existe entre le Lièvre et le Lapin une antipathie qui rend bien difficiles les rapprochements sexuels entre ces deux espèces. « Quoiqu'il y ait de

1. *Journal de médecine vétérinaire de l'École de Lyon*, 1896, p. 535.
2. *Recueil de médecine vétérinaire*, février 1897, p. 114.
3. Buffon, *Histoire naturelle des quadrupèdes : Des Mulets*, t. I, p. 136.

« grands rapports entre les Lièvres et les Lapins, dit E. Des-
« marest[1], ils ne peuvent jamais produire ensemble, et ils
« semblent même avoir les uns pour les autres un éloigne-
« ment tel, qu'on ne rencontre pas ou presque pas de Lapins
« dans les lieux où les Lièvres se sont établis, et réciproque-
« ment que ces derniers évitent les cantons peuplés par les
« autres. » Beaucoup d'auteurs ont constaté cette antipathie, et tout récemment encore M. le professeur Railliet signalait[2] « les combats sanglants que se livraient un Lapin mâle et « une Hase pourtant bien apprivoisée, chaque fois que le « premier voulait tenter l'accouplement. » Cependant, il est indubitable que sous la direction de certains expérimentateurs (Roux d'Angoulême, Eug. Guyot, Paulin de Saint-Dizier) dont M. Sanson vient de rappeler les expériences et les observations[3], l'opération a réussi dans quelques circonstances où l'on a pris soin de rapprocher de Lapines en état d'être fécondées, des Lièvres males qui avaient été pris jeunes, élevés en captivité et parfaitement apprivoisés. Ce sont les hybrides issus de ces accouplements qui ont reçu le nom de *léporides* et que l'on a signalés comme jouissant de la propriété de se reproduire entre eux et de se multiplier sans qu'on ait besoin de recourir aux espèces procréatrices. Eug. Gayot assure en avoir obtenu jusqu'à trente[4] et même jusqu'à soixante-douze[5] générations successives. La seule question qui reste à résoudre en présence de ces faits authentiques de reproduction entre hybrides et issus d'hybrides, est celle de savoir si les léporides ne reviennent pas, comme l'affirme M. Sanson, et comme le conteste Broca, à l'une des espèces d'où ils tirent leur origine première. Malheureusement, « la race des léporides, dit M. Lesne[6],

1. *Encyclopédie d'histoire naturelle*, t. IV, p. 212.
2. *Recueil de médecine vétérinaire*, 1896, p. 639.
3. *Ibid.*, 1897, p. 119.
4. *Dictionnaire de médecine et de chirurgie vétérinaires de Bouley*, t. IX, p. 500.
5. Journal *l'Éleveur*, août 1887, p. 389.
6. *Journal d'agriculture pratique*, 1891, p. 202.

« semble avoir disparu depuis qu'Eug. Gayot a cessé d'en « surveiller l'élevage : elle ne figure plus dans les program- « mes des concours agricoles, et nous ne connaissons aucun « éleveur qui en possède des reproducteurs authentiques. » De son côté, M. Cornevin fait remarquer que les animaux vendus couramment dans le commerce sous le nom de léporides ne sont que des Lapins. S'il en est ainsi, il faudrait, pour résoudre les questions soulevées à propos de cette hybridation, recommencer toutes les opérations que Gayot avait poursuivies avec succès pendant plusieurs années.

Pour terminer cette rapide revue des hybrides qui ont été obtenues dans les genres de la classe des Mammifères où existent des espèces domestiques, il nous reste encore à parler des produits qui naissent de l'accouplement du Sanglier avec des sujets de l'espèce porcine. Pour Cuvier et pour un grand nombre de zoologistes qui sont venus après lui, le Sanglier de nos forêts est la souche des races de Cochons *originaires de nos contrées*. Pour quelques naturalistes modernes, plusieurs types spécifiques (?) auraient concouru à la formation de ces races. Il résulte de là que, suivant qu'on adopte la première ou la seconde de ces opinions, on doit considérer l'accouplement entre le Sanglier et les sujets de l'espèce porcine comme de simples croisements de races ou comme des croisements d'espèces ou hybridations. Les rapprochements sexuels sont d'ailleurs faciles quand on met en contact avec nos Porcs des Sangliers qui ont été pris jeunes et apprivoisés. Ils ont pour conséquence la production de sujets qui, dans certains cas, n'ont été qu'incomplètement féconds entre eux et avec l'espèce porcine, et qui, dans d'autres cas ont montré d'une manière très marquée cette double fécondité dans l'une et l'autre direction. M. Thierry, professeur de zootechnie à l'Ecole d'agriculture de Labrosse, dans le département de l'Yonne, a observé plusieurs générations d'hybrides ainsi obtenus se fécondant entre eux et avec l'une des espèces procréatrices, et a conclu de ses observations que « les caractères du *Sus Scropha* L. tendraient plu- « tôt à se reproduire et à se perpétuer par l'accouplement

« entre métis que les caractères du Porc domestique[1]. »

Dans les classes autres que celle des Mammifères on signale aussi des hybrides dont on a provoqué la procréation en déterminant des rapprochements sexuels entre des sujets d'espèces voisines, et parfois même entre des mâles et des femelles d'espèces n'appartenant pas au même genre. Nous ne pouvons pas nous arrêter sur l'histoire de ces hybrides qui sont assez variés. Nous nous contenterons de citer, dans la classe des Oiseaux, ceux de ces animaux qui sont nés de l'accouplement du Coq avec la Pintade et avec la Dinde, ceux qui descendent du Faisan et de la Poule, du Pigeon et de la Tourterelle à collier, ceux que l'on a obtenus du croisement des différentes espèces du genre Canard (*Anas* de Linné) entre elles, ou des croisements des différentes espèces de Faisans. Nous devons cependant citer tout particulièrement la fécondation de la Cane ordinaire (*Anas boschas*, L.) par le Canard musqué (*Anas Moschata*, L.) qui produit le *Canard mulard* infécond, très commun dans les exploitations rurales du midi de la France, et les croisements variés que l'on fait dans les volières entre différentes espèces de Passereaux qui donnent lieu à des observations intéressantes dont nous aurons à parler plus loin.

Des exemples que nous venons de rapporter et d'autres encore que l'on pourrait recueillir dans les ouvrages de zoologie se dégagent des enseignements intéressants au double point de vue de la science pure et de la production des hybrides qui ont pour l'homme une certaine utilité. L'un des plus importants à relever parmi ces enseignements, c'est qu'il est indispensable que deux espèces zoologiques soient très voisines par leur organisation et par leurs caractères pour qu'elles puissent se féconder. En général, chez les Mammifères il faut qu'elles appartiennent au même genre naturel, comme le Cheval et l'Ane, la Jument et le Couagga, le Loup et le Chien, le Tigre et le Lion, le Bouquetin des Alpes et la Chèvre, etc. L'exemple des hybrides de la Brebis

1. *L'Éleveur*, 1885, page 219 et 230.

et du Bouc, que l'on pourrait opposer à cette assertion, était considéré naguère encore comme n'infirmant pas le principe que nous posons, car, pour la plupart des naturalistes, la séparation des deux genres auxquels appartiennent les espèces procréatrices était toute artificielle. Cependant, aujourd'hui, il y a lieu d'observer sur cette question une certaine réserve, en présence des recherches de MM. Lesbre et Cornevin, qui semblent bien établir que la séparation des deux genres *Ovis* et *Capra* est rendue légitime par des différences anatomiques d'une réelle importance[1].

Chez les Oiseaux, c'est souvent aussi entre espèces du même genre, comme le Canard musqué et le Canard ordinaire, que s'accomplissent les fécondations croisées. Cependant elles ont lieu aussi entre espèces de genres différents, comme le Coq et la Pintade, le Pigeon domestique et la Tourterelle à collier. Les hybrides qui naissent de ces accouplements portent le nom d'*hybrides digénères*, et il est bon d'observer que si leurs parents sont de genres différents, ces genres sont encore assez rapprochés. On peut donc, d'après cela, ranger parmi les faits mal observés les observations qui se rapportent à de prétendus hybrides auxquels on a donné le nom de *Jumarts* et que l'on a crus nés de l'accouplement du Cheval avec la Vache, ou du Taureau avec la Jument. G. Colin, dans son *Traité de physiologie*, a fait voir dans quelle erreur sont tombés à cet égard Bourgelat, Bredin, Grognier et d'autres observateurs trompés par les apparences ou par des renseignements mal donnés.

Lorsque la fécondation croisée est possible entre deux espèces voisines, elle peut souvent se faire entre le mâle d'une espèce et la femelle de l'autre, et réciproquement entre le mâle de la seconde espèce et la femelle de la première. C'est ce qui a lieu, par exemple, pour les deux espèces de l'Ane et du Cheval, dont les accouplements font naître d'une part le Mulet qui est fils du Baudet et de la Jument, et d'autre part le Bardot qui est fils du Cheval étalon et de l'Anesse.

1. *Journal de médecine vétérinaire de Lyon*, 1892, p. 199.

Broca cependant distingue une *hybridité unilatérale* dans laquelle le mâle d'une espèce peut féconder la femelle d'une autre espèce, sans que la réciproque soit possible. La production de l'hybride résultant de l'accouplement du Canard musqué et de la Cane commune en fournirait un exemple, car d'après Parmentier[1], l'accouplement inverse n'aurait pas lieu, les mâles de l'espèce commune refusant de s'apparier avec les Canes de l'espèce musquée dont ils paraissent éloignés par l'odeur qu'elles exhalent.

Comme déjà nous l'avons fait observer, dans l'état de nature les animaux d'espèces différentes ne se recherchent pas pour s'accoupler. Il y a même quelquefois entre certaines de ces espèces des sentiments de répulsion qui se traduisent par des combats plus ou moins violents lorsque l'on tente de les rapprocher. Un fait bien remarquable, c'est que cette répulsion, que l'on croirait ne devoir exister qu'entre animaux d'espèces différentes, se manifeste quelquefois entre sujets évidemment de même espèce, quand on met en présence des animaux sortis de groupes ayant une origine commune, que l'on a fait vivre depuis longtemps sous des climats éloignés et dans des conditions absolument dissemblables. D'après Mathias Duval[2], Renger nous apprend que le Chat domestique, importé d'Europe au Paraguay, s'y est modifié et montre une aversion décidée contre la forme européenne de laquelle il dérive. L'Aperea du Brésil, que quelques zoologistes considèrent comme la souche sauvage du Cochon d'Inde, refuse de s'accoupler avec la race domestique d'Europe. Enfin, deux des Lapins domestiques redevenus sauvages dans l'île de Porto-Santo, près de Madère[3], ont

1. Annotations du *Théâtre d'agriculture* d'Olivier de Serres, t. II, p. 187.

2. *Revue scientifique*, 1884, p. 97.

3. En 1418, Gonzalès Zarco ayant eu à bord une Lapine qui avait fait une portée, la lâcha avec tous ses petits dans l'île de Porto-Santo. Ces animaux s'accrurent rapidement et, trente-sept ans plus tard, Cada-Mosto les signale comme innombrables et habitant la partie centrale haute et rocheuse du pays où ils font des portées de quatre à six petits en juillet et en août. Deux de ces Lapins ramenés au jar-

constamment refusé de s'accoupler avec les femelles de leur espèce appartenant aux races de l'Angleterre. Si de semblables antipathies existent entre des animaux de même espèce, simplement parce qu'ils ont vécu sans se connaître dans des conditions différentes, on ne doit pas s'étonner de les rencontrer quelquefois entre sujets que l'on s'efforce de faire accoupler contre le vœu de la nature, quoiqu'ils ne soient pas de la même espèce. Toutefois, il faut bien reconnaître que ce n'est pas toujours de l'aversion qui se manifeste en pareille circonstance, mais simplement de l'indifférence, si l'on peut ainsi parler. Dans tous les cas, quel que soit celui de ces deux sentiments qui existe, il faut en triompher lorsqu'on veut provoquer la procréation d'un hybride. L'un des meilleurs procédés que l'on puisse employer pour atteindre ce résultat est celui qui consiste à faire vivre ensemble, dès le plus jeune âge, les sujets que l'on se propose d'accoupler plus tard et à faire naître entre eux, si cela est possible, quelque chose comme de l'affection. La Louve qui fut employée aux hybridations dont Buffon a retracé l'histoire avait été enlevée à sa mère trois jours après sa naissance, allaitée artificiellement, et unie, dès qu'elle avait été en âge de se reproduire, à un Chien braque qu'elle avait pris en grande affection. Les éleveurs américains qui obtiennent des hybrides de la Vache et du Bison apprivoisent les animaux de cette dernière espèce et les font vivre en commun avec les femelles de l'espèce bovine dans un même troupeau. Le Sanglier qui, dans les expériences de M. C. Thierry de Labrosse, a fécondé une Truie de la race *Bressanne*, avait été pris tout jeune au bois au milieu d'une suite dont la mère venait d'être tuée. Enfin, dans les quelques expériences où l'on a réussi à surmonter l'aversion que paraissent éprouver les uns pour les autres les Lièvres et les Lapins, c'est parfois en faisant vivre de très jeunes Levrauts avec de très jeunes femelles de l'espèce à féconder que l'on a pu atteindre le but que l'on poursuivait.

din zoologique n'ont jamais voulu s'accoupler avec des lapines domestiques. (Math. Duval.)

Mais l'emploi de ce procédé n'est pas toujours possible, et il serait impraticable pour les éleveurs qui doivent consacrer un même Baudet à la fécondation d'un nombre plus ou moins élevé de Juments mulassières. Il faut donc, dans la plupart des cas, tenter l'opération entre animaux que l'on rapproche pour la première fois, ou qui n'ont été en contact que pendant peu de temps. Lorsqu'il en est ainsi, il est important tout d'abord de ne jamais essayer de réaliser une hybridation qu'avec une femelle qui soit bien en chaleur et vivement sollicitée par l'état où elle se trouve à subir, à désirer même les approches du mâle. Dans certaines espèces, ce sont parfois les sollicitations, les avances de la femelle qui provoquent le mâle à accomplir l'acte qu'on lui demande. C'est ce que l'on observe de loin en loin dans les volières où l'on essaie d'obtenir des hybrides du Chardonneret mâle (*Fringilla carduelis*) et de la femelle du Serin (*Pyrrhula canaria*). On a soin d'abord de priver la femelle de tout autre mâle de son espèce, puis on la met dans une même cage avec le chardonneret. « C'est alors la femelle canarie qui « entre la première en amour et qui n'oublie rien pour « échauffer son mâle du feu dont elle brûle : ce n'est qu'à « force d'invitations et d'agaceries, ou plutôt c'est par l'in- « fluence de la belle saison, plus forte ici que toutes les « agaceries, que ce mâle froid devient capable de s'unir à « l'étrangère et de consommer cette espèce d'adultère phy- « sique, *encore faut-il qu'il n'y ait dans la volière aucune « femelle de son espèce.....* Le père Bougot a suivi avec at- « tention le petit manège d'une Serine panachée, en pareille « circonstance ; il l'a vue s'approcher souvent du mâle Char- « donneret, s'accroupir comme la Poule, mais avec plus « d'expression, appeler ce mâle qui d'abord ne paraît point « l'écouter, qui commence ensuite à y prendre intérêt, puis « s'échauffe doucement et avec toute la lenteur des grada « tions ; il se pose ensuite un grand nombre de fois sur elle « avant d'en venir à l'acte décisif, et à chaque fois elle « épanouit ses ailes et fait entendre de petits cris ; mais « lorsqu'enfin cette femelle si bien préparée est devenue

« mère, il est fort assidu à remplir ses devoirs de père, soit « en l'aidant à faire le nid, soit en lui portant la nourriture « tandis qu'elle couve ses œufs ou qu'elle élève ses petits. » (O. des Murs[1].)

Le passage que nous venons de citer insiste sur une condition que l'on doit s'efforcer de remplir quand on veut obtenir d'un mâle qu'il consente à couvrir une femelle étrangère à son espèce. Il faut lui éviter avec soin la présence et le contact des femelles de sa propre espèce. C'est une précaution que l'on ne manque pas de prendre, dans les métairies du midi de la France, à l'égard du Canard musqué que l'on fait vivre exclusivement avec des Canes domestiques qu'il féconde sans difficulté et auxquelles il fait produire le *Canard mulard* que l'on engraisse et que l'on utilise à faire une conserve alimentaire connue sous le nom de *Salé de Canard*, et duquel on obtient aussi une partie des foies gras estimés des gourmets.

Il y a dans la vie des Baudets que l'on emploie à la procréation des Mulets une condition qui n'est pas sans analogie avec celle que l'on impose au Canard musqué, et qui ne laisse pas d'avoir une influence sur la conservation de la race des Baudets mulassiers. Pour que ces animaux remplissent sans trop de difficulté le rôle auquel on les destine, on a soin généralement de ne point leur présenter d'Anesses à féconder avant que soit entièrement passé le temps où les Juments mulassières leur sont amenées. La pratique démontre, en effet, qu'il leur arrive fréquemment de rester, au moins pendant quelques instants, absolument froids auprès des juments quand on leur a permis de couvrir une Anesse. Il résulte de là que les Anesses de la race mulassière, qui doivent produire les Baudets étalons pour l'avenir, ne sont généralement fécondées que vers la fin de la saison, que les jeunes Anons ne naissent qu'à la fin de l'année suivante, au moment où l'on va entrer en hiver, et qu'ils sont exposés à souffrir du froid pendant les premiers mois de leur existence.

1. *Encyclopédie d'histoire naturelle*, t. V, p. 301.

S'il est indispensable que la femelle soit bien prête à l'accouplement au moment où on la présente au mâle, il est nécessaire aussi que celui-ci soit sollicité, par les conditions dans lesquelles on le fait vivre, à se mettre en état de la satisfaire. Il y a des mâles chez lesquels l'instinct génital est assez prononcé pour qu'ils ne semblent pas avoir conscience que la femelle qu'on leur présente n'est pas de leur espèce. Le Bouc, par exemple, est signalé par tous les auteurs comme très ardent et très prolifique, et l'on n'est pas étonné d'après cela que, dans ses expériences au Chili, M. Besnard l'ait vu poursuivre sans relâche les Brebis en toute saison. On trouve aussi des Baudets qui se montrent prêts à la saillie dès qu'ils voient ou qu'ils entendent faire dans l'Atelier[1] les préparatifs qui précèdent le moment où on les conduit à la Jument. Mais il en est d'autres qui demeurent froids en présence de la femelle qu'on leur offre et que l'on s'efforce, dans le Poitou, d'exciter à l'acte génital par des paroles, des chants, des manœuvres même plus ou moins bizarres qui ne suffisent pas toujours à vaincre leur répugnance, de telle sorte que, dans certains cas, on est obligé, pour obtenir qu'ils se mettent en état de remplir leur rôle, de leur présenter une Anesse à laquelle on substitue rapidement la Jument à saillir quand l'effet désiré s'est produit. Il est à peine besoin d'ajouter que pour entretenir la vigueur chez de semblables étalons il est nécessaire de les soumettre à un bon régime, que l'on rend même quelquefois plus ou moins stimulant par l'emploi des grains et notamment de l'avoine.

Le résultat des accouplements entre animaux d'espèces différentes est nécessairement plus incertain que celui que l'on obtient du rapprochement normal d'individus de même espèce. Lorsqu'il s'agit d'animaux apprivoisés ou autres que l'on conserve dans les parcs ou dans les ménageries, on se borne à attendre et à constater plus tard si la tentative d'hybridation a réussi. Mais lorsqu'il s'agit de la

1. On donne ce nom dans le Poitou à l'établissement où l'on entretient les Baudets mulassiers, et où on leur fait couvrir les Juments qu'on leur amène.

production du Mulet, le chiffre des naissances dans une population déterminée n'est pas sans importance. Or, tandis que sur cent juments saillies par le Cheval on compte, dans l'Administration des haras, sur une moyenne de soixante naissances [1], Jacques Bujault, dont on n'a pas contesté les assertions à cet égard, estime que dans le Poitou il n'y a que les quatre neuvièmes (c'est-à-dire 44,44 %) de celles qu'on donne au Baudet qui réussissent à amener un produit à bien.

Il est certain, d'après cela, comme on devait s'y attendre d'ailleurs, que les accouplements entre sujets d'espèces différentes donnent essentiellement moins de naissances que les rapprochements normaux entre sujets de même espèce. Cela ne fait pas l'affaire des éleveurs, qui sont lésés dans leurs intérêts lorsqu'ils sont menacés d'avoir à entretenir pendant un an une Jument qui coûte sans leur donner de produit. Aussi arrive-t-il à quelques-uns d'entre eux de présenter leur Jument au Cheval étalon dans un délai plus ou moins rapproché après qu'elle a été couverte par le Baudet, s'ils ont quelque raison, fondée ou non, de croire qu'elle n'a pas été fécondée par celui-ci. Il résulte parfois de ces accouplements d'une même bête avec deux mâles d'espèces différentes des gestations gemellaires à la suite desquelles on voit naître un Poulain et un Muleton. Ces faits, qui sont assez rares, ont été considérés comme des exemples de superfétations ou plutôt de superfécondations, car dans la plupart des observations qui ont été publiées, « les deux « saillies fécondantes ont été très rapprochées, l'une succé- « dant immédiatement à l'autre, ou tout au moins ayant eu « lieu dans la même journée [2]. »

1. D'après une statistique dressée en Angleterre en 1886, sur 2,846 Juments de sang qui ont été saillies, 954 ont mis bas des Poulains, 1,026 ont donné des Pouliches, 133 ont avorté et 733 sont restées vides. Ces chiffres donneraient une moyenne de 74,24 fécondations pour cent saillies, et une moyenne de 69,57 naissances d'animaux viables. C'est là un chiffre sensiblement plus élevé que celui admis par l'Administration des haras; mais celle-ci, dans ses évaluations, paraît rester un peu au-dessous de la réalité.

2. Saint-Cyr, *Traité d'obstétrique vétérinaire*, p. 150.

Mais il n'en est pas toujours ainsi, et, dans certains cas, les deux accouplements sont assez espacés pour que l'on hésite à admettre que les deux œufs fécondés, l'un par le Baudet, l'autre par l'étalon, proviennent de la même ovulation. Ainsi, dans un fait recueilli par M. le Dr Chabaud et publié par le professeur Lafosse [1], une Jument saillie une première fois par le Baudet ayant, après quinze jours, donné des signes certains de chaleurs non apaisées, fut, pour ce motif, livrée à un étalon de la station de Pamiers, et mit bas, au terme de la gestation, le même jour, à dix minutes d'intervalle, un Poulain et une Mule, tous deux parfaitement conformés et viables dans de telles conditions, qu'allaités ensemble par la mère ils se développèrent à merveille. Ici, comme le fait observer Saint-Cyr, il faut déjà tenir compte du temps écoulé entre les deux saillies. Mais cela devient plus nécessaire encore en présence d'une observation plus récente de gestation gemellaire et de parturition double publiée par M. le professeur Malet [2]. Il est question, dans cette observation, d'une Jument poitevine qui, saillie par le Baudet les 18, 19, 25 mars et 8 avril 1890, fut livrée au Cheval le 8 mai suivant. Or, cette bête mit bas onze mois après la dernière saillie du Baudet, et dix mois après l'unique saillie du Cheval, un Mulet et une Pouliche (celle-ci fort incomplètement développée), qui ne vécurent ni l'un ni l'autre. Nous croyons, avec M. Malet, qu'il y a là un véritable exemple de superfétation, et que « la fécondation effectuée « par l'étalon ne saurait se concevoir sans une ponte postérieure à la première fécondation. »

Ce sont là des exemples où il est impossible de nier la superfétation, puisque les deux produits qu'ont fait naître les Juments avaient évidemment pour pères des mâles d'espèces différentes, ayant effectué les saillies à des époques éloignées de quinze jours ou d'un mois. Ils offrent un certain intérêt, car il a été dit à la Société nationale d'agricul-

1. *Journal des vétérinaires du Midi*, 1859, p. 70.
2. *Revue vétérinaire du Midi*, 1891, p. 406.

ture, à la suite d'une communication de M. Gréa sur un fait de même nature[1], que dans les pays à production mulassière, lorsqu'une Jument paraît n'avoir pas retenu du Baudet, on la fait couvrir un mois ou six semaines après par un Cheval. Si en raison d'une semblable habitude de nouvelles naissances de deux produits (Poulain et Muleton) se faisaient observer, il serait utile de les recueillir pour répandre quelque lumière sur la question encore controversée des superfétations.

La production des hybrides est intéressante à étudier tout à la fois dans ses rapports avec la physiologie et dans ses rapports avec la zootechnie.

Au point de vue physiologique, Buffon, et après lui divers physiologistes, ont essayé de lui faire révéler la part que prend chaque reproducteur à la procréation de l'être qui résulte de leur rapprochement, et, se basant sur ce qui se fait observer ordinairement chez le Mulet, que l'on obtient du croisement du Baudet et de la Jument, ils ont avancé que le père transmet à son produit l'ensemble de sa conformation, sa vigueur et son énergie, et que la mère lui donne la taille, le volume du corps et l'aptitude à se nourrir. G. Colin a démontré combien sont peu certaines, même à l'égard du Mulet, les déductions que l'on a tirées des caractères que rêvet cet hybride. En réalité, ce que l'on peut conclure des observations qui ont été faites sur les hybrides les mieux connus, c'est que le plus ordinairement l'espèce qui offre le plus de fixité dans ses caractères est celle qui paraît avoir la prépondérance sur la conformation, l'organisation et le tempérament du produit, dans l'acte de la génération. En général, quand on unit une espèce sauvage à une espèce domestique, c'est la première qui, étant demeurée avec tous les attributs du type spécifique, transmet à son produit le plus de ses caractères; de même que lorsque l'on unit entre elles deux espèces domestiques, le produit emprunte d'avantage à celle des deux qui a été la moins modifiée par

1. *Bulletin de la Société d'agriculture*, juillet 1884, p. 449.

la domesticité. Ainsi, dans l'accouplement du Bison et de la Vache, le premier, qui est simplement apprivoisé, et par conséquent plus près de l'état de nature, transmet à son produit, comme nous l'avons vu plus haut, sa couleur, la forme de sa tête, sa demi-toison, son dos incliné. Le produit obtenu au Jardin-des-Plantes de l'Hémione mâle et de l'Anesse « ressemble beaucoup plus, dit G. Colin, à l'Hémione qu'à « l'espèce maternelle ; il a la robe, la physionomie, le port, « les proportions de la première ; il en a la tête de forme « gracieuse, les oreilles, les yeux, les naseaux, la croupe, « la queue, les pieds[1]. » D'un autre côté, Brehm[2], parlant d'un croisement qui diffère de celui que nous venons d'indiquer par ce seul fait que la Jument comme femelle avait remplacé l'Anesse dans son union avec l'Hémione mâle, dit du produit obtenu qu'il est plus grand et plus robuste que les Hémiones du même âge, mais qu'il s'en rapproche beaucoup par les dispositions générales de ses couleurs, sa teinte étant café au lait brun au lieu d'être d'un jaune fauve extrêmement clair. Il ajoute que la tête est petite pour le corps, qu'elle est moins busquée que celle de l'Hémione, que le front est plus aplati, que les oreilles sont relativement courtes, que le museau est blanc jusqu'à 4 ou 5 centimètres au-dessus des naseaux, que la crinière est noire, droite et plus courte que celle de l'Hémione, qu'il existe une bande sur le dos de couleur foncée, que la queue est fournie de crins à partir de la base, et que la face interne et le devant des cuisses et des jambes, ainsi que le ventre, sont blancs.

Darwin[3] constate que dans l'accouplement du Chacal et du Chien, c'est le Chacal qui exerce sur le produit une action prépondérante. Cela avait déjà été signalé par M. Colin dans son *Traité de physiologie*[4]. « Les hybrides, dit-il, en « effet, obtenus par M. Flourens du Chacal et de la Chienne « ont, comme les animaux sauvages, un poil laineux et un

1. Colin, *Traité de physiologie*, t. II, p. 925.
2. Brehm, *Les Mammifères*, t. II, p. 407.
3. *Variations des animaux*, t. II, p. 72.
4. *Physiologie*, t. II, p. 926.

« poil soyeux. L'un d'eux est gris fauve comme le père; « les deux autres ont le pelage noir, tirant sur celui de la « mère. Ils ont les allures brusques, farouches. Leur pre- « mière dentition marche plus vite que celle des petits « Chiens ». Enfin, sans insister davantage, nous pouvons ajouter que les métis du Bouquetin des Alpes et de la Chèvre sont forts, vigoureux et plus semblables au mâle sauvage qu'à la femelle domestique[1], et que dans les croisements du Sanglier avec la Truie, ce sont les caractères de l'espèce sauvage qui se répètent le plus volontiers chez les produits.

Quant aux hybrides que l'on obtient du rapprochement de deux espèces domestiques, tout le monde sait combien le Mulet est plus semblable à l'Ane, que la domesticité a peu modifié, qu'à la Jument dont il reproduit seulement « la « taille, le développement de quelques régions et certaines « proportions d'ensemble dont l'harmonie rappelle la gra- « cieuse conformation de l'espèce maternelle », tandis qu'il emprunte à l'Ane, son père, « le volume de la tête, la forme « des arcades orbitaires et celle des dents, l'étroitesse des « naseaux, la forme de la fausse narine, les proportions des « oreilles, la forme de l'encolure, le défaut de crinière et de « crins à la base de la queue, la direction du dos, la forme « de la croupe, des pieds, des châtaignes, le développement « des mamelons, la sécheresse des extrémités, le caractère, « l'expression, les allures, la constitution, la rusticité, la « sobriété, la vigueur, l'aptitude à conserver de la graisse « intérieurement avec les apparences de la maigreur... En « un mot, suivant l'expression parfaitement juste du savant « physiologiste, c'est un Ane qui commence à se fondre « dans le moule du Cheval[2]. »

Et ce n'est pas parce que l'Ane remplit le rôle de père dans son accouplement avec la Jument que le Mulet reproduit une si grande quantité de ses caractères, c'est uniquement parce que l'Ane, bien que domestique, est resté plus

1. Brehm, *Les Mammifères*, t. II, p. 590.
2. Colin, *Physiologie*, t. II, p. 924.

près de l'état de nature que le Cheval et offre, par conséquent, des caractères qui ont plus de fixité. Ce qui le prouve, c'est que dans le croisement inverse où le Cheval est le père, tandis que l'Anesse est la mère, c'est encore l'espèce asine qui a la prédominance relativement à la transmission des formes extérieures, de la constitution et du tempérament. En effet, « le Bardot, fils du Cheval et de l'Anesse, tient de son « père par la forme de la tête, des oreilles, par la crinière, « les crins de la base de la queue. Il tient de sa mère par « sa petite taille, la disposition des fausses narines, la forme « du garrot, du dos, des membres et particulièrement des « pieds et des châtaignes. Il tient d'elle aussi par son caractère, son peu d'aptitude aux allures rapides, en raison de « l'étroitesse des voies aériennes, par sa vigueur, sa rusticité, sa constitution[1]. »

« En somme, ajoute encore M. Colin, dans le produit des « deux espèces de l'Ane et du Cheval, c'est incontestablement l'influence de l'espèce asine qui prédomine et qui « porte son empreinte à la fois sur les formes extérieures, « la constitution, le naturel, c'est-à-dire sur ce qu'il y a de « plus fixe et, d'autre part, sur ce qu'il y a de plus fugace « et de moins stable sous le rapport de la transmission « héréditaire. »

Cette constatation de la prédominance de l'espèce asine dans la transmission des caractères à la forme hybride, qui se fait également remarquer dans les produits de l'un et l'autre des croisements d'espèces auxquels elle prend part, était d'autant plus importante à relever, au point de vue de l'opinion que nous avons formulée plus haut, que M. Colin, parlant ensuite de l'hybride obtenu de l'Hémione mâle, espèce sauvage apprivoisée, et de l'Anesse, espèce domestique, fait remarquer que dans cet accouplement « l'espèce asine « a perdu la prééminence si remarquable qu'elle possède « relativement à celle du Cheval[2]. »

Il y a peu d'autres exemples de croisements entre espèces

1. Colin, *Physiologie*, t. II, p. 925.
2. Colin, *ibid.*

différentes lorsqu'il s'agit d'animaux domestiques. Cependant, nous trouvons encore celui du Bouc et de la Brebis qui a réussi sous la direction de Buffon, plus heureux dans cette tentative que M. Cornevin. Ici encore nous voyons que l'espèce qui a été le moins influencée par la domesticité est celle qui imprime à son produit le plus de sa conformation et de ses caractères. « Les neuf hybrides que Buffon obtint « de l'accouplement du Bouc avec la Brebis avaient plus de « rapports avec l'espèce du père qu'avec celle de la mère. « Ces neuf hybrides, dont sept étaient mâles, avaient les « poils bruns, longs et rudes du Bouc, surtout sous le ven- « tre, près du fourreau, aux pieds de derrière. Le chanfrein « était moins arqué, la queue plus courte et les membres « plus longs que chez les Moutons. Ils avaient quatre ma- « melons, deux de chaque côté [1]. »

Quelle que soit cependant l'influence de l'espèce qui est encore sauvage ou qui se rapproche le plus de l'état de nature, elle ne va jamais jusqu'à effacer entièrement l'action de l'espèce à laquelle elle est unie. Il arrive même quelquefois que c'est cette dernière qui a la prépondérance. Cela paraît s'être fait observer assez souvent dans les hybrides du Chien et du Loup, qui se produisent de loin en loin, malgré l'aversion que l'on signale entre ces deux espèces que l'on a peut être exagérée. D'après M. de Quatrefages [2], « l'union d'un Chien et d'une Louve a donné naissance à « trois petits, dont deux mâles. Ceux-ci ressemblaient à la « mère (la Louve) par la forme générale, la nature de leurs « mouvements, leurs instincts et leur aversion pour les « hommes et pour les chiens. » Ceci concorde parfaitement avec ce que nous avons dit de la prédominance des espèces sauvages dans la plupart des hybridations. Mais il n'en est plus de même pour la femelle hybride, sœur de ces deux mâles, « qui avait, au contraire, la tête du Chien, ne trot- « tait pas comme le Loup, se plaisait au milieu de la gent

1. Colin, *Physiologie*, t. II, p. 925.
2. *Revue scientifique 1868*, pp. 738 et 754.

« canine et ne témoignait aucune méfiance vis-à-vis de « l'homme... Ces deux espèces (le Chien et le Loup), ajoute « M. de Quatrefages, *ont donné naissance à tous les inter-* « *médiaires possibles,* ainsi que le prouvent les exemples « que renferment les ouvrages de Valmont, de Bomare, de « Buffon, de Pallas, de Marolles, de Giron de Bazareingues, « de Geoffroy. Dans la plupart des cas, l'une des deux espè- « ces prédomine, *mais il y a toujours réunion d'un cer-* « *tain nombre de caractères paternels et maternels.* »

Cette dernière assertion de M. de Quatrefages est vraie non seulement pour les hybrides entre Chien et Loup, mais encore pour tous les hybrides quels qu'ils soient. Chez tous, comme dans tous les croisements d'ailleurs, se produisent des caractères empruntés les uns au père, les autres à la mère, et d'autres qui dérivent tout à la fois du père et de la mère, étant comme une sorte de fusion de ce qui existe chez les deux géniteurs. Seulement, tandis que dans les croisements ordinaires entre animaux de même espèce mais de races différentes on ne saurait, dans la plupart des cas, *prévoir, d'une manière certaine,* dans quel sens et dans quelle proportion s'effectuera la combinaison des caractères des deux reproducteurs et quels seront en définitive la conformation, la constitution et le tempérament du produit, dans le croisement des espèces d'où résultent les hybrides les plus connus, on sait à l'avance quels seront les traits essentiels que présenteront le Mulet et le Bardot, et à quelle destination ils seront propres. Cela donne à tous les Mulets par exemple, quelles que soient les races des Baudets et des Juments d'où ils tirent leur origine, une telle ressemblance dans les formes extérieures et dans l'organisation interne, que l'on n'hésiterait pas à les réunir en un seul groupe dont on ferait une espèce, si l'on ne savait d'où ils proviennent, et s'ils jouissaient de la faculté de se reproduire indéfiniment entre eux. Nous ne referons pas, pour justifier ce que nous avançons ici, le portrait du Mulet et du Bardot, en rappelant ce que l'un et l'autre tiennent de l'espèce de l'Ane et de l'espèce du Cheval, nous nous bornerons à faire remar-

quer que constamment il y a chez eux juxtaposition, dans un sens déterminé, de caractères empruntés aux deux reproducteurs d'où ils dérivent, et qu'il y a aussi fusion constante de quelques-uns de ces caractères, comme cela se fait observer chez le Mulet dans la queue, qui sans être aussi fournie de crins que celle du Cheval, n'en est pas absolument dépourvue dans la plus grande partie de sa longueur comme celle de l'Ane, dans les oreilles, qui sont moins longues que celles de l'Ane et plus longues que celles du Cheval, et dans sa voix, qu'il fait entendre rarement d'ailleurs et qui n'est ni le braiment de son père ni le hennissement de sa mère.

Les hybrides sont donc des êtres intermédiaires entre les deux espèces qui ont concouru à leur procréation; mais bien qu'ils aient des caractères nettement déterminés et souvent constants, ils ne constituent pas des espèces zoologiques, car ils sont inféconds ou incomplètement féconds entre eux, ou bien quand ils jouissent de la propriété de se reproduire indéfiniment entre eux, tout s'accorde à établir que leurs descendants reviennent tôt ou tard à l'une des espèces procréatrices.

La stérilité est absolue chez le Mulet mâle, et « l'on sait « depuis Bonnet, Habenstreit, Gleichen, Prevot et Dumas « que leur sperme manque de spermatozoïdes ou n'a que des « spermatozoïdes incomplets à l'état rudimentaire[1]. » Une observation analogue a été faite par M. Vagner sur la liqueur séminale d'un métis du Serin et du Chardonneret dans laquelle il a trouvé « quelques spermatozoïdes qui n'avaient ni « les dimensions, ni la forme de ceux propres à l'une et à « l'autre des espèces citées[2]. » Le Bardot mâle paraît être infécond comme le Mulet, et, d'après Milne Edwards, « la « fécondité des femelles provenant du croisement des Yacks « avec nos Vaches et nos Taureaux a été constatée maintes « fois dans la ménagerie du Muséum, mais les mâles de « même origine n'ont jamais reproduit[3]. »

1. Colin, *Physiologie*, t. II, p. 944.
2. Milne Edwards, *Physiologie*, t. VIII, p. 357.
3. *Ibid.*, t. XIV, p. 302.

Quant aux mâles des autres hybrides que l'on a observés jusqu'à présent dans la famille des *Solipèdes*, les renseignements que l'on a sur la fécondité d'un petit nombre d'entre eux ne sont pas assez explicites pour que l'on puisse se former une opinion. Ainsi, on a cité comme ayant été féconds deux hybrides mâles l'un d'un Ane et d'une Zébrisse (Gray), l'autre d'un Hémione et d'une Anesse; « mais, dit Milne « Edwards, pour ce dernier au moins, le témoignage du « gardien, sur l'attestation duquel le fait a été admis, me « paraît peu digne de confiance, car il était réputé fort men- « teur[1]. »

La Mule n'est pas absolument inféconde comme le Mulet. Elle ne peut être fécondée par son propre mâle puisque celui-ci est stérile, mais par le Cheval étalon ou par le Baudet, c'est-à-dire par les mâles appartenant à l'une ou à l'autre des deux espèces qui ont concouru à sa procréation. Cela se comprend, car si la liqueur séminale du Mulet manque de spermatozoïdes, il n'y a rien d'anormal dans la disposition et la structure de l'appareil génital de la Mule. « Le « vagin et l'utérus ressemblent exactement aux mêmes par- « ties de la Jument et de l'Anesse; le col de l'utérus est « ouvert, les trompes sont libres, les ovaires, quoiqu'un peu « petits, possèdent des vésicules de Graaf et des ovules; « néanmoins, d'après Coste, de qui je tiens cette observation, « les vésicules et les ovules y sont en faible proportion; ces « femelles, enfin, ont aussi leur rut périodique, et très pro- « bablement leur ponte ou leur ovulation spontanée[2]. »

Malgré cela on ne rencontre dans les annales de la science que peu de faits bien constatés où il soit question de Mules ayant mis bas après avoir été saillies par le Cheval ou par le Baudet. Cela tient peut-être, en partie au moins, à ce que, dans la conviction où l'on est qu'elles ne peuvent produire, on s'abstient généralement de les faire couvrir. Il est vrai qu'en cela on n'a pas tort, car dans la plupart des cas où la

1. Milne Edwards, *Physiologie*, t. XIV, p. 302.
2. Colin, *Physiologie*, t. II, p. 944.

Mule a été fécondée elle n'a pu amener à bien son produit, soit parce qu'elle a avorté avant le terme normal de la gestation, soit encore parce que le produit d'un élevage difficile est mort peu de temps après sa naissance. Cependant Buffon, dans son travail sur les Mulets[1], a rapporté le fait d'une Mule qui, à Valence, en Espagne, a été fécondée cinq fois, de 1763 à 1771, par un Cheval de Cordoue et une autre fois, en 1776, par un autre étalon de même race, et qui a donné six produits se rapprochant du Cheval par leur conformation. Ces six produits ont tous vécu, se sont développés normalement et ont atteint un certain âge. Néanmoins, trois d'entre eux sont morts à l'âge de quatorze mois, de dix-neuf mois et de vingt et un mois. Un autre a vécu jusqu'à deux ans et demi et a succombé à un accident. Un cinquième, celui qui était né en 1771, vivait encore et était utilisé à un service particulier six ans après sa naissance. Enfin, le dernier, qui était une femelle née en 1776, signalée comme une bonne bête, existait encore et donnait à l'éleveur des espérances au moment où M. Schiks, consul hollandais, a adressé à Buffon la relation de ces six fécondations d'une même femelle hybride.

A ce fait déjà bien remarquable de fécondité chez la Mule s'en ajoute un autre qui a été observé dans ces dernières années au Jardin d'acclimatation à Paris, et qui a été recueilli par M. le Dr Saint-Yves Ménard[2]. Il s'agit ici d'une Mule arabe qui non seulement a été féconde, mais encore qui a donné naissance à plusieurs produits parmi lesquels il en est qui ont été eux-mêmes doués de fécondité. Cette bête venue d'Algérie est arrivée au Jardin d'acclimatation en juillet 1873, suitée d'un produit femelle (*Constantine*) et accompagnée d'un étalon barbe (*Caïd*), père du produit. Dans les années qui ont suivi son arrivée en France on l'a accouplée de nouveau, à trois reprises différentes, avec le même étalon *Caïd*, et a, elle, donné deux produits, savoir : en 1874,

1. Buffon, *Histoire naturelle des quadrupèdes*, t. I, p. 149.
2. *Revue scientifique*, juillet 1889, p. 83.

Hippone, femelle, et en 1881, *Kroumir*, mâle, après avoir avorté en 1879. Mais elle n'était pas restée improductive de 1874 à 1881, car livrée deux fois à un Ane égyptien, elle avait fait naître deux produits mâles, *Salem* en 1875 et *Athman* en 1878. En résumé, cette Mule a donc eu de 1873 à 1889, date du travail de M. Saint-Yves Ménard auquel nous empruntons ces détails, cinq produits, savoir avec l'étalon *Caïd*, trois qui ont été trois quarts sang cheval, et avec l'Ane égyptien deux qui ont été trois quarts sang âne. Les premiers ressemblaient absolument à des Chevaux dont ils ne s'écartaient que par le hennissement qui présentait avec celui du Cheval une petite différence. Les autres, tous deux mâles d'une grande vigueur, ressemblaient tout à fait à des Mulets. Ils avaient des oreilles demi-longues, la crinière un peu courte et tombante, la queue à moitié garnie de crins vers le haut, et leur voix tenait le milieu entre le hennissement et le braiment. Mais ce qui ajoute encore à l'intérêt que présente l'observation si bien suivie par M. Saint-Yves Ménard, c'est que sur ces cinq produits d'une Mule exceptionnellement féconde, trois ont été eux-mêmes féconds. En effet, *Constantine* et *Hippone*, toutes deux trois quarts sang cheval, ont été livrées, la première, une fois à son propre père *Caïd* et une autre fois à un étalon japonais, et la seconde au seul étalon japonais. De ces trois accouplements il est sorti des produits ayant tous les caractères du Cheval, mais tellement chétifs qu'il a été impossible de les élever. Quant à *Salem*, trois quarts sang âne, il a été accouplé avec plusieurs Juments et ne les a jamais fécondées. Il en a été tout autrement de *Kroumir*, trois quarts sang cheval, qui, en 1888, a donné avec une Jument croisée (race tarbaise et race siamoise), une Pouliche bien portante et vigoureuse. On a donc ici un exemple très intéressant de fécondité chez une Mule se répétant chez quelques-uns de ses produits, avec cette condition qu'il est bon de constater que les accouplements ont toujours eu lieu entre animaux hybrides ou dérivés d'hybrides avec des sujets de pure espèce Ane, Cheval ou Jument.

La nécessité de recourir à l'un des mâles procréateurs pour féconder les Mules ou les femelles issues de Mules qui sont douées de fécondité, a naturellement pour conséquence de leur faire mettre au jour des produits qui tendent à se rapprocher de celle des deux espèces à laquelle le mâle a été emprunté, ou qui même se confondent presque entièrement avec cette espèce. Cela avait déjà été constaté, comme nous l'avons dit, par M. Saint-Yves Ménard, pour *Constantine* et pour sa sœur *Hippone*, ainsi que pour leurs produits. Mais pour *Hippone* une démonstration plus complète encore en a été donnée par MM. Cornevin et Lesbre, professeurs à l'École vétérinaire de Lyon[1]. *Hippone*, ayant été acquise, à l'âge de seize ans, par la chaire de zootechnie de cette école, a été soumise, pendant sa vie, à une étude approfondie de la part de ces deux professeurs, et livrée après sa mort à une dissection minutieuse. Or, il résulte du travail des deux savants professeurs de l'École de Lyon, qu'*Hippone*, qualifiée trois quarts sang cheval, dans le langage de l'hippologie, était en réalité revenue bien davantage au type caballin, et qu'elle ne présentait plus que trois caractères de tendance asinienne, savoir : un épais tablier adipeux sous-péritonéal, une tendance du cubitus à descendre vers l'extrémité inférieure du radius que d'ordinaire on n'observe pas au même degré chez le Cheval, et enfin une disposition du larynx et des branches de l'hyoïde rappelant en partie ce qui se fait observer chez l'Ane. En résumé, on peut donc dire avec MM. Cornevin et Lesbre que dans cette hybridation des deux espèces du Cheval et de l'Ane, le retour au type caballin a été à peu près complètement effectuée morphologiquement dès la deuxième génération, c'est-à-dire à la suite d'une seconde intervention de l'espèce chevaline dans la procréation du produit, « mais « que, physiologiquement, il y a des réserves à faire, puis- « que *Hippone* et *Constantine*, les deux filles de la Mule « et du Cheval barbe, ont été fécondées par des chevaux, et

1. *Journal de l'École vétérinaire de Lyon*, 1893, p. 69.

« que l'une et l'autre ont donné à toutes leurs parturitions « des produits si débiles qu'ils sont morts peu après leur « naissance. »

Les hybrides, à la procréation desquels ont concouru les espèces sauvages du genre *Equus*, sont naturellement assez rares. On comprend d'après cela que l'on a eu peu d'occasions de constater si parmi ces hybrides il s'est trouvé des femelles douées de fécondité. Brehm[1] signale cependant deux faits de cette nature : celui d'une métisse de Zèbre et d'Anesse fécondée par un Poney, et celui d'une métisse d'Ane et de Zébrisse fécondée également par un Poney.

Pour les hybrides des mammifères qui n'appartiennent pas au genre *Equus*, on manque souvent de renseignements précis relativement à leur fécondité. Ainsi, on ne saurait dire si les hybrides du Bouc et de la Brebis obtenus par Buffon ont été féconds entre eux, car on ne voit pas que le savant naturaliste ait tenté de les étudier à ce point de vue, et il dit lui-même que le « Bouc et la Brebis s'accouplent et « produisent ensemble, mais que personne ne nous a dit « encore s'il en résulte un Mulet stérile ou un animal fécond « qui puisse faire souche pour des générations nouvelles ou « semblables aux premières[2]. » Quant aux Chabins que Molina, Cl. Gay, de Castelnau ont observés au Chili et au Pérou, il est certain que pour ces auteurs ce sont des hybrides du Bouc et de la Brebis, et qu'il sont féconds entre eux, mais que les familles qu'ils ont constituées ont besoin, pour continuer à donner des fourrures d'une qualité particulière, d'être retrempées de temps à autre par l'intervention de l'une ou de l'autre des deux espèces procréatrices, ou même par de nouvelles hybridations entre ces deux espèces. Toutefois, nous devons rappeler que ce n'est pas là l'opinion de MM. Besnard et Cornevin, qui pensent avoir établi que c'est par erreur que l'on attribue la production industrielle des Chabins à des hybridations d'abord et ensuite à une

1. *Les Mammifères*, t. II, p. 432.
2. *Histoire des quadrupèdes. — De la Chèvre*, t. I, p, 306.

reproduction susceptible de se continuer pendant plusieurs générations entre sujets hybrides.

Comme nous l'avons dit dans la première partie de notre travail, il se produit en Amérique, entre deux espèces du genre Bos, le Bison (*Bos americanus* L.) et le Bœuf de nos contrées (*Bos taurus* L.) des hybrides auxquels Boitard, d'après Raffinesque, attribue une telle fécondité qu'ils sont susceptibles de se reproduire entre eux et avec leurs pères et mères *de manière à donner naissance à de nouvelles races fécondes*. Nous lisons même, dans l'ouvrage de Brehm[1], un passage qui confirme cette assertion de Boitard et qui nous apprend qu'un Américain, Wicliff, a obtenu des hybrides féconds des deux espèces du Bison et du Bœuf et qu'il les a croisés plusieurs fois, toujours avec succès, avec le Bison et avec le Bœuf commun, et que même ils se sont reproduits entre eux. Mais il y a de si grandes différences morphologiques entre les deux espèces dont il est ici question, que certains zoologistes les placent dans deux genres distincts et que cela ne laisse pas de faire concevoir quelques doutes sur l'étendue de la fécondité qui est attribuée à leurs hybrides, et surtout *sur la possibilité d'en faire sortir de nouvelles races fécondes*. Il faudrait, pour acquérir une conviction à cet égard, que l'on eût plus de détails sur les unions des animaux hybrides entre eux, sur l'organisation et les caractères de leurs produits, et sur ce que devient leur descendance après plusieurs générations. On est d'autant plus fondé à concevoir de semblables doutes, qu'au Muséum, où l'on suit nécessairement des expériences de cette nature avec plus d'attention et de soin que dans une simple ferme, on a constaté qu'entre deux autres espèces également éloignées du genre Bos, le Yack et le Bœuf domestique, on obtient des métis dont les femelles sont fertiles, dans une certaine limite, mais dont les mâles sont inféconds.

La même incertitude n'est plus permise lorsqu'il s'agit

1. *Les Mammifères*, t. II, p. 659.

des hybrides qui naissent du Bœuf ordinaire et du Zébu, de la Brebis et du Mouflon, de la Chèvre et du Bouquetin des Alpes. Mais ici c'est une autre interprétation des faits qui se présente. Evidemment, dans chacun des groupes de deux espèces que nous venons d'indiquer, il se fait des accouplements desquels naissent des métis, sinon des hybrides qui sont féconds entre eux et avec leurs parents. Mais le Zébu et le Bœuf sont aujourd'hui encore, pour beaucoup de naturalistes, deux variétés d'une même espèce; le Mouflon, s'il n'est plus regardé comme la souche unique du Mouton domestique (*Ovies aries* L.) paraît avoir concouru à la formation de quelques-unes de ses races; enfin, la même observation peut s'appliquer au Bouquetin des Alpes relativement à la Chèvre. Il résulte de là *que les accouplements* entre les sujets des couples que nous venons de citer, que l'on signale parfois comme des hybridations, sont de simples croisements entre des races plus ou moins éloignées, et qu'il n'est pas étonnant que les métis qui en résultent soient, comme tous les autres métis, féconds entre eux et avec leurs parents.

Les accouplements entre le Sanglier et la Truie sont encore des faits de même nature, car, si l'on repousse l'opinion de Cuvier qui voyait dans le Sanglier la souche *unique* de nos Porcs domestiques, on est très porté à admettre, comme nous l'avons dit plus haut, que cet animal a concouru à la formation des races de Porcs originaires de nos contrées. Dans cette hypothèse on ne saurait être surpris que les Sangliers et les Truies des races de notre pays, comme celles de la *race Bressanne*, par exemple, qui paraissent avoir des affinités à cause de leur origine commune, puissent s'accoupler et donner des produits féconds entre eux, comme le sont les sujets qui naissent d'individus de même espèce.

C'est ce qui est arrivé dans l'expérience de M. Thierry, que nous avons rapportée plus haut, où l'on a vu plusieurs générations successives de sujets naître des premiers métis et de leurs descendants, de telle sorte que la reproduction aurait pu être indéfinie dans cette lignée, si on ne l'avait interrompue par la seule raison que l'on obtenait ainsi des

Porcs qui, à cause de leur conformation, n'étaient pas faciles à vendre.

La fécondité entre eux des produits que l'on a obtenus du Lièvre et du Lapin, c'est-à-dire des léporides, est certaine d'après Gayot, puisque cet observateur assure en avoir fait naître jusqu'à soixante-douze générations successives. En outre, Arloing a trouvé dans le sperme du mâle des spermatozoïdes. Néanmoins, il reste à voir si déjà ces animaux qui se sont reproduits si facilement entre eux n'avaient pas fait retour à l'espèce du Lapin, comme l'affirme M. Sanson, et comme Gayot refusait de l'admettre.

Si nous laissons de côté les hybrides obtenus dans l'ordre des Carnassiers de l'accouplement de certaines espèces du genre *Felis* que l'on paraît n'avoir pas étudiés au point de vue de leur aptitude à la reproduction, nous trouvons dans ceux qui dérivent des animaux du genre *Canis* des exemples de fécondité qui ont été maintes fois constatées. Ici les hybrides ont été féconds non seulement avec leurs auteurs, mais encore avec les hybrides de même origine. La seule question qui reste controversée c'est celle de savoir si cette fécondité est indéfinie, si elle ne s'arrête pas après un certain nombre de générations, et si, dans le cas où elle persisterait indéfiniment, elle pourrait donner naissance à une famille d'êtres intermédiaires entre les sujets mis en présence dans l'accouplement primitif. C'est entre le Chien et le Loup d'une part, et d'autre part entre le Chacal et le Chien qu'ont été faites, dans l'ordre des Carnassiers, les expériences d'hybridations les plus suivies. En général, la fécondité s'est continuée entre les hybrides et les issus d'hybrides jusqu'au terme où il a été possible aux expérimentateurs de conduire leurs opérations qui ont toujours été interrompues après un nombre plus ou moins restreint de générations. Il est probable qu'elle se serait conservée au delà de ce terme, car on a de la tendance à considérer le Chien domestique comme descendant de plusieurs espèces parmi lesquelles il faut peut-être placer le Loup et le Chacal ou leurs ancêtres dans les âges géologiques. Quant aux carac-

tères que prennent les hybrides des générations qui suivent les premières, ils sont variables mais toujours plus ou moins intermédiaires entre ceux de l'espèce domestique et ceux de l'espèce sauvage que l'on a accouplée avec elle. Il est à présumer qu'à la longue cependant ils finiraient par se confondre avec ceux de l'espèce domestique sous l'influence des conditions dans lesquelles on ferait vivre les produits que l'on tiendrait en captivité sinon même en état de domesticité. Ici, en effet, l'action prépondérante des espèces sauvages qui se manifeste presque toujours par les caractères que prennent les sujets issus des premiers accouplements, serait exposée à s'atténuer peu à peu et même à s'effacer entièrement dans leur descendance soumise à un mode d'existence essentiellement différent de celui des animaux vivant à l'état de nature. Et cela arriverait d'autant plus sûrement que, dans de semblables expériences, les conditions dans lesquelles on opère forcent souvent l'expérimentateur à revenir, dans les accouplements, à l'espèce du Chien que l'on a sous la main et que naturellement cela hâte le retour de la famille que l'on essaie de créer aux caractères et aux mœurs de l'espèce canine. C'est ce que l'on verrait fatalement se produire dans une expérience semblable à celle dont Flourens a tracé le plan et dans laquelle on soumettrait le métis de deuxième génération à des accouplements avec le Chien, puis ceux de troisième génération à de nouveaux rapprochements de même nature, et ainsi successivement jusqu'à ce que l'on ne vît plus paraître que les caractères de l'espèce canine. En réalité, il y aurait là absorption d'une espèce par l'autre, tout comme, dans le croisement continu, on a vu la race mérine absorber quelques-unes des anciennes races ovines de la France.

Dans la classe des Oiseaux, on signale, comme nous l'avons vu, des hybrides nombreux, parmi lesquels il en est qui sont doués de fécondité à un degré plus ou moins marqué, comme ceux que l'on obtient de l'accouplement de diverses espèces du genre Faisan, et d'autres qui paraissent stériles, comme ceux que l'on a fait naître au Jardin d'accli-

matation, du croisement d'un Coq de Houdan avec une Pintade, ou du croisement d'un Coq de la Cochinchine avec une Poule d'Inde. Pour le seul de ces hybrides qui intéresse la zootechnie, le *Canard mulard*, les auteurs ne sont pas d'accord sur le fait de sa fécondité ou de son infécondité. Mme Millet-Robinet, qui a publié sur l'élevage et l'engraissement des Oies et des Canards dans le département des Landes, un travail très intéressant et très consciencieusement étudié [1], dit positivement « que les mulards n'ont pas « la faculté de se reproduire; qu'ils sont inféconds. » L'auteur de l'article *Canard*, du Cours complet d'agriculture de Vivien, dit que « jusqu'à présent on n'a pas vu qu'ils fus- « sent en état de ss reproduire [2]. » Parmentier, dans les *Annotations du théâtre d'agriculture* d'Olivier de Serres [3], fait observer « que ces Canards étant le produit d'animaux de « races (d'espèces) différentes, sont rarement féconds »; mais il ajoute, quelques lignes plus loin, « qu'ils peuvent, en « s'appariant avec le Canard ordinaire, fournir une excel- « lente postérité, ainsi qu'Olivier de Serres l'avait très bien « observé [4]. » P. Joignaux, dans *le Livre de la Ferme*,

1. *Bulletin de la Société nationale d'agriculture de France*, 1868, 1869, p. 360.
2. Tome IV, p. 113.
3. Tome II, p. 186.
4. Il ne semble pas cependant que ce soit là le sens du passage auquel se rapporte la note de Parmentier. Voici, en effet, comment s'exprime Olivier de Serres : « Une troisième espèce de Canes sort par « l'accouplement du Canard d'Inde avec la race commune; recom- « mandable en ce que pour la fertilité de la femelle, et facile élesve- « ment des petits qui sortent de ses œufs, l'on en peut avoir abon- « damment. Ceste Cane tient du male la grosseur du corps, la bonté « de la chair et le silence; et de la femelle, la fertilité des œufs, qui « s'augmente par ce mariage, pondans les femelles plusieurs fois « l'année; mais œufs qui ne sont bons qu'à manger, ne pouvant es- « clorre, pour le meslinge des semences, partant stériles en généra- « tion (comme les mulets) en eux défaillant leur race.— Pour en con- « server l'engeance, se faut soigner de tenir suffisant nombre de « canards d'Inde au troupeau de canes communes, comme pour cinq « ou six femelles un mâle (ceux-ci ne pouvans fournir à tant de fe- « melles que les autres) afin d'avoir abondance des œufs que deman- « dés, lesquels couvés, ainsi que dict est, par des poules communes, « satisferont à votre intention. »

n'aborde pas cette question. Enfin, M. Railliet[1] dit que « les « hybrides connus sous le nom de *Mulards* se reproduisent « entre eux et avec les espèces génératrices. » En général, dans les métairies du Midi on les considère comme inféconds. Il est à remarquer d'ailleurs qu'ils sont engraissés et sacrifiés avant l'âge où la Cane commune commence à pondre, c'est-à-dire avant le printemps qui suit l'année de leur naissance, et que, par suite de ce fait, leur vie ne se prolonge pas assez pour que l'on ait occasion, dans les circonstances ordinaires, de constater s'ils sont ou ne sont pas féconds. D'autre part, on assure que sur cent œufs de la Cane commune fécondée par le Canard musqué, il en est à peine vingt qui donnent naissance à des Canetons[2]. C'est là une proportion de fécondations qui est très inférieure à celle que l'on constate à la suite des accouplements qui ont lieu entre le Baudet et la Jument pour la procréation du Mulet proprement dit, dont l'infécondité est notoire, et cela ne laisse pas de faire douter que les Canards mulards, en supposant qu'on les laisse vivre, puissent jouir de la faculté de se reproduire *indéfiniment* entre eux et avec leurs auteurs, si ce n'est peut-être dans quelques circonstances exceptionnelles, comme cela arrive parfois pour la Mule.

Il n'est pas inutile d'ajouter que la femelle mularde, de même que la Mule, paraît douée, lorsqu'elle est adulte, de la faculté d'avoir des pontes périodiques, mais que les œufs ne peuvent éclore, comme le dit Olivier de Serres, « pour le « meslinge des semences partant stériles en génération. »

Après tout ce que nous avons dit des conditions dans lesquelles se manifeste la fécondité chez les hybrides et chez les issus d'hybrides, il paraît bien douteux que l'on puisse jamais obtenir d'une hybridation quelconque une famille d'animaux possédant des caractères intermédiaires et jouissant de la propriété de se conserver par elle-même avec ses caractères intermédiaires. Naguère, cependant, on invoquait

1. *Éléments de zoologie*, p. 779.
2. Railliet, *loc. cit.* — Joignaux, *le Livre de la Ferme*, t. I, p. 970.

deux exemples, celui des Chabins et celui des Léporides pour établir la possibilité d'une semblable création. Mais ceux-là même qui admettent que les Chabins se reproduisent entre eux assurent que de temps à autre on est obligé de recourir aux accouplements avec le Bouc ou avec la Brebis pour conserver aux familles de cet hybride les caractères qui lui donnent de la valeur pour la production des Pellones. Quant au Léporide, il a paru à un certain moment si bien constituer un nouveau type à caractères intermédiaires et constants, que le P. Conrad, d'après Hæckel [1], en a fait une espèce sous le nom de *Lepus Darwini*. Gayot, qui a poursuivi pendant plusieurs années la reproduction des Léporides entre eux, affirmait leur invariable fixité, et se refusait, ainsi que Broca d'ailleurs, à croire à leur reversion inévitable à l'espèce du Lapin. Aujourd'hui encore, malgré les observations de ce maître en zootechnie, la question reste indécise. On ne saurait douter, après les études de M. Cornevin, que les Léporides du commerce ne sont que des Lapins; mais rien ne prouve que la même opinion puisse être admise pour les Léporides de Gayot, dont on ne trouve malheureusement plus de traces, d'après M. Lesne.

En résumé, on ne peut point invoquer actuellement des faits qui démontrent, d'une manière évidente, ni la fixité bien établie de la descendance des hybrides doués de fécondité continue, ni le retour inévitable de cette descendance à l'une ou à l'autre des espèces procréatrices. L'exemple des Léporides étant écarté, à cause de l'incertitude qui plane sur les résultats annoncés par Gayot, il faudrait, pour lever tous les doutes dans un sens ou dans l'autre, que l'on fît de nouvelles expériences permettant un ensemble d'observations longuement suivies dans des conditions qu'il est difficile de réunir.

Du reste, la solution de cette question n'a qu'une importance très secondaire en zootechnie, car le Léporide et le Chabin étant écartés, il ne reste plus d'intéressants pour

1. *Revue scientifique*, 1884, p. 97.

l'éleveur de notre pays que le Mulet, le Bardot et le Canard mulard, qui tous trois se recommandent, fort inégalement d'ailleurs, par leur utilité spéciale qui les fait préférer à leurs auteurs, et même à tous les autres animaux, pour répondre à un besoin déterminé.

Le Canard mulard, hybride du Canard musqué et de la cane domestique, est moins gros que son père et plus gros que sa mère; sa chair est très délicate et plus fine que celle de chacun de ses procréateurs. Son infécondité, qui le rapproche des individus qui ont été châtrés, le rend d'un engraissement facile, et nous avons dit déjà comment on l'emploie à la confection de certaines conserves alimentaires et comment on en tire des foies gras très estimés. Sa production est évidemment bien loin d'offrir une importance comparable à celle de l'industrie mulassière. Elle ne laisse pas cependant d'être poursuivie avec soin dans les exploitations rurales du midi de la France, et mérite, à ce titre, d'occuper une place, si modeste qu'elle soit, en zootechnie.

Le Mulet et le Bardot restent donc les deux hybrides dont les éleveurs ont le plus à se préoccuper. Au point de vue zootechnique, on doit les considérer comme absolument inféconds, puisque la fécondité de la Mule est tellement incertaine et tellement limitée, qu'il n'est pas probable que l'on puisse jamais en tirer parti au profit de l'élevage. On observera d'ailleurs que, dans les faits publiés par Buffon et par M. Saint-Yves Ménard, les circonstances dans lesquelles s'est manifestée cette fécondité ont toujours été telles qu'il a fallu revenir, dans tous les accouplements, à l'une des espèces procréatrices, et que naturellement les produits ont fait retour au Cheval ou à l'Ane suivant l'espèce du géniteur employé.

L'infécondité des Mulets et des Bardots mettant un obstacle insurmontable à ce que l'on fasse reproduire par elle-même chacune de ces variétés d'hybrides, il faut nécessairement que, pour les obtenir, on provoque des accouplements : d'un côté, entre le Baudet et la Jument; de l'autre, entre la Cheval étalon et l'Anesse. Dans ces opérations où l'on force

les animaux à s'écarter des voies tracées par la nature, on rencontre inévitablement des difficultés, comme on en rencontre aussi dans l'élevage du produit pour le faire arriver à bien. En outre, même quand on opère dans les conditions les plus favorables, on ne réussit jamais à faire naître un aussi grand nombre de sujets qu'à la suite des rapprochements normaux du Cheval et de la Jument, de l'Ane et de l'Anesse. Il faut donc que, pour se livrer à l'industrie mulassière, les éleveurs y soient portés par l'espoir d'en tirer un important bénéfice. C'est là, en effet, le mobile qui les fait agir dans les contrées où l'on pratique l'élevage du Mulet qui est d'une vente assurée et avantageuse à cause des qualités particulières qu'il présente pour des services auxquels ne sauraient être employés avec les mêmes avantages ni l'Ane ni le Cheval. Le Mulet est, avant tout, une bête de somme; sa conformation le rend plus propre à porter de lourds fardeaux qu'un Cheval de même taille que lui; il a le pied sûr, et dans les pays de montagnes, de même que dans ceux où les chemins sont à peine tracés, ses services sont tout particulièrement appréciés. C'est là surtout qu'il est incontestablement supérieur au Cheval; mais il peut aussi, comme ce dernier, être employé au service du trait à pas lents et même au trait léger, car dans les contrées méridionales, en Espagne, par exemple, la Mule se substitue souvent au Cheval dans les attelages de luxe. Ce qui ajoute encore à la valeur de cet hybride, c'est qu'il est fort, robuste, sobre, peu exposé aux maladies et doué d'une puissance digestive qui lui permet de tirer de son alimentation, au profit de son maître, un parti très avantageux. Cette dernière qualité, que l'on avait remarquée de tout temps chez les mulets employés à des services plus ou moins pénibles, a été étudiée d'une manière plus précise par M. le professeu Sanson[1], qui a soumis à des expériences comparatives l'hybride et ses deux procréateurs, et qui en a tiré la con-

1. *La Nature*, 1889, p. 238. — *Journal d'agriculture pratique*, 1889, p. 690.

clusion que le Mulet digère plus complètement que le Cheval la matière sèche de ses aliments, que cette puissance digestive plus grande s'exerce plus particulièrement sur la matière azotée, et que cela permet à l'animal de développer, pour une même quantité d'aliments de même nature, une somme d'énergie supérieure de 12 % à celle que l'on pourrait obtenir du Cheval. Cette remarquable faculté du Mulet rend son travail moins coûteux et justifie son emploi préférablement à celui du Cheval partout où il est possible de le substituer comme moteur à ce dernier animal. On n'est pas étonné, d'après cela, du prix élevé qu'acquièrent les Mules et les Mulets, et de l'importance qu'a prise leur élevage dans certaines parties de notre pays. Un grand nombre de ces animaux sont achetés tous les ans en France par les Italiens et par les Espagnols. D'après M. Lavalard[1], l'exportation des Mulets qui, de 1827 à 1836 était de treize mille individus environ tous les ans, dépasse aujourdhui le chiffre de vingt mille. La plus grande partie de ces animaux est produite dans le Poitou, et il y a là pour cette province une source de bénéfices sur laquelle Jacques Bujault avait depuis longtemps insisté.

Le Mulet doit à son père le Baudet la plupart des qualités qui le distinguent : il n'emprunte à sa mère que sa taille plus élevée et ses formes un peu plus amples; mais cela suffit pour en faire un moteur spécial que ni l'Ane ni le Cheval ne sauraient remplacer dans certaines circonstances. Le Bardot offre aussi des qualités de vigueur et de sobriété analogues à celles du Mulet. Mais il reste petit comme sa mère l'Anesse, et par cela même on ne peut guère lui demander autre chose que de faire le même service que font les animaux de l'espèce asine. Il en résulte que sa production est très restreinte, qu'il est beaucoup de pays où il est inconnu, et d'autres où l'on en voit naître un de loin en loin et comme par accident. Cependant, on dit qu'il est utilisé au transport à dos dans l'ancien royaume de Naples, et il y a quel-

1. *Journal d'agriculture pratique*, 1890, p. 643.

ques années, M. Colona de Leca[1] a publié un travail duquel il résulte qu'il existe un centre de production de cet hybride, en Corse, dans l'arrondissement de Calvi, et que l'on y tient grand compte de son travail, malgré l'inconvénient qu'il présente d'être souvent plus têtu et plus vicieux que le Mulet.

Nous arrêtons là les considérations dans lesquelles nous voulions entrer sur les trois hybrides que l'on produit dans nos contrées. Nous n'avons pas l'intention, en effet, d'en étudier la production dans tous ses détails, car c'est là une question qui présente, surtout en ce qui concerne le Mulet, une importance considérable, et que nous ne saurions aborder à la fin de notre travail.

1. *Journal d'agriculture pratique*, 1885, p. 63.

SOUVENIRS UNIVERSITAIRES

— SUITE —

LA QUERELLE DES AUTEURS CLASSIQUES EN 1852

PAR M. DESCHAMPS[1].

I.

La lutte pour la liberté de l'enseignement était enfin apaisée, et l'Université, vaincue et résignée à la dure loi du 15 mars 1850, s'était peu à peu remise à sa tâche, quand, dans le courant de l'annnée scolaire 1851-52, un débat nouveau s'émut entre elle et le parti catholique qui avait pour organe l'*Univers* et son rédacteur en chef M. Louis Veuillot. Ce qui caractérise ce parti, on le sait, c'est l'horreur de la société moderne en toute chose, en littérature et en éducation comme en philosophie, en politique et en religion; et, par suite, l'effort, sans paix ni trêve, pour ramener notre pays aux mœurs, aux croyances, à l'esprit des temps de Grégoire VII et d'Innocent III, c'est-à-dire au moyen âge et à la théocratie. On avait attaqué l'esprit moderne d'abord dans le domaine philosophique, et nous avons raconté en détail la guerre faite au cartésianisme et à la philosophie universitaire par l'école traditionnaliste. On revenait à la charge en 1852, et l'on poursuivait maintenant l'Université sur le terrain de l'enseignement littéraire.

Partant de cette idée — que la chute de Constantinople, au quinzième siècle, en faisant reculer vers l'Occident la civi-

1. Lu dans la séance du 31 décembre 1896.

lisation grecque et romaine, imprima à l'esprit français une direction nouvelle qui ne fut qu'une *déviation* funeste, puisque, depuis cette époque, l'éducation toute païenne donnée à la jeunesse par les écrivains de l'antiquité empêche la foi chrétienne de porter ses fruits, et qu'ainsi l'âme des générations modernes porte en elle un germe de corruption et de mort. — les catholiques de l'Ecole traditionnaliste concluaient qu'il y avait nécessité d'arrêter au plus tôt cette déviation déplorable en purgeant l'éducation publique de l'élément païen et corrupteur qu'était venue lui apporter la *Renaissance des Lettres*. Et ce mot *renaissance* n'était jamais prononcé par eux qu'avec colère, et toujours qualifié d'impropre et de menteur; ce qu'on appelle de ce nom, disaient-ils, n'étant que le rétablissement des mœurs et des doctrines du paganisme au sein de la Société chrétienne, comme l'avait déjà tenté, au quatrième siècle de notre ère, l'empereur Julien l'Apostat.

Le porte-drapeau de cette nouvelle croisade contre l'Université était un ecclésiastique appelé tantôt M. l'abbé Gaume, tantôt Mgr Gaume, car il était prélat romain, et le livre où il développait sa pensée avec une verve et une violence qui ne le cédaient guère à celles de ses devanciers dans la querelle de l'*enseignement libre*, était intitulé : le *Ver rongeur des Sociétes modernes* ou le *Paganisme dans l'éducation*. On n'a pas oublié, je pense, malgré le demi-siècle qui nous en sépare, ce singulier procès qui ne dura pas longtemps, mais fit beaucoup de bruit et donna lieu à une polémique où se mesurèrent des rivaux de grand mérite. Le public y apporta une attention d'autant plus vive que ce débat singulier le dédommageait du silence qu'imposait alors aux journaux le décret sur la presse qui avait suivi les événements du 2 décembre 1851. Et puis, la question débattue était comme la suite de la guerre faite longtemps à l'Université par le parti ultramontain, et les libéraux vaincus n'étaient pas fâchés de cette occasion de prendre une revanche qui leur semblait facile. La querelle terminée en 1850 par la loi qui donnait la liberté d'enseignement et celle qui éclatait en

1852 sur la question des auteurs classiques avaient, d'ailleurs, des analogies évidentes pour tous. Comme Bounetty, Combalot et Veuillot, dans la lutte pour l'enseignement libre, repoussaient toute doctrine philosophique qui s'appuyait sur la raison et ne reconnaissaient d'autre philosophie que celle qu'enseigne la traditiou de l'Eglise, — tout de même, l'auteur du *Ver rongeur* et ses amis, répudiant comme païenne, sensuelle et corruptrice la littérature ancienne tout entière, ne voulaient admettre pour l'éducation de la jeunesse que les auteurs imbus de l'esprit catholique et ne s'écartant jamais des doctrines de l'Eglise. Il n'y a de vraie philosophie que celle qui s'inspire de la tradition catholique, disaient Lamennais, Combalot et le P. Ventura ; il n'y a de saine littérature que celle qui est puisée à la source de l'Eglise, disaient à leur tour Mgr Gaume et ses amis. Selon ces derniers, Homère et Virgile, Aristophane et Térence, Démosthène et Cicéron, Thucydide et Tacite, sont aussi dangereux pour l'esprit et le cœur, aussi incapables de diriger vers le bien le jugement, le goût et l'imagination des jeunes gens, que Socrate et Platon, Descartes, Cousin et Jouffroy sont impuissants à les initier à la vraie métaphysique, à la bonne logique et à la saine morale qui ne peuvent exister que dans le catholicisme.

II.

L'abbé Gaume, c'est le nom que nous lui donnerons dans la suite de cette étude, avait déjà cinquante ans quand il entra en lice contre l'Université. Il était peu connu de celle-ci, mais son nom était fort répandu dans le clergé français. Originaire du département du Doubs, en Franche-Comté, il avait au plus haut degré les fortes qualités de la race franc-comtoise, à savoir la vigueur de l'esprit, la ténacité du caractère et l'étonnante capacité du travail ; il en avait aussi les défauts. Comme ses compatriotes le docteur Guillaume de Saint-Amour, au moyen âge, que le pape condamna pour son excès de zèle catholique, et le cardinal Grandvelle, ce

trop fidèle ministre des rigueurs de Philippe II dans les Pays-Bas; — comme le réformateur Ch. Fourier et son disciple Victor Considérant; — enfin, pour abréger, comme le fameux socialiste révolutionnaire Joseph Proud'hon, l'abbé Gaume était un raisonneur obstiné, un esprit absolu et tout d'une pièce. Or, ne demandez pas aux esprits de cette trempe de garder la juste mesure et de se défier de l'exagération : cet art ou mieux cette sagesse leur est impossible, car le sentiment des nuances, si cher à M. Renan, leur fait complètement défaut; et à leurs yeux une doctrine est infâme si elle n'est pas parfaite. Quand de tels esprits appartiennent à l'Eglise, ils sont fatalement les stoïciens du catholicisme, en ce sens qu'à l'exemple de ce stoïcien de l'antiquité, qui jugeait aussi criminel de tuer un poulet sans nécessité que de tuer son père, ils se montrent aussi sévères pour le gallicanisme de Bossuet ou le catholicisme libéral de M. de Broglie que pour le panthéisme et l'athéisme même. Ou plutôt ils nous rappellent le calife Omar et son célèbre *dilemne*[1] au sujet de la bibliothèque d'Alexandrie, et ils condamnent aux flammes l'antiquité tout entière, parce qu'elle n'est pas toujours aussi irréprochable que l'Evangile. C'est ainsi que la logique à outrance de l'auteur du *Ver rongeur* le précipite à son insu dans l'absurdité, au moment même où il croit raisonner avec le plus de rigueur.

Et cependant, j'aime à le reconnaître, ce n'était pas un esprit vulgaire et de mince mérite que l'abbé Gaume, et il y aurait injustice à voir en lui une de ces renommées surfaites à l'excès par l'esprit de parti. Successivement professeur de théologie au séminaire de Nevers, supérieur de cet établissement, puis vicaire général au diocèse de Reims, partout où il passa il eut la réputation d'un prêtre grave, laborieux et très savant. J'ai entendu dire que s'il voulut prendre ses degrés théologiques à l'Université de Prague, c'est uniquement parce que cette Université passait pour

1. Si ces livres ne contiennent que ce qui est déjà dans le Coran ils sont inutiles, s'ils ne s'accordent pas avec ce qu'enseigne le Coran, ils sont dangereux; donc il faut les brûler.

très sévère dans les épreuves imposées aux candidats. Bref, il eut, dès l'âge de trente ans, le renom d'un érudit ecclésiastique des plus distingués, et chaque année sa réputation s'accroissait par la publication d'un nouvel ouvrage. Et ces ouvrages n'étaient pas seulement des brochures qu'il composa par centaines, mais de gros livres in-8° et en plusieurs volumes. A son retour de Rome, il publia un livre très étendu et très intéressant intitulé les *Trois Rome*, où il n'y a pas seulement beaucoup de science historique, mais, ce qui peut étonner, de l'esprit et même de l'humour. Mais son œuvre principale, c'est le *Catéchisme de Persévérance, traité complet de la religion depuis l'origine du monde jusqu'à nos jours;* ce livre n'a pas moins de huit forts volumes in-8°, sans compter l'abrégé en un volume qui est répandu dans tous les diocèses du monde catholique. On pourrait citer bien d'autres travaux de l'abbé Gaume qui est certainement le plus fécond des écrivains ecclésiastiques de notre temps. Il n'a manqué à ce prêtre distingué que cette qualité dont le nom est modeste, mais l'importance souveraine dans les travaux de l'esprit comme dans la conduite de la vie, le bon sens!

L'idée d'une réforme dans l'éducation française germa de bonne heure dans la tête de l'abbé Gaume, car la brochure qui commença à le faire connaître et qui a pour titre le *Catholicisme dans l'éducation* porte la date de 1835. A ce moment, il se manifestait en France, pour la première fois depuis la révolution de Juillet, un semblant de réaction religieuse comme nous en avons vu plusieurs depuis cette époque. J'étais trop jeune alors pour pouvoir décrire aujourd'hui avec précision le caractère de cet esprit nouveau. Mais, si faible que soit le souvenir qui me reste de ce temps si lointain, il me semble bien que deux écrivains fort goûtés sous le régime de Juillet et qui ne sont point suspects d'hostilité à la religion, MM. de Sacy et Saint-Marc-Girardin étaient dans la pleine vérité quand ils disaient tous deux que la recrudescence religieuse de 1835 n'avait point du tout le caractère sérieux de la foi chrétienne; que c'était une re-

ligion faite de sentiment et d'imagination, consistant presque tout entière dans l'admiration et l'extase devant nos belles cathédrales gothiques et leurs vitraux si splendides au coucher du soleil, une piété d'artiste, en un mot, qui se conciliait parfaitement avec les distractions les plus mondaines et les moins évangéliques.

Quoi qu'il en soit, l'esprit du moment parut favorable à une attaque contre l'éducation officielle, et l'on fit d'assez grands efforts dans le parti légitimiste et catholique pour assurer à la nouvelle brochure un succès. Ce succès, malgré tout, fut médiocre, et on le conçoit. L'Université, à cette heure, paraissait encore très solide, soutenue qu'elle était par les pouvoirs publics et plus encore peut-être par l'opposition qui voyait en elle l'avant-garde et l'espoir du libéralisme. Rappelons-nous, d'ailleurs, que le clergé français, en 1835, n'était pas encore sorti de la réserve qu'il s'était sagement imposée depuis 1830, et qu'il n'encouragea que timidement la réforme proposée par l'abbé Gaume. Il en fut tout autrement en 1852, quand l'ennemi, c'est-à-dire l'Université était à terre, et qu'il était alors de bon ton et loisible à tous, particulièrement au parti catholique, de l'écraser impunément. C'est à cette époque que parut le *Ver rongeur*. L'opportunité du livre, l'originalité de son titre, l'audace de l'attaque et l'étrangeté de la thèse, disons aussi la verve robuste du style et l'abondante érudition répandue dans l'œuvre entière firent tout de suite à l'auteur un succès qui fut surtout bruyant, d'abord dans le jeune clergé et parmi les catholiques, et bientôt dans le public mondain qui avait enfin, pour la première fois depuis le 2 décembre 1851, un sujet de conversation pour ses salons et une matière de discussion pour ses journaux.

Il va de soi que les membres de l'Université poussèrent un cri d'horreur à la lecture d'un projet de réforme qui tendait à bouleverser si profondément l'enseignement public. Mais ce qui causa bientôt un agréable étonnement, ce fut de voir, après le bruit du premier jour qui se fit autour du livre nouveau, le sentiment de l'Université et de ses amis, partagé non seulement par une notable partie du clergé et des

catholiques, mais par la grande majorité de l'épiscopat, et en particulier par des évêques de renom et de mérite incontestés. Je dois dire à ce propos que, par un sentiment d'équité qui l'honore, l'auteur du *Ver rongeur* enveloppait les séminaires et autres établissements religieux dans le reproche qu'il adressait à l'éducation moderne; ce qui était tout naturel, puisque, dans ces établissements comme dans les collèges de l'État, on enseignait les lettres anciennes, et l'on donnait ainsi une éducation *païenne*. Seulement, l'abbé Gaume et ses partisans espéraient que la cause qu'ils plaidaient serait bien vite gagnée près des séminaires et des collèges ecclésiastiques, dès qu'il serait démontré à ceux-ci qu'à leur insu le paganisme coulait à pleins bords dans leur enseignement comme dans celui de l'Université, et qu'alors ils renonceraient aux classiques anciens promptement et avec joie. Nous allons voir que M. l'abbé Gaume et ses amis de l'*Univers* s'illusionnaient complètement, et qu'ils eurent bientôt à cet égard une cruelle et amère déception.

III.

Quand parut le *Ver rongeur*, j'étais depuis un an professeur de rhétorique au collège de Tourcoing, grande et riche cité industrielle qui confine à la Belgique, car elle n'est distante que d'un kilomètre de *Montaleux*, première localité belge que l'on rencontre en allant de Tourcoing à Courtray. Simple chef-lieu de canton, Tourcoing avait alors de trente-cinq à quarante mille habitants; il en a, dit-on, cinquante mille aujourd'hui. Le Collège communal était très prospère; il ne comptait pas moins de six cents élèves; et c'était, après le Lycée de Douai, l'établissement universitaire le plus important de l'Académie. Le Lycée de Lille, tout nouvellement créé, d'ailleurs, avait moins d'élèves et trouvait dans son plus proche voisin, le Collège de Tourcoing, une redoutable concurrence. Comme dans beaucoup d'autres villes du Nord et de la Bretagne, ce Collège était administré par un ecclé-

siastique : le Sous-Principal, le professeur de philosophie et les maîtres d'études étaient également prêtres ou abbés; seuls, les professeurs de lettres et de sciences étaient laïques. Cette organisation mixte était la seule possible dans une région aussi profondément catholique. Le Principal avait sans doute l'arrière-pensée de substituer peu à peu des ecclésiastiques aux professeurs laïques; mais la municipalité et la population tenaient au mélange des deux éléments, et l'autorité diocésaine, malgré ses efforts, ne put jamais, de mon temps du moins, réussir à modifier cet état de choses. Le Collège de Tourcoing, au reste, n'était pas moins remarquable par la force de ses études que par sa prospérité numérique, et je n'ai jamais vu ailleurs, sauf peut-être à Nimes, d'élèves aussi laborieux, aussi passionnés pour les études classiques; ils ne reculaient devant aucun exercice, et le discours latin, le vers latin même, déjà vivement attaqués par la pédagogie moderne, avaient en eux des adeptes aussi fervents que dociles. Ce qu'il y avait d'admirable dans ce culte des lettres anciennes, c'est qu'il était tout à fait désintéressé; car, dans ce singulier établissement d'instruction secondaire, — à part quelques jeunes gens destinés au sacerdoce ou aux ordres religieux, — tous les élèves, bien que pourvus du diplôme de bachelier ès lettres, et souvent, en sus, du baccalauréat ès sciences, ne quittaient le collège que pour entrer dans le commerce et l'industrie. Je ne me rappelle point que, durant mes quatre années de résidence à Tourcoing, un seul élève du collège ait concouru pour les écoles du Gouvernement, ou ait songé à faire son droit ou sa médecine; encore bien moins, cela va sans dire, pensait-on à entrer dans l'Université. Faire sa fortune en ce monde et son salut dans l'autre, tel était le vœu de toutes les familles dans la bonne ville de Tourcoing; et, pour atteindre ce double but, les études classiques leur semblaient le meilleur moyen. Que voulez-vous? c'était leur idée.

Tel était, en 1852, l'esprit du collège de Tourcoing, et à peu près l'esprit des autres Collèges du Nord, Valenciennes, Cambrai, Hazebrouck, Dunkerque, Avesnes, etc.; on y était

à la fois très catholique et très attaché aux études classiques. Ce qui le prouve, c'est que toutes ces villes s'imposaient les plus larges sacrifices pour la prospérité de leurs Collèges. Nulle part en France les maîtres n'étaient aussi bien rétribués, et plus d'un gémissait, je m'en souviens, quand on l'envoyait comme chargé de cours dans un Lycée; il y trouvait sa position amoindrie. C'est du Collège communal de Valenciennes que M. Wallon, de l'Institut, notre ministre en 1875, sortit en 1831 pour entrer, sans autre préparation, à l'École normale supérieure, et de là, en 1840, à la Sorbonne, où il succéda à M. Guizot. Quant au Collège de Dunkerque, j'en donnerai d'un seul mot une idée exacte quand je dirai qu'en 1852 la chaire de philosophie de ce Collège communal était occupée par M. Charles, celui-là même qui, cette année-ci, vient de prendre sa retraite comme Recteur de l'Académie de Lyon.

Je suis entré dans ces détails pour faire comprendre comment les Collèges du Nord, qu'on eût pu croire, d'après le milieu religieux où ils vivaient, convertis d'avance aux doctrines de M. l'abbé Gaume sur l'éducation, s'en montrèrent cependant les adversaire résolus. Les premières protestations, en effet, partirent du Nord; et, avant même que la Sorbonne, à la distribution des prix du concours général, eût solennellement exprimé son opinion sur la question des classiques anciens, une pluie de brochures et d'articles de journaux venus d'Amiens, d'Abbeville, d'Arras, de Douai, de Lille, de Valenciennes, etc., s'abattit sur la tête de l'abbé Gaume et de ses partisans. Ces écrits, composés, pour la plupart, par des membres du corps enseignant, ne purent paraître que dans les journaux belges; car on se rappelle que la loi qui régissait alors la presse contenait une disposition, adoptée sur la motion de M. de Tinguy, qui exigeait, au bas de tout article de journal comme de toute brochure, la signature de son auteur; et d'un autre côté, on n'a pas oublié que dès son avènement au ministère, M. Fortoul avait expressément défendu à tous les professeurs sans exception d'écrire quoi que ce soit dans les journaux ou les revues.

Dans ces conditions, c'est la Belgique qui, par proximité et par sympathie politique, offrit naturellement aux écrivains de la région septentrionale l'hospitalité de ses feuilles libérales. La Belgique présentait à ce moment un spectacle bien curieux. C'est chez elle que s'étaient réfugiés la plupart des patriotes français exilés, à la suite du coup d'État du 2 décembre 1851, par le décret du 9 janvier 1852 ; et ces vieilles villes flamandes, habituellement si calmes, étaient depuis lors d'une animation inouïe. Victor Hugo, réfugié à Bruxelles, avait dû quitter cette ville après avoir lancé à son ennemi ces deux terribles volumes, *Napoléon le Petit*, en prose, et les *Châtiments*, en vers. Mais on y voyait Edgar Quinet, le célèbre professeur du Collège de France, et ses amis l'ancien député de l'Indre, M. Fleury, de La Châtre, et M. Ernest Périgois, aussi de La Châtre, ancien secrétaire général de la préfecture de l'Indre en 1848. On y voyait Émile Deschanel, le jeune professeur du Lycée Louis-le-Grand, que ses articles hardis dans la *Liberté de penser* avaient désigné des premiers à la vengeance du bonapartisme victorieux; et son émule Désiré Bancel, l'ardent républicain de l'Ardèche, celui qui représenta sous le second Empire l'*opposition irréconciliable*. Bancel et Deschanel faisaient à Bruxelles, et parfois dans les autres cités importantes de la Belgique, telles que Gand et Liège, des leçons publiques et des conférences dont le succès était des plus vifs et aussi des plus fructueux. Succès bien facile à comprendre, car les deux jeunes professeurs joignaient à une science solide une chaleur d'âme et un éclat de parole qui galvanisaient dans leur flegme les Flamands étonnés. Le bruit de leurs éloquentes leçons venait jusqu'à Tourcoing et provoqua, je m'en souviens, chez les professeurs du Collège plus d'un agréable voyage en Belgique. Ils y virent de près les membres les plus marquants de la colonie française. Mais après Deschanel et Bancel, celui qui excita le plus vivement leur curiosité, ce fut Alexandre Dumas père, qui était littéralement idolâtré de la population bruxelloise. On disait bien que Dumas avait quitté Paris beaucoup moins

pour fuir le spectacle du crime triomphant que pour se dérober à la poursuite acharnée de ses créanciers ; mais cette explication de sa présence ne nuisait en rien à la sympathique admiration dont il était l'objet. C'est à tous ces personnages liés d'intimité avec le parti libéral belge que s'adressaient naturellement les professeurs des Lycées et Collèges du Nord pour faire insérer leurs élucubrations, soit dans l'*Indépendance belge* où écrivait Deschanel, soit dans les journaux de Liège et de Gand, les deux cités les plus libérales de la Belgique[1]. Cet innocent manège réussit quelque temps ; mais la police était si perspicace et si active à cette époque ! Le Gouvernement impérial finit par tout savoir, l'entrée en France des feuilles belges fut plus rigoureusement interdite, et une circulaire rectorale invita de nouveau les fonctionnaires de l'Académie de Douai à s'abstenir de toute collaboration aux journaux étrangers. Aussi, quand l'idée me vint, à mon tour, de payer mon modeste tribut à la cause des études classiques menacées, je me gardai bien de recourir à l'intermédiaire de M. Quinet ou à celui de mes compatriotes MM. Fleury et Périgois, ni même à la complaisance de deux députés de la Côte-d'Or et de Saône-et-Loire, que j'avais connus en 1848 ; je n'acceptai pas même l'offre gracieuse qui me fut faite par un bon bourgeois de Tournay, père d'un de mes élèves, de publier ma prose dans une feuille exclusivement littéraire de cette ville ; je fis simplement la lecture de mon œuvre à une réunion composée de quelques-uns de mes collègues, — des vérificateurs de la douane, mes voisins de la rue de la Station, à Tourcoing, — et de quelques amis venus de Lille et de Roubaix. J'avais d'ailleurs, avec l'agrément de mes chefs, fait plusieurs leçons à mes élèves sur le même sujet, et le morceau qui suit n'en est que le résumé.

1. Il y a en Belgique deux Universités de l'État, à Gand et à Liège, et deux Universités libres, à Bruxelles et à Louvain. Les deux premières sont très libérales ; les deux autres sont tout le contraire, celle de Louvain surtout.

IV.

Le Ver rongeur des Sociétés modernes ou le Paganisme dans l'éducation, par l'abbé GAUME.

« Parmi les nombreuses protestations auxquelles a donné lieu dans notre région la doctrine de M. l'abbé Gaume sur l'antiquité classique, il en est une qui nous paraît quelque peu injuste pour l'auteur de cette doctrine. Un savant humaniste, qui est aussi un homme d'esprit, ce qui n'est pas rare, lui fait un crime d'être insensible aux délicatesses exquises de la langue et de la poésie grecque. « Ce n'est pas lui, dit-il d'un ton de pitié moqueuse, qui pourrait dire comme Béranger : « *De l'Illisus j'ai vu les bords fleurir* », et encore moins ce vers charmant si admiré d'Alfred de Musset : « J'ai sur l'*Hymète éveillé les abeilles.* » Si, selon Pythagore, il a vécu une première fois en Grèce, ce n'est pas, à coup sûr, l'*Attique* qui fut son berceau. » Bien des esprits, distingués d'ailleurs, sont, ce semble, dans le cas de M. l'abbé Gaume; et goûter le charme de la poésie grecque ou latine n'est pas, que je sache, une obligation absolue pour un érudit théologien. Ce qu'il serait plus juste, à mon avis, de reprocher vivement à M. Gaume, c'est qu'un savant de sa valeur méconnaisse à ce point les traditions les plus sérieuses de l'humanité. Quoi donc! M. Gaume est un adepte fervent des doctrines de Joseph de Maistre et de M. de Bonald; il croit fermement, avec ces philosophes catholiques, à une révélation primitive, préface de la révélation chrétienne; et quand les apologistes chrétiens, M. Auguste Nicolas, entre autres, le plus en renom à l'heure où nous sommes, veulent démontrer la réalité de cette révélation primitive, ils ne le font qu'à l'aide de force citations d'Homère, d'Hésiode, d'Eschyle, Sophocle, Euripide, Pindare et Platon, voilà pour la Grèce, — Térence, Virgile, Ovide, Tite-Live et Cicéron, voilà pour Rome; — or, ces écrivains, chez qui l'on trouve tant de preuves que Dieu a parlé aux hommes,

sont précisément ceux que l'auteur du *Ver rongeur* déclare essentiellement mauvais, pervers et corrupteurs, et il ne voit l'origine de la poésie ancienne que dans les passions les plus vilés de l'humanité ! Peut-on imaginer contradiction plus singulière et plus choquante ? Eh bien ! écoutez, je vous prie, quelle idée haute et sainte il se faisait de la poésie, ce Platon, que vous qualifiez si durement et que M. Louis Veuillot[1] a eu l'idée de ridiculiser dans un de ses pamphlets, alors que certains Pères de l'Église ont presque vu en lui (je parle de Platon) un prophète du christianisme ! « Non, s'écrie Platon, ce n'est pas l'art qui guide les poètes : un Dieu seul, le Dieu qui subjugue les esprits, les prend pour ses ministres, pour ses prophètes. Il veut, en leur ôtant le sens, nous apprendre qu'ils ne sont pas les auteurs de tant de merveilles, mais qu'il nous les adresse lui-même et se fait entendre par leur voix. Non, les plus magnifiques poésies n'ont rien d'humain ni de mortel, tout y est surnaturel et céleste, et ces hommes ne sont que les interprètes d'un Dieu qui les maîtrise. » Et l'histoire de la Tragédie grecque confirme pleinement ces belles paroles : « Je ne pense jamais sans étonnement, dit un écrivain religieux[2] profondément versé dans la littérature ancienne, au prodigieux avantage que les païens ont sur les chrétiens à l'égard de la morale. Chez les premiers, la tragédie était austère; l'amour ne s'y montrait que rarement et n'y parlait jamais un langage corrupteur, tandis que chez nous autres, peuples nourris dans les leçons pures du christianisme, le théâtre tragique semble n'être fait que pour émouvoir la plus dangereuse des passions. Des trente-trois tragédies grecques qui nous restent, l'*Hippolyte* d'Euripide est la seule où l'amour agisse. Dans les beaux jours d'Athènes, la tragédie ne renfermait qu'une morale saine et propre à former des citoyens vertueux. Un spectacle qui n'aurait roulé que sur des intrigues d'amour eût révolté les Miltiade, les Aris-

1. L. Veuillot est l'auteur d'un livre intitulé : *Platon-Polichinelle*,
2. Lefranc de Pompignan.

tide et les Cimon. Ils l'eussent renvoyé aux satrapes de Xerxès. »

« A Rome, l'épicurien Horace n'avait pas une idée moins haute que Platon lui-même sur l'origine de la poésie. Il nous montre, au berceau des sociétés humaines, les premiers poètes fondant à la fois le culte, la cité, la famille, la propriété, la législation; à ses yeux, les poètes ou prêtres (les deux mots étaient alors synonymes) furent les vrais instituteurs du genre humain, et la légende d'Amphion et d'Orphée est ainsi d'une exacte et profondé vérité.

« Et l'orateur romain, faisant honneur à l'éloquence des grands bienfaits attribués par Horace à la poésie, s'écrie à son tour : « Quelle autre puissance qu'une parole harmonieuse a pu déterminer les hommes sauvages et dispersés à se former en société et à se civiliser? Car il y a eu un temps où, à la manière des bêtes, ils erraient dans les campagnes et se nourrissaient de leur proie. Tout se décidait alors par la force : nulle religion, nul principe d'équité, nul savoir, point de loi pour les mariages. Mais un homme, un sage ayant compris qu'en mettant en œuvre les qualités de l'âme, on pourrait faire de l'homme quelque chose de grand, fit entendre aux hommes une parole éloquente qui les subjugua, et de farouches qu'ils étaient, les rendit humains, doux, sociables. »

∴

« Si M. l'abbé Gaume méconnaît l'esprit des lettres anciennes, il ne tient pas plus de compte de l'histoire, et, chose étrange, de l'histoire ecclésiastique elle-même. Il oublie, ce qu'il sait cependant mieux que personne, qu'au quatrième siècle de notre ère, deux jeunes chrétiens, qui plus tard méritèrent le titre de Pères de l'Église et dont elle a fait deux saints, Basile de Césarée et Grégoire de Nazianze, allèrent à Athènes même pour s'y perfectionner dans la langue et les lettres grecques; que l'un d'eux, saint Basile, écrivit un *Traité sur la lecture des auteurs profanes,* et, pour qu'on ne pût se méprendre sur son sentiment à cet égard,

composa un autre ouvrage qu'il intitula : *Discours sur l'utilité qu'on peut retirer des auteurs profanes.* Plus tard, ces deux chrétiens illustres, dans leur attachante correspondance, reviennent sans cesse sur cette utilité des lettres anciennes, sur la nécessité de les cultiver comme préparation aux lettres sacrées, et aussi pour combattre les ennemis de la foi chrétienne; car enfin pour les vaincre, la première condition, ce semble, est de connaître leur langue et de les battre ainsi avec leurs propres armes. Aussi, quand l'empereur Julien conçut la coupable pensée d'interdire aux enfants des chrétiens l'étude des livres grecs, et leur dit avec dédain : *à nous les arts et l'éloquence de la Grèce, à vous l'ignorance et la rusticité,* Basile et Grégoire protestèrent-ils avec la plus énergique indignation contre cet acte d'odieuse tyrannie de leur ancien condisciple à l'Ecole d'Athènes. Voilà ce que, dans les préoccupations de la polémique, M. Gaume a complètement oublié.

*
* *

« Et quand l'empire romain s'écroula sous les mains des barbares, qui donc, je vous prie, sauva de la ruine les trésors de l'esprit humain, qui donna asile aux lettres grecques et latines exilées? Le *Ver rongeur* sait bien, mais oublie encore que ce fut l'Église. L'Église fit mieux : elle multiplia le plus qu'elle put les copies des auteurs anciens et en recommanda l'étude. « L'esprit humain proscrit, battu par la tourmente, dit à ce propos M. Guizot, se réfugia dans l'asile des Églises; il embrassa en suppliant les autels pour vivre sous leur abri et à leur service jusqu'à ce que des temps meilleurs lui permissent de reparaître dans le monde. » Mais si les écrivains de l'antiquité, tout imprégnés de paganisme, sont par là même immoraux et corrupteurs, l'Église, disons-nous à M. Gaume, est donc coupable et coupable sciemment d'avoir introduit dans son sein et dans le sein de la société moderne le *Ver rongeur* du paganisme, c'est-à-dire la corruption et l'immoralité? Je vou-

drais bien ne pas tomber dans la faute, que l'on reproche à notre adversaire, d'abuser de la logique; mais il me semble que la conséquence ici est de toute rigueur.

*
* *

« Veuillez remarquer, je vous prie, d'abord ceci, que tous les Pères de l'Église grecque et latine furent nourris des lettres profanes et que plusieurs y ont été des maîtres consommés, — puis, que durant tout le moyen âge, cette époque qui est à vos yeux l'âge d'or du christianisme, la culture des lettres anciennes fut de tradition constante dans l'Église. J'accorde, malgré l'imposante autorité dont jouit Aristote sous le règne de la *Scholastique*, que la littérature grecque y était presque entièrement ignorée et qu'elle ne reparut avec éclat qu'au seizième siècle. Mais les lettres latines, à part la période malheureuse qui précéda le huitième siècle, y furent toujours en honneur. Au quatrième siècle, en pleine décadence littéraire, le pape saint Damase, celui-là même qui eut pour secrétaire saint Jérôme, composait en latin des poésies chrétiennes qui, tout en témoignant de la rudesse de l'époque, prouvent qu'on faisait alors de louables efforts pour conserver le goût et le sentiment de la bonne latinité. Le sixième siècle nous montre, dans le pape Grégoire le Grand, un zélateur éclairé des lettres anciennes, et vous savez que l'on a depuis longtemps fait pleine justice de l'accusation intentée à ce grand pontife d'avoir livré aux flammes à la fois les monuments et les livres païens. Mais voici Charlemagne. Ce grand homme ne fut pas seulement conquérant et législateur, il fut éducateur; et avant même qu'il eût été couronné par le pape empereur d'Occident et acclamé roi des Romains, il avait conçu la pensée de reconstituer la civilisation romaine au moyen de l'éducation publique. Noble pensée, mais aussi tâche immense et prodigieuse, car les peuples qu'il avait réunis dans son vaste empire étaient tous des peuples barbares. Il commença par remettre en vigueur la langue des Romains

qui s'était fort corrompue au contact des idiomes nouveaux, et prescrivit d'en substituer les caractères aux caractères tudesques employés dans les actes publics. Cela fait, il fonde l'*Ecole palatine* qu'il place au centre de l'empire comme un foyer de lumière. Puis il crée de nombreuses écoles, destinées non pas uniquement aux clercs et aux fils des nobles, mais aussi aux enfants du peuple, et l'on sait qu'il se plaisait à encourager ces derniers et à les récompenser devant leurs camarades pour leur montrer à tous qu'il tenait plus de compte du mérite personnel que de la naissance. Ainsi se réalisait peu à peu le nouvel empire dont cet homme extraordinaire s'était tracé le plan dans sa pensée, *Empire chrétien,* comme il le nommait, c'est-à-dire empire moral et intellectuel d'où devaient disparaître également la barbarie et l'ignorance. Il convient d'ajouter que Charlemagne fut aidé dans cette grande entreprise par son biographe, peut-être son gendre, Eginhard, si instruit dans les lettres latines, qu'il donna une édition des *Comédies de Térence,* — et par le plus grand savant de l'Europe à cette époque, le moine anglo-saxon Alcuin, qui *voulait faire de la France,* disait-il, *une Athènes chrétienne.*

* * *

« Et ces traditions littéraires, léguées par Charlemagne aux générations suivantes, ne furent pas sans porter des fruits précieux, puisqu'au dixième siècle on vit s'accroître sensiblement le nombre des esprits voués à la *Grammaire;* c'est le nom que l'on donnait alors à l'étude du latin. Le premier Français qui s'assit sur la chaire de saint Pierre, Gerbert d'Aurillac, écrivait si bien en latin que son *Discours sur les devoirs des évêques* a été attribué par quelques érudits à saint Ambroise de Milan. Gerbert a laissé aussi un recueil de lettres et un *Traité de rhétorique*, et enfin des vers latins d'une élégance remarquable pour l'époque. Un peu plus tard, l'abbé Suger, si justement célèbre à tant d'autres titres, eût mérité le nom de savant humaniste, tant il était

versé dans les lettres latines. Ses biographes affirment qu'il lisait sans cesse Cicéron et qu'il savait Horace par cœur, ce qui prouve péremptoirement, ce semble, contre le *Ver rongeur*, qu'on peut pratiquer Horace sans devenir païen ni corrompu[1].

« Peut-on passer sous silence, quand on parle du onzième siècle, les deux personnages qui le remplissent de leur renommée, Abélard, Héloïse? Abélard, on le sait, était un professeur éloquent et un écrivain supérieur en langue latine; mais il paraît qu'Héloïse le surpassait encore. On raconte qu'au moment de prononcer ses vœux au monastère d'Argenteuil, elle se mit à réciter d'une voix sonore les beaux vers de la *Pharsale* de Lucain où Cornélie se reproche la mort de Pompée, passage qui semblait offrir une certaine analogie à sa situation personnelle. Quant à ses lettres, un illustre critique allemand, Wieland, ne craint pas d'avancer « qu'elles sont au nombre des titres les plus précieux que renferment les archives de l'humanité, et qu'on peut les considérer, eu égard au temps, comme ce qui sortit jamais de plus parfait de la plume d'une femme. » On voit par là qu'au douzième siècle l'étude de la langue des Romains faisait partie de l'éducation même des femmes. Au treizième siècle, siècle qui fut celui du docteur universel Thomas d'Aquin et de l'encyclopédiste Vincent de Beauvais, tous deux de l'ordre de saint Dominique, les lettres anciennes reçurent une vigueur nouvelle de la création des Universités, dont la première fut celle de Paris, fondée en 1200 par Philippe-Auguste.

« Ainsi, il est bien établi qu'au temps le plus cher aux catholiques de l'école à laquelle appartient M. l'abbé Gaume, l'étude des écrivains de l'antiquité était en grand honneur, et qu'en ce qui touche les lettres latines la *renaissance des lettres* était presque un fait accompli. L'auteur du *Ver rongeur* fait donc aux études classiques un procès injuste; en

1. La tradition s'en est conservée jusqu'à nos jours, et j'ai connu quantité d'ecclésiastiques très ferrés sur leur Horace; et c'était le plus souvent de simples curés de village.

condamnant l'étude de l'antiquité, il condamne l'Église elle-même qui a toujours encouragé cette étude. La chose est grave et les amis de M. Gaume redoutent, paraît-il, qu'il ne soit désavoué, plus que cela, dénoncé à Rome et peut-être condamné. Je crois peu à cette dernière hypothèse; si cependant elle devait se réaliser, M. l'abbé Gaume peut être assuré que dans ce cas ce n'est point l'Université qui s'en réjouirait le plus. »

Tourcoing, le 16 avril 1852.

V.

Or, au moment où j'écrivais les pages qui précèdent, la campagne en faveur des études classiques était à peu près terminée dans le nord de la France et de la Belgique, et la grande polémique sur le même sujet, celle qui avait pour théâtre principal le journal de M. Louis Veuillot, était dans tout son bruyant éclat. Je ne comprends pas encore, à l'heure qu'il est, que le rédacteur de l'*Univers* ait osé se mêler à une querelle sur les écrivains de l'antiquité. Notons qu'il n'avait pas fait d'études classiques, qu'il ne savait pas un mot de grec et qu'il n'était guère moins ignorant du latin, n'ayant commencé à s'y mettre, il le dit lui-même, qu'à l'âge de vingt-cinq ans. Mais ce diable d'homme n'a jamais douté de rien. Ne s'avisa-t-il pas un jour de chercher querelle à François Arago sur le système métrique, qu'il qualifia l'une des plus ineptes inventions de la Révolution française? Il pouvait bien se permettre, après cela, de juger Homère et Virgile, Platon et Cicéron, croyant sans doute qu'il pourrait suppléer à la compétence par l'audace et aux bonnes raisons qui lui manquaient par les injures qui ne lui firent jamais défaut. Par malheur, il eut en face de lui des adversaires chez qui le caractère égalait le savoir et qui n'avaient peur ni de ses outrages ni de ses menaces.

Je n'hésite pas à mettre au premier rang de ces adver-

saires M. l'abbé Landriot, alors vicaire général du diocèse d'Autun, que son mérite éleva en peu d'années à l'évêché de La Rochelle, puis à l'archevêché de Reims. Quand j'habitais le département de Saone-et-Loire, j'avais beaucoup entendu parler de M. l'abbé Landriot. Il passait, parmi les esprits éclairés de la région, pour un ecclésiastique du plus rare mérite, également versé dans les lettres profanes et dans les lettres sacrées, et pour un esprit tolérant et large, ouvert à toutes les vérités de la science. Il était, dès le séminaire, ce que ses ouvrages l'ont montré depuis, ennemi résolu des exagérations de l'école traditionnaliste et partisan avoué de l'harmonie entre la religion et la science, entre la raison et la foi. Je ne fus donc pas étonné, en 1852, de voir ce sage esprit entrer l'un des premiers en lice contre le trop ardent abbé Gaume; et ce fut pour moi un spectacle assez piquant que cette lutte entre un prêtre bourguignon et un prêtre franc-comtois; c'était comme une petite guerre entre deux provinces que je connaissais bien, provinces contiguës, il est vrai, mais aussi dissemblables d'esprit, de caractère et d'humeur que si elles étaient à mille lieues l'une de l'autre.

Si l'on veut se faire une juste idée du talent et du savoir de l'abbé Landriot, il faut lire d'abord l'ouvrage intitulé : *Conférences sur l'étude des belles-lettres et des sciences humaines à l'usage des Petits-Séminaires*, ouvrage écrit dès 1847, avant la querelle sur les *classiques*. Il publia, en 1852, pendant la polémique, l'*Examen critique des lettres de l'abbé Gaume* et les *Recherches historiques sur les Écoles littéraires du christianisme*. Ces ouvrages sont de grande valeur, et je me rappelle que, dans les rangs les plus élevés de l'Université, on était émerveillé de tant de bon sens, de science solide et de si abondantes ressources d'esprit. Ce qui charmait avant tout, dans tout ce qu'écrivait l'abbé Landriot, c'est la sincérité de conviction qui l'animait; il croyait bien franchement que l'imprudente réforme tentée par l'abbé Gaume et ses amis serait un mal irrémédiable pour l'Église comme pour l'enseignement officiel, et personne, dans la

querelle des classiques, ne contribua plus à faire passer cette conviction dans les esprits.

Dans ses livres, lettres ou articles de journal, l'abbé Landriot ne s'adressait qu'à l'abbé Gaume et négligeait Louis Veuillot, ne voyant en lui qu'un sectaire qui s'obstinait par esprit de parti et ne voulait pas être éclairé. Mais un jour que le rédacteur de l'*Univers* voulut parler de ce qu'il ne savait pas, et cela avec son insolence habituelle, le vicaire général d'Autun lui ferma la bouche en publiant cent cinquante propositions tirées du journal l'*Univers*, qui toutes prouvaient que ce fougueux catholique, qui avait la prétention de mener les évêques de France, ne savait pas même bien son catéchisme, et que ses idées, mal digérées et confuses, avaient été cent fois condamnées par l'Église.

Le plus redoutable adversaire de l'abbé Gaume et de L. Veuillot, après l'abbé Landriot, fut sans contredit l'évêque d'Orléans, Mgr Dupanloup. Ses nombreux écrits ne peuvent être, à mon humble avis, comparés aux savants ouvrages du vicaire général d'Autun; mais c'était un bon humaniste, et, au témoignage de son élève Renan, un pédagogue hors ligne. Avec son grand sens pédagogique, il comprit tout de suite le danger, pour l'éducation de la jeunesse, des doctrines du *Ver rongeur*, et il se jeta dans la mêlée avec l'ardeur qu'il avait apportée, dix années durant, à la lutte pour la liberté d'enseignement. Il se remit donc à parler, à écrire pour les convictions qui lui étaient chères, et ses brochures, ses lettres et ses articles, formeraient une collection pédagogique considérable. Il fit justice, avec beaucoup de sens, de la ridicule colère exhalée par l'abbé Gaume contre l'emploi des divinités mythologiques dans la poésie ancienne; et, sans justifier l'abus qui s'est souvent produit à cet égard, il rappela, comme un jugement sans appel, l'opinion exprimée par Bossuet dans une lettre adressée au poète latin Santeuil. « Il est vrai, monsieur, que je n'aime pas les fables; mais lorsqu'on est convenu de se servir des fictions comme d'un langage figuré pour exprimer d'une manière plus vive ce que l'on veut faire entendre, surtout aux per-

sonnes accoutumées à ce langage, on se sent forcé de faire grâce au poète chrétien qui n'en use ainsi que par une sorte de nécessité. »

L'une des plus piquantes parmi les lettres de l'évêque d'Orléans à l'abbé Gaume, c'est celle où il réfute la singulière idée de son adversaire qui soutenait sérieusement que les mots latins *uxor*, *conjux*, *muliercula*, *puella*, éveillaient dans l'âme des enfants des idées et des images *dangereuses* et des curiosités malsaines. Le jour où cette lettre fut lue dans les familles, on put dire que l'abbé Gaume et Veuillot avaient perdu leur procès dans l'opinion. Au reste, l'évêque d'Orléans, dans cette polémique et particulièrement dans la *Question sur la manière d'étudier chrétiennement les écrivains profanes*, ne fut le plus souvent que l'écho sonore de l'immortel *Traité des études*, de Charles Rollin.

Mgr Dupanloup ne se borna pas à la polémique pour combattre les doctrines du *Ver rongeur*. Il eut l'idée de faire représenter, dans son séminaire de La-Chapelle-Saint-Mesmin, en présence d'un public d'élite où l'on remarquait Villemain, Patin, Egger, le chef-d'œuvre de Sophocle, *Œdipe à Colone*. La pièce fut jouée en grec par des élèves qui tous remplirent parfaitement leurs rôles, et cette *première* d'un genre tout nouveau eut un succès retentissant dans le monde et dans la presse. Inutile d'ajouter que L. Veuillot ne fut pas de ceux qui louèrent alors le zèle classique de l'évêque d'Orléans. Depuis la lettre pastorale adressée par Mgr Dupanloup à son clergé, lettre dirigée contre l'*Univers* et son rédacteur en chef, il y avait entre ces deux personnages une lutte des plus âcres et sans paix ni trêve. Elle remplit d'amertume la vieillesse de l'évêque d'Orléans dont la mort même ne désarma pas son implacable adversaire. « *Contestable comme docteur, contestable comme écrivain*, dit Veuillot en annonçant dans son journal le décès de l'évêque d'Orléans, *Mgr Dupanloup n'est arrivé à rien; il est de ceux qui passent et dont on ne se souvient pas.* Telle fut, dans le journal le plus catholique de France, l'oraison funèbre d'un évêque qui avait combattu cinquante ans pour l'Église.

VI.

C'est le moment, ce semble, de citer les noms des ecclésiastiques renommés qui, dans la querelle des classiques, marchaient à la suite de l'abbé Landriot et de l'évêque d'Orléans. On y remarquait d'abord les trois cardinaux Bonald de Lyon, Mathieu de Besançon et Donnet de Bordeaux; puis la majorité des évêques. Le P. Lacordaire et le P. Ravignan, sans prendre une part active à la polémique, firent, dans plus d'une circonstance, connaître leur sentiment, et il était tout contraire aux doctrines du *Ver rongeur*. Plus fréquemment et d'une façon plus accentuée, M. l'abbé Meynard, écrivain distingué du diocèse de Poitiers, combattit sur la question du *Paganisme dans l'éducation* l'abbé Gaume et Louis Veuillot dont il partageait cependant les idées sur beaucoup d'autres points. Mais l'auxiliaire le plus précieux dans la campagne contre le *Ver rongeur* fut sans doute Dom Jean-Baptiste Pitra qui, après avoir professé la rhétorique au collège d'Autun, son pays, entra à Solesmes et y composa, sur les antiquités ecclésiastiques, nombre d'ouvrages qui lui ont fait une grande réputation d'érudit.

Parmi les auxiliaires du parti de l'abbé Gaume et de L. Veuillot, on remarquait en première ligne le digne et vénérable cardinal Gousset, archevêque de Reims. Franc-Comtois comme l'abbé Gaume, l'éminent prélat n'avait pas cru devoir se séparer en cette circonstance de son compatriote qui était aussi son ami; je me rappelle d'ailleurs que son rôle dans la querelle fut extrêmement pacifique, tel qu'il convenait à un théologien étranger à la littérature. Mais voici deux personnages aussi actifs que compétents en matière d'études, et qui tous deux se prononcèrent, dès le début de la lutte, en faveur des doctrines de l'abbé Gaume : c'étaient MM. de Montalembert et Donoso Cortès. Ce dernier était peu connu du public français, qui savait seulement que Donoso Cortès était un publiciste espagnol professant

les doctrines théocratiques de Joseph de Maistre; on s'étonna donc peu de le voir dans le parti de l'abbé Gaume et de Veuillot. Mais que M. de Montalembert, élève et lauréat de l'Université, qui devait bien connaître les classiques anciens puisqu'il maniait si habilement la langue française comme orateur et comme écrivain, fût un adversaire des *humanités*, on avait lieu d'être surpris. Dans une lettre écrite à M. l'abbé Gaume, il affirme nettement cette idée qu'à ses yeux la *Renaissance* fut avec la *Réforme* le fléau du monde moderne. Au reste, les lettrés s'étonnaient moins de cette attitude, car ils se rappelaient que le 5 février 1852, dans son discours de réception à l'Académie française, M. de Montalembert avait exprimé la même pensée et signalé comme « une des causes de la Révolution française *le double courant de la Renaissance et de la Réforme venant se confondre dans un même lit pour saper les fondements du vieil édifice catholique.* »

Je citerai encore, après ces grands noms, le P. d'Alzon que j'ai connu à Nîmes, où il me faisait grand'peur quand je le rencontrais, car il avait, trait pour trait, la figure de Simon de Montfort. Un autre ami de L. Veuillot que j'ai connu aussi, c'est Roux-Lavergne, alors professeur à la Faculté de Rennes, en congé. Il avait commencé sa carrière en collaborant avec le philosophe républicain Buchez à l'*Histoire parlementaire de la Révolution*, puis, vers 1849, il quitta la démocratie pour se faire catholique ultramontain et entra à la rédaction de *l'Univers;* c'était comme la contrepartie de Lamennais. Son rôle, dans la polémique sur les classiques, consistait sans doute à corriger les bévues qui devaient échapper à Veuillot quand celui-ci, parlant des auteurs grecs qu'il ne connaissait que de nom, confondait Plotin avec Platon, ou Zénon d'Élée avec Zénon le fondateur du stoïcisme. Mais de tous les adversaires de l'éducation libérale réunis à la *rédaction de l'Univers*, le plus actif était sans contredit l'abbé Gaume. Il soutenait, excitait, enflammait tous ses amis et leur communiquait son fanatisme. Sans cesse il écrivait des articles et des brochures;

malheureusement, il n'était pas assez varié, et le public finit par s'ennuyer de ces arguments toujours les mêmes et de cette logique excessive qui ne dit rien pour vouloir trop dire. Le salut des âmes, répétait-il sans cesse, est-il, oui ou non, la chose la plus importante de ce monde? Si oui, tous les moyens d'éducation doivent converger vers ce but suprême. Or, l'éducation des collèges consiste presque uniquement aujourd'hui dans l'étude de l'antiquité grecque et latine qui est toute païenne, c'est-à-dire immorale et corruptrice; donc la littérature ancienne doit donc être bannie de l'éducation française. Il ne voulait pas voir, l'intraitable sectaire, que les anciens, par cela même qu'ils sont les anciens (il serait plns exact de dire les plus jeunes), ont reçu l'empreinte plus forte et plus naïve des idées et des sentiments qui sont le fond de la nature humaine; que, par le privilège de deux langues merveilleuses, les plus belles que les hommes aient jamais parlées, les Grecs et les Romains ont, dans leurs écrits, gravé en perfection et pour l'éternelle durée les idées générales et les vérités morales qui intéressent l'humanité entière, et qu'ainsi les esprits qui n'ont pu puiser à cette source vive seront toujours, quoi qu'on dise, dans un état d'évidente infériorité.

Mais cette considération ne touchait nullement le savant abbé Gaume. En vain lui rappelait-on les pensées sublimes ou touchantes sorties de la tête et du cœur des anciens, par exemple ce cri de fraternité humaine poussé un jour par Térence sur le théâtre de Rome : *Homo sum, nil humani a me alienum puto,* ou ce vers qui a jailli de l'âme miséricordieuse de Virgile : *Haud ignora mali miseris succurrere disco*, ou encore ce précepte si moral, je dirais presque si chrétien, de Juvénal : *Maxima debetur puero reverentia*, et ce vers admirable où le même poète déclare la mort préférable à l'infamie : *Summum crede nefas animam proferre pudori,* etc. L'abbé Gaume jugeait toutes ces pensées entachées de paganisme et d'ailleurs inutiles après la morale évangélique.

Or, cette logique si déraisonnable qui était l'infirmité de

l'érudit abbé et de son école, il la portait aussi sur le terrain de l'histoire, et là il arrivait à des conclusions non moins extraordinaires. Ainsi, par exemple, il ne pouvait pardonner au P. Porée d'avoir composé pour ses élèves du collège Louis-le-Grand la tragédie latine de *Brutus*, qui n'est propre, selon lui, qu'à inspirer des sentiments républicains et des idées révolutionnaires. Voltaire, ajoutait-il, a imité cette pièce qui lui a donné plus tard l'idée d'en écrire une autre animée du même esprit, *La mort de César*. Or, qui peut douter, s'écrie M. Gaume, que ces deux drames, où l'on voit un père qui fait périr son fils et un fils qui tue son père, n'aient pour beaucoup contribué aux crimes de la Révolution française? Ne sait-on pas, en effet, que la plupart des hommes influents de cette époque néfaste avaient été nourris des livres de la Grèce et de Rome, où l'assassinat politique est si fréquemment glorifié? Oui, concluait-il, presque tous les actes sanguinaires de la Révolution ne sont que des réminiscences des écrivains de l'antiquité. Et de même si la Révolution a spolié l'Église, elle en a puisé l'idée dans l'histoire romaine. Ne lit-on pas dans cette histoire qu'il se trouva, sous l'Empire, des publicistes assez complaisants pour soutenir que tous les biens des citoyens romains appartenaient à César? De là vint d'abord le système que le chancelier Duprat, au seizième siècle, voulut appliquer au clergé pour l'appliquer ensuite à tous les propriétaires; de là vint, en un mot, la spoliation votée par l'*Assemblée constituante*. Ainsi, selon l'abbé Gaume, tous les crimes de l'époque contemporaine doivent être attribués à ces études classiques, qu'on a pourtant nommées les *humanités*, probablement parce qu'elles rendent les hommes plus doux, plus moraux, plus *humains;* ainsi le pensaient du moins Bossuet et Fénelon, Corneille et Racine, qui seraient bien étonnés, je pense, des conclusions de M. l'abbé Gaume.

VII.

J'arrive enfin à l'écrivain qui fit le plus efficacement justice de toutes ces déclamations et qui apporta, avec le plus de succès, à tant d'insanités, la réponse d'une raison éloquente sans cesser d'être pratique. Cet écrivain, cet éminent jeune homme, c'était Hippolyte Rigault, que la jeune Université connaît à peine de nom, mais dont les vieux universitaires déploreront à jamais la perte prématurée. Instruction solide et brillante, goût délicat et sûr, de l'esprit du meilleur aloi, Rigault avait toutes les qualités qui font l'excellent professeur et l'excellent polémiste, et il avait à peine trente ans! C'est dans la *Revue de l'instruction publique*, fondée vers 1848 par la maison Hachette pour la libre discussion des questions d'éducation, que les articles de Rigault furent publiés contre le *Ver rongeur* de l'abbé Gaume, et je ne me rappelle pas sans un vif plaisir, après plus de quarante-cinq ans, quelle fête c'était pour nous, modestes professeurs de collèges de province, quand nous arrivaient ces articles si instructifs et si charmants qui vengeaient avec tant d'esprit l'Université de ses intraitables adversaires! Cela donnait lieu, je m'en souviens, à de longs entretiens entre collègues, parfois aussi à des discussions un peu vives; mais y a-t-il plus grand plaisir que de s'animer pour ce qu'on aime, si ce n'est de s'en souvenir après un demi-siècle?

Tout est à lire dans les articles de Rigault que ses éditeurs ont réunis sous le titre *Questions sur l'instruction publique*, et l'on ne saurait trop en conseiller l'étude aux jeunes gens qui se destinent à l'enseignement. Dans l'impossibilité de faire ici de longues citations, je me contente, pour donner une idée du talent de l'auteur, de reproduire une page où il réfute avec autant d'esprit que de bon sens l'opinion de ses adversaires sur la *Renaissance*. « Nous regrettons avec *l'Univers* que, séduits par les formes charmantes et les noms harmonieux de la poésie païenne, les

écrivains de la Renaissance en aient revêtu la pensée chrétienne, et qu'on ait nommé la première personne de la Trinité *Jupiter optimus*, *maximus*. Toutefois, n'exagérons rien et ne soyons pas si naïvement dupes de cette adoption du langage païen : c'était du mauvais goût littéraire encore plus qu'une hérésie. Ceux-là même s'y abandonnaient qui défendaient l'orthodoxie dans des traités de théologie irréprochables. Le paganisme, est-ce l'usage du vocabulaire païen? Nous avons vu, il n'y a pas si longtemps, certaines personnes appeler leurs banquets des *agapes*, et leurs réunions des *conclaves*. Nul ne s'est imaginé que le vrai christianisme était là. Pour nous, nous pensons, dans notre simplicité, que pour être païen il ne suffit pas de parler en prose ou en vers de Jupiter et de Vénus, mais qu'il faut croire ce que croyaient les anciens et se conduire comme eux; nous tenons pour d'excellents chrétiens Corneille, qui a défendu dans des vers si spirituels les dieux du paganisme, et Boileau lui-même qui, pressentant sans doute les anathèmes de *l'Univers*, disait

> Que chasser les Tritons de l'empire des eaux,
> Oter à Pan sa flûte, aux Parques leurs ciseaux,
> C'est d'un scrupule vain s'alarmer sottement.

Pense-t-on que lorsque Bembo engageait le pape à se confier aux *dieux immortels*, il ne croyait pas à l'unité de Dieu et niait le Calvaire parce qu'il parlait de l'Olympe? Quand il s'agissait non plus de parler, non plus d'écrire en beau langage, mais de mettre d'accord ce paganisme de style avec les actions, que faisaient alors les beaux esprits qui se couronnaient de laurier, comme Léon X, pour chanter en vers latins la statue de Lucrèce? Comme Léon X, ils poussaient le cri d'alarme contre les Turcs, et appelaient éloquemment les rois chrétiens à une croisade nouvelle. Mais les adversaires de la Renaissance savent très bien qu'elle n'est pas le paganisme. La preuve en est dans la vivacité même de leurs attaques. On ne tue pas les morts avec tant d'acharnement. Or, le paganisme est bien mort; il n'y a plus personne en ce

monde qui offre des victimes à Jupiter, mais il y a des hommes qui se croient libres d'examiner les opinions qu'on leur propose, libres de les juger, libres, en un mot, de croire ce qu'ils trouvent raisonnable et vrai. Il y a des libres penseurs, comme les appelle avec amertume *l'Univers*. La Renaissance a pu contribuer à la Réforme, nous ne le nierons pas; quoiqu'en vérité les grands schismes d'Occident, les doctrines hardies du concile de Constance et du concile de Bâle, le mécontentement général contre les impôts levés par la cour de Rome sous mille noms divers, les fautes de la papauté et bien d'autres causes encore, aient été d'une efficacité plus directe, et que probablement elles auraient suffi pour produire Luther. Mais ce que *l'Univers* peut imputer en toute certitude à la Renaissance, c'est le libre examen, c'est la liberté de conscience, deux choses bien funestes sans doute au monde moderne, mais dont le monde moderne ne semble pas désabusé. »

A ces pages si sensées et si spirituelles, beaucoup de jeunes fanatiques, je m'en souviens, préféraient la prose poissarde de L. Veuillot, et rien n'était plaisant comme d'entendre dire, le lendemain d'une escarmouche entre les deux adversaires, par les uns que Veuillot avait éreinté Rigault, par les autres que Rigault avait exécuté Veuillot.

Cet article du défenseur de l'Université était du mois de mai 1852; trois mois après, le 9 août, avait lieu à la Sorbonne la distribution des prix du concours général. Une épidémie, survenue vers la fin de juillet, ayant fait licencier le collège de Tourcoing, il me fut permis, à ma grande satisfaction, d'assister à cette fête universitaire que je n'avais jamais vue. Le discours latin fut prononcé par M. Auguste Nisard, professeur de rhétorique au Lycée Bonaparte. Il fit spirituellement justice des attaques dirigées par l'esprit de parti contre un système d'enseignement qui pouvait produire ses titres et ses bienfaits. Il fut vivement applaudi. Le ministre Fortoul, qui présidait pour la première fois la solennité, prit la parole après M. Nisard. « Que n'a-t-on pas dit, s'écria-t-il, que n'a-t-on pas écrit même de légitime

contre les dangers de l'esprit sensuel des anciens ? Cela a-t-il empêché saint Thomas de gouverner le moyen âge au nom d'Aristote, et le P. Vanière de chanter les beautés de la nature dans des vers où la chasteté du génie chrétien a retrouvé la pureté du génie de Virgile ? » L'auditoire entier jugea que le ministre avait bien faiblement désavoué, par ces quatre lignes, les doctrines insensées du *Ver rongeur*, et trop peu insisté d'ailleurs sur son intention de maintenir les études qui avaient formé l'esprit français; aussi son discours fut-il suivi du plus profond silence.

Quelques mois après, en octobre 1852, il se produisit dans la polémique entre l'*Univers* et M. Rigault un épisode plaisant qui amusa beaucoup le public et ne contribua pas peu à hâter la fin de la querelle. Tous ceux qui ont fait des études connaissent le *Selectæ e profanis scriptoribus historiæ* et avouent, s'ils ne sont pas aveuglés par la prévention, que cet excellent petit livre est le meilleur traité de morale qu'on puisse mettre entre les mains des jeunes latinistes, vu qu'ils y trouvent à chaque page des exemples mémorables bien racontés et des leçons morales d'une utilité incontestable. Eh bien, ce livre est de ceux qu'attaque le plus vivement l'abbé Gaume, et c'est ce dont s'indignait Mgr Dupanloup, qui s'expliqua deux fois sur ce point avec M. Gaume d'abord, puis en 1872 avec M. Jules Simon. Mais non content de proscrire l'ouvrage du respectable abbé Heuzet, l'abbé Gaume voulut le remplacer par un livre de sa façon intitulé : *Selectæ sanctorum vitæ*. Or, veut-on se faire une idée de ce livre ? Voici un passage qu'Hippolyte Rigault en détache pour montrer comment s'y prend l'abbé Gaume pour donner aux enfants une leçon de justice : « Il y avait dans un couvent un frère cuisinier qui préparait le repas des moines. Un jour que le frère gardien chargé des fonctions d'inspecteur faisait sa ronde, il aperçut à terre trois graines de lentilles ; c'était le frère cuisinier qui, en lavant les lentilles, avant de les faire cuire, les avait laissées tomber. Le Père gardien envoie son rapport à l'abbé, et le frère cuisinier est immédiatement condamné comme prévaricateur et

dilapidateur du trésor sacré, *interversor et neglector sacri peculii*. On le priva du droit d'oraison, et il n'obtint sa grâce qu'après une pénitence publique. Voilà pourtant où peuvent conduire trois graines de lentilles! » Certes, dit Rigault, la simplicité est une belle chose, et l'on n'accusera pas cette histoire d'en manquer. Mais, malgré tout (est-ce préjugé d'éducation classique, est-ce routine du paganisme?), nous préférons Aristide et Socrate au frère cuisinier. »

C'est vers le même temps que le savant Angelo Mai, à Rome, du lit de douleur où le retenait la maladie qui devait l'emporter bientôt, fit entendre une protestation indignée contre ces Vandales d'un autre âge qui voulaient détruire ou du moins interdire les chefs-d'œuvre de l'antiquité. Les dignitaires de l'Eglise, tous les savants de l'Italie, se rangèrent au sentiment de celui qui, par les travaux de toute sa vie, avait acquis en cette matière une autorité incontestée. Pie IX se prononça de même pour la cause de la civilisation. La querelle était donc finie. Louis Veuillot et l'abbé Gaume durent se soumettre, et cela leur sera compté, sans doute, car cela leur coûta beaucoup. Les chères études étaient sauvées; mais, hélas! elles devaient rencontrer peu d'années après d'autres adversaires, et plus dangereux, car c'étaient les enfants mêmes, les enfants gâtés de l'Université, qui étaient l'*ennemi!* La première tentative se produisit, qui ne s'en souvient? sous le second Empire, et eut pour auteur Victor Duruy, ce professeur de lycée dont Napoléon III avait fait presque d'emblée un ministre de l'enseignement national. La seconde tentative, qui fut faite dès le début de la troisième République, eut pour auteur l'un des maîtres de la tribune française, ce Jules Simon qui était l'atticisme même. Comment la main de ces deux normaliens ne s'est-elle pas séchée quand elle signa l'abaissement de nos études? On dit pour leur défense qu'ils ont cru de bonne foi à la nécessité de donner satisfaction à des besoins nouveaux et légitimes. Je le veux bien; mais était-il donc impossible de tout concilier? Et ne pouvait-on au moins se garder de toucher à la langue latine, cette langue dont Bos-

suet a dit que *son génie est tout le même que celui de la nôtre?* Avant Bossuet, Paul de Gondi rendait à la langue de Virgile et de Cicéron un témoignage qui n'a pas moins de valeur. Il raconte dans ses *Mémoires* que *dans tout le cours de sa prison à Vincennes* il s'occupa fort des auteurs latins, et *que cette étude lui fit connaître qu'on ne peut jamais trop s'y appliquer parce que c'est une étude qui comprend toutes les autres.* Que d'hommes ont rendu le même témoignage, ceux-là surtout qui, comme Béranger, disaient avec amertume :

> L'antiquité, de sa noble harmonie,
> Jamais, hélas! ne m'apprit les secrets.

Grâce à Dieu, on revient aujourd'hui à ces saines idées, et il me semble voir, à d'heureux symptômes, qu'il y a lieu, pour le latin surtout, d'espérer un retour de l'opinion en sa faveur. La France prend enfin une conscience exacte de son origine, et j'entends dire et répéter à la fois par les érudits, les poètes, les historiens et les philologues, comme par les latinistes de profession, que *nous sommes de race latine,* et qu'ainsi étudier l'anglais et l'allemand, cela peut être utile pour telle ou telle fin particulière; mais qu'étudier la langue latine, c'est se développer dans le sens de sa propre nature, ce qu'aucune autre étude ne peut remplacer ; qu'en un mot, comme le dit M. Anatole France, apprendre le latin, c'est simplement pour un Français apprendre sa langue maternelle. Tout est là, et je termine ces modestes pages avec l'espoir que cette vérité, de mieux en mieux comprise, fera son chemin.

FIN.

LA PÉDAGOGIE DE GŒTHE

D'APRÈS SES MÉMOIRES

Par L.-E. HALLBERG[1].

Ce titre ne doit pas faire illusion; il n'annonce pas un traité complet sur cette importante question, mais simplement une série d'observations et de citations empruntées aux *Mémoires*, celle de ses œuvres où Gœthe a été amené le plus souvent, comme c'est naturel, à raconter des faits ou à exprimer des opinions qui se rapportent à cet ordre d'idées. On aura ainsi les éléments d'un chapitre qui manque dans la plupart des ouvrages consacrés à ce grand écrivain, notamment dans le livre si remarquable de Caro sur la philosophie de Gœthe.

I. — *L'éducation en général.*

Le dix-huitième siècle a été une époque de fermentation et de rénovation en toutes choses, et les systèmes d'éducation, plus encore que le reste, ont eu le don de passionner le public intelligent. Un des pédagogues les plus en renom alors, surtout en Allemagne, était Basedow (1723-1790), dont les théories avaient jusqu'à un certain point révolutionné l'enseignement, du moins dans les familles éclairées. Gœthe approuve en partie ses idées, notamment la recommanda-

1. Lu dans la séance du 14 janvier 1897.

tion qu'il adresse aux éducateurs de rendre l'enseignement plus vivant, plus conforme à la nature, plus approprié à l'activité intellectuelle des enfants et à l'observation pratique du monde.

Mais il reproche à son système de trop éparpiller et disséminer les connaisssances, de ne point tenir assez de compte de l'unité, de la suite, de la régularité qui se retrouvent toujours dans la nature, malgré toute la variété de ses phénomènes. (Voir au livre XIV.)

Un autre système consistait à donner, comme première base à l'éducation, l'expérience personnelle, l'apprentissage de la vie, et, surtout, le cœur et l'imagination. Gœthe cite, à ce sujet, un passage remarquable de Jacobi (dans un article de la *Bibliothèque allemande universelle*), dont la conclusion est que « la connaissance du cœur humain vaut mieux que tout le latin et tout le grec du monde. » On l'acquiert par la lecture des poètes anciens, et notamment d'Ovide. Mais une raison encore plus sérieuse de mettre ces poètes entre les mains des enfants, c'est qu'ils servent à former et à nourrir l'imagination, qu'il est indispensable de cultiver dès les premières années pour augmenter notre somme d'impressions et de connaissances. — Gœthe ne dit pas qu'il approuve entièrement ce système, mis encore en vogue par les écrits de Wieland; mais, comme poète, il se sent attiré par cette étude du cœur et des passions (Livre IX).

Ailleurs (au livre XI), il reconnaît volontiers que les impressions de la jeunesse exercent une double action sur l'âme : elles agissent d'une façon affective et d'une façon instructive; mais le premier de ces bénéfices ne peut guère être acquis qu'à la longue, d'une manière pour ainsi dire réflexe, et l'essentiel est que l'âme de l'enfant et du jeune homme s'abandonne d'abord à ses impressions, sans arrière-pensée d'analyse. « C'est un grand bonheur dont peut jouir la jeunesse, pourvu qu'elle ne veuille pas être *critique*, mais qu'elle laisse agir sur elle tout ce qui est bon et parfait, sans le discuter et l'abstraire. »

Contrairement à la tendance assez répandue alors et en-

couragée par des pédagogues en renom, Gœthe ne veut pas entendre parler de positivisme dans l'éducation, et il s'élève avec force (livre VI) contre les diverses méthodes utilitaires qui abrègent le temps des études consacrées aux langues anciennes ou modernes, sous prétexte de donner plus d'importance aux soi-disant connaissances réelles ou pratiques, « qui sont plutôt pour notre esprit une occasion de distraction et de désordre que de culture, si elles ne sont point présentées avec méthode et dans une suite complète. »

Mais, en revanche, il est grand partisan des exercices physiques, qu'il a beaucoup pratiqués lui-même et dont l'influence lui paraît des plus avantageuses sur le développement des facultés intellectuelles. On a remarqué souvent, et Gœthe le constate après d'autres (livre XII), que les enfants dont l'intelligence est précoce et l'esprit déjà développé ne sont pas ceux qui prennent le moins de plaisir aux jeux de leur âge, quand l'occasion se présente et que l'heure de la récréation a sonné.

Aussi proclame-t-il bien haut l'utilité des vacances, leur incontestable avantage au point de vue même du développement de toutes nos facultés.

En 1770, à Strasbourg, à la fin du semestre d'été, Gœthe venait d'assister à la dernière clinique d'un des meilleurs professeurs de l'Université. « Cette fois, le maître ne termina pas son exposition, comme d'habitude, par une théorie se rapportant à quelqu'une des maladies observées, mais il nous dit gaiement ces mots : « Messieurs, nous avons des vacances en perspective. Profitez-en pour vous donner de la joie : il ne faut pas seulement, aux études, du sérieux et de l'application ; elles demandent encore de la gaieté, de la liberté d'esprit. Donnez du mouvement à votre corps, promenez-vous à pied ou à cheval dans le beau pays d'Alsace : ceux qui en sont originaires seront heureux de revoir ce qu'ils connaissent ; les étrangers y trouveront des impressions nouvelles et en emporteront d'agréables souvenirs. » (Livre XI.)

Enfin, une dernière recommandation générale que Gœthe

fait volontiers à tous les éducateurs, c'est de ne pas abuser de la sévérité, même lorsqu'elle paraît le plus légitime, et de toujours mêler un peu de douceur et d'amabilité aux exigences de l'éducation. Les pères, surtout, ont besoin de ce *tempérament*. Gœthe avait eu à souffrir de la rigueur du sien, ou, plutôt, de son manque extérieur d'affection ; sa sœur, Cornélie, en avait souffert plus encore que lui ; la rudesse excessive de son père, qui dégénérait trop souvent en dureté, l'avait découragée, dégoûtée du travail et presque rendue méchante. « Elle-même en était venue à exécuter les ordres paternels sans affection ni empressement; elle ne faisait rien de plus, rien de moins que ce qui lui était commandé. » (Livre VIII.) Ce qui est vrai relativement à l'excès de sévérité chez les parents ne l'est-il pas autant pour les maîtres? et n'est-il pas à désirer, en bonne pédagogie, que les élèves soient amenés à bien faire et à travailler par d'autres sentiments que ceux de la crainte et de l'obéissance servile?

II. — *Education du premier âge.*

Les enfants, au début, doivent-ils rester à la maison ou fréquenter une école? Cette question a toujours été fort controversée et ne cessera probablement jamais de l'être, car elle est très complexe et peut présenter diverses solutions selon les circonstances. Le père de Gœthe se trouvait dans les meilleures conditions, en apparence, pour diriger lui-même l'éducation de ses enfants, car il avait fait d'excellentes études et avait le goût de l'enseignement, ou, du moins, de la propagande. Et néanmoins Gœthe insiste plus volontiers sur les inconvénients que sur les avantages de l'éducation domestique, ou, pour mieux dire, de l'enseignement paternel. « C'est, dit-il, un désir bien respectable, chez tous les pères, de voir réaliser dans leurs enfants ce qu'ils n'ont pu obtenir pour eux-mêmes... Aussi, mon père, sachant par expérience ce qu'il y avait de défectueux dans l'enseignement et dans les maîtres d'alors, résolut de nous instruire lui-même et de ne nous faire donner que le moins possible

des leçons particulières par des maîtres proprement dits. C'était alors, déjà, un certain dilettantisme pédagogique qui commençait à se faire jour un peu partout. Ce qui l'avait sans doute provoqué tout d'abord, c'était le pédantisme et le caractère morose des professeurs attachés aux écoles publiques. On cherchait quelque chose de mieux, et l'on oubliait combien doit être défectueux tout enseignement qui n'est point donné par des gens du métier. » (Livre I.)

Et ailleurs (livre IV) : « La méfiance envers l'enseignement public augmentait de jour en jour. On cherchait à avoir des maîtres chez soi, et comme chaque famille isolément ne pouvait s'imposer cette dépense, plusieurs se réunissaient pour y arriver. Mais il était rare que les enfants s'entendissent ou se convinssent; le jeune maître n'avait pas une autorité suffisante sur eux, et après des ennuis répétés, on en venait toujours à se séparer dans de fâcheuses conditions. » Il fallut donc, en fin de compte, songer à mettre les enfants en pension.

Si, d'une façon générale, Gœthe n'est point partisan de la sévérité dans l'éducation; s'il admet volontiers, pour les enfants du premier âge, l'intervention des encouragements et des récompenses (par exemple, des promesses de voyages ou d'autres divertissements, comme au livre I), il n'accepte pourtant pas, comme toujours et absolument applicable, la maxime d'après laquelle on doit tout présenter aux enfants d'une manière aimable, facile, amusante. Il peut en résulter parfois et il en est résulté, dit Gœthe (livre IV), des conséquences fâcheuses, pires que le mal qu'on voulait éviter. Dans certains cas, il faut bien en prendre son parti; les commencements sont durs, pénibles et tristes, et cela pour l'équitation ou la musique, tout autant que pour le latin ou les sciences.

Il y a pourtant des choses que les enfants peuvent apprendre comme en se jouant; ainsi Gœthe raconte qu'il avait fait d'assez rapides progrès dans la géométrie et dans le dessin, parce qu'il ne s'arrêtait pas à la théorie et s'amusait à des travaux pratiques qui la lui faisaient mieux comprendre; il

découpait du papier, assemblait des morceaux de carton, etc. L'utilité de pareils travaux pratiques ou plutôt de tels amusements est incontestable. (Livre II.)

Dans le même ordre d'idées, notre auteur recommande les images, les fables, les chrestomathies. Son père avait une galerie de gravures, bien faites et intéressantes, qui permit à l'enfant de se familiariser de bonne heure avec les principaux monuments de Rome et de l'Italie (livre I); et cela lui servit beaucoup dans la suite, comme on peut le croire. De même, les quelques livres ornés d'images ou de dessins, tels que la *Bible*, l'*Histoire universelle*, les *Métamorphoses* d'Ovide, laissèrent des souvenirs ineffaçables dans l'esprit de Gœthe et contribuèrent pour beaucoup au développement de son intelligence. Les petits récits historiques et les fables produisirent le même effet; ils constituent encore pour Gœthe un des meilleurs moyens d'exciter l'imagination, d'aider la mémoire, de tenir l'esprit en éveil. (*Ibid.*)

Quant aux chrestomathies ou recueils de morceaux choisis, Gœthe les a en grande estime et regrette de n'en avoir pas eu entre les mains lors de ses premières études, car « elles rendent l'enseignement aussi agréable que varié. » (Livre I.) Il revient à diverses reprises sur ce sujet, et notamment (livre XI) à propos des *Beautés de Shakspeare* de Dodd, dont il fait un grand éloge. « Quoi que l'on puisse dire contre de semblables recueils, qui nous font connaître les auteurs par morceaux, ils n'en produisent pas moins d'excellents résultats. Nous ne sommes pas toujours en état, ni par l'âme ni par l'intelligence, de saisir une œuvre complète avec toute sa valeur. Est-ce que nous ne soulignons pas toujours, dans nos livres, ce qui nous frappe et nous touche plus particulièrement? Les jeunes gens, surtout, chez qui la culture n'a pas encore formé tout l'individu, ne sont exaltés que par les passages saillants, et l'on doit s'en féliciter. »

Gœthe n'aimait point les abstractions de la grammaire, et le premier livre de ses *Mémoires* nous apporte le témoignage de cette répulsion, justifiée d'ailleurs par les mau-

vaises méthodes d'enseignement alors usitées. « La grammaire me déplaisait parce que je n'y voyais que des lois arbitraires ; les règles me paraissaient ridicules, parce qu'elles étaient annulées par une foule d'exceptions, qu'il me fallait toutes apprendre à part. Et si je n'avais pas eu le *Petit latiniste en vers rimés*, cela aurait bien mal marché pour moi ; mais j'aimais assez à le tambouriner et à le chantonner par devers moi. » De même aussi pour une géographie en vers, dont les drôleries et les absurdités lui restaient dans la mémoire. Il n'est donc pas ennemi des mnémotechnies, qui lui paraissent indispensables pour aider le premier âge.

Quant à la grammaire, il ne s'est jamais bien réconcilié avec elle, et c'est, sans doute, à ses mauvais souvenirs d'enfance qu'on doit attribuer les boutades que Gœthe se permit dans la suite contre cette sacro-sainte autorité. En voici une entre autres (livre VI) ; « J'avais appris le latin, comme l'allemand, le français, l'anglais, uniquement par l'usage, sans règles ni principes. Ceux qui connaissent l'état dans lequel végétait alors l'enseignement des écoles ne trouveront pas étonnant que j'aie laissé de côté la grammaire aussi bien que la rhétorique ; tout me semblait se passer très naturellement (dans les langues) : je retenais les mots, leurs formations et leurs transformations, qui me restaient dans l'oreille autant que dans l'esprit, et je me servais de chaque langue avec facilité pour bavarder comme pour écrire. »

On peut répondre à Gœthe que tous les enfants n'ont pas le don des langues au même point que lui, et que la grammaire a précisément pour but de venir en aide, comme toutes les méthodes, à l'imperfection de l'esprit. Mais il est permis aussi de retenir, au moins en partie, les critiques adressées par notre auteur aux pédagogues de son temps (et un peu du nôtre ?...), qui abusaient de la grammaire et la présentaient aux enfants sous une forme trop sèche, dogmatique et ennuyeuse.

Bien des observations de détail se trouvent dans les *Mé-*

moires, dont nous pourrions faire notre profit. Il ne faut rien négliger quand il s'agit des tout jeunes enfants ; les moindres détails ont leur importance. Ainsi Gœthe ne craint pas d'insister sur l'avantage qu'il y a, pour un jeune homme, à posséder une bonne écriture, sinon belle, du moins lisible et soignée. Ce n'est pas seulement dans les années de collège qu'il est utile d'écrire convenablement ; même et surtout peut-être au moment des hautes études, il y a tout bénéfice à ne pas se négliger de ce côté. Gœthe raconte à ce sujet qu'étant à l'Université de Leipzig, il entendit souvent l'un de ses plus illustres professeurs, le *bon* Gellert, comme on l'appelait, recommander aux élèves de soigner leur écriture plus encore que leur style, « d'autant, ajoutait-il, que généralement une bonne main entraîne un bon style. » Mais c'est surtout dans le premier âge que l'on peut donner aux enfants cette salutaire habitude de la propreté, de la netteté, de la régularité dans l'écriture, qui contribue pour sa part à développer chez eux le sentiment du beau. (Livre VIII.)

Quelques réflexions morales trouveront ici leur place, car c'est avec les tout jeunes enfants qu'il faut le plus se surveiller, et c'est avec eux que les maîtres ont souvent le plus de peine à bien établir leur autorité. On y arrive par divers moyens :

1° En donnant l'exemple du travail. Les parents et les maîtres ont bien plus d'action sur les enfants quand ils leur montrent, par leur propre exemple, comment on peut apprendre à tout âge, comment eux-mêmes perfectionnent encore leurs connaissances malgré les années. Ils retournent pour ainsi dire le « docendo discimus », et peuvent dire : « discendo docemus. » Gœthe raconte à ce sujet (livre IV) l'histoire d'un de ses professeurs qui s'était mis en tête de lui enseigner la musique, bien que ne la sachant pas, et qui l'apprit lui-même au fur et à mesure qu'il l'enseignait à son élève. « Lui qui n'avait jamais mis le doigt sur une touche de piano, en vint à jouer bientôt d'une manière remarquable. Il semblait avoir adopté la maxime de

mon père, à savoir que rien ne peut mieux encourager et stimuler les jeunes gens que l'exemple des hommes mûrs qui se mettent à l'école, et qui, à un âge où l'on a plus de peine à apprendre, arrivent néanmoins, à force de zèle et d'attention, à disputer le premier rang aux jeunes gens, plus favorisés par la nature. »

2° En évitant de compromettre son autorité, par faiblesse, par imprudence ou autrement, car les enfants jugent sévèrement les choses et les personnes qu'ils ont respectées jusque-là, dès qu'ils y aperçoivent la moindre imperfection apparente ou réelle : « Ce sont de vrais rigoristes en morale. » (Livre VI.)

3° En ne demandant rien d'impossible aux enfants, car ils ont assez de raison déjà pour savoir de quels efforts ils sont capables. D'une façon générale, d'ailleurs, Gœthe est ennemi de ce que nous appelons aujourd'hui, quelquefois bien à tort, le surmenage. Il n'approuve pas la méthode de ceux qui veulent aller trop vite en besogne, ni de ceux qui espèrent, comme on dit, « rattraper le temps perdu » en doublant les leçons et les devoirs : cela ne peut que nuire au developpement intérieur de l'enfant. Le père de Gœthe n'était pas de cet avis : « il semblait s'être fait une sorte de calendrier d'éducation et d'instruction; il voulait que l'on réparât immédiatement toutes les négligences, et, quand on avait été malade, il vous donnait double leçon dès votre convalescence. » (Livre Ier.)

Cet excellent homme ne faisait guère, du reste, que se conformer aux idées de son siècle, et Gœthe ne manque jamais de montrer, à l'occasion, combien elles étaient fausses parfois, absolues toujours et excessives. C'est ainsi que, pour les tout jeunes enfants, on en était venu à leur appliquer une hygiène déplorable, par suite d'une fausse interprétation des principes de J. J. Rousseau et du prétendu retour à la nature : on abusait des bains froids, des lits à couches dures et peu couverts, de la sobriété dans les repas, et tous ces excès à rebours, joints à la fatigue du travail intellectuel et à un genre de vie rien moins que naturel, ris-

quaient fort de compromettre la santé des enfants et des jeunes gens. Gœthe en fit lui-même la triste expérience, lorsqu'il tomba gravement malade à la fin de son séjour à Leipzig (1768), et c'est ce qui explique la condamnation, courte mais sévère, qu'il formule, à ce moment de son histoire, contre cette nouvelle hygiène. (Livre VIII.)

Jusque dans les moindres détails, il applique les principes de sa droite et saine raison aux habitudes pédagogiques de son temps. Rien n'est judicieux, par exemple, comme le passage du premier livre où il raconte l'histoire de « l'épouvantail », — son père se promenant, à la nuit, devant les chambres des enfants, affublé d'un costume de revenant, pour les prémunir contre la peur. Gœthe trouve qu'il est imprudent et illogique d'effrayer les enfants pour les habituer au courage, et qu'on ne gagne rien en voulant obliger les enfants à se roidir contre l'appréhension naturelle des ténèbres ; on risque même de les rendre malades, et, par suite, plus poltrons qu'auparavant. C'est toujours par la raison, par le raisonnement qu'il conseille d'agir sur l'esprit des enfants ; développer en eux la force de la volonté, l'exercice du libre arbitre, tel est pour lui le meilleur moyen de faire faire, aux petits comme aux grands, les plus sérieux progrès en toute chose.

III. — *Éducation collective.*

Nous comprenons sous ce titre les diverses observations de notre auteur relatives à l'éducation en commun, éducation dont il reconnaît hautement l'utilité, surtout à partir d'un certain âge.

La vie en société, la camaraderie, offrent surtout de l'avantage au point de vue d'un complément nécessaire de l'éducation, qui ne se trouve guère que dans la vie en commun. Les jeunes gens seraient toujours trop contents d'eux-mêmes et ne feraient guère de progrès s'ils n'avaient des camarades ou des amis pour rabattre leur orgueil et réprimer leur amour-propre. C'est ce qui arrive à Gœthe dans sa

liaison avec Herder, et il s'en félicite à maintes reprises. (Livre X.)

Il y a aussi l'émulation, l'esprit d'imitation, l'ardeur communicative; qui fait désirer de s'instruire; et alors on trouve le temps de mener plusieurs besognes à la fois, avec un égal succès. (*Ibid.*)

Gœthe reconnaît qu'il doit en grande partie son éducation intellectuelle à la vie sociale, à sa liaison avec quelques jeunes gens d'esprit et de talent, qui représentaient pour lui la critique. Les débutants sont toujours trop contents d'eux-mêmes : « Mais pour moi, je puis dire que j'ai eu de la chance, lorsque, par cette connaissance inattendue (celle de Herder, à Strasbourg, en 1770), je vis soumettre à une rude épreuve tout ce qu'il y avait encore en moi de satisfaction personnelle, de désir de briller, de vanité, d'orgueil et de présomption. »

Un autre avantage de cette vie en commun, — même quand elle n'a lieu que pour le plaisir, — c'est que l'on voit les défauts, les travers et les ridicules des autres, et que l'on s'en corrige très vite, pour ne pas s'exposer soi-même à la raillerie ou à la critique. (Livre IX.)

Ajoutez à cela que l'éducation commune apprend aux enfants à subir sans se plaindre tout ce qui est le lot habituel de l'humanité, les petites misères, les ennuis, les tribulations. La méchanceté même des camarades dont on a parfois à souffrir et qui vous rend si malheureux pour le moment, peut vous servir de leçon et vous procurer de sérieux avantages pour l'avenir. Le premier de ces avantages est que l'on ne se considère plus comme un être à part, privilégié, heureux ou malheureux par lui-même; on se rend compte de la situation que l'on doit occuper dans la société, des concessions que l'on doit faire pour y vivre et des qualités nécessaires pour résister aux attaques de tout ce qui vous entoure. C'est là une première, une excellente et continuelle leçon de philosophie pratique. (Livre II.)

IV. — *Les Humanités.*

Gœthe proclame bien haut et à chaque instant l'importance de l'étude des langues anciennes au point de vue de l'éducation générale de l'esprit. Ce n'est pas lui qui aurait diminué en quoi que ce soit la part des humanités. « C'est une conviction capitale chez moi, et qui s'est de plus en plus confirmée, que les langues anciennes sont de la plus haute importance; au milieu de la confusion littéraire où je me trouvais, un fait se présentait et s'imposait toujours à moi, c'est que les langues anciennes conservaient tous les modèles de l'art de bien dire, et, en même temps, tout ce qu'il y avait jamais eu de beau et de noble au monde. » Mais c'est le latin surtout qu'il a en vue, et il en donne les raisons dans la suite du passage que nous venons de citer (livre VI). Il n'avait guère pu se perfectionner dans la connaissance du grec, et s'était jeté avec d'autant plus d'ardeur sur la littérature latine « dont les chefs-d'œuvre sont plus voisins de nous, et qui, à côté de tant et de si excellentes productions originales, nous offre, dans des traductions et dans les livres des plus grands savants, tout ce que les âges précédents ont produit de meilleur. »

Pour ce qui est des traductions, il soutient une opinion qui, au premier abord, peut sembler paradoxale : c'est qu'il vaut mieux traduire les grands poètes en prose qu'en vers, et que l'on fait ainsi mieux goûter leurs œuvres aux enfants et aux profanes qu'avec les traductions versifiées, même les plus réussies. La raison qu'il en donne est au moins spécieuse et rappelle un peu la fameuse règle de Voltaire pour discerner les bons vers des mauvais.

« J'honore le rythme aussi bien que la rime; c'est par eux que la poésie devient en somme de la poésie. Mais ce qu'il y a de réellement profond, ce qui agit le plus sur nous, ce qui sert vraiment à notre culture et à nos progrès, c'est ce qui reste du poète quand on le traduit en prose. Alors, il ne reste que le fond dans sa perfection et sa pureté; les bril-

lants ornements de la forme nous font croire parfois qu'il existe, quand il n'y en a pas, et quand il s'y trouve, ils le cachent. Aussi suis-je d'avis que, pour commencer à former les jeunes gens, les traductions en prose sont plus avantageuses que les traductions poétiques; car il est à remarquer que les garçons, qui tournent tout en plaisanterie, s'amusent du son des mots et de la mesure des syllabes, et perdent souvent, en les parodiant pour ainsi dire par gaminerie, le profit qu'ils devraient retirer des œuvres les plus élevées. » (Livre XI.) C'est surtout Homère qui, selon lui, gagnerait à être traduit en bonne prose. Cette assertion paraîtra contestable en Allemagne surtout, où l'on a la bonne fortune de posséder, depuis Voss, de si remarquables traductions rythmiques des poètes anciens, également *adéquates* à la forme et à la pensée de l'original. Chez nous, qui n'avons pas les mêmes ressources ni surtout les même facilités de traduction ni de rythme, elle sera plus généralement acceptée.

L'essentiel pour Gœthe, dans l'éducation littéraire, c'est d'ouvrir l'esprit des élèves à tout ce qui est beau, de stimuler leur imagination et aussi d'encourager leurs essais. On ne doit jamais empêcher un jeune homme de suivre ses goûts en littérature ou en poésie, non plus qu'en d'autres matières : le rôle du maître est d'entraîner l'élève autant que de le conseiller et de le diriger. « Si les personnes d'un certain âge veulent se comporter en vrais pédagogues, elles ne devraient jamais défendre à un jeune homme une occupation, quelle qu'elle soit, qui lui fait plaisir, ni chercher à l'en dégoûter, si elles n'ont pas en même temps quelque autre chose équivalente à leur donner à la place. » (Livre VI.) L'auteur cite son propre exemple, alors qu'il était à l'Université de Leipzig. Quelques-uns de ses maîtres, Gellert, entre autres, le dégoûtèrent de la poésie en se montrant trop sévères pour ses premiers essais; et le découragement qui le gagna produisit les plus fâcheux effets sur sa vie morale non moins que sur le développement immédiat de son intelligence.

Certains professeurs arrivent au même résultat avec les

meilleures intentions du monde; à force de vouloir la perfection, de corriger, de critiquer et de raturer les essais de leurs élèves, ils ne font trop souvent que les décourager et les détourner du travail. (Livre VII.) Leur principal tort est de toujours montrer les fautes et les défauts, sans indiquer en même temps ce qu'il faudrait faire.

L'essentiel est de donner une pâture à l'imagination des jeunes gens; de là l'utilité de la lecture des poètes et d'autres lectures attrayantes, plus appropriées à cet âge que les lectures par trop sérieuses. Jacobi (cité au commencement du livre IX.) va jusqu'à dire que les poètes et les romanciers sont les meilleurs maîtres de psychologie et de logique, et Gœthe semble être parfaitement de son avis. L'expérience personnelle étant la meilleure base de l'éducation, il faut que l'élève, avant de connaître la vie par lui-même, apprenne à la connaître par ceux qui l'ont le mieux dépeinte, qu'il entre, pour ainsi dire, dans leur pensée et leur expérience; et c'est là une des principales raisons qui doivent nous faire conserver la tradition des humanités, de l'éducation de la jeunesse par les grands auteurs anciens et modernes.

V. — *Les hautes études.*

Un des plus grands inconvénients du séjour plus ou moins prolongé à l'Université, c'est que les jeunes gens rapportent trop souvent de leurs études académiques une certaine suffisance qui les empêche de continuer ensuite leur culture intellectuelle, un réel pédantisme, qui tient aux idées générales qu'ils ont acquises à l'Université et qu'ils veulent appliquer à tout sans discernement. Gœthe cite son propre exemple (livre IX) et raconte comment, au retour de l'Université, il se permit de critiquer sottement, sans autre motif que celui d'étaler son érudition, l'architecture de la maison paternelle et celle de beaucoup d'autres maison de Francfort, bâties pourtant au mieux de leur destination. C'est pourquoi les maîtres de l'enseignement supérieur doivent prendre garde de ne jamais être dogmatiques, et bien dire à leurs

élèves que la science ne s'acquiert pas en quelques années, et qu'on est surtout à l'Université pour apprendre à apprendre.

Il est, en somme, plus avantageux d'exciter la jeunesse à l'étude, au travail personnel, que de l'instruire et de l'enseigner dans le sens propre du mot. Gœthe est amené à faire cette remarque à propos de sa lecture des œuvres de Winckelmann; il ne les trouvait pas toujours très claires, mais elles lui donnaient, comme à plus d'un de ses camarades, ample matière à réflexions : « et ce n'a pas été la dernière fois, ajoute-t-il, que j'ai dû à des feuilles sibyllines un important degré de culture. » (Livre VIII.)

Un des plus heureux privilèges des étudiants de Facultés, c'est d'avoir du temps à eux; laissons-les en disposer à leur gré; gardons-nous de leur imposer un emploi du temps : c'est à eux, s'ils sont intelligents et de bonne volonté, à en disposer selon leurs goûts et leurs aptitudes; et alors ils feront bien plus de besogne et acquerront bien plus de connaissances que s'ils avaient à se conformer à un programme. En 1770, à Strasbourg, Gœthe étudiait en même temps le droit, les sciences, la médecine, l'histoire, que sais-je encore? sans préjudice de ses essais littéraires. « On a toujours du temps de reste, dit-il, quand on veut et sait bien l'employer; j'arrivais ainsi à doubler et à tripler mes occupations, pour mon plus grand profit. » (Livre X.)

On objectera que Gœthe était un esprit supérieur, et que le régime dont il se trouvait si bien pourrait ne pas convenir au vulgaire. Mais le principe posé n'en paraît pas moins vrai, à savoir que les études supérieures, pour être fructueuses, doivent avant tout être libres, et que l'on n'en tire du profit qu'à la condition de s'y intéresser. Chacun, en pareille matière, doit faire ce qu'il veut et ce qu'il peut, et, sans arriver aux mêmes résultats qu'un Gœthe, il n'aura jamais perdu son temps.

Intéresser la jeunesse à l'étude, et à l'étude libre, sans arrière-pensée de profit à venir : quoi de plus beau, mais quoi de plus difficile aussi! Les professeurs du temps de

Gœthe, pas plus que ceux du nôtre, n'arrivaient tous à le faire, et notre auteur les juge avec une sévérité parfois extrême. D'une façon générale, il constate que le bon professeur d'Université est l'oiseau rare. Les vieux ont leurs défauts comme les jeunes; les meilleurs seraient ceux d'un âge moyen. Les jeunes manquent d'expérience, les anciens ont leurs lubies : des deux parts on a une prédilection fâcheuse pour les spécialités, les minuties de la science, « qui arrivent plutôt à distraire qu'à former l'esprit », et nuisent par cela même à la culture générale. (Livre VI.)

En outre, « les jeunes, à proprement parler, n'enseignent que pour apprendre, et acquièrent ainsi leur culture aux dépens de leurs auditeurs, parce que ceux-ci ne reçoivent pas l'enseignement pour ce dont ils ont réellement besoin, mais pour les matières que le professeur éprouve le besoin de travailler pour lui-même. Et parmi les maîtres les plus anciens, en revanche, plus d'un est déjà stationnaire depuis longtemps, et ceux-là, pour l'ensemble, ne livrent que des vues fixes, arrêtées, tandis que, pour le détail, ils enseignent bien des choses que le temps a déjà condamnées comme inutiles ou comme fausses. De ces deux inconvénients résulte un fâcheux conflit, qui fait tirailler les jeunes esprits en sens différents, et ne peut être corrigé que par les professeurs d'âge moyen, déjà suffisamment instruits et formés, mais ouverts encore à d'actives aspirations vers la science et la réflexion. »

D'ailleurs, Gœthe est d'avis, — et qui d'entre nous ne le serait pas? — qu'à l'Université les jeunes gens, pour s'instruire, profitent plus des livres et des conversations que de l'enseignement oral des professeurs. C'est ce que lui a toujours démontré son expérience personnelle. « Le livre me permettait de m'arrêter sur certains passages, de revenir même en arrière, ce qui ne m'était pas loisible quand le maître professait du haut de sa chaire. Quelquefois, au début d'un cours, je me trouvais avoir une pensée qui m'absorbait, m'empêchait de suivre une partie de la leçon, et me faisait ainsi perdre de vue tout l'ensemble. » (Livre XII.) Il

rémédiait à cela en allant causer avec ses professeurs, puis, une fois chez lui, en complétant ou en rectifiant tout par des lectures. Mais combien peu d'étudiants sont capables d'appliquer de pareils remèdes à l'insuffisance ou à la défectuosité des cours de Faculté! Combien peu de professeurs, peut-être aussi, consentiraient à se prêter à un pareil système, qui doublerait ou triplerait en réalité leur besogne habituelle!

Heureusement, comme nous l'avons déjà remarqué d'après notre auteur, les étudiants profitent toujours plus ou moins de leur séjour à l'Université, même sans le savoir et sans le vouloir. Le *milieu académique* exerce évidemment une grande influence sur les jeunes gens, sur ceux qui ne travaillent guère, comme sur les autres. Gœthe cite son propre exemple, alors qu'il se trouvait à l'Université de Leipzig et qu'il ne comptait point parmi les plus laborieux. Il a gagné à ce contact, presque malgré lui, une culture générale et un ensemble de connaissances utiles. « Cette vie académique, en somme, procure des avantages infinis pour le développement complet de notre intelligence, parce que nous y sommes toujours entourés d'hommes qui possèdent ou recherchent la science, et que, de cette façon, même sans nous en douter, nous retirons toujours quelque nourriture d'une pareille atmosphère. » (Livre IX.)

Une question se pose à notre auteur : celle de savoir si les Universités allemandes d'alors valaient plus ou moins que les Universités françaises. De celles-ci, à vrai dire, il ne connaissait que Strasbourg, où l'on peut dire que certaines qualités communes aux deux nations se trouvaient réunies ou combinées pour ainsi dire à l'état latent. Pourtant l'esprit général y était plutôt français. Or Gœthe constate qu'à Strasbourg les hautes études n'ont pas du tout la même tendance que dans les Universités allemandes, comme celle de Leipzig : celles-ci ont pour but de former des savants, des juristes, par exemple, dans toute l'acception du mot; à Strasbourg, au contraire, en conformité avec la tradition française, tout est dirigé du côté pratique et dans le sens de

la tradition reçue. « On cherche à inculquer aux étudiants certains principes généraux, certaines connaissances préparatoires ; on résume tout cela le plus brièvement possible et l'on n'enseigne que le strict nécessaire. » (Livre IX.) Cela revient à dire qu'on y forme des avocats et des médecins plutôt que des savants. Gœthe ne se prononce pas bien nettement entre les deux systèmes ; il semblerait néanmoins préférer la méthode allemande qui, allant davantage au fond des choses, convenait mieux à la tournure sérieuse de son esprit.

Un dernier point à indiquer ici, — et qui se rattache bien encore à l'éducation de l'intelligence, — c'est l'apologie des fictions de toute sorte, et des romans en particulier, que notre auteur fait en maint endroit de ses *Mémoires*, à propos, précisément, de la vie universitaire. Pour lui, ce serait empêcher le développement normal des facultés de la jeunesse que de lui interdire absolument la lecture des romans et le goût de la poésie sous toutes ses formes.

Les jeunes gens ont une tendance naturelle à s'identifier avec les héros de roman dont ils lisent les aventures : « C'est, en somme, une des manières les plus acceptables de se grandir et d'élever son âme, que de vouloir s'égaler à ce qui est au-dessus de vous. Tendance bien innocente et qui, malgré tout ce qu'on pourra dire, est incapable de nuire à qui que ce soit ! C'est une distraction pour un temps où l'on risque de mourir d'ennui ou de chercher d'autres distractions, plus dangereuses, dans les passions. Que de fois n'a-t-on pas répété cette litanie sur le fâcheux effet des romans ! Mais quel grand mal y a-t-il donc à ce qu'une charmante jeune fille, un gentil jeune homme se mettent en esprit à la place d'un personnage plus heureux ou plus malheureux qu'eux-mêmes ? Est-ce que notre vie bourgeoise a donc tant de prix, ou les besoins journaliers absorbent-ils l'homme à ce point, qu'on doive lui interdire toute aspiration vers le beau ? » (Livre XI.)

Nous sommes loin, comme on voit, de la sévère condamnation prononcée par Bossuet contre les « froides et dange-

reuses fictions »; mais Gœthe est poète, il prêche pour sa paroisse; le goût de la fiction, qu'il avait dès son enfance, ne l'a jamais quitté; il l'a toujours défendu avec ardeur, parfois avec éloquence, et l'on est souvent tenté de lui donner raison, en mitigeant peut-être ses affirmations et en faisant certaines réserves.

Pour résumer en quelques mots les principales opinions de Gœthe en matière d'éducation, nous constaterons ici, en terminant, que ses vues générales sont presque toujours larges, élevées, judicieuses, comme il est naturel chez un esprit de cette envergure. Dans le détail, on peut discuter certaines de ses théories ou de ses assertions, mais la pédagogie contemporaine n'a qu'à gagner à de pareilles discussions; rien de ce qui sort d'une plume aussi autorisée ne doit être négligé.

Ainsi, dès l'éducation de la première enfance, il conseille aux maîtres de se conformer le plus possible aux vues mêmes de la nature, et de mener de front la culture du cœur, de l'expérience personnelle et de l'intelligence. Il recommande l'indulgence, ou, du moins, il ne veut pas que les pères, surtout, abusent de la sévérité.

Tout en reconnaissant certains avantages à l'éducation domestique pour le premier âge, il y trouve d'assez nombreux inconvénients, et lui préfère l'éducation en commun. A l'école ou au collège, il désire que l'on évite les abstractions et tout ce qui peut effrayer, ennuyer ou rebuter les enfants; il est partisan du développement naturel et harmonieux de toutes les facultés. Mêmes règles et mêmes précautions pour l'éducation physique, où l'on abuse trop volontiers des systèmes, des idées *a priori*.

Il accorde une grande importance à l'étude des langues anciennes : les humanités doivent constituer le fond de toute éducation vraiment libérale. On ne doit pas négliger l'imagination, cette faculté maîtresse des jeunes gens; on doit les encourager à écrire, à composer, et ne point se montrer trop difficile, trop exigeant à leurs débuts.

Enfin, à l'Université, le rôle du maître est surtout d'exciter l'intelligence de l'étudiant, de la tenir en éveil, de donner aux jeunes gens le goût du travail en général et les moyens de travailler, sans vouloir trop, comme on le dit vulgairement, « lui mâcher la besogne. » On doit tolérer les lectures, aussi variées que possible, y encourager même, ainsi qu'à tous les exercices qui peuvent développer le goût et l'imagination ; en un mot, ne point couper les ailes à l'esprit, mais l'aider et le diriger dans son vol, en lui laissant toute la liberté, toute l'indépendance possibles.

Voilà comment un grand homme entendait la pédagogie, il y a bientôt un siècle. Avons-nous fait tellement de progrès depuis, en cette matière, que nous n'ayons absolument rien à lui emprunter?

HISTOIRE NATURELLE

LES

POISSONS ACTUELS & FOSSILES

PAR M. LAVOCAT[1].

En thèse générale, les exigences fonctionnelles impriment aux organes des modifications très variées, qui peuvent différencier même des Espèces voisines.

La diversité organique, qui sépare les Poissons des autres Vertébrés, se reproduit entre les différentes Espèces de Poissons osseux ou cartilagineux; il résulte de cette incontestable diversité que le principe de la Conformité organique est très réduit dans ses applications, — ce qui ramène l'Évolution progressive des Espèces à l'état de théorie spécieuse, en contradiction avec la réalité.

Destinés à vivre exclusivement dans l'eau, les Poissons se distinguent des autres Vertébrés par une construction particulière : ils n'ont pas de cou; le thorax, les organes respiratoires et le cœur sont situés sous le crâne; l'abdomen, généralement peu étendu, est prolongé par une longue et forte queue, qui paraît faire suite à la Tête.

Les Poissons, — dont les différentes Espèces sont au nombre d'environ 11,000, — sont les uns *Cartilagineux* et les autres *Osseux*. Différents de structure, ces deux groupes

1. Lu dans la séance du 10 décembre 1896.

se partagent, suivant divers caractères, en Ordres, qui se subdivisent en Genres et en Espèces, tellement dissemblables qu'on ne saurait admettre des liens de parenté entre les uns et les autres.

Formes. — Dimensions.

On remarque d'abord une grande diversité sous le rapport de la forme et des dimensions :

Parmi les Poissons cartilagineux, les uns sont allongés, en forme de serpent, comme les Lamproies et les Myxines; les autres sont fusiformes et beaucoup plus grands, tels que les Requins, les Esturgeons et les Scies; d'autres sont larges et plats, comme les Squatines, les Raies et les Torpilles.

Dans les Poissons osseux, même diversité de formes et de dimensions : il en est de petits, comme les Hippocampes, les Sardines, les Goujons, les Ablettes; les plus nombreux sont de moyennes dimensions, tels que les Perches, les Muges, les Harengs, les Carpes, les Trigles, etc., et, parmi les plus grands, sont les Congres, les Gymnotes, les Saumons, les Brochets, les Merlans, les Sciènes, les Thons et les Baudroies.

Sous le rapport de la forme, les uns sont allongés, cylindroïdes, tels que les Anguilles, les Murènes et les Gymnotes; les autres, beaucoup plus nombreux, sont fusiformes, comprimés latéralement, comme les Aloses, les Truites, les Carpes, les Brèmes, les Silures, les Merlans, les Muges et les Trigles; il en est aussi qui, larges et aplatis, reposent et nagent sur l'un des côtés, par exemple les Soles, les Carrelets, les Turbots et les Barbues.

Caractères organiques. — Les caractères organiques, particuliers aux Poissons des divers groupes, sont les uns extérieurs, comme les Écailles et les Nageoires, — les autres profonds, tels que les Dents, les os de la Tête, le Rachis, les organes respiratoires, reproducteurs, etc.

ÉCAILLES.

Le corps des Poissons est recouvert d'écailles, productions dermiques et non épidermiques, extrêmement variées de formes et de dimensions. — Elles peuvent manquer, par exemple, chez les Lamproies, les Silures, etc. — Elles sont très petites, dans les Anguilles, les Congres, les Murènes et les Gymnotes, ainsi que chez les Squales, dont la peau est rugueuse et chagrinée. — Elles ont parfois de grandes dimensions, surtout à la Tête, par exemple chez les Trigles ou *Joues cuirassées*.

Quelquefois les écailles sont disposées en carrelage ou mosaïque, comme chez les Hippocampes et les Balistes. — Ordinairement elles sont imbriquées, à bord postérieur lisse ou dentelé; et souvent ces deux formes coexistent, par exemple, chez les Perches, les Soles, les Barbues, etc.

Les écailles sont flexibles et demi-transparentes, — ou fermes, calcifiées ou formées d'*ostéide;* et, parfois, leur sommet est garni d'une couche dure, ayant la blancheur et la consistance, mais non la texture de l'émail dentaire. — Toutes sont humectées d'une sécrétion muqueuse, qui les rend glissantes.

NAGEOIRES.

Les nageoires sont, comme les écailles, des productions dermiques, spécialement adaptées à la locomotion. — Les unes sont médianes et dites, d'après leur situation, *Dorsale*, — *Caudale*, — et *Anale;* les autres sont latérales et distinguées en *Pectorales* et *Abdominales*. — Ces diverses nageoires ne sont, en réalité, que les divisions de la bordure primitive qui, à la naissance, entoure le Corps depuis la Tête jusqu'à la Queue, — bordure qui ne reste entière et continue que chez les Pleuronectes, tels que les Soles et les Turbots.

Dans leurs diverses parties, les nageoires présentent de nombreuses variétés, en raison du mode variable de pro-

gression, dans les différentes Espèces. — Souvent la bordure dorsale est réduite à sa partie postérieure, comme chez les Carpes, les Brèmes, les Brochets et les Silures, — ou à sa partie moyenne, comme chez les Harengs, etc.; — elle est divisée en deux parties, plus ou moins espacées, dans les Genres Saumon, — Truite, — Thon, — Requin, etc., ou en trois parties, comme dans les Morues, les Merlans, etc.

La bordure inférieure ou ventrale est bien plus modifiée : simple et médiane, sous la base de la queue, elle est dite *Anale* et varie peu; — en avant, elle se divise en deux lames latérales, dites nageoires *Abdominales*, et, après interruption plus ou moins grande, elle se termine, de chaque côté, en nageoire Pectorale.

Quelquefois, les nageoires Abdominales sont déplacées, portées en avant, sous les nageoires Pectorales, par exemple, chez les Poissons dits *Jugulaires*, tels que les Perches, les Vives, les Bars, etc.; — ou bien elles se partagent en deux parties, l'une, fixée sous la gorge, et l'autre, restée en arrière, — ce qui a fait supposer, à tort, qu'il y a deux nageoires Anales, comme dans les Genres Merlan, Lotte, etc.

Chez les Poissons osseux, les nageoires Abdominales manquent, dans les Anguilles, les Blennies, les Espadons, etc.; — et quelquefois, les nageoires Pectorales et Abdominales disparaissent, comme chez les Murènes, — ainsi que dans les Lamproies.

Quant aux nageoires Pectorales, elles sont très variées de forme et de dimensions, dans les différentes Espèces.

Chez les Poissons cartilagineux, larges et aplatis, tels que les Angelots, les Raies et les Torpilles, la disposition des nageoires est très différente : la partie dorsale est réduite à l'état de pointes disséminées, — et la partie ventrale forme, de chaque côté du corps, une large bordure horizontale, qui s'étend de la Tête à la Queue, en manière d'ailes déployées. Ces nageoires *marginales* ne sont, en réalité, qu'une disposition particulière de la nageoire inférieure, reproduisant, de chaque côté, les nageoires Pectorales et Abdominales; elles déterminent la progression, en s'élevant

et s'abaissant, ainsi que par leurs mouvements ondulatoires.

Pour plus de détails sur les nageoires des Poissons, voir la notice dernièrement insérée dans les *Mémoires de l'Académie*, 1896, page 193.

Dents.

Les dents des Poissons, principalement destinées à retenir la proie engagée dans la bouche, ne sont pas divisées en Incisives, Canines et Molaires. — Elles affectent de nombreuses variétés, sous le rapport du nombre, de la forme, de la répartition, etc. Cette diversité se manifeste non seulement dans les différents groupes, plus ou moins éloignés, mais aussi dans les Espèces d'un même Genre.

Les dents sont planes ou conoïdes, — élargies en lames ou triangulaires, — en pointes droites ou recourbées en crochet, — espacées ou serrées, — en mosaïque, en carde, en brosse, etc.

Elles peuvent être situées sur presque tous les os de la cavité buccale, c'est-à-dire sur les Maxillaires, le Vomer, les Palatins, ainsi que sur la Langue et les pièces inférieures de l'Hyoïde. — Généralement, les Sus-maxillaires ne portent pas de dents, sauf chez les Saumons, les Truites, etc.

Parmi les Poissons Cartilagineux, la denture est très variée : ainsi, les Lamproies ont, à la voûte palatine, plusieurs pointes cornées, qui sont des moyens de fixation, — et, sur les Maxillaires supérieurs et inférieurs, quelques dents aiguës, pour blesser la proie, dont le sang est aspiré par la Langue, faisant office de piston. — Chez les Requins, les Maxillaires inférieurs et supérieurs sont armés de dents triangulaires et tranchantes, disposées sur trois rangs. — Chez les Squatines, les dents sont de même forme et sur un seul rang. — Chez les Raies, aux deux mâchoires, il y a une rangée de dents coniques. — Chez les Torpilles, les dents maxillaires sont aiguës, ainsi que celles qui, à la surface palatine, sont rapprochées en carde. — Dans les Esturgeons, les dents sont nulles ou remplacées par des tubercules cartilagineux.

Chez les Poissons osseux, les variétés dentaires sont tellement nombreuses que les principales peuvent seules être indiquées. — Très différentes de forme et de dimensions, les dents sont généralement en pointes plus ou moins longues ou en crochets, sur les Maxillaires inférieurs et supérieurs; — très souvent aussi, moins longues et plus serrées, elles existent sur le Vomer, les Palatins, etc. — Rarement elles sont situées sur les seuls Maxillaires, par exemple, chez les Sciènes et les Soles. — Elles sont implantées sur les Maxillaires et le Vomer, dans les Gades et les Trigles; — sur les Maxillaires et les Palatins, chez les Labres et les Gobies; — sur les Maxillaires, le Vomer et les Palatins, chez les Harengs, les Brochets, les Silures, les Perches, les Thons, les Muges, ainsi que les Turbots et les Barbues, — et non les Soles et les Limandes, qui sont du même groupe.

Quelquefois, outre les dents maxillaires, il en est sur les pièces inférieures de l'Hyoïde : ces dents, dites *Os pharyngiens*, sont aiguës et recourbées en crochets; elles existent chez les Cyprins, tels que les Carpes, les Barbeaux, les Brèmes, les Loches et les Tanches. — On les voit aussi chez la Baudroie qui, de plus, est pourvue de dents maxillaires et palatines, triangulaires, tranchantes et sur deux rangs.

Enfin, chez les Daurades, les dents maxillaires sont mousses et disposées en arcade; en outre, la voûte palatine est garnie de nombreuses dents obrondes, en pavage et décroissantes d'avant en arrière.

Os de la Tête.

Chez les Poissons, les Os de la Tête présentent de nombreuses particularités, qui les distinguent des pièces correspondantes, dans les autres Vertébrés; il y a aussi des différences remarquables entre les divers groupes de Poissons osseux ou cartilagineux, — ce qui est loin d'affirmer la conformité organique et les filiations héréditaires.

Chez les Poissons osseux, le Crâne est petit, étroit, — les Frontaux sont assez grands, mais peu craniens; — les Pariétaux petits et ordinairement séparés par le Sus-occipital. — L'Occipital postérieur, replié sur le plan supérieur de la Tête, est compris entre le Sus-occipital et le Mastoïde, prolongés, comme lui, en pointe postérieure, pour les attaches musculaires. — Le Basi-occipital est épais et creusé postérieurement d'une cupule, dont les bords s'unissent à ceux de la cavité semblable de la première vertèbre.

Il n'y a ni Tympan, ni Osselets tympaniques. — Les Corps des Sphénoïdes sont unis bout à bout, en une longue tige, étendue de l'Occipital au Vomer. — Les Ailes sphénoïdales antérieures, membraneuses, s'adossent dans les Orbites.

Chez les Poissons cartilagineux, le Crâne, cartilagineux ou plus ou moins calcifié, n'est pas segmenté en pièces distinctes, — et souvent la voûte cranienne reste à l'état membraneux, par exemple, chez les Lamproies, les Raies, etc.

Chez les Poissons osseux, le Temporal est généralement grand, triangulaire, mobile sur le crâne, — uni, en avant, à la pièce Coronaire du Maxillaire inférieur et, en bas, à l'Articulaire, sur lequel joue le Maxillaire inférieur, formé de ses trois pièces antérieures. — Sur le Coronaire et l'Articulaire, se fixent les Ptérygoïdes qui, détachés du Crâne et superposés, se dirigent en avant et s'unissent au Palatin, du même côté, pour concourir à relever la mâchoire supérieure, lorsque l'inférieure s'abaisse. — En avant, ce Palatin s'articule, sous le Vomer, avec le Sus-maxillaire et l'Intermaxillaire qui, libres en arrière, sont très mobiles.

Chez les Poissons cartilagineux, les mâchoires supérieure et inférieure, au lieu d'être indépendantes, en arrière, s'articulent l'une à l'autre, — et, de chaque côté, cette charnière se relie au crâne par un court Temporal, auquel est annexé un Hyoïde, peu développé, ainsi qu'une tige Ptérygo-palatine, très imparfaite.

Au-dessus du Vomer, l'Ethmoïde, assez volumineux, est en partie cartilagineux et recouvert par de faibles Os du

Nez. — Les cavités olfactives sont peu profondes et terminées en cul-de-sac. Parmi les Poissons cartilagineux, la cavité nasale est unique et médiane, chez la Lamproie, tandis que, dans la Myxine, Espèce du même Genre, cette cavité s'ouvre dans le Pharynx.

Sur le plan latéral de la tête, il n'y a ni Apophyse zygomatique, ni Jugal, ni Lacrymal, — et le contour inférieur de l'Orbite est formé par des pièces, dites *Sous-orbitaires*, très variables de nombre et de dimensions : elles manquent, dans les Anguilles, les Gymnotes, la Baudroie, etc.; — il y en a 6 à 7, dans les Silures, les Malaptères, etc.; — 4, dans les Carpes, les Brèmes, les Tanches, etc.; — et 3, dans les Grondins et les Rougets, groupés sous le titre de *Joues cuirassées*, parce que la pièce Sous-orbitaire postérieure, grande et large, s'étend jusqu'aux Opercules et recouvre ainsi tout le côté de la Tête.

Cette diversité prouve que les pièces Sous-orbitaires ne sont pas squelettiques, mais des productions tégumentaires, des écailles modifiées, comme les pièces Operculaires.

L'Appareil hyoïdien est beaucoup plus développé chez les Poissons osseux que dans les autres Vertébrés. — Uni, en avant, à la pièce Linguale, il porte quelquefois, en avant, des dents et, en arrière, des rayons branchiostèges.

Colonne vertébrale.

Le Rachis diffère beaucoup de celui des autres Vertébrés : il est très imparfait dans sa construction et son organisation. Il n'y a ni région Cervicale, ni Vertèbres Dorsales, de sorte que la région Lombaire fait suite à la Tête; — en arrière, il n'y a pas de Sacrum, — et la section Lombaire est prolongée par les nombreuses vertèbres Coccygiennes.

Le nombre des pièces rachidiennes est très varié, dans les divers groupes de Poissons : rarement inférieur à quinze ou vingt, comme dans les Balistes et les Diodons, — il s'élève souvent à trente ou soixante, — jusqu'à deux cents,

dans les Anguilles, et à près de quatre cents chez les Requins.

Le Corps des Vertèbres est généralement fort, cylindroïde, rétréci au milieu et concave à ses deux extrémités, en forme de sablier. — Ces corps vertébraux décroissent d'avant en arrière, — et tous sont traversés par la Corde dorsale, qui se prolonge jusque dans le Basi-occipital.

Chez les Poissons cartilagineux, le Centrum vertébral reste à l'état fibreux, dans les Lamproies, — et le Rachis est plus ou moins calcifié dans les autres Genres; — souvent il n'est pas segmenté, surtout aux vertèbres antérieures, par exemple, chez les Raies, les Esturgeons et les Spatulaires.

Les Arcs neuraux ne sont formés que de deux pièces, une de chaque côté, qui, réunies supérieurement, se prolongent en Apophyses épineuses, bien marquées dans quelques Poissons osseux, tels que les Perches, les Soles, les Turbots, etc. Par leur réunion au-dessus du Centrum, ces Arcs neuraux forment le canal angulaire qui loge la moelle rachidienne.

Les nombreuses Vertèbres Coccygiennes de ces mêmes Poissons portent des arcs supérieurs très allongés, ainsi que des arcs inférieurs presque semblables, qui sont des Côtes modifiées. — Ces Vertèbres décroissent graduellement, et la queue se termine en forme de lame aplatie d'un côté à l'autre, principalement formée de rayons divergents en haut et en bas, pour constituer la grande nageoire Caudale.

Côtes et Arètes.

Les côtes Lombaires ou Abdominales des Poissons, généralement peu nombreuses, sont formées d'une seule pièce et décroissent de force d'avant en arrière. Elles s'articulent supérieurement aux Vertèbres et n'ont pas de Sternum. — Ces côtes manquent chez quelques Poissons osseux, tels que les Balistes, les Diodons, les Syngnathes, les Baudroies, etc., — ainsi que chez les Poissons cartilagineux allongés, comme les Lamproies, — ou aplatis, comme les Raies.

Dans la région Thoracique, située sous le crâne, les Côtes,

caractérisées par leurs rapports avec le cœur et les organes respiratoires, constituent les *Arcs branchiaux*, en nombre variable de quatre à dix, selon les Espèces, et rattachées au crâne par les Opercules, qui les recouvrent. — Chacun de ces Arcs est formé de quatre articles, bout à bout, dont les deuxième et troisième portent, en arrière, des prolongements échelonnés, dits *Rayons branchiostèges*, sur lesquels se déploie la membrane respiratoire. — En bas, chacun d'eux s'unit à l'opposé par l'intermédiaire d'une petite pièce Sternale, dite *Basi-branchiale*.

Dans la région Coccygienne, les Côtes sont à l'état d'arcs inférieurs, presque aussi développés que les arcs supérieurs, surtout chez les Pleuronectes. Chacun de ces Arcs, réuni inférieurement à l'opposé, comprend un espace angulaire, pour les vaisseaux coccygiens.

En outre, chez la plupart des Poissons osseux, entre les gros muscles de la Queue, sont des *Arêtes*, grêles et arquées, flottantes, simples ou bifides. Le nombre de ces arêtes costiformes, parfois très grand, comme chez les Barbeaux et les Aloses, peut s'élever jusqu'à plus de 250 paires, par exemple, chez les Harengs. — Il n'en est pas ainsi dans les Poissons cartilagineux, comme les Raies, dont la Queue, mince et longue, est dépourvue d'arêtes.

Organes de la Circulation.

Parmi les Vertébrés inférieurs, les Poissons se distinguent par un Cœur simplement formé d'une Oreillette et d'un Ventricule; le sang des Veines Caves passe de l'Oreillette dans le Ventricule, qui le pousse dans les Branchies; puis, le sang hématosé se rend dans l'Aorte, vaisseau contractile, qui le distribue dans toutes les parties du corps, sans qu'il y ait mélange du sang rouge et du sang veineux.

Organes de la respiration.

Pour respirer dans l'eau, les Poissons devaient être pour-

vus de Branchies, organes spéciaux, qui les distinguent des autres Vertébrés aquatiques, puisque les Amphibiens ont à la fois des Branchies et des Sacs pulmonaires.

Situées près de la Tête, de chaque côté de la Gorge, les *Branchies* sont des lames minces et très vasculaires, déployées sur les Arcs branchiaux, — et finement plissées, pour plus de surface dans un espace restreint. Sur ces membranes passe l'eau, qui pénètre par la bouche et sort de la cavité respiratoire, dont l'ouverture est fermée par la valve mobile des Opercules. — Ainsi constitué, l'appareil respiratoire des Poissons n'a pas de Larynx ni de Trachée.

Les *Arcs branchiaux* sont des côtes Thoraciques, dont la construction a été précédemment indiquée. Ils sont suspendus sous le crâne, en arrière de l'Hyoïde, dont ils répètent exactement la structure, c'est-à-dire les quatre articles successifs, — la pièce sternale inférieure, — et les rayons branchiostèges.

Le nombre des Arcs branchiaux est très variable dans les différentes Espèces : il est de 4 à 5, chez les Carpes et les Labres; — de 6 à 7, dans les Perches, les Chabots, les Sciènes, les Daurades, les Baudroies, les Fistulaires, etc., ainsi que chez la plupart des Poissons cartilagineux, tels que les Raies, les Squatines, etc.

La plaque mobile, constituée par les *Opercules*, n'est bien développée que dans les Poissons osseux, sauf quelques exceptions. En général, cette valve est un repli de la peau, soutenu par quatre écailles imbriquées; sollicitée par des muscles spéciaux, elle peut ouvrir ou fermer la cavité branchiale, par le jeu de son bord postérieur sur le cadre arqué, dit *Arc pectoral*, qui, de même nature que les pièces Operculaires, donne appui postérieurement à la nageoire Pectorale.

Dans les Poissons osseux, on rencontre quelques particularités relatives aux Branchies et aux Opercules : ainsi, chez les Hippocampes, dont les branchies sont lamelleuses, les cavités respiratoires ont, de chaque côté, une ouverture sans Opercule. — Chez les Anguilles, les cavités branchiales

s'ouvrent, de chaque côté, par un trou dépourvu d'Opercule; ces cavités, profondes et anfractueuses, peuvent conserver assez de liquide pour permettre à l'animal de vivre quelque temps hors de l'eau.

Dans les Poissons cartilagineux, la diversité est plus remarquable : chez les Lamproies, les cavités respiratoires sont des canaux où la membrane branchiale se déploie sur des lamelles cartilagineuses, et, de chaque côté, ces tubes s'ouvrent par sept trous arrondis, sans Opercules. — Chez les Squales, les Branchies sont généralement découpées en lames flottantes, et, de chaque côté, l'ouverture branchiale est sans Opercule, dans les Raies, les Torpilles, etc., — tandis qu'il y a un Opercule membraneux, dans les Chimères, les Esturgeons et les Spatulaires.

Sac a air.

Chez plusieurs Poissons, on rencontre, dans l'abdomen, un organe particulier, dont le rôle fonctionnel est problématique : c'est un sac ovoïde, à parois minces, — et communiquant avec l'œsophage ou l'estomac par des canaux plus ou moins étroits; — il est rempli d'air normal. — De forme très variée, il est simple ou divisé en deux, trois ou quatre lobes; — dans un même Genre, il y a des Espèces qui en sont pourvues et d'autres qui en manquent.

Chez les Poissons cartilagineux, le Sac aérien n'existe pas dans les Lamproies, les Squales, etc.; mais, chez les Esturgeons, il est grand, à parois épaisses, dont l'industrie retire l'Ichthyocolle.

Parmi les Poissons osseux, le Sac abdominal manque chez les Maquereaux, les Pleuronectes, les Gobies, les Blennies, les Chabots, etc.; — il existe chez les Harengs, les Aloses, les Saumons, les Brochets, les Merlans, les Sciènes, les Fistulaires, etc. — Il est double chez les Carpes, — et divisé en trois ou quatre compartiments chez les Anguilles.

On a considéré cet organe comme faisant office de ballon hydrostatique; mais les Poissons qui en sont privés se meu-

vent comme ceux qui en sont pourvus; — et, si on l'extirpe, on ne constate aucun changement dans la natation.

Poissons électriques.

Une autre particularité bien remarquable consiste dans la puissance électrique que possèdent quelques Poissons, très différents les uns des autres, tels que les Torpilles, les Gymnotes et les Silures.

Les *Torpilles*, Squales aplatis, voisins des Raies, longs de 50 centimètres, habitent nos rivages océaniens et surtout la Méditerranée. — Les masses électriques des Torpilles sont situées, de chaque côté, près de la Tête, et formées de prismes pulpeux, appliqués les uns contre les autres, — et recevant beaucoup de vaisseaux, ainsi que des gros cordons nerveux, fournis par les 5e et 10e paires encéphaliques.

Les *Gymnotes*, Poissons osseux, en forme d'Anguille, et longs de 2 mètres, existent dans les rivières de l'Amérique. — Leurs organes électriques sont situés, les uns dans la moitié antérieure, les autres dans la partie postérieure du corps, — et leur action est effectuée par leur contact avec la victime, que la Gymnote entoure de ses replis.

Les *Silures* et les *Malaptérures*, en forme de Saumon et longs de 40 centimètres, habitent : les uns, les lacs et les fleuves de la Suisse, de l'Allemagne et de la Russie; les autres, les rivières du Sénégal, ainsi que le Nil. — Leurs organes électriques, situés sous la peau, reçoivent des nerfs rachidiens.

Reproduction.

Chez les Poissons, le mode de reproduction diffère, sous plusieurs rapports, de ce qu'il est dans les autres Vertébrés. — Les femelles pondent spontanément des Ovules, généralement très nombreux, que les mâles fécondent, sans accouplement et sans croisement d'Espèces. — L'éclosion a lieu sans incubation, — et le développement des produits s'effectue sans métamorphose, — excepté chez les Lamproies,

dont les larves sont les *Ammocètes*. — Un autre exemple de métamorphose existe aussi dans le sable des plages et des estuaires : c'est l'Amphioxus ou *Ammodyte*, de Linné, — qui est la forme transitoire de l'Anguille.

Les particularités les plus remarquables, signalées par divers Ichthyologistes, sont les suivantes :

Dans les Poissons cartilagineux, il y a fécondation intérieure, — et, chez les Squales aplatis, tels que les Raies, les Angelots et les Scies, les œufs sont gros et peu nombreux, — tandis que les Squales allongés, tels que les Requins, sont vivipares, par éclosion intérieure.

Dans les Poissons osseux, le Serran ou Mérou est hermaphrodite; — la petite Blennie, des mares, et l'Anableps, de la Guyane, sont vivipares.

Une sorte d'incubation est pratiquée par les Epinoches et le Gobie noir, qui construisent, dans les herbes, un nid, où ils déposent les œufs et tiennent les jeunes, jusqu'à ce qu'ils puissent vivre sans protection.

Enfin, les œufs sont placés dans une bourse ventrale, chez les Hippocampes et les Syngnathes mâles, — et dans la bouche, chez les Arius et les Bagrus.

Récapitulation.

Tels sont les principaux caractères de l'organisation qui distinguent les Poissons des autres Vertébrés. — Leur diversité, dans les différentes Espèces de Poissons osseux et cartilagineux, est tellement marquée, qu'on ne saurait admettre, entre ces Espèces, ni liens de parenté, ni transformations progressives. Du reste, à l'appui de ces appréciations, déjà bien fondées, les documents paléontologiques pourront apporter des preuves non moins décisives.

Poissons fossiles.

D'après les théories de la Conformité organique et de l'Evolution progressive, les Poissons, issus des Invertébrés,

se sont succédé régulièrement, des Poissons cartilagineux aux Poissons osseux, sans discontinuité entre les Espèces anciennes et les formes actuelles, — graduellement transformées en Batraciens, en Reptiles, etc.

Toutes ces suppositions de filiation successive ne reposent sur aucune base réelle. Elles sont d'abord en contradiction formelle avec la Diversité organique des différentes Espèces, qui exclue toute idée de parenté. Ensuite, elles admettent, pour les diverses Espèces de Poissons, une succession chronologique, qui est en désaccord avec les observations paléontologiques.

En effet, dès les temps les plus reculés de la Période secondaire, des Poissons cartilagineux et osseux ont existé *en même temps*, ainsi que de nombreux Invertébrés, des Batraciens et plusieurs grands Reptiles, tels que les Ichthyosaures, les Ptérodactyles, etc. Les débris de ces Poissons primitifs se trouvent dans les terrains Siluriens, Carbonifères et jusque dans les couches Triasiques et Jurassiques des diverses contrées. — Ces fossiles, souvent incomplets, — surtout pour les formes cartilagineuses, — mais très différents les uns des autres, ainsi que des Espèces actuelles, ont reçu les noms suivants : *Paleoniscus*, — *Dapodius*, — *Œchmodus*, — *Cheirolepis*, — *Chondrosteus*, — *Picnodon*, — *Tharsis*, — *Thrissops*, etc.

Ces Espèces des anciens Poissons étaient donc tellement différenciées qu'on ne saurait supposer des liens de parenté entre elles, ni avec les Poissons actuels; — on sait, d'ailleurs, que les anciens Poissons, ainsi que les Reptiles contemporains, se sont éteints, sans postérité, vers la fin de l'époque secondaire.

Plus tard, pendant la Période tertiaire, sont apparus *simultanément*, dans les différentes contrées, les Poissons actuels, cartilagineux et osseux, très nombreux et si différents les uns des autres qu'on ne peut admettre la filiation des Espèces rangées dans un même groupe : c'est ainsi que, parmi les Poissons cartilagineux, on ne voit aucune affinité entre les Lamproies, les Requins et les Raies, — et, parmi

les Poissons osseux, entre les Carpes, les Anguilles et les Turbots, etc.

Conclusions.

Des considérations précédentes, il résulte que les théories de l'Evolution continue et des Transformations progressives ne résistent pas au plus simple examen. Par application trop absolue du principe de la Conformité organique, elles méconnaissent la Diversité, si remarquable, qui règne chez les différents Poissons et les sépare les uns des autres, — ce qui exclut toute parenté entre eux et avec les autres animaux.

L'évolution successive des Espèces ne s'appuie sur aucune preuve rationnelle : c'est ainsi que faire dériver d'une souche primitive les différentes Espèces de Poissons est une simple hypothèse, en contradiction avec les lois essentielles de la reproduction. En effet, les produits d'une Espèce ne peuvent pas être différents d'elle-même, — et ils sont féconds entre eux, quelles que soient les modifications que les Races ou variétés ont pu subir; en conséquence, l'Espèce supposée primitive aurait dû produire des formes semblables et non différentes.

D'ailleurs, la théorie évolutionniste n'a pas déterminé quelle fut cette forme originaire des Poissons : on croit généralement que l'*Amphioxus*, issu des Invertébrés Ascidiens, est la forme première de tous les Poissons; — c'est là une grave erreur, puisque l'Amphioxus n'est que la larve de l'Anguille.

Il serait plus rationnel d'attribuer aux différentes Espèces animales des origines distinctes, — et non une origine commune, en contradiction avec la diversité caractéristique des Espèces.

D'autres objections s'élèvent contre les prétendues transformations progressives. En effet, si elles n'étaient pas imaginaires, on connaîtrait, au moins approximativement, dans quel ordre elles se sont successivement effectuées; on saurait, par exemple, si réellement les Poissons cartilagineux ont précédé les Poissons osseux, etc.

Mais la paléontologie a constaté que, dès l'origine, il y a eu coexistence des différentes Espèces de Poissons osseux et cartilagineux, — ainsi que des Invertébrés et des Reptiles; — les formations des divers Poissons ont donc été presque simultanées, et non séparées, — comme cela devrait être, d'après les évolutionnistes, — par de longs intervalles de temps et de nombreuses transitions.

En conséquence, on peut conclure que l'origine des Poissons est distincte et indépendante, relativement aux diverses Espèces, — ainsi qu'aux autres animaux Vertébrés ou Invertébrés, leurs contemporains; — et que, entre les différentes Espèces de Poissons cartilagineux ou osseux, anciens ou actuels, il n'y a ni liens de parenté, ni transformations progressives.

LES
PORTRAITS GRAVÉS DE MOLIÈRE

TYPE AUDRAN

Par M. LAPIERRE[1].

Nous continuons la revue et l'examen des portraits gravés de Molière portant l'estampille de Mignard. *Mignard pinxit, Mignard invenit, Mignard fecit, d'après Mignard, Mignard* tout court, autant de formules imprimées, indiquant des œuvres originales du grand peintre, dont nous ignorons la provenance et l'origine. La gravure de Nolin a été pour nous le point de départ, le premier portrait gravé, et qui a subi de si nombreuses transformations ou déformations. Malgré tout, le type se retrouve, et si dénaturé qu'il soit, notre immortel Molière reparaît toujours.

Chronologiquement, il faut classer ici un grand portrait de Habert, format in-folio, sur cuivre :

Le corps tourné à droite, la tête de trois quarts à gauche; la main droite tient un livre ouvert où on lit : *le Tartuffe;* médaillon ovale, avec socle, orné des attributs de la comédie et de feuilles de chêne et de laurier. Autour du médaillon, cette inscription : *Jean-Baptiste Poquelin de Molière, décédé à Paris le 17 février 1673. Mignard pinxit.* A gauche, sur un feuillet à demi déployé, on lit : Habert, sculp., à

1. Lu dans la séance du 4 février 1897.

Paris, rue Saint-Jacques, .861 (date ainsi imprimée à rebours).

Au-dessous du portrait, ces quatre vers :

> Pour réformer nos mœurs, pour régler notre vie,
> En vain ont travaillé les plus doctes esprits;
> De cet acteur fameux la fine raillerie
> Nous en dit plus que leurs écrits.

L'épreuve que nous possédons porte cette adresse : à Paris, chez Masson, rue du Petit-Pont, vis-à-vis la Rose rouge, à l'entre (*sic*) de la rue Saint-Jacques.

Paul Lacroix écrit : « Cette gravure est brutale, mais d'un caractère frappant qui la fait considérer comme un des portraits les plus ressemblants de Molière. »

La physionomie est animée, le nez gros, la moustache fortement accusée sur des lèvres épaisses. Ce n'est plus la figure vieillie gravée par Nolin, et nous nous rapprochons du type Audran, ou du *Molière couronné*, dont nous parlerons plus tard.

M. Soleirol a écrit que la gravure de Habert (faite vers 1686), d'après Mignard, semble avoir été tirée de la même peinture que la gravure de Audran; mais il croit que Habert a mal rendu le modèle qu'il avait choisi.

M. Lavoix trouve la gravure de Habert *mauvaise*. Elle aurait été inspirée, d'après lui, par le *Molière couronné*, qui est à la Comédie-Française depuis 1867.

Nous croyons, en résumé, que la gravure de Habert constitue un document iconographique très important et très sûr au point de vue de la ressemblance et des véritables traits de Molière.

Il existe une bonne photographie du regretté Eugène Delon, faite sur un exemplaire de ce portrait, conservé à la bibliothèque de la ville de Toulouse.

Mignard a inspiré un portrait, format grand in-8°, sur cuivre, représentant Molière, la tête de trois quarts, tournée à gauche, le bras droit appuyé sur une console. La main gauche indique un objet qu'on ne voit pas. Le corps est

drapé dans une robe de chambre; au col et aux manches, des dentelles et des rubans. Grande perruque très haute et divisée sur le sommet de la tête.

En légende : *Jean-Baptiste Poquelin de Molière, poète comique*. Plus bas : *A Paris, chez Crépy*.

La physionomie est jeune et expressive ; les traits sont fins, les mains longues, aux doigts effilés. L'aspect général est théâtral et solennel. Joli portrait, mais sans grande importance. C'est un Molière quelconque.

Paul Lacroix et Soleirol mentionnent le portrait de Crépy, graveur, qui mourut en 1730.

Un portrait, qu'on ne peut rattacher à aucun type, a paru en tête de l'édition des œuvres, publiée à Lyon en 1692. Il représente Molière, figure allongée, aux traits peu saillants. La perruque est grande et largement bouclée. Le corps est vêtu d'une robe de chambre, laissant voir des dentelles au cou et sur la poitrine. Au-dessous du portrait ovale, format in-12, sur cuivre, on lit cette inscription : *Jean-Baptiste Poquelin Molière, premier comédien de S. M. très chrétienne et le plus fameux poète comique de son siècle, né en 1621, mort en 1673*. Il n'y a pas de signature de graveur.

Le portrait gravé par B. Audran compte parmi les premiers et les plus importants dans l'iconographie molièresque :

Ovale, in-8°, sur cuivre, dans un cadre d'architecture. Le personnage, tourné vers la droite, regarde à gauche. Sur le socle, on lit : *Jean-Baptiste Poquelin de Molière*. D'un côté : *P. Mignard, pinxit ;* de l'autre : *B. Audran, sculpsit*. Ce portrait figure en tête de la première édition de *la Vie de Molière*, par Le Gallois, sieur de *Grimarest* ; à Paris, chez Jacques Le Febvre, dans la grand'salle du Palais, M.DCCV.

Molière est en robe de chambre, laissant voir une chemise ouverte au cou ; les yeux sont grands et vifs ; les traits accusés sans exagération ; la perruque est grande et divisée sur le front ; la moustache finement indiquée. L'ensemble constitue un très beau portrait, dont les graveurs français et étrangers s'empareront pour le reproduire, l'imiter et, souvent, le dénaturer.

Dans une édition des œuvres, publiée à Toulouse, on trouve un portrait de Molière qui a une ressemblance assez marquée avec le portrait de B. Audran. Celui-ci date de 1705, et l'édition de Toulouse, accompagnée des figures de Ertinger, a été publiée chez Caranove en 1699. Donnons une explication de ce fait.

Il y a eu *trois éditions* des *Œuvres de Molière* publiées à Toulouse — nous l'avons établi dans un article paru dans le *Molièriste*. — 1° Édition de 1697, chez Dupuy, Desclassan et Caranove; 2° édition de 1699, chez Caranove; 3° édition portant la même date, mais la division des volumes n'est plus la même; elle contient des augmentations, des *extraits* qu'on ne trouve que dans les éditions de 1710 et suivantes. Caranove aurait donc simplement conservé le titre général, avec la date 1699, et imprimé une ou plusieurs éditions postérieures. Le portrait, qui ne porte aucune signature de graveur et qui rappelle le type Audran, a été sans doute ajouté aux figures de Ertinger, après 1705.

Le même portrait, avec ou sans la signature de Audran, figure dans les éditions suivantes :

Les *Œuvres* de Molière, Paris, 1710.

Les *Œuvres* de Molière, Amsterdam, 1713. A. de Blois, sculp.

Le même portrait, avec cette indication : *W. P. Kilian*, chalcographus.

Le même portrait, *Mignard pinxit. Landon direxit.* Gravure au trait, publiée dans *les Galeries historiques des hommes les plus célèbres*, Paris, Landon, 1805-1811.

Le même portrait, *P. Comte*, sur bois. *Gazette des Beaux-Arts*, 1872. *Les portraits de Molière* par *H. Lavoix*.

Le même, héliogravure. Œuvres choisies, Hachette, 1886.

Le même, *V. A. Poirson*, 1886. Sur bois, avec un entourage d'attributs et deux personnages des comédies de Molière. Paris, Garnier. *Molière, sa vie et ses ouvrages*, par *Moland*.

Le savant et si obligeant bibliothécaire et archiviste de la Comédie-Française, M. Monval, nous écrivait à propos des

portraits gravés : « Un des plus intéressants à décrire et reproduire serait celui de Audran, d'*après le petit Mignard ovale de notre salle du comité...* »

Les richesses d'art que renferme cette salle ont été décrites par M. René Delorme, dans le *Musée de la Comédie-Française*. — Au premier rang, il cite le portrait de Molière en forme de médaillon. Il fut acheté, en 1875, à la vente de la galerie de l'évêque de Winchester, par M. Emile Perrin, qui le céda à la Comédie.

Ce portrait, ajoute M. René Delorme, a une rare valeur artistique et historique; il a été traité avec un art parfait. La physionomie très expressive est bien celle que l'on se plaît à reconnaître à l'auteur du *Misanthrope*.

Il y a tant de doutes et d'obscurités dans les recherches qui nous occupent que nous sommes heureux de rencontrer et de citer des *précisions*.

« Ce qu'il importe de constater, a dit M. Perrin, c'est que Mignard a mis en circulation un seul et même type, très aisé à reconnaître, qui nous transmet une seule et même image de Molière. C'est ce type qui a été gravé par Audran pour servir d'en-tête à l'édition de la *Vie de Molière*, publiée en 1705. C'est le même qui a été gravé par Cathelin pour l'édition des *Œuvres*, publiée en 1773. C'est le même, identiquement le même, que l'on retrouve dans un ancien portrait autrefois placé au Louvre et maintenant dans les Galeries de Versailles. C'est encore le même dans les deux beaux portraits qui figurent au musée de la Comédie-Française. C'est ce type qui a servi de modèle à Coypel lorsqu'il peignit, cinquante ans environ après la mort de Molière, le portrait qui appartient à M. le docteur Gendrin (donné récemment à la Comédie), portrait gravé par Lépicié pour la belle édition in-4° de 1734, et dont, quelques années plus tard, le burin délicat de Ficquet fit une de ces planches dont les belles épreuves sont si recherchées aujourd'hui. C'est ce même type dont s'est inspiré Houdon lorsqu'il fit, en 1778, le marbre célèbre qui décore le foyer du Théâtre-Français, et un autre buste offert par d'Alembert à l'Académie

française, qui le plaça dans la salle des séances, d'où il a disparu[1]... »

Le type Audran, gravé en Hollande, par un anonyme. Contre-partie : la figure regarde à droite. Dans un cadre à rinceaux, avec un soubassement d'architecture, sur lequel on lit : *Jean-Baptiste Poquelin de Molière ;* au-dessous, ces quatre vers :

Tantôt Plaute, tantôt Térence,
Toujours Molière cependant :
Quel homme ! Avouons que la France
En perdit trois en le perdant.

La figure est plus rude que celle de Audran ; le nez est écrasé. Ce portrait a été fait pour l'édition des *Œuvres,* in-12, publiée à Amsterdam en 1725.

Hanriot a donné une interprétation, copie assez fidèle, à l'eau forte, de ce portrait, dans l'ouvrage de Ars. Houssaye : *Molière, sa femme et sa fille.* Epreuves en noir et à la sanguine.

Le même portrait, gravé assez grossièrement, par Carl. Stocklin, en 1741, à Bâle, pour une édition des *Œuvres,* in-12.

Il existe plusieurs réductions du portrait de B. Audran. *Mignard pinx. R. Delvaux fecit.* 1786. Format petit in-12, sur cuivre. Dans un médaillon entouré d'un encadrement d'architecture. Figure dans la *Petite bibliothèque des théâtres* et les éditions Cazin.

Le même portrait. Peint par *Mignard,* gravé par *Delvaux.* Format petit in-12, sur cuivre. Dans un médaillon, entouré d'une guirlande de roses ; au-dessous, des rouleaux à demi-déployés, sur lesquels on lit les titres des principales comédies. Ce portrait reproduit, plus exactement que le précédent, le type Audran. On le trouve dans les petites éditions de Londres, 1784.

1. Deux portraits de Molière par Emile Perrin. Lecture faite à l'Institut le 25 octobre 1883. In-4°, Paris, Firmin Didot.

Mignard pinx. Ingouf junior sculp. Format petit in-12, sur cuivre. Type Audran. La figure regarde à droite; elle est très expressive et pleine de finesse. Médaillon ovale sur un soubassement d'architecture. Publié en 1782.

Dequevauviller sc. Format petit in-12, sur cuivre. Type Audran. Figure grimaçante et maussade; regarde à droite. Médaillon ovale, dans un cadre d'architecture.

P. Adam sculp. Format petit in-12, sur cuivre. Type Audran. Regarde à droite. Médaillon ovale, dans un cadre d'architecture.

Portrait grand in-8°, sur cuivre. Type Audran. Différences essentielles dans la pose et l'expression de la figure. Ovale, autour duquel on lit : *Jean-Baptiste Poquelin de Molière, poète comique, décédé le 13* (sic) *février 1673, âgé de 52 ans.* Le personnage regarde vers la droite. Sur un soubassement d'architecture sont imprimés les vers suivants :

Molière, par son sel attique,
En riant corrigeoit les mœurs.
Le ridicule, en proye à mille traits railleurs,
Redoutoit sa veine comique :
Mais depuis qu'au théâtre, où brilloient ses bons mots,
On ne voit plus regner que des fades caprices;
Ce qui fut la terreur des sots
Devient à présent leurs délices.

Plusieurs portraits portent ces vers, mais ils sont signalés par des traits et des différences très sensibles. Deux se rattachent plus spécialement au type Audran ; l'un avec cette simple désignation : *à Paris, chés* (sic) *Daumont, rue Saint-Martin;* l'autre, auquel on a ajouté un grand encadrement in-folio, et qui figure dans *le Parnasse françois*, porte en légende : *Gravé par Petit, et se vend chez luy, à Paris, rue Saint-Jacques.* Il y a des épreuves sans l'encadrement.

Un autre portrait, accompagné des mêmes vers, n'a plus rien de commun avec le type Audran. Ce serait plutôt la figure de Nolin, sauf des changements nombreux dans les ajustements et la pose du personnage. Paul Lacroix « a

peine à croire que ce soit là Molière... » La légende est la même que celle du portrait gravé par Petit, mais avec cette nouvelle désignation : *Gravé par E. Desrochers, et se vend chez luy, à Paris, rue Saint-Jacques, au Mécénas.*

Un portrait que l'on peut rattacher directement au type Audran est celui qui a paru dans l'édition des *Œuvres*, avec commentaires par Auger, en 1819, format grand in-8°, sur cuivre : *Fragonard del. F. Lignon sculp.*, imprimé par Chardon. Molière est assis; la main droite tient une plume; la tête est penchée et regarde brusquement vers la droite un objet indéterminé. C'est l'attitude de la réflexion et de l'inspiration. Le personnage est vêtu d'une robe de chambre, ouverte au cou; manchettes de dentelles.

Ce même portrait a été publié, sans aucune signature, avec le nom de Molière. On a supprimé les mains et une partie des bras.

L'éditeur Furne s'est servi du portrait de Fragonard, gravé par *Hopwood;* imprimerie F. Chardon aîné.

L'édition de 1824, des *Œuvres*, donnée par Aimé Martin, chez Lefevre, contient un portrait gravé par Taurel, format in-8°, sur cuivre. On peut le rapprocher du type Audran, qui n'est pas ici exactement et fidèlement reproduit. Ce portrait ajoute pourtant à la série une figure franchement expressive et vigoureuse, qui regarde à droite. C'est un portrait intéressant et un des meilleurs de la collection si nombreuse que nous étudions.

Portrait médaillon ovale, in-8°, sur cuivre. F. Bonneville del. Compagnie sculp. Jean-Baptiste Molière, célèbre poète comique, né à Paris en 1620 (*sic*), mort, le 17 février 1673, en jouant le *Malade imaginaire*. Paris, rue du Théâtre-Français, n° 4.

Au type Audran il faut encore rattacher le portrait gravé par Geoffroy, format in-8°, sur cuivre. La figure est tournée à droite; les traits sont fortement accentués.

Autre portrait, avec de très sensibles changements dans la physionomie générale, gravé par Prudhon et publié par Baudouin frères. L'attitude est tout à fait romantique; la per-

ruque largement bouclée ; les yeux sont ardents, les traits agrandis outre mesure. Nous touchons à la fantaisie un peu débraillée, et comme toujours nous aboutissons à des portraits qui ne peuvent plus compter comme *documents iconographiques*.

Restons cependant sous l'impression dernière d'un magnifique portrait colorié, ovale, in-folio, avec cette légende : *Gravé par P. M. Alix, 1797*. C'est encore le type Audran : figure jeune, éveillée, tournée à gauche, la perruque d'un blond cendré, à grosses boucles, très fine moustache, chemise ouverte sur le cou. Belle épreuve qui, si elle ne donne pas la ressemblance parfaite, offre à l'œil l'image la plus gracieuse.

QUELQUES DONNÉES

SUR

LA VIE MUNICIPALE A TOULOUSE

TIRÉES DE LA CHANSON

DE

LA CROISADE CONTRE LES ALBIGEOIS

PAR M. E. ROSCHACH[1].

On sait que les événements accomplis dans les États du comte de Toulouse pendant les dix années écoulées entre la mort de Pierre de Castelnau et la campagne du prince royal, fils de Philippe-Auguste, ont été l'objet d'une chanson de gestes de neuf mille cinq cents vers, qui est à la fois un des plus précieux monuments de la littérature romane et un document historique d'une haute valeur. Le dernier éditeur de ce poème, M. Paul Meyer, a établi que l'œuvre est de deux mains différentes. La première partie, de l'origine de la croisade à l'arrivée du roi d'Aragon, est l'œuvre du clerc navarrais Guillaume de Tudèle, et a été commencée à Montauban au mois de mai 1210. La seconde partie dont l'auteur n'est pas connu et dont l'étendue est beaucoup plus considérable, l'emporte de beaucoup sur la première par l'intérêt de l'exposition, la vivacité des peintures, le don de la mise en scène, l'inspiration généreuse; et par des qualités de vie et de mouvement qui en font un tableau tout à fait saisissant de ces tragiques époques.

1. Lu dans la séance du 3 décembre 1896.

Les littérateurs centralistes, bien que peu familiers avec les intimités de l'histoire régionale, ont été frappés des mérites de précision et de vraisemblance qui distinguent cette composition et en ont conclu à l'autorité d'un témoignage à coup sûr contemporain et en grande partie fondé sur des souvenirs personnels. En serrant de plus près l'étude du texte, on ne peut que confirmer cette impression. Il nous a paru intéressant de dégager du poème roman tout ce qui peut éclairer l'histoire municipale de Toulouse. Cette recherche est d'autant mieux justifiée que la littérature historique de cette période est extrêment pauvre dans le Midi. La seule narration d'origine méridionale est celle de Guillaume de Puylaurens. Les Annales consulaires des livres de l'histoire ne commencent qu'en 1295 et ne sont même, durant plus de deux siècles, qu'un annuaire municipal à peine entrecoupé de quelques brèves notations de faits et quant aux grandes séries de documents administratifs qui font la richesse des archives de Toulouse, délibérations, ordonnances, comptes des trésoriers, elles sont de beaucoup postérieures aux premières années du treizième siècle; de sorte qu'aucun des traits de la vie publique ou privée qu'on peut relever dans le poème ne saurait être indifférent.

Toulouse tient peu de place dans les deux mille sept cents vers de Guillaume de Tudèle, parce que cette partie du poème qui suit les diverses troupes des croisés à travers le Quercy, le Bas-Languedoc, la Montagne Noire, le Razès, l'Albigeois, l'Agenais, le Comminges, est presque constamment éloigné de la capitale des Raymond.

Mais dans la Chanson de l'Anonyme qui reprend la suite de l'histoire à la veille de la bataille de Muret, la grande ville est étroitement mêlée à la plupart des événements; la participation de l'host communal à la défaite du roi Pierre d'Aragon, l'occupation de la ville par Simon de Montfort, la restauration du comte Raymond VI (13 septembre 1217), les longs épisodes du siège, la mort du chef de la croisade et les faits ultérieurs donnent matière à d'importants développements qui permettent de relever un assez grand nom-

bre de traits relatifs aux divers éléments de l'organisation municipale.

Le Chapitre, le Consulat, les Partidas, les Communaliers, le Parlement public, l'Hôtel de ville, les Agents municipaux, les troupes soldées, les mercenaires étrangers y sont l'objet de mentions, de récits ou de peintures dont le groupement n'est pas sans utilité pour l'histoire de Toulouse.

LE CHAPITRE.

Une des plus dangereuses causes d'erreur, quand on étudie l'histoire des institutions, est la persistance de mots qui ont changé de sens et qui, sous l'action incessante du temps, continuent d'être employés pour désigner des choses différentes. Ceux qui font de l'érudition à la grosse et qui ne soumettent pas les documents au contrôle d'une critique sévère, sont fatalement dupes de cette apparente perpétuité, et, partant d'un point de vue faux, s'exposent aux plus graves confusions. C'est ce qui est arrivé à Toulouse pour le Chapitre et le Consulat. Il est venu un moment où le second s'est substitué au premier, l'a remplacé et absorbé en lui prenant son nom; de sorte que les deux mots sont devenus synonymes. Mais cette synonymie ne s'est produite que dans le courant du quatorzième siècle, tandis qu'à l'origine le Chapitre et le Consulat sont deux organismes parfaitement distincts, ayant chacun sa fonction précise et son rôle dans la vie urbaine.

Le sceau le plus ancien que nous connaissions de la ville de Toulouse, celui qui est encore appendu à la lettre adressée par les magistrats toulousains au roi Pierre d'Aragon, vers le mois de juillet 1211, exprime parfaitement et rend sensible aux yeux cette dualité. L'une de ses faces porte un agneau pascal, la tête nimbée, soutenant une croix de Toulouse, montée sur une hampe, avec la légende : SIGILLVM CAPITVLI NOBILIVM TOLOSE.

L'autre, présente deux belles images en relief du château

Narbonnais et de l'église Saint-Sernin, emblèmes municipaux de la cité et du bourg, entourées des mots SIGILLVM CONSVLVM CIVITATIS [ET SVBVRBIS] TOLOSE.

Le Chapitre des Nobles est un conseil de ville où domine l'élément aristocratique, c'est-à-dire les possesseurs de fiefs militaires, les riches bourgeois et les légistes. Le Consulat est le pouvoir exécutif, chargé des attributions de police et d'administration.

Comment s'est formé ce dualisme? A quelle époque précise a-t-il commencé? La question n'est pas facile à résoudre, car les documents n'abondent pas.

La plus ancienne mention connue du Chapitre et de ses membres, appelés *Capitularii* et constitués en cour jurée de justice, date de l'année 1176. Elle se trouve dans une sentence de divorce.

La première apparition du Consulat dans les textes est de 1184. (Ordonnance en matière civile.)

L'agneau pascal est un emblème de paix et d'arbitrage que nous retrouvons à la même époque dans divers sceaux de communes méridionales, Narbonne, Nimes, etc., avec ce commentaire expressif : AGNVS DEI QVI TOLLIS PECCATA MVNDI DONA NOBIS PACEM. La substitution de la croix de Toulouse à la croisette ordinaire que porte l'agneau pascal, n'est pas sans portée à une époque où les emblèmes féodaux avaient encore toute leur valeur et leur étroite personnalité. Si le tribunal de paix de la capitale des Raymond arborait la croix de ces puissants comtes, c'est qu'il rendait la justice en leur nom et par leur délégation, tandis que l'image des deux édifices principaux de la Cité et du Bourg, adoptée par les Consuls indique bien le caractère tout local de leur autorité. L'éclat auquel était parvenue, dans le courant du douzième siècle, la maison de Saint-Gilles, ses conquêtes, ses alliances royales, expliquent à merveille que l'administration d'une ville de l'importance de Toulouse ne fût pas livrée à de simples consuls, comme celle des plus modestes bourgades du pays, et qu'une sorte d'état-major comtal s'y fût constitué, partageant le pouvoir dans des conditions

dont le détail nous échappe, avec les magistrats de quartiers, issus du grand mouvement consulaire.

Quoi qu'il en soit, la Chanson de la Croisade, pleinement confirmative du sceau de 1211, atteste, par de nombreux passages, le rôle du Chapitre et le distingue du Consulat.

Il n'y a aucune mention de ce genre dans le fragment de Guillaume de Tudèle. Mais les vers de l'anonyme en contiennent quatorze.

Il n'est pas sans intérêt d'examiner une à une les circonstances où le poète fait intervenir le Chapitre.

1213. Le comte de Toulouse apprend que l'occasion est propice pour forcer le château des Pujols, à quelques lieues de la ville sur la chaîne des coteaux qui séparent les vallons de la Marcassonne et de la Saune, où une garnison de chevaliers croisés se trouve isolée du gros de l'armée, occupé en Gascogne. Il communique au Chapitre un projet d'expédition.

> Lo coms cels de Tolosa se pres a cossirar
> Qu'el pot ir als Pujols la vila recobrar;
> E a dit al Capitol e retrait son afar.

« Le comte de Toulouse s'est pris à considérer qu'il peut aller aux Pujols recouvrer la place; il en parle au Chapitre et lui fait part de ses desseins. » Le Chapitre approuve et convoque une assemblée de la Commune dans les prés de Montaudran.

Les comtes de Toulouse, de Foix et de Comminges et les Catalans du roi d'Aragon étant réunis au pied du château, avec l'armée communale, un membre du Chapitre expose la nécessité de brusquer l'attaque.

> Primeirament parlet us legista senatz
> Que era de Capitol e es gent emparlatz.

« Le premier prit la parole un légiste sensé, qui était du Chapitre et homme exercé à la parole. »

Le poète analyse en vingt-cinq vers le discours de l'orateur capitulaire, annonçant savoir de source certaine que, si

la place n'est pas enlevée avant le lendemain soir, les Croisés y jetteront un fort secours qui fera échouer l'entreprise. On comble les fossés et on prend la place.

Alors arrive un messager porteur de graves nouvelles.

> Ab tant veng .I. mesatjès que non es aprendens
> E a dig al Capitol, a part, bassetamens,
> Qu'en Guis de Montfort ve que es mal e punhens.

« D'autant vint un messager qui n'était apprenti. Il dit au Chapitre, à part et à voix basse que En Guy de Montfort approche, le mauvais et le cruel. » On sonne alors la retraite.

1213. Le roi Pierre d'Aragon a passé les ports d'Espagne et campe devant Muret, projetant de balayer les croisés de Montpellier à Rocamadour.

A cette nouvelle, le comte de Toulouse va conférer avec le Chapitre :

> El pros coms can o saub non o mes en tardor
> Ans venc dreit al Capitol
> Al Capitol sen vai lo coms dux e marques
> E lor dig el retrait del rei que vengutz es.

« Le preux Comte, à cette nouvelle, ne perd pas un instant, et va droit au Chapitre.

Au Chapitre s'en va le Comte Duc et Marquis, pour lui faire part de l'arrivée du Roi. »

Le Chapitre présente quelques objections, alléguant la force des Français et l'irritation que leur a causée la prise des Pujols; mais il n'en fait pas moins corner le départ à son de trompe.

A la suite d'une première attaque, qui a refoulé les croisés dans le château de Muret, le roi d'Aragon, jugeant l'affaire prématurée, va trouver les Consuls qui sont à la tête des milices de Toulouse.

> As Cossolz de Tolosa es el viatz anatz
> E de la sua part les a amonestatz
> Quels omes de Murel laisso estar en patz.

« Auprès des Consuls de Toulouse il s'est promptemeut rendu et les a admonestés de laisser en paix les hommes de Muret. »

Communication est donnée de cet avis au Conseil supérieur, c'est-à-dire au Chapitre, conseil de guerre de la Commune, qui commande la retraite :

Li donzel van tost diire al Cosselh principal
Quels fassan de Murel issir l'ost comunal...

« Les damoiseaux vont dire au Conseil supérieur de faire sortir de Muret l'armée communale... »

La bataille est perdue; les hommes de Toulouse, échappés au massacre et à la noyade, sont rentrés en ville.

Le comte de Toulouse, abandonnant la partie, va conseiller au Chapitre de s'accorder provisoirement avec les vainqueurs.

E lo coms de Tolosa es iratz e dolens
E a dig al Capitol, ez aquo bassamens
Que al mielhs ques els puescan fassan acordamens
Que el ira al Papa far sos querelhamens.

« Le comte de Toulouse, irrité et dolent, a dit au Chapitre, à voix basse, de faire un accomodement pour le mieux, tandis qu'il ira lui-même porter sa querelle au Pape. »

Plusieurs années s'écoulent, le poète qui suit les évènements de la guerre, n'a pas à s'occuper de Toulouse.

1216. Le comte de Toulouse a réussi à rentrer dans sa capitale, tandis que les Français, groupés autour de la comtesse de Montfort, sont renfermés dans le Château-Narbonnais. A la faveur de la restauration du prince légitime, les institutions locales renaissent.

E an triat Capitol, car i a gran mester
Per guovernar la vila e pendre milhorer.

« Et on a formé un Chapitre choisi, dont il y a grand nécessité, pour gouverner la ville et améliorer toutes choses. »

Toulouse est devenue le quartier général des grands feudataires méridionaux : les comtes de Toulouse, de Foix et de Comminges, le catalan Dalmatz de Creixell y organisent la défense. Ils tiennent conseil dans l'église du Taur avec les plus notables habitants de Toulouse : le Chapitre est naturellement de la conférence.

El baron de la vila, li plus ric el milhor,
Cavalier e borzes e Capitol ab lor...

« Les barons de la ville, les plus riches et meilleurs, chevaliers et bourgeois et le Chapitre avec eux. »

Le mot *càpitol*, qui figure dans tous les passages cités plus haut et qui est le dérivé direct et l'équivalent du latin *capitulum*, a été généralement mal compris par les traducteurs. Le premier de tous, Fauriel, à qui le monde lettré doit la révélation du poème, impressionné par le prestige moderne du Capitole toulousain, a donné à cette mystification historique l'autorité imprévue d'un texte du treizième siècle, en écrivant partout *Capitole* au lieu de chapitre :

V. 2789. Le comte de Toulouse a dit au Capitole....
V. 2815. Un légiste... qui était du Capitole...
V. 2871. Un messager... a dit au Capitole...
V. 2905. Le preux comte... vient droit au Capitole...
V. 5965. On a... le Capitole...
V. 6738. Chevaliers et bourgeois et Capitole...
V. 6838. Moi qui suis du Capitole...
V. 7620. Roger-Bernard... manda aussitôt au Capitole...
V. 7652. Les barons du Capitole...

M. Mary-Lafon qui entreprit, sous le ministère de M. de Salvandy, une traduction en vers de la *Canso*, a pris, comme son prédécesseur, un conseil, une assemblée pour un édifice, et a même aggravé l'erreur en agrémentant le texte de fioritures de sa façon.

C'est ainsi que le simple vers

Mandec tot al Capitol e als cominalers.

« Il commanda aussitôt au Chapitre et aux Communaliers. »

a pris, sous sa plume, cette forme pittoresque :

Appelle au Capitole en la salle aux piliers.

Plus loin, toujours sous l'obsession des souvenirs romains, voici comment il transforme la phrase beaucoup moins ambitieuse du poète :

Mas entre las personas, car es gent emparlatz
Parla dicta e sermona lo maestre Bernatz...

« Mais entre autres personnes, car il est beau parleur, discourt, harangue et prêche, maître Bernard... »

Là-bas, au Capitole, à cette heure est monté
Bernard, un maître habile et bien endoctriné.

M. Paul Meyer, lui-même, qui a pourtant des habitudes de critique plus rigoureuses, ne s'est pas d'abord affranchi de l'erreur commune.

Il écrit, tout comme Fauriel :

V. 2815. Un sage homme de loi, qui faisait partie du Capitole et savait bien parler.
V. 2905. Le preux comte... vint droit au Capitole...

« Au Capitole se rend, le comte, duc et marquis... »

Puis, dans le cours de la traduction, il est touché de la grâce et ne rend plus *Capitol* que par Chapitre.

Cette seconde manière est la bonne et ne saurait être contestée.

La *Chanson de la Croisade* elle-même donne la preuve qu'il n'y a pas de doute possible sur l'acception du mot.

On y lit en effet, à propos d'une convocation du Chapitre général de l'ordre de Citeaux.

V. 156. E s'en venc a Cistel on eran ajostaz
Tratuit li monge blanc qui eran coronatz
A festa Santa Crotz, qui es lai en estatz,
Al general capitol, si co es costumat.

« Il s'en vint à Cîteaux, où étaient assemblés tous les moines blancs, à tête couronnée, le jour de Sainte-Croix, au Chapitre général, suivant la coutume.... »

Le latin *Capitolium* qui, dans l'histoire de Rome antique, désignait une montagne fortifiée, une acropole contenant le temple national de Jupiter, de Junon et de Minerve, a été fréquemment employé au moyen âge, dans le sens de citadelle, de donjon, de point culminant d'une place forte; mais ce mot, dans le roman du Midi, se traduisait par *Capdolh*. Nous n'avons pas besoin d'en chercher des exemples hors de la *Chanson de la Croisade*. Il y en a au moins sept, la plupart appliqués au château de Beaucairé, un au château Narbonnais, un troisième peut-être à ce même édifice, peut-être aussi, d'une façon plus vague, à l'ensemble de la conquête, dans le sens où nous disons : « monter au Capitole. »

Voici les passages relatifs au château de Beaucaire :

V. 4018. E an pres lor cosselh que fass[n] lo bosso
Por lo *capdolh* combattre e traire [a] cels que i so...

« Et ils ont pris avis de faire le bosson pour combattre le donjon et tirer à ceux qui le tiennent. »

V. 4021. E an pres lo ribatge del *capdolh* enviro.

« Et ils ont pris le rivage aux abords du donjon. »

V. 4366. Car lo valens coms joves a los peirers dressatz
Per lo Capdolh combatre e ferir per totz latz.

« Le vaillant jeune comte a dressé les pierriers pour battre le Capitole et le frapper de tous côtés... »

V. 4454. Eaquels del Capdol eisson al mirador
Al comte de Montfort mostreron de la tor
Una senheira negra ab semblant de dolor.

« Ceux du donjon sortirent à la mirande, et du haut de la tour montrèrent au comte de Montfort une enseigne noire en signe de deuil. »

V. 4484. Pero ilh de la vila lor an tals gens tendus
Quel Capdolh el miracle son aissi combatutz.

« Pourtant ceux de la ville ont tels engins tendu que le Capitole (le donjon) et la mirande en sont battus... »

V.. 4615. E laïns el Capdolh ac tan gran cossirier
Qu'En Lambertz de Limos monta en .I. soler.

« Et là, dans le Capitole, y eut si grand souci qu'En Lambert de Limoux monte à une terrasse... »

V. 4735. Car segon ma parvensa veja[i]re m'es e tem
Que ja nulh temps per forsa lo Capdolh no cobrem.

« Car selon qu'il me paraît, je crains que jamais nous ne prenions de force le Capitole. »

V. 7084. Ara vei que s'alumna e ques a mant espris,
Qu'ab petita companha s'es el Capdol assis.

« Maintenant je vois qu'il brille, qu'il a grand courage, qu'avec une petite compagnie il s'est saisi du Capitole. »

Le dernier passage qui peut prêter à une interprétation symbolique fait partie des doléances de Montfort sur les revers de la croisade :

V. 7053. Quel Capdolh qu'ieu avia ab la crotz conquerit
Glazis e aventura m'en a desenhorit.

« Ce Capitole que j'avais conquis avec la croix, glaive et aventure m'en ont dépossédé. »

Le livre des notaires de Toulouse nous donne un renseignement précieux sur le moment précis où les Consuls ont renoncé à leur titre séculaire pour prendre celui de seigneurs du Chapitre, se substituant ainsi et d'une manière définitive à un organisme considérable, que l'évolution du temps avait probablement emporté.

Jusqu'à la promotion du 2 août 1315, tous les notaires qui s'inscrivent au registre de l'hôtel de ville et qui y tracent leur signet authentique se disent créés par Messieurs les Consuls, *per dominos Consules*. A partir de cette date, le

formulaire change et c'est par les seigneurs du Chapitre, *per dominos de Capitulo* qu'ils se disent investis. Or, sous le nom de seigneurs du Chapitre, ils désignent précisément les douze personnages qui, en tête de leur protocole, sont intitulés *Consuls*.

L'assimilation et la métamorphose sont donc alors entièrement accomplies.

« Domini Consules regie urbis et suburbii Tholose elegerunt, constituerunt et creaverunt me Dulcium de Croso notarium publicum Tholose... » (N° 860.)

« Ego Bernardus de Benaco fui electus et creatus publicas Tholose notarius per dominos consules supradictos... » (N° 869.)

Un seul, au lieu du mot Consuls, emploie l'expression *Domini de Capitulo*.

« Ego Ramundus de Ponte fui electus et creatus publicus Tholose notarius per dominos de Capitulo.

Or, à partir de la promotion du 4 septembre 1316, ce qui était une exception unique devient la règle.

Gaubert de Varenes, le premier de la promotion, prêtant le serment de fidélité à l'excellentissime Prince Philippe, régent du royaume de France, donne d'abord aux magistrats investiteurs le nom de consuls et dans la suite de la formule les qualifie *dominos de Capitulo* : cette dernière expression seule est employée par tous les notaires promus après lui.

Que s'était-il passé dans l'intervalle des deux dates, pour justifier cette petite révolution de chancellerie?

De grands changements à la cour de France. Depuis la mort de Philippe le Bel (29 novembre 1314) une politique nouvelle avait prévalu auprès de son successeur, et une puissante réaction féodale s'était produite. Si l'on examine la liste des Consuls, on s'aperçoit qu'elle est à peu près exclusivement composée de personnages appartenant aux familles les plus qualifiées, de chevaliers, de damoiseaux, de seigneurs de fiefs. C'est, en somme, le personnel de l'ancien chapitre des Nobles qui s'est partagé les offices municipaux. Ce personnel, étranger à la superstition romaine qui

devait, au seizième siècle, si bizarrement travestir l'histoire, jugea sans doute indigne de lui conserver ce titre de consuls que portaient indifféremment les administrateurs des plus petites communes méridionales, et, sans égard pour les splendeurs antiques de ce nom, préféra s'attribuer celui de seigneurs du Chapitre, de Capitularii, porté, aux premiers temps de l'organisation communale, par les membres de la Cour jurée, par l'entourage des Comtes.

A compter de ce moment, ce fut le groupe même des douze officiers municipaux et non plus, comme autrefois, le Conseil supérieur, qui constitua le Chapitre, *Capitulum*, *Capitol*, et ce style s'est perpétué à travers les siècles.

Plus tard, le mot *Capitol*, par une nouvelle dégénérescence, au lieu de désigner la collectivité, servit à désigner l'individu. Par ellipse, on cessa de dire *senhor de Capitol*, et l'on écrivit *Capitol* tout court, d'où fut forgé le barbarisme français *Capitoul*, équivalent incorrect du latin *Capitularius*. Nul ne prévoyait à l'origine, que la passion des Renaissants pour l'antiquité finirait par rattacher ce barbarisme aux souvenirs du Capitole romain et que les *Capitularii* des Raymond et les *Capituliers* de Philippe le Bel se métamorphoseraient en *octoviri Capitolini* et en *Capitolini decuriones*.

Le mot francisé *Capitoul* qui n'est probablement qu'une traduction en lettres françaises de la prononciation toulousaine de *Capitol* — comme *Tolosa* est devenu *Toulouse ; crotz*, *croux* et ainsi de suite, la substitution de la diphtongue *ou* à l'*o* étant générale, — a désigné à l'origine, de même que le mot type, la collectivité des magistrats municipaux. Les preuves en sont nombreuses : Ainsi, pendant toute la période romane, les mandats de paiement tirés par le corps municipal sur la trésorerie de la ville portent en tête la formule : *per lo capitol de l'an* MCCC... *finissen* MCCC. Quand on a commencé à rédiger ces documents en français, le protocole traditionnel a été : *par le capitoul de l'an* 1534 finissant 1535 et cela s'est prolongé fort longtemps.

A la même époque on rencontre fréquemment dans les

documents français l'expression bizarre *les seigneurs* ou même *Messieurs de Capitoul*, ce qui n'est qu'un travestissement de la formule séculaire *domini de Capitulo*.

Dès le commencement du quatorzième siècle, le mot *Capitol*, sans perdre sa signification normale de Chapitre, fut employé par ellipse au lieu de *senhor de Capitol* pour désigner individuellement les membres de ce corps. Employé dans ce nouveau sens, le mot prit même la marque du pluriel.

Les exemples en abondent dans les pièces de la trésorerie municipale.

On lit dans les comptes de 1330 :

Estant capitol de la partida de la Daurada Me Johan Paga.

Étant capitoul de la division de la Daurade, maître Jehan Pagan, et, à quelques pages de là, dans le même recueil : *quant los senhors eligiro Capitol...*

« quand les seigneurs élurent le Chapitre.

E fo de Capitol de la partida de la Daurada Me Johan Paga.

« Et fut du Chapitre pour la division de la Daurade maître Jehan Pagan.

am deliberacio de cosselh dels senhors de Capitol novelament helegitz,

« par délibération de conseil des seigneurs du Chapitre nonvellement élus (11 décembre 1404).

Ainsi nous lisons dans un mandat du 28 février 1404, qui porte en tête la formule habituelle *Per lo Capitol de l'an* MCCCCIII, « par le Chapitre de l'an 1403 » le membre de phrase suivant :

per l'ordinari de nos XII Capitols e de nostres tres ancessors...

« pour l'ordinaire de nous douze membres du Chapitre et de nos trois assesseurs.

La Chanson nous montre que cet emploi elliptique du mot ne se pratiquait pas en 1218; elle attribue constamment au terme son acception collective et quand elle veut

désigner isolément un membre du Chapitre, elle l'appelle *Capitolier*, équivalent rigoureux du latin *Capitularius*, et du français *Capitulier* que l'on rencontre dans divers textes, notamment dans les pièces de la chancellerie royale, *per las torchas ordenarias de nos dotze Capitols e de tres nostres ancessors* (14 avril 1404) *per pinher los Capitols de l'an présent* (2 décembre 1404).

Un autre mot nouveau, celui de *Capitolat*, en latin *Capitulatus* s'introduisait à la même époque pour désigner, en principe, la gestion annuelle du Chapitre municipal,
per tot lo temps de nostra amenistration del Capitolat de l'an present
« par tout le temps de notre administration capitulaire de l'an présent (16 avril 1404)
et, par extension, la division ou circonscription territoriale de chaque consul, la *partida* du douzième siècle.

PARLEMENT PUBLIC

Le Parlement public est, au XIIIe siècle, l'assemblée générale de la Commune, réunie, en plein air, le plus souvent, à la réquisition du Seigneur ou de l'Evêque, sur la convocation des Consuls qui la font proclamer à son de trompe par les corneurs de la commune, dans tous les quartiers de Toulouse.

La chanson mentionne, de 1213 à 1218, trois Parlements publics.

Une première assemblée est réunie en 1213 dans les prés de Montaudran, Le comte Raymond VI l'a fait convoquer par le Chapitre afin d'y proposer une expédition contre le château du Pujols (entre Marcassonne et Saune), occupé par les Croisés.

V. 2791. E fan viasament per la vila cridar
Que tuit n'iescan ades per la via Molvar
Els pratz de Montaudran les an fait ajustar...

« Ils ont fait promptement par la ville crier, que chacun

ait à sortir par la rue Molvar : aux prés de Montaudran ils les ont assemblés... »

Le comte prend lui-même la parole au milieu de la réunion plénière et le poète résume brièvement son allocution.

« Seigneur, voici pourquoi je vous ai fait mander; j'ai fait épier mes ennemis tout auprès, ces ennemis qui veulent nous détruire et qui projettent cette année de vous empêcher de lever l'été : les voici tout près de vous, en deça de Lanta. »

La chanson ne désigne aucun orateur qui réplique au nom de la Commune; elle donne une réponse collective, faite d'acclamation :

« Senher, so ditz lo pobles, anem los enserrar...

« Seigneur, répond le peuple, allons les envelopper...

Vous avez assez de compagnons, si Dieu vous veut aider; nous sommes tous équipés, nous saurons les mettre en pièces. Les preux comte de Foix, que Dieu sauve et garde, et celui de Comminges vous peuvent assister, avec les Catalans venus à leur aide. Nous sommes tous équipés; engageons l'affaire, avant qu'ils sachent rien et puissent tourner bride, ces vilains taverniers ! »

Un autre parlement, d'un caractère tragique, est tenu en 1216, à la suite du combat des rues, sur la convocation de Simon de Montfort et de l'évêque de Toulouse, parlement qui se termine par l'arrestation d'un grand nombre d'habitants :

V. 5482. Lo coms manda e l'ivesque qu'anon al Parlament,
A Sent Peire a Cozinas trastuit cominalment...

« Le Comte et l'Évêque mandent qu'ils aillent au parlement à Saint-Pierre-des-Cuisines, tous en communauté...

La chanson traduit l'émoi de la foule après la conclusion de l'assemblée.

V. 5498. E cals cors pot pessar tan estranh parlament?

« Quel cœur peut concevoir si étrange parlement !... »

Il y a une convocation en 1218, à la nouvelle de l'arrivée prochaine du prince royal de France.

V. 9355. E can foron essems el Parlamens pleniers
Dels homes de la vila e dels lors capdalers...

« Et quand ils furent ensemble au Parlement plénier des hommes de la ville et de leurs capitaines... »

Les orateurs de la réunion sont Pelfort, le beau parleur, le jeune comte de Toulouse Raymond VII et les consuls.

V. 9357. Pelfortz deuant los autres, car es gentils parlers,
Se razona els mostra los faitz els milhoriers...

« Pelfort, avant les autres, car il est beau parleur, raisonne, explique les événements et donne des conseils. »

Il propose de ne pas attendre l'arrivée du Roi suzerain et de lui envoyer, au nom du jeune comte, des messagers de paix. Si le roi vient à Toulouse avec une faible escorte, le comte se reconnaîtra son vassal, lui demandera justice et lui permettra d'occuper les tours. S'il vient en ennemi, on se résoudra à la guerre ; à la grâce de Dieu. Les barons approuvent. Le jeune comte ne veut pas d'ambassade préventive. Le Roi lui a pris Marmande, lui a tué ses chevaliers, sans avoir aucun grief légitime contre son feudataire. Quand on aura combattu, il sera temps d'envoyer des messagers, le Roi sera plus accommodant. Les Consuls prennent l'engagement de tout apprêter pour le logement et la subsistance des troupes de secours, appelées de tous les points du territoire, barons, chevaliers, sergents, archers, soudoyers, faidits des bois, jeunes volontaires. Il sera mandé par la ville à tous les écuyers de venir prendre livraison, sans argent; viande, vin, avoine, orge, poivre, canelle, fruits seront à leur disposition. Si le Roi veut être méchant, on tiendra, s'il le faut, cinq années entières.

Aussitôt après la séparation du Parlement, les Consuls font allumer le luminaire de saint Exupère en l'église abbatiale de Saint-Sernin [1].

1. Pareil vœu fut fait le 11 avril 1226 en semblable péril de guerre.

V. 9418. En la vouta sobrana on els gentils cloquers.

« Sous la voûte souveraine où est le noble clocher. »

PARTIDAS.

Le mot *partida*, en latin *partita*, est le nom séculaire à Toulouse des circonscriptions municipales qui, à dater du seizième siècle, se sont appelées capitoulats. La *partida* est l'unité territoriale de la commune, à tous les points de vue de la vie publique. Au point de vue de l'administration générale, de la justice et de la police, chacune est placée sous l'autorité d'un consul qui doit y posséder une maison et y être domicilié; au point de vue fiscal, chacune a son *communalier* chargé d'y faire dresser les rôles d'imposition et d'en opérer la perception; au point de vue militaire, chacune constitue un groupe de dizaines armées, avec son lieu de rassemblement désigné d'avance en cas d'alarmes, son signe de ralliement, qui est une bannière distincte avec emblèmes particuliers et son cri de guerre. L'origine précise de cette division est très difficile à dater; mais comme le nombre de Capitulaires ou des Consuls les plus anciennement connus correspond exactement à celui des douze *partidas* que nous révèlent tous les documents, il est permis d'en inférer que cette répartition topographique est contemporaine de la première organisation communale.

Il y avait douze *partidas*, six dans la cité, six dans le bourg.

Les *partidas* de Cité étaient :

(Archives AA, l. 96.) En voici la formule : « Quod ille vel illi qui altare beati Exuperii quod est in ecclesia beati Saturnini et luminaria ejusdem altaris tenent in comenda vel in bajulia vel tenebunt de cetero habeant in unoquoque anno per omnia tempora de communi urbis Tholose et suburbii x solidos tolosanos pro helemosina ut Deus et Dominus Jesus Christus intercedente beata virgine Maria et beato Exuperio pontifice cum omnibus sanctis Tolosam urbem et suburbium et omnes habitantes et habitaturos in ea ab omni malo et periculo et ab inimicorum infestatione sive incursione custodiat, protegat et deffendat. »

La Daurade, le Pont-Vieux, la Dalbade, Saint-Pierre et Saint-Géraud, Saint-Étienne, Saint-Rome (Saint-Romain).

Les *partidas* du Bourg :

Saint-Pierre-des-Cuisines, Las Croses, Arnaud-Bernard, Posamile, Matabiau, Villeneuve.

Cette répartition est demeurée invariable jusqu'en 1336. A cette époque et à la suite d'un règlement, dressé par les Commissaires du Roi, la proportion symétrique des deux moitiés de la ville fut modifiée. La cité reçut deux *partidas* de plus par démembrement des anciennes, Saint-Pierre-Saint-Martin et Saint-Barthélemy, et le Bourg fut réduit à quatre *partidas* dont une seule garda son nom primitif, Saint-Pierre-des-Cuisines, tandis que les autres s'appelaient Saint-Julien, Saint-Sernin et le Taur.

La géographie municipale subit des modifications temporaires en 1390 et années suivantes, par la réduction du nombre des *partidas* à quatre, à six (1392) et à huit (1393).

Les douze *partidas* furent rétablies en 1401, puis réduites définitivement à huit à 1438, dont deux seulement pour le Bourg.

Dans ce remaniement, la Daurade absorba Saint-Pierre-Saint-Martin et Saint-Étienne absorba Saint-Rome; la Dalbade perdit la partie méridionale de son territoire, qui formâ la division de Saint-Barthélemy; Saint-Pierre-des-Cuisines s'agrandit de Saint-Pierre, Saint-Géraud garda son périmètre; mais Saint-Sernin du Taur prit le nom de la Pierre, du marché aux grains qui y fut établi en 1351.

Les *partidas* sont appelées en latin *divisiones* dans divers actes consulaires de 1214 relatifs aux opérations d'un jury nommé par les Consuls et le Commun Conseil de Toulouse pour régler toutes les contestations ouvertes par la mort des Toulousains tués à la bataille de Muret, jury dont faisait partie un personnage nommé Arnaud Guilhem de Tudèle[1].

1. Nous avons les pièces de deux procès jugés par ce jury : celui du célerier de la Daurade, Etienne de Villeneuve, contre le chapelain de la Dalbade, Vidal et Pierre de Boussenac, exécuteurs testamentaires de Pons Rougé (Poncii Rubei) (18 mars 1214), et celui d'Er-

Ces actes désignent trois *divisiones civitatis* dont les milices paraissent avoir été exclusivement engagées à la journée de Muret, la *Daurade*, le *Pont-Neuf* et la *Dalbade, in tribus divisionibus Civitatis, scilicet in divisione beate Marie Deaurate et Pontis Novi et sancte Marie Dealbate.* C'étaient, comme on voit, les trois circonscriptions situées au sud et à l'ouest de Toulouse, et riveraines de la Garonne, la plus à portée naturellement du champ de bataille, et celles qui comptaient parmi leurs habitants, la plupart des bateliers de la ville. La *partida* du *pont Neuf* de 1214 est certainement celle qui, au quatorzième sicle, prit le nom de Pont-Vieux, sans doute par suite de l'établissement sur un autre point d'une nouvelle communication entre les deux rives de la Garonne.

Les *partidas* ont leur place dans le poème.

V. 5638. E van per mey la vila menassans e firens,
Per totas las partidas demandans e prendens.

« Ils vont au milieu de la ville, menaçant et frappant, demandant et prenant dans toutes les circonscriptions... »

Fauriel traduit : « Partout demandant, partout prenant », et M. Paul Meyer : « Demandant et recevant partout. » L'expression originale n'a nullement ce caractère vague ; elle indique à merveille que le vainqueur, utilisant à son profit l'organisation du pays conquis, s'est contenté de substituer ses « malins sergents » à ceux des Consuls, et dans le cadre même de la fiscalité communale, usant des rôles dressés pour chaque *partida*, a fait prélever les impôts arbitraires dont il grève les habitants.

COMMUNALIERS.

Les *Communaliers* sont, à Toulouse, des agents d'administration intérieure, fonctionnant, sous l'autorité des

messinde contre Wilhelmine, veuve de Raymond Bascol (8 mars 1214). — Archives de la Haute-Garonne, fonds du Grand-Prieuré de Toulouse.

Consuls, dans chaque circonscription. Les actes officiels nous les font surtout connaître comme préposés à la perception des taxes communes et à l'emploi des deniers affectés à des dépenses d'utilité publique.

La Chanson nous les montre occupés du détail des approvisionnements, des logements des gens de guerre appelés à participer à la défense de Toulouse, de l'embauchage des ouvriers de toute sorte employés aux travaux de fortification.

V. 9426. Per totas las partidas trian cominalhers
Cavalers e borgues els milhors mercaders,
Qu'establiscan las portas e que mandols obriers...

« Dans toutes les circonscriptions, on choisit des communaliers, chevaliers, bourgeois et des meilleurs marchands, pour installer la défense des portes et commander les ouvriers... »

Les traducteurs n'ont pas connu le sens local et financier de l'expression :

Fauriel écrit : « Ils désignent dans tous les quartiers des commissaires, — chevaliers, bourgeois ou des plus riches marchands, — pour faire fortifier les portes et commander aux ouvriers. »

Mary-Lafon :

Et puis on a choisi gens de tous les quartiers
Chevaliers et bourgeois, riches et mercadiers... »
Pour munir chaque porte... »

M. Paul Meyer : « Ils choisissent des membres de la commune... »

Le statut consulaire du 19 juin 1270 prescrit qu'à chaque mutation consulaire. il sera fait élection de nouveaux *communaliers* et collecteurs des dépenses communes pour la régularité de la perception; les *communaliers* sortants devaient rendre leurs comptes de recette et de dépense aux Consuls et aux auditeurs désignés par eux dans chacune des douze parties.

V. 7620. E sai Rotgers Bernar qu'es bos e plazentiers
Mandec tost al Capitol e als Cominalers
E als autres prosomes, borzes e mercadiers.
Ques aian los maestres els nautors els brassers
E las bonas cumpanhas els sirvens loguadiers
Ops de las tors socorrer, car .i. an grans mestiers.
Ez els li respondero : « Farem o volontiers. »
E per meja la vila an triatz los obrers,
E sus al cap del pont an mezes carpenters

« Et là, Roger Bernard, qui est bon et avenant, manda aussitôt au Chapitre et aux Communaliers, ainsi qu'aux autres prud'hommes, bourgeois et marchands, de ramasser les maîtres (des corporations), les bateliers, les hommes de peine, les bonnes compagnies et les sergents de louage pour secourir les tours, où le péril est urgent. Tous lui répondent : « Nous le ferons volontiers et à travers la ville, « ils choisissent les ouvriers et mettent des charpentiers à « la tête du pont. »

Fauriel n'a pas compris le sens spécial du terme. Il traduit vaguement :

Mande bien vite au Capitole [dire] à ceux de la communauté, — et autres prud'hommes, bourgeois et marchands... (Quels pouvaient être les prud'hommes autres que ceux de la communauté ?) »

M. Paul Meyer écrit de son côté :

« Manda au Chapitre et aux Conseillers de la commune et aux autres prud'hommes... »

Il paraît avoir confondu les *Communaliers* avec les membres du Commun Conseil.

HÔTEL DE VILLE.

Le bâtiment où siégeait la municipalité n'est mentionné qu'une fois dans la Chanson, à l'occasion de la réunion générale tenue, en 1216, à la suggestion de l'Évêque Foulques pour amener la soumission de la ville au comte de Montfort :

V. 5216. Lai dedins la maizo cominal n'ac assaz
Dels milhors de la vila, dels ries e dels ondratz
Cavaler e borzes e la cominaltatz.

« Là, dans la Maison communale, furent assemblés en grand nombre des meilleurs de la ville, des riches et des qualifiés, chevaliers, bourgeois et gens du commun. »

Cette mention est une des plus anciennes connues. Il y avait, à cette époque, vingt-six ans à peine que le chapitre municipal de Toulouse possédait un domicile permanent, grâce à l'acquisition de l'immeuble Raymond faite au mois d'octobre 1190 et complétée jusqu'en 1204 par une série d'autres achats. Le premier noyau de l'enclos communal occupait un emplacement très judicieusement choisi sur le flanc nord de la ville, à l'opposite du château seigneurial et contigu à l'enceinte et à une des tours de la cité, sur le point précis où la clôture du bourg venait se souder au rempart pour envelopper dans un demi-cercle la bourgade née autour de l'abbaye de Saint-Sernin et de l'église Saint-Pierre des Cuisines. De cette façon, l'hôtel de ville avait à la fois un débouché direct sur la campagne, une communication avec le bourg et se trouvait assez éloigné des dépendances du Château-Narbonnais pour éviter avec les gens du viguier comtal un contact permanent que le concours de juridiction pouvait rendre périlleuse. L'édifice communal qui, par suite de ses agrandissements, se trouva partie dans le bourg (circonscription du Taur), partie dans la cité (circonscription de Saint-Romain), réalisait ainsi, d'une manière matérielle et sensible, en offrant aux deux communautés de Toulouse une sorte de terrain neutre, cette fusion des deux groupes qui devait être solennellement consacrée au point de vue financier par le Parlement public du 5 décembre 1269.

Nous n'avons aucune information sur ce que pouvait être, au point de vue architectural, la Maison commune en 1216. Par le nombre des héritages qui ont contribué à en fournir le terrain, nous voyons seulement que la propriété était extrêmement morcelée dans ce quartier excentrique de Toulouse, voisin de la route d'Albigeois et de Rouergue, et sillonné d'étroites ruelles qui aboutissaient à l'ancien chemin de ronde usurpé. Aucune place publique ne l'enca-

drait; mais, à une faible distance, hors la porte Villeneuve (place Lafayette) se trouvait un emplacement découvert, en dehors des lices, où pouvaient être convoquées les assemblées populaires.

LES TROUPES SOUDOYÉES ET LES MERCENAIRES ÉTRANGERS.

Bien qu'organisé pour la guerre, le régime féodal en limitait les entraînements par le caractère essentiellement temporaire des obligations de service. Aussi, quand la maison de Saint-Gilles, par l'extension de ses conquêtes et l'agrandissement progresif de ses entreprises, se vit contrainte d'avoir constamment à sa disposition une force militaire, la quarantaine règlementaire des vassaux ne lui suffit plus et elle dut avoir recours au recrutement de troupes soldées. Le chef des croisés se trouva dans la même nécessité, parce que la généralité des pèlerins, de ceux qui avaient fait vœu de servir à la croisade, repartait imperturbablement, une fois ses quarante jours accomplis, sans aucun souci des opérations commencées et du vide que laissait leur retraite dans l'armée.

Le mot de *soldadiers*, gens à la solde, qui désigne expressément ces contingents spéciaux, se répète fort souvent dans la Chanson de la croisade et se rapporte indifféremment aux troupes des Raymond et à celles de Simon de Montfort.

Ces gens de guerre, qui louaient leurs services à la journée, étaient naturellement de toute origine. Pourtant, le Brabant et l'Allemagne, avec leurs fortes réserves d'hommes de grande taille, de complexion robuste et d'humeur aventureuse, paraissent avoir eu le privilège de fournir le plus grand nombre de ces journaliers de l'épée.

Dès 1176, le comte Raymond V avait à Toulouse une garnison de Brabaçons et d'Allemands, et ce fut un goujat de cette troupe, un Brabançon, qui, par l'enlèvement d'une femme mariée, avec tout l'avoir et les vêtements de son mari, donna lieu à une sentence célèbre de divorce pro-

noncée par le Chapitre dans l'église de Saint-Quentin. Cette femme s'était réfugiée, auprès de son ravisseur, dans l'armée des Brabançons et des Thiois : « Hoc totum dederat cuidam garcifero alieno de alia terra, scilicet cuidam Braimansono et occulte recesserat ab eo et fugerat cum illo garcifero in exercitu Braimansonum et dels Ties. » (AA 1, 33.)

Raymond VI, trente ans plus tard, employait encore des troupes de cette origine, groupées d'une façon identique, puisque c'est exactement la même expression que nous retrouvons dans la chanson de la Croisade.

V. 7995. Ab tant cil de la vila e Braimans e Ties
Prendols brans e las massas e los bos arcs turques.

« D'autant, ceux de la ville et les Brabançons et les Thiois prennent les épées, les masses, les bons arcs à la turque... » (Il s'agit du combat livré sur les berges de la Garonne, entre les ponts de Toulouse, en 1218.)

Les mêmes contingents étrangers participent avec les barons du comté de Toulouse à la défense de Marmande.

V. 8963. El donzels e l'arquier el Braiman el Ties
Establiron la vila els fossatz els torres
D'espasas e de lansas e de bos arcs turques.

« Les damoiseaux, les archers, les Brabançons et les Thiois couvrirent la ville, les fossés et les tours, de leurs épées, de leurs lances et de leurs bons arc à la turque... »

Naturellement, des troupes de même provenance servent dans l'armée de la croisade.

Il y a des Allemands et Thiois engagés comme pèlerins de guerre :

V. 285. De tot lo mon n'i ac : Alamans e Ties,
Peitavis e Gascos, Roergas, Centonges.

« Il y en a de tout l'univers : Allemands et Thiois, Poitevins et Gascons, Rouergats, Saintongeois. »

Au combat de la place Saint-Sauveur, à Toulouse, en

1218, un Brabançon est nominativement désigné parmi les défenseurs de la ville :

V. 7789. N'Alias d'Albaroca, .I. valent Braimanson.

« Sire Élie d'Auberoche, un vaillant Brabançon. »

Au combat de l'orme de l'Oratoire, quartier Montoulieu, les Brabançons font aussi bonne figure :

V. 7744. Cavaler e borzes e Braiman feridor,

« Chevaliers et bourgeois et Brabançons frappeurs... »

Les Brabançons font partie de l'escorte des barons du Chapitre, quand ils vont recevoir Bernard de Casnac qui vient mettre son épée au service du comte de Toulouse avec Raymond de Vals et Vezian de Lomagne :

V. 7700. El baron de Capitol qu'eran governador
Intreron ab grand joya, el Braimanso ab lor...

« Les barons du Chapitre, qui étaient gouverneurs, entrèrent en grand'joie et les Brabançons avec eux... »

D'autres troupes mercenaires, au service des comtes de Toulouse, étaient arrivées d'Espagne par les ports des Pyrénées.

La chanson mentionne expressément les soudoyers catalans, Aragonnais et Navarrais.

En 1210, quelques-unes de ces troupes faisaient partie de la garnison du château de Termes et lâchèrent pied devant les croisés :

V. 1307. Li autre, Catala e li Aragones
S'en fugiron per tal que hom nols aucizes...

« Les autres, Catalans et Aragonnais s'enfuirent de peur d'être occis. »

En 1211, des routiers navarrais sont venus, avec les comtes de Foix et de Comminges, renforcer les défenseurs de Toulouse que menace l'armée de la croisade, déjà parvenue au gué de l'Ers :

V. 1752. El coms R. el sieu se corregon armar,
E lo coms de Cumenge quelh' es vengutz aidar,
E lo coms tel de Foiss, e li rotier Navar.

« Et le comte Raymond et les siens coururent s'armer, et le comte de Comminges qui est venu l'aider, et le comte de Foix et les routiers navarrais. »

L'ART PARADOXAL

SA SITUATION EN FRANCE ET A TOULOUSE

PAR

M. LE BARON DESAZARS DE MONTGAILHARD[1].

Après avoir fait connaître[2] les diverses écoles paradoxales qui se sont produites en France et avoir exposé leurs doctrines particulières, il nous reste à parler des principaux artistes appartenant à chacune de ces écoles.

Ainsi que nous l'avons précisé en terminant notre précédente étude, ils peuvent se diviser en trois groupes principaux :

1° Les *Impressionnistes proprement dits* restés fidèles à la doctrine du Naturalisme dans l'Art;

2° Les *Néo-impressionnistes*, « tout à la joie des Sensations découvrant les féeries du soleil »;

3° Les *Symbolistes*, « tout à la joie de l'Idée pure proclamant les incomparables splendeurs du rêve. »

L'influence de ces divers groupes s'est manifestée dans tous les genres d'art, depuis l'art proprement dit jusqu'à l'art décoratif et à l'art industriel.

1. Lu à la séance du 28 janvier 1897.

2. Voir pour les deux premières parties de cette étude les *Mémoires de l'Académie*, 9e série, t. VII, année 1895, pp. 395 et suiv., et t. VIII, année 1896, pp. 476 et suiv.

*
* *

Nous avons déjà présenté, dans le groupe des *Impressionnistes* du temps d'Édouard Manet, le peintre Cézanne, dont on a pu voir à l'Exposition des Portraits du vingt-tième siècle le maître-portrait par lui-même, simplifié jusqu'à l'extrême synthèse du dessin et de la couleur, et dont l'influence fut si grande sur son compatriote M. Emile Zola qu'il le convertit à l'Impressionnisme. Nous avons également parlé de MM. Claude Monet, Auguste Renoir et Camille Pissarro. Il faut y joindre Caillebotte, ainsi que MM. Edgard Degas, Raffaelli, Sisley, Vignon, Guillaumin, Gauguin, Forain, Zandomeneghi et Mmes Berthe Morizot et Marie Cassat, dont les expositions excitèrent de si vives discussions aux alentours de 1880.

Caillebotte fut, assurément, un des plus vaillants pour affirmer les nouvelles doctrines impressionnistes et les mettre en pratique. Il fut cependant des premiers à se retirer de la lutte, se bornant, dans sa retraite prématurée, à faire choix d'œuvres significatives parmi celles de ses amis pour les léguer à l'État et assurer ainsi sa place, dans notre Musée national, au mouvement d'art dont il s'était épris et qu'il avait contribué à faire triompher. Mais, s'il s'était oublié lui-même dans ce choix, ses amis ne l'oublièrent point, et, à sa mort, ils exposèrent en 1894, dans les galeries Durand-Rueil, son œuvre complet composé de cent vingt-deux toiles. C'est ainsi qu'on put revoir ces fameux *Raboteurs* de parquets, datant de 1874, aujourd'hui au Luxembourg, et dont un de nos maîtres critiques d'art, M. Philippe Burty, a dit qu'ils étaient un rare et intéressant exemple d'une peinture de « types et d'occupations strictement professionnelles. » Les *Peintres en bâtiment* procèdent du même esprit que les *Raboteurs*. Le talent de Caillebotte parut encore s'affirmer dans la *Partie de bézigue*, exécutée en 1882, « plus véridique, a-t-on remar-

qué, que celle des anciens Flamands, où les joueurs nous surveillent presque toujours du coin de l'œil, où ils posent plus ou moins pour la galerie. »

Puis, ce furent des *Portraits*, et, entre autres, celui de la mère de l'artiste, une étude profondément sentie et intelligemment rendue.

Ensuite, vinrent les vues de Paris, telles que le *Pont de l'Europe*, la *Rue Halévy*, le *Boulevard Haussmann*, étranges au premier abord par leurs perspectives vertigineuses, mais en réalité finement et spirituellement observées, des séries de paysages pris le long de la Seine, comme la *Promenade en bateaux*, la *Seine à Argenteuil*, *Périssoires*, et des marines.

Enfin, il exécuta des tableaux de fleurs d'une délicatesse extrême de coloris et de facture et des natures-mortes d'une réalité intense.

Cette variété de sujets montrait à elle seule la souplesse du talent de Caillebotte et justifiait cette appréciation de M. J.-K. Huysmans, remontant à 1882, qu'une pareille absence de spécialité le préservait de certaines redites et, par suite, d'inévitables diminutions.

M. Edgard Degas s'est, au contraire, cantonné dans la ville de Paris et y a puisé tous les éléments de ses tableaux, se contentant du modernisme et de l'actualité. Sans déshabiller les hommes comme l'Antiquité et sans les affubler de draperies factices comme la Renaissance italienne, il a su trouver le style, soit qu'il reste dans l'intérieur de Paris, soit qu'il arrive jusqu'au bois de Boulogne et au Champ de courses. Il a consacré de nombreuses études à la représentation des Parisiennes dans les attitudes les plus variées. Tantôt c'est dans leur boudoir qu'il les montre sous ce titre pittoresque d'une de ses expositions particulières : « Suite de nuds de femmes se baignant, se lavant, se séchant, s'essuyant, se baignant ou se faisant peigner. » Tantôt il les poursuit au théâtre, dans la salle ou dans les coulisses, au café-concert, à la rampe ou au milieu du public, jusqu'à la Cour d'assises, sur les bancs d'infamie. Tantôt

il « s'intéresse au labeur jovial des blanchisseuses qui séjournent, molles et apoplectiques, dans les salles surchauffées par le poêle », et il nous les montre « à travers les carreaux tout blancs et tout bleus de linge, installées comme des matrones au milieu de leurs ouvrières, débonnaires et flasques, absorbant de forts ragoûts, arrosés de litres de vin ou sirotant leur café, haletantes sous leur camisole dans une chaleur d'étuve, surveillant la jeunesse et présidant au régulier nettoyage du linge sale de l'humanité. » Dans ces diverses études, toutes prises sur le vif, M. Degas n'a rien dissimulé, rien corrigé des formes du corps ni des scènes représentées. En sorte qu'on y retrouve non seulement l'artiste à l'affût de tout ce qui peut l'intéresser, mais encore le physiologiste et le moraliste. Et, pour cela, tout lui est bon, la peinture, le pastel et jusqu'au simple crayon. Dans l'un comme dans l'autre genre, il a si bien réussi que certains critiques anglais, tels que M. George Moore, dans son livre intitulé : *Modern Painting*, et M. W. von Seidlitz, dans le compte rendu de ce livre, considèrent M. Degas comme le plus remarquable artiste de notre temps.

C'est encore un parisianiste que M. Jean-François Raffaelli; mais il est surtout le peintre de la vie parisienne dans la banlieue. Son domaine artistique commence là où le gaz cesse d'éclairer les dernières maisons suburbaines et se borne aux paysages qui annoncent les approches de la grande ville avec leurs usines noircies par la fumée de leurs immenses cheminées, leurs maisonnettes bordées de maigres jardins, leurs champs sans verdure, leurs chemins de ronde labourés par de lourdes charrettes poussiéreuses, leurs rivières aux bords encombrés de bateaux bariolés, leurs ciels livides en harmonie avec toute cette nature anémiée par le travail de l'homme, son industrie et son commerce. Quant à ses personnages, c'est l'ouvrier, c'est le terrassier, c'est le maraîcher, c'est le chiffonnier, c'est le rôdeur de barrières qu'il nous présente successivement, c'est-à-dire tous ceux qui vivent et trafiquent de la grande

ville qu'ils exploitent. Il nous montre également le petit bourgeois qui s'est retiré du commerce, sarcle son jardinet ou taille ses arbustes, prend ses longues lignes pour aller pêcher en rivière ou bien s'assied devant sa porte pour regarder passer les gens. Parfois ses tableaux tournent au tragique. Il ne se contente pas de peindre des ouvriers qui boivent tranquillement une mauvaise pinte de vin frelaté, des commerçants retirés des affaires qui causent entre eux des douceurs de la villégiature, des *Invités qui attendent la noce* patiemment en un carrefour, il nous montre l'*Assassinat de la vieille au cabas*, la *Maison où l'on se bat toujours*, la *Femme du buveur d'absinthe*. Et dans chacune de ces toiles on retrouve l'artiste sans cesse préoccupé de rendre l'exactitude des lieux, la véracité des types, la recherche du caractère.

A la peinture, au pastel, au crayon, M. Raffaelli joint souvent de fines pointes sèches, de délicates eaux-fortes en couleur, et, parfois aussi, des bronzes savoureux qui témoignent d'une recherche incessante de l'art sous toutes ses formes. Mais ce sont toujours les mêmes types qu'il nous présente, ceux des gens du peuple ou des petits bourgeois : *Le petit vieux sur son banc*, *Monsieur et Madame Denis*, *Discussion de politiques*, *le Remouleur*, *le Chiffonnier*, *le Déménagement*. Et, partout, le dessinateur, le graveur, le peintre, le sculpteur se montrent en complète communion de sentiments et de goûts en même temps qu'en parfaite concordance d'esprit et de talent.

Groupés en Société, les Impressionnistes ont organisé, de 1874 à 1889, huit expositions spéciales. La première eut lieu dans les salons de la photographie Nadar, au boulevard des Italiens; elle n'eut aucun succès. En 1876, les Impressionnistes exposèrent leurs œuvres dans les galeries Rueil et ne recueillirent que de la moquerie. L'année suivante, ils firent choix d'un vaste appartement dans la rue Le Peletier et commencèrent à avoir un succès de curiosité, si ce n'est plus. A partir de ce moment, leurs expositions furent goûtées du public et finirent par se faire accepter. Aujourd'hui,

bon nombre de collections particulières se disputent les œuvres qui y ont figuré[1].

*
* *

A côté des Impressionnistes proprement dits ne tardèrent pas à se montrer les *Néo-impressionnistes*. L'initiateur de cette nouvelle école fut M. Paul Gauguin, à la fois peintre, sculpteur sur bois, ornemaniste, céramiste. Il a fait pour l'art ce que Raimbaud avait fait pour la littérature, et il a exercé une influence considérable sur toute une génération d'artistes qui ont étudié son œuvre ou écouté sa parole. Dès 1881, M. J.-K. Huysmans signalait en lui « un incontestable tempérament de peintre moderne », et il ajoutait :

1. On a pu en voir la preuve à la vente Henri Vever qui a eu lieu à Paris le 1er et le 2 février derniers (1897). Voici, en effet, les prix d'adjudication de certaines œuvres des maîtres de l'École impressionniste dont nous venons de parler :

Claude Monet : *le Pont d'Argenteuil*, demande 15,000 francs, adjugé 21,500 francs. Ce tableau avait été payé 5,000 francs en 1887.

Claude Monet : *Sainte-Adresse*, demande 12,000 francs, vendu 9,000 francs.

Claude Monet : *l'Église de Vernon*, demande 12,000 francs, vendu 12,000 francs.

Claude Monet : *l'Église de Varengeville*, demande 10,000 francs, adjugé 10,800 francs.

Claude Monet : *les Glaçons*, demande 12,000 fr., adjugé 12,500 fr.

Claude Monet : *la Berge à Lavacourt*, demande 8,000 francs, vendu 6,000 francs.

Claude Monet : *la Débâcle de la Seine*, demande 8,000 francs, vendu 6,700 francs.

Claude Monet : *Paysage d'hiver*, adjugé 5,000 francs. Ce tableau avait figuré à l'exposition qui suivit la tumultueuse exposition du boulevard des Capucines en 1875, où il fut vendu 255 francs.

Claude Monet : *Faisans*, demande 5,000 francs, vendu 7,000 francs.

Renoir : *Etude de femme nue au bord de la mer*, demande 5,000 francs, vendu 6,000 francs.

Sisley : *l'Inondation*, demande 3,000 francs, vendu 3,100 francs.

Sisley : *Route de Louveciennes*, demande 3,500 francs, adjugé 4,600 francs.

Sisley : *Effet de neige*, 2,200 francs.

Sisley : *l'Automne*, 2,500 francs.

Degas : *la Toilette*, pastel, demande 10,000 fr., adjugé 10,500 fr.

« Je ne crains pas d'affirmer que, parmi les contemporains qui ont travaillé le nu, aucun n'a donné une note aussi véhémente dans le réel. » M. Paul Gauguin fut un des premiers à affirmer explicitement « la nécessité de la simplification des modes expressifs, la légitimité de la recherche d'effet, autres que la servile imitation des matérialistes, le droit, pour l'artiste, de se préoccuper du spirituel et de l'intangible. » Après s'être passionné pour la Bretagne, où il avait trouvé un paysage et une race particuliers, après avoir fait une excursion, en 1887, à l'île Maurice, pour « se guérir de l'éducation que lui avait faite notre civilisation », il voulut aller plus loin encore, afin de « se retremper dans un pays où l'être est plus voisin de l'état de nature et où le drame se déroule dans un cadre plus somptueux, sous une lumière plus intense », et il s'embarqua pour Tahiti, pour « ces lointaines et prestigieuses îles encore impolluées par les usines européennes », pour « cette vierge nature de la barbare et splendide Tahiti », avec l'espoir d'en rapporter des œuvres originales, « superbes et bizarres, telles que n'en peut plus concevoir la cervelle anémiée et sénile des Aryas contemporains. » Il y trouva, en effet, ce qu'il cherchait : « Au bord de la mer, une belle case en bois, enveloppée d'arbres bizarres et luisants...; dans l'atmosphère, une odeur enivrante, indéfinissable...; dans la case, un puissant parfum de rose et de musc...; plus loin, derrière un petit domaine, des bouts de mâts balancés par la houle...; au delà de la chambre éclairée d'une lumière rose tamisée par les stores, décorée de nattes fraîches et de fleurs capiteuses avec de rares sièges, au delà de la varangue, le tapage des oiseaux ivres de lumière et le jacassement des petites négresses... et, la nuit, pour servir d'accompagnement aux songes, le chant plaintif des arbres à musique, les mélancoliques filaos... » Telles sont, en effet, les scènes que M. Paul Gauguin montra à son retour à Paris en novembre 1893. A la réalité, il joignit aussi les fables et les légendes des populations tahitiennes superstitieuses et craintives, et il les raconta non seulement peintes sur la toile, mais encore taillées dans le

bois de fer, à la façon des anciens sculpteurs hindous. Ce qui ressort de tout cela, c'est une puissance remarquable d'évocation, de sensation, d'exécution rendue encore plus sensible par l'esprit de synthèse. De là, ainsi que l'a dit M. Roger Marx, l'absence fréquente des ombres, la fanfare des couleurs, l'usage des teintes plates, la déformation du dessin, toutes simplifications jugées d'abord étranges, encore qu'elles trouvent une raison d'être ornementale dans l'unité de l'enveloppe, l'harmonie des gammes et la qualité de l'arabesque.

Même avant son départ pour Tahiti, M. Paul Gauguin avait fait sinon des élèves, du moins des admirateurs nombreux. Parmi les plus passionnés fut Vincent von Gogh, « artiste extrême et sublimement déséquilibré », qu'une mort prématurée a enlevé à l'art en 1890, au milieu de sa folle rage de travail et de ses fiévreuses recherches idéalistes et picturales. Il avait fait de lui-même un portrait étrange : un visage de gorille, aux cheveux hirsutes, aux yeux « d'un vert clair-voyant », qui a figuré à l'Exposition des portraits du vingtième siècle et qui donne une juste idée de cette pauvre « brute de génie » et de la sauvage harmonie de son art, tout barbare et primitif qu'il puisse paraître. Jamais peut-être la lumière n'a été mieux transcrite sur la toile, grâce à la juxtaposition des couleurs les plus vives et les plus variées, telles que celles de l'arc-en-ciel.

*
* *

Toute une nouvelle génération d'artistes s'est formée sous cette double inspiration des Impressionnistes et des Néo-impressionnistes.

Voici, par exemple, un Albigeois, M. Henri de Toulouse-Lautrec, qui appartient surtout à l'école de MM. Degas et Raffaelli. Comme eux, il raffole des types parisiens, qu'il sait saisir et rendre dans toute leur vérité, en les accentuant d'une pointe de raillerie, sinon de causticité. C'est un observateur aigu, doublé d'un peintre à l'œil très fin, à la main

alerte et prime-sautière. Il a un talent particulier pour représenter ce monde interlope qui habite les hauteurs de Montmartre et qui fréquente les bals publics et les « beuglants » parisiens. Son tableau nous montrant *la Goulue et sa sœur*, traversant l'entrée du Moulin-Rouge et vue simplement de dos, est un véritable document pour l'histoire de notre fin de siècle. *Dans le lit* est également un tableau de mœurs particulières, mais très véridiques. Son crayon n'est pas moins habile lorsqu'il s'exerce à peindre ce petit monde qui peuple les voies publiques de Paris et habite les mansardes. On connaît sa *Trottin* traversant la rue, un carton de modiste à son bras, et l'on pourrait citer par centaines ses peintures et ses dessins où l'ironie se joint à l'observation pour mieux caractériser les personnages et les scènes qu'il représente. Il excelle, enfin, dans les affiches illustrées, et aucune de celles qu'il a créées n'est passée inaperçue; il faut surtout citer celles de *Jane Avril* et d'*Aristide Bruant* avec son caban et son cache-nez légendaires.

M. de Toulouse-Lautrec diffère de M. Raffaelli par le sentiment qui paraît l'animer. Quand M. Raffaelli peint, par exemple, des buveurs d'absinthe effroyablement dégradés dans les misérables « assommoirs » de la banlieue parisienne, on comprend qu'il est plein de pitié pour ces êtres déchus, et cette émotion est vraiment touchante et moralement belle. De même, on ne saurait mettre en doute la moralité des émotions de l'artiste quand on voit les gravures de Callot sur les horreurs de la guerre, les saints sanglants et purulents de Zurbaran, les monstres de Breughel d'Enfer. Avec M. de Toulouse-Lautrec, on peut, au contraire, se demander s'il est indifférent à l'égard du mal et du bien qu'il représente, ou même s'il ne ressent pas pour les déclassés quelque préférence artistique. Et ce doute, sinon cette crainte, gâtent le mérite évident de l'artiste et de son œuvre.

M. Louis Anquetin est également un impressionniste, mais il se rapproche surtout de Manet par le dessin comme par le coloris. Il excelle à observer la vie parisienne, et il en

retrace les scènes et les types avec une vérité et une précision remarquables. Dans ses études de la rue, il peint non seulement les hommes et les femmes, mais encore le cheval de fiacre, le chien à la mode, et cela en traits caractéristiques et définitifs, et d'un pinceau brillant et riche. Il y joint de vivants portraits peints en pleine pâte et de savoureuses études de nu. Ses paysages sont généralement un peu lourds, et leur tonalité surprend par la brutalité des verts pour les arbres et des bleus pour les ciels; mais ils ont d'évidentes qualités de facture et, parfois, sont très réussis d'effets.

A la même école impressionniste de MM. de Toulouse-Lautrec et Anquetin appartient M. H.-G. Ibels, dont la fécondité est grande pour la peinture comme pour le crayon. Il aime à fréquenter les théâtres et les concerts, et ses silhouettes d'acteurs, prises sur le vif comme des instantanés, forment une précieuse contribution à l'histoire du cabotinage contemporain. Il a fait dans le faubourg, le cabaret, la caserne, le village, de curieuses investigations qui se traduisent par de précieux tableaux de genre. Il a étudié de même les forains, les lutteurs à gros ventre, les hercules cagneux faisant étalage, sous leurs maillots usés, de leurs muscles énormes, et ces études sont singulièrement frappantes de vérité, quoiqu'elles tournent parfois à la charge. Ses dessins sont pleins d'esprit et d'humour, et il ne laisse point à d'autres le soin de leur interprétation gravée. Comme sa facilité est extrême, il ne se condamne point à un genre exclusif. Il aborde tous les modes d'illustration, et, en particulier, la lithographie et l'eau-forte pour les journaux, les revues, les affiches, les couvertures de chansons et les simples programmes. Enfin, on l'a vu exposer des cires peintes d'un modelé curieux et d'une facture originale. Son ironie est parfois un peu âpre; mais elle sait aussi s'effacer et faire place à l'émotion douce et pénétrante qui se traduit par des tonalités recherchées et délicates. C'est pourtant l'exception. Ses tableaux, exécutés d'un pinceau ferme et coloré, rappellent la manière solide de Manet. Et dans son dessin, inspiré

de Daumier, il poursuit les simplifications expressives, la mise en relief d'un seul trait significatif.

M. Richard Ranft est également un exact observateur de la vie parisienne qu'il étudie dans tous les milieux. Mais son ironie ne va pas jusqu'à la causticité; elle est tempérée par l'indulgence. Ce qui domine chez lui, c'est l'humour, ainsi qu'en témoignent non seulement ses peintures, mais encore ses pastels et ses croquis à la plume, où il fait figurer d'amusantes scènes de bal masqué, de couloirs ou de café. Entre toutes, il faut citer cette toile où M. Richard Ranft a peint une terrasse d'estaminet établie au bord d'une rivière et garnie de couples équivoques qui sont assis autour de tables remplies de chopes et de verres, et qui s'égaient des grimaces de deux pitres ambulants. La scène est vulgaire et de basse humanité; mais elle a pour décor la plus jolie nature avec ses berges verdoyantes pleines de fraîcheur et son eau profonde gaiement ensoleillée.

M. Ranft est, en effet, un paysagiste délicat qui sait conserver à la campagne sa poésie intime et douce. C'est à peine s'il indique d'un trait léger les objets qu'il représente; mais ce trait est significatif et il y joint une couleur précieuse qui le complète à merveille. Personne ne sait mieux rendre les effets de brume sur les rivières sinueuses et sur les prés mouillés par la rosée, ni l'ombre opaque des grandes futaies que percent les rayons chauds du soleil. Tantôt, c'est l'hiver qu'il nous montre avec ses buées frissonnantes, ses givres ou ses glaces; tantôt, au contraire, c'est l'été avec ses diaprures harmonieuses de verdures et de fleurs. Enfin, voici de pittoresques perspectives à travers les ruelles de village ou le long des fortifications parisiennes, prises à toutes les heures du jour, depuis l'aurore qui s'éveille jusqu'au crépuscule qui s'endort. Il peint même les nuits bitumineuses que perce de ses rayons la lumière blafarde de réverbères, Et partout son talent se montre vraiment original et prime-sautier, avec un double sentiment de rêve et de réalité.

M. Pierre Bonnard a le tour d'esprit humoristique avec

un égal sentiment de la décoration. Il se plaît aux petits cadres où il peint d'une façon narquoise les scènes les plus simples, telles que des *Caniches* se battant ou une femme, vêtue de rouge, serrant dans ses bras un chat noir. Son *Paysage de soir*, datant de 1892, se faisait surtout remarquer par ses lignes en arabesques s'accordant à souhait avec le mouvement onduleux et élégant des jeunes femmes qui en foulaient le gazon.

Dans ses peintures comme dans ses dessins, M. Félix Valloton semble s'inspirer des artistes japonais. Ses gravures sur bois rappellent les gravures en blanc et noir d'Hokousaï. C'est dans ce genre surtout qu'il se montre supérieur par la simplification de la facture, et, malgré cette simplification, par la puissance de l'effet. Sa *Scène du café*, ses *Nécrophores*, ses *Petites filles allant à l'école*, sa *Charge* de sergents de ville passant « à tabac » quelques turbulents, sont d'une étonnante simplicité en même temps que d'une irrésistible ironie. Quant à ses peintures, elles sont, au contraire, si anémiées qu'on les dirait inspirées par le fameux précepte de Paul Verlaine :

> Pas la couleur, rien que la Nuance;
> Car la Nuance seule fiance
> Le rêve au rêve, la flûte au cor.

A la fois peintre, poète et philosophe, M. Odilon Redon a des audaces qui déconcertent. Parfois, ses œuvres donnent le frisson et obsèdent comme un cauchemar.

M. F.-X. Roussel est plus réaliste. Il ne consentirait pas à sacrifier aussi facilement la nature et il entend lui demander avant tout l'émotion. Il ne saurait également se confiner dans aucune technique, ni faire fi de nul moyen et de nulle matière.

Dans cette catégorie des Impressionnistes, nous devons mentionner certains artistes connus surtout par leurs dessins humoristiques ou satiriques. Leur œuvre se compose presque entièrement de pages volantes, de créations lancées à travers Paris, au jour le jour, sur les feuilles plus ou

moins éphémères des grands et des petits journaux, des revues hebdomadaires et de cent autres publications illustrées. Ce sont tantôt d'amusants dessins avec ou sans légende, tantôt de spirituels commentaires des nouvelles du jour, tantôt de mordantes critiques de certains personnages ou de certaines classes de la société.

Entre tous, il faut nommer M. Forain, un philosophe à l'emporte-pièce; M. Steinlein, un humoriste cruel; M. Willette, un physiologiste impitoyable; M. Hermann (Paul), un brutaliste plein de verve satirique. A la façon de Gavarni et de Daumier, ils explorent tous les mondes et ils en retracent les travers et les misères avec la sagacité des policiers, la pénétration des moralistes, la logique des philosophes. Leur documentation est sans limites et l'ironie dont ils enveloppent le plus souvent leurs curieuses constatations ne fait que rendre plus âpre et plus saisissante la triste vérité. Semblables aux entomologistes, ils piquent sur le papier, au hasard de leurs investigations, les ridicules de la ville, ceux du faubourg comme ceux du boulevard, et dans ces recherches ils n'oublient aucune catégorie des vices et des défauts de l'humanité, depuis les classes les plus élevées jusqu'aux classes les plus infimes, en s'arrêtant surtout à la Bourgeoisie. Leur documentation varie à l'infini et se renouvelle sans cesse. Ils y joignent l'esprit parisien le plus incisif. Et le tout forme la plus curieuse comme la plus exacte enquête sur les mœurs de notre temps.

D'autres dessinateurs, comme M. Caran d'Ache et M. Albert Guillaume, M. Henriot et M. Vignola, se contentent de joindre une intarissable bonne humeur à la fertilité de l'imagination et à la justesse de l'observation. Leurs histoires sans paroles, leurs croquis parisiens, leurs scènes régimentaires, leurs souvenirs en toutes choses constituent un ensemble des plus variés, des plus humoristiques, des plus gais. Il ne faut pas leur demander l'amère rudesse de Daumier ni l'âpre philosophie de Forain. Ils se contentent d'un dessin alerte, spirituel, bon enfant, et leur verve fuse, mousse, pétille à la façon de celle de Cham et de Grévin.

Quand ils le veulent, certains d'entre eux ont d'ailleurs la note élevée et véritablement héroïque, comme M. Caran d'Ache avec l'*Épopée* et M. Vignola avec le *Sphynx*.

*
* *

La série des Paysagistes proprement dits se distingue par des audaces singulières.

En première ligne, nous devons mentionner Georges Seurat, décédé en 1895, à peine âgé de trente-deux ans. Si l'on parcourt ses œuvres par ordre de date, on peut d'autant mieux se rendre compte de l'inquiétude où était son esprit, toujours à la recherche d'impressions nouvelles et d'expressions plus décisives. Avec MM. Pissaro et Signac, il avait mis en pratique les procédés pointillistes et il en tirait des effets surprenants. Dans sa *Baignade* et le *Dimanche à la Grande-Jatte*, deux grandes toiles, remontant à 1884, il s'était surtout appliqué à étudier et à rendre la lumière. Il s'était montré encore plus préoccupé des théories scientifiques dans le *Chahut*, datant de 1891, et dans le *Cirque*, datant de 1892. Mais, d'une façon générale, ses toiles se faisaient remarquer par l'exquise fraîcheur de leur tonalité. Ses intérieurs eux-mêmes étaient clairs et lumineux. Son tableau intitulé *Broderie*, et représentant une jeune femme travaillant à une tapisserie, est un peu sombre, mais avec des reflets rembranesques qui donnent la douce impression d'un flamand blond.

M. Alfred Sisley est plus audacieux. Il avait commencé par se montrer tout à fait respectueux de l'enseignement de Corot, puis il s'était laissé influencer par Manet. Ses toiles, intitulées *Futaie* (effet d'automne), les *Pêcheurs à Villeneuve-Saint-George*, l'*Inondation*, *Coteaux de Dangerel*, appartiennent à cette époque. Mais, à partir de 1874, sa manière se transforme de nouveau; il se mêle aux grandes batailles qui se livrent à la rue Lafitte et s'y distingue par sa valeur. Il n'a pas la puissante audace de M. Monet ni le raffinement exquis de M. Renoir. Il se contente d'être lui-

même. Il emploie les couleurs franchement, presque brutalement, depuis le vert le plus épinard jusqu'au rose le plus groseille, avec des ombres violettantes d'une crudité parfois exaspérante. Il abuse des grands toits d'ardoises, de tuiles ou de chaume, dont il semble exagérer à plaisir les dimensions pour se livrer sur eux à tous les jeux de la lumière. Les grandes herbes et les feuillages des arbres prennent aussi sous son pinceau des aspects imprévus qui déroutent et déconcertent. Mais il trouve souvent des effets heureux, des notes curieuses, de rares vibrations lumineuses. Tels de ses paysages sont parfois d'une exquise fraîcheur. Tels autres, comme les vues de Moret-sur-Loing, sont pleins d'un charme pénétrant avec leurs ciels clairs, leurs eaux limpides et leurs arbres frémissants sous les chaudes effluves du printemps ou sous les reflets roses d'un soleil d'automne.

Tout jeune encore, M. Charles Guilloux promet de devenir une des individualités les plus marquantes de la génération qui monte. Ses paysages témoignent d'une vision très personnelle de la nature et d'une entente très habile de la couleur. A toutes les heures, il semble préférer celles du soir à cause de leur tonalité douce, tandis que les formes sont plus déterminées. Telle est l'impression d'apaisement suprême que donnent l'*Étang lointain* où une brume légère enveloppe les bois rouillés par l'automne, et surtout l'*Allée d'eau* où il montre une double rangée d'arbres aux troncs élancés et au feuillage en boule dont les silhouettes parallèles se détachent sur un ciel calme et pur en fuyant vers l'horizon et en confondant leur tête. Son tableau intitulé *Funérailles héroïques* est dans une note vraiment solennelle : il veut rendre les dernières clartés du jour et son pinceau en déploie les magnificences avec un éclat sans pareil. Dans le *Nuage*, on dirait d'une féerie pour le plaisir des yeux. Mais voici la *Tourmente* qui s'abat soudainement sur la terre, courbant sous sa violence les arbres gémissants, échevelant les hautes herbes des prés, rebroussant furieusement les eaux et amoncelant les nuages en masses violacées dans le ciel livide : le drame a fait place à l'idylle et au

poème, et il est traité avec une vérité pleine de grandeur sensationnelle.

M. Gausson avait commencé par se signaler dans le clan symboliste par des paysages visiblement inspirés de Van Gogh pour le parti pris synthétique des contours. Sa couleur systématique, dans les tons criards, était parfois excessive. Il cherche maintenant à s'assagir; mais, si ses études témoignent d'une application sincère, les résultats ne répondent point toujours aux espérances qu'il avait fait concevoir.

M. Maxime Maufra est souvent aussi d'une maladresse enfantine, et certaines de ses toiles sont d'une facture insuffisante. Mais il accuse de véritables progrès dans plusieurs des paysages qu'il a rapportés d'un récent voyage en Écosse. Il a été sans doute inspiré par les sites exceptionnellement pittoresques qu'il nous montre, tantôt de hautes plaines aux découpures tragiques trempant dans la mer agitée leurs formidables assises de granit, tantôt des prairies d'un vert d'émeraude encaissées entre des pans de basalte noirâtres, tantôt des lacs tranquilles miroitant au fond des cratères éteints. On y voit bien un peu l'artifice et l'arbitraire pour mieux caractériser ces sites, notamment dans les ciels, qui semblent exécutés après coup et en vue de l'effet rêvé par l'artiste; mais la couleur est généralement franche et généreuse, témoignant de grandes qualités décoratives sans aller le plus souvent au delà.

*
* *

Les Impressionnistes et les Néo-impressionnistes, dont nous avons déjà parlé, sont surtout des réalistes. Voici venir la phalange des Symbolistes et des Mystiques. Ils se divisent en deux groupes : ceux dont le symbolisme n'a pas cessé d'être païen, sans avoir rien de commun avec les doctrines professées dans les jardins d'Académus ou dans les écoles d'Alexandrie, et ceux dont le mysticisme se réclame de celui des cloîtres médiévaux ou, tout au moins, des artistes trécentistes ou quattrocentistes.

Entre tous les peintres qui se sont efforcés de « donner une nouvelle vie à la tradition morte, une réalité plastique au rêve, une forme à l'idée pure », il faut citer M. Gustave Moreau, car son influence a été grande sur les nouvelles générations artistiques.

Son talent, qui est considérable, s'est surtout adonné à la Fable, c'est-à-dire à tout ce qui n'est pas l'Histoire proprement dite. Il a commencé par des œuvres conçues d'après les données antiques, comme *Œdipe et le Sphinx*, *Hélène*, *Hercule et l'Hydre de Lerne*, *Galatée*, *Diomède*, *Jason et Médée*. Il y a ajouté des œuvres inspirées de sa fantaisie propre, mais jetées dans des moules antiques, tels que le *Jeune homme et la Mort*, *Orphée, la Muse et le Poète*, les *Plaintes du poète*, *l'Aurore et les Muses*. Il est allé ensuite à l'Orient, berceau des religions, des légendes et des imaginations premières, qui a ouvert à son esprit curieux des routes véritablement nouvelles, bordées de végétations exubérantes, peuplées d'éléphants portant des divinités étranges, traversant des ciels d'or pleins de chimères ou d'oiseaux bleus et conduisant à des paradis inexplorés. Il est, enfin, arrivé jusqu'à la fantaisie pure le transportant dans les pays de l'Utopie et du Rêve. Mais cette classification n'a rien de systématique ni de chronologique, et, entre temps, M. Gustave Moreau a peint également des scènes religieu ses empruntées à l'Ancien et au Nouveau Testaments : ainsi, la *Lutte de Jacob et de l'Ange*, un *saint Etienne*, un *Calvaire*, une *Déposition de croix*, des *Ensevelissements de Christ*, sans compter des *Salomé*, un *David*, une *Bethsabée*.

Et, dans toutes ces compositions, si nombreuses et si variées, ce qui caractérise M. Gustave Moreau, c'est sa compréhension de l'esprit antique, si fécond en symboles. Il s'en est si fort pénétré qu'il a fait du symbole la règle ordinaire de son art. Mais, dans ses représentations, il n'a été guidé que par son intuition, car on sait que les légendes n'ont jamais été illustrées par l'Antiquité et c'est à peine si l'on connaît quelques représentations sommaires des épisodes de

l'*Iliade* et de l'*Odyssée* ou quelques figurations attardées de Sapho et d'Orphée.

On a souvent dit que la mélancolie était une affection toute moderne et que l'âme antique n'avait jamais compris les sourires et les larmes des choses comme nous les sentons. Cependant, même dans ses représentations de la Fable païenne, l'œuvre de M. Gustave Moreau semble dominée tout à la fois par la mélancolie et par la mysticité. On y sent une tristesse douce et calme, une tendresse pénétrante, une pitié souveraine qui font de toutes ses représentations de Sapho, de Médée, d'Eurydice, d'Hélène et de leurs amants, autant de figurations typiques semblant compatir aux misères des hommes, lesquels, ainsi que le dit l'*Hymne à Apollon*, faisant partie des petits poèmes héroïques, vivent insensés et impuissants par la volonté des dieux immortels.

M. Gustave Moreau a été ainsi amené à négliger le relief des êtres et des objets pour s'en tenir à la simple silhouette, et cette silhouette est devenue sous sa main grandiose et mystérieuse, comme il convient à tout ce qui doit apparaître parfait, homogène, incorruptible, à tout ce qui est appelé à durer éternellement sans que rien puisse l'altérer ni le ternir. Ses compositions sont le plus souvent empreintes d'une sérénité grave qui exclut les actions violentes. On dirait qu'elles sont réglées suivant les principes de la statuaire antique, toute préoccupée de l'eurythmie des formes et des attitudes. Sans doute, le tableau, comme la statue, ne peut représenter qu'un *moment;* mais ce qui caractérise M. Gustave Moreau, c'est son effort à chercher, comme les Anciens, l'instant décisif au point de vue moral plutôt qu'au point de vue scénique, et à donner à son sujet une forme adéquate à sa pensée. Il procure ainsi à l'ensemble une harmonie souveraine qui le rend essentiellement suggestif, en même temps que la figuration devient parfaitement compréhensible sans avoir besoin de commentaire explicatif.

M. Gustave Moreau n'est pas seulement un intuitif, c'est, en outre, un habile dessinateur et un coloriste puissant; mais son dessin se borne à la synthèse expressive des for-

mes. Quant à la couleur, elle n'est également pour lui qu'un auxiliaire destiné à servir l'idée; aussi sait-il la varier à l'infini et lui faire dire tout ce qui lui est nécessaire pour commenter son idée et la faire valoir. Dans son *Hydre de Lerne*, par exemple, c'est un charnier empesté qu'il a voulu nous montrer, et tout y est horrible et repoussant. Au contraire, tout est doux et attristé dans le tableau du *Jeune homme et la Mort*. Le corps blanc de *Galatée* s'épanouit comme une fleur délicate parmi les végétations mystérieuses qui peuplent la mer d'où elle sort, et rien n'est plus riant que le rivage où fuit le blanc taureau qui enlève Europe. Le tableau de *Diomède* dévoré par ses cavales hennissantes respire le carnage et la fougue indomptés. Et celui de *Phaéton* précipité avec son char dans un ciel embrasé donne le frisson et le vertige. Tantôt sombre ou claire, tantôt lugubre ou gracieuse, tantôt grandiose ou délicate, la couleur vient compléter à merveille la scène représentée, les personnages figurés. Et le tout se fixe dans l'esprit, le pénétrant d'une façon si vive qu'il ne saurait l'oublier désormais.

M. Gustave Moreau est donc un initiateur et un éducateur autant qu'un intellectuel et un intuitif. Et l'on comprend combien grande a dû être son influence sur les nouvelles générations artistiques désabusées du classicisme poncif et du réalisme grossier.

Dans un ordre d'idées différent, mais non sans quelque parenté idéaliste, nous devons citer M. Fantin-Latour, un magicien de la couleur, en même temps qu'un évocateur de rêve et de légende. Ses personnages se meuvent dans des paysages chimériques et dans des paysages fantastiques, mais ils n'en sont pas moins très vivants. Il sait, en effet, marier pour le mieux les formes matérielles aux idéalisations les plus aériennes. Son œuvre est considérable depuis l'*Atelier à Batignolles* jusqu'à ses curieuses interprétations de la légende wagnérienne, sans parler d'une foule de beaux portraits et de très intéressantes natures mortes. Cette année encore, il s'est fait remarquer au Salon de Paris par une figure exquise de la *Nuit*, au moment où le soleil va paraître

à l'horizon et faire palir les étoiles dans la mer, achevant ses derniers rêves bleus à travers la fuite des heures divines de l'amour, et par une *Tentation*, où le personnage de saint Antoine, résumant l'Humanité vieillissante, se détourne des voluptés maîtresses qui dominent le monde, au nombre de sept comme les péchés capitaux, pour s'en tenir à la Vertu.

M. Eugène Carrière est dans une note plus idéaliste encore avec ses compositions poétiques, dont les personnages se meuvent comme des apparitions de rêve dans des paysages crépusculaires. Les formes y sont réduites à de simples silhouettes pleines de délicatesse et d'élégance, en des notes claires, mais effacées, qui se fondent en un ensemble harmonieux aux couleurs perlées de gris, de rose ou de mauve. Il ne s'inspire en rien de la tradition du quatorzième ou du quinzième siècle. Sa manière est toute moderne. C'est un romantique qui préfère aux truculences colorées de Victor Hugo les harmonies délicates de Lamartine ou les idéalisations crépusculaires des Wagnériens.

Avant de voler de ses propres ailes dans « l'éther du rêve et de la spiritualité », M. Paul Sérusier s'était appliqué à l'imitation presque servile de M. Paul Gauguin. Il semblait obsédé, en sa première manière, par l'âme populaire, naïve et rude, et c'est ainsi qu'il a peint la *Bretonne en forêt* et surtout la *Dévotion à saint Hubert*, où il montre des hommes, des femmes, des enfants en prière, pleins de recueillement devant un vieux saint de pierre grossièrement sculpté. Leurs visages tranquilles, mais obstinés, expriment la facilité de leur foi et l'ardeur de leurs convictions. Et leur personnalité se mêle à celle de la nature, avec laquelle elle semble avoir quelque parenté et une grande ressemblance morale.

Parfois, c'est un *Clair de lune* diaphane où le ciel et la terre affectent la même couleur verdoyante, tandis que la lune est jaune, et les objets, arbres et personnages se détachent en silhouettes noires qui s'allongent indéfiniment sur le sol en confondant la réalité matérielle avec l'ombre portée.

Mais là où il s'est montré absolument symboliste, c'est

lorsqu'il a peint la *Force aveugle*, représentée par une femme nue, vue de profil jusqu'à la ceinture, aux yeux voilés, aux lèvres tuméfiées, au profil bestial, se détachant sur un fond uniforme que partagent trois anneaux périphériques, l'un jaune, l'autre marron et le dernier rougeâtre. Certes, sa peinture est étrange et son dessin bizarre. Mais sa facture n'est pas son mérite; elle rappelle le style simpliste et la couleur harmonique des Japonais. Elle convient surtout à la décoration.

Un des peintres les plus complets et les plus habiles de cette nouvelle école nous paraît être M. Charles Maurin. Il a commencé par se faire remarquer par ses portraits et par ses figures nues, où la réalité était rendue avec la sincérité et la patience d'un primitif. Ses portraits se distinguaient surtout par la précision et la netteté de leurs traits. Tout en conservant le souci de la forme exacte, il y joint aujourd'hui d'ardentes préoccupations de vie merveilleuse et rêvée. Il mêle à plaisir l'irréel à l'apparent, et il sait trouver pour ses personnages des physionomies, des attitudes et des gestes qui s'harmonisent avec les diverses couleurs de l'ensemble et leur donnent des expressions et une eurythmie vraiment particulières. Ce n'est pas seulement un peintre, c'est un poète, et il a des visions originales qui se traduisent en une langue éloquente et sobre, et avec des formes arrêtées et nettes, sans exclure le sentiment et la grâce. Ses figures de jeunes filles sont particulièrement expressives et douces, et leur costume plaît tout à la fois par l'arrangement symétrique de leurs plis et par l'assortiment harmonique de leurs couleurs. On peut voir à Toulouse une *Tête de jeune femme* poitrinaire qui est vraiment saisissante, et il apporte les mêmes qualités de vigueur et de sentiment dans ses dessins et dans ses fusains. Chercheur obstiné, il s'est mis à peindre des satins et des gazes à l'aide de pulvérisations polychromes, et il a exécuté ainsi de grands *Panneaux décoratifs*, qui sont d'un maître dessinateur en même temps que d'un fantaisiste original. Sa *Source*, en particulier, est excellente à tous égards. Enfin, étant de ceux qui s'appliquent à mul-

tiplier leur mode d'expression, il s'est mis à sculpter sur bois et, là encore, il s'est affirmé comme un artiste élevé et un praticien habile.

Le groupe des *Mystiques orthodoxes* n'est pas moins curieux à étudier.

Au premier rang, nous devons mentionner M. Maurice Denis. C'est un poète délicat à la recherche des symboles de noblesse et de grâce, animant les paysages de figures jeunes et les harmonisant suivant sa fantaisie. Il nous rappelle Des Esseintes, le héros du roman *A rebours*, de M. J.-K. Huysmans, car, comme lui, il semble dire que « la nature a fait son temps et qu'elle a définitivement lassé par la dégoûtante uniformité de son paysage et de ses ciels. » Aussi ne tient-il compte ni des formes naturelles ni des couleurs normales. Il n'admet que des personnages « idéistes » dans des paysages « métaphysiques. » Il s'est surtout fait distinguer par son tableau du *Mystère catholique,* ses illustrations de la *Sagesse*, celles de l'*Imitation*, « ce livre sublime auquel tant de générations ont demandé la paix de l'âme. » Sa *Lutte de Jacob avec l'Ange* est tout à fait simpliste comme composition, comme forme et comme couleur. Jacob et l'Ange, vêtus de robes bleues, combattent poliment auprès d'un lac verdoyant d'où s'échappe un ruisseau dont l'eau courante est parsemée de roches et ressemble à une peau de tigre claire mouchetée de noir. Sa *Sainte-Marthe* préparant dans sa cuisine le repas du Christ, dont on aperçoit dans le fond la silhouette, ressemble à un vieux vitrail de cathédrale avec son dessin et sa couleur archaïques. Son *Martyr* suspendu à un arbre, percé de flèches et recueilli par de saintes Puelles vêtues de robes roses marquées de croix noires, fait songer à une fresque plutôt qu'à un tableau de chevalet. Ses deux *Processions* de jeunes filles, les unes vêtues de blanc et les autres de rose, appartiennent au style décoratif tel que le pratiquaient les naïfs imagiers du treizième siècle.

M. Maurice Denis ne traite pas seulement des sujets religieux; il est également sensible aux charmes des sujets mon-

dains. C'est ainsi qu'il aime à représenter des jeunes filles auxquelles il donne la chaste allure des vierges, soit qu'il montre à nu leur corps gracile, soit qu'au contraire il les enveloppe d'amples draperies, et il les fait se tenir dans des paysages rêvés aux heures douces du soir et du matin. Tels sont ses *Fiancés* et sa *Jeune fille* cueillant des fleurs champêtres, œuvres d'un sentiment naïf en même temps que subtil, où l'inspiration est nettement française, tandis que l'exécution s'inspire de celle des Japonais.

M. Charles Filiger aime également à évoquer les textes sacrés pour en tirer des allégories d'une foi naïve et convaincue; mais son mysticisme rappelle davantage l'extase philosophique de Plotin ou de Porphyre que l'ardent et spirituel amour de sainte Thérèse ou de saint Bonaventure. Ses saints en prière, ses têtes douloureuses du Christ, ses Vierges sur fond d'or font songer aux œuvres hiératiques des Primitifs.

M. Émile Bernard appartient aussi à cette école symboliste et mystique. Ses conceptions comme son exécution sont toutes imaginatives. Il déforme la nature afin de lui faire rendre avec plus d'autorité le sentiment qui l'a animé et le caractère moral qu'il a conçu.

Reste à savoir si tous ces évocateurs d'apparition, tous ces représentateurs de miracles, tous ces artistes mystiques et symbolistes possèdent véritablement la foi. Elle seule, en effet, peut donner la beauté éternelle aux œuvres de piété et de rêve.

Cette façon de néo-christianisme qui se manifeste un peu partout, en littérature comme en art, a été exploitée d'une autre façon par certains peintres qui, sous prétexte de moraliser notre temps, ont accommodé à la moderne le Nouveau Testament. S'il ne s'agissait que de réagir contre les derniers excès du Naturalisme, il n'y aurait rien que de parfaitement légitime. Mais nos artistes ont la prétention d'évangéliser le monde, et on peut se demander si l'Art est fait pour cela.

Nous avons déjà montré ces tendances moralisatrices et

religieuses en Angleterre, et nous les avons vues se manifester avec Wats et s'accentuer avec Holman Hunt. Nous les retrouvons depuis quelque temps en France. Dans ce but, nos peintres répudient aussi bien les résurrections Trécentistes et Quattrocentistes des Pré-Raphaélites que les idéalisations académiques des Renaissants. Et ils font revivre le Christ pour lui faire recommencer les mêmes scènes historiques ou traditionnelles avec nos contemporains et nos compatriotes. C'est ainsi qu'au Salon de 1891, M. Jean Béraud a commencé par montrer une demi-mondaine en robe de bal se jetant aux pieds de Jésus qu'entouraient, comme autrefois les Pharisiens, quelques notabilités parisiennes, en habit de soirée, prenant leur café.

Dans sa *Descente de croix*, il accentuait son penchant pour le socialisme à la mode du jour, et il montrait le Christ étendu mort sur les hauteurs de Montmartre par une triste journée brumeuse, recueilli et mis au linceul par des ouvriers parisiens, des bohèmes et de vieilles femmes, tandis qu'un loqueteux étrange venait jusqu'au bord de cet autre Golgotha tendre d'un air farouche son poing fermé vers la ville étendue à ses pieds. Les Evangiles n'ont jamais parlé de cet anonyme vindicatif; il appartient exclusivement à M. Jean Béraud, qui l'a inventé de toutes pièces. Sans doute, son allure de démagogue romantique n'a pas été sans attrait pour piquer la curiosité du public et faire le meilleur de son succès. Dans tous les cas, elle a conquis, assure-t-on, les suffrages approbateurs d'une des plus hautes notabilités du parti anarchiste, laquelle a déclaré tout net que la *Descente de croix* de M. Jean Béraud était l'œuvre la plus attachante du Salon de 1895. Mais, en vérité, pour arriver à une telle conclusion, n'est-il pas nécessaire d'avoir l'esprit quelque peu prévenu?

D'un autre côté, le souci de la couleur locale, inaugurée par les Romantiques et continuée par les Néo-romantiques, tels que MM. James Tissot, Alma-Tadéma et Munckacsy, — sans compter le plus récent de tous, M. Dagnan-Bouveret, — a tellement accoutumé le public à voir peindre les scènes de

la vie du Christ suivant les données les plus précises de l'histoire, de l'ethnographie et de l'archéologie, et ce mode de peindre est devenu si normal, que tout anachronisme paraît choquant et devient particulièrement irritant s'il est prémédité en vue d'une thèse à soutenir. Sans doute, il faut bien en convenir, les artistes des siècles passés ne se sont jamais préoccupés de rechercher ni même de respecter la couleur locale, pas plus ceux du Moyen-âge et de la Renaissance que ceux du dix-septième et du dix-huitième siècles. Si la *Sainte-Madeleine* de Memling est habillée à la mode flamande du quinzième siècle, si la *Vierge au donateur* a été représentée par Van Eyck dans une ville de son temps, si les *Pèlerins d'Emmaüs* ne sont que des Hollandais portraiturés par Rembrandt, et si Véronèse, dans ses *Noces de Cana*, a fait dîner le Christ avec le sultan Soliman, l'empereur Charles-Quint, le roi François Ier, la marquise de Pescaire et une foule d'autres notabilités de son temps, cela n'a pas empêché ces divers tableaux d'être et d'avoir été toujours considérés comme des chefs-d'œuvre. Bien plus, on peut voir au Musée de Lyon une superbe toile où Le Brun a peint la *Résurrection du Christ* avec saint Louis lui présentant humblement son successeur Louis XIV, et cela n'a pas plus choqué autrefois les beaux esprits de Versailles que cela ne nous paraît extraordinaire encore aujourd'hui, lorsque nous voyons Ingres représenter Louis XIII avec son grand manteau royal à genoux devant la Vierge qui lui apparaît, sans doute parce que ces tableaux ne laissent rien à désirer pour la beauté de l'ordonnance, la richesse des costumes et l'importance des personnages.

Et puis, comment se rendre compte de l'exacte vérité, et est-il bien possible de reconstituer les scènes de la vie du Christ? Holman Hunt avait mis cinq ans pour étudier son fameux tableau de *Jésus enseignant les docteurs*. Il s'était entouré de tous les documents possibles. Il avait fouillé toutes les bibliothèques et consulté tous les monuments anciens. Il s'était même rendu en Judée pour y revivre la vie du Christ. Et il comptait avoir exécuté son œuvre le mieux

du monde. On s'émerveilla, en effet, lorsqu'il exposa son tableau. Mais une Juive détruisit d'un mot tout l'échafaudage scientifique si péniblement élaboré par l'artiste : « Ces docteurs, dit-elle, ne sont point de la tribu de Juda, où l'on avait le cou-de-pied très cambré; ils sont de la tribu de Ruben où l'on avait les pieds plats. »

Cet exemple, devenu célèbre dans les ateliers, prouve que c'est bien moins l'exactitude historique et même ethnographique que la vérité de la vie qui importe dans une œuvre d'art. Tel était le sentiment d'Eugène Delacroix lorsqu'il écrivait à propos d'un tableau représentant Achille : « Qu'importe qu'Achille soit Français, et qui a vu l'Achille grec?... Faire l'Achille grec! Eh! bon Dieu, Homère lui-même l'a-t-il fait? Il a fait un Achille pour les gens de son temps... Ça été la faiblesse de notre temps, chez les poètes et les artistes, de croire qu'il avaient fait une grande conquête avec l'invention de la couleur locale. »

Mais il ne faut rien exagérer. Il est certain que si l'on ne doit pas tout sacrifier à la prétendue « couleur locale », il ne convient pas, non plus, de la violer de parti pris en vue d'une thèse philosophique ou sociale à soutenir. Dépouiller le Christ de tous les signes traditionnels de la glorification, lui enlever avec obstination les attributs accoutumés de la divinité, en faire un philosophe collectiviste ou seulement socialiste à la façon de M. Jules Guesde ou de M. Jean Jaurès, et le placer dans nos milieux contemporains, cela peut s'appeler du réalisme artistique, cela peut servir d'enseigne au socialisme chrétien, mais ce n'en est pas moins choquant. Et ce qui choque, ce n'est pas tant l'exhibition des personnages contemporains en compagnie du Christ, c'est la modernité des sentiments qu'ils expriment. En effet, les artistes qui agissent ainsi traitent le Christ, non plus comme l'Homme-Dieu, mais comme un simple homme, si ce n'est comme une espèce d'aventurier révolutionnaire. Par suite, ils changent l'esprit de l'Évangile. On aurait pu leur passer de mettre dans leurs tableaux des figures contemporaines,

mais on accepte plus difficilement qu'ils y ajoutent des « âmes contemporaines. »

Malgré toutes ces critiques, le cas de M. Béraud n'est pas resté isolé; il a même été aggravé. L'*Hôte* de M. Jacques Blanche n'est autre que le Christ qu'il nous montre assis à la même table que certains personnages connus, dont l'un, assez bizarrement accoutré, est coiffé d'un fez, tandis que le Christ est vêtu d'une espèce de robe de chambre japonaise.

M. Lhermitte a moins visé à l'originalité. Habitué à peindre les rusticités, les gens simples, les scènes familières de la campagne, habile à rendre l'expression des sentiments religieux dans les intérieurs d'église, aux fêtes de première communion, il était tout naturellement préparé à représenter quelque scène de la vie intime du Christ, et, en le faisant, il a, en effet, préféré aux scènes dramatiques de la fin de sa vie celles où le Fils de l'Homme se contentait d'être l'*ami des humbles*. Le Jésus de M. Lhermitte est à table comme celui de M. Jacques Blanche; mais son attitude ne choque ni par l'exagération de la pose ni par la bizarrerie du costume, et c'est à peine si l'on s'aperçoit que les pauvres gens qui l'entourent ne sont autres que des paysans de la Champagne, parce que le peintre n'a pas cherché à souligner et tant il paraît naturel que les pauvres de tous les pays ne diffèrent point les uns des autres.

*
* *

La nouvelle génération artistique ne saurait se contenter d'un mode d'art exclusif. Elle s'ingénie à multiplier ses façons d'exprimer. Elle emploie toutes les matières et use de tous les procédés : la peinture, la sculpture, la gravure, la lithographie, la poterie, la menuiserie, la ferronnerie. Loin d'être isolé, l'exemple de M. Paul Gauguin se répète à plaisir, et nous l'avons vu tour à tour imité par MM. Raffaelli, H.-G. Ibels, Maurice Denis, etc. Nous pourrions en citer bien d'autres.

La préoccupation décorative est, en particulier, l'un des

caractères de la nouvelle génération artistique. Chemin faisant, nous l'avons montrée se manifestant avec la plupart des Néo-impressionnistes. Elle s'est spécialement affirmée dans l'affiche illustrée avec des maîtres tels que MM. Jules Chéret, Grasset, de Toulouse-Lautrec, Paul Ranson et une foule d'autres.

L'affiche française est incontestablement une des créations les plus curieuses et les plus intéressantes de notre fin de siècle. Pourtant, ce n'est pas à notre époque ni en France qu'est née « la publicité par l'image », mais au Japon, dans ce pays si miraculeusement artiste, où nos peintres, nos aquarellistes et nos dessinateurs sont allés chercher dans ces derniers temps la plupart de nos formules nouvelles. « Lorsqu'en 1729, nous raconte M. Maindron, un éléphant vivant fut rapporté en Cochinchine et montré pour la première fois à Yeddo, on vit placarder partout un dessin représentant le quadrupède gigantesque encore inconnu. Cette affiche, gravée sur bois, était tirée en noir et coloriée à la main en jaune et en rouge. » De Yeddo, le nouveau mode de réclame passa aux Etats-Unis, mais il n'y fut réellement exploité avec succès que vers l'année 1830. Alors, les murailles de New-York se couvrirent de ces immenses placards représentant les drames de prairie et montrant des Peaux-Rouges et des *cowboys* lancés à la poursuite des buffles. Parfois aussi l'Indien et le trappeur se livraient bataille dans les plaines du Far-West, se harcelaient à coups de lance et de tomahawk, et, pour leur donner le champ libre, on ne ménageait pas l'espace, c'est-à-dire le papier. Le *Mammoth Poster* fut donc véritablement le père de l'affiche moderne.

En France, et dans la génération qui a précédé la nôtre, nous avons eu de véritables maîtres qui, à certains moments, se sont appliqués à composer des lithographies et des dessins destinés à la publicité des murailles ; nous pourrions nommer Horace Vernet, Courbet, Manet, Gustave Doré. Mais on ne saurait les citer qu'à titre d'exception. L'affiche véritable, voyante, populaire, démocratique, et, en même temps, d'un art exquis, n'existe réellement que depuis les

derniers progrès de la chromo-lithographie. Elle s'est surtout développée dans un pays où l'on use et abuse des réclames puffistes, comme les Anglais et les Américains, pour toute espèce d'objets, littéraires ou artistiques, commerciaux ou industriels. Cette méthode de publicité s'est propagée un peu partout, en Allemagne et en Autriche, comme en Belgique, en Suisse, en Italie et en Espagne. Elle prend chaque jour en France une importance artistique plus considérable et, aujourd'hui, sous l'impulsion française, elle tend à « s'universaliser » sous le triple rapport de l'expression, du dessin et du coloris. On retrouve en Angleterre, aux Etats-Unis, en Belgique, en Allemagne même, où le classicisme münichois a longtemps résisté, des estampes murales dans lesquelles se reconnaissent immédiatement les réminiscences de MM. Chéret, Grasset et de Toulouse-Lautrec.

Cependant, l'affiche illustrée a, dans chaque pays, ses caractères spéciaux appropriés aux tempéraments des populations et aux diverses catégories de réclames qui leur sont habituelles : pièces de théâtres, itinéraires de chemins de fer, cirques, courses de taureaux, cafés-concerts, brasseries ou grandes kermesses, expositions industrielles ou artistiques, musées de cire, fêtes de grande ville, réclames industrielles ou commerciales, annonces de journaux, couvertures de livres, de revues, de partitions ou de compositions musicales.

Il y a, d'ailleurs, bien des manières de concevoir l'affiche. Comme elle a surtout pour but la réclame, il convient qu'elle frappe d'abord le regard pour fixer l'attention. Cela ne doit pas l'empêcher d'être artistique, car l'art lui communique une valeur d'autant plus grande qu'il attire davantage sur elle l'attention du gros public comme du public connaisseur. Et cet art se manifeste tantôt d'une façon réaliste, en ne se préoccupant que des sensations objectives de la matière, tantôt d'une façon impressionniste, en attirant les regards par les féeries de la couleur et la mimique des personnages, tantôt d'une façon purement symbolique, en se contentant des sensations subjectives de l'idée.

Telles affiches procèdent des peintures murales du Moyen-Age avec des teintes claires et effacées sur lesquelles se détachent en couleurs saillantes des lettres plus ou moins fantaisistes empruntées à l'époque médiévale.

D'autres s'inspirent des motifs de la Renaissance, avec des cartouches, des cuirs contournés, des figurines, des chapiteaux à feuillages enroulés et des entortillements d'une variété infinie...

Certaines sont traitées presque architecturalement, comme des vitraux, dans le goût des romantiques allemands ou des Pré-Raphaélites anglais.

Quelques-unes sont d'une composition très cherchée, très fouillée, multipliant les personnages, les détails des choses, les inscriptions explicatives et les dispositions de texte fort ingénieux.

D'autres, enfin, ne s'inspirent que de la fantaisie, avec des femmes idéales pleines de désinvolture, sans signification précise, gambadant, folâtrant, en des accoutrements légers, sur des ciels délicats ou des fonds fantaisistes de couleurs tranchées. — Telle est, en général, la manière de M. Jules Chéret, qui semble procéder des maîtres français du dix-huitième siècle, pour la fantaisie des poses, l'élégance des lignes et l'agrément de la coloration. C'est surtout par la couleur que M. Jules Chéret arrive à des effets décoratifs d'une grande puissance en même temps que pleins de charme. A cet effet, il procède par masses à l'aide de vigoureuses oppositions, savamment harmonisées par des fonds gradués d'un coloris délicat. Ces fonds, obtenus par l'opposition de tons différents qui tranchent violemment ou qui se joignent et se confondent au milieu du dessin, en augmentent la valeur et en assurent l'effet à distance. M. Jules Chéret excelle dans l'art de l'affiche laconique. Sa pensée est claire et il sait l'exprimer de la façon la plus nette et la plus précise, comme par exemple dans ses affiches relatives aux *Pastilles Géraudel*, à l'*Auréole du Midi*, au *Palais de glace* des Champs-Elysées. Il est vraiment impossible de résister à la joie de ces visages pleins d'une gaieté qui

déborde, d'une gaieté contagieuse qui gagne les passants, allume des éclairs dans leurs yeux et les immobilise devant cette œuvre d'un art doué de la vie la plus intime et la plus moderne.

Et en dehors de leur valeur artistique, quelle rare valeur documentaire n'ont pas les affiches dont M. Jules Chéret couvre nos murs depuis trente ans et qui s'élèvent au chiffre prodigieux de plus de 900! Quel curieux tableau des mœurs et surtout des plaisirs de Paris à la fin du dix-neuvième siècle ne pourra-t-on pas faire un jour, rien qu'à l'aide de ces images où la couleur et l'harmonie des tons font si vivement ressortir le mouvement et la vie!

M. Eugène Grasset se distingue, au contraire, par le grand nombre de détails concourant à l'effet d'ensemble, par le fini compliqué de la forme, par la savante recherche de la polychromie. A ce point de vue, il procède de l'ancienne école médiévale et de celle des Pré-raphaélites anglais. Telles sont ses affiches, artistiques comme celles du « Salon des Cent » ou de « l'Art décoratif », théâtrales comme celles de l'*Incantation du Feu* et *les Adieux de Wotan* pour la représentation de la *Walkyrie*. Wotan a plongé sa fille dans un sommeil profond, et, pour répondre à sa prière de la mettre à l'abri de toutes les tentations humaines, il l'a entourée d'un cercle de flammes infranchissables pour tout être humain, excepté pour celui qui est appelé à la délivrer et qui sera Siegfried, le fils posthume de Siegmund, que Sieglinde porta dans ses flancs. Son affiche de Mme Sarah Bernhardt en Jeanne d'Arc, pour le drame joué en janvier 1890 à la Porte-Saint-Martin, n'est pas moins remarquable. Et il en est de même de celle qui nous montre la représentation d'un *Mystère du quinzième siècle*. Ses dessins coloriés pour couvertures de revues, de magazines, de catalogues industriels, de partitions musicales, de romances, etc., n'est pas moins considérable. Il faut distinguer entre tous les *Biens de la terre* destinés au *Harper's Bazar*, où nous voyons des travailleurs ruraux de tout âge levant les yeux au ciel pour offrir à Dieu les principaux fruits de

la terre, portés par quatre jeunes filles représentant les quatre saisons; — la *Nativité des anges*, exécutée pour célébrer un Christmas et nous montrant saint Joseph et la Vierge aux côtés de l'Enfant-Jésus dans l'étable de Bethléem, pendant que trois anges à genoux forment un petit orchestre d'une trompette, d'un violoncelle et d'une guitare, célébrant la naissance de l'Enfant-Jésus; — *Ahoura-Mazda*, présidant à un sacrifice igné, entouré de chanteurs persans levant les bras vers le ciel et de musiciens faisant résonner leur lyre en pinçant les cordes avec une spatule d'airain; — *la Grande Dame* se regardant coquettement en un miroir au milieu de tournesols, pour la *Revue mondaine cosmopolite;* — *Esclarmonde*, pour la partition de M. Massenet et *Enchantement* pour une romance de M. Jules Ruelle.

Les affiches de M. Paul Ranson ont, comme ses panneaux décoratifs, une large allure où le meilleur effet ornemental est tiré de la flexibilité du corps humain, de la souplesse de l'animal, de l'entrelacement des plantes. Le plus souvent, il exagère la taille de ses personnages pour les idéaliser.

Nous pourrions encore citer l'affiche de M. Carlos Schwabe pour le salon de la Rose-Croix en 1892; celle de M. Pierre Bonnard, (*France-Champagne*), de M. Maurice Denis (*La Dépêche*), de M. Ibels (*Mévisto*), de M. de Toulouse-Lautrec (*Le Moulin-Rouge*, *Reine de joie*, *Bruant*); mais nous en avons assez dit pour indiquer la situation actuelle de l'affiche illustrée et pour faire pressentir ses destinées futures. Les résultats déjà acquis proclament ce qu'on peut attendre des artistes pour l'illustration du livre, du journal, des catalogues, des simples programmes, comme ceux de M. Georges Auriol, emprunté à la flore la plus délicate.

Ces progrès doivent-ils s'arrêter là? Nos voisins les Anglais et, à leur suite, les Belges ne l'ont pas pensé, et se sont livrés, dans leurs dernières luttes électorales, à une véritable débauche d'affiches politiques.

En France, nous ne connaissons à cet égard que l'es-

sai tenté par M. Willette, en 1889, et qui n'a pas trouvé d'imitateurs ; mais, en revanche, nous avons depuis l'an dernier l'affiche morale, et c'est l'œuvre de M. Puvis de Chavannes, le peintre idéaliste et synthétiste par excellence, qui a été le point de départ de cette innovation : la loi de l'évolution a parfois de singulières conséquences. Paris a pu voir, au mois de septembre 1896, la Société de l'*Union pour l'action morale*, présidée par M. Paul Desjardins, faire afficher une magnifique lithographie murale, représentant l'*Enfance de sainte Geneviève* qui décore l'un des bas-côtés du Panthéon. D'autres reproductions doivent suivre. Le but poursuivi est d'inspirer, en dehors de toute idée de réclame, le goût du beau et du bien, et de réagir contre ce que peuvent avoir d'indécent et de provocant les affiches qui s'étalent un peu partout.

Certains artistes ont également pris l'initiative de renouveler la mise en scène et le costume théâtral. On l'a surtout vu aux représentations du *Théâtre d'art*, où l'on a pu juger des efforts faits pour approprier d'une façon plus complète et plus intime le cadre au sujet. Nous pourrions citer, par exemple, les décors de la *Fille aux mains coupées*, la *Chanson de Roland*, *Vercingétorix*, par M. Paul Sérusier ; ceux de *Berthe aux grands pieds*, par M. Vuillard ; ceux de *Fiérabras*, par M. Pierre Bonnard ; ceux du *Bateau ivre*, par M. Ranson ; ceux de *Théodat* et du *Chevalier du passe*, par M. Maurice Denis.

*
* *

Il est, enfin, une forme d'art qui s'est affirmée par des succès exceptionnels et qui est née sur un théâtre minuscule dont la scène de dépasse guère un mètre carré dans ses proportions ; nous voulons parler du théâtre parisien du Chat-Noir. Là, l'effet est produit par de simples ombres chinoises, mais des ombres chinoises d'un genre entièrement nouveau. Nous sommes loin du fameux *Pont-Cassé* du théâtre Séraphin qu'on a si souvent évoqué à ce propos, car l'ombre

chinoise n'y joue le plus souvent qu'un rôle secondaire. Les personnages se meuvent au naturel et le paysage y est à l'avenant; les ciels changent, le soleil monte ou décline, la lune envoie ses rayons blafards à l'intérieur d'une tour ou d'un palais; la mer est interprétée avec une telle vérité qu'elle semble vivante, non seulement par l'exactitude de la couleur, de ses lignes, de ses mille reflets, mais encore par le mouvement, par son flux et son reflux, par ses tressaillements, sous les coups de vent de la tempête.

C'est M. Caran d'Ache, alors à peu près inconnu, qui a commencé le succès du théâtre du Chat-Noir avec son *Épopée*. Tout jeune encore, il arrivait de Russie où il est né d'un père français, et il avait abandonné son nom patronymique de Poiret pour le pseudonyme de *Caran d'Ache* qui, en russe, signifie « mine de plomb », c'est-à-dire « crayon. » Il se mit à évoquer la légende napoléonienne avec un talent si prime-sautier, si réel, qu'il attira tout Paris au cabaret artistique créé au boulevard Rochechouart par le « gentilhomme Rodolphe Salis », à la fois poète, journaliste et peintre. Et, en effet, rien de plus grandiose et de plus émouvant que cette évocation du passé d'hier par de simples petits bonshommes découpés, se détachant sur un fond de toile blanche. Charlet et Raffet lui-même étaient du coup dépassés comme impression et comme effet. Nous en avons pour preuve les récits des assistants. « Lorsque dominant la foule immense d'une armée, noire comme une fourmilière, a dit l'un d'eux, à cheval sur un tertre, au-dessus du hérissement des baïonnettes et du balancement des plumets, Napoléon — la petite marionnette qui représentait Napoléon — étendait lentement son bras et montrait du doigt à cette multitude le point qu'on devait attaquer, la position qu'il fallait enlever — un frisson spécial nous courut sur la peau, et, tandis qu'un peu de fumée montait au-dessus des troupes en marche devant ce César immobile, nous eûmes dans ce bar, devant ce théâtricule, la sensation de quelque chose de vraiment héroïque, une impression d'art supérieur donnée par un artiste ingénieux dans un cabaret de fantai-

sistes. » De son côté, M. de Vogüé, parlant des *Mémoires* de Marbot en pleine Académie française, déclarait qu'il n'avait respiré l'atmosphère de soufre de l'épopée que devant les petites ombres chinoises, les découpures liliputiennes du Chat-Noir. C'est que ces petites marionnettes noires de M. Caran d'Ache, ces grenadiers à bonnets à poils minuscules, ces généraux aux chapeaux énormes, ces chasseurs aux kolbacks fantastiques, ces lanciers aux schapskas invraisemblables prenaient là autant d'envergure que les magnifiques fantassins de Gros ou les cavaliers géants de Géricault.

Mais le *Chat-Noir* n'a pas fait seulement la fortune artistique de M. Caran d'Ache, il a fait également celle de M. Henri Rivière, un prestigieux paysagiste qui joint à un tempérament d'artiste rare un cerveau d'ingénieur lui permettant de réaliser mécaniquement ses plus idéales conceptions. Ses décors sont de vrais chefs-d'œuvre de couleur et de composition, comme lignes, comme groupement de masses; on ne saurait rien rêver de plus pittoresque, de plus gracieux que ses tableaux de la *Marche à l'Étoile*, de *Phryné*, de *Geneviève de Paris*, de l'*Enfant prodigue*, d'*Héro et Léandre*. L'artiste n'a jamais cessé d'être égal, sinon supérieur aux poètes comme aux musiciens dont il « illustrait » les poèmes. Il a contribué plus que tout autre à ce mouvement mystique qui est parti du *Chat-Noir* pour s'imposer à l'art contemporain, comme était également partie du *Chat-Noir* la renaissance napoléonienne dont M. Caran d'Ache a été le promoteur avec l'*Épopée*.

*
* *

Les sculpteurs se sont également associés au mouvement artistique des Impressionnistes et des Symbolistes; mais ils en sont encore à leurs débuts.

M. Rodin est le seul qui se soit fait distinguer d'une façon exceptionnelle dans ce genre; il est vrai que c'est un artiste grand entre les plus grands, et il « mène d'un commande-

ment sûr le troupeau des hommes tristes et des femmes inassouvies. » Mais si ses œuvres sont puissantes, elles sont parfois énigmatiques et étonnent même quand elles séduisent.

Après M. Rodin, nous devons mentionner les efforts de M. Niederhausen, auquel on doit le buste socratique de Paul Verlaine, et ceux de M. Alexandre Carpentier, qui s'exerce aux poteries d'étain. L'ingéniosité de M. Alexandre Carpentier se fortifie d'une savante pratique, et il l'applique à toute espèce d'objets, même aux plus usuels, tels que des pots à tisane, des pots à crème, de simples plats. Et à chaque objet est appliqué un sujet qui lui est propre. Tel est, par exemple, le pot à tisane aux flancs duquel s'accroche avidement un homme que la fièvre dévore et dont le corps nu respire la douleur, tandis que tout autour de la panse s'enroulent les fleurs et les herbes salutaires qui doivent soulager ses souffrances et guérir son mal.

L'art associé aux choses de la vie familière, — ce qu'on appelle volontiers « l'art industriel », quoique l'art et l'industrie semblent devoir s'accoupler si malaisément, — n'est pas nouveau en France; mais il est entré depuis dix ans dans une période de transformation grâce aux nouvelles idées artistiques. Il n'en est encore qu'aux tâtonnements, au point de vue d'un style original; mais on sent qu'il n'est plus ni italien, ni flamand, et qu'il ne procède ni de la Renaissance, ni des siècles de Louis XIV, de Louis XV ou de Louis XVI, ni du Directoire ou de l'Empire, quoiqu'on y revienne volontiers. En outre, il s'applique à tout : aux meubles, aux sièges, aux boiseries, aux lambris, aux panneaux, aux métaux eux-mêmes. Des entrées de serrure et jusqu'à de simples boutons de porte demandent aussi qu'on s'y arrête, car ils accusent de nouveaux résultats acquis.

Le sens même des aspirations esthétiques qui s'y manifestent, la passion de l'arabesque et de l'abréviation n'ont pas été sans prédisposer à la décoration quantité d'artistes, et, en particulier, ceux qui portent la désignations d'Impressionnistes et de Symbolistes. Mais, si l'inspiration pre-

mière est japonisante, on sent que leur art est surtout de l'art français et non de l'art exotique, et, de plus, qu'il est un art naturiste, et non conventionnel ou artificiel, car il ne s'inspire que de la nature, et de notre nature. Nos artistes modernes sont appelés à faire comme leurs ancêtres, ces merveilleux architectes des cathédrales gothiques, qui se sont éduqués eux-mêmes et se sont élevés si haut dans leur art, et comme ces curieux potiers de Tanagra, dont on a dit que « leurs moindres statuettes étaient des miracles de justesse dans le mouvement et dans la grâce. »

Au nombre de ces artistes sont M. Jean Baffier, qui n'est pas seulement un habile sculpteur, mais qui s'est révélé comme un penseur sérieux et un excellent écrivain instructif dans sa brochure sur le *Musée du soir*, « une généreuse mais utopique chimère », a dit M. Armand Silvestre; — M. Émile Gallé, cet artiste nancéen dont on pouvait voir récemment à Toulouse une merveilleuse exposition de meubles et de cristaux, décorés particulièrement d'après la plante, depuis la vigne et le chèvrefeuille jusqu'au lys martagon, au tournesol, à la fougère, sans compter les formes qui varient d'après les mêmes inspirations idéistes ou les même pensées symboliques, sans compter les matières employées, opaques ou translucides, auxquelles viennent se mêler toutes les couleurs des pierres précieuses, des saphirs, des émeraudes, des améthystes, des agathes, des gemmes de toute espèce, serties en cabochon ou utilisées comme mosaïques; — M. Lachenal, dont les fours sont installés à Châtillon et dont les pâtes ont un velouté particulier rappelant celui de la chair, aussi bien pour le toucher que pour la vue; — M. Adrien Dalpayrat, originaire de Limoges, mais que nous avons vu assez longtemps à Toulouse, et qui est aujourd'hui fixé à Bourg-la-Reine, près Paris, où il est parvenu à donner aux grès les plus grossiers les couleurs les plus brillantes, le grain le plus fin en apparence, les formes les plus variées.

Nous pourrions encore citer les Chapelet, les Delaherche, les Massier, et le regretté Carriès, qui se sont fait potiers de

terre à la façon des Palissy et des Conrade, à la façon aussi des maîtres italiens, les Lucca della Robia, les Maletra, qui, eux-mêmes, continuaient la tradition des pétrisseurs de terre de Tanagra.

C'est une vraie renaissance de la poterie et de la faïence qui se manifeste depuis quelques années; celui-ci s'inspirant des formes antiques, celui-là tâchant d'en trouver de nouvelles, cet autre cherchant des compositions de terre, des modes d'émaux, des oxydes métalliques, tous enfin s'acharnant à l'étude de la terre pétrie sous toutes les formes et sous tous les aspects.

*
* *

Les diverses théories esthétiques qui ont influé sur les artistes français dans le courant de ce siècle ont pénétré jusqu'à Toulouse et y ont eu de nombreux adeptes. Il n'en pouvait être autrement dans cette officine privilégiée des statuaires et des peintres.

Ce qui caractérise les artistes toulousains, c'est, avant tout, la science du dessin et la préoccupation de la forme jointe à un naturalisme exact et mouvementé. Leur art est académique et, par conséquent, classique, tout en étant réaliste. Ils n'ont pas cessé de se souvenir des enseignements traditionnels de Chalette, des de Troy, des Rivalz et de Subleyras, pour ne citer que les principaux maîtres toulousains du dix-septième et du dix-huitième siècles, qui ont fait, dans notre siècle, des peintres comme Gros, Roques et Ingres. Ils sont arrivés jusqu'au Romantisme avec Garipuy, Auguste Cot, M. Jean-Paul Laurens, M. Benjamin Constant, M. André Rixens, M. Debat-Ponsan et M. Gervais. Mais, d'une façon habituelle, ils ne sont guère allés au delà. Si les paysagistes eux-mêmes ne sont pas restés fidèles aux paysages de style noble comme ceux de Valenciennes, ni aux paysages de style bourgeois, comme ceux de Théodore Richard, de Brascassat, de Joseph Latour, c'est à peine s'ils se sont laissés tenter par l'exemple des Naturalistes, tels

que Théodore Rousseau, des Idéistes, tels que Corot, et, à plus forte raison, des Impressionnistes, tels que MM. Signac, Sisley et Seurat.

C'est l'école mystique d'Orsel et d'Hippolyte Flandrin, plutôt que celle d'Overbeck et de Cornélius, qui a commencé à modifier sensiblement l'esprit et le mode de peinture des artistes toulousains, et à leur inculquer la distinction des formes et le raffinement des attitudes qui leur faisaient souvent défaut. Cette transformation était tout indiquée dans une cité et dans un diocèse qui comptent tant d'églises et tant de couvents à décorer de sujets religieux et symboliques. L'école d'Orsel et de Flandrin, comme celle d'Overbeck et de Cornélius, restait d'ailleurs fidèle, sur plusieurs points, à la tradition académique des Renaissants, qu'elle se bornait à épurer en unissant l'austérité chrétienne à la vérité expressive et à la grâce tranquille, et en donnant à ses personnages les types de l'idée morale qu'ils devaient représenter.

Des artistes toulousains, Romain Cazes fut le premier à marcher dans la voie tracée par Orsel et perfectionnée par Hippolyte Flandrin, dont il était le camarade à l'atelier d'Ingres. Originaire de Saint-Béat, il s'était fait distinguer, dès 1836, par ses compositions religieuses pleines d'élévation et de sérénité. En 1839, il obtenait une médaille de 3e classe au Salon de Paris avec son *Christ sur la montagne*. Et depuis, il n'a pas cessé de peindre des scènes de l'Ancien et du Nouveau Testaments, et de décorer les églises. Il y a joint des portraits remarquables par leur caractère de vérité, tout en excluant la banalité.

Ce n'est pas seulement à Paris qu'il a longtemps exercé son pinceau dans les églises du Jésu et de Saint-François-Xavier, ainsi que dans l'église Notre-Dame de Clignancourt, c'est ainsi dans notre région pyrénéenne. Il commença, vers 1854, par les peintures de l'établissement thermal de Bagnères-de-Luchon et il continua, en 1855, par les peintures murales de l'église de cette station balnéaire, où il représenta les *Litanies de la sainte Vierge*, le *Couronnement de la Vierge* et la

Divine liturgie. Sa manière ressemble beaucoup à celle de Flandrin. C'est la même ordonnance grave et pondérée pour la composition, le même mode d'exécution, un mode sobre dans les notes claires, mais sans éclat, plutôt pâles et attendries. L'expression qui en ressort est calme et douce, avec un charme particulier d'onction, de grâce et de poésie. La couleur est plus vive dans le tableau qui décore l'église de la Madeleine, à Albi. Il représente Marie de Magdala écoutant avec extase, derrière le tronc d'un palmier, le Christ prêchant à la foule. La belle pécheresse est seule au premier plan, et son visage comme son corps sont dans l'ombre produite par l'arbre, tandis que la silhouette du Christ se détache en pleine lumière, mais au second plan, sur l'horizon délicat d'un ciel chaud et ambré.

L'œuvre de Romain Cazes est considérable. Depuis 1836 jusqu'en 1870, il n'est guère de Salon de Paris où il n'ait exposé. On peut voir encore de ses peintures murales à Oléron (Basses-Pyrénées), où il a décoré l'église Sainte-Croix de grandes compositions, telles que le *Jugement dernier*, le *Portement de croix*, la *Mise au tombeau*, le *Purgatoire*, etc. On lui doit, enfin, dans la région du Sud-Ouest, la chapelle du chœur de l'église Notre-Dame, à Bordeaux.

Romain Cazes a laissé un disciple qui continue ses méthodes et reste fidèle à ses enseignements. M. B. Bernard a pour l'œuvre de son maître un véritable respect, et, tout naturellement, il a été appelé naguère à restaurer ses peintures éprouvées par les émanations humides et sulfureuses de l'établissement thermal de Bagnères-de-Luchon. C'est avec un soin pieux qu'il y a touché, c'est-à-dire sans rien changer à leur effet primitif. On peut en juger surtout par celles qui décorent la salle des Pas-Perdus et qui représentent la *Médecine s'appuyant sur la Chimie*, tandis que d'un côté se trouvent l'*Architecture consultant la Médecine pour l'édification du plan de l'établissement*, et, de l'autre, la *Géologie désignant l'endroit où gisent les sources sulfureuses*.

Après Romain Cazes est venu M. Bernard Bénezet, dont l'imagination était plus vive, la main plus alerte, la couleur plus dense. Ses débuts semblaient faire présager un peintre romantique plein de fougue dans la composition et de vigueur dans la couleur. Tel était son morceau de concours, qui le fit envoyer à Paris, en 1857, comme pensionnaire de la ville de Toulouse. Mais bientôt son pinceau s'assagit en se consacrant à la peinture religieuse. La plupart des églises de Toulouse sont remplies de ses œuvres, notamment celles de Saint-Étienne, de Saint-Sernin et surtout du Taur, de la Daurade et de Saint-Nicolas. On peut en voir également à la cathédrale de Pamiers et à l'église du couvent de la Drèche, près d'Albi, aux églises de Villemur, de Buzet, de Montégut et de Revel. Il a dessiné, enfin, une foule de cartons qui ont été exécutés par d'autres peintres dans plusieurs sanctuaires de France.

Érudit des mieux informés, en même temps que dessinateur hors de pair, M. Bernard Bénezet compose ses tableaux avec un sentiment archaïque très exact, n'excluant pas l'imagination la plus ingénieuse. Il excelle dans les grandes compositions hiératiques qui résument tout une vie de saints, comme la vaste frise de la *Mort de saint Sernin*, placée au-dessus du maître-autel de l'église du Taur, ou qui retracent l'histoire des principales institutions toulousaines, comme dans la belle galerie du château des Verrières, au faubourg des Minimes. Il aime surtout les sujets symboliques, soit religieux, comme ceux de la Daurade, où Constantin et Charlemagne reçoivent de la Vierge les insignes de leur domination sur le monde, soit historiques, comme ceux du plafond du théâtre du Capitole, représentant d'un côté le Beau plastique sous la figure de la belle Paule, entourée des peintres et des sculpteurs toulousains les plus célèbres, et, de l'autre côté, le Beau idéal sous la figure de Clémence Isaure présidant la pléiade des littérateurs et des musiciens toulousains. Sa manière rappelle parfois celle de Baudry. Mais dans les sujets religieux il est tout à fait personnel. On peut en juger surtout par sa peinture murale de la *Mort*

de saint Joseph, ornant une des chapelles de l'église du Taur. Elle rappelle les fresques des Catacombes par son ordonnance simple, son sentiment élevé, ses formes pures et élégantes. Mais la couleur est plus vive, plus accentuée, et l'effet diffère sensiblement de celui des peintures d'Hippolyte Flandrin et de Romain Cazes. On y sent davantage le naturalisme académique des Renaissants.

La maladie n'a pas permis à M. Bernard Bénezet de terminer la dernière des six grandes peintures murales qui décorent l'église Saint-Nicolas et qui garnissent tous les pourtours de la nef. On peut, néanmoins, apprécier à sa juste valeur cette œuvre considérable par l'étendue comme par le mérite. C'est bien l'École toulousaine qu'elle accuse, fille de Chalette et légitime héritière d'Antoine Rivalz. Les scènes sont composées avec le même soin habile, le dessin a cette même correction savante, l'idée la même portée élevée. Il y a de plus cette onction religieuse et ce sentiment intime qui font trop souvent défaut aux Renaissants et qui rappellent le style gréco-latin purifié et idéalisé par les chrétiens des Catacombes.

Nous devons enfin citer dans cette catégorie des peintres muraux M. Alexandre Serres. Son œuvre est déjà nombreuse et son pinceau s'est exercé un peu partout, à Toulouse et aux environs, même jusqu'en Amérique, mais nulle part d'une façon plus considérable que dans l'église des Jésuites, rue des Fleurs, où il a décoré la plupart des chapelles. Ce qui domine chez M. Alexandre Serres, c'est la facilité de la composition et l'éclat de la couleur. Il procède de l'école romantique et traite ses sujets en décorateur, sans véritable profondeur dans la pensée et sans grande variété dans les modes d'exécution, mais non sans habileté et sans agrément.

Avec M. Casimir Destrem, nous entrons dans une voie nouvelle qui ne ressemble en rien à celle des Grecs, des Latins et des Renaissants, et par conséquent des Classiques et des Romantiques. Il avait débuté par des scènes rustiques d'un naturalisme exact, telles que la *Fête de saint Roch*, qu'on peut voir au Musée de Toulouse. Puis, il est passé à

l'anecdote historique, à la façon de Dévéria et de Tony Johannot, et son *Jean Calas* obtint, en 1879, une troisième médaille au Salon de Paris. Mais, peu à peu, il a renoncé à la traduction exacte de la réalité et il s'est mis à « interpréter » la nature de la façon la plus idéaliste, la plus symbolique même. Dès lors, son dessin se synthétise, sa composition se simplifie, sa couleur devient claire et lisse, et sa manière rappelle celle des Pré-Raphaélites anglais, mais avec plus d'onction, de grâce et de sentiment. Ce n'est plus un réaliste à la façon de Millais ou de Hunt; il se rapproche davantage de Dante-Gabriel Rossetti par son idéalisme un peu vague et un peu flottant. Il va même jusqu'à M. Eugène Carrière, le chef de l'école de l'apaisement, de l'effacement et du brouillard sentimental. Ses compositions y gagnent un charme pénétrant et deviennent un mélange de réalité et de fiction plein de poésie et de grâce, qu'il traite un sujet mythologique comme *Prométhée enchaîné*, un sujet symbolique comme *le Voyageur* ou un sujet biblique comme *l'Atelier de saint Joseph* ou *l'Étoile du berger*. Ses œuvres respirent le calme, la paix, le recueillement qui rassérènent l'âme et lui ouvrent l'infini de la méditation et du rêve. Mais elles ont aussi quelque chose de factice et parfois de si anormal dans les formes et dans la couleur, qu'on est bien obligé de faire des réserves sur le genre adopté et sur son mode d'exécution.

M. Henri Rachou ajoute à l'Idéisme et au Symbolisme des procédés synthétiques qui rappellent ceux des Japonais. De tous nos peintres toulousains, c'est bien celui qui a le plus sacrifié au Puvisme par ses modulations mineures dans la couleur. Mais il n'en est pas moins classique dans la composition de ses tableaux, en même temps que romantique parfois dans la couleur, soit qu'il peigne un sujet historique, comme son *Étienne Marcel* ou son *Saint Martin*, ou de simples têtes d'études, comme ses jeunes filles laurées à la mode florentine des *Quattrocentistes*, soit qu'il retrace une anecdote du jour, comme *la Décoration de la Sœur Tixollier*, soit qu'il représente des fleurs délicates, des tortues

massives ou tout autre sujet emprunté à la flore ou à la faune, soit qu'il exécute un portrait comme celui de Mlle Yarz, d'une facture si sobre et d'un effet si pénétrant. Sa manière tient le milieu entre les enseignements d'Ingres, dont il rappelle la science académique et la composition soignée, et les méthodes d'Hokousaï, dont il imite les procédés synthétiques en réduisant la forme des objets à leur silhouette essentielle et caractéristique. C'est, de plus, un « effaciste » à la façon de M. Puvis de Chavannes, et parfois sa couleur devient froide, farineuse, alors qu'elle pourrait avoir la chaleur des Romantiques, ainsi qu'en témoigne sa *Méditation* que l'État vient de donner à notre Musée et qui s'inspire du cloître des Augustins, au milieu duquel circule un moine pensif et solitaire, sans en donner une représentation exacte dans les détails comme dans l'effet. Ainsi le veut sans doute le système préconçu de « déformation idéale » que professe M. Henri Rachou. Reste à savoir si la réalité n'est pas supérieure à la conception qu'il s'est faite.

Nous progressons plus que jamais dans l'art paradoxal avec M. Henri Martin. C'est d'ailleurs celui de nos peintres toulousains qui est allé le plus loin dans le mode de compréhension des sujets comme dans leurs modes d'exécution. Chercheur très personnel, très original, très tourmenté même par l'obsession d'un idéal particulier, il n'a pu encore parvenir à satisfaire tout le monde, et peut-être à se satisfaire lui-même.

On se rappelle le triomphe qu'il obtint au Salon de Paris dès sa prime jeunesse avec son tableau de *Francesca et Paolo*, aujourd'hui au Musée de Carcassonne, d'une allure si hardie, d'une couleur si chaude, d'une facture si vibrante. Virgile a conduit le Dante au bord du Styx, et, de la fournaise ardente qui flambe au fond des abîmes, vient de surgir le groupe absolument nu de Francesca et de Paolo. Le Dante a interpellé Francesca de Rimini au milieu de son vol à travers les ténèbres de l'enfer et celle-ci retient de la main Paolo Malatesta pour suspendre un instant leur course aérienne et répondre au poète florentin. Eugène Delacroix n'aurait

pas mieux conçu la scène au point de vue pittoresque, et, dans tous les cas, il n'aurait pas imaginé des effets de lumière plus curieux et plus sensationnels. Ce début faisait présager un nouveau maître pour l'école romantique, dans la note gaie et ensoleillée de M. Benjamin Constant, plutôt que dans la note dramatique et sombre de M. Jean-Paul Laurens, dont il était pourtant l'élève. Mais, tout à coup, M. Henri Martin changea sa manière et passa de l'école Néo-romantique à l'école des Idéalistes et des Symbolistes.

Il affirma sa nouvelle manière au Salon de Paris de 1891 avec une grande toile intitulée : *Chacun sa chimère*, inspirée d'une phrase suggestive des *Poèmes en prose* de Baudelaire, qui se souvenait lui-même du Dante : « Ils allaient avec la physionomie résignée de ceux condamnés à espérer toujours. » Le peintre montrait, sous le jour pâle de l'aube, dans une vaste plaine rocailleuse et stérile, une longue procession de fanatiques de tout âge et de toute condition, hommes, femmes, enfants, vieillards, des guerriers, des moines, des philosophes, des artistes, des vierges, des mères, courant les yeux fermés à la poursuite de leur rêve. En tête marche un jeune homme nu, portant une statuette de la Victoire; à côté, un franciscain, la tête encapuchonnée, les yeux en extase; derrière, une sorte d'Hercule, dont une ribaude fardée au rire bestial a lié les mains de guirlandes fleuries et de faveurs multicolores et est montée à califourchon sur ses épaules; un autre homme traîne, attachée à son crâne qu'elle a épuisé, une bête surnaturelle, immonde; plus loin, une femme souffreteuse qui allaite son enfant, et ainsi de suite. Tous ces fils de Caïn, victimes de passions nobles ou honteuses, du vice, du devoir ou de l'espérance, s'avancent d'un pas accablé vers un but invisible, comme poussés par une force irrésistible, et marchent pêle-mêle, sans se soucier de leurs voisins, conduits par une Gloire et une Foi aux grandes ailes.

La conception est laborieuse, la composition médiocrement ordonnée, la facture anormale. L'impression, quand même, fut grande, car la pensée était d'un ordre élevé et

l'exécution au-dessus des banalités courantes. La critique fut unanime à applaudir à l'effort. Mais la médaille du Salon fut refusée à M. Henri Martin et fut attribuée à un autre Toulousain, M. Gervais, dont l'œuvre très curieuse aussi, *Les Saintes Maries*, était dans des données moins nouvelles, moins paradoxales, et restait fidèle à la tradition romantique tout en se rapprochant des données plus modernes.

Il en fut de même en 1892 avec l'*Homme entre le Vice et la Vertu*. Ce tableau vient d'être donné par l'État à la ville de Toulouse, et nous pouvons en juger d'autant mieux qu'il a été placé dans la vaste salle du Musée réservée aux artistes toulousains. En un désert sablonneux, hérissé çà et là de chardons piquants et de rares herbes malingres, le Pécheur, nu, misérable, honteux, abêti et ruiné par les excès de toute sorte, fuit devant un groupe de femmes dévêtues ou couvertes d'oripeaux étranges, qui le poursuivent en gambadant et cherchent à le retenir en lui offrant leur corps appétissant et en multipliant les séductions fascinatrices du plaisir et de la joie. La nuit tombe et les clartés roses du paysage s'attendrissent de nuances violettantes. A l'horizon lointain, la lune montre son orbe pâle se détachant à peine sur un ciel gris couleur de perle. Devant le Pécheur marche une femme rasant le sol, comme prête à s'envoler vers le ciel. Elle est drapée dans une robe blanche de pur lin qui la fait ressembler à un être immatériel. Sa tête, ceinte d'une couronne d'épines et enclose dans de chastes voiles transparents, est illuminée par les derniers rayons du soleil mourant, tandis que ses vêtements sont déjà assombris par l'ombre bleuissante. Son visage est sévère, mais beau. C'est l'austère Vertu. Elle indique au Pécheur la nouvelle voie à suivre, la voie du Salut. Et le Pécheur, comme hypnotisé, mais hésitant et trébuchant dans cette marche inhabituée, difficile, finit par se décider, ainsi que l'a dit Alfred de Musset,

A suivre la Vertu qui lui sembla plus belle.

Nul sujet n'était plus téméraire à traiter et ne pouvait

tomber plus facilement dans la banalité ou l'excentricité. Avec un artiste moins avisé, les ribaudes, à peine vêtues de gazes transparentes ou surchargées d'oripeaux criards, pouvaient se transformer en vulgaires ballerines d'opéra ou en grossières reines de carnaval. M. Henri Martin a assurément évité ce double écueil; mais son œuvre n'en est pas moins étrange et déconcertante comme conception et comme exécution. Elle produisit cette impression lors de sa première apparition au Salon de Paris. Il en a été surtout ainsi à Toulouse, où l'on est encore peu habitué aux nouvelles méthodes paradoxales. Quoi qu'il en soit, ce tableau s'impose à l'attention par son importance et sa valeur. La critique parisienne n'hésita pas à le reconnaître et ses juges les plus sévères ne purent s'empêcher de le déclarer. « M. Henri Martin a une âme de poète et des yeux de peintre », a dit la *Revue des Deux-Mondes* par l'organe de M. George Lafenestre. « Il y a dans le grand paysage désert aux ondulations lentes et monotones une vibration large et douce de lumière, une harmonie d'enveloppe qui sont d'un peintre délicat et subtil », a écrit de son côté M. André Michel dans le *Journal des Débats*. Pour M. Raoul Pochon, un poète doublé d'un artiste, c'était « l'œuvre la plus importante de la salle, et peut-être même du Salon tout entier... On pourra chicaner M. Henri Martin, ajoute-t-il, sur son ordonnance et sur la manière de sa couleur, on ne saurait contester le caractère élevé de l'inspiration et la sincérité parfaite de l'auteur. »

Cette sincérité est évidente et elle procède d'une conviction profonde et raisonnée. Elle est de nature à faire pardonner à M. Henri Martin ses visions exceptionnelles et ses méthodes anormales. Mais nous regretterions qu'elle le conduisît aux aberrations inadmissibles, car il est merveilleusement doué comme imagination et son habileté d'exécution n'est pas moins remarquable. En tous cas, ce ne sont ni les critiques, ni les insuccès qui l'arrêteront dans sa marche vers l'Idéal. Il ne cessera pas de poursuivre ses recherches avec une tenace persévérance. Son Symbolisme s'est un peu

atténué, mais non son mode de peindre. Plus que jamais, il use de la manière granulée et virgulée, dont les hâchures s'amalgament à distance, mais font de près un effet peu agréable. Comme dans les aquarelles, M. Henri Martin laisse transparaître, à travers les zébrures de la touche, le blanc de céruse de la toile. Si le procédé est contestable pour les tableaux de chevalet, on ne saurait nier qu'il ne produise de bons effets pour les panneaux décoratifs destinés à être vus de loin : on a pu en juger par les toiles que M. Henri Martin a exécutées pour l'Hôtel-de-Ville de Paris, et on pourra s'en convaincre prochainement par l'idéal plafond, qu'un de nos plus grands maîtres en formes plastiques, M. Falguière, a peint pour la salle des Fêtes au Capitole de Toulouse, et où il a représenté l'*Apothéose de Clémence Isaure*. Il convient surtout aux paysages que M. Henri Martin aime à exécuter comme par passe-temps, mais qui constituent pour lui autant d'études documentaires pleines d'enseignements pour varier sa palette. Nous l'avons vu s'appliquer d'une façon merveilleuse aux couchers de soleil et aux levers de lune, aux clartés d'aube naissante et aux pâleurs mourantes du crépuscule, c'est-à-dire à ces heures indécises où la Nature s'empreint de poésie douce et mélancolique et où les personnages se mêlent au paysage dans une harmonie vague et confuse pleine de rêverie.

Ce parti pris « d'effacisme » dans la couleur, ce défaut de construction nette dans les corps et de formes définies dans les attitudes ont été vivement critiqués comme nuisant à la clarté des idées et à la signification des symboles. A cet égard, M. Henri Martin ne suit pas plus la tradition préraphaélique que celle des Renaissants. Lorsqu'un poète comme Dante ou Pétrarque, lorsqu'un peintre comme Boticelli, Michel-Ange ou Rubens voulaient rendre quelque allégorie, ils mettaient d'autant plus de précision, de plasticité, de coloration dans la transcription de leurs visions que leur conception était plus profonde, plus obscure ou plus tenue; ils croyaient ainsi rendre leur pensée d'autant plus sensible que les apparences qui la traduisaient étaient plus confor-

mes à la réalité. Or, c'est ce que n'admettent point les nouvelles écoles artistiques pas plus que les nouvelles écoles littéraires. Elles prétendent laisser à la peinture comme à la poésie cette imprécision qu'a la musique et se borner à fournir à l'imagination des motifs d'évocation, de réflexion et de méditation qui élèvent l'esprit et saisissent l'âme en leur suggérant toute espèce de pensées nobles et élevées sans leur en imposer aucune. Elles veulent associer le public à leur œuvre esthétique et en faire leur convive idéal au banquet de leurs rêves.

M. Henri Martin excelle dans le portrait. Mais, là encore, il apporte des modes de conception et des façons de peindre si particuliers qu'il est rarement apprécié suivant son talent et ses mérites. Son horreur des banalités convenues, son impatience à subir les formules usées, sa préoccupation de chercher et de trouver une manière en rapport avec ses conceptions idéales et avec ses visions de la nature sont autant de raisons pour déconcerter « le Philistin. » Il n'en a pas moins de nombreux imitateurs sans avoir de véritables élèves.

C'est ainsi que M. Eugène Lecoindre, M. Séverin Duolé et M. Henry Gérard essayent de l'imiter, surtout pour leurs paysages, et il en est de même de M. et de Mme Jean Diffre et de M. Joseph des Essars pour leurs tableaux de genre. Quant à M. Guilbert, il l'a parfois pastiché de la façon la plus heureuse, et tel de ses portraits, comme celui de *M. Gilbert de Sévérac*, peut être considéré comme une œuvre supérieure, que M. Henri Martin lui-même ne se refuserait pas à signer.

Devons-nous classer M. Georges Castex parmi les peintres paradoxaux? Nous ne le croyons pas, malgré son imagination ingénieuse et ses recherches picturales parfois anormales. C'est avant tout un dessinateur habile que ses sanguines ont mis tout à fait en relief. Il connaît toutes les magies de la couleur et il en use pour les effets les plus pittoresques, par exemple dans la *Fuite en Egypte*. Il excelle dans l'anecdote qu'il sait conter avec verve et pein

dre avec esprit, témoin la peinture de la *Porte d'Henri IV*, dans la cour centrale du Capitole. Il a parfois des idées poétiques qui vous transportent dans les milieux les plus éthérés; mais c'est surtout un naturiste convaincu, et, s'il confine parfois le paradoxe, il ne tombe jamais dans la recherche de l'inexpressible et de l'impicturable. Il reste fidèle aux Renaissants.

M. Joseph Granié tend, au contraire, à s'isoler dans une manière toute idéale en dehors des formules actuelles. Il avait commencé par peindre des scènes naturalistes, rurales ou militaires, à la façon précise et délicate des vieux Flamands, mais avec une note moderniste très accentuée. Il y avait joint des portraits très fins, à la manière des Clouet, des Jehan Fouquet et de Jehan Perréal, dit Jean de Paris. Il a continué par des enluminures à la façon des Persans, où la noblesse des idées et la perfection du dessin s'accordent avec l'habileté décorative et la précision délicate des miniaturistes du quinzième siècle; telles ses illustrations du *Livre de Job*, avec les gloses de Renan, la couverture pour la *Chanson de Néos*, de M. Robert Scheffer, et ses enluminures pour l'*Écriture des anges*, de M. Camille Mauclair. Le voici maintenant qui s'inspire d'Holbein, d'Albert Dürer, de Cranach surtout, soit qu'il se serve de mine de plomb ou de sanguine, rehaussées de discrets éclairs d'or, pour interpréter ses têtes d'une psychologie si intense, où s'affirme le souci de rester simple sans se borner à une écriture sommaire, comme pour son *Portrait d'Yvette Guilbert*, soit qu'il peigne de délicates et lumineuses icones comme sa *Mater Dolorosa*, si particulièrement remarquée au Salon de Paris en 1895.

A côté des peintres proprement dits, toute une légion de jeunes « ymagiers » est en train de se former, qui nous promet les plus curieuses investigations dans l'art spécial qu'ils cultivent. Ce sont tantôt des affiches qu'ils illustrent, comme M. Marius Jognarelli et le baron Foache, tantôt des légendes de saints, ou des gestes chevaleresques dont ils se font les « hystoriayres », comme M. Charles Pezeu, tantôt

des poésies héroïques ou des pièces délicates qu'ils commentent par l'image, comme MM. Antoine de Caunes et Élie Clavel. Et dans ces diverses œuvres qu'ils enjolivent de toute espèce de « torneures, florisseures et champisseures », ainsi qu'on disait au Moyen-âge, ils font preuve d'une imagination singulièrement précieuse, délicate, élevée, qui attire les yeux autant qu'elle charme l'esprit.

Si de la peinture et du dessin nous passons à la statuaire, nous voyons peu de sculpteurs toulousains enclins à adopter les errements des écoles paradoxales. Ils sont trop imbus des leçons de l'Ecole et des visions de la Nature pour se laisser séduire par l'Idéisme ou par le Symbolisme. M. Jean Rivière est peut-être le seul qui se soit épris tout à la fois du Byzantinisme, comme dans son médaillon polychrome de *Théodora*, et du Médiévisme, comme dans son médaillon-étain de *Jeanne d'Arc*. Le premier est purement décoratif et sans grande valeur artistique. Mais le médaillon-étain de *Jeanne d'Arc* se distingue par une conception archaïque d'une note très intéressante, en même temps que par une facture très simple et très habile. Il vient d'y joindre un portrait de femme tout à fait « moderne », en médaillon également, qui montre une curieuse application de l'art byzantin et médiéval à l'actualité contemporaine, en même temps que le mélange singulier de la peinture paradoxale à l'art sculptural.

Le danger de ce genre de composition est d'être très limité par le nombre des sujets. Les artistes qui s'y adonnent risquent fort d'éprouver la mésaventure de ce jeune littérateur, mort prématurément, Jules Tellier, auquel le Havre vient d'élever un buste, et qui s'écriait mélancoliquement dans ses *Notes* de Tristam Noël, sorte d'auto-biographie intellectuelle qu'il traça, paraît-il, aux environs de sa vingt-troisième année : — « Je n'atteindrai pas l'idéal et je ne puis me retourner vers le réel. Avez-vous vu se débattre des crabes tombés sur le dos? Ils agitent désespérément les pattes sans pouvoir se redresser et contemplent avec effarement le ciel lointain qui n'est pas fait pour eux. »

CONCLUSION.

Serait-ce la conclusion finale de l'étude détaillée que nous venons de consacrer à l'*Art paradoxal* actuel — à cet art scintillant et brumeux, comme on l'a dit, amusant et morne, agressif et désabusé, réaliste et irréel, fluide, flou fait de nuances vagues, de couleurs crues et indécises, citadin avec passion, rural avec frénésie, brutal et inerte, crépusculaire et tapageur, curieux de lumière et noyé d'ombre, attentif à ce qui trouble, ondule, frissonne, cherchant ce qu'il y a de mou, de dilué, d'instable dans l'aspect des choses sensibles, image d'un monde qui vacille, clignote et se dissout, fantasmagorie pittoresque d'une philosophie qui déclare que l'univers est un défilé d'illusions, drame poignant de réalités humaines, féerie superbe et macabre, feu d'artifice prodigieusement multiple et complexe? — A une telle question, il serait rigoureux de répondre affirmativement, et cependant tel est à peu près l'avis d'un psychiatre allemand, élevé à l'école française des Charcot, des Morel et des Magnan.

Le Dr Max Nordau s'est appliqué à étudier les artistes et les écrivains de notre temps en un ouvrage très curieux, devenu rapidement célèbre, qu'il a intitulé *Entartung* (*Dégénérescence*). Son opinion raisonnée est que la plupart de nos artistes et de nos écrivains, comme le public qui les accueille favorablement, présentent des signes caractéristiques non seulement de surmenage, mais encore de dégénérescence. Il retrouve surtout ces signes caractéristiques chez les Mystiques, parmi lesquels il range les Préraphaélites, les Symbolistes et tous ceux qui ont le culte de Wagner, de Tolstoï, de Peladan, de Maeterlinck. Et il attribue cette propension au Mysticisme à l'impuissance du cerveau fatigué à régler l'association des idées. Cela n'empêche pas le dégénéré mystique d'être souvent très original, très brillant, très spirituel. Il peut avoir des goûts artistiques très prononcés, mais il n'est pas capable d'une attention céré-

brale exigeant de l'attention, lui permettant d'enchaîner rigoureusement des associations d'idées et de faire œuvre géniale.

N'en déplaise à M. Max Nordau et aux psychiatres de son école, il y a eu des surmenages et des dégénérescences dans tous les temps : l'Histoire est là pour nous l'enseigner. Et, cependant, l'Art et la Littérature n'ont pas cessé de se transformer. Il y a donc autre chose que le surmenage et la dégénérescence pour expliquer la formation et la déformation des diverses écoles qui se sont manifestées dans tous les siècles et chez les peuples les plus divers.

L'univers a beau se charger de milliers d'années, il garde toujours sa sève et sa fécondité. Il en est de même de l'esprit humain, car il procède des mêmes forces créatrices et il a les mêmes aptitudes fécondantes. De là toutes ces écoles artistiques et littéraires qui n'ont cessé de se former à travers les âges, et, en particulier, dans notre siècle. Leur effort est méritoire et ne peut qu'être encouragé, car il émane de ce besoin inné de l'Homme de développer ses facultés naturelles, de perfectionner ses connaissances acquises, de rechercher partout le Bien et le Beau. Si ce n'est à chaque génération, du moins après une certaine série de générations, l'Homme croit avoir acquis des visions plus profondes du Beau et des modes d'expression conformes à ces visions. Pour mettre en pratique ces visions et ces modes d'expression, des écoles se forment correspondant à ces visions et à ces modes d'expression. Mais ces écoles n'ont qu'un temps, par suite de l'opposition des tempéraments, de la dissemblance des goûts, de l'influence des milieux, de la différence de l'éducation reçue ou acquise. Des divisions surviennent, d'autres tendances se manifestent, d'autres aspirations se formulent, d'autres sympathies se groupent, d'autres alliances, formelles ou tacites, s'établissent et de nouvelles écoles se produisent.

Tels sont les enseignements de l'Histoire. Ce sont aussi ceux de la logique. Et notre dix-neuvième siècle est un des exemples les plus typiques de ces transformations avec ses

nombreuses écoles, tant artistiques que littéraires, et tour à tour classiques, romantiques, réalistes et naturalistes. Voici venir maintenant les écoles impressionnistes, naturistes, idéistes et symbolistes. Laissons-leur la place qu'elles demandent dans l'Art, et attendons patiemment qu'elles nous révèlent une forme nouvelle du Beau.

Somme toute, l'agitation qui se produit dans toutes ces écoles est plutôt à la surface que dans les couches profondes de l'Art. Loin de rompre avec le passé, les écoles actuelles ne font que suivre sa poussée. Elles sont toujours sous l'influence éducatrice des grands maîtres de la Renaissance. Mais, d'autre part, elles subissent la tradition hollandaise et flamande pour le choix du sujet et les modes de peinture de la nature, avec une recherche plus grande des tonalités claires et éclatantes, grâce surtout à la conception du « plein air », due aux paysagistes. Enfin, elles s'inspirent du symbolisme des primitifs italiens, appliqué à l'expression des sentiments philosophiques de la société moderne.

Un Art qui est ainsi soutenu par la tradition et qui veut progresser ne saurait être en décadence; il suit sa destinée et il a pour lui l'avenir. Comme on l'a fait observer maintes fois, il n'y a de disputes que chez les peuples libres; les Parlements muets sont un symbole de servitude. Il en est de même de l'Art. S'il s'assagit au point de tomber dans l'uniformité, quelque savant et quelque habile qu'il puisse être, il témoigne d'une déchéance intellectuelle de la nation qui le pratique. Les plus belles périodes artistiques de la Grèce correspondent aux régimes politiques les plus différents, et ces régimes se sont succédé tous les cinquante ans avec Pisistrate, avec Périclès et avec Alexandre. Le jour où elle s'est contentée de la répétition des chefs-d'œuvre qu'elle avait déjà produits au lieu de chercher à en créer de nouveaux, elle ne s'est pas reposée; elle est morte!... Quand l'art italien s'est complu à ressasser les formules dogmatiques de Raphaël, il a cessé d'exister. Et il a fallu à l'art français toute la mobilité d'esprit naturelle à ceux qui le

pratiquaient pour le préserver de la déchéance qui le menaçait également.

Mieux vaut donc pour les destinées de l'Art l'anarchie actuelle que nous subissons que l'ancienne tyrannie académique qui avait enchaîné la liberté de penser et d'agir autrement que nos devanciers. Si cette anarchie nous a donné un art *moderne* qui « accable l'humanité de sarcasmes et qui allume une lanterne magique pour montrer ses vilenies », elle a produit aussi un art *moderne* qui « tâche de consoler l'humanité vieillie, de la délivrer et de la hausser jusqu'à la conception de la vie idéale. »

Assurément, ce sont là de grands et beaux résultats. Vienne un homme de génie qui sache les compléter en trouvant la formule cherchée par tant d'esprits inquiets, et ceux-là même qui se sont montrés les plus rebelles et les plus incrédules aux investigations déréglées de l'*Art paradoxal* n'hésiteront pas à reconnaître l'effort intellectuel qu'il a nécessité et les services qu'il aura rendus.

De tout temps, a dit récemment un de nos meilleurs critiques d'art, M. André Michel, les mêmes plaintes se sont fait entendre, et, de génération en génération, l'Histoire nous renvoie, par la bouche des contemporains, ce mot de « décadence » auquel l'expérience plus éclairée des hommes a substitué celui d' « évolution. » Vers l'an 1352, le vieux Taddeo-Gaddi reçut la visite d'Andrea Orcagna ; ils étaient tous deux très pénétrés des doctrines de l'école giottesque ; Taddeo même les avait reçues directement de la bouche et de l'exemple de l'homme extraordinaire à côté duquel il avait travaillé. Orcagna, comme il le prouvait à Or San Michele, ajoutait déjà aux traditions de l'école quelque chose de nouveau et comme des germes que l'avenir devait faire lever. Mais il n'était pas sans inquiétudes, et, s'il faut en croire Sacchetti, la question qu'il posait au plus fidèle disciple et au plus grand continuateur du peintre de saint François d'Assise et de l'ami de Dante était à peu près celle-ci : « Y a-t-il eu un vrai maître depuis Giotto? » et l'autre répondait (sans doute, à peu près du même ton que Célestin

Nanteuil, secouant sa chevelure mérovingienne, disait aux derniers romantiques : « Il n'y a plus de jeunes gens ») : « L'art s'en est allé et s'en va tous les jours ! » Et pourtant à l'horizon prochain tremblait déjà l'aurore du radieux Quattrocento, et c'étaient justement les signes précurseurs, mais encore inintelligibles, de ce merveilleux renouvellement qui faisaient, sans doute, l'inquiétude et la tristesse du grand giottesque vieilli.

Espérons qu'il en sera de même pour le vingtième siècle auquel nous touchons. Et, parmi toutes les théories qui ont été proposées, défendues, commentées, parmi toutes les techniques qui ont été préconisées, essayées, éprouvées, depuis le Classicisme le plus dogmatique jusqu'à l'Impressionnisme le plus déliquescent, ne doutons pas que l'un de nos artistes finisse par réaliser le rêve intime qui hante l'Humanité à certaines périodes des siècles et par lui révéler une fois de plus la divine apparition, éternellement fugitive et changeante, de la Beauté dans l'Art, comme nous l'attendons également dans la Littérature.

SUR LES SYMBOLES D'OPÉRATIONS

A EXPOSANTS IMAGINAIRES DE GALOIS

PAR M. LE VAVASSEUR *.

1. Soit $f(x)$ un polynôme entier à coefficients entiers, de degré n, irréductible suivant le module ω, ω étant un nombre premier.

Prenons la congruence

$$f(x) \equiv 0 \pmod{\omega}$$

comme congruence fondamentale.

Soit j une imaginaire de Galois.

j sera de la forme

$$j = \alpha_1 + \alpha_2 x + \alpha_3 x^2 + \ldots \alpha_n x^{n-1},$$

x étant l'une des racines de la congruence fondamentale.

Envisageons un groupe engendré par n opérations distinctes, d'ordre ω, échangeables deux à deux, que je désignerai par

$$a_1, a_2, \ldots a_n.$$

Je considère une opération unique a, et je définis a^j par la formule

$$a^j = a_1^{\alpha_1} a_2^{\alpha_2} a_3^{\alpha_3} \ldots a_n^{\alpha_n}.$$

De cette façon, toute les opérations du groupe $(G_\omega)^n$ engen-

* Lu dans la séance du 4 février 1897.

dré par $a_1, a_2, \ldots a_n$ seront représentées par les puissances réelles ou imaginaires de a. On écrira, pour avertir que l'opération est susceptible d'exposants imaginaires, et pour indiquer en même temps son ordre, ϖ^n, et la congruence $f(x) \equiv 0 \pmod{\varpi}$, qui sert de congruence fondamentale,

$$a^{(\varpi,\, f(x))} = 1.$$

Si i et j sont deux imaginaires de Galois, par définition, on a

$$(a^i)^j = a^{ij}.$$

2. Cela posé, cherchons quel est le groupe des isomorphismes de $(G_\varpi)^n$.

Soit J un isomorphisme.

A l'opération a_i, l'isomorphisme J fait correspondre une opération telle que

$$a_1^{\alpha_{i1}}\, a_2^{\alpha_{i2}} \ldots a_n^{\alpha_{in}} \qquad (i = 1, 2, \ldots n),$$

de telle sorte que l'isomorphisme se ramène à une substitution linéaire faite sur les exposants des opérations, substitution de la forme

$$J = \left| x_j \quad \sum_1^n{}^i \; (\alpha_{ij}\, x_i) \right| \qquad (j = 1, 2 \ldots n),$$

où les coefficients α_{ij} sont des nombres entiers pris suivant le module ϖ.

L'isomorphisme J donne une correspondance univoque entre les opérations du groupe $(G_\varpi)^n$ envisagé et celles du groupe transformé, lequel coïncide avec $(G_\varpi)^n$.

Il résulte de là que le déterminant

$$\begin{vmatrix} \alpha_{11} & \alpha_{12} & \ldots & \alpha_{1n} \\ \alpha_{21} & \alpha_{22} & \ldots & \alpha_{2n} \\ \cdot & \cdot & \cdot & \cdot \\ \alpha_{n1} & \alpha_{n2} & \ldots & \alpha_{nn} \end{vmatrix}$$

doit être incongru à zéro (mod ϖ).

Réciproquement, à toute substitution telle que J, à coefficients entiers pris suivant le module ϖ, et à déterminant incongru à zéro (mod ϖ), correspond un isomorphisme du groupe $(G_\varpi)^n$ en lui-même.

Ces substitutions forment un groupe qui n'est autre chose que le groupe des isomorphismes cherché. On sait que l'ordre de ce groupe est

$$(\varpi^n - 1)(\varpi^n - \varpi)(\varpi^n - \varpi^2) \ldots (\varpi^n - \varpi^{n-1})^*.$$

Celles de ces substitutions pour lesquelles le déterminant est congru à 1 (mod ϖ) forment un sous-groupe invariant du groupe total. Le groupe des isomorphismes ne peut être simple que si $\varpi = 2$.

Je citerai, comme exemple, le groupe des isomorphismes de $(G_2)^3$. Il est d'ordre 168. Posons

$$A = | x, y, z \quad x+y+z, \quad x, \quad x+y |$$
$$B = | x, y, z \quad y, \quad x, \quad z |$$

On a $\quad A^7 = B^2 = 1, \quad (A^6B)^3 = 1, \quad (A^4B)^4 = 1.$

On retrouve ainsi un groupe simple bien connu**.

On peut se demander s'il existe des opérations du groupe $(G_\varpi)^n$ telles qu'à chacune d'elles J fasse correspondre l'une de ses puissances. La solution de cette question revient à la résolution des congruences simultanées

$$\sum_1^n{}^i \ (\alpha_{ij} x_i) \equiv s x_j, \quad (\text{mod } \varpi), \quad (j = 1, 2, \ldots n),$$

où s est un nombre entier, racine de la congruence

$$\Delta(s) \equiv \begin{vmatrix} \alpha_{11} - s & \alpha_{12} & \ldots & \alpha_{1n} \\ \alpha_{21} & \alpha_{22} - s & \ldots & \alpha_{2n} \\ \cdots & \cdots & \cdots & \cdots \\ \alpha_{n1} & \alpha_{n2} & \ldots & \alpha_{nn} - s \end{vmatrix} \equiv 0 \quad (\text{mod } \varpi)$$

* Jordan, *Traité des substitutions*, p. 97.

** V. Otto Hölder, *Mathematische Annalen*, t. XLVI, 1895, p. 321. — Dyck, *Mathematische Annalen*, t. XX, pp. 40 et 41.

Prenons le cas où cette congruence serait irréductible (mod ϖ).

Soit j l'une des racines (imaginaires). Le nombre j appartient à un certain exposant q, (modd ϖ, $f(x)$).

q divisera $\varpi^n - 1$, et il n'y aura pas de nombre $r < n$, tel que q divise $\varpi^r - 1$, puisque nous supposons que

$$\Delta(s) \equiv 0 \pmod{\varpi}$$

est une congruence irréductible (mod ϖ), de degré n. (Remarquons que $\varphi(q)$, c'est-à-dire le nombre des entiers inférieurs à q et premiers avec q, sera divisible par n). Dans ces conditions, l'isomorphisme J, qui sera d'ordre q, deviendra

$$J = \begin{pmatrix} a^i \\ a^{ij} \end{pmatrix}.$$

Exemple. — Prenons le groupe $(G_2)^2$, et l'isomorphisme

$$A = \begin{pmatrix} a^x & b^y \\ a^y & b^{x+y} \end{pmatrix}.$$

Prenons, comme congruence fondamentale,

$$f(i) = i^2 - i - 1 \equiv 0 \pmod 2.$$

Le groupe $(G_2)^2$ sera défini par l'équation unique

$$a^{(2,\, i^2 - i - 1)} = 1.$$

A l'isomorphisme $A = |x, y \quad y, \quad x+y|$ correspond la congruence $s^2 - s - 1 \equiv 0 \pmod 2$,

d'où $$s = i, \quad A = \begin{pmatrix} a^j \\ a^{ij} \end{pmatrix}.$$

3. Voici une *première application*. Il existe un groupe spécial à l'ordre 12 défini par les équations

$$a^2 = b^2 = c^3 = 1, \quad ab = ba, \quad \bar{c} = (a, b, ab).$$

La notation $\bar{c} = (a, b, ab)$ indique que l'on a

$$ac = cb. \quad bc = cab, \quad abc = ca,$$

Si on introduit les opérations à exposants imaginaires de Galois, les équations qui définissent le groupe peuvent s'écrire

$$a^{(2,\, i^2-i-1)} = b^3 = 1, \quad a^\alpha b^\beta = b^\beta a^{\alpha i^\beta}.$$

Les substitutions du groupe régulier correspondant sont toutes comprises dans la formule

$$a^\alpha b^\beta = \begin{pmatrix} a^x & b^y \\ a^{\alpha + x i^{2-\beta}} & b^{y+\beta} \end{pmatrix}.$$

Enfin, les isomorphismes cogrédients sont de la forme

$$J_{\alpha,\beta} = \begin{pmatrix} a, & b \\ a^\alpha, & a^\beta b \end{pmatrix} \qquad \begin{pmatrix} \alpha = 1,\ i,\ 1+i \\ \beta = 0,\ 1,\ i,\ 1+i \end{pmatrix}.$$

4. *Deuxième application.* — Si l'on veut énumérer les groupes d'ordre p^2q, p étant un nombre premier plus grand que le nombre premier q, on voit immédiatement qu'il y aura un sous-groupe invariant d'ordre p^2.

Prenons le cas où le sous-groupe distingué Γ est le groupe $(G_p)^2$.

Soient a et b deux opérations échangeables d'ordre p,
c une opération d'ordre q.

L'opération c étant échangeable au groupe $\left\{ a, b \right\}$, il lui correspondra l'isomorphisme

$$C = | x, y \quad \lambda x + \rho y,\ \mu x + \sigma y |$$

qui devra être d'ordre q.

Soit

$$(1) \qquad s^2 - (\lambda + \sigma)\, s + \lambda\sigma - \mu\rho \equiv 0 \pmod{p}$$

la congruence caractéristique de cet isomorphisme.

Comme on aura $a^x b^y c = c(a^x b^y)^s$, on voit que si la congruence (1) admet des solutions, ce seront des racines de la congruence $s^q \equiv 1 \pmod{p}$.

Soit m le nombre des sous-groupes d'ordre p du groupe $\left\{ a, b \right\}$ auxquels c est échangeable; n le nombre des ensembles de q sous-groupes d'ordre p tels que c transforme les uns dans les autres les sous-groupes de l'un quelconque de ces ensembles

On a $$m(p-1) + nq(p-1) = p^2 - 1$$
ou $$m + nq = p + 1.$$

Si c n'est échangeable à aucun des sous-groupes d'ordre p de $\left\{ a, b \right\}$, c'est-à-dire si l'on suppose que le premier membre de la congruence (1) est irréductible, (mod p), on a $m = 0$, $nq = p + 1$; donc, q *divise* $p + 1$. Nous envisagerons en particulier le cas où la congruence (1) est irréductible.

On peut alors choisir les deux opérations a et b de façon que b soit la transformée de a par c. La substitution C devient

$$C = | x, y \quad \rho y, \quad x + \sigma y | .$$

Il est facile de voir qu'on peut supposer q impair.

Alors le déterminant de C^q étant $(-\rho)^q$, comme on a

$$C^q = 1, \text{ il en résulte } (-\rho)^q \equiv 1 \pmod{p}.$$

Mais q est impair et divise $p + 1$, de plus il est premier. Donc, il ne divise pas $p - 1$. Donc, on a nécessairement

$$\rho \equiv -1. \pmod{p}.$$

Alors $$C = | x, y \quad -y, x + \sigma y | .$$

On peut poser, d'une façon générale,

$$C^n = | x, y \quad -x\varphi_{n-2}(\sigma) - y\varphi_{n-1}(\sigma), \quad x\varphi_{n-1}(\sigma) + y\varphi_n(\sigma) |$$

et l'on a $$\varphi_{n+1}(\sigma) = \sigma\varphi_n(\sigma) - \varphi_{n-1}(\sigma)$$

avec $$\varphi_{-1}(\sigma) = 0, \quad \varphi_0(\sigma) = 1,$$

relation d'où l'on déduit facilement la suivante :

$$\varphi_n^2(\sigma) - \varphi_{n-1}(\sigma)\varphi_{n+1}(\sigma) = 1.$$

La congruence (1) devient ici :

$$s^2 - \sigma s + 1 \equiv 0 \pmod{p}.$$

Soit u un nombre entier, non résidu quadratique, (mod p) et j et j^p les racines de la congruence

$$s^2 - \sigma s + 1 \equiv 0 \quad (\text{modd } p, x^2 - u).$$

On a $\quad \sigma \equiv j + j^p, \quad j^{p+1} \equiv 1 \quad (\text{modd } p, x^2 - u)$

alors $$\varphi_n(\sigma) \equiv \frac{j^{n+1} - j^{(n+1)p}}{j - j^p} \quad (\text{modd } p, x^2 - u).$$

Si nous écrivons que $C^q = 1$, il vient

$$\varphi_q \equiv 1, \quad \varphi_{q-1} \equiv 0 \pmod{p}.$$

A cause de la relation $\varphi_{q-1}^2 - \varphi_q \varphi_{q-2} = 1$, ces conditions suffisent.

On a donc $$\frac{j^{q+1} - j^{(q+1)p}}{j - j^p} \equiv 1 \quad (\text{modd } p, x^2 - u)$$

avec $$j^q - j^{pq} \equiv 0 \quad (\text{modd } p, x^2 - u).$$

La première congruence devient, en tenant compte de la deuxième,

$$\frac{j^{q+1} - j^{(q+1)p}}{j - j^p} \equiv \frac{j^{q+1} - j^q j^p}{j - j^p} \equiv j^q \equiv 1 \quad (\text{modd } p, x^2 - u);$$

donc, j appartient à l'exposant q, (modd p, $x^2 - u$).

Réciproquement, q divise $p^2 - 1$, puisqu'il divise $p + 1$; il existe donc des nombres appartenant à l'exposant q, (modd p, $x^2 - u$).

Soit j l'un d'entre eux. On a :

$$j^q \equiv 1, \quad (\text{modd } p, x^2 - u),$$

et, puisque q divise $p + 1$,

$$j^{p+1} \equiv 1 \quad (\text{modd } p, x^2 - u).$$

x et x^p étant les racines de la congruence fondamentale, on a

$$j = \alpha + \beta x, \quad j^p = \alpha + \beta x^p,$$

α et β étant des entiers réels; donc,

$$\sigma = j + j^p \equiv 2\alpha \pmod{p, x^2 - u}$$

est réel, et la substitution

$$C = | x, y \quad y, x + \sigma y |$$

est telle que

$$C^q = 1^*.$$

Introduisons les exposants imaginaires de Galois.

Soit $b = a^j$; la relation $ac = cb$ devient $ac = ca^j$.

La relation $bc = ca^{-1}b^\sigma$ donne

$$a^j c = ca^{-1} a^{j(j + j^p)},$$

et comme on a

$$j^{p+1} \equiv 1 \pmod{p, x^2 - u},$$

il vient $$a^j c = ca^{j^2}.$$

Enfin, on a, d'une façon générale,

$$a^i c^v = c^v a^{ij^v}.$$

Bref, le groupe correspondant sera défini par les équations

$$a^{(p, x^2 - u)} = b^q = 1, \quad a^i b^v = b^v a^{ij^v},$$

j appartenant à l'exposant q, $\pmod{p, x^2 - u}$,
u est un résidu non quadratique $\pmod{p}$.

Ce groupe contient $p^2\varphi(q)$ opérations d'ordre q, savoir les opérations $a^i b^v$, i étant quelconque, v premier avec q.

Viennent ensuite $(p + 1)\varphi(p)$ opérations d'ordre p.

* Voir O. Hölder, *loc. cit.*, § 32.

Les substitutions du groupe régulier sont données par la formule

$$a^{\lambda}b^{\mu} = \begin{pmatrix} a^{x} & b^{y} \\ a^{\lambda + xj^{-\mu}} & b^{y+\mu} \end{pmatrix}.$$

Si l'on cherche les isomorphismes, on arrive au résultat suivant :

Les isomorphismes sont de la forme $\begin{pmatrix} a, & b \\ a^{i}, & a^{\lambda}b \end{pmatrix}$.

i étant un nombre tel que si on pose $i = \alpha_1 + j\alpha_2$, α_1 et α_2 étant réels, on ait

$$(\alpha_1 + j\alpha_2)(\alpha_1 + j^{p}\alpha_2) \equiv 0 \pmod{p}.$$

5. *Troisième application.* — Voici un groupe spécial à l'ordre $56 = 2^3.7$, c'est-à-dire qui n'existe pour aucun autre ordre de la forme pq^3, p étant un nombre premier plus grand que le nombre premier q.

Pour le définir, je choisis comme congruence fondamentale la congruence

$$x^3 - x - 1 \equiv 0 \pmod{2}.$$

J'appelle x une des racines imaginaires de la congruence. x appartient à l'exposant 7.

Alors le groupe spécial envisagé sera défini par les équations

$$a^{(2,\, x^3 - x - 1)} = 1, \quad b^{7} = 1, \quad a^{j}b^{v} = b^{v}a^{jx^{v}},$$

j étant pris suivant les modules $2, x^3 - x - 1$, et v suivant le module 7.

De même, il existe un groupe spécial à l'ordre 36, défini par les équations

$$a^{(2,\, x^2 - x - 1)} = c^{9} = 1, \quad a^{\alpha}c^{\beta} = c^{\beta}a^{\alpha x^{\beta}}.$$

Citons encore un groupe spécial à l'ordre 48, défini par les équations

$$a^{(2,\, x^4 - x^3 - x^2 - x - 1)} = b^3 = 1, \quad a^\alpha b^\beta = b^\beta a^{\alpha(x^3 + x^2)^\beta};$$

et un groupe spécial à l'ordre 80 :

$$a^{(2,\, x^4 - x^3 - x^2 - x - 1)} = b^5 = 1, \quad a^\alpha b^\beta = b^\beta a^{\alpha x^\beta}.$$

L'ÉCOLE BOTANIQUE

DU

JARDIN DES PLANTES DE TOULOUSE

PAR M. LE Dr D. CLOS[1].

L'origine du Jardin botanique de Toulouse remonte à celle de l'Académie qui, dès ses premiers fondements, en 1729[2], en comprit la nécessité, en poursuivit et en put mener à bien l'exécution, ne cessant de s'intéresser à sa prospérité.

Il n'y a pas lieu de reproduire ici les renseignements historiques afférents à sa constitution, consignés dans le Recueil *Toulouse,* publié en 1887 à l'occasion de la seizième session de l'Association française pour l'avancement des sciences (pp. 643-657).

Mais je rappellerai que lors de l'aménagement du Jardin des Plantes, en 1888, durent disparaître, pour la réalisation du plan projeté, plusieurs écoles spéciales sises en dehors, mais à proximité de l'enceinte du Jardin botanique proprement dit, savoir les Ecoles de plantes médicinales, céréales, fourragères, économiques, maraîchères et industrielles, instituées en 1854-1855, à l'instar de celles du Muséum d'histoire naturelle de Paris. Cette mesure entraîna aussi la

1. Lu dans la séance du 18 mars 1897.
2. C'est vers la même époque que furent créés le jardin de Berlin (1725) et celui de Gœttingue (1727).

suppression d'une grande serre, de l'orangerie et du laboratoire botanique du Jardin [1].

Depuis lors, trois ou quatre plates-bandes du Jardin botanique avaient pu être consacrées à la culture des plus importantes espèces médicinales; mais la transformation récente de l'Ecole secondaire de médecine et de pharmacie en Faculté rendait cette plantation tout à fait insuffisante : comment l'agrandir? Par une circonstance heureuse, une forte noria, destinée jadis aux arrosages du Jardin botanique et qui occupait un assez vaste emplacement à l'entrée de celui-ci, n'avait plus sa raison d'être, suppléée qu'elle était par une canalisation souterraine, et c'est là qu'a pu se développer, à deux pas des bâtiments de la Faculté, et dans d'excellentes conditions, l'École des plantes médicinales.

En outre, le transfert de cette Ecole a permis de réinstaller, à la place qu'elle laissait libre, les Ecoles de plantes fourragères, industrielles et économiques, si utiles aux agriculteurs et aux gens du monde; en sorte qu'aujourd'hui, dans un espace restreint, se voient rassemblés des éléments d'enseignements de divers genres, qu'on trouverait rarement réunis ailleurs.

Il m'a paru qu'en souvenir de l'intérêt très marqué que l'Académie porta jadis à cet établissement, elle accueillerait avec bienveillance quelques informations sur son état actuel et sur les divers services qu'il a la mission de rendre.

Or, la création d'une École de botanique doit avoir pour but : 1° d'y grouper la plupart des moyens d'études afférents à cette science et de les propager au dehors; 2° de servir de

1. Le complément obligé de tout jardin botanique important, un ensemble de serres spéciales à des cultures de premier ordre, manque à celui de Toulouse. Le voyageur et l'amateur y cherchent en vain une grande serre chaude, une serre à Orchidées épiphytes, plantes de plus en plus en honneur et en vogue dans le monde horticole, surtout du nord de la France, de la Belgique et de l'Angleterre, une serre à Palmiers, une pour les Fougères arborescentes, enfin une orangerie spacieuse. Un jour, sans doute, verra se produire ces créations nouvelles, et notre cité ne voudra pas rester à jamais, sous ce rapport, dans un état d'infériorité marquée auprès des grandes villes de Lyon, Marseille, Bordeaux, etc., si bien dotées à cet égard.

champ d'essai à la naturalisation d'espèces exotiques; 3° de constituer une source inépuisable d'observations phytographiques, morphologiques, tératologiques et physiologiques.

Il convient d'examiner l'Ecole de Toulouse sous ce triple point de vue.

§ 1. — *Éléments d'études et leur propagation au dehors.*

L'École générale de botanique de Toulouse, riche de près de cinq mille espèces, doit réaliser, dans la mesure du possible, les conditions suivantes : 1° offrir, en vue de faciliter les déterminations, d'abord la réunion la plus complète des représentants de la flore locale, puis les espèces les plus notables des autres régions soit françaises [1], soit exotiques, envisagées surtout au point de vue de leurs propriétés, de leur organisation ou se recommandant par quelque particularité biologique, enfin les plus marquantes nouveautés que voit surgir chaque année le commerce horticole; 2° donner une idée de l'ensemble du règne végétal représenté par la plupart des familles naturelles en leurs principaux genres et en espèces de choix; 3° fournir tous les éléments propres non pas seulement aux démonstrations botaniques sur place ou dans les salles de cours, mais à des monographies de groupes ou d'organes, et à des recherches histotaxiques ou physiologiques, sortes de travaux dont l'importance est si justement appréciée et s'accroît tous les jours [2]; 4° mettre aussi constamment à la disposition des professeurs et élèves de nos Facultés et Ecoles des spécimens d'études, et pourvoir en particulier celle des Beaux-Arts des meilleurs modèles de plantes ornementales; 5° distribuer aux horticulteurs de la

1. Si l'on eût pu disposer d'un espace suffisant, il aurait été intéressant d'y cultiver à part des groupes d'espèces affines pour y suivre et constater la persistance ou l'inconstance de leurs caractères distinctifs.

2. Au Jardin botanique de Toulouse ont été empruntés les documents de thèses pour le doctorat et sciences naturelles, soutenues successivement par MM. Fugairon (1879), Laborie (1888), Lamounette et Prunet (1891), Pée-Laby (1892).

localité des moyens de propagation de végétaux rares et peu connus, greffons et fruits pour semences; 6° doter les établissements d'instruction, soit secondaire, soit primaire, du ressort de l'Académie de Toulouse, désireux de posséder pour leurs leçons des types de végétaux vivants, rigoureusement déterminés, de collections de choix les plus propres à réaliser ce but. Ça été notamment le cas dans ces dernières années pour les lycées de Foix, d'Auch et de Montauban, pour le collège de Castelsarrasin, pour les écoles normales d'instituteurs de Toulouse, de Montauban, d'Albi et de Cahors, d'institutrices de notre ville et de Tarbes. C'est à satisfaire à ces diverses exigences que la direction du Jardin apporte tous ses soins. Les deux mille espèces de graines qu'on y sème environ chaque année permettent bien des largesses.

Mais comment se procurer ces milliers de plantes tant indigènes qu'exotiques? et quel ordre doit présider à leur distribution relative dans l'Ecole?

Les directeurs des Jardins botaniques ont depuis longtemps reconnu qu'un des meilleurs moyens d'enrichir et de tenir constamment en état ces sortes d'établissements consiste dans l'échange annuel de graines, échange qui implique celui des catalogues imprimés signalant tout ce que chacun d'eux peut offrir en retour. Depuis 1855, le Jardin de Toulouse a publié vingt et un catalogues de graines ou suppléments à ceux-ci, et aujourd'hui il est en relations suivies avec plus de cinquante établissements du même genre, appartenant aux principales villes de presque toutes les parties de l'Europe[1]. Les frais d'impression des catalogues

1. Notamment, en France, ceux de Paris, Besançon, Bordeaux, Caen, Dijon, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Nantes, Rouen; et à l'étranger : Anvers, Gand, Bruxelles, Liège, Louvain, Brunschwig, Dresde, Erlangen, Upsal, Gœrlitz, Prague, Léopold, Zurich, Lausanne, Cracovie, Varsovie, Clausenbourg, Trieste, Belgrade, Odessa, Saint-Pétersbourg, Kiew, Stockholm, Upsal, Kew, Edimbourg, Turin, Sienne, Madrid, Valence, Coïmbre, Catane, Palerme, Ferrare, Rome, Naples, Pise, Pavie, Padoue, Parme, Saint-Louis de Sénégal, Saïgon, Missouri, Rio-de-Janeiro.

sont amplement compensés par les avantages qui résultent de ces envois réciproques, sans lesquels il serait souvent impossible d'acquérir, même à des prix élevés, les graines de telle ou telle espèce désirée[1].

L'arrangement des plantes d'une Ecole de botanique lui imprime son cachet. Or, la classification adoptée dans les divers Jardins botaniques à notre époque est des plus variables. Celui de Toulouse fut un des premiers vers la fin du siècle dernier, en 1780, à remplacer le système par trop artificiel de Tournefort par la méthode de Jussieu. En 1869, on reconnut la nécessité d'y changer le sol épuisé des plates-bandes, et l'on crut devoir profiter de l'occasion pour mettre la classification, autant que possible, en harmonie avec les découvertes récentes. Après avoir discuté dans ce *Recueil* les *principes qui servent de base aux classifications botaniques*

1. Lorsque, en 1746, l'Académie se constitua définitivement dans l'hôtel de la sénéchaussée, elle eut deux jardins, l'un pour toutes les espèces disposées d'après la méthode de Tournefort, l'autre exclusivement formé de plantes utiles au point de vue de leurs vertus médicales. Nous avons sous les yeux le *Catalogue anonyme des plantes usuelles qui se trouvent dans les Jardins de botanique de l'Académie royale des sciences*, Toulouse, chez Desclassan, 1782, 28 pages in-8°. On y lit en tête de l'Avertissement : « On a distribué les plantes de ce Catalogue suivant l'ordre de leurs vertus, comme plus commode pour les personnes pour lesquelles il a été composé. » Et, en effet, elles y sont toutes comprises en vingt et une classes sous les titres suivants : *purgatives, béchiques, errhines, histériques, diurétiques et apéritives, sudorifiques, alexitères, céphaliques, ophthalmiques, stomachiques, fébrifuges, hépatiques, carminatives, anti-scorbutiques, vulnéraires astringentes, v. détersives, v. apéritives, émollientes, résolutives, assoupissantes, rafraichissantes.* On y voit, page 28, que le *jardinier de botanique* de l'Académie était alors Pierre Brie, logé hôtel de l'Académie, rue des Fleurs.

Je possède un beau manuscrit anonyme, et sans date, portant le titre d'*Horti scientiarum Tolosani*, où les plantes sont disposées d'après le système et la nomenclature de Tournefort.

En 1827 paraissait le *Catalogue anonyme des Plantes cultivées au Jardin de Botanique de Toulouse, à l'usage des élèves de l'École du Jardin* (de l'imprimerie J.-M. Douladoure, 170 pages in-8°). Est-ce l'œuvre d'Isidore de Lapeyrouse, qui avait succédé, comme professeur à la Faculté et directeur du Jardin, à son père Picot de Lapeyrouse, mort en 1818?

modernes[1], on appliqua sur le terrain les idées afférentes au perfectionnement de l'organisation végétale, émises en 1855 par M. Chatin, de l'Institut, et plus récemment développées par lui devant ce corps savant (voir *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, 1893, t. II, pp. 775-781, et de 1894, t. I, pp. 773-777). Sa méthode reconnaît avec Fries, Adr. de Jussieu, et Ad. Brongniart, la supériorité des plantes monopétales sur les polypétales, mais, contrairement à eux, celle des monopétales hypogynes sur les périgynes et les épigynes. Cette modification dans la disposition relative de ces classes ne porte du reste nulle atteinte à l'autonomie ni des familles naturelles, ni des genres, dont la constitution est une des premières bases de la science[2]; et comme elle n'a pas encore été combattue, que je sache, on est en droit de la maintenir.

§ 2. — *Les Écoles de botanique, champs d'essais de naturalisations.*

L'introduction en Europe des végétaux des autres régions du globe et surtout des régions chaudes acquiert chaque année de plus fortes proportions. Nos jardins et nos parcs, en présence de ces incessantes nouveautés, n'ont plus que l'embarras du choix et s'enrichissent à l'envi au grand profit de la diversité du paysage et du développement du sens esthétique. Dans ce mouvement la plante herbacée domine[3],

1. Voir 7e série, t. I, pp. 125-142, 1869.

2. Voir *De la disposition adoptée en 1869-1870 dans la replantation du Jardin des Plantes de Toulouse* (in *Bull. Soc. d'hist. nat. de Toulouse*, t. V).

3. L'agriculture peut espérer trouver parfois des ressources nouvelles en certaines d'entre elles. C'est ainsi que parmi les dix-sept espèces d'Astragales cultivées à l'École, l'une d'elles, l'Astragale en faux (*Astragalus falcatus* de Lamarck), vivace, originaire de Russie, et sur laquelle on avait attiré mon attention, m'a paru offrir la plupart des conditions réclamées pour la production d'un bon fourrage (là où la grande luzerne ne réussit pas), et qu'à mon instigation elle est en ce moment l'objet de quelques essais dont il faut attendre les résultats pour asseoir un jugement définitif. Mais il n'est pas hors de propos de rappeler que déjà, dès 1802, de Candolle, dans son *Astragalogia*, constatait la tendance à la naturalisation de cette espèce

mais l'arbuste et l'arbre ont à ce point de vue une toute autre importance. Il convient donc de viser sans relâche à augmenter dans la mesure du possible le bilan des espèces ligneuses. Les Jardins botaniques sont naturellement désignés pour accueillir ces nouveautés et les soumettre à l'épreuve. Aussi est-ce une de nos constantes préoccupations à l'établissement toulousain. Toutefois, selon l'observation de M. le professeur Emery, il ne faut pas espérer voir l'arbre des contrées équatoriales, qui consent à vivre dans quelques parties de l'Europe, y prendre la taille du pays natal; il restera à l'état d'arbuste, car ce n'est qu'à quelques mètres au-dessus du sol qu'il rencontrera le climat analogue à celui qui règne à 20 ou 30 mètres de hauteur dans la région d'où vient l'espèce (*La Vie végétale*, 451).

A. — **Naturalisations d'espèces ligneuses.** — L'Amérique du Nord, surtout par les Etats-Unis, la Chine et le Japon, ont déjà doté nos jardins d'Europe tempérée d'un assez grand nombre d'arbres et d'arbustes résistants, soit très décoratifs, soit aux fruits alimentaires. On en doit aussi quelques-uns au Chili et au Pérou. Mais il est une grande contrée, l'Australie avec la Tasmanie et la Nouvelle-Zélande, dont la végétation ligneuse, d'un caractère tout spécial, frappait d'étonnement les premiers voyageurs qui les ont parcourues. Or, le climat de ces régions, abstraction faite de l'inverse des saisons, n'est pas sans rapport avec celui de la France, y permettant à l'agriculture une large extension, notamment pour la production soit du blé, laquelle s'y élève aujourd'hui à plusieurs millions d'hectolitres, soit de la vigne, soit des pâturages; nos arbres fruitiers, nos légumes réussissent à merveille autour de Sidney et de Melbourne[1]. Pourquoi, si l'Australie est naturellement dé-

d'*Astragalus* en ces termes : « Repertus circa Parisiis, ubi probabiliter ex horto plantarum elapsus (p. 142). » (Voir à ce sujet une note insérée au nº d'août 1895 de la *Revue des sciences naturelles appliquées*.)

1. Voir l'*Horticulture dans la Nouvelle-Galles du Sud*, par MM. Bois et Gibault, in *Journ. Soc. nat. d'hortic. de France*, 1897, p. 58 et suiv.

nudée de tout produit alimentaire de quelque valeur, ne pourrions-nous pas au moins enrichir nos cultures de ces formes étranges, Acacias vrais à phyllodes, Eucalyptus, et de tant d'autres élégantes Myrtacées, ainsi que de Protéacées, Epacridées, Diosmées, Casuarinées, etc., dont le mélange avec notre flore arborescente et arbustive européenne produirait de si heureux effets de contraste? L'Algérie, l'Espagne et l'Italie se sont montrées pour elles des terres hospitalières; mais la France a été moins privilégiée, et ce n'est guère que sur le littoral de la Provence, de Toulon à Vintimille, que les plantes de l'Australie méridionale, de la Tasmanie, de la Nouvelle-Zélande trouvent les conditions requises pour leur développement, favorables surtout entre Fréjus et Antibes. C'est aux portes de cette dernière que prit naissance, en 1856, la Villa Thuret, destinée par son propriétaire, Gustave Thuret, à devenir, suivant l'expression de M. Henry de Vilmorin, une sorte de *Musée végétal*. Léguée en 1877 par Mme Henri Thuret à l'Etat, elle a acquis une importance considérable, au double point de vue de la naturalisation et de travaux divers, sous le titre de *Laboratoire d'Enseignement supérieur*, et grâce à la savante et féconde direction du botaniste éminent Charles Naudin, membre de l'Institut. Cette impulsion s'est rapidement propagée, transformant en maintes localités l'aspect de nos côtes méditerranéennes. Faut-il donc renoncer à tout espoir de voir notre Sud-Ouest à jamais fermé à une partie de ces formes nouvelles si propres à régénérer nos jardins paysagers?

Ce n'est pas qu'on n'ait cherché de bonne heure les moyens de vaincre, si possible, cette résistance des plantes exotiques plus ou moins frileuses et de les forcer à s'adapter à des conditions climatériques un peu différentes de celles du pays natal. Deux opinions à cet égard ont eu cours dans les premières années de ce siècle. Pour les uns, il fallait éloigner ces plantes peu à peu de leur patrie avec stations plus ou moins prolongées dans des régions se rapprochant par degrés successifs du climat qui leur est destiné; pour les autres, certains végétaux introduits et cultivés dans un pays

s'y adapteraient mieux d'année en année par une modification lente de leur organisation qualifiée d'*acclimatement*. Encore en 1859, un botaniste éminent, le professeur Edouard Morren, de Liège, conseillait d'appliquer ce procédé à un très joli arbuste du Chili aux fruits excellents, l'*Eugenia Ugni* Hook. (*Belgiq. hortic.* de cette année, pp. 95 et 96.) Or, ni l'une ni l'autre de ces prévisions ne s'est trouvée réalisée par la pratique. Les exemples abondent comme preuves de l'impossibilité d'une telle *acclimatation* pour les plantes ligneuses. Les limites de l'Olivier en France n'ont pas varié. Tout le monde sait qu'aujourd'hui, comme à l'époque de son introduction, l'oranger ne supporte guère des froids au-dessous de — 5°; que le Ricin ou Palma-Christi, arborescent en Algérie et d'une végétation dans nos parcs si vigoureuse qu'il figure un petit arbre à la fin de l'été, y meurt dès les premières gelées, mais en laissant tomber des graines qui germent sur place; que même tel arbuste, le Garou (*Daphne Gnidium* L.), spontané et abondant au nord du département de l'Aude, sur le versant sud de la Montagne-Noire, ne franchit pas la crête peu étendue de celle-ci qui la sépare de son versant nord du département du Tarn, où cette jolie thymélée n'a jamais montré un seul de ses représentants à l'état spontané; et ces sortes d'exemples pourraient se multiplier à plaisir. Les tentatives faites à Toulouse en 1808 en vue d'acclimater le cotonnier herbacé devaient échouer, car la plante y fleurit tard, et, contrariée dans sa végétation par les pluies d'automne, n'y trouve pas la chaleur suffisante au développement des fruits et à la maturation des graines.

Mais si, en thèse générale, la théorie de l'acclimatation des essences ligneuses doit rentrer dans les utopies, l'horticulture a conquis de nos jours tant et de si ingénieux moyens d'action sur les plantes qu'elle parvient *parfois* à en modifier, dans une certaine limite, la manière de vivre, ici fortifiant ou affaiblissant l'organisme, là retardant ou accélérant les périodes soit de la végétation, soit et surtout de la floraison et de la fructification.

L'expérience a de plus démontré qu'il n'est pas rare, parmi les nombreux individus d'une espèce, d'en voir de moins accessibles que la majorité à l'action des basses températures, d'où l'on peut conjecturer qu'une judicieuse *sélection*, poursuivie durant une série de générations, amènerait sans doute l'obtention de races un peu moins frileuses que le type. Malheureusement, rien dans l'organisation ne peut en général faire prévoir ni expliquer cette résistance au froid, propriété individuelle de la vie résidant sans doute dans le protoplasma.

Il ne saurait être ici question de l'hybridation, source à notre époque de tant d'importants résultats, notamment pour la viticulture française, donnant généralement des produits plus rustiques et d'une plus facile adaptation à tel ou tel sol, mais en général aussi trop peu stables et tendant par fécondation à faire retour au type des ascendants. Dès lors, à part quelques rares exceptions, tout se réduit à supputer, d'après les effets produits par les hivers d'une plus ou moins longue série d'années, les chances de vie ou de mort d'un certain nombre d'espèces exotiques qu'il y aurait intérêt à conserver dans la région du sud-ouest, dont Toulouse est le centre[1].

Il ne faut pas faire grand fonds sur les représentants des contrées tropicales; mais il est acquis que ceux de la Chine et du Japon ne peuvent être jugés à cet égard qu'après essais. Ne sait-on pas que l'Aucuba et le Paulownia du Japon, d'abord condamnés à vivre en serre, y dépérissaient, ne récupérant qu'à l'air libre leur vigueur naturelle et la plénitude du développement? De deux arbres fruitiers de même origine, l'un, le Bibacier ou Néflier du Japon, de floraison hivernale, voit ses organes floraux trop fréquem-

1. Cette région, que M. Félix Sahut a qualifiée de *Toulousaine*, comprend les pays situés au nord de la région pyrénéenne et à l'est de la région littorale, et s'étend sur une partie des départements des Hautes-Pyrénées et de l'Ariège, sur la plus grande partie de la Haute-Garonne, de la Dordogne et du Lot, et sur la totalité des départements du Gers, du Lot-et-Garonne, du Tarn et du Tarn-et-Garonne.

ment détruits par nos gelées et ne donne à Toulouse qu'exceptionnellement des fruits; l'autre, le *Diospyros Si-Tche*, Kaki ou Plaqueminier, avec ses variétés (*Costata*, *Mazeli*, etc.), s'y comporte bien et est fructifère. A son tour, le Jujubier d'Afrique consent à vivre et à fleurir, sans l'intervention d'abris, sous notre climat, mais il n'y mûrit ses fruits que dans les étés exceptionnellement chauds. L'Olivier y végète, mais n'y fructifie jamais, faute de la forte somme de degrés de chaleur que sa fructification réclame.

J'ai donc pu croire qu'il y aurait un double intérêt, à la fois scientifique et pratique, à soumettre à l'épreuve de la résistance aux froids de notre climat un choix d'espèces étrangères ligneuses. A cet effet, depuis plusieurs années, on multiplie au Jardin botanique un certain nombre d'arbres ou arbustes exotiques méritants, dont on met en pleine terre et sans abris des représentants sacrifiés d'avance.

En 1891, je signalais dans la *Revue des sciences naturelles appliquées* (pp. 681-691) les effets du rude hiver 1890-1891 sur les plantes de l'Ecole de botanique de Toulouse.

Il est probable que de longtemps on ne reverra d'hiver aussi clément pour les plantes exotiques frileuses que celui de 1896-1897. Mais il n'a pu être supporté, en fait de plantes grasses, par les Euphorbes charnues, les Joubarbes frutescences, telles les *Sempervivum arboreum*, *glutinosum*, *tortuosum*, *Haworthii*, les *Crassula arborescens* et *Cotyledon;* ni dans d'autres groupes, par les Myrtacées australiennes ci-après : *Hakea pectinata*, *Grevillea Thelemannii*, *Melaleuca leucadendron*, *Metrosideros tomentosa*, *Eucalyptus macrorhyncha*, *Callistemon pinifolium*, *Citharexylon cyanocarpum*, *Streptosolen Jamesoni*, pas plus que par *Tecoma capensis*, *Rumex Lunaria*, y compris les Monocotylées suivantes : *Dracæna reflexa*, *Agave vivipara* (Mexiq.), *Furcræa gigantea* (Amér. mérid.).

Ont résisté, indépendamment des Lauriers-roses :

De la Nouvelle-Hollande : *Fabricia lævigata*, *Melaleuca hypericifolia*, *Kunzea cerifera;* les *Eucalyptus Gunnii*, *alpina*, *urnigera;* les *Callistemon acerosum*,

lanceolatum, sanguineum, rugulosum; les *Acacia dealbata, retinoides, heterophylla, cultrata, ixiophylla, Hakea saligna, Myoporum punctulatum*, *Capraria salicifolia, Correa viridiflora*, *Westringia rosmariniformis, Pistacia palæstina.*

De la Nouvelle-Zélande : *Griselinia littoralis,* les *Veronica salicifolia*, *Lindleyana* et *speciosa, Edwardsia microphylla, Coprosma lucida.*

Des Canaries : *Webbia platysepala*, *Lavandula abrotanoides, Cedronella triphylla, Phyllis Nobla*, *Sideritis canariensis.*

De Madère : *Globularia salicina*, *Ilex Perado, I. æstivalis.*

Du Cap : *Leucadendron tortum, Celastrus multiflorus, Malva capensis, Leonotis Leonurus, Phygelius capensis, Agathæa amelloides, Garuleum pinnatifidum, Chrysocoma coma-aurea,* les *Mesembrianthemum violaceum, barbatum, intonsum, uncinatum.*

De l'Amérique méridionale : *Solanum jasminoides*, *Abutilon vexillarium, Habrothamnus fascicularis, Yochroma tubulosum, Psidium Cattleyanum*, *Nicotiana glauca*, *Eryngium Lasseauxi*, *Cassia corymbosa, Poinciana Gilliesii*, et du Brésil en particulier : *Eryngium pandanifolium*, *Abutilon striatum.*

Du Chili : les *Eugenia Ugni* et *apiculata, Azara dentata, Nierenbergia frutescens;* les *Escallonia rubra* et *macrantha;* les *Berberis empetrifolia* et *Darwini*, *Cestrum Parqui;* les *Colletia.*

Du Mexique : *Fadyenia macrophylla*, *Sedum dendroideum*, *Ceanothus azureus, Cassia floribunda.*

Et parmi les Monocotylés, trois espèces de Palmiers, les Dattiers commun et des Canaries, le Sabal d'Adanson; et du genre Aloès, les A. distique et des Barbades; le *Pitcairnia ringens* broméliacée.

Il faut joindre à cette liste les Millepertuis d'Egypte et des Baléares, le Poivrier d'Amérique (*Schinus Molle*) qui,

d'après M. F. Sahut, ne supporte guère une température inférieure à deux degrés, le Céanothe d'Afrique.

A la suite des hivers ordinaires, il n'est pas rare de voir dans les Jardins botaniques, où ont lieu des essais de naturalisation, quelques arbres ou arbustes des contrées chaudes laissés en pleine terre sans abri, atteints par les gelées dans toutes leurs parties aériennes, et en apparence frappés de mort, repousser du pied à l'été, remplaçant ainsi par une cépée plus ou moins nombreuse la tige première.

Naturellement, les exemples de ce genre se sont montrés cette année dans notre Ecole plus nombreux que de coutume. Je citerai les suivants :

Verbesina crocata, Mikania cordifolia (Amér. mérid.), *Brunsfelsia latifolia* (Brésil), *Libonia floribunda* (Brésil), *Barleria cristata* (Inde), les *Cestrum Parqui* (Chili), *roseum* (Mexiq.), *aurantiacum* (Guatem.), *Tecoma australis, Melianthus minor* (Cap), *Abutilon vexillarium* (Amér. mérid.), les *Fuchsia globosa, coccinea, gracilis, Sparrmannia palmata, Erythrina Crista-galli* (Brésil), *Eugenia australis;* les *Eucalyptus goniocalyx, citriodora, rostrata, resinifera, Beckea, virgata, Curculigo sumatrana, Phyllanthus mucronatus;* les *Rhus tomentosa* et *cuneifolia*, du Cap.

De deux pieds de *Buddleia brasiliensis* et de *Cordyline reflexa*, de *Sparrmannia africana*, de *Pelargonium capitatum*, l'un est mort l'autre repart du pied.

Jamais jusqu'ici les nombreuses espèces de *Pelargonium* livrées sans défense à l'action de l'hiver n'avaient résisté; ont été épargnés exceptionnellement cette année les *P. Radula, quercifolium, odoratissimum, malvæfolium, scabrum, gibbosum;* ont succombé les *P. zonale, inquinans, incisum, papilionaceum, vitifolium, grandiflorum, odoratissimum, acetosum, peltatum, hederæfolium, monstruosum.*

Le *Rhapis flabelliformis*, cru mort, commence à montrer les feuilles vertes du bourgeon terminal. Cette sorte de transformation de l'arbre et de l'arbuste en plante vivace

sera puissamment facilitée si on prend le soin d'en butter le tronc vers la fin de l'automne.

Il est très probable aussi que plusieurs essences d'arbres supporteraient le climat de notre sud-ouest et pourraient même y prendre un grand développement si, comme on le fait pour le Sterculia à feuille de platane, de la Chine, on avait soin de les protéger à l'état jeune, ne les livrant à la pleine terre que lorsque leur bois a pris une suffisante consistance. Il en sera peut-être ainsi de quelques-unes de ces cent trente espèces d'*Eucalyptus* que voit naître l'Australie. On a déjà reconnu comme doués de plus de rusticité que l'*E. globulus*, les *E. polyanthema*, *Gunnii;* bien plus, l'*E. viminalis*, dans la haute Italie, a survécu à des froids de — 9 et — 10 degrés centigrades, et l'*E. pauciflora*, originaire de montagnes assez élevées du sud de l'Australie et de la Tasmanie, a résisté, d'après Ch. Naudin, à des gelées de 10 et 12 degrés (*Manuel de l'Acclim.*, 265-270-271). Enfin, plusieurs autres espèces de ce beau genre, les *E. cosmophylla, coccifera, cornigera, cordata, piperita, rostrata, obliqua, urnigera*, se sont accommodées du climat de l'Irlande à Castlewellan. (*Gard. Chronicle.*)

B. — **Naturalisation d'espèces herbacées.** — Les plantes herbacées, d'un tempérament plus flexible que les ligneuses, se prêtent beaucoup mieux, par cela même, aux modifications que l'homme a intérêt à en obtenir. Aussi ses efforts continus depuis de longues séries d'années pour améliorer, par tous les moyens possibles et à l'aide d'une sélection inconsciente ou raisonnée, les végétaux d'origine étrangère qui lui ont paru utiles, ont-ils déterminé l'apparition de variétés, bientôt fixées et devenues des races; il va sans cesse les perfectionnant, et on peut les dire *acclimatées*, mais à la condition expresse de les entourer toujours de nouveaux soins, car livrées à elles-mêmes, elles ne tarderaient pas à dégénérer, à retourner au type, à disparaître.

Il transforme à son gré et pour son plaisir la plante annuelle en vivace (Réséda odorant), et en floriculture il traite comme annuelles des espèces par nature vivaces; mais il a

de la peine à plier à ses caprices ou seulement à faire vivre en captivité dans les jardins de nos villes un petit groupe de rudes montagnardes : *Antirrhinum Azarina*, *Rhododendron ferrugineum*, *Arnica montana*, *Gentiana lutea*, *Alyssum pyrænaicum*, ne peuvent supporter le climat toulousain, trop influencées peut-être par notre vent d'autan sud-est), tandis qu'on y voit prospérer *Horminum pyrænaicum*, *Ramondia pyrænaica*, *Geranium pyrænaicum*, *Aster pyræneus*, *Erinus alpinus*, de nombreuses espèces de Saxifrages, telles les *Saxifraga umbrosa*, *rotundifolia*, *Geum*, *geranioides*, *cæspitosa*, *ajugæfolia*, *Aizoon*.

C'est grâce à la protection due aux couches superficielles du sol contre les extrêmes de température que l'amateur peut conserver un assez grand nombre de plantes vivaces des régions chaudes, telles *Sphacele subhastata*, du Chili, *Lepechinia spicata*, du Mexique, *Withania somnifera*, de l'Inde, et nombre d'espèces de *Solanum*, notamment les *S. auriculatum*, de Madagascar, *bonariense*, de Buenos-Ayres, *sisymbriifolium*, du Brésil, *stramoniæfolium*, de l'Inde, etc., et même de plantes sous-frutescentes dont une bonne portion de la tige reste implantée dans le sol, telles les *Dianella cærulea*, *divaricata* et *longifolia*, espèces d'Australie.

Mais de ce que certaines plantes vivaces exotiques émettront en tous sens des rameaux hypogés de propagation, elles ne pourront être dites naturalisées si elles ne se reproduisent spontanément de graines, telles les *Passiflora lutea* et *cærulea*, *Menispermum canadense*, *Thladiantha dubia*, *Rehmannia chinensis*, *Solidago graminifolia*, les *Polygonum cuspidatum* et *sakhalinense*, *Teucrium pyrænaicum*, *Stachys alpina*, etc.

§ 3. — *Les Écoles botaniques sources d'observations scientifiques.*

Ces observations ont trait notamment aux anomalies, à quelques singuliers modes de propagation de certaines es-

pèces, aux variations que la culture imprime à d'autres, enfin à la manifestation de phénomènes physiologiques.

1. *Tératologie.* La science des anomalies végétales trouve dans les Écoles de botanique une mine inépuisable d'observations, ce dont témoignent les nombreux faits de ce genre relevés dans celle de Toulouse par mon éminent prédécesseur et ami feu le professeur Alfred Moquin-Tandon, et coordonnés en 1841 dans ses *Éléments de Tératologie végétale*, premier ouvrage important paru sur cette curieuse branche de la botanique. Je ne pouvais que suivre cet exemple, et l'Académie a bien voulu faire bon accueil à quelques opuscules sur la matière imprimés dans nos *Mémoires* (5e sér., tt. III et VI; 6e série, t. V; 7e sér., t. III; 9e sér., t. III).

2. *Modes particuliers de propagation.* — J'ai énuméré jadis dans ces Mémoires (6e sér., t. VI, pp. 274-278) les diverses espèces soit indigènes, soit exotiques, se resemant spontanément dans notre École[1]. Il en est une annuelle, le *Veronica syriaca*, extrêmement gracieuse, qui s'y montre tous les ans au printemps et disparaît bientôt jusqu'au printemps suivant, où elle reparaît sur le même point.

Linaria supina et *L. Elatine* se ressemblent et par le port et par la forme de leurs organes; le premier se resème souvent de lui-même dans notre École, mais très rarement le second. Même observation pour les *Geranium rotundifolium* et *molle*, deux espèces affines, l'un se multipliant à profusion au voisinage du pied mère, après la mort de celui-ci; l'autre, comme du reste le *G. pusillum* qui est plus rare ici, germant surtout en dehors de l'École, au sein des pelouses[2]. Ce n'est pas sans étonnement que j'ai vu paraître pendant l'été de 1894, dans une des allées de l'École qui venait d'être sablée, l'*Euphorbia maculosa* Linn., espèce

1. On peut y ajouter *Lavatera arborea*, *Saxifraga Huetiana*, *Limnanthes Douglasii*, *Ainsworthia cordata*, *Urtica Dodarti*, *Nicandra physalodes*, *Datura quercifolia*, *Phacelia tantifolia*.

2. C'est par inadvertance que dans ma première note de 1868, insérée dans ce *Recueil* (6e sér., t. VI, p. 276), il est dit que le *G. molle* se montre partout dans l'École, ce qui s'applique au contraire au *G. rotundifolium*.

annuelle originaire de l'Amérique du Nord, que nous n'avions jamais cultivée. Les graines ont-elles été transportées avec le sable? Mais d'où venaient-elles? Elle a reparu dans la même allée, mais seulement en 1896. Une autre espèce de même durée, spontanée dans la région méditerranéenne, l'*E. Chamæsyce*, s'est naturalisée dans toutes les parties de l'École, s'étendant même dans les terrains environnants.

Des *Galeopsis Ladanum* et *pyrænaica* cultivés côte à côte, le second se resème généralement sur place, fait beaucoup plus rare pour son congénère.

Deux espèces vivaces, dont la place avait été changée lors du dernier remaniement de l'École, le *Crocus sativus* et l'*Aristolochia rotunda*, ont reparu après plusieurs années aux endroits même qu'elles occupaient primitivement.

3. *Variations déterminées par la culture.* — 1° *Dans la taille.* — Le *Plantago Coronopus*, toute petite espèce d'un vert gris cendré croissant spontanément le long des chemins, se présente, dès la première année du semis dans l'École de Toulouse, avec de grandes feuilles charnues d'un vert intense; et au contraire, le *Plantago major*, qui ne s'y maintient pas non plus, se rapetisse, semblant faire retour au *P. intermedia*.

Les premiers pieds du *Portulaca sativa* qui apparaissent en divers points du jardin restent infiniment plus grêles que ceux dont la germination est plus tardive, effets dus sans doute aux différences de température. Un pied de *Malva nicæensis*, espèce qui par sa taille basse et couchée se différencie à peine à l'état spontané et jeune du *M. rotundifolia*, transporté en un sol riche en humus, y a pris un développement égal à celui du *M. silvestris*.

2° *Dans la couleur.* — Le Bleuet, presque toujours fidèle à sa livrée bleu de ciel dans nos campagnes, change de couleur dès qu'il se propage de graines dans l'École. L'abbé Dulac l'a vu pourtant à capitules blancs dans un champ de blé à Sauveterre. (*Mélang. bot.*, 369.)

Le Coquelicot conserve au jardin sa belle couleur rouge; mais le *Papaver hybridum*, aux pétales normalement d'un

violet foncé, les y montrait cette année d'un jaune d'ocre.

4. *Phénomènes physiologiques.* — *a) Sécrétion aqueuse,* — A la date du 5 mars 1884, par une température chaude et orageuse, je vis les cinq folioles des feuilles palmées de l'*Akebia quinata* exsuder chacune par sa pointe, à l'extrémité de leur nervure médiane, un liquide aqueux et assez abondant. La cessation définitive et à bref délai de cette excrétion ne me permit pas, comme je l'aurais désiré, d'en recueillir pour la faire analyser; elle s'opérait par gouttes qui se détachaient spontanément soit des folioles étalées, soit des très jeunes encore à l'état de vernation, se reformant toutes les cinq minutes environ. Je ne sache pas que ce fait ait jamais été signalé chez cette gracieuse liane, originaire du Chili, rustique et trop peu cultivée, et je ne l'ai plus revu depuis. Je regrette de n'avoir pu étudier alors la structure de l'ostiole d'issue du liquide.

b) Hybridation. — La culture côte à côte des *Chrysanthemum coronarium* et *carinatum* fait perdre en grande partie à ce dernier son principal caractère distinctif, les pieds qui en proviennent n'offrant guère plus les bractées carénées.

De la famille des Caryophyllées, les *Viscaria cœli-rosa* et *oculata* rapprochés dans l'École offrent des intermédiaires dans leur descendance; et le *Lychnis dioica*, voisin de place du *L. silvestris*, en est influencé dans sa postérité qui a des fleurs roses.

Un pied d'*Helianthemum* vivace, à pétales laciniés, importé de la Haute-Loire dans l'Ecole en 1892 par M. P.-V. Liotard, décrit et figuré par lui (V. *Le Monde des plantes*, 1895, t. IV, pp. 124-125, *fig. 4 à 7*), s'y maintient avec ses caractères, fleurissant et fructifiant, et me paraît représenter un hybride. Le semis de ses graines dans deux vases différents a donné dans l'un l'*H. pulverulentum* avec fleur blanche, dans l'autre l'*H. vulgare* à fleur jaune; on renouvellera l'épreuve.

Nous avons cultivé dans l'Ecole le *Digitalis purpurascens* Roth, que l'on considère comme un hybride et qui en

avait les caractères, se distinguant des espèces voisines, notamment par le grand développement des organes végétatifs. L'unique pied qui l'y représentait est mort, il y a quelques années, sans laisser de postérité.

Plusieurs espèces d'*Aquilegia* cultivées côté à côte semblent aussi modifier singulièrement, par l'effet sans doute de ce rapprochement, le caractère spécifique propre à chacune d'elles.

c) Apparition et floraison intempestives. — Grande fut ma surprise, il y a trois ans, de trouver fleuri dans l'Ecole, à la fin de novembre, un pied d'*Erophila verna*, petite espèce annuelle qui, conformément à sa désignation, se montre et fleurit au printemps.

d) Mouvement. — M. H. Léveillé a signalé jadis dans *Le Monde des plantes* ce singulier phénomène que lui a offert la *Gentiana quadrifida*, la fermeture des fleurs dès qu'on vient de cueillir la plante.

Une convolvulacée, l'*Ipomœa cordigera* Mart., m'a montré le fait suivant : En ayant cueilli, à la date du 17 juillet, des rameaux fleuris, je vis cinq minutes après la lame des feuilles qui était étalée rapprocher ses bords et reproduire l'état de préfoliation condupliquée; les fleurs se fanaient bientôt après pour ne pas se rouvrir, mais il suffisait de plonger ces rameaux dans l'eau chaude pour que les feuilles redevinssent à moitié étalées, et cet état persistait, tandis que les corolles restaient fermées.

e) Plantes parasites. — Des deux santalacées de notre flore toulousaine, le *Thesium divaricatum*, dont le parasitisme a été démontré par M. Mitten et étudié avec soin par M. Lignier (*Observations biologiques sur le parasitisme du Thesium divaricatum* var. *humifusum*), ne tarde pas à périr dans l'Ecole, bien que transporté en motte et avec les plantes qui l'entouraient. Il est noté vivace par les auteurs modernes, mais j'ai lieu, d'après ce mode de vie, de le croire annuel, comme le pensait Linné.

Les *Rhinanthus* et *Melampyrum*, importés aussi de la campagne en motte et mis en terre avec les soins voulus,

se flétrissent rapidement, sauf quelques très rares exceptions.

Des touffes de *Clandestina rectiflora*, appliquées contre les racines d'un saule, ne tardent pas à périr et la parasite doit y être apportée chaque année; une seule fois, elle a duré deux ans, et les pieds fleuris de la première année ont refleuri la seconde. Cette étrange orobanchée, outre le singulier parasitisme qu'elle me montra jadis sur le *Crithmum maritinum* (*loc. cit. 269*), peut prendre ses attaches, d'après l'abbé Dulac, sur les racines de plantes assez variées, tant indigènes qu'exotiques, et ce botaniste en énumère onze observées par lui, savoir, indépendamment de l'Aune, de quatre espèces de peuplier et de trois de saule, les *Prunus lusitanica, Sambucus nigra, Catalpa syringæfolia*, rappelant que Valmont de Bomare (*Dictionnaire*, au mot *Clandestine*) cite de son côté : Chêne, Hêtre et Noyer. C'est le cas de rapporter encore ici ce fait unique dans son genre, si je ne m'abuse, consigné par l'auteur de la *Flore des Hautes-Pyrénées* dans ses *Mélanges botaniques*, pp. 238-9, de la découverte de la Clandestine sur la tête ou boule terminale, aux cicatrices des anciennes branches, d'abord d'un pied de *Salix alba* à l'état de têtard en 1879, et, les deux années après, encore sur ce pied et sur un de ses plus proches voisins. Faut-il l'attribuer, avec l'abbé Dulac, à la projection des graines par la séparation avec élasticité des demi-cloisons du fruit, lesquelles, à la déhiscence, se replient, dit-il, en volute?

LE DROIT DE SE FAIRE JUSTICE SOI-MÊME

ET LES REPRÉSAILLES

DANS LES RELATIONS INTERNATIONALES DE LA GRÈCE[1]

PAR M. LÉCRIVAIN[2].

Nous avons naturellement fort peu de renseignements sur l'époque primitive. Les poèmes homériques nous montrent que les délits commis par un étranger contre les personnes et les choses d'un autre pays donnent lieu d'abord à une demande de réparation. Ainsi, dans l'*Odyssée*, Ulysse vient réclamer à Messène les troupeaux et les pâtres enlevés à Ithaque[3]. Quand le plaignant n'obtient pas satisfaction, il a recours à la force et exerce des représailles sur les concitoyens du délinquant. Ainsi Nestor pille l'Elide pour se venger des pillages qu'avaient fait les Éléens sur le territoire de Pylos et partage son butin entre ceux de ses compatriotes qui avaient subi des pertes[4]; ces représailles s'appellent ῥύσια. Nous trouvons les mêmes règles, le même système dans des textes postérieurs, relatifs à la période légendaire,

1. Travaux sur ce sujet : Dareste, *Du droit de représailles, principalement chez les anciens Grecs* (*Revue des études grecques*, 1889, pp. 303-321) ; Caillemer, article *Asylia* (*Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*); Gilbert, *Handbuch der griechischen Staatsalterthümer*, II, pp. 381-382, 390.
2. Lu dans la séance du 25 mars 1897.
3. *Od.*, 21, 17-19.
4. *Il.*, 11, 670-705.

et qu'on peut utiliser parce qu'ils reflètent évidemment des habitudes et des mœurs de l'époque historique. Ainsi, après avoir inutilement réclamé leur sœur, enlevée par Pirithous et Thésée, les Dioscures dévastent l'Attique et emmènent une captive[1]. Pour les meurtres commis par un étranger, il y a une demande d'extradition du coupable. Ainsi à l'époque où Thèbes était sous la vassalité des Minyens, Hercule tue les envoyés du roi minyen qui venaient chercher le tribut; le roi réclame le coupable[2]; les habitants de Cumes livrent à Pittacus le meurtrier de son fils[3]. En cas de refus de satisfaction, il peut y avoir soit une déclaration de guerre, si la ville prend fait et cause pour le demandeur, soit des représailles; ainsi les Thébains ayant inutilement réclamé les meurtriers de Procus à la ville d'Hippotai, la détruisent[4]. Les guerres messéniennes sont amenées par l'affaire suivante : Polycharès de Messénie n'ayant pu obtenir des magistrats de Sparte la livraison du Spartiate qui lui avait volé ses bœufs et tué son fils, tue un Spartiate et fait des prises sur le territoire de la ville[5].

Arrivons à l'époque historique. Il faut distinguer les relations entre deux États différents et les relations entre des citoyens de deux États différents.

Voyons d'abord le premier point. Supposons qu'un État ait à exercer des revendications contre un autre; s'il n'obtient pas une réparation suffisante, les représailles sont de règle, à moins qu'on n'en vienne immédiatement à la guerre ouverte, et s'exercent à la fois sur les propriétés de l'autre État et sur les personnes et les biens de ses citoyens. Les exemples de cette pratique abondent depuis le sixième siècle avant Jésus-Christ jusqu'à l'époque romaine. Ainsi les Athéniens refusant de rendre dix otages d'Egine, que le roi de Sparte Cléomène avait déposés chez eux, les Eginètes enlè-

1. Hellanicus, *fragm.* 74, éd. Didot, I, p. 55.
2. Diodor., 4, 10, 4 : ἐκδίδοναι τὸν αἴτιον.
3. Diog. Laert., 1, 4, 75.
4. Plut., *Amator. narrat.*, 4, 8.
5. Diodor., 8, 5.

vent plusieurs Athéniens[1]; les Béotiens font des prises sur les Athéniens pour une dette de deux talents qu'ils ne veulent pas rembourser[2]; les Locriens ayant pillé un territoire revendiqué par les Phocidiens, ceux-ci font des prises plus considérables sur les Locriens[3]; les Athéniens établis à Pylos pendant la guerre du Péloponèse prennent du butin sur les Lacédémoniens; ceux-ci, sans rompre la paix, autorisent leurs soldats à user de représailles[4]. Démosthène blâme les pirateries des triérarques athéniens qui exposent leurs concitoyens à des représailles[5]; les Crétois d'Eleuthernœ donnent l'autorisation de faire des prises sur les Rhodiens pour venger la mort de leurs concitoyens[6]; les Messéniens gardent un ambassadeur étolien jusqu'à ce que les Étoliens aient restitué leurs prises et livré les coupables[7]; les Achéens, créanciers des Béotiens, chez qui on ne rendait plus la justice depuis vingt-cinq ans, s'adressent au stratège Philopœmen qui leur donne l'autorisation de faire des prises[8]; le roi Ariarathe de Cappadoce, ne pouvant se faire rendre un dépôt de 10 talents fait par son prédécesseur Orophernès à la ville de Priène, ravage ce pays[9]; les Déliens, réfugiés en Achaïe, voulaient exercer des représailles sur les Athéniens, mais les Achéens s'y opposent et cette décision est confirmée par le sénat romain[10]. Hérode se rembourse lui-même, par une exécution militaire, des 60 talents prêtés à Obodas, roi des Arabes, d'après l'acte de prêt (συγγραφή) qui portait qu'en cas de retard dans le payement il aurait le droit de « ξύσια λαμβάνειν » sur tout le pays[11];

1. Hérodot., 6, 73, 86, 87.
2. Lysias, 30, 22.
3. Xénoph., *Hell.*, 3, 5, 3.
4. Thucyd., 5, 115.
5. 51, 13.
6. Polyb., 4, 53, 2.
7. Polyb., 4, 4, 3.
8. Polyb., 23, 2, 12.
9. Polyb., 32, 12.
10. Polyb., 32, 17, 3-4.
11. Joseph., *Ant. iud.*, 16, 11-16.

cette prise de gage aurait été permise, même s'il n'y avait pas eu cette clause dans le contrat.

Dans tous ces textes, les deux mots qui expriment les représailles sont ῥύσια et σύλαι[1] (pluriel de σύλη) ou σῦλα (pluriel de σῦλον)[2]. Les définitions qu'en donnent les lexicographes fournissent le même sens de prise de gage, de dédommagement, et les assimilent aux ἐνέχυρα[3]. Nous avons donc là une procédure internationale qui n'est pas la simple piraterie ni la course de guerre. C'est l'État lésé qui doit autoriser les représailles[4]. C'est en ce sens qu'un client de Démosthène dit qu'il a été volé, à Athènes même, par des gens de Phasélis, comme si Phasélis eût autorisé les σῦλα contre Athènes[5].

Naturellement, ces représailles ne faisaient souvent que précéder immédiatement la guerre, quand elles ne la provoquaient pas. Une fois la guerre déclarée, on proclamait par voie de héraut le droit de prise[6]. Le butin s'appelle généralement τὸ λάφυρον, mais il est quelquefois désigné aussi par les mots σῦλα et ῥύσια[7]. Mais il pouvait y avoir ici matière à contestation; un État pouvait soutenir qu'il n'était pas ennemi et que ses nationaux avaient été pillés injustement. A Athènes, c'était l'assemblée du peuple qui jugeait ces réclamations et qui déclarait si les prises étaient valables[8].

La loi de Solon mentionnait parmi les associations celles

1. Autres mentions de σῦλαι sur des fragments d'inscriptions, de Mégare (*Inscr. gr. septentr.*, 17), de Priène (Newton, *Greek. Inscr.*, III, 424 *b*).

2. Il y a le singulier σῦλον dans Ps. Aristot., *Œcon.*, 2, 2, 10.

3. *Etym. magn.* : ἀντὶ τοῦ ἐνέχυρα, τὰ ἀντί τινων ἑλκόμενα. — Suidas : ῥύσιον, λυτήριον · ῥύσια ἐνέχυρα. — Photius : ῥύσια, ἐνέχυρα καὶ ῥυσιάζεσθαι τὸ ἐνεχυριάζειν. Les expressions qu'il y a dans Servius (*Ad. Aeneid.*, 2, 761) sont moins exactes : sûlai enim Græce aut furta aut spolia dicuntur.

4. Ῥύσια ἀποδιδόναι, καταγγέλλειν (Polyb., 23, 2, 12 ; 4, 53, 2) ; σῦλα δοῦναι (Bekk., *Anecd.*, 303, 27).

5. Dem., 35, 26 : ὥσπερ δεδομένων συλῶν.

6. Τὸ λάφυρον ἐπικηρυττειν (Polyb., 4, 26, 7 ; 4, 36, 6). Dans Xénophon (*Hell.*, 5, 1, 1), les éphores de Sparte autorisent les prises sur Athènes : ληΐζεσθαι.

7. Dem., 24, *arg.*, II, 2, 28 ; Joseph., *Bell. iud.*, 1, 19, 2.

8. *Schol. ad.* Dem., 21, 172; Dem., 24, 12, et *arg.*, I et II, 1.

qui étaient organisées ἐπὶ λείαν[1]. S'agit-il ici de l'exercice de la course ou des représailles? il est plus probable qu'il s'agit de la course. Nous ne pouvons pas non plus déterminer exactement le caractère de ces δίκαι συλικαί, ἐπὶ σύλοις que mentionne un fragment de procès-verbal de délimitation à Mégalopolis[2].

Nous arrivons au second point, aux relations entre des citoyens de nationalité différente. Il faut distinguer, d'une part, les crimes contre les personnes, les meurtres, de l'autre les délits de tout genre, à l'égard des personnes et des choses.

Pour les meurtres, nous n'avons guère de renseignements que sur l'institution athénienne de l'ἀνδροληψία[3]. Elle faisait partie de l'ancien droit criminel d'Athènes. D'après le texte de la loi que cite Démosthène[4], quand un Athénien mourait (évidemment à l'étranger) de mort violente, ses parents avaient le droit de s'emparer de trois personnes au plus (appartenant évidemment à l'État étranger), jusqu'à ce que cet État eût donné satisfaction judiciaire du crime ou eût livré les coupables. La loi autorise donc immédiatement la saisie des trois personnes. Dans le commentaire qu'il fait de ce texte, Démosthène soutient au contraire que la saisie ne devait avoir lieu qu'après le refus de satisfaction et d'extradition. M. Caillemer adopte l'opinion de Démosthène. Il nous paraît plus prudent de nous en tenir sur ce point au texte de la loi. Démosthène avait tout intérêt à en dénaturer le sens pour combattre la proposition d'Aristocrate. Il est probable[5] que ce droit de représailles était accordé, même quand

1. *Dig.*, 47, 22, 3.

2. *Soc. of. Hell. Studies, Suppl. Papers. Excavations at Megalopolis.* 1890-1891, p. 122, n° 8, fr. A.

3. Elle a été étudiée par M. Caillemer, dans le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, article *Androlepsia*. Nous ne faisons que résumer cet article en y ajoutant quelques observations et quelques modifications.

4. 23, 82-85. Il y a dans le texte de la loi ἀνδροληψίαι, au pluriel; dans son commentaire, Démosthène emploie le neutre ἀνδροληψίον, qui est également dans Pollux, 8, 41, et Bekk., *Anec.*, 213, 30.

5. Il n'y a pas de textes sur ce point.

la victime n'était pas un citoyen athénien, mais simplement un métèque, un isotèle, ou même un esclave athénien; au contraire, il était, selon toute vraisemblance, refusé lorsqu'un étranger, après avoir commis son crime sur le territoire de l'Attique, avait cherché un refuge dans un autre pays, car alors il était couvert par la protection générale accordée dans tous les pays grecs et en particulier à Athènes, à l'homicide qui s'exilait avant le jugement[1]. Que devenaient les personnes saisies? Elles étaient sans doute traduites, au bout d'un temps inconnu, devant les tribunaux d'Athènes, car les lexicographes présentent l'androlepsie comme une procédure[2], et Pollux ajoute que les étrangers injustement saisis pouvaient demander une indemnité contre les poursuivants[3]. Nous ne savons pas quelle peine on appliquait; peut-être était-ce le talion. Nous ne savons pas davantage quels étaient les parents qui avaient le droit de poursuivre. M. Caillemer conjecture avec vraisemblance que c'était les mêmes parents que ceux qui poursuivaient le meurtre commis sur le territoire de l'Attique. L'androlepsie atteignait donc, par représailles, des innocents. Il est probable qu'elle dut tomber en désuétude avec le progrès de la civilisation; cependant Démosthène présente la loi comme toujours existante, et peut-être était-elle encore appliquée dans d'autres pays puisqu'il nous dit ailleurs que les pirateries des triérarques athéniens exposaient leurs concitoyens à des « ἀνδροληψίαι » et à des « σύλαι[4] ». En tout cas, cette procédure et les textes que nous avons cités sur l'époque primitive montrent que l'idée de l'extradition a été admise de très bonne heure dans le droit international de la Grèce, non pas, il est vrai, à l'égard des meurtriers indigènes réfugiés à l'étranger, mais à l'égard de cette catégorie de meurtriers que vise l'androlepsie. C'est à tort que M. Caillemer

1. Cf. Dem., 23, 37; Lycurg., *c. Leocr.*, 133; art. *Exsilium* (*Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, fasc. 17, p. 961).
2. Bekk., *Anec.*, *l. c.*; *Etym. magn. s. h. c.*; Pollux, 8, 41.
3. 8, 51.
4. 51, 13.

s'appuie sur la curieuse histoire de Pactyas, racontée par Hérodote[1], pour soutenir que l'extradition n'était pas encore reconnue comme légitime à l'époque de Cyrus. Cyrus avait demandé à Cyme l'extradition de ce Pactyas, Lydien d'origine, qui s'était révolté contre lui et avait dû s'enfuir; les Cyméens, plutôt que de le livrer, le transportèrent à Mytilène, puis à Chios, qui le livra ou plutôt le vendit à Cyrus. Le récit d'Hérodote prouve bien qu'il y avait contre cette extradition des scrupules religieux; mais il s'agissait d'une affaire purement politique, et à toutes les époques Pactyas eût été protégé par la pitié religieuse qu'inspirait le suppliant.

Passons aux délits autres que le meurtre à l'égard des personnes et des choses, et aux litiges de toutes sortes. C'était évidemment la piraterie qui provoquait le plus de conflits internationaux. On sait que ce fut de tout temps un fléau endémique dans les pays grecs[2], surtout chez les Etoliens et les Crétois[3], malgré les mesures que prirent, à différentes époques, de nombreux États et surtout Athènes pour établir la sécurité des mers[4].

Les Grecs des différentes villes avaient une singulière défiance à l'égard des tribunaux étrangers; aussi devait-il arriver souvent que l'individu lésé cherchât à se faire justice lui-même tout d'abord en s'emparant d'un gage. Mais supposons qu'il préfère exercer d'abord une revendication légale, à quel tribunal s'adressera-t-il? Nous sommes mal renseignés sur la question de compétence. Elle se règle,

1. 1, 153, 155, 157-160; cf. Pausan., 4, 35, 10.

2. Hérodot., 2, 152; 3, 39, 47; 4, 103. — Plut., *Quæst. gr.*, 55; *Cim.*, 8, 4-5; Diodor., 20, 35; Isocr., *Panég.*, 115; Dém., 23, 166-167; 18, 72. — Strab., 7, 308; 10, 477; 11, 496; 14, 644. — Thucyd., 1, 5; Polyb., 4, 25-26; *Corp. inscr. att.*, IV, pars 2, 179 *b*, 385 *c*; *Mittheil. d. d. arch. Inst. in Athen.*, I, p. 340, n° 8. — La plupart des pièces de la comédie nouvelle et de celles qu'ont reproduites Plaute et Térence roulent sur des enlèvements de femmes et d'enfants par des pirates.

3. *Corp. inscr. att.*, 2, 549; *Bull. de corr. hell.*, 9, n° 10, p. 76; Cauer, *Delectus inscr. gr.*, 2e éd., n° 181.

4. Plut., *Pericl.*, 17, 2; Æsch., 3, 107; Dém., 7, 14-15; 58, 56. — Diodor., 20, 25; Strab., 14, 652; Lucian., *Nav.*, 14.

sans doute, en général *ratione loci* pour les contrats divers, sauf quelques exceptions dues à des préoccupations commerciales; ainsi, à Athènes, les conventions relatives à des expéditions de ou pour Athènes rendaient les deux parties justiciables des tribunaux athéniens, quelle que fût leur nationalité et quel que fût le lieu du contrat[1]. Quant aux délits de piraterie et aux délits analogues, nous ne savons pas si le demandeur s'adresse à son tribunal ou à celui du défendeur, en l'absence de traité spécial[2]. Quoi qu'il en soit, supposons que le demandeur ne puisse obtenir satisfaction, soit par la mauvaise volonté du tribunal de l'autre pays, soit par la faute du défendeur (refus de payer, insolvabilité), il essaie de s'emparer d'un gage. Sur qui ? Sur le défendeur, si c'est possible; sinon, sur les concitoyens du défendeur. Ces deux modes d'exécution sont désignés par les mêmes mots que nous avons vus précédemment[3]. On ne saurait douter qu'ils aient été appliqués tous les deux. L'auteur des *Économiques*, attribuées à Aristote, nous donne un exemple curieux[4]. Dans une crise financière, la ville de Chalcédoine invita les citoyens et les métèques qui avaient à exercer des représailles contre des villes ou des individus à en faire la déclaration, puis, sous différents prétextes, elle saisit au passage du détroit de Byzance un grand nombre de vaisseaux de commerce, para ainsi aux besoins du moment et, plus tard, fit vérifier la validité des prises et indemniser les étrangers saisis injustement. Ainsi, la ville de Chalcédoine avait pris à son compte les représailles que des particuliers avaient à exercer. On ne voit pas bien s'il s'agit de représailles de particuliers à particuliers ou d'État à État dans un texte de Démosthène[5] : une des clauses du contrat de prêt

1. Dém., 32, 1; 21, 176. — Voir l'article *Emporikai Dikai* du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines.*

2. Le texte de Démosthène (7, 13) est trop vague pour fournir aucune conclusion.

3. Remarquons que le mot σύλαι signifie souvent simple piraterie (Dém., 8, 25; Philon., vol. III, p. 349, 31, éd. Dindorf).

4. *Œcon.*, 2, 2, 10.

5. 35, 13.

maritime consenti par un Eubéen à des citoyens de Phasélis portait que si le navire faisait relâche dans l'Hellespont, les marchandises devraient être déposées dans un endroit où il n'y aurait pas de représailles à craindre contre les Athéniens.

Ce sont surtout les traités ou les concessions d'asylie (ἀσυλία, ἀσφάλεια) qui nous fournissent des renseignements[1]. L'asylie est une protection légale contre tous les actes que désigne le mot σύλαι, c'est-à-dire contre les prises de gage, les représailles et aussi contre la simple piraterie. Il est évident que quand les Étoliens, le peuple pillard par excellence, accordent l'asylie, elle s'applique tout particulièrement aux actes de brigandage. Elle est conférée généralement pour une durée indéterminée, sauf dans certains cas particuliers, par exemple aux hérauts pour la durée de leur mission[2], aux athlètes pour aller aux grands jeux de la Grèce et en revenir[3]. Une inscription mentionne un cas d'asylie temporaire qu'on peut assimiler à un sauf-conduit[4] : il s'agit d'un arbitrage déféré à Cnide par les deux villes de Cos et de Calymna pour le règlement d'une dette de Calymna envers deux banquiers de Cos. On fait une enquête contradictoire dans chacune des deux villes; les Calymniens pouvaient hésiter à se rendre à Cos, car débiteurs (ou du moins censés tels), en vertu d'un contrat exécutoire, ils étaient sujets à la contrainte par corps ; on leur donne donc l'ἀσφάλεια pour se rendre au lieu de l'enquête. Il ne s'agit donc pas dans ce cas des σύλαι proprement dites, mais de la contrainte par corps que les créanciers pouvaient exercer sur tous les citoyens de la ville débitrice.

L'asylie peut être conférée à certaines catégories de personnes, par exemple aux artistes dramatiques et aux entre-

1. Nous laissons de côté le privilège d'asylie, accordé aux temples, le droit d'asile proprement dit.
2. Pollux, 8, 139.
3. Plut., *Aratus*, 28.
4. Dareste, Haussoullier, Reinach, *Inscriptions juridiques grecques*, fasc. I, n° 10, A, l. 43-44.

preneurs de travaux publics. En effet, la crainte des représailles aurait empêché les tournées des artistes dramatiques, des collèges dionysiaques. Deux décrets de l'amphictyonie delphique accordent ou confirment l'asylie à une corporation athénienne; il est défendu de les emmener (ἄγειν), de les saisir (ἐυσίαζειν, συλᾶν) en paix et en guerre, sauf pour leurs dettes personnelles, soit à l'égard d'une ville, soit à l'égard d'un particulier[1]. Delphes[2] et les Etoliens[3] reconnaissent également l'asylie à Téos et aux artistes qui y avaient leur centre. Les entrepreneurs de travaux publics, qui étaient très souvent d'origine étrangère, avaient également besoin de l'asylie; à Délos, à Erétrie, elle est également accordée pour eux, leurs ouvriers et tout leur matériel[4].

L'asylie, comme privilège personnel ou héréditaire, est très souvent la récompense accordée aux étrangers pour leurs services, surtout à des proxènes. Elle figure, à ce titre, à côté d'autres privilèges sur des centaines d'inscriptions[5]. La plupart des cités helléniques confèrent à leurs proxènes l'ἀσφάλεια et l'ἀσυλία; elles s'engagent à les épargner en cas de guerre avec leur patrie. Athènes en particulier les protège non pas seulement contre ses propres citoyens, mais envers et contre tous[6]. Un décret d'Ilion renferme des clauses intéressantes[7] : cette ville concède à plusieurs habitants de Ténédos la cité avec la proxénie et l'asylie. Si un étranger leur fait tort, ils sont autorisés, en outre, à user de représailles et à s'emparer de gages; Ilion et les villes confédérées lui prêteront main-forte.

Les traités d'asylie proprement dits protègent un territoire entier, tous ses habitants, citoyens ou étrangers domiciliés tant sur terre que sur mer. Ainsi nous avons la série des traités par lesquels Rome, les Athamanes de Thessalie,

1. *Corp. inscr. attic.*, II, 551.
2. Le Bas-Waddington, *Voyage archéologique*, 3, 1, 84.
3. Cauer, *Delectus inscr. gr.*, nº 238, l. 16.
4. *Corp. inscr. gr.*, II, 2266, l. 18-22 ; Ἐφημερὶς ἀρχαιολογική, 1869.
5. Voir en particulier Monceaux, *Les proxénies grecques*, p. 36.
6. *Ibid.*, p. 34.
7. *Bulletin de correspondance hellénique*, 9, 161, l. 14-17.

Delphes, les Étoliens et de nombreuses villes crétoises, Cnossos, Polyrhenia, Rhaucus, Cydonia, Sybrita, Latos, Hierapytna, Eleutherna, Allaria, Latos ad Camaram, Eranna, Palla, Aptera, Biannus, Apollonia, Axus, Lappa, Istron, les Arcadiens de Crète[1] reconnaissent au deuxième siècle avant Jésus-Christ l'asylie à la ville de Téos. Les formules sont presque partout les mêmes. Le pays est déclaré ἱερὸς καὶ ἄσυλος, les habitants des pays indiqués renoncent à exercer aucunes représailles, soit en leur nom, soit au nom de leur ville, contre les citoyens et les étrangers domiciliés de Téos; les magistrats des villes signataires sont chargés de faire restituer les choses et les personnes saisies contrairement au traité. Un de ces textes[2] distingue les objets saisis en deux catégories : τὰ ἐμφανῆ, les objets visibles, c'est-à-dire trouvés chez le saisissant, et τὰ ἀφανῆ, les objets recélés (selon l'explication de Bœckh[3]); les premiers sont repris par les magistrats fédéraux de l'Étolie, les autres recouvrés par la procédure légale de l'ἐκδικασία.

Une autre série de décrets est relative à la concession de l'asylie par les villes crétoises à Mylasa[4]. Athènes donne l'asylie à la ville d'Aphytæa[5], Paros aux Allariotes de Crète[6], la Confédération des Crétois aux Anaphiotes[7]. Il est dit dans ce dernier exemple que le violateur du traité sera traduit devant le tribunal fédéral de la Crète et frappé d'une amende selon le tarif. Céos obtient deux traités d'asylie, l'un des Étoliens, l'autre d'une des villes de la Confédération étolienne, de Naupacte[8]. Le premier interdit aux Étoliens de poursuivre par voie de saisie aucun habitant de Céos sur terre ou sur mer, pour aucun grief, même pas pour un arrêt

1. Le Bas-Waddington, *l. c.*, 3, 1, 60-85.
2. N° 85.
3. *Corp. inscr. gr.*, 3046.
4. Le Bas-Waddington, *l. c.*, nos 475, 380-382, 384, 475; *Bulletin de correspondance hellénique*, 1888, p. 9; 1890, p. 619, n° 17.
5. *Corp. inscr. att.*, I, 41.
6. *Corp. inscr. gr.*, 2554, B, l. 4.
7. *Bulletin de corr. hell.*, 1892, p. 144, n° 35.
8. Dittenberger, *Sylloge inscript. græc.*, 183.

du conseil amphictyonique de Delphes; les magistrats fédéraux de l'Étolie doivent punir d'une amende toute infraction à cette règle et faire restituer les prises. Il y a les mêmes dispositions dans le second traité. Les Étoliens, pour reconnaître et favoriser la nouvelle fête des Nicéphories, instituée par Eumène de Pergame, accordent l'asylie au domaine sacré de la déesse Athena à Pergame[1]. Il est défendu aux Étoliens et aux habitants de l'Étolie d'y poursuivre qui que ce soit; le texte interdit les modes suivants d'exécution : ἄγειν, la prise de corps, ῥυσιάζειν, l'exécution des représailles, la prise de gage, ἀποδιάζεσθαι, tout acte de violence, de contrainte, διεγγυᾶν, le fait d'exiger une caution. Le violateur de ces règles s'expose à une action qui peut être intentée non seulement par la personne lésée, mais par tout accusateur, devant le synedrion des Étoliens, ἐν ταῖς ἐκ ποτιστάσιος δίκαις. Que signifient ces derniers mots? M. Dittenberger[2] croit qu'il s'agit du πρόσοδος, c'est-à-dire de l'autorisation accordée à l'étranger de se présenter devant les magistrats étoliens; nous préférons l'opinion de M. Haussoullier, qui voit ici l'obligation où était l'étranger de plaider par l'intermédiaire d'un patron (προστάτης)[3]. Une inscription archaïque de Chaladra, dans l'Élide, paraît reconnaître à un étranger, gratifié du droit de cité, le droit de recourir aux autorités religieuses d'Olympie contre des représailles[4]. Une des inscriptions les plus curieuses que nous ayons sur la matière est malheureusement d'une interprétation très difficile[5]; c'est un traité entre deux villes locriennes, Chaleion et Oiantheia. M. Dareste a cru a tort que le texte tout entier s'appliquait aux représailles; en réalité, il y est question de beaucoup de matières, des représailles (lignes 1-6), des métèques (6-8), des proxènes (8-9), de la juridiction à l'égard

1. *Ibid.*, 215, l. 19-22.
2. *L. c.*, note 8.
3. *Bull. de corr. hell.*, 1881, p. 372.
4. Cauer, *l. c.*, 257.
5. Voir Kirchhoff, *Philologus*, XIII, p. 1; Roehl, *Inscr. gr. antiquiss.*, 322; Dareste, *l. c.*, p. 318-321.

des étrangers (B, l. 1-2), des jugements entre les citoyens des deux villes, d'après le traité αἱ συμβολαί (4-7). Nous n'avons donc à étudier ici que les six premières lignes. Chacune des deux villes veut protéger les étrangers établis sur son territoire; le sens probable des deux premières lignes est donc celui qu'on a adopté généralement : le citoyen d'Oiantheia ne doit se saisir ni de l'étranger ni de ses biens sur le territoire de Chaleion, ni le citoyen de Chaleion sur le territoire d'Oiantheia. Pour les six mots suivants, en lisant ανατοίς) et en donnant à ce mot le sens de ἀνάτως, impunément, Röhl trouve le sens suivant, qui est plus que problématique : *Si vero ipse peregrinus prior ausus sit pignus capere, liceat impune pignus capere ab illo*, c'est-à-dire qu'il est permis de saisir des gages sur l'étranger qui en aura pris le premier. La phrase suivante peut à la rigueur donner le sens suivant : on peut, sans s'exposer à des représailles, saisir les biens d'un étranger sur mer, mais non dans le port de la ville. Il est dit ensuite que l'auteur d'une saisie injuste payera une amende de quatre drachmes, et que s'il garde l'objet saisi plus de dix jours, l'amende s'élèvera à une fois et demie la valeur de l'objet. Dans un traité entre Lyttos et Malla de Crète, il est défendu de faire une saisie sur le Lyttien à Malla et sur le Mallien à Lyttos, sous peine de la perte de la créance[1]. Nous pouvons également utiliser un traité d'amitié conclu entre les villes d'Éphèse et de Sardes au dernier siècle avant Jésus-Christ. Ces deux villes, qui décident de soumettre tous leurs litiges à l'arbitrage d'une autre ville, s'interdisent de faire l'une contre l'autre aucun acte d'hostilité et de recevoir aucune prise faite sur leur territoire respectif[2].

La plupart de ces traités d'asylie renferment d'autres clauses, d'autres privilèges, établissent entre les deux villes des relations qui vont quelquefois jusqu'à la concession réciproque du droit de cité. Il y a donc un rapport étroit entre

1. *Bulletin de corr. hell.*, 9, nº 10, pp. 10-11.
2. *Die Inschriften von Pergamon*. II, nº 268, *fragm.* D-E, l. 14-17

ces traités et les traités spéciaux, si usités dans la Grèce, qu'on appelle σύμβολα ou συμβολαί[1]. Le traité entre Chaleion et Oiantheia est même appelé συμβολαί; or, nous savons que ces traités établissaient des règles pour le jugement des procès entre les deux villes, et surtout qu'ils garantissaient la liberté et la propriété des citoyens et des métèques d'une ville dans l'autre en les soustrayant à l'emprisonnement préventif, à la saisie immédiate[2]. Ce dernier privilège est justement contenu dans l'asylie. Il est donc probable que l'asylie, supprimant le recours à la force, impliquait également des règles spéciales pour le jugement des litiges internationaux.

Signalons, en terminant ce travail, l'emploi qui est encore fait du mot συλᾶν dans les actes d'affranchissement des esclaves sous forme de vente à une divinité. Contre toute tentative faite sur l'affranchi, tous les citoyens et souvent aussi les magistrats avaient le droit de venir à son secours et de le faire remettre en liberté, sans encourir aucune responsabilité. L'expression habituelle qui désigne cet acte est συλᾶν... ἐλευθέρον ὄντα[3]...

1. Sur ces traités, voir Lipsius, *Der attische Process*, pp. 994-1006; Gilbert, *Handbuch der griechischen Staastalterthümer*, II, p. 380, et notre article *Foedus* (*Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, fasc. XIX, pp. 1204-1205).

2. Andocid., 4, 18.

3. Cf. Wescher et Foucart, *Inscriptions de Delphes; Inscr. gr. septentr.*, 3198-3201.

LES
VARIATIONS DU CLIMAT DE TOULOUSE

Par M. MASSIP[1].

V.

RÉGIME DES VENTS.

Nous avons successivement examiné les principaux éléments de notre climat et nous avons constaté qu'ils évoluent si capricieusement sur le champ thermométrique, barométrique et udométrique que, sans dépasser de façon coutumière ni du côté des maxima, ni du côté des minima, certaines limites à peu près fixes, ils provoquent néanmoins, dans l'espace d'un mois, des variations qui représenteraient ailleurs les écarts d'une saison et, dans l'intervalle d'un jour, des écarts qui rempliraient un mois sous des cieux moins accidentés. On explique ces variations, aussi fréquentes que subites trop souvent, par les changements qui s'opèrent dans la direction des vents. Il est donc très important, pour donner une juste appréciation de la nature d'un climat, d'observer les courants atmosphériques qui exercent leur activité dans la région étudiée. Ces études ne doivent pas être séparées.

On a défini les vents des courants d'air plus ou moins rapides, occasionnés par les changements qui surviennent

1. Lu dans la séance du 18 avril 1897. — Voir *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*, 9e série, tt. VI, VII et VIII.

dans la pesanteur spécifique et le ressort du fluide atmosphérique. De tous les agents météorologiques, ce sont les plus énergiques; ils sont, pour parler comme Arago, « les grands modificateurs des climats[1]. » Ils sont aussi les plus curieux à observer et les moins connus.

Ce n'est pas le lieu de rechercher ici les causes qui les produisent, ni d'exposer des systèmes; les causes sont mal connues et les systèmes sont peu précis. Ce qu'il importe de savoir, c'est que les vents introduisent dans les lieux qu'ils visitent des variations plus ou moins étendues. Il ne s'agit que de leurs mouvements et de leurs effets. Nous savons d'abord que partout où ils passent ils laissent « une portion plus ou moins considérable de leur température initiale lorsqu'ils sont plus chauds que les régions parcourues; le contraire arrive lorsqu'ils sont plus froids[2]. » Les effets varient, en outre, suivant les vitesses et l'intensité d'après lesquelles les vents reçoivent des qualifications différentes : on dit que le vent est à peine sensible, qu'il est sensible, modéré, assez fort, fort, très fort, etc. Il est le zéphir, il est la brise, le follet, le grain, la bourrasque, etc., etc., en raison des mouvements qui s'effectuent dans l'atmosphère, des oppositions ou des combinaisons qui en résultent depuis la caresse des zéphirs jusqu'aux vociférations des ouragans, de ces vents « créés pour la punition », comme dit la Bible, et qui, dans leur colère, brisent, renversent et déracinent. La vitesse est donnée en kilomètres à l'heure : le vent frais parcourt 6 mètres à la seconde; le vent bon frais, en parcourt 8; le vent impétueux 15, etc. Cela seul suffit à faire comprendre dans quelle subordination les vents tiennent les autres éléments; par conséquent, si nous connaissons les vents qui règnent ordinairement à Toulouse, il sera inutile de chercher ailleurs que dans leurs mouvements l'explication des phénomènes que nous avons étudiés dans les paragraphes qui précèdent.

1. Arago, *Astronomie*, t. IV, p. 597.
2. *Ibid.*, ch. XVIII.

*
* *

LES VENTS DOMINANTS A TOULOUSE.

Il n'est pas nécessaire de convoquer ici les 32 suppôts d'Eole, familiers aux marins; les météorologistes se contentent d'en observer 16, savoir : 4 cardinaux, 4 semi-cardinaux et 8 intermédiaires. Tous fréquentent le pays toulousain avec plus ou moins d'assiduité. Nous les connaissons grâce à de très nombreuses observations. Nous ne retenons de ces observations, pour le moment, que celles de M. Lazerges, qui a pris contact avec eux 1,913 fois, dans l'espace de 700 jours, depuis le mois de juillet 1885 jusqu'au mois de juin 1887. Nous exposons un tableau qui suit le résultat de ces observations.

N.....	33	jours.	S.	55	jours.
N.-N.-E..	35	—	S.-S.-O...	45	—
N.-E....	13	—	S.-O.....	43	—
E.-N.-E.	38	—	O.-S.-O...	119	—
E.....	54	—	O.....	161	—
E.-S.-E..	277	—	O.-N.-O..	143	—
S.-E.....	172	—	N.-O. ...	246	—
S.-S.-E..	106	—	N.-N.-O..	103	—

d'où ressort une fois de plus cette vérité déjà connue que les vents sont changeants et cette autre que les vents E.-S.-E et N.-O. priment au milieu de ces changements. Mais on peut encore simplifier ces données. Le Nord pur ne présente qu'une quantité négligeable (33). L'Est pur (54), ou mêlé au Nord (86), n'a qu'une médiocre influence; à vrai dire, ces vents là ne sont pas de Toulouse. Restent le Sud (55), qui a une prédilection très marquée pour l'Est (E.-S.-E., S.-E., S.-S.-E. = 555), et l'Ouest (161), que le Nord attire le plus souvent : (O.-N.-O., N.-O., N.-N.-O. = 492). Dans ces conditions, l'influence du Sud, isolée ou mêlée à celle de l'Est, est representée par 610; celle de l'Ouest, isolée ou mêlée aux

influences du Nord, par 653; ensemble, par 1,470 sur 1,913 observations. C'est donc de ces influences combinées des groupes S.-E. et N.-O. que proviennent les irrégularités de notre climat. Mais avant de le démontrer, il n'est pas inutile de faire plus exactement la part des groupes Sud-Est, en d'autres termes du vent d'autan, dont on a outre mesure exagéré les influences.

*
* *

LE VENT D'AUTAN.

On ne voit que lui à Toulouse, dit-on. C'est un préjugé, nous venons de le démontrer; l'ouest est plus assidu que lui. La vérité est que l'autan se distingue des autres par une puissante originalité. Son caractère et ce préjugé font qu'un étranger ne saurait parler de Toulouse sans médire du vent d'autan, sans lui attribuer les plus détestables effets. C'est le cas, au chapitre des vents, d'examiner celui-ci de plus près. Et tout d'abord il faut distinguer vent d'autan et vent d'autan, vent de terre et vent de mer, du Sud-Est et du Sud-Ouest. Tandis que les vents du Nord et du Nord-Ouest tiennent généralement le baromètre au-dessus de la hauteur moyenne, à près de 4 millimètres, et que les vents de l'Est et de l'Ouest le rapprochent de son élévation ordinaire, ceux du Sud-Est et du Sud-Ouest ont cela de commun qu'ils le tiennent au-dessous. Si la pression descend au-dessous de 760 ou de 755 avec vent tiède du Sud ou du Sud-Ouest, on peut annoncer la pluie à bref délai, et cela avec d'autant plus de probabilité que le Sud-Ouest sera plus fort. On sait que les Grecs et les Romains représentaient volontiers Auster et ses satellites agitant dans les airs leurs ailes ruisselantes d'eau. Amener la pluie, toutefois, n'est pas une particularité propre au vent d'autan, et c'est ici que les différences se manifestent.

Les Pyrénées opposent au grand courant équatorial un obstacle qui trouble sa marche; « il fait naître en divers sens

des courants irréguliers. C'est ainsi que nous voyons, dans ces circonstances, les vents du Sud-Ouest régner au sommet du Pic du Midi, tandis que nous avons au pied des Pyrénées le Sud-Est, ou vent d'autan[1] », dont le déplacement attire le vent d'ouest qui amène la pluie. « Le vent d'autan est ainsi le précurseur, mais non la cause de la pluie. » Les vapeurs désordonnées qu'il pousse avec plus ou moins d'énergie à travers les couches d'une atmosphère ordinairement transparente sont l'indice du conflit qui se prépare; alors c'est l'humidité partout, dans le bois, dans la pierre, dans le fer, dans le marbre, dans les lieux les mieux abrités, signe de pluie prochaine, car la bourrasque de l'autan est sur le point d'être refoulée et de céder la place à l'Ouest et au mauvais temps.

Mais quittons le golfe de Gascogne, tournons-nous vers le golfe de Lion; c'est encore le vent d'autan qui nous vient de cette direction, mais il est d'une nature différente et « rarement accompagné ou suivi de pluie. » Quand il vient ainsi par les vallées de l'Aude, il semble s'abandonner à la mollesse, comme las d'une course lointaine, et il s'attarde à balancer sur notre horizon, au lieu de les mettre en fuite, les nuages rayonnants qui l'accompagnent. Dans cet état et surtout en été, il est lourd et malsain, semeur de peste, disaient les gens du Moyen-âge; semeur de fièvres, dit-on, dans le Bas-Languedoc. En vérité, on n'échappe guère à l'énervante langueur qu'il apporte avec lui et qu'il communique à nos organes appesantis; tel le Sirocco en Italie dont il procède peut-être; tel le Solano en Espagne dont les effluves arrivent jusqu'à nous atténuées soit par les influences de la mer, soit par celles des glaciers pyrénéens, où les courants du Sud-Est laissent en passant la suffocante chaleur du lieu de leur origine.

Et maintenant admirez la transparence de l'air, les teintes plus foncées du ciel, les contours lumineux de l'horizon :

1. Communication de M. Salles à l'Académie, séance du 8 avril 1897.

nous sommes en présence d'une troisième espèce de vent d'autan; c'est encore lui, ce Protée, mais vent de terre cette fois, qui prend naissance « quand une aire de fortes pressions se fixe sur le centre de l'Europe[1]. » On l'appelle le vent blanc. Ne serait-il pas un remous du mistral dont il emprunte quelques caractères? Il est immodéré comme lui, et c'est sous cet aspect qu'il fait le plus d'impression aux étrangers, qu'il est le plus détesté. C'est lui, écrit M. Baron, « qui ternit les verdures, fane les fleurs, tanne la peau, mord la gorge, grossit le foie, enfièvre le sang. N'est-ce pas ce tourmenteux impitoyable qui donne aux visages de ses victimes habituelles leur teint mat et bilieux, presque morbide[2]? » C'est lui, écrivait M. Gounon, qui fait tomber les fruits, qui disperse les grains, qui altère les plantes, qui dessèche la poitrine et la terre. Et, chose étrange, c'est sous cet aspect qui le fait maudire, qu'il cesse d'être malfaisant. S'il n'est pas sans inconvénients pour la culture, l'autan blanc est loin d'être nuisible à la santé; il est stimulant, au contraire, et « par la ventilation énergique qu'il exerce, il est une cause de salubrité[3]. » N'en pourrait-on dire autant du mistral que les impressionnistes dépeignent aussi avec les mêmes couleurs.

Quoi qu'il en soit des manifestations diverses du vent d'autan, c'est à tort qu'on le considère comme l'hôte habituel de nos climats. M. Brunhes écrivait en 1877 : « En consultant les tableaux des annales de l'Observatoire, on constate, par exemple, que la direction des vents étant déterminée cinq fois par jour, le vent de l'E.-S-E. qui est une variété des vents d'autan a soufflé 632 fois; le S.-E., 6,013 fois; le S.-S.-E., 4,626 fois. On a donc observé en tout 11,271 fois les vents de cette direction, ce qui revient à 2,254 groupes de cinq observations, représentant en moyenne autant de journées dans cette longue période, c'est-à-dire une durée

1. Communication de M. Salles.
2. Louis Baron, *La Garonne*, Toulouse. (*Les fleuves de France.*)
3. Dr Armieux, dans les *Mémoires de l'Académie* de 1878.

équivalente à peu près à 94 jours entiers par an[1]. » Les géographes Joanne, Vivien de Saint-Martin disent 90 jours. Nous savons quels sont les vents régnants à Toulouse; il reste à savoir si leur direction n'a jamais subi de modification, s'ils n'ont pas succédé à des vents qui firent le climat plus heureux.

*
* *

COUP D'ŒIL RÉTROSPECTIF.

On connaît le résultat des observations faites par M. Lazerges de 1885 à 1887. Semblables observations furent faites à diverses époques. Nous avons relevé notamment celles de 1875 à 1880, de 1845 à 1850, de 1830 à 1835, de l'an X à 1790, de 1780 à 1784, de 1740 à 1760; toutes apportent des résultats identiques à ceux que nous connaissons, et il se trouve, en 1740, que E.-S.-E. = 2, S.-E. = 6, S. = 3, ensemble 11 pour le groupe des vents du Sud; que N.-N.-O. = 7, N.-O. = 1, O. = 2, soit 10 pour le groupe des vents d'Ouest, et l'accord est parfait, à cent cinquante ans d'intervalle, entre nos météorologistes et M. de Marcorelles. On ne relève, dans toute cette longue période qui embrasse un nombre incalculable d'observations, qu'une seule série irrégulière, celle de 1784 à 1790; elle se distingue des autres par une prédominance très accusée des vents de l'Est de 1784 à 1787, et, sans qu'on ait expliqué la cause de cette subite irrégularité, par une prédominance plus fréquente du N.-O. de 1787 à 1790, avec exceptionnelle prédominance du Nord en 1789; mais à partir de 1790 les nuages reprennent leur route accoutumée et ne la quittent plus. Donc, à l'exception de l'incursion des Boréens en 1789, l'aire toulousaine appartient, de la façon la plus évidente, aux vents d'entre S.-E. et N.-O.

1. Voir *Mémoires de l'Académie des sciences. — Rapport sur le concours de 1877.*

Elle leur appartenait avant et ne pouvait appartenir à d'autres. Les vents n'ont pas les instincts vagabonds que la poésie leurs prête; ils sont soumis à un inéluctable destin : l'orographie les domine; les plateaux élevés, les chaînes de montagnes refoulent leur élan, empêchent leur invasion dans les régions qui ne leur sont pas assignées. Il n'est pas besoin de scientifiques observations pour démontrer qu'entre les Pyrénées au Sud et les Cévennes au N.-E. il n'y a jamais eu assez de place pour le développement de toute la rose des vents; qu'il n'y a jamais eu d'autres issues que celles du col de Naurouze et de la vallée de la Garonne, et que Toulouse, qui vit depuis longtemps, croyons-nous, dans ce courant d'air, au milieu du chemin où passent, se choquent ou s'entrecroisent les vents S.-E. et N.-O déjà cités, n'en saurait connaître d'autres, à moins que Toulouse n'ait changé de place. Mais cette question qui divisa les savants au dix-huitième siècle[1] n'est pas ici notre affaire. Il y a longtemps que les Pyrénées sont à la même place et les Cévennes aussi.

Inconsidérément, on alléguerait que, sans avoir changé de direction, maintenus par les reliefs du sol, ils ont pu néanmoins changer de complexion. Pourraient-ils avoir un autre tempérament que celui de leur origine? Ils sont commandés par deux centres d'aspiration ou d'attraction opposés et dont la fixité n'est pas douteuse, moins douteuse que celle de Toulouse au dix-huitième siècle, je veux dire la Méditerranée et l'Océan, origine de climats très différents qui donnent au ciel de Toulouse tantôt le splendide azur des horizons de la Provence, et tantôt l'enveloppent dans les brumes et les grisailles des Pyrénées et de Gascogne.

Mais, objectera-t-on, puisque pendant plus des deux tiers de l'année ce sont les mêmes vents qui soufflent ici, que leur régime est d'autant moins variable que l'orographie l'impose, il devient malaisé d'expliquer la variabilité des phénomènes qui se produisent sous leur impulsion et l'in-

1. De Montégut, *Recherches sur les antiquités de Toulouse.*

constance des éléments qui sont placés sous leur dépendance.

Qui dit vent dominant ou régnant ne dit pas constant. Presque tous les vents dominants en France rentrent dans la catégorie des vents variables. Pour se convaincre que les vents dits dominants sont sujets à de fréquentes variations, il suffit d'observer leur allure. Les nuages nous l'indiquent en même temps que leur véritable direction, mieux que les folles girouettes en proie à des remous ou agitées par des contre-courants que provoquent mille circonstances dans les couches inférieures; or, la direction des nuages nous montre non seulement que les vents dominants se succèdent souvent brusquement, et d'ailleurs sans choc, à des intervalles assez rapprochés, mais qu'ils entrent en conflit assez fréquemment et qu'ils y font participer plus ou moins les semi-cardinaux et les intermédiaires. Il arrive alors qu'un des antagonistes monte et se fraye dans les couches supérieures une direction opposée à celle qui s'établit dans les couches inférieures. Les nuages se déplacent alors en sens inverse et avec des vitesses différentes. Au surplus, on observe que le vent dominant, même lorsqu'il ne rencontre pas d'hostilité, ne souffle pas ordinairement d'une manière régulière et continue, mais qu'il modifie très capricieusement sa marche, alternant vers les rumbs auxiliaires. De là vient dans notre atmosphère cette disposition toujours irrégulière des nuages qui donne à l'horizon de Toulouse les aspects les plus imprévus. Et voilà pourquoi on ne voit pas régner ici, comme sous d'autres cieux où les vents sont moins inquiets, la longue sécurité des beaux jours. Telle est, telle fut la destinée climatologique du pays toulousain, où rien n'a changé, où tout change : *In varietate unitas.* Mais il existe, à côté des faits de météorologie proprement dits, une autre série de faits également propres à démontrer que le climat n'a pas changé. On n'en a pas tenu compte plus que des autres. Ils méritent cependant d'être signalés, sinon examinés.

VI.

CLIMATOLOGIE.

En répondant à cette question : Qu'est-ce que le climat, posée au début de cette étude[1], nous avons eu soin de distinguer la climatologie d'avec la météorologie. Celle-ci traite des phénomènes atmosphériques considérés indépendamment de l'influence qu'ils exercent sur les êtres organisés; la climatologie, au contraire, subordonnée à la météorologie, décrit ces influences et les catégorise, selon qu'elles s'exercent dans le règne inorganique ou sur les corps organisés, sur les animaux et sur les végétaux. Appliquée à l'homme, elle a donné naissance à la météorologie médicale; appliquée aux végétaux ainsi qu'aux animaux qui servent à l'agriculture, elle forme la météorologie agricole. Chaque plante a son ciel, son atmosphère de prédilection comme son terrain, et nous savons, après Galien, quelles influences produisent sur les animaux les changements de climats[2]. Nous étudierons plus tard ces influences; pour le moment, c'est l'homme qui nous intéresse.

« Le ciel et le sol marquent tout l'homme à leur empreinte », a dit Taine, et personne n'en doute. La Bruyère avait déjà dit : « Il me semble que l'on dépend des lieux pour l'esprit, l'humeur, la passion, le goût et les sentiments. » Il n'y a qu'un mot à changer pour faire de la psychologie de La Bruyère de la très exacte météorologie. La relation entre telles ou telles conditions météorologiques et l'état de nos facultés intellectuelles et morales n'est pas contestable. M. Proal, conseiller à la Cour d'Aix, a fort habilement mis ce fait en lumière au début d'un ouvrage intitulé : *Le crime*

1. *Mémoires de l'Académie des sciences de Toulouse*, 9e série, 1894, t. VI.
2. Galien, t. I, p. 164.

et la peine[1]. Mais ce n'est pas à ce point de vue philosophique que nous nous proposons d'étudier l'action du climat. La vivacité de l'imagination, la sensibilité, les bizarreries du caractère, nos passions, nos inclinations, dépendent également de circonstances étrangères à la météorologie. Il n'en est pas toujours ainsi de la santé; chaque climat fait éclore des maladies qui lui sont propres et chacun donne aux maladies que l'on retrouve partout une caractéristique particulière. La démonstration serait aisée, croyons-nous, si la géographie médicale était mieux connue; mais d'aucuns l'appellent volontiers une science nouvelle, ignorant sans doute qu'il y a deux ou trois bonnes leçons sur cette question dans Hippocrate, aux traités de l'air, des eaux, des lieux; que Platon en formula les principes dans *le Timée*, et que Cicéron, au livre *du Destin*, en fit de malicieuses applications aux Athéniens, aux Thébains et à quelques autres.

Tout d'abord, sous quelque latitude que nous nous placions, en examinant séparément chacun des éléments météorologiques nous sommes amenés à faire partout les mêmes observations : partout la température exerce son influence en activant les combustions physiologiques si elle s'élève, en les ralentissant si elle s'abaisse, et elle affaiblit en même temps l'irritabilité musculaire. Les variations de la température sont toujours à redouter et partout. « Une petite variation subite, écrivait Darquier, nous affecte toujours plus vivement qu'une plus grande lorsque celle-ci se fait par degrés[2]. »

Les vents qui déjà modifient l'état de la température produisent en outre, par l'appel ou le refoulement de l'air, des oscillations plus ou moins sensibles de la pression barométrique. Le Dr Clos, d'une façon aussi exacte qu'originale, qualifie l'action des vents « une fièvre de l'atmosphère. » Elle est éminemment contagieuse cette fièvre. L'action des

1. Bibl. philosoph. Alcan, 1895. — *Voir* Œuvres de Carré : *De l'influence du climat sur le génie*, p. 103.
2. *Obs. astr.*, p. 82.

vents du Midi notamment a une particulière énergie : elle convient, en hiver, aux tempéraments affaiblis; mais ce même vent, qui mûrit les bronchites et réchauffe les phtisiques, exacerbe les névralgies, les douleurs rhumatismales et tourmente les névropathes. Touille observe qu'il rend souvent les aliénés plus agités[1]. On a étendu ces observations aux statistiques de la criminalité, et ici encore l'influence des vents du Midi est des plus fâcheuses[2].

Les effets de la pression barométrique ne sont pas moins sensibles. Nous ne savons s'ils tiennent positivement à la diminution de la tension de l'oxygène dans l'air que nous respirons, dans le sang qui anime les tissus, comme l'assure Paul Bert, mais nous savons, nous sentons que l'humidité augmente lorsque le baromètre baisse, et qu'il ne convient pas à nos organes de respirer plus d'eau qu'ils n'en demandent. Les fonctions de la peau sont entravées par la même occasion, et cela suffit pour nous prédisposer à être malades[3]. Les phénomènes nerveux, circulatoires et respiratoires sont tout autres lorsque le temps est chaud et sec. Nous exhalons déjà vingt-cinq fois plus d'eau à la température de 20°8, suivant une remarque de Barral.

L'action de la lumière solaire, indépendamment de la production de chaleur qui l'accompagne, favorise à souhait les fonctions de la nutrition. L'état électrique de l'air, quoique mal étudié jusqu'ici au point de vue qui nous occupe, retentit aussi sur nos fonctions par l'intermédiaire du système nerveux[4] et produit des phénomènes variés d'excitation ou de dépression. L'air enfin est à la fois, comme le dit Arnauld, un milieu et un ensemble de modificateurs, et puisque nous absorbons 7 à 8 mètres cubes d'air en vingt-quatre heures, n'est-il pas naturel que les conditions de la

1. Dict. de méd. de Jacoud, art. *Folie*.
2. Linney, dans l'*American meteorogical Journal*, 1894-1895. — Voir *Revue scientifique*, mars 1896.
3. Dr Jourdannet, *Influence de la pression de l'air sur la vie de l'homme*, 1885.
4. De Parville, *Causeries scientifiques*, 1895.

vie dont il est un des éléments essentiels se modifient suivant les changements, normaux ou accidentels, qui surviennent dans sa composition ?

Ce sont ces influences diverses, simplement physiologiques ou bien pathologiques dès qu'elles favorisent l'éclosion des maladies, qui forment, dans leur ensemble, la constitution médicale, la pathologie météorologique pourrait-on dire. Prises séparément, elles forment, suivant leur durée et leur variété, les constitutions saisonnières, mensuelles ou même journalières, et elles apportent leur contribution aux constitutions dites épidémiques dans les cas accidentels où celles-ci se produisent. Limités à une région, les effets des constitutions médicales sont plus ou moins redoutables, plus ou moins persistants, plus ou moins nombreux; ils comportent une thérapeutique spéciale et une hygiène particulière, l'hygiène du lieu[2]. La constitution médicale est donc soumise à la constitution météorologique comme l'effet est soumis à la cause. Dès lors, si notre constitution météorologique toulousaine avait subi à un moment donné, comme on l'a prétendu, une modification quelconque, les observations spéciales successivement recueillies auraient signalé une modification subséquente dans la constitution médicale. Or, on ne voit pas trace de cette constatation; toutefois, il importe de savoir, avant de le démontrer, comment fut envisagée à Toulouse l'étude des constitutions médicales.

∴

MÉTÉOROLOGIE MÉDICALE A TOULOUSE.

Au mois de septembre 1784, M. Gounon, après avoir discouru en son journal de la terre et du ciel, de la pluie et du beau temps, des récoltes et des semailles, invitait

1. Ch. Féré, *Pathologie des émotions*, ch. Ier.
2. Voir *Topographie hygiénique et médicale de la ville de Narbonne*, par le Dr Joseph de Martin.

« MM. les Docteurs en médecine » à s'occuper un peu de l'homme. « Il serait bien à désirer, écrivait-il, que ces messieurs voulussent se donner la peine de donner à l'avenir l'article de la santé[1]. » Il pensait avec raison qu'on pouvait faire à cet égard quelque utile application de ses observations. Les agriculteurs n'y manquaient pas, mais nos médecins ne paraissaient pas considérer les connaissances météorologiques comme un des accessoires de l'art de guérir. Il n'est pas permis de supposer qu'ils fussent ignorants dans le giron d'une université magnifique où vivait encore le souvenir de médecins très célèbres, où l'on avait imprimé plusieurs fois les préceptes de l'école de Salerne, où Sydenham avait rencontré des émules; il faut penser que les traditions anciennes avaient fait place à des coutumes médicales nouvelles. Et cependant il n'y avait pas cent ans que Me Caufapé avait dédié à MM. les Capitouls de l'an 1686 un ouvrage imprimé à Toulouse même, chez Jean Pech, et intitulé : *Méthode singulière pour prolonger la vie et conserver la santé*, où l'auteur dissertait savamment (chap. III) de la température de chaque saison de l'année et de la nature des différents climats. Quoi qu'il en soit, ce ne fut qu'en 1788, après quatre ans de sollicitations, que M. Gounon obtint pour son journal « l'article de la santé. » Les premiers bulletins furent rédigés par MM. Dubernard, Masars et Viguerie, et c'est ainsi que fut créé à Toulouse une sorte d'enseignement que la Société de médecine, de chirurgie et de pharmacie a recueilli et dont elle a perpétué la tradition. Elle décida, en effet, qu'une séance serait consacrée *chaque mois* « à la connaissance des maladies qui dépendent de l'état de l'air », et, chaque année, les constitutions médicales eurent les honneurs d'un paragraphe dans les solennels discours des plénières assemblées de la Société. Ces études furent placées naturellement sous le patronage d'Hippocrate et les dissertations où il en fut traité commencèrent pendant bien longtemps par l'éloge traditionnel du « père de

1. Bibliothèque de Toulouse, ms. 779.

la médecine », du « patriarche de Cos », de « l'illustre vieillard », du « maître divin » ou du « divin maître » éternellement figé dans le même moule et honoré comme Cujas à l'Académie de législation, comme dame Clémence dans les concours des Jeux Floraux. Et ainsi, avec une admirable monotonie, les années se suivant, on entendit M. Conté en 1825; M. Ducassé fils en 1826, 1827, 1829; M. Mondouis en 1828; M. Bessières en 1830, 1831, qui, en continuant l'usage et la formule, contribuèrent à maintenir au sein de la Société la connaissance très fragile et très courte « des maladies qui dépendent de l'état de l'air. »

« On a longtemps cherché, s'écriait l'orateur de 1827, on a longtemps cherché à se rendre raison des changements éprouvés par l'atmosphère pour déterminer une véritable constitution médicale; tous les efforts ont été inutiles. » On ne se découragea pas néanmoins; la théorie des constiutions médicales, à pas de tortue, est arrivée jusqu'à nous, et c'est parmi nos contemporains qu'elle a rencontré des adversaires : heureuse rencontre qui stimula un instant la foi chancelante de ses débiles partisans et lui permit de ne pas mourir. « La question des constitutions médicales, écrivait le Dr Giscaro en 1864, n'est pas nouvelle. A voir pourtant les discussions, les étonnements même qu'elle soulevait naguère, ne dirait-on pas qu'elle est née d'hier? Que prouve tout cela? Cela prouve que la question est loin d'être bien connue, qu'elle n'est pas comprise de la même manière par tout le monde, enfin qu'il y a beaucoup à faire pour son étude. » Beaucoup à faire, c'est presque un euphémisme, puisqu'en 1878, quatorze ans après, on n'avait encore rien fait[1]. Et aujourd'hui encore, après trente-cinq ans, on peut répéter, sans euphémisme, que tout à peu près reste à faire, puisque la même théorie vit sur les mêmes conjectures en attendant qu'elle meure d'anémie dans les bras de la Faculté qui l'engendra.

1. Dr Armieux : *Toulouse et les phtisiques*. (*Mémoires de l'Académie*, 1878.)

Était-il bien nécessaire de se donner tant de mal pour constater cette chose si naturelle qu'il doit exister et qu'il existe un rapport entre les saisons et les maladies, et par conséquent entre les maladies et les climats? On a noté depuis plus de cent ans une foule de précieuses observations; elles sont disséminées dans les recueils; il ne reste qu'à les rassembler pour obtenir la preuve évidente que les constitutions médicales ne sont pas le rêve d'un ancêtre qui fut enrhumé pendant l'hiver, que la bile échauffa au printemps, et dont quelques légers coups de fièvre troublèrent le cerveau en automne. On n'aura aucune peine à démontrer en même temps, pour ne pas perdre de vue l'objet de cette étude, que les maladies placées sous la dépendance des constitutions médicales furent ici, à Toulouse, toujours les mêmes; par suite que les constitutions dont elles procèdent n'ont pas changé, et par conséquent que le climat, dont toute constitution médicale est à la fois l'expression et la résultante, n'a pas cessé d'être ce qu'il fut. Ici encore et une fois de plus nous aboutissons à la même conclusion.

*
* *

CONSTITUTIONS SAISONNIÈRES.

On trouve quelquefois dans les vieux calendriers imprimés au quinzième ou au commencement du seizième siècle des préceptes utiles pour conserver la santé. C'est ainsi qu'en un missel de l'église Saint-Étienne de Toulouse, daté de 1524, il y a pour chaque mois une formule préventive contre les maladies de la saison. Le physicien qui dressa ce mirifique calendrier nous met en garde, en été, contre l'abus des boissons : *nec ventrem potio ledat*, car les flux sont à craindre. Il nous invite à nous purger en avril : *solvatur venter*, car les humeurs sont alors agitées; c'est l'effet naturel du printemps : *martius humores giguit variosque dolores;* ces douleurs sont les fruits de l'hiver; mais la fièvre se peut mêler à tous ces accidents. Il nous en avertit, et déjà en fé-

vrier on la voit paraître : *nascitur occultâ*. Ces sages préceptes sont de tous les temps.

Caufapé, à son tour, écrivait à la page 39 de son livre singulier : « N'ai-je pas enseigné et prouvé, dans mon *Traite des fièvres*, que les fièvres intermittentes étaient plus fréquentes qu'ailleurs sur les côtes des mers du Midi et par conséquent sur celle de la mer Méditerranée, et que leur fréquence augmentait encore lorsqu'il pleuvait beaucoup ou *environ la fin du printemps, ou environ le commencement de l'été?* » En été, ce sont fièvres et flux de ventre. « N'expérimentons-nous pas tous les jours qu'en hiver, par exemple, les rhumes, la léthargie, la toux, les douleurs de côté, les inflammations, les rhumatismes surviennent à toute sorte d'âge, de tempérament, et qu'elles sont plus fréquentes que toutes les autres? » Interrogeons maintenant les témoins du dix-huitième siècle; nous sommes en 1784 : « Tout allait au mieux pour la santé jusque vers le milieu de l'hiver; les passages subits du chaud au froid qu'il a fait à la fin de janvier et au commencement de février ont causé des fluxions de poitrine, des catarrhes, des douleurs rhumatismales et quelques apoplexies. La gelée à glace qu'il fit le 21 de mars, presque à la suite de la chaleur de 14 degrés au-dessus qu'il faisait encore le 19, causa quelques pleurésies mortelles, mais en petit nombre; les *fièvres intermittentes ne se sont pas encore montrées;* il n'y a pas de maladies épidémiques, si ce n'est des maladies cutanées dont tout le monde se plaint[1]. »

Passons au printemps de l'année suivante; c'est M. Dubernard qui écrit : « Les rougeoles, les fluxions catarrhales et les rhumatismes ont à peu près disparu; les fièvres intermittentes sont devenues plus fréquentes (qu'on se rappelle les observations de Caufapé); elles sont moins aisées à dissiper et toujours tierces. » Mai apporte la rougeole et « aussi quelques fièvres rouges. » Ces maladies sont bénignes, mais très répandues. Voici l'été avec *les fièvres bilieuses ordi-*

1. Bibl. de Toulouse, mss. 779. Journal de Gounon.

naires dans cette saison. Vers l'automne elles prennent un caractère de particulière malignité.

De l'été ou de l'hiver, M. Masars de Cazèles ne parle pas autrement en 1788. En hiver, « fluxions catarrhales, rhumes opiniâtres avec dégoût, mais la plupart sans fièvre; maux de gorge qui semblent tenir plutôt du caractère humoral que de l'inflammatoire; quelques apoplexies. » Les rhumes ordinaires guérissent assez vite avec « l'eau de veau aux navets, les infusions théiformes de pieds-de-chat, de fleurs de violette ou de guimauve adoucies avec le sucre ou le miel blanc ou telle autre tisane béchique mucilagineuse. » En été, ce sont toujours les fièvres d'accès qui dominent; elles sont tierces en général. Néanmoins, M. Mazars a traité « un *octimane* », un certain M. Lemoine, qui, tous les dimanches, était pris « de réfrigération, de très petits frissons universels »; c'était la fièvre. M. Arrazat, professeur en médecine, avait guéri « un *septimane* », M. Campmas, notaire. « La totalité de *l'orage* chez M. Campmas (lisez la fièvre) était de trente-six heures. » La saignée, quelques minératifs et le quinquina eurent raison de cette mauvaise habitude. Ces dernières espèces de fièvres sont très rares à Toulouse. Franchissons quelques années; rien n'est changé : les chaleurs de juillet et d'août ont « exalté la bile, le *génie bilieux* prend une supériorité marquée et les maladies ne sont que des affections bilieuses s'exerçant sur les divers organes. » Mais la saison passe, l'atmosphère devient humide, un autre *génie* apparaît à M. Dubernard : le génie de l'hiver, « le *génie pituiteux* », et toutefois « il se montre sans abattre totalement la diathèse bilieuse, de manière que les maladies prirent un caractère pituitoso-bilieux ou bilioso-pituiteux », suivant la prédominance de l'un ou l'autre génie.

Cette dernière constatation est importante; elle indique que les constitutions saisonnières ne suivent pas une marche absolument régulière. Elles-mêmes subissent les fluctuations des saisons. La constitution persistante de la saison écoulée mêle quelquefois ses effets plus ou moins atténués à ceux de la saison nouvelle; il se forme ainsi, comme on vient de le

voir, des *constitutions mixtes* qui pourraient être considérées ailleurs comme une anomalie, mais qui n'ont rien de surprenant à Toulouse, sous le régime d'une constitution atmosphérique dont l'extrême mobilité brouille les statistiques et interdit les prévisions.

A partir de 1824, les observations se suivent d'une manière plus régulière; elles sont consignées tous les mois dans un bulletin spécial. On peut le feuilleter, on n'y relèvera pas le moindre changement. Les boissons gommeuses ont succédé à l'eau de veau; les spécialités pharmaceutiques se multiplient; les remèdes varient, les maladies ne varient point, et l'on n'hésite plus à reconnaître que les variations atmosphériques ne sont pas étrangères à leur éclosion et à leur développement. Et telle est la conclusion qui s'impose lorsqu'on a parcouru cette monotone série de rapports successivement présentés à la Société de médecine[1]. On peut y ajouter les statistiques de la *Gazette des hôpitaux de Toulouse*. Il peut être utile et intéressant de consulter ces documents; il serait trop long et superflu de les transcrire ici. L'enquête est faite : nos maladies ne diffèrent pas de celles qui affligèrent nos pères; elles ne sont ni plus nombreuses ni plus graves, soumises aux mêmes lois, dépendantes des mêmes causes.

Il est bien entendu qu'il ne s'agit ici que des *endémies*, c'est-à-dire des maladies qui règnent habituellement dans le même lieu et qui sont dues à une cause locale, comme au voisinage des marais, par exemple, comme ici à l'humidité, au vent d'autan. Autre chose sont les constitutions épidémiques; elles affectent naturellement notre impressionnabilité plus que les constitutions saisonnières auxquelles nous sommes accoutumés. Mais pourquoi les attribuons-nous à de chimériques perturbations atmosphériques? Si une épidémie se déclare, c'est encore le climat qui change, c'est le climat qui a changé. Nos raisons, sur ce point, ne sont pas

1. Estevenet, 1854; Ripoll, 1857; Giscaro, 1864; Bézy, 1885; Charazac, 1888.

meilleures que sur les autres; nous allons le voir en suivant du plus loin la série de nos constitutions épidémiques.

*
* *

CONSTITUTIONS ÉPIDÉMIQUES.

Considérons l'épidémie la plus ancienne, la plus connue, la peste qui visita tous les peuples. En 1557 elle sévissait à Toulouse; les médecins consultés désignèrent, entre autres causes du fléau, l'influence maligne des corps célestes. Les corps célestes avaient remplacé les esprits malins des vieilles chroniques. L'influence maligne des corps célestes se manifestait d'ordinaire par quelque singulier phénomène météorologique; autant dire que toute épidémie descendait du ciel. Malheureusement pour cette poétique hypothèse qui reparaissait à chaque épidémie, quand on observe ces phénomènes précurseurs qui devraient être partout les mêmes et toujours, puisque partout et toujours ils engendrent et propagent le même mal, on est surpris de voir combien ils sont différents : c'est le froid en 985, 1006, 1119, 1125, 1234; c'est la chaleur en 1135, 1428, 1478, 1528; ce sont de violents orages, des vents impétueux en 680, 1031, 1380, 1456, 1476; des tremblements de terre en 615, 740, 801, 1360, 1509. Quelquefois apparaissent des aurores boréales; il y en eut quatre en 1564, année de peste dans le Lyonnais, en Savoie et en Suisse. Nous ne parlerons pas des comètes. Les invasions de sauterelles sont aussi un signe très fâcheux; on les vit dans toute l'Europe en 1335 et en Italie, en 1478; elles précédèrent la peste. On est véritablement embarrassé pour conclure, car, à part ces anomalies, les cas sont encore très nombreux où la peste désola les hommes sans se faire annoncer et plus nombreux encore ceux où des signes météorologiques se manifestèrent sans affliger autrement les habitants de la terre. Et, d'autre part, on voit le plus sou-

vent à l'origine du fléau des causes naturelles, parfaitement étrangères à l'ordre météorologique, et que posèrent, sans en prévoir les conséquences, les mauvaises passions ou l'incurie des hommes. Si nous suivons la peste dans ses pérégrinations à travers le monde, à travers les âges, depuis l'an 1285 avant notre ère, où elle décima l'armée des Grecs sous les murs de Troie, jusqu'à 1720, ou elle épouvanta Marseille et la Provence, nous remarquerons avec Papon, qui écrivit des époques mémorables de ce fléau, qu'au moins une fois sur trois, la guerre ou la famine, et quelquefois les deux calamités associées, la précédèrent. Nous remarquerons aussi les cas assez fréquents où elle naît dans les ruines accumulées par les grandes inondations; ainsi dans le Languedoc et à Toulouse en 1429, en 1463 et pendant le seizième siècle. Et l'on en peut dire autant de la plupart des épidémies, car toutes les fois que les écrivains employèrent le mot *pestes,* ils désignèrent des épidémies dont les symptômes et les manifestations furent souvent très différents. De semblables manifestations se produisent aujourd'hui dans quelques cas, mais elles sont autrement dénommées et réparties, dans les traités médicaux, sous des rubriques pathologiques plus exactes.

Les constitutions épidémiques sont un fait accidentel dans l'ordre médical comme un grand hiver dans l'ordre météorologique. Elles diffèrent, à ce point de vue, des constitutions saisonnières; elles n'en diffèrent pas moins au point de vue de leur origine. Les conditions météorologiques créent réellement les unes, les renouvellent ou les maintiennent; c'est nous qui créons les autres, ce sont les aberrations de la vie sociale qui lentement les préparent. Les médecins du seizième siècle ne se trompaient qu'à demi lorsqu'ils accusaient, après les corps célestes, l'air, l'eau, la terre; ce sont véritablement les véhicules de l'épidémie; ils répandent, ils propagent le mal dont nous les avons imprégnés. Sur le sol bouleversé de Rome, Auguste avait élevé ses édifices nouveaux et magnifiques, la peste sortit des carrières et des chantiers; le Tibre lui prêta le cortège de ses fièvres, et la somp-

tueuse Rome, vingt-trois ans avant Jésus-Christ, paya sa gloire avec la vie de ses habitants. Mais il n'est pas utile d'aller ailleurs chercher des exemples. Pendant les dernières années du dix-septième siècle, les Toulousains sont malades, le climat est réputé mauvais, il y règne de mauvaises fièvres. Pourquoi ?

En 1681 le canal de Languedoc ouvrait ses quatre-vingt-dix-neuf écluses à la navigation et l'on se dit, non sans quelque raison, que M. de Riquet avait troublé l'air en défonçant la terre. En 1752 l'épidémie frappa quelques milliers de Toulousains (on dit vingt mille); mais les convalescents purent réchauffer au soleil leur débilité sur les larges et belles promenades qu'on venait d'inaugurer entre la porte Saint-Étienne et la porte du Château. Le canal de Saint-Pierre fut achevé en 1777; il arriva ce qui était arrivé : l'opération coûta 600,000 livres; la Faculté en perçut les intérêts chez les malades.

Nouvelles fièvres fort malignes en 1785. « On avait arraché depuis peu la ligne des vieux ormes qui bordaient les fossés de la ville, depuis la porte de l'ancien quai jusqu'à celle de Saint-Cyprien; on avait fait ensuite des déplacements de terre très considérables pour aplanir et niveler le terrain dans cette étendue, et en même temps il s'en faisait des transports immenses qui étaient pris dans le lit ou bien sur les graviers de la rivière, à l'effet de combler les grands fossés de la ville et d'y faire la promenade qui existe actuellement. » Ces circonstances, continue M. Gounon, sont pour nous convaincre qu'une grande mortalité est la suite ordinaire des déplacements considérables de terre. Et ainsi, après comme avant, qu'il s'agisse de la peste, de la variole, de la suette, de la scarlatine, de la grippe, il y a le plus souvent tout à côté de nous, terre à terre, tandis que nous la cherchons dans les nuages, quelque bonne et naturelle raison, raison d'exception, propre à d'exceptionnelles circonstances, comme dans les cas qui précèdent, raison permanente comme dans les cas que nous allons signaler.

*
* *

HYGIÈNE PUBLIQUE ET PRIVÉE.

Chacun le sait, la plupart des agglomérations municipales vivaient autrefois dans les pires conditions d'hygiène. Il n'est pas exagéré de dire qu'elles entretenaient, sous la noblesse et la fierté de leurs armoiries, de perpétuels foyers de contagion. Et certes, Toulouse, pour être une belle ville et antique, ne laissait pas de recéler, dans les recoins obscurs de ses quartiers populeux, comme dans les fossés de ses remparts, « réceptacles d'immondices », comme dans les ornières et les trous bourbeux qui bordaient ses rues, toute une pathologie plus ou moins animée qu'une saute de vent d'autan suffisait à rendre meurtrière. Qu'on lise les ordonnances, les arrêts du conseil, les délibérations prises à l'hôtel de ville sur la santé, la voirie, et l'on y trouvera, mêlés à l'appareil des formules, les éléments du tableau à la fois le plus pittoresque et le plus exact de notre vieille cité, élégante et malpropre[1]. Et quelle lenteur dans l'exécution de ces ordonnances lorsqu'elles ne demeuraient pas vaines. Un exemple : En 1724, un incendie devora quatre petites maisons sur la place Saint-Georges; en 1744, le 10 juillet, arrêt du conseil, signifié seulement le 6 mars 1745, aux propriétaires pour les sommer d'avoir à rebâtir. Ces ruines, y est-il dit, « gâtoient l'aspect de la place, qui est la plus considérable qu'il y ait à Toulouse. Ce terrain ne sert plus qu'à jeter les immondices et les bêtes mortes, ce qui cause dans l'été une puanteur et une infection nuisibles à la santé des habitants, et, dans la nuit, sert d'asile pour les malfaiteurs. » Cette affaire provoqua l'arrêt du conseil du 20 août 1746, portant règlement pour la réédification des maisons ruinées ou incendiées. Plus de vingt-deux ans pour assainir et restaurer un quartier situé au cœur même

1. Voir notamment l'ordonnance générale du 10 novembre 1769.

de la ville! Beaucoup de maisons n'avaient pas de privé, mais celles qui en avaient ne jouissaient pas souvent d'une meilleure salubrité; c'est ce que démontrait M. Dispan dans un mémoire qu'il publia en 1808 et où il proposait divers moyens de prévenir les mauvaises odeurs qu'exhalaient les fosses d'aisances. A cette époque, on avait déjà exécuté quelques travaux d'assainissement : on avait agrandi plusieurs places publiques, on en avait créé de nouvelles, on avait élargi certaines rues; les épidémies étaient devenues moins fréquentes et moins graves. Et cependant Malliot remarque encore en 1810 que des ruisseaux se dégage, « pendant les chaleurs et même quelquefois en hiver, une odeur fétide » fort désagréable, et surtout « nuisible à la santé[1]. »

Plus près de nous, en 1822, M. Magnes traite la même question; il signale « tous les foyers d'émanations putrides et délétères qui, en viciant l'air, peuvent donner lieu à des maladies » et notamment les dangers que présentent le curage du canal aux mois d'août et de septembre, l'établissement de certaines usines près de la ville, les inhumations dans des terrains perméables, etc., etc. Et malgré les moyens proposés, et malgré les mesures prises en vue de remédier à ce fâcheux état, le comte Orloff, passant à Toulouse un peu plus tard, écrivait : « L'état des rues est loin de contribuer à la salubrité de l'air sous un ciel dont l'ardeur tend sans cesse à le corrompre[2]. »

Voilà « qui offre bien des sujets de méditation », disait gravement M. Magnes; et, en effet, non seulement cet état provoque les épidémies, mais, en les entretenant, il crée les constitutions endémo-épidémiques dont nous allons parler.

1. Mémoire présenté à l'Académie sur un moyen simple et efficace de diminuer considérablement l'insalubrité de l'air dans les rues de Toulouse. — 2e série, t. Ier, p. 224.
2. *Voyages dans une partie de la France*, 1824, t. III.

PALISSOT & CASTILHON

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES DE TOULOUSE

PAR M. L'ABBÉ DOUAIS[1].

L'Académie éprouvera peut-être quelque étonnement de voir unis ici les deux noms de Palissot et de Castilhon, car s'ils furent contemporains, leurs berceaux se trouvèrent très éloignés l'un de l'autre, Palissot ayant vu le jour à Nancy en 1730, trente-six ans avant l'annexion de la Lorraine à la France, et J. Castilhon, fils de Me Jean-Baptiste Castilhon, procureur en la sénéchaussée de Toulouse, et de Marguerite Merle[2], étant né dans notre ville en 1720. De fait, si l'on me demandait où, quand et comment ils se connurent, je serais plus qu'embarrassé pour donner une réponse positive. Est-ce à Argenteuil, où Palissot acheta une agréable habitation à son retour de la trésorerie d'Avignon, que Choiseul lui avait obtenue? — Est-ce à Avignon ou dans toute autre ville du Midi? — N'est-ce pas plutôt à Paris? Je le croirais. Castilhon, avocat au Parlement, y avait un appartement, rue des Fossoyeurs, paroisse Saint-Sulpice, et le 6 août 1765 il y épousa demoiselle Marie Le Breton, domiciliée rue des Canettes, même paroisse[3]. L'occasion de leur rencontre paraît avoir été l'amour des

1. Lu dans la séance du 20 juin 1897.
2. Contrat de mariage de Castilhon. Fonds des notaires de Toulouse, liasse des lettres de Palissot.
3. Contrat de mariage.

lettres[1]. Ce qui est certain, c'est qu'ils se traitaient avec une douce familiarité; ils en vinrent même au tutoiement.

Quelques lettres autographes de Palissot à Castilhon, retrouvées au fonds si riche des archives notariales de Toulouse, les montrent étroitement liés, se communiquant leurs peines et empressés à se demander de mutuels services. Cette amitié est restée jusqu'à ce jour inconnue, et je n'en suis pas autrement surpris, car Palissot, littérateur de second ordre, malgré sa comédie des *Philosophes*, est bien oublié aujourd'hui : les critiques ne font pas la moindre place à l'auteur de la *Dunciade ou la guerre des sots* (1764)[2]; et pour que Castilhon sorte de l'ombre de notre histoire locale, il a fallu que notre distingué confrère, M. Lapierre, retrouve et publie son intéressant *Mémoire concernant la bibliothèque du ci-devant Collège royal de Toulouse*[3]. Personne, à part les auteurs des notices insérées l'une dans le *Recueil de l'Académie des sciences*[4], l'autre dans le *Recueil des Jeux-Floraux*[5], et dans ce livre si incomplet qui a pour titre : *La Biographie toulousaine*, n'a daigné s'occuper d'un auteur qui a laissé des ouvrages estimés[6], qui fut le fondateur du *Spectateur français* ou Journal des mœurs

1. D'après la *Biographie toulousaine*, Castilhon aurait collaboré au *Nécrologe des hommes célèbres de France* (1764-1782), lequel fut rédigé par Palissot, Poinsinet de Sivry, Lalande et quelques autres. Voy. Hatin, *Bibliographie de la presse périodique*, p. 70. In-8°, Paris, 1866.

2. Les deux derniers écrivains qui ont parlé de Palissot sont M. E. Meaume : *Palissot et les Philosophes*, dans les *Mémoires de l'Académie Stanislas* de Nancy, année 1863, p. 655, et M. de Puymaigre. *Poètes et romanciers de la Lorraine*. L'un l'a fait avec bienveillance, l'autre avec quelque rigueur,

3. *La Bibliothèque publique de Toulouse en 1790 et le bibliothécaire Castilhon*, dans les *Mémoires de l'Académie des sciences*, neuvième série, t. I (1889), pp. 213-224.

4. Tome Ier, 2e partie, pp. 201, 202 (in-12, 1827).

5. Année 1810, p. 63.

6. *Amusements philosophiques et littéraires de deux amis* (en société avec le comte Turpin), in-12, 1754; 2 vol. in-12, 1756. — *Bibliothèque bleue, entièrement refondue et augmentée* (Paris, 1770; 4 vol. in-12). — *Anecdotes chinoises, japonaises, siamoises* (Paris, 1774). Collection des *Anecdotes historiques* de Vincent.

(1776)[1], et collabora à plusieurs journaux littéraires comme le *Journal encyclopédique* fondé par Pierre Rousseau, de Toulouse (1756-1759, 1760-1773, 288 vol. in-12), le *Journal de Trévoux*, années 1774 à 1778, et le *Journal de jurisprudence* de son frère (1763). Évidemment, il mériterait les honneurs d'une étude proprement dite. Loin de moi cependant la pensée de l'entreprendre; je n'ai pour cela ni le temps, ni la compétence. Je voudrais me borner à fournir quelques matériaux neufs.

Les lettres de Palissot, écrites de 1786 à 1788, renferment d'ailleurs pas mal de choses assez curieuses. Avant de noter les principales ou les plus piquantes, il me paraît utile de mettre sous les yeux de l'Académie le texte même de ces lettres. C'est ce que je lui demande la permission de faire tout d'abord.

I.

LETTRES DE PALISSOT A CASTILHON.

I.

« Paris, ce 16 février 1786.

« Par une bisarrerie singulière, mon cher Castilhon, je reçois, à deux jours d'intervalle, deux de tes lettres : la première, datée du 8 de ce mois, à laquelle se trouvait joint un certificat de vie et une quittance; la seconde, datée du 2 janvier, et qui aurait dû me parvenir longtemps avant l'autre. J'ignore, mon ami, qui tu en avais chargé; mais, comme tu vois, ce ne sont pas des personnes très exactes.

« Au reçu de la première, mon cher Castilhon, j'ai écrit sur-le-champ à M. Le Leu, qui m'a remis sans aucun délai tes 720 liv. Tu en trouveras ci-jointe, mon ami, la rescription; tu voudras bien m'en accuser la réception dès qu'elle te sera parvenue; et du moins tu ne me reprocheras pas de négligence sur cet objet. Je passe d'ailleurs condamnation sur la paresse qui a toujours été mon défaut favori. Je crois,

1. Le tome Ier a seul paru.

mon cher Castilhon, que ce défaut s'est encore augmenté par toutes les peines que j'ai éprouvées. Tu ne les connais pas encore toutes; mais il en est qui sont de nature à n'être pas confiées. Tout ce que je peux te dire pour te tranquilliser, c'est quelles ne portent ni sur ma santé, ni sur ma fortune, ni même sur la paix de mon ménage. Cependant elles ne m'ont pas été moins douloureuses.

« Je te félicite, mon cher ami, de la petite faveur que tu as obtenue de M. le Garde des Sceaux. Crois qu'il ne peut rien t'arriver d'heureux qui ne m'intéresse aussi vivement que toi-même. Crois que dans tous les tems je serai toujours prêt à te donner des preuves de zèle et d'amitié dans les occasions essentielles. Mais, je t'en supplie, ne t'inquiète pas quand il ne sera question que de quelque négligence à écrire. Mon cœur est toujours avec toi; mais mes mains et mes yeux me refusent quelquefois le service.

« Les comédiens ont, en effet, repris la comédie des *Méprises*. Elle a été jouée, non seulement à Paris mais à la Cour, et je te dis avec vérité et sans aucune exagération qu'elle a été très applaudie. Cependant les journalistes, à l'exception de l'abbé Hubert, en ont parlé d'une manière peu favorable. Le *Mercure*, surtout, s'est distingué. C'est un nommé Charnois, gendre de Préville, qui préside, dans ce journal, aux articles du théâtre. Cet homme, très méprisable et très méprisé, m'avait demandé la permission de venir s'établir pendant quelques jours à Argenteuil, et je ne lui ai fait aucune réponse. Voilà, mon ami, les motifs de sa colère. Voilà par qui nous sommes jugés et comme on trompe les provinces. Les comédiens paraissent résolus à établir cette pièce au courant de leur répertoire, mais je n'obtiens rien d'eux que par violence. Au fond, ils se ressouviennent toujours que je ne les ai guère plus ménagés que les journalistes, et malgré le succès très brillant de toutes mes comédies à leur nouveau théâtre, je suis un des auteurs qu'ils négligent le plus. Heureusement je suis devenu très indifférent sur toutes ces vanités. Ce théâtre, mon ami, a été si ridiculement profané, il est si mal composé et le

goût est en général si perverti, que ma foi le moment est venu d'abandonner cette dégoûtante carrière.

« Je n'ai pas renoncé à mes anciens projets sur Voltaire; mais il n'est pas encore tems d'y penser. Il faut que Beaumarchais ait achevé sa fatale édition. Alors je m'occuperai sérieusement et de m'assurer un privilège et de venger la mémoire de Voltaire de son injurieux éditeur. On voit que ce Beaumarchais n'a songé qu'à l'argent, et cependant il paraît s'être trompé dans ses spéculations. Je sais qu'il avait proposé à Pancoucke cent mille écus de perte pour l'engager à se charger de tout et à le débarrasser. On prétend même qu'il voudrait en être quitte pour le double. Je ne sais où il a pris tout le fatras dont il a surchargé sa malheureuse édition; il faut pourtant qu'elle s'achève.

« J'ai, mon cher Castilhon, une grâce à te demander. Je m'intéresse vivement à un jeune homme d'Argenteuil, d'une famille honnête, mais pauvre, qui travaillait chez un notaire, et qu'une passion effrénée pour jouer la comédie a brouillé avec tous ses parens. J'ai fait vainement ce que j'ai pu pour le détourner de cette vocation; il y persiste, et je voudrais le servir. Ce jeune homme n'a pas vingt ans; il est d'une assez jolie figure et il a le son de voix très intéressant; il a, d'ailleurs, les mœurs les plus douces et les plus honnêtes. Parles-en de ma part, mon cher ami, au frère de Molé qui est directeur de votre comédie à Toulouse, mais parles-lui en avec chaleur. Ce jeune homme est plein d'émulation; il a une excellente mémoire et sait déjà plus de trente rôles. Son emploi serait de jouer ou de doubler ce qu'on appelle les jeunes premiers. Je ne dis pas qu'il ait encore de grands talens, mais il a certainement d'heureuses dispositions et tout ce qu'on peut se promettre d'une passion très vive. Comme je m'intéresse véritablement à ce jeune homme et à sa famille, je serais charmé, mon ami, qu'il commençât son état dans une ville éclairée, telle que Toulouse, et sous un directeur aussi honnête que Dallainville. Tu lui procurerais des amis, d'ailleurs; tu l'honorerais de tes conseils et je le recommanderais à ton amitié.

N'oublie pas, mon cher Castilhon, ce service que je te demande. Dis à M. Dallainville qu'au besoin son frère lui écrira en faveur de ce jeune homme. Tâche de l'engager à lui faire un sort convenable, et dis-lui bien qu'il ne se repentira pas d'en avoir fait l'acquisition. Il se rendrait à Toulouse pour Pâques, ou même auparavant; mais il faudrait, comme de raison, que son voiage lui soit payé. Je le crois capable de réussir dans la tragédie et dans la comédie. Mais je dois te prévenir qu'il n'a aucune disposition pour le chant. Adieu, mon ami. Je suis effrayé de ma longue lettre. Mille tendres amitiés à Madame Castilhon de la part de toute ma famille qui est très sensible à ton souvenir et au sien. Ne manque pas de m'accuser la réception de ta rescription, et tâche de me donner en même tems des nouvelles de ce que tu auras fait pour mon jeune homme.

« Quand tu m'écriras, ne charge point Cailhava de tes lettres; je ne le vois pas, et puisqu'une habitation, pour ainsi dire, commune, n'a pu nous lier, tu dois sentir que nous ne nous rapprocherons jamais. Adieu encore une fois, mon cher Castilhon. Je t'aime et t'embrasse de tout mon cœur. »

« PALISSOT. »

« Tu feras bien, mon ami, de t'adresser toujours directement à M. Le Leu pour ta rente viagère, et de te rappeler quelquefois au souvenir de M. le Prince de Salm, principalement à l'époque de la nouvelle année. Entre nous, ce malheureux Prince a été la dupe de tous ceux qui l'entouraient, et j'ignore si ses yeux sont encore desillés. Le chevalier de Bruix est mort. Je ne sais ce que Coste est devenu. Je n'entens plus parler de l'abbé Lafrey. Tous ces gens là, je te le répète, ont fait non seulement à la fortune, mais à la réputation du Prince un tort irréparable. Je ne le vois plus; personne ne le voit. Cependant je le verrais pour toi, s'il en était besoin. Bien loin que ce soit un mal que M. Le Leu se soit chargé de ton affaire, je le regarde, au contraire, comme un événement très heureux. Il serait bon de lui faire parler quelquefois de ta reconnaissance, même par M. l'Archevêque de Toulouse. »

II.

« J'étais bien las de mon Argenteuil, mon cher ami, surtout depuis la fatale année 1784. Je t'avoue même que si je l'avais gardé plus longtemps, je crois que j'y serais tombé malade. Enfin, je l'ai vendu précisément ce qu'il m'avait coûté. C'est y perdre beaucoup, vu toutes les dépenses que j'y avais faites et vu la construction des deux pavés qui avaient certainement augmenté la valeur de nos biensfonds; mais je ne suis pas accoutumé à plus de bonheur, et je me félicite encore d'en être défait.

« Je te remercie du compliment que tu veux bien me faire sur la pension que le Roi vient de m'accorder. Tu me féliciterais encore davantage de la lettre par laquelle le ministre a annoncé à Mme la comtesse de Genlis que je pouvais compter sur cette pension. Il ne s'est expliqué sur aucun homme de lettres en termes plus honorables. Je veux que ton amitié en juge et en jouisse. « Je connaissais le mérite « de M. Palissot comme auteur de plusieurs bons ouvrages « et comme homme de bien; il a attaqué avec autant de « courage que d'esprit une secte dangereuse : c'est un droit « aux faveurs du gouvernement. Il est écrivain distingué : « c'est un titre aux récompenses que Sa Majesté destine aux « gens de lettres. Il a votre suffrage et la protection de « Mgr le duc d'Orléans : ce sont, à mon égard, des motifs « très décisifs. Je voudrais bien que la pension sur laquelle « il peut compter pût être mesurée sur la réunion de tous « ces titres; mais il faut qu'elle le soit sur la médiocrité du « fond à distribuer et sur le nombre des concurrens à la « distribution. C'est ce qui me fait croire qu'elle ne pourra « pas excéder 2,000 livres. Il est très juste, Madame, qu'il « vous ait obligation de mon empressement à lui procurer « ce qu'il avait tant de droit d'espérer... Il ne se passera « pas un mois sans que j'adresse à M. Palissot son brevet. « En attendant, vous serez en état de le tranquilliser et de « jouir du plaisir que pourra lui faire la communication de « cette lettre », etc.

« Eh bien, mon ami, croirais-tu que, malgré cette même lettre si flatteuse, si honorable et si favorable, ma pension a été un moment en balance? L'Académie, ou plutôt quelques académiciens députés par elle, ont osé faire des représentations si passionnées, que le ministre en a paru, en quelque sorte, ébranlé. C'était surtout le brevet du Roi qu'on voulait m'enlever. Au lieu d'une pension, on me faisait offrir une gratification annuelle que j'ai refusée. J'ai tenu ferme, mon ami, en homme qui sait préférer l'honneur à l'argent, et le ministre a paru ne m'en estimer que davantage. Il m'a traité personnellement avec les plus grandes marques de bonté, et j'ai obtenu ce que je desirais. Voilà, mon cher Castilhon, une nouvelle anecdote pour ma vie. Tu vois ce que peuvent encore les débris du parti philosophique et les honnêtes gens dont je me suis moqué dans la *Dunciade*. Je te jure que je conçois à peine ces fureurs de l'amour-propre.

« Parlons de toi, mon ami. Je ne vois pas malheureusement le Prince de Salm, et je le crois toujours livré à des gens qui ne lui permettront jamais de rétablir ses affaires. Mais ton objet est heureusement d'une si petite importance pour lui, que je ne vois pas, ni pour le présent, ni pour l'avenir, que tes inquiétudes puissent être fondées. Ne manque pas de lui écrire toujours à la nouvelle année avec le ton de la confiance la plus noble. Ecris en même temps à M. Le Leu, et prie-le de conserver toujours la petite affaire dans son département. Tu peux lui dire, non que tu es inquiet sur les formes de ton acte; il faudrait que le Prince fût ruiné *sans ressource*, pour que cet acte pût souffrir quelque atteinte, et alors de quoi te servirait un acte plus régulier? Mais je te conseille de lui rendre compte de la bonne foi avec laquelle tu as traité, de la situation et de l'importance extrême dont est pour toi *et pour ta femme* cet objet si petit pour le Prince.

« Linguet finira comme il le mérite, mon ami. Il y a un intervalle immense du bruit à la gloire. C'est un abyme qu'il ne franchira jamais.

« Je n'ai pas renoncé au projet du Voltaire ; mais il faut que l'édition ou les éditions de Beaumarchais soient achevées. Il le faut même pour faire un choix tel qu'il le faudrait pour la gloire de Voltaire. Je t'avoue que je souhaitterais que quelque société typographique, en état de faire cette entreprise, me donnât sa confiance. Mon parti serait bientôt pris; mais je n'aime pas à me donner des mouvemens avec incertitude. C'est ce qui m'arrête et ce qui m'arrêtera peut-être encore longtems. Un autre projet qui sourirait plus à mon cœur, ce serait de t'aller voir. Mais, mon ami, tu es bien loin et je commence à devenir vieux. Que de chagrins j'ai essuiés, mon cher Castilhon, et comme la douleur nous vieillit! Je ne dis pas pourtant que s'il se présentait quelque belle occasion, commode et peu dispendieuse, d'aller à Toulouse, je ne la saisisse avec le plus tendre empressement. Propose-moi, dans une belle saison, pour compagnon de voiage à quelque cordon bleu de votre ville, qui aurait une bonne voiture et à qui je ne serais point à charge. Ce château en Espagne te prouve du moins l'extrême desir que j'aurais de te revoir et de t'embrasser. Ma petite fille, ma femme, Mme du Magny[1] me chargent d'embrasser pour elles Mme Castilhon, et de te dire combien elles sont sensibles à ton amitié et à ton souvenir. Adieu, mon ami, tu connais mon inviolable attachement. »

« PALISSOT. »

« Paris, ce 21 octobre 1786. »

III.

A Monsieur Monsieur CASTILHON, *avocat au Parlement, de l'Académie des Jeux Floraux, et bibliothécaire du Collège Royal, à Toulouse.*

« Je ne perds pas de vue, mon cher Castilhon, le projet de donner à votre acte avec M. le Prince de Salm toute la solidité que vous pouvez desirer, et j'espère en venir à bout. Je

1. C'était la propre fille de Palissot.

n'entre pas dans le détail des moyens que je me propose d'employer; mais croyez que je ne négligerai rien de ce qui pourra dépendre de moi, et que je m'en occupe avec tout le zèle de l'amitié.

« Vous savez, sans doute, mon ami, que M. l'Archevêque de Toulouse est à la tête du Conseil du Roi, et que dans la crise où nous sommes, il devient la plus chère espérance de la nation. Il me semble que vous pourriez tirer parti de cette circonstance et que voici le moment de ne pas vous oublier. Je vous avoue, mon cher Castilhon, que je voudrais connaître ce ministre. J'ose croire qu'il me recevrait avec bonté si je me présentais à quelqu'une de ses audiences. Mais je voudrais, s'il était possible, lui être recommandé de bonne main, et il m'est venu dans l'idée que vous pourriez me procurer cette recommandation. Vous me connaissez assez pour être bien sûr que je l'employerais principalement pour vous-même. J'aurais d'autant plus de droit à la recommandation que je desire, que j'ai eu de tout tems la plus haute idée de M. l'Archevêque de Toulouse, vous le savez, mon ami; et cette idée, je la tenais de M. le Duc de Choiseul dont il était sincèrement aimé. Voilà ce que je desirerais qu'il pût savoir. Voyez, mon cher Castillon, s'il peut dépendre de vous de me procurer cette satisfaction.

« Je ne desire plus rien pour moi; mais ma petite Sophie, que je viens de faire inoculer très heureusement, touche à sa dixième année. Je voudrais qu'elle fût plus heureuse que sa sœur. Je voudrais m'assurer pour elle d'un honneste mari, et je me sens capable de me sacrifier à son établissement. Les lettres depuis longtemps me sont demeurées indifférentes; je ne les ai même jamais regardées comme devant faire l'unique état d'un citoyen. J'accepterais soit une charge, soit une place qui exigerait du travail, et que je résignerais à un gendre au moment où je marierais ma fille. Voilà, mon cher ami, qu'elle serait ma dernière ambition, et elle est honnête. Je suis quelquefois tourmenté de la pensée que si je venais à mourir je ne laisserais à ma fille et à ma femme qu'un peu de revenu, viager pour la

plus grande partie. C'est une bien faible ressource pour l'établissement d'une fille. Au lieu que si j'avais soit une charge, soit une place que je pourrais resigner, elle me procurerait un gendre. Je vous ouvre mon cœur comme à mon plus tendre ami. Que pensez vous de ces idées? Pourriez-vous, en effet, me procurer, d'après ce plan, quelque recommandation bien appréciée? Vous savez que je ne tiens point à Paris. Si ce que je desire était plus facile en province, mon parti serait pris sur-le-champ, et de toutes les provinces, celle qui me serait la plus chère, serait celle qui me rapprocherait de vous. Adieu, mon cher Castilhon. Mme Palissot et moi-même vous embrassons de tout notre cœur. Mille amitiés à Mme Castilhon. Un mot de réponse. »

(*Sans signature.*)

« Paris, ce 11 mai 1787. »

IV.

« Vous ferez, mon ami, ce que votre prudence et votre amitié vous suggéreront relativement à la demande que je vous ai faite. Je crois, comme vous, que la recommandation de M. l'abbé de Grumet serait excellente et j'oserais l'attendre des sentimens qu'il m'a témoignés, et de l'amitié qu'il avait pour ma femme et pour sa famille. Mais, mon ami, il faudrait que vous eussiez la bonté de lui expliquer ce que je desire. J'ose dire que le motif qui m'anime est fait pour intéresser toute âme honnête, et particulièrement la sienne, puisque je n'ai en vue que l'établissement de ma fille.

« Je vous ai dit, mon cher Castilhon, que personnellement je n'ai aucun besoin, aucun vœu à former, aucune demande à faire. Mais malheureusement, et par des circonstances qui n'ont pas dépendu de moi, la majeure partie de ma petite fortune est en viager, et je ne puis me défendre de quelque inquiétude sur le sort à venir de ma femme et de mon enfant.

« Ma fille aînée n'a pas été heureuse. Je voudrais, s'il

était possible, assurer à ma petite une meilleure fortune, et c'est à cette vue que je me sacrifierais moi-même.

« Je n'ai jamais cru, mon ami, que par des vers ou par de la prose on satisfît aux devoirs d'un citoyen. Je ne le croyais pas même dans les illusions de ma jeunesse et lorsque j'attachais à la littérature plus d'importance qu'elle n'en a réellement. Vous trouverez ces sentiments consignés dans mes Mémoires littéraires[1] à l'article *Rotrou*, que je vous invite à relire pour l'amour de moi. J'accepterais donc avec grand plaisir une occupation dont je me sens encore capable, soit à Paris soit en province, et de préférence en province. J'accepterais soit une charge, soit un emploi que je pourrais faire passer dans six ou sept ans à un gendre honnête que je me choisirais. Voilà mes vues, mon ami. Ne sont-elles pas très louables?

« Il y a des places de receveurs des tailles; elles sont honnêtes, elles donnent de la considération dans les provinces. Il y a des directions de postes; il y a enfin d'autres emplois d'un exercice facile et dont le produit réuni à ma petite fortune pourrait me mettre à portée de faire encore quelques épargnes utiles jusqu'au temps où il sera convenable d'établir ma fille. Ce temps sera celui où je dirai avec résignation mon *Nunc dimittis*.

« Qui sait, mon cher Castilhon, si quelque heureux hasard ne me ferait pas trouver ce que je cherche précisément à Toulouse ou dans les environs?

« Cette idée que mon cœur me suggère en vous écrivant n'est peut-être pas à négliger. Informez-vous, mon ami, s'il n'y aurait pas à Toulouse ou dans son district quelque place du genre de celles que je vous ai énumérées, une recette des tailles, par exemple, possédée par quelque vieillard ou par quelque personne avec qui on pourrait traiter.

« Communiquez, si vous le jugez à propos, mes lettres à M. l'abbé de Grumet, en me rappelant à son souvenir.

« Si je quitte Paris, j'avoue que je chercherais un climat

1. Vrai titre : *Mémoires sur la littérature.*

plus doux : la Touraine, le Lyonnais, la Provence ou le Languedoc où vous êtes. Voilà où se promènent mes spéculations.

« En profitant, mon cher Castilhon, de l'idée qui vous est venue de sonder les dispositions de M. l'abbé de Grumet, je ne renonce pas, à beaucoup près, à vos recommandations personnelles auprès de M. l'Arch[evêque] de T[oulouse]. Elles me seront d'autant plus chères qu'elles me mettront à portée de lui parler de vous avec tous les sentimens que vous me connaissez et qui dureront autant que ma vie.

« Mme Palissot qui a lu votre lettre avec le plus vif intérêt, me charge de vous témoigner sa reconnaissance. Bonjour, mon ami. Nous vous embrassons, vous et Madame Castilhon, de tout notre cœur. »

(Sans signature.)

« Paris, ce 31 mai 1787. »

V.

A [Monsieur] Monsieur Castilhon, avocat au Parlement, Bibliothecaire de la Bibliothèque Royale, à Toulouse.

« J'ai bien tardé à vous répondre et à vous témoigner ma reconnaissance, mon cher Castilhon. Mais vous êtes bien sûr que je sens tout le prix des démarches que vous avez faites et des sentimens que vous me témoignez. Avant de vous écrire, je voulais avoir quelque chose de positif à vous mander. Vous savez quels ont été les orages de notre administration ; ils sont enfin calmés, et c'est au génie de M. l'Archevêque de Toulouse que nous en sommes redevables. Faisons des vœux pour sa conservation, mon ami ; c'est en faire pour la gloire et pour la prospérité de la nation. Vous apprendrez par la voix publique tout ce que nous lui devons. L'impôt du timbre est retiré ; par les seules ressources de l'économie, il comblera le *deficit* si allarmant de nos finances. Je ne sais ce qu'on doit admirer le plus de son courage ou de ses lumières. Quelle gloire pour lui, mon cher Cas-

tilhon, qu'un pareil début! C'est à lui que s'appliqueront désormais ces vers de Voltaire :

Ce ministre fidèle
Qui seul aima la France, et fut seul aimé d'elle.

« Ce n'est point, mon ami, au milieu des embarras où il se trouve encore qu'on peut l'importuner par des demandes particulières; il n'est personne qui ne dût se reprocher de lui dérober quelques momens. J'ai vu souvent, très souvent M. l'abbé Grumet. Non seulement il a de l'amitié pour moi, mais il en a pour toute la famille de ma femme; et j'ai lieu de croire qu'au besoin il me seconderait de tout son pouvoir auprès de M. l'Archevêque; mais il faut attendre et ne rien précipiter. On fait actuellement une très belle édition de mes œuvres bien revues et bien corrigées. Je ne me suis pas borné à en faire disparaître les fautes; j'ai voulu donner, mon ami, un exemple assez rare : j'ai sacrifié deux volumes entiers, et je m'en applaudis. Nous ne sommes ordinairement que trop complets, et nous perdons beaucoup à ne savoir pas nous resserrer. J'irai présenter cette édition à M. l'Archevêque : c'est l'occasion la plus naturelle que je puisse saisir pour m'en faire connaître. Mais en attendant, si vous découvriez, mon cher Castilhon, quelque place à Toulouse qui pût me convenir et que je pusse solliciter, ne manquez pas de m'en faire part. Je vous ai dit quelles étaient mes vues. Je ne me propose que deux objets : l'un de me rapprocher de vous, si je le puis; l'autre d'établir ma fille dans quelques années en lui cédant la place qui me serait accordée. Je ferais, au besoin, quelques sacrifices d'argent à cette double vue, c'est-à-dire que je traiterais d'une survivance ou d'une démission, et je me soumettrais bien volontiers encore à consacrer quelques parties du revenu de cette place à l'accroissement de votre bibliothèque. Voilà, mon ami, de l'occupation pour votre amitié. Faites à cet égard ce que vous feriez pour vous-même. Je compte assez sur vos sentimens pour ne plus vous en parler.

« J'ai vu M. l'abbé de S. Jean. Je souhaitte qu'il soit aussi

content de nous que nous le sommes de lui, et c'est bien sincèrement, mon cher Castilhon, que je vous remercie de nous l'avoir fait connaître.

« Vous m'enverrez dans le tems votre quittance. Je crois inutile que vous écriviez à M. Le Nain. Je ferai toujours ce qui dépendra de moi, vous pouvez en être sûr, pour vous procurer le payement de votre rente. Ayez soin d'accompagner votre quittance d'un certifficat de vie, tel que M. Le Nain le desire, et signé de vous-même. Je n'ose vous répondre que vous n'éprouverez pas quelquefois du retard; les affaires de ce malheureux Prince de Salm sont si dérangées par sa faute; mais je ne perds pas l'espérance de vous faire changer votre acte et d'en obtenir un qui mettrait du moins vos intérêts en sûreté. Le Prince n'est point actuellement à Paris. Dès qu'il y sera, j'ai pris des mesures pour en être informé, et je ne perdrai pas un moment pour agir. Adieu, mon ami; nous vous embrassons tous, vous et Madame Castilhon. Comme je ne veux point retarder cette lettre, je vous l'adresse sans chercher les moyens de la faire affranchir. Vous savez que les contre-seings sont abolis. Je saurai de notre jeune employé des postes si cela ne dérange rien aux moyens qu'il avait de vous faire parvenir vos lettres sans frais. Adieu encore une fois, mon cher et ancien ami. Je vous embrasse de tout mon cœur. »

« PALISSOT. »

« Paris, ce 25 septembre. »

VI.

A Monsieur Monsieur Castilhon, avocat au Parlement, secrettaire de l'Académie, et Bibliothécaire au Collège Royal, à Toulouse.

« Je vous écris avec douleur, mon cher Castilhon, pour vous inviter à la patience. Après quatre promesses consécutives du Prince, et qui toutes ont été violées, il remet encore à la fin de ce mois ou au commencement de l'autre; et je vous avoue qu'il m'est bien difficile de prendre en ses paroles

la moindre confiance. Écrivez-lui de nouveau, mon ami; mandez-lui que sur la foi de son engagement vous en avez pris vous-même, qu'on vous tourmente, qu'on vous menace de frais, et qu'il ne voudrait pas sans doute vous plonger dans le malheur et vous faire expier votre confiance en portant le trouble dans vos dernières années. Il faut, mon cher Castilhon, le presser, l'importuner, le persécuter.

« Vous avouerai-je ce que j'ai fait? J'ai fait, mon ami, ce que je n'aurais jamais osé pour moi-même. J'ai écrit à Mgr l'Archevêque de Toulouse. J'ai appris que M. le Prince de Salm, par un acte d'ostentation et de jactance, s'était adressé à lui pour remettre au Roi une pension de 20,000 livres dont il jouissait. Je lui ai dit que ce sacrifice fait aux besoins de l'État serait parfaitement beau si M. le Prince de Salm payait ses dettes. Je lui ai exposé dans une lettre très courte et très pressante l'inquiétude où vous étiez et ce que j'en souffrais. Enfin, je l'ai supplié d'écrire en votre faveur à ce même Prince, en lui demandant pardon de la liberté que mon amitié me faisait prendre. Je n'ai point encore de réponse, mon ami, et je n'en suis pas étonné. Ma lettre n'est partie que depuis quatre jours. J'avais même envie d'attendre quelque temps encore avant de vous écrire, mais j'ai pensé que vous pourriez me soupçonner de négligence. J'ai pensé que vous feriez toujours bien d'écrire vous-même au Prince de la manière la plus pressante; enfin, j'ai pensé que vous aviez besoin de consolation.

« Croyez, mon ami, que du moins je ne perds pas de vue le projet de faire changer votre acte et de vous procurer des sûretés. J'attens, au plus tard, dans les premiers jours du mois prochain, une personne de Bruxelles qui connaît tous les biens du Prince, qui le connaît lui-même et qui est d'un état à lui en imposer. Je l'attends, dis-je, et je l'ai déjà prévenue de tout. Elle m'a promis ses bons offices, et j'espère au moins parvenir à faire assurer votre créance. Ce serait toujours un grand point. Mais comment parvenir à vous faire payer avec exactitude?

« Si je reçois une réponse de M. l'Archevêque, je vous la

ferai passer sur-le-champ. Il n'est que trop vrai, mon ami, que le Prince a fait, comme je vous le disais, par jactance, le sacrifice de sa pension. Vous voyez ce que peut la vanité sur l'âme des grands ! On assure même que par une dérision spirituelle et fine, M. l'Archevêque de Toulouse l'a félicité du bon ordre que ce sacrifice supposait dans ses affaires, et c'est de là que j'ai pris mon texte. Tout ce que je crains, c'est qu'une aussi faible recommandation que la mienne n'ait pas un grand poids auprès du ministre.

« Quoi qu'il en soit, mon cher Castilhon, ne vous affligez pas trop. Songez à ce que je vous promets et à ce que j'espère. Songez qu'il n'est point de revenu qui n'éprouve quelque retard, et qu'enfin jusqu'à cette année j'avais été assez heureux pour vous faire payer exactement.

« Le Prince, qui est un assemblage de misère et de vanité, loge actuellement dans son fastueux palais, près des Invalides. Ce palais à peine bâti est, dit-on, saisi réellement. Mais il s'en est fait adjuger le bail et il y loge. C'est là qu'il faut lui adresser votre lettre. Il est sûr qu'il lui reste de grands biens. Mais vous savez ce que peut le désordre, ce que peut la folie et la mauvaise compagnie dont il est sans cesse entouré. Si je viens à bout, comme je m'en flatte, de vous procurer des sûretés, vous aurez du moins des droits à exercer, et je vous conseillerai de les exercer impitoyablement. Adieu, mon ami. Nous vous embrassons tous, vous et Madame Castilhon.

« Mille amitiés à M. l'abbé de S. Jean.

« M. l'abbé Grumet ne se dispose-t-il pas à quitter Toulouse ? »

(*Sans signature.*)

« Paris, 9 février 1788. »

VII.

A Monsieur, Monsieur CASTILHON, *secrétaire de l'Académie, à Toulouse.*

« J'avais écrit il y a quelques mois, mon cher Castilhon,

une lettre à l'abbé de Saint-Jean, que je le priai de vous rendre commune. Il était alors à son retour des eaux qu'il avait cru devoir prendre pour sa santé, et il me mandait que je pouvais lui adresser ma réponse à Toulouse. Depuis ce tems, je n'ai reçu ni de ses nouvelles, ni des vôtres, et ce silence m'inquiète. Je me proposais de vous écrire par M. l'abbé de Suruguet, mais à son départ j'étais accablé d'affaires, et je le suis encore.

« L'abbé de Saint-Jean me demandait des nouvelles de mon édition. Elle est enfin achevée, mon ami, et elle doit paraître la semaine prochaine. Je l'ai dédiée à Mgr le Duc d'Orléans qui m'a honoré du titre de son Lecteur; et je viens de faire mes grands présens. Je me suis intéressé pour un tiers dans cette édition, c'est-à-dire que j'ai fait un tiers des frais, et ma mise de fond passe 4,000 livres. Le hasard veut que j'aye choisi un moment très défavorable. Vous savez, mon ami, tout ce qui s'est passé et tout ce qui se passe. Mais qui diable eût pu prévoir, il y a dix-huit mois, tous ces événemens? L'édition est de l'imprimerie de *Monsieur*[1]. Le papier et les caractères sont de la plus grande beauté; cependant elle n'est pas très chère, parce que je l'ai beaucoup réduite. Les anciennes étaient de sept volumes; celle-ci n'est que de quatre de 520 à 530 pages chacun. Celui des *Mémoires littéraires* est à moitié neuf, soit par les articles que j'ai ajoutés, soit par ceux que j'ai entièrement refondus. Il en est que j'ai supprimés; et en général il en est peu auxquels je n'aye fait quelques corrections de détail. J'en ai fait aussi à tous les ouvrages en vers sans exception, et je n'exagère pas en vous disant que, tant dans les pièces de théâtre que dans la *Dunciade*, vous trouverez environ 800 vers nouveaux. Il y a quelque morceaux qui n'avaient pas encore été imprimés. Enfin, il y a un portrait fait de main de maître et très ressemblant. Vous voyez, mon ami, que je n'ai rien négligé pour orner mon testament. Je l'appelle mon testament, parce que ce sera bien véritablement la dernière édition à laquelle je prendrai part.

1. Le duc d'Orléans.

« Elle est de 30 livres pour le public; mais pour vous, mon ami, et pour *quelques* personnes que vous pourriez me recommander, elle ne sera que de 24 livres. Elle m'a coûté beaucoup plus que je ne l'avais présumé d'abord, et les présens indispensables, les présens ornés, m'ont enlevé toute espérance de bénéfice. Il est bien vrai que ce n'était pas une affaire de finance que j'avais prétendu faire. Je savais trop que, surtout dans un moment tel que celui-ci, on ne faisait point d'affaire de finance en littérature. J'ai voulu me corriger, m'épurer, m'abréger, donner enfin un exemple assez rare, et me rendre plus digne des suffrages des gens de goût.

« Si vous pouvez me procurer, mon ami, quelques souscripteurs à Toulouse, je vous en serai très obligé. Alors adressez-vous directement à moi. Vous y trouverez pour vos amis le petit avantage dont je vous ai parlé, et pour les autres celui d'avoir les plus belles épreuves du portrait que j'ai fait tirer avec le plus grand soin parce qu'il en valait la peine. Il faudrait m'indiquer la manière la plus sûre et la moins dispendieuse de les faire parvenir. Il faudrait aussi vous assurer de l'exactitude du payement.

« Adieu, mon cher Castilhon. J'écris rarement; mais quand je m'y mets vous voyez que je ne finis pas.

« Vous pouvez compter sur moi, comme les années précédentes, pour vos petits intérêts auprès de M. le Prince de Salm. Mille tendres amitiés de ma part et de celle de mes dames à Madame Castilhon. Adieu, mon cher ami. Je vous aime et vous embrasse de tout mon cœur. »

« PALISSOT.

« Donnez moi des nouvelles de ce pauvre abbé de Saint-Jean. Son silence m'inquiète véritablement; il est d'une si faible santé! »

« Paris, ce 14 novembre 1788. »

II.

FAITS NOTABLES.

En tout donc sept lettres. Elles sont sans ratures, et en une écriture nette, régulière, élégante ou même jolie. C'est l'homme. Retenons-en les choses notables.

On y voit, par exemple, que Castilhon avait sur le Prince de Salm une rente viagère qui lui donnait du souci, et non sans raison.

Frédéric III, wilde et rhingrave de Salm-Kirbourg, né à Limbourg vers 1746, était de bonne heure venu en France, où il grossit le nombre déjà énorme des grands seigneurs débauchés, prodigues à l'excès, qui eussent gagné à n'être qu'inutiles : ils furent dangereux. Les années qui précédèrent immédiatement la Révolution ne se reverront, espérons-le, jamais plus. C'est l'époque des Guéménée, des Lauzun, des Guines et de tant d'autres qui jouaient avec leur fortune et se vantaient de leurs dettes immenses, sans se douter qu'ils donnaient un exemple pernicieux, allaient à la ruine ou couraient à la mort la plus tragique. Le Prince de Salm avait fait bâtir le somptueux hôtel qui portait son nom et qui depuis est devenu le palais de la Légion d'honneur; mais il ne l'avait point payé; l'hôtel avait été saisi et le Prince s'était vu dans la nécessité de le prendre en location. N'importe : il croyait faire belle figure derrière la façade superbe; c'était assez pour lui. De telles folies, à cette date, nous donnent à nous le frisson; eux, ils étaient gais et folâtraient sur le volcan. Du moins, un Lauzun savait se battre, il avait de l'honneur sur le champ de bataille; le 20 nivôse, l'an second de la République (9 janvier 1794), il se livra au bourreau avec calme et sans faiblesse. Quant au Prince de Salm, il s'était rendu assez tristement célèbre. Si nous en croyons Mme du Deffand, il se conduisit fort mal, avec lâcheté, odieusement, dans son duel avec un officier du régiment du roi, Lanjamet. En 1787, il courut en Hollande, il embrassa le parti des patriotes, et se vit chargé de défendre

Utrech avec huit mille hommes; mais ce fut pour rendre la place aux Prussiens sans combat. Précédemment, Calonne lui avait fait donner un brevet de maréchal de camp avec 40.000 livres de traitement. Craignant de ne pas être payé, il demanda, malgré la pénurie du trésor, et obtint le capital, c'est-à-dire 400.000 livres. Et si, à l'avènement de Brienne au ministère, il abandonna au roi une pension de 20.000 livres, ce fut plutôt par un calcul sordide que par « ostentation et jactance », comme le pensait Palissot. Mais combien Palissot avait raison de voir en lui « un assemblage de misère et de vanité ! »

Le 23 février 1782, le Prince avait acquis le « Cabinet de livres » de Castilhon, alors à la veille de partir pour Toulouse, au prix de 8.000 livres. Un acte de vente pure et simple de ladite bibliothèque avait été passé; Castilhon avait signé la quittance de cette somme comme en ayant été payé « à deniers découverts. » Le Prince lui avait fait donation d'une rente viagère de 720 livres, qui dans la réalité des choses n'était que l'intérêt de la somme à raison de 9 %. En 1786, cette rente viagère n'était plus servie. Castilhon, dans l'angoisse, craignait fort pour l'efficacité de l'acte portant une donation libre, volontaire et que le Prince avait faite, disait la pièce, pour lui donner une « marque de sa bienveillance et récompenser en lui non seulement l'homme de lettres distingué par ses talens, mais l'homme irréprochable dans sa conduite et dans ses mœurs », et aussi pour donner « les mêmes témoignages de bienveillance à la dame son épouse », car la rente viagère était sur les deux têtes.

Castilhon avait besoin de cet argent, qui l'aidait à supporter le poids de la vie. Palissot essayait de le rassurer et montrait quelque estime pour le débiteur magnifique, sur l'entourage duquel il rejetait le désordre régnant dans ses comptes et le gaspillage de ses finances. Toujours est-il que Castilhon ne recevait rien. Les lettres de Palissot, optimistes, nous apportent cependant l'écho des douleurs ou même des angoisses dont les excès d'une noblesse en délire remplissaient les jours des prêteurs trop faciles ou avides de

gain. Le Prince de Salm ruiné, de même qu'il s'était donné à la révolution de Hollande qu'il trahit, se mit au service de La Fayette après 1789. A la tête de 3,000 hommes, il fit entre autres la descente du cimetière des Invalides. La guerre de Hollande ne lui rendit pas la fortune et le service sous La Fayette ne le sauva point. Arrêté et condamné le 23 juillet 1794, il fut enveloppé dans le massacre des Carmes. Il n'avait que quarante-huit ans[1].

Castilhon, alors plus que septuagénaire, perdit probablement cette malheureuse rente de 720 livres. Le plus grand désordre régnait dans la succession du feu Prince, dont le *factotum*, un nommé Saudrin (M. *Rapine* Saudrin), s'était emparé en même temps que des dépouilles des créanciers[2].

1. Sorel, *Le couvent des Carmes*, p. 428.

2. Voici ce que lui écrivait un agent d'affaires de Paris, du nom de Martin, rue des Vieux-Augustins, 43 :

« Paris, le 6 vendémiaire an VI (27 septembre 1797).

« *Au citoyen Castilhon, bibliothécaire de l'École centrale, à Toulouse.*

« Monsieur,

« J'ai vu ce matin pour la troisième fois l'honnête M. Barville, qui, dans le temps, voulut bien s'intéresser au payement de la rente viagère dont vous jouissiés sur le Prince de Salm. Cet agent m'a témoigné le plus vif desir de vous être utile, mais il ne m'a pas laissé ignorer en même temps le désordre qui règne dans la succession du feu Prince. Un nommé Saudrin, intendant, procureur, homme d'affaires, en un mot le *factotum* du ci-devant Prince, paraît s'être emparé des dépouilles des malheureux créanciers dont il se joue impunément. Il retient les titres par mauvaise foy, ou bien il les dit égarés pour se dispenser d'entamer une reddition ou peut-être une restitution devant les parties intéressées. Pendant ce temps-là tout chôme, tout dépérit. Pour vous en donner une idée, il vous suffira de savoir que M. Saudrin a vendu en assignats la terre que le Prince possédait en Artois (objet considérable). Les assignats sont déposés à la trésorerie et réduits à zéro pour les créanciers. Vous jugés bien, Monsieur, qu'en faisant de pareilles affaires on ne peut pas faire honneur à ses dettes ni espérer de se remettre jamais au courant. Voilà la triste situation de la fortune du Prince de Salm et la perspective encore plus triste qui s'offre aux malheureux créanciers. Mon plus grand regret, Monsieur, est de vous voir de ce nombre; aussi comptés que je ne perdrai pas de vue vos intérêts lors de l'assemblée des créanciers qui va avoir lieu incessamment chez Mr Chaudron, notaire. Il faut enfin un terme à tout et que M. Rapine Saudrin rende ce qu'il a pris de trop. » « B. MARTIN. »

Je n'oserais pas assurer que dans l'intervalle la rente ait été régulièrement payée à Castilhon, malgré les soins de son ami, qui n'avait que trop de raisons de connaître la valeur de l'argent.

En plus d'un endroit de ses lettres, en effet, Palissot jette le cri de détresse du terrible *Res angusta domi*. J'ai dit que la trésorerie d'Avignon lui avait permis d'acheter à Argenteuil une maison, où d'abord il se trouva très bien. La mort de son gendre « en la fatale année 1784 » et le « danger » d'y tomber « malade » en 1786 ne furent peut-être pas les seuls ou même les vrais motifs qui le décidèrent à la vendre. Il se félicite trop de s'en être défait au prix qu'il la payée pour qu'il ne nous autorise pas à penser que cet argent, en lui revenant, lui fit bien plaisir. Il eût été heureux de venir voir à Toulouse son ami Castilhon qu'il embrassait tendrement dans toutes ses lettres, à la condition cependant que « quelque cordon bleu » lui eut facilité le voyage de Paris à Toulouse, nécessairement dispendieux. Il eût accepté une place même dans les postes. Une telle disposition, ou même un tel dévouement pour sa petite fille de dix ans, au mari de laquelle, disait-il, il eût plus tard résigné sa charge, ne prouve pas un état de fortune absolument prospère. Son détachement des lettres, l'indifférence à leur égard qu'il professe à l'heure même où il fait une seconde édition de ses œuvres, paraîtront peut-être manquer de sincérité. Il est pressé, parce qu'il est dans le besoin et aussi, — soyons juste, — parce qu'il a une occasion d'obtenir ce qu'il désire, occasion qui ne se représentera pas, je veux dire l'appel de M. de Brienne au ministère des finances. « Vous savez sans doute, mon ami, écrit-il avec enthousiasme, le 11 mai 1787, que M. l'Archevêque de Toulouse est à la tête du Conseil du Roi, et que dans la crise où nous sommes il devient la plus chère espérance de la nation. » Du moins, en parlant avec cet accent convaincu où perçent la joie et l'attente de quelque chose, il était au diapason commun. On ne pensait pas autrement en France, à ce moment-là; l'Académie des

Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse ressentit de cette élévation un vrai contentement. Elle avait entretenu avec l'Archevêque les relations les plus cordiales; il s'honorait d'assister à ses séances, et c'est grâce à son entremise que les États de Languedoc, par leur délibération du 28 décembre 1782, avaient mis à sa disposition l'observatoire et les instruments d'astronomie de M. Garipuy, et l'Académie l'en avait chaudement remercié[1]. Maintenant elle se réjouit et le félicita, ou plutôt félicita la France de sa nomination comme ministre. Dans sa séance du 10 mai 1787, elle délibéra de lui adresser son compliment, lui disant entre autres choses : « L'Académie partage avec tous les ordres des citoyens la joie générale qu'a répandue cette heureuse nouvelle, et la reconnaissance et l'amour que tout sujet fidelle et sensible doit au monarque éclairé qui place à la tête de l'administration la plus essentielle à l'aisance, au calme et au bonheur des peuples, les vertus, le mérite et les talens[2]. »

1. *Archives de l'Académie*, séance du 14 février 1784.
2. Voici le texte entier des félicitations délibérées par l'Académie :

Félicitations adressées par l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, à Loménie de Brienne, à l'occasion de sa nomination comme ministre.

Séance du jeudi 10 mai 1787.

M. le vice president a dit : « Je vais, Messieurs, prevenir vos vœux en vous proposant d'exprimer en corps à M. l'Archevêque la juste et vive satisfaction dont chacun de vous est pénétré pour la marque de confiance aussi honorable qu'importante dont Sa Majesté vient de l'honorer en le nommant Ministre d'État et chef de son conseil royal des finances. »

L'assemblée a accueilli par acclamation la proposition de M. le vice president, et elle a unanimement délibéré qu'il sera écrit en son nom à M. l'Archevêque pour lui témoigner « que l'Académie partage, avec tous les ordres des citoyens, la joye générale qu'a répandue cette heureuse nouvelle et la reconnaissance de l'amour que tout sujet fidelle et sensible doit au monarque éclairé qui place à la tête de l'administration la plus essentielle à l'aisance, au calme et au bonheur des peuples les vertus, le mérite et les talens.

« Qu'elle conservera toujours le flatteur souvenir d'avoir été honorée dans plusieurs de ses séances de la présence et des lumières de cet illustre prélat.

« Qu'elle n'oubliera jamais que la détermination généreuse des

Il y avait dans la crise financière de la France et dans l'état de la cour livrée à mille intrigues des difficultés telles, que Loménie de Brienne devait succomber à la tâche. M. de Calonne, auquel il avait succédé, s'était vu chassé honteusement, et le ministère Brienne fut appelé un « fléau de quinze mois », car il aboutit au cours forcé du papier de la caisse d'escompte et au paiement partiel des rentes en billets d'État, c'est-à-dire à la banqueroute provisoire et à l'emprunt déguisé. Du moins, quand sous l'influence de Marie-Antoinette, qui devait se regarder comme atteinte par sa chute, il prit le ministère des finances, Palissot crut en

États de la Province pour conserver à cette compagnie un bâtiment déjà destiné aux observations astronomiques et pourvu de tous les instrumens nécessaires est le fruit heureux du zèle de M. l'Archevêque, de son influence et de son appuy, comme il est aussi la preuve de la munificence éclairée des États pour tout ce qui peut favoriser le progrès et l'avancement des sciences utiles.

« Que le desir ardent de mériter la protection d'un ministre le plus capable de tous ceux qui l'ont précédé dans la même place d'apretier par ses propres connaissances, par ses propres lumières les avantages des recherches et des travaux académiques, devient en ce moment, pour cette compagnie, un motif puissant d'émulation qui ne peut qu'exciter de nouveau l'application et l'ardeur de chacun des membres qui la composent.

« Qu'elle ose ajouter à ce noble mouvement inspiré par le zèle la douce espérance qui affecte le cœur de tous, que ce prélat chéri, dont la sensibilité est aussi vive et aussi profonde que son génie est vaste et perçant, continuera d'honorer de son affection une ville qu'il a éclairée, qu'il a embellie, qu'il a soulagée dans les diverses calamités qu'elle a éprouvées par des effusions sans bornes de sa charité pastorale, qui lui doit dans l'ordre civil comme dans l'ordre ecclésiastique des établissements intéressants pour la religion, les mœurs et la vertu, des chaires d'instruction relative aux arts les plus nécessaires, une ville qui présente de toutes parts des monuments publics du vif intérêt qu'il n'a cessé de prendre à tout ce qui pouvait donner plus de facilité et de commodité au commerce, à l'industrie et au transport des denrées.

« Qu'il sera joint à la lettre un extrait en forme de la présente délibération comme un témoignage éclatant de la profonde vénération et de la vive et perpétuelle reconnaissance dont l'Académie sera à jamais pénétrée pour le plus chéri des prélats et le plus digne de l'être [1]. »

1. L'Académie, dans sa séance du 21 février 1788, délibéra d'écrire de nouveau à Loménie de Brienne à l'occasion de sa translation au siège de Sens.

toute sincérité pouvoir confier à Castilhon son légitime désir d'améliorer sa situation personnelle. Il fallait se faire recommander et Castilhon avait connu l'Archevêque, à l'Académie notamment. Il lui écrit donc; il pourrait parler pour lui au ministre; il insiste, il devient pressant. Il promet de consacrer une partie des revenus de la place qu'il obtiendrait à l'accroissement de la bibliothèque du Collège Royal, dont Castilhon est l'administrateur. Il a une occasion prochaine d'être présenté ou de se présenter lui-même au ministre : c'est la nouvelle édition de ses œuvres en quatre volumes. Il a la plus haute idée de l'Archevêque, et cette idée il la tient de M. de Choiseul, qui le chérissait. Castilhon ne se refusa pas à écrire; mais il lui semblait que la recommandation de l'abbé de Grumet, par exemple, aurait plus de poids que la sienne. L'abbé de Grumet, vicaire général de l'archevêque et chanoine, demeurant au cloître Saint-Étienne, passait pour être très bien vu à l'archevêché, et au surplus il connaissait Palissot, sa femme et la famille de sa femme, à laquelle il avait toujours voulu du bien. Palissot accueillit favorablement cette indication, mais ne renonça pas à une lettre de son ami. Castilhon dut écrire, et de plus essaya d'intéresser à cette affaire l'abbé de Saint-Jean, leur ami commun. Mais il y a toujours loin de la coupe aux lèvres. La dernière des lettres de Palissot à Castilhon, datée de Paris, est du 14 novembre 1788 : il y avait déjà deux mois que Loménie de Brienne avait quitté le ministère, et l'édition de ses œuvres, sur laquelle il avait tant compté, n'avait point encore paru. Elle s'achevait cependant. « Elle doit paraître la semaine prochaine », dit-il à son ami.

Cette édition en quatre volumes, sortie de l'imprimerie de Monsieur, était la seconde. La première, en sept volumes, remontait à l'année 1778 seulement; elle était ornée d'illustrations et d'un portrait de l'auteur, gravé par Choffard d'après la peinture de Monnet. L'air est aimable, la lèvre pincée, le nez fort et arqué, l'œil grand et la figure imberbe. L'habit semble avoir été négligé à dessein afin de

laisser toute sa valeur à la physionomie. Cependant, il paraît n'en avoir été que fort médiocrement satisfait, car, en annonçant la seconde édition, il écrivait : « Il y a un portrait fait de main de maître et très ressemblant. » Il tenait à être bien lui. Si un littérateur, aussi bien, a jamais été personnel, c'est assurément Palissot. Je n'en veux pour preuve ici que le tour complaisant de ses lettres où il dit comment cette édition a été conçue : « Je ne me suis pas borné à faire disparaître les fautes; j'ai voulu donner un exemple assez rare. J'ai sacrifié deux volumes entiers, et je m'en applaudis. Nous ne sommes ordinairement que trop complets, et nous perdons beaucoup à ne savoir pas nous resserer. » D'ailleurs, il savait donner à ses sacrifices d'auteur une couleur honnête, flatteuse même : « J'ai voulu, dit-il, me rendre plus digne des suffrages des gens de goût. »

Quatre volumes donc et non plus sept. Cependant n'avait-il pas lui-même reconnu, à la vérité non sans humeur, que la reprise, en 1785, à Paris et à la Cour, de sa comédie des *Méprises*, fort mauvaise, on en conviendra, avait été mal accueillie? C'est le dépit qui lui faisait dire : « Heureusement, je suis devenu très indifférent sur toutes ces vanités. Ce théâtre a été si ridiculement profané, il est si mal composé et le goût est, en général, si perverti que, ma foi, le moment est venu d'abandonner cette dégoûtante carrière. » Ne voyez pas d'ailleurs une contradiction dans la manière dont il communique à Castilhon la lettre par laquelle le Ministre annonçait à Mme de Genlis la pension que le Roi venait de lui accorder : « Il ne s'est expliqué sur aucun homme de lettres en termes plus honorables. » Ici et là, l'amour-propre d'auteur se montre également féroce.

Il tenait, il faut le reconnaître, à rester conséquent avec lui-même. Castilhon était en droit de s'étonner qu'un homme qui avait tant écrit et dont, malgré tout, beaucoup, à l'exemple de Mme du Deffant, estimaient le talent, songeât à quitter les lettres pour l'administration. « Je n'ai jamais cru, mon ami, lui écrit-il donc, que par des vers ou par de la prose on satisfît aux devoirs d'un citoyen. » Et il ren-

voyait à ses *Mémoires sur la littérature*, article *Rotrou*, où il avait, en effet, souhaité aux poètes le courage de Rotrou s'assujettissant à des fonctions pénibles pour éviter « le reproche d'inutilité. »

Il semble bien que cette opinion reposait chez Palissot sur une conviction entière; car il l'a exprimée à plusieurs reprises, déclarant nettement qu'il n'a jamais regardé les lettres « comme devant faire l'unique état d'un citoyen. »

C'est une question d'ailleurs complexe que celle des rapports des lettres avec la conscience. S'il s'agit des devoirs de la vie, elles devront se résigner, sans aucun doute. Mais les devoirs du citoyen ne saisissent pas la conscience d'une façon aussi nette et impérative; car si chacun se doit à sa patrie, il n'est pas clair, en dehors de l'obéissance aux lois, que chacun s'y doive de telle manière particulière, dans tel emploi, ou même par l'acceptation de telle charge, Quant à la fréquentation des Muses par plaisir simplement, Bossuet, par exemple, dont chaque œuvre fut un acte, y eût répugné. Il est vrai que, prêtre et évêque, il appartenait par vocation à des occupations absolument graves. Il ne concevait pas qu'on fît métier d'écrivain autrement que par devoir. Et je n'assurerais pas que, la question étant ainsi posée, Palissot échappe à tout reproche. Il a tant écrit! La guerre qu'il déclara aux philosophes ne le justifiait pas complètement à ses yeux, ce semble. Car c'est au moment où il se plaignait des intrigues des « débris du parti philosophique » cherchant, pour l'humilier, à faire changer la pension du Roi en une « gratification annuelle », c'est à ce moment qu'il songeait à se réconcilier avec lui.

Dans ses lettres à Castilhon, il parle, à plusieurs reprises, d'une édition de *Voltaire*. « Je n'ai pas renoncé, lui écrit-il le 16 février 1786, à mes anciens projets sur Voltaire. Il faut que Beaumarchais ait achevé sa fatale édition. Alors je m'occuperai sérieusement et de m'assurer un privilège et de venger la mémoire de Voltaire de son injurieux édi-

teur. » Il y revient le 21 octobre suivant, mais il répète qu' « il faut que l'édition ou les éditions de Beaumarchais soient achevées. Il le faut même pour faire un choix. » Effectivement, Beaumarchais faisait imprimer concurremment deux éditions de Voltaire, l'une en soixante et dix volumes in-8°, l'autre en quatre-vingt-douze volumes in-12. « Ce Beaumarchais n'a songé qu'à l'argent, écrivait Palissot; et cependant il paraît s'être trompé dans ses spéculations. Je sais qu'il avait proposé à Pancoucke cent mille écus de perte pour l'engager à se charger de tout et à le débarrasser. On prétend même qu'il voudrait en être quitte pour le double. Je ne sais où il a pris tout ce fatras dont il a chargé sa malheureuse édition. » Enfin elle s'acheva, et Palissot commença la sienne : *Œuvres de Voltaire*, nouvelle édition, avec des notes et des observations critiques, par Palissot, en cinquante-cinq volumes in-8°. Paris, Stoupe, 1792-1802. Dans le prospectus de cette édition, Palissot reprocha à celle de Beaumarchais une « surabondance vicieuse » et le « désordre des matières. » Il n'y voyait « qu'une masse indigeste de volumes assemblés sans choix et dans lesquels il se trouvait d'ailleurs beaucoup de pièces qui devaient d'autant moins y être admises que Voltaire les avait constamment rejetées de toutes ses éditions. » Il réduisit donc sa correspondance à ce qu'elle a de plus important et retrancha plusieurs écrits peu dignes, à son avis, de l'auteur de *Mérope*. Cependant, son édition fut assez peu goûtée; d'abord, on aime à avoir tout ce que les grands écrivains ont laissé; ensuite, elle était médiocre au point de vue typographique. Les préfaces, les notes, les observations, au contraire, furent jugées excellentes, judicieuses, parfaitement écrites. Détachées de l'édition de Voltaire, elles parurent à part en 1806 et remplirent, sous le titre : *Génie de Voltaire apprécié dans tous ses ouvrages*, le tome sixième et dernier des *Œuvres complètes de M. Palissot*, publiées en 1809[1]. C'est son meilleur ouvrage. Ainsi, Castilhon, qui

1. In-8°, Paris, Léopold Collin.

avait eu le temps de voir, avant de mourir, la plus grande partie de son édition de Voltaire, put jouir du rayon de gloire qui un instant brilla sur sa tête.

III.

CASTILHON.

Revenu de Paris, après avoir collaboré à plusieurs recueils périodiques, Castilhon avait été nommé, en 1782, bibliothécaire du Collège Royal de Toulouse, où il songea à se fixer définitivement. Il prit un appartement à la rue des Pénitents-Bleus. Le 7 août 1783, l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres l'appela à occuper « la place déclarée vacante dans la littérature. » A partir de ce moment, jusqu'en 1793, il se montra très assidu à ses séances : les procès-verbaux en font foi. Il commença par faire fonction de secrétaire dans les séances du 24 décembre 1783, du 26 février et du 4 mars 1784, en attendant d'être nommé secrétaire perpétuel, le 11 mars 1784, en remplacement de l'abbé de Rey, démissionnaire. Il s'occupa de ses intérêts avec activité et intelligence, et veilla à l'impression du tome IV de ses *Mémoires*. Il partageait ses journées entre l'Académie et la Bibliothèque; entre temps, il s'occupait des choses du théâtre. Il entretenait les relations les plus amicales avec M. Dallainville, directeur de la Comédie. Palissot, on l'a vu, ayant à recommander un jeune premier, plein de talent, auquel il voulait du bien, ne s'adressa pas à un autre qu'à Castilhon. Ce jeune homme d'Argenteuil n'aurait que des avantages à s'exercer à son art « dans une ville éclairée, telle que Toulouse. » Ceci n'était pas un pur compliment. Fontanes, qui s'y connaissait, écrivait de Toulouse quelques années plus tard, à Mme de la Barthe, alors à Paris : « Votre ville est charmante, ma chère cousine. Il n'y manque que vous, ma femme et

1. Paris, Léopold Collin, in-8°.

ma fille pour que je ne la quitte plus. Vos promenades, votre fleuve, votre hôtel de ville, votre pont et vos quais m'ont fait le plus grand plaisir. Les barbares ont épargné vos églises, et je me suis promené avec le plus vif intérêt dans votre vieille et majestueuse basilique de Saint-Sernin. Lyon et Marseille ont un spectacle fort inférieur au vôtre; on me dit pourtant qu'il a fort dégénéré depuis deux ans. *Votre parterre a de l'esprit et du goût; il rit de tout son cœur à Molière et fait justice des mauvaises pièces qu'on lui envoye de Paris. J'ai été vraiment édifié de sa bonne conduite*[1]. »

Sous la Révolution, Castilhon ne perdit pas l'administration de la Bibliothèque; il jouissait alors d'une réputation d'homme de mérite assez bien assise et avait des relations avantageuses. Je trouve dans le même dossier une lettre de tout point intéressante que Roger Martin, membre du Conseil des Cinq-Cents, lui adressa le 8 pluviôse an IV (29 janvier 1796). Elle annonçait à Castilhon une nouvelle fort flatteuse; elle est pour nous une page d'histoire, car elle montre l'incertitude, à cette date, de l'établissement d'une école centrale et l'état de l'enseignement à Toulouse. Voici cette lettre :

Paris, le 8 pluviôse an IV.

« J'ai reçu dans le tems, mon cher confrère, et votre lettre à Clauzel que j'ai remise, et tous les autres articles renfermés dans votre pacquet. J'ai été bien derrangé par deux rhumes qui m'ont pris presque à la suite immédiate l'un de l'autre. Cela et les jours courts et mon exactitude à quelques commissions auxquelles j'ai été attaché m'ont empêché de poursuivre auprès du ministre de l'intérieur les démarches qu'il doit faire pour vous faire jouir à Toulouse de l'établissement de l'instruction publique tel que nous devons l'attendre. Ce qui me fâche le plus à cet égard, c'est que le ministre est de Montpellier, ville rivale et de tout

1. Lettre inédite, château de Fourquevaux. Voyez sur les salles de spectacle à Toulouse en 1803 ou 1804, date de cette lettre, l'intéressant article de M. Lapierre : *Menus propos de théâtre* (1868).

tems jalouse de la nôtre. Cependant la députation, soutenue de plusieurs autres députations, a déjà fait des démarches : mais si je puis agir, sans m'exposer à cracher le sang comme l'an passé, j'espère dans peu faire ou faire faire quelque chose.

« Le malheur de tout cela est encore que nous ne savons pas à quoi nous en tenir sur la tournure que doit prendre l'instruction publique. Peu de gens, et je suis de ce nombre, pensent que les choses peuvent rester dans l'état singulier où la Convention les a laissées. J'espère donc qu'il y aura encore de grands changemens et sur les écoles centrales et sur les écoles spéciales.

« En attendant, faites marcher à Toulouse un enseignement régulier d'après les formes actuellement convenues, et vous ferez bien. J'ai écrit à Veirieu, dans le tems, pour lui dire que je n'entendois pas rennoncer à un établissement que j'ai créé dans Toulouse, et que j'esperois bien que le jury prendroit en consideration les droits que je puis avoir à conserver ma chaire. Je me flatte qu'il n'y a pas manqué et qu'il a remis au jury une lettre que je l'avois prié de remettre dez qu'il seroit en activité. La Constitution permet les remplacemens temporaires pour les fonctionnaires publics et je dois user de ce droit. Plusieurs de mes collègues, et notament Sieyès et Daunou, quoique membres du Corps Législatif, sont nommés à des chaires. Ainsi point de doute sur la possibilité de ma nomination. Supposé qu'elle ait lieu, comme je l'espère, il faut que je sois suppléé. A cet égard, il manque une loi qui ne tardera pas à être rendue, sur la nomination des suppléants; et en attendant la loi, je pense que je devrai offrir le sujet et que le jury devra l'agréer. Celui que j'ai en vue ne peut manquer de réunir ses suffrages. C'est un homme bien digne de la confiance publique, qui ici s'occupe beaucoup et depuis longtems des sciences, et surtout de physique et de chymie, et qui, au premier jour vous paroitra digne d'occuper un meilleur poste; c'est le citoyen Saux, ci-devant sous-principal. Cela est infiniment au-dessus de tout ce que vous présente dans ce genre

votre ville de Toulouse; et voilà l'homme que je présenterai au jury, si je suis à même d'en présenter un. Il est inutile de penser à Libes, parce qu'il est décidé à se fixer ici, et que selon toute vraisemblance il va y avoir une chaire de physique. On va mettre sur pied ici deux écoles centrales, l'une au Marais, l'autre au ci-devant collège Mazarin. Les trois autres, destinées pour Paris, vont suivre bientôt, et Libes sera nommé à une de celles-là. Je vous le repette. Saux est un homme que notre ville ne doit pas laisser échapper pour en faire un jour un professeur très supérieur à tous ceux de fraîche datte que nous pourrons trouver à Toulouse. Je me flatte qu'avant trois mois, nous aurons à offrir aux gens à talents quelque chose de mieux que les places d'une école centrale.

« Dès que la loi dit qu'il doit y avoir des bibliothèques et des jardins de botanique dans les écoles, il va sans dire qu'il doit y avoir des bibliothécaires et des professeurs. D'ailleurs, le ministre de l'intérieur, si déjà il ne l'a fait, vous enverra une circulaire qui rappellera toutes les dispositions de la loi et le mode à suivre pour la mettre à exécution.

« Vous savez que l'on va procéder ici à la nomination des cent quarante-quatre membres de l'Institut[1] qui doivent résider dans les départemens. Vous êtes, et avec raison, compris sur la liste qui sera présentée, et j'espère dans peu vous apprendre votre nomination.

« Je vous le repette encore, les idées ne sont pas bien assises sur la forme des écoles publiques; en attendant, renfermez-vous strictement dans le sens de la loi et établissez des écoles centrales.

« Voilà, mon cher confrère, une bien longue lettre pour un homme qui a plus d'obligations qu'il n'en peut remplir, et qui a été en reste avec vous pendant si longtems. J'esperois chaque jour de pouvoir vous annoncer quelque resultat sur tant d'objets qui nous interessent, qui sont entamés et

1. Le décret créant l'Institut est du 25 octobre 1795.

qui ne finissent pas. C'est la principale raison de mon silence.

« L'oubli ni l'indifference n'y auront jamais la moindre part, et j'espère que vous me rendrez justice à cet égard. Mes tendres complimens à votre femme. Je vous embrasse l'un et l'autre de tout mon cœur. »

« MARTIN.

« Rue de la Loi[1], nº 1223[2]. »

La bonne nouvelle pour Castilhon contenue dans cette lettre, c'est qu'il était proposé pour l'Institut. Il y fut nommé, et c'est Lalande lui-même qui nous l'apprend.

« *Au citoyen Castilhon, bibliothécaire de la ville, à Toulouse.*

« Au Collège de France, le 13 thermidor an IV (31 juillet 1796).

« Il y a longtemps, mon cher confrère, que je vous devois une reponse. Je me reprocherois de tarder si longtems; mais votre nomination à l'Institut est une occasion de réparer mes torts. J'aurai le plaisir d'être le premier à vous en faire compliment. Nous parlons souvent de vous avec Paraza. Je vous prie de dire mille choses pour moi à notre ami Darquier et à son aimable neveu Cazimir. Je pars pour Bourg où j'espère recevoir des nouvelles de Darquier.

« Le Bureau des Longitudes a écrit au ministre pour demander que l'observatoire de Garipuy soit distrait des biens soumissionnés. Je vous prie d'en prévenir le département.

« Mille respects à l'aimable citoyenne Castillon.

« Salut et fraternité.

« LALANDE, *directeur de l'Observatoire.* »

1. « C'est la ci-devant rue Richelieu, en face du passage Saint-Guillaume, près le théâtre des Variétés. »

2. M. le baron Dezazars a mis sous les yeux de l'Académie un portrait de Roger Martin.

Castillon mourut en 1799. C'était un « vieillard res-« pectable[1] .» Il ne jouit donc pas longtemps des honneurs académiques de l'Institut qui sont aujourd'hui les plus enviés.

Palissot touchait alors à la fin de son édition de Voltaire. Il avait, comme Castilhon, embrassé les principes de la Révolution. Administrateur de la Bibliothèque Mazarine, il fut encore nommé correspondant de l'Institut[2] : deux nouveaux traits de ressemblance avec son ami. Mais il devait assister à la fin de la Révolution et à toute l'épopée impériale. Il mourut, en 1814, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, dans de grands sentiments de foi : solide leçon d'une longue vie pendant laquelle il avait vu tant de choses extraordinaires : le règne de Louis XV, l'annexion de la Lorraine, le règne de Louis XVI, les États généraux, la Révolution, le Concordat et le premier Empire.

1. Lettre des professeurs de l'Ecole centrale à l'administration du département. M. Lapierre, *la Bibliothèque publique de Toulouse*, *loc. cit.*, p. 214.

2. M. Meaume a publié la lettre par laquelle il remercia ses nouveaux collègues, *op. cit.*, pp. 528-534.

CE QUE MANGEAIENT LES ROMAINS

— SUITE —

Par M. ANTOINE[1].

LES POISSONS.

Dans l'énumération que je suis en train de faire des animaux entrant dans l'alimentation des Romains, je n'avais pas d'abord songé à établir une classification rigoureuse. Cependant, par le fait, et sans l'avoir fait exprès, il se trouve que j'en ai adopté une auprès de laquelle celle sur laquelle pâlit en botanique notre honorable et savant confrère M. Clos n'est que du désordre. Après avoir, en effet, consacré ma première lecture au gros et au petit bétail, c'est-à-dire aux quadrupèdes, la seconde à la volaille et au gibier à plume, c'est-à-dire aux bipèdes, dans cette troisième j'ai à passer en revue les zéropèdes, autrement dit les poissons et les coquillages. Cette fois encore nos sources de renseignements seront les auteurs déjà cités, Horace, Juvénal, Pline l'Ancien, Martial, etc.

Si les Romains ne se sont livrés que fort tard à la navigation et au commerce maritime, ce qui est prouvé entre autres choses par l'absence complète de métaphores et d'allusions aux choses de la mer dans leur langage jusqu'après

1. Lu dans la séance du 8 juillet 1897.

les guerres puniques, il est vraiment étonnant que l'Italie étant de toutes parts entourée de mers poissonneuses, le poisson ne soit pas entré de bonne heure dans l'alimentation romaine. Et pourtant ce n'est qu'assez tard que la chair des habitants des eaux vint enrichir l'alimentation générale. « Les anciens Romains, nous dit Ovide, laissaient le poisson s'ébattre en toute sécurité et ne songeaient pas à lui tendre des pièges. »

Piscis adhuc illi populo sine fraude natabat.

(Fast. VI, 173.)

Varron fait la même remarque : « Et l'hélops pris dans la mer et acheté à prix d'or, ni ces grosses huîtres de Baïes n'excitaient l'estomac. »

Nec multinummus piscis ex salo captus
Helops neque ostrea illa magna Baiana
Quivit palatum suscitare.

(*Sat. Ménip.*, Bücheler, p. 219.)

D'après Athénée (I, p. 9[d]), les héros d'Homère ne mangent non plus guère de poisson, et ce n'est pas avec un maquereau ou un turbot que les guerriers campés devant Troie « satisfont le besoin de manger. » Une cuisse de bœuf ou un mouton rôti font bien mieux leur affaire.

Mais un pareil trésor culinaire ne pouvait rester négligé, et quand les Romains eurent appris à le connaître, ils y prirent goût de plus en plus, aussi bien que les Grecs d'ailleurs. Et cette gourmandise de poisson alla si loin, nous dit encore Athénée (VII, p. 276e), que « de toutes les friandises qu'on appelait ὄψα (tout ce qui, en opposition au pain, est apprêté au feu), le poisson, parce qu'il était un aliment distingué et recherché, finit par être appelé seul de ce nom et à l'exclusion de tout autre mets, tellement on raffolait de cette nourriture. » — Πάντων τῶν προσοψημάτων ὄψων καλουμένων, ἐξενίκησεν ὁ ἰχθὺς διὰ τὴν ἐξαίρετον ἐδωδὴν μόνος οὕτως καλεῖσθαι διὰ τοὺς

ἐπιμανῶς ἐσχηκότας προς ταύτην τὴν ἐδώδην[1]. Dans la *Vie de Thémistocle* (ch. x), Nepos dit que le roi de Perse donna à l'exilé réfugié près de lui une ville qui lui fournirait le vin, une autre le blé et Myonte pour l'*obsonium*, c'est-à-dire pour le poisson. Dans Plutarque (*Quaest. conviv.*, IV, 4, 2, 5), l'ὀψόφαγος est le friand amateur de poissons : « Voilà pourquoi on donne le nom d'*opsofages*, non à ceux qui aiment la chair de bœuf, comme Hercule,

Qui mangeait de la chair avec des figues fraîches,

non à ceux qui aiment les figues, comme Platon, ou les raisins, comme Arcésilas, mais à ceux qu'on voit souvent rôder près du marché aux poissons, et qui ont toujours l'oreille au guet pour entendre le son de la cloche[2]. » Ce friand, dit l'épigramme de l'Anthologie grecque (*Anthol. Pal.*, I, p. 287; Jacobs, *Antholog. grecque*, II, p. 55, nº VII), estime, pour assaisonner son pain sec, non la chair des animaux, mais la mer et ses poissons », — τὸν οὐ κρέας, ἀλλὰ θάλασσαν | Τιμῶντα, ψαφαροῦ κλάσματος εἰς ἀπάταν. Dès le temps de Caton, d'après Plutarque (*l. c.*), il y avait à Rome des poissons qu'on payait plus cher que des bœufs, et Athénée (VI, 109, p. 275) nous dit qu'à cette même époque une conserve de poissons du Pont en marinade fut payée 300 drachmes (presque 300 fr.). Il va sans dire qu'on fit pour le poisson ce qu'on avait fait pour la volaille et le gibier : on lui offrit l'hospitalité de la prison, et l'on nourrit dans de splendides piscicultures ceux qui se prêtaient à l'élevage. Les pisciculteurs, *piscinarii*, ἰχθυοτρέφεις apparaissent à Rome avec L. Licinius Crassus, censeur en 92 avant Jésus-Christ (662). Cicéron, dans une lettre à Atticus (*ad Att.*, I, 20, 3), se plaint de ce qu'il ne trouve plus d'appui pour servir la

1. J'avertis de nouveau le lecteur que je dois mes références surtout à l'ouvrage de Marquardt, *Vie privée des Romains*, t. II, et quelques-unes à la brochure de Lebeda, citée dans mes précédentes lectures.

2. On avertissait au son de la cloche de l'arrivée du poisson au marché.

bonne cause chez ces riches optimates, ces *piscinarii*, comme il les appelle, plus occupés de leurs viviers que du salut de l'Etat. Après Crassus viennent Lucullus, L. Philippus et Hortensius, dont nous reparlerons au sujet des murènes. D'après Pline, ce serait Lucullus qui le premier installa des étangs pour les poissons de mer : « Au même temps (pendant la guerre des Marses), Licinius Murena inventa les viviers pour les autres poissons, et son exemple fut suivi par les hommes de la noblesse, Philippus et Hortensius. Lucullus, après avoir même fait creuser une montagne près de Naples à plus grands frais qu'il n'avait construit la villa, fit arriver l'eau de la mer dans cette excavation, et pour cette raison le grand Pompée l'appelait un Xerxès en toge. » — *Eadem aetate prior Licinius Muraena reliquorum piscium vivaria invenit, cuius deinde exemplum nobilitas secuta est, Philippi, Hortensi, Lucullus, exciso etiam monte iuxta Neapolim maiore impendio quam villam exaedificarerat, euripum et maria admisit, qua de causa Magnus Pompeius Xerxem togatum eum appellabat.* Varron (*De Re rust.*, III, 17, 9). Plutarque (*Vie de Lucul.*, 39), Velleius Paterculus (II, 33, 4) et Valère-Maxime (IX, 1, 1) répètent sur ce point le même témoignage. « Après la mort de Lucullus, nous dit Macrobe, qui cite Varron, Caton, désigné comme son héritier, celui-là même qui périt ensuite à Utique, vendit pour 40.000 sesterces de poisson tiré de ses viviers. La période impériale développa outre mesure le luxe de ces établissements, et tous les auteurs, Columelle, Horace, Sénèque, Pétrone sont unanimes à mentionner cette mode d'emprisonner la mer dans des constructions coûteuses et de lui disputer son domaine. « Cette vieille race rustique de Romulus et de Numa, dit Columelle (VIII, 16, 2), attachait un grand prix à ne manquer de rien. C'est pourquoi ils peuplaient non seulement les piscines qu'ils avaient eux-mêmes construites, mais ils ensemençaient de frai de poisson de mer les bassins que la nature elle-même avait ménagés. C'est ainsi que le lac Velinus, le Sabatinus et celui de Volsinies, et aussi le

Ciminus ont nourri des loups et des dorades, et ceux des autres poissons qui peuvent vivre dans l'eau douce. L'âge suivant fit disparaître ce souci et cet usage, et l'opulence des grands seigneurs emprisonna la mer elle-même avec Neptune. » — *Magni enim aestimabat vetus illa Romuli et Numae rustica progenies... nulla parte copiarum defici. Quamobrem non solum piscinas, quas ipsi construxerant, frequentabant, sed etiam quos rerum natura lacus fecerat, convectis marinis seminibus replebant. Inde Velinus, inde etiam Sabatinus, et item Vulsinensis et Ciminius lupos auratasque procreaverunt, ac si qua sint alia piscium genera dulcis undae tolerantia. Mox istam curam sequens aetas abolevit et lautitiae locupletum maria ipsa Neptunumque clauserunt.* « Une jetée enferme la mer indomptable, afin que dans les eaux qu'elle abrite le poisson heureux et insouciant se moque des menaces de la mer orageuse. »

Claudit et indomitum moles mare, lentus ut intra[1]
Neglegat hibernas piscis adesse minas.
(Tibul., II, 3, 45.)

Après cette constatation d'ordre général, nous allons énumérer un peu au hasard, parce qu'il serait difficile d'établir un ordre de mérite fondé sur les préférences attestées par les textes, les poissons dont les noms se rencontrent chez les écrivains que nous consultons. Nous trouvons mentionnés dans Horace le mulle ou rouget (*mullus*), le turbot (*rhombus*), la plie (*passer*), le sard ou sparus (*scarus*), la murène (*muraena*), le loup (*lupus*), l'exturgeon (*acipenser*), le thon (*thunnus*), le grondin (*milvus*). Ils se trouvent également mentionnés par Juvénal et Martial avec quelques autres de moindre valeur, tels que le muge (*mugil*), la brème (*sparulus*), une sorte de petit maquereau (*lacertus*), l'aiguille (*acus*), l'anguille (*anguilla*), le *coracinus* (poisson

1. Voy. Hor., *Od.*, II, 15, 1; III, 1, 33. — Sall., *Cat.*, 13, I; 20, 11; Sénèq., *Controv.*, II, 9, 13, p. 122, Bursian; Manilius, IV, 263, etc.

du Nil, le goujon (*gobius* ou *gobio*), la dorade (*aurata*), l'esturgeon d'eau douce (*silurus* ou *silurus acipenser*).

Il est difficile de dire d'après Horace quel était le poisson le plus estimé. Il y en a quatre qui paraissent mis par lui sur la même ligne et jouir de la même faveur dans le monde des gourmands ; ce sont : le rouget, la murène, le sard et le loup.

Le *Rouget* était réfractaire à l'élevage en piscine et périssait dans la prison luxueuse, d'après Pline (IX, 64). Aussi il fallait l'apporter, comme nous faisons d'ailleurs aujourd'hui, directement de la mer sur la table. C'est ce qui nous explique l'épigramme de Martial (XIII, 79) : « Ce rouget respire encore dans l'eau de mer où on l'a apporté ; il languit et va mourir, dis-tu ? Rejette-le dans l'eau vive de la mer, il y retrouvera vite ses forces. »

Spirat in advecto, sed iam piger aequore MULLUS
Languescit? Vivum da mare, fortis erit.

Juvénal nous dit qu'on le faisait venir des mers lointaines : « Le maître aura pour lui le *mulle* qu'ont envoyé la Corse ou les rochers de Tauromenium, depuis que notre gourmandise inassouvie a épuisé la mer qui baigne nos côtes. »

MULLUS *erit domini, quem misit Corsica, vel quem*
Tauromenitanae rupes, quando omne peractum est
Et iam defecit nostrum mare, dum gula saevit.
(V, 92.)

Ce poisson pesait rarement plus de deux livres (Plin., IX, 64). Martial (XI, 50, 9) met un mulle de deux livres comme cadeau coûteux en compagnie d'un loup énorme ; Horace (*Sat.*, II, 2, 33) en signale pourtant un de trois livres, ainsi que Martial (X, 37, 8) ; enfin, nous en trouvons un de quatre livres dans Sénèque (*Ep.*, 95, 42), et un même de six dans Juvénal (IV, 15). Par contre, c'était un poisson fort cher et qui montait à des sommes folles.

Senèque (*Ep.*, 95, 42) en a vu payer un 5,000 sesterces (= environ 1,200 fr.); 6,000 dans Juvénal (IV, 15). Sous Caligula, si nous en croyons Tertullien (*De pallio*, 5, p. 454, Oehler), on le paya 6,000, jusqu'à 7,000, d'après Macrobe (*Sat.*, III, 16, 9), et enfin 8,000, selon Pline (IX, 67). Le vers de Juvénal (XI, 37) a tout l'air d'un proverbe : « Il ne faut pas vouloir manger du mulle, quand on n'a dans sa bourse que le prix d'un goujon. »

Ne MULLUM *cupias, cum sit tibi gobio tantum*
In loculis.

Le même poète le cite comme mets délicat (V, 92), puisque le maître, dit-il, le garde pour lui, tandis qu'il sert à son client une misérable anguille de rivière.

Le *Turbot* (*rhombus*). — Le turbot figure au nombre des poissons de prix et renommés. Sa chair est excellente, et il abonde dans la Méditerranée. Nous savons par Horace qu'il était très estimé. Il demande ironiquement à un gourmand : « Quand tu as faim, est-ce que tu craches sur tout ce qui n'est pas turbot? »

Esuriens num fastidis omnia praeter RHOMBUM.
(*Sat.*, I, 2, 116.)

Parmi les mets friands que dédaigne le poète figure le turbot : « Je n'ai cure des coquillages du lac Lucrin, pas plus que du turbot et du sard ».

Non me Lucrina iuverint conchylia
Magisve RHOMBUS *aut scari.*
(*Epod.*, 2, 50.)

Et l'on continua plus tard à apprécier et à faire l'éloge de ce poisson. Il est cité par Martial (II, 45) en compagnie du mulle : « Ce n'est pas que je veuille que tu me serves un turbot ou un mulle de deux livres. »

Non mihi ponas RHOMBUM *mullumve bilibrem*

Juvénal, nous l'avons vu, le met en contraste, pour en faire ressortir la valeur, avec un goujon. Martial l'oppose de même à la brème, poisson sans valeur; il se plaint que Ponticus, quand il l'invite à dîner, « soit aux prises avec un *turbot*, et lui avec une brème » :

Res tibi cum RHOMBO *est, at mihi cum sparulo.*

(III, 60, 6.)

La piscine de la villa de Faustin, décrite par Martial, et dont nous avons parlé souvent déjà, renferme naturellement des turbots, et le turbot figure parmi les présents, *Xenia*, que l'on fait à ses amis aux Saturnales : « Quelque grand que soit le plat qui porte ce turbot, le turbot est encore plus grand que le plat. »

Quamvis lata gerat patella RHOMBUM.
RHOMBUS *latior est tamen patella.*

(XIII, 81.)

Je n'insisterai pas sur l'épisode connu du turbot de Domitien, raconté avec tant de complaisance et d'exagération par Juvénal (IV, 37 et s.). J'ajouterai seulement que Juvénal, d'accord en cela avec Horace, cite le turbot parmi les mets savoureux qui ne parviennent pas à réveiller les estomacs blasés des grands seigneurs : *Nil rhombus, nil dama sapit* (XI, 121).

La *Murène* (*Muraena*). — La murène tenait une place d'honneur dans les préoccupations de ces optimates dont se plaint Cicéron, plus soucieux de la santé de leurs murènes que de celle de la constitution, qui était pourtant bien ébranlée. Le premier vivier à murènes a été établi par le préteur L. Licinius Murena, qui avait déjà créé les viviers pour toutes sortes de poissons, et c'est à cela que les membres de cette *gens Licinia* doivent leur surnom. C'est du moins ce que nous apprend Macrobe (III, 15, 1.) Célèbres aussi furent plus tard les viviers de Hirrius. D'après Pline,

ce serait à lui que reviendrait l'honneur, si c'en est un, d'avoir établi les premiers viviers à murènes. « C. Hirrius a établi, avant tous les autres, un vivier pour les murènes seulement. Il en prêta 6,000 pour les repas triomphaux du dictateur César et les fit peser; car il n'en voulut recevoir le prix ni en argent ni en toute autre valeur. » Sa maison de campagne, fort médiocre du reste, fut vendue 40 millions de sesterces à cause des piscines. Après s'être passionné pour l'espèce, on se passionna pour les individus. A Baules, dans le territoire de Baïes, Hortensius avait une piscine, et dans cette piscine une murène qu'il aimait tant qu'il pleura, dit-on, sa mort. Dans la même maison de campagne, Antonia, fille de Drusus, mit des boucles d'oreille à une murène qu'elle aimait. Bien des gens voulurent venir à Baules pour voir cette curiosité. (Plin., *H. N.*, IX, 171 et 172). Crassus, nous dit Macrobe, eut la même manie et la même faiblesse. « Cependant Crassus, qui avait été censeur (il le fut avec Cn. Domitius), qui passait pour le plus éloquent de son temps et qui tenait le premier rang parmi les citoyens les plus grands, pleura une murène morte dans sa piscine comme il aurait pleuré sa fille, et en porta le deuil en s'habillant de noir. Et ce fait ne fut point ignoré, puisque son collègue Domitius le lui reprocha en plein sénat comme une chose honteuse, et Crassus ne rougit nullement de l'avouer; il alla même, jusqu'à s'en glorifier, lui censeur, et s'en venta comme d'un acte de piété et d'affection » (Macr., III, 15, 4). Il faut rappeler ici une autre excentricité, féroce celle-là, que nous raconte Pline d'un certain Vedius Pollio. « Cet animal a fourni à Védius Pollio, chevalier romain, ami d'Auguste, un moyen de prouver sa féroce cruauté. Il jetait, en effet, ses esclaves condamnés à mort dans ses viviers de murènes, non que les bêtes féroces que nourrit la terre n'eussent suffi à cette tâche, mais parce qu'un autre genre de supplice ne lui aurait pas donné le plaisir de voir un homme déchiré tout entier à la fois. » (*H. N.*, IX, 77.)

Il n'est fait mention de la murène qu'une seule fois dans

Horace, c'est dans la description du festin de Nasidienus (*Sat.*, II, 8, 42) :

Affertur squillas inter MURAÈNA *natantes.*

Martial n'en parle pas souvent; elle figure dans un repas assez somptueux décrit Epigr. II, 37, et le *latus muraenae* est un des morceaux que Cæcilianus, invité à dîner, emporte chez lui dans une serviette. Dans la piscine qu'un certain Apollinaire avait fait construire à Formies (*Epigr.* X, 30) s'ébattaient aussi des murènes :

Natat ad magistrum delicata MURAENA.

Elle fait partie aussi des *Xenia*, « celle qui nage, énorme, dans les eaux profondes de la mer de Sicile. »

Quae natat in Siculo grandis MURAENA *profundo.*
(*Epigr.* XIII, 80.)

Juvénal aussi atteste que la mer de Sicile était fertile en murènes :

Virroni MURAENA *datur, quae maxima venit*
Gurgite de Siculo.
(*Sat.*, V, 39).

Non seulement elles étaient là plus grasses, mais aussi meilleures. « C'est du *fretum Siculum*, dit Macrobe, qui sépare Rhegium de Messine, que l'on apportait les murènes dans les piscines de notre ville. C'est là, de l'avis des prodigues, qu'elles sont les meilleures, de même que les anguilles, et les unes et les autres devaient à cette provenance le nom de πλωτάι en grec, en latin *flutae*, parce que nageant à la surface des flots, elles sont grillées par le soleil et ne peuvent plus se ployer ni plonger et se laissent prendre ainsi facilement. » (III, 15, 7).

Le *Loup* (*Lupus*). — Horace nous apprend que pour être apprécié des connaisseurs il devait avoir été pêché entre

les deux ponts, le pont Sublicius et le pont du Palatin, c'est-à-dire dans l'île du Tibre : « D'où vient le don de reconnaître au goût si ce *loup* qui ouvre la gueule sur le plat vient du Tibre ou de la mer, s'il s'ébattait entre les ponts ou à l'embouchure du fleuve toscan? »

> *Unde datum sentis* LUPUS *hic Tiberinus an alto*
> *Captus hiet, pontesne inter iactatus an amnis*
> *Ostia sub Tusci?*
>
> (*Sat.*, II, 2, 31.)

« Ce parjure a appris aux palais savants et raffinés à dédaigner le *loup* fluvial, à l'exception de celui qui s'est fatigué à remonter le courant du Tibre. » — *Doctaque et erudita palata fastidire docuit* (*hoc periurium*) *fluvialem* LUPUM, *nisi quem Tiberis adverso torrente defatigasset* (Colum., VIII, 16, 4). Macrobe atteste également que le loup était très estimé des gourmands de cette époque : « Pourquoi nous étonner que la gourmandise de ce siècle se soit faite l'esclave de la mer, alors que le *loup du Tibre* et en général tous les poissons de ce fleuve étaient en grand, je dirai même en très grand honneur? » — *Quid stupemus captivam illius saeculi gulam servisse mari, cum in magno vel dicam maximo apud prodigos honore fuerit etiam* TIBERINUS LUPUS *et omnino omnes ex hoc amni pisces?* (*N. A.*, III, 16, 11.) A quoi le loup d'entre les ponts devait-il la préférence dont il était l'objet? Horace ne le dit pas, Macrobe n'en sait rien non plus; mais il rappelle que « Lucilius, poète violent et mordant, montre qu'il connaît bien ce poisson d'un goût savoureux qu'on pêche entre les deux ponts, et il l'appelle un lécheur de plats, parce qu'il fait sur la rive la chasse aux ordures. Or, on appelait proprement lécheurs de plats (*catillones*) ceux qui, arrivés les derniers au repas de la fête d'Hercule, léchaient les plats. Voici les vers de Lucilius : « Celui-ci est séduit par une tétine de truie et un plat de volaille grasse, celui-là par le lécheur de plats pêché entre les deux ponts. » — *Sed et Lucilius, acer et violentus poeta, ostendit scire se hunc*

piscem egregii saporis, qui inter duos pontes captus esset, eumque quasi ligurritorem CATILLONEM *appellat, scilicet qui proxime ripas stercus insectaretur. Proprie autem catillones dicebantur qui, ad polluctum Herculis ultimi cum venirent, catillos ligurribant. Lucilii versus hi sunt :*

> *Illum sumina ducebant atque altilium lanx,*
> *Hunc pontes Tiberinus duo inter captus catillo.*
>
> (Lucil., *Ex libr. inc.*, 50.)

Juvénal, au contraire, déprécie les loups du Tibre, apparemment pour la même raison par laquelle Lucilius explique leur saveur préférée, et il les fait figurer parmi les mets inférieurs que le patron opulent fait servir au client qu'il a invité à sa table. « Vous, on vous servira une anguille, cousine de la longue couleuvre, ou un loup du Tibre que la glace a tacheté, un habitué des rives, engraissé dans le cloaque torrentueux et qui aime à pénétrer dans le souterrain de Subure[1]. »

> *Vos anguilla manet longae cognata colubrae,*
> *Aut glacie aspersus maculis* TIBERINUS, *et ipse*
> *Vernula riparum, pinguis torrente cloaca*
> *Et solitus mediae cryptam penetrare Suburae.*
>
> (*Sat.*, V, 103-107.)

Martial loue également le *lupus* pris à l'embouchure du Timave : « Le loup, moelleux et blanc comme la laine, se plaît à l'embouchure du Timave Euganéen, où il se repaît d'eau douce et d'eau salée. »

> *Laneus Euganei lupus excipit ora Timavi*
> *Aequoreo dulces cum sale pastus aquas.*
>
> (XIII, 89.)

Il est cité en compagnie du rouget (*Epigr.*, XI, 50, 9), et Tongilius fait semblant d'être malade pour se faire envoyer

1. Le souterrain de Subure était un égout faisant suite à la *cloaca maxima*.

de bons morceaux, parmi lesquels il désire surtout un rouget et un loup :

Hamus et in mullum mittitur atque LUPUM.
(*Epigr.*, II, 40.)

Mais Ausone (*Mos.*, 120-124) dédaigne le *lupus* commun, « qui, impropre à être servi sur nos tables, répand son odeur infecte dans les tavernes fumeuses. »

Hic, nullos mensarum lectus ad usus,
Fervet fumosis olido nidore popinis.

Le *Sard* (*scarus*). — Il est déjà mentionné par Ennius (*Heduphagetica,* 8, p. 167, Vahl.), par Festus (p. 253 *a*, M.) et par Varron (cité par A. Gell., VI (VII), 16, 5). Horace semble le placer parmi les mets les plus délicats : « Pâli et engraissé par les vices, tu ne trouveras de goût ni au sard ni à la gélinotte. »

Pinguem vitiis albumque...
Nec scarus aut poterit peregrina iuvare lagoïs.
(*Epod.*, II, 50.)

Il nous apprend, de plus, que la mer qui baignait les côtes de l'Italie ne produisait point ce poisson : « Ni les sards que l'orage tonnant sur les flots de l'Orient aura amenés dans notre mer. »

Aut scari
Si quos eois intonata fluctibus
Hiems ad hoc vertat mare.
(*Epod.*, II, 50.)

Pétrone cite comme un signe du luxe et de la corruption du temps de César le fait d'apporter vivant pour la table le sard qui nage dans la mer de Sicile :

Siculo SCARUS *aequore mersus*
Ad mensam vivus perducitur.
(*Sat.*, § 119, v. 33.)

Pline lui accorde formellement et à plusieurs reprises la palme parmi tous les poissons : « Aujourd'hui, le meilleur et le plus recherché est le sard. » *Scarus principalis hodie* (*H. N.*, XXXII, 151). « Maintenant, la palme est au sard. On dit que c'est le seul poisson qui rumine et qui se nourrisse d'herbage et non de poisson. Très commun dans la mer Carpathienne, jamais il ne dépasse spontanément le Lectos, cap de la Troade. De cette mer, sous le règne de Claude, Optatus, un de ses affranchis, commandant de la flotte, en fit venir qu'il dissémina le long de la côte entre Ostie et la Campanie. Pendant environ cinq ans, on veilla à ce que ceux qui étaient pris fussent rendus à la mer. Depuis ce temps, ils sont abondants sur le littoral italien ; auparavant, on n'en prenait pas. » — *Nunc* SCARO *datur principatus, qui solus piscium dicitur ruminare herbisque vesci, non aliis piscibus. Mari Carpathio maxime frequens. Promuntorium Troadis Lectum numquam sponte transit. Inde advectos Tiberio Claudio principe Optatus e libertis eius praefectus classis inter Ostiensem et Campaniae oram sparsos disseminavit, quinquennio fere cura adhibita ut capti redderentur mari. Postea frequentes inveniuntur Italiae litore, non antea ibi capti.*

Martial paraît n'être pas tout à fait du même avis que Pline sur la bonté du sard. « Ce sard, qui, déjà un peu fait, arrive des eaux de la mer, n'a de bon que ses entrailles ; le reste n'a qu'une saveur bien médiocre. »

> *Hic scarus aequoreis qui venit adesus ab undis,*
> *Visceribus bene est ; cetera vile sapit.*
> (XIII, 84.)

Mais ce texte ne me semble pas contredire absolument les éloges de Pline. Si le reste du poisson a une saveur médiocre, c'est sans doute précisément parce qu'il n'est pas frais (*adesus*).

L'*Esturgeon* (*acipenser*) était en grand honneur chez les anciens. « Chez les anciens, dit Pline, l'esturgeon passait pour le meilleur et le plus noble des poissons ; aujourd'hui,

on ne l'apprécie plus du tout, ce qui m'étonne, car c'est un poisson rare. » — *Apud antiquos piscium nobilissimus habitus acipenser..., nullo nunc in honore est, quod quidem miror, cum sit rarus inventu* (*H. N.*, IX, 60). « Archestrate, parlant du squale qui vit dans les eaux de Rhodes, pense que c'est le même que celui que les Romains font circuler dans les dîners au son de la flûte et couronné de fleurs, ceux qui le portent étant eux-mêmes couronnés, et qu'ils appellent *acipenser* » (*Athénée*, p. 294e, VII). Le même auteur ajoute que le moindre *acipenser* se paie 1,000 drachmes attiques.

« L'esturgeon, dit Macrobe, que les mers nourrissent pour les prodigues, n'a pas échappé à la gourmandise luxueuse de cette époque (deuxième siècle avant J.-C.), et pour bien faire voir que le nom de ce poisson était fameux au temps de la deuxième guerre punique, écoutez comme en parle Plaute dans la comédie de la *Baccaria*, par la bouche d'un parasite : « Quel mortel fut jamais aussi fortuné que moi en ce moment? C'est pour mon ventre que cette procession de mets se fait. L'esturgeon lui-même, qui auparavant vivait caché dans la mer, va voir son flanc, par mes mains et par mes dents, plongé dans les profondeurs cachées. » Et si vous récusez comme sans valeur le témoignage de ce poète, apprenez, sur la foi de Cicéron, en quel honneur ce poisson fut tenu par Scipion l'Africain, le vainqueur de Numance. Voici ce que dit Cicéron dans le dialogue *sur le destin* : « Scipion se trouvant dans sa campagne de Laverne avec Pontius, on lui apporta un esturgeon, poisson qu'on prend rarement, mais qui est, à ce qu'on dit, d'un très grand prix. Comme Scipion avait invité une ou deux des personnes qui étaient venues le saluer et paraissait vouloir en inviter encore d'autres, Pontius lui dit à l'oreille : « Mon cher Scipion, pensez à ce que vous faites ; cet esturgeon n'est pas fait pour être mangé par tout le monde. » (*Acipenser iste paucorum hominum est.*) Je ne nie pas que du temps de Trajan, d'après le témoignage de Plinius Secundus (c'est toujours Macrobe qui parle), ce poisson n'était pas en grand

honneur... Mais cette réserve du goût ne tint pas longtemps, car du temps de l'empereur Sévère, qui pourtant affichait une grande austérité, Sammonicus Serenus, homme savant pour son temps, écrivant à son prince et lui parlant de ce poisson, cita d'abord les paroles de Pline que j'ai rapportées et ajouta celles-ci : « Pline, comme vous le savez, vécut jusqu'au temps de l'empereur Trajan, et quand il dit que de son temps ce poisson n'était nullement apprécié, il dit vrai sans aucun doute. Moi je prouve par des témoignages qu'il était très apprécié par les anciens, d'autant plus que je le vois aujourd'hui rentré en grâces et ramené de l'exil sur nos tables, puisque, lorsque par votre faveur j'assiste à un repas sacré, je vois ce poisson introduit dans la salle à manger par des servants couronnés de fleurs et au son de la flûte » (*Sat.*, III, 16, 1-7).

Du temps d'Horace, l'esturgeon n'était pas un mets recherché ; on peut du moins le conclure de ce qu'il dit (*Sat.*, II, 2, 46) : « Il n'y a pas bien longtemps que la table du crieur public Gallonius était déshonorée par la présence d'un esturgeon. »

Haud ita pridem
Galloni praeconis erat acipensere mensa
Infamis...

Horace veut dire que l'esturgeon attestait du temps de Gallonius un luxe criard, et que sous Auguste la mode a changé. Ce Gallonius, à cause de son luxe, avait passé par la plume de Lucilius, dont Cicéron nous a conservé les vers suivants (*De fin.*, II, 8, 24) : « O Publius Gallonius, gouffre de dépenses, tu es un homme bien malheureux, dit-il ; tu n'as de ta vie dîné comme il faut, puisque tu dépenses tout pour cette squille et cet énorme esturgeon. »

O Publi, o gurges, Galloni, es homo miser, inquit.
Cenasti in vita numquam bene, cum omnia in ista
Consumis squilla atque acipensere cum in decimano.
(Lucil. reliq., IV, 5, Mueller.)

En résumé donc l'esturgeon était très estimé des anciens

Romains. Il semble être tombé en défaveur depuis Auguste jusqu'au temps de Pline; encore le témoignage de Pline se trouve-t-il infirmé par Martial, qui n'est nullement d'accord avec lui sur la valeur de ce poisson, car il le recommande par cette inscription flatteuse : « Envoyez l'esturgeon aux tables des Césars sur le Palatin; que ce rare poisson orne les festins des dieux. »

Ad Palatinas acipensem mittete mensas,
Ambrosias ornent munera rara dapes.
(*Epigr.*, XIII, 91.)

M. Lebeda, l'auteur de la brochure citée, dit que ce que demandait Martial se faisait en Angleterre au Moyen-âge, et qu'on y réservait les esturgeons que l'on captivait à la table des rois.

L'*Asellus.* — Un poisson qui partageait avec le loup les faveurs des gourmets était l'aselle ou merlan, ou merlus, ou merluche; c'est du moins Pline qui nous l'atteste : « Plus tard, on attacha le plus grand prix au loup et aux aselles, d'après Cornélius Nepos et Labérius, l'auteur de mimes... Il y a deux espèces d'aselles : le collyre, qui est la plus petite, et le bacchus, qu'on ne prend qu'en haute mer, et que pour cette raison on préfère à l'autre. » — *Postea praecipuam auctoritatem fuisse lupo et asellis Nepos Cornelius et Laberius poeta mimorum tradidere... Asellorum duo genera, collyri minores et beati qui non nisi in alto capiuntur, ideo praelati prioribus* (IX, 68). Il est cité également par Varron (*Ap. Gell.* VI, (VII), 16, 5, et *De l. lat.*, V, § 77). Pétrone nous apprend (ch. XXIV) que l'aselle était réputé si bon qu'il était passé en proverbe. En effet, la vieille impudique Quartilla, après s'être régalée des caresses d'un bel homme, dit dédaigneusement, tout en explorant l'armure du petit Giton : « Ceci me servira demain de hors-d'œuvre dans mes plaisirs; pour aujourd'hui, après avoir mangé de l'aselle, je ne reviens pas à mon ordinaire. » — *Haec belle cras in promulside libidinis nostrae militabit; hodie enim post asellum diaria non sumo.*

Le *Passer*. — Horace (*Sat.*, II, 8, 29) mentionne un poisson qui paraît avoir été assez en honneur, sans quoi Nasidienus ne l'eût pas servi dans un dîner auquel assistait Mécène; c'est, de son nom latin, le *passer*. Il arrive sur la table en compagnie d'un turbot, et il semble qu'il soit de la même famille, celle des pleuronectes. Le dictionnaire traduit simplement par turbot, ce qui doit être inexact, le turbot proprement dit étant le *rhombus*. Krüger, dans la note de son édition d'Horace, y voit un *Stachelflunder*, et à ce mot le dictionnaire allemand-français me donne la traduction suivante : « Poisson du genre pleuronecte. » Ce pourrait donc être la *pleuronectes solea* de Linné, qui est assez nombreuse dans la Méditerranée. M. Lebeda fait observer qu'il y a dans les rivières d'Allemagne un poisson de cette famille, le *Pleuronectes Flesus*, qu'on appelle en allemand *Fusssperling* ou moineau de rivière, dénomination qui correspond exactement au nom latin *passer*.

Viennent ensuite une série de poissons inférieurs et de vil prix, poissons de mer ou d'eau douce, et dont nous rencontrons la mention surtout dans Martial.

Le *Silure*, mentionné déjà par Lucilius : « Tu mourras, dit-il à Lupus, de trop manger d'anchois et de jus de silure. »

> *Occidunt, Lupe, saperdae te et iura siluri.*
> (*Sat.*, IV, 7 M.)

Le scholiaste de Juvénal (*Ad Sat.*, IV, 33) nous dit que c'était un poisson médiocre dont les pauvres faisaient leur nourriture. Cependant Pline (*H. N.*, IX, 45) le cite parmi ceux qui arrivent à des grosseurs énormes et dit que sa chair est très agréable. C'est notre *Silurus glanis* de Linné. Est-ce le même que le silure déprécié par Juvénal? Je ne saurais le dire. Dans le passage cité, Juvénal parle de poissons qui ne sont plus frais et qui arrivent par cargaisons du Nil où on les a pêchés et sont vendus à la criée.

L'*Anguille* ne paraît pas avoir joui d'une grande faveur

chez les Romains. Nous avons vu, en effet, que le riche patron servait au client pauvre admis à sa table « une anguille cousine de la longue couleuvre » (Juv., *Sat.*, V, 100). Et pourtant, d'après Martial, on en tenait dans les viviers.

Quaeque natat clusis anguilla domestica lymphis.
(XII, 31, 5.)

Le *Lacertus* était une sorte de petit maquereau qui ne valait pas cher; car dans Martial (VII, 78) il est question d'un certain Papilus qui se contente pour lui d'une nourriture commune et vulgaire, comme la queue d'un lacertus et des fèves sans assaisonnement, tout en envoyant à ses amis de très bonnes choses. Aussi le poète, qui n'est pas riche, servira à ses amis ce plat modeste : « Des tranches d'œufs durs qu'entoureront des *lacerti* bardés de rue. »

Secta coronabunt rutatos ova LACERTOS.
(X, 48, 11.)

Le *Sparlin* (*sparulus*) ou encore *sargus annularis* ne devait pas avoir non plus grande valeur, car Martial se plaint que son patron lui serve ce poisson, alors que lui se délecte d'un turbot :

Res tibi cum rhombo est; at mihi cum SPARULO.
(III, 60, 6.)

Nos dictionnaires latins, qui n'ont, il est vrai, que bien peu d'autorité en la matière, l'identifient avec la brème. D'après Littré, qui s'appuie sur Legoarant, le sparlin est un genre de poissons acanthoptérigiens actuellement disparu.

La *Mendole* (*maena*) avait aussi peu de valeur que le sard. On en faisait sans doute des salaisons. Martial, faisant le détail du mobilier de Vacerra, dit qu'il y avait là-dedans « un pot dont l'odeur infecte attestait qu'il avait contenu des *gerres* ou des *maenae* sans valeur. »

Fuisse gerres aut inutiles MAENAS
Odor impudicus urcei fatebatur.
(XII, 32, 16.)

Il est impossible de savoir ce qu'était le *Gerres*, qui figure là avec la *maena* et qu'on retrouve encore (*Epigr.* III, 77) : « Tu aimes le *gerres* et le thon mariné que recouvre une peau blanche. »

Teque iuvant GERRES *et pelle melandrya cana.*

A la même famille des sparoïdes habitants de la Méditerranée appartient la *dorade* (*dorata*), le *chrysophrys* ou *sparus aurata* de Linné. Mais à l'encontre de ses congénères, la dorade était un poisson estimé, et il figure parmi les cadeaux à faire dans les *Xénies* de Martial : « Les *dorades* n'ont pas toutes le même prix et le même mérite; mais celle-là surtout est estimée qui se nourrit des huîtres du Lucrin. »

Non omnis laudes pretiumque AURATA *meretur,*
Sed cui solus erit concha Lucrina cibus.
(XIII, 90.)

Le *Goujon* (*gobius* ou *gobio*) ne manquait pas non plus d'amateurs, et le proverbe cité plus haut, d'après Juvénal « quand on n'a dans sa bourse que pour acheter un goujon il ne faut pas désirer un mulet », ne prouve rien contre la bonté et la valeur du goujon. Martial dit que c'était un mets fort en usage chez les Vénètes : « Quoique chez les Vénètes les repas soient confortables et luxueux, l'entrée d'un dîner se compose ordinairement d'un plat de goujons. »

In Venetis sint lauta licet convivia terris,
Principium cenae GOBIUS *esse solet.*
(XIII, 88.)

Les poissons de la Moselle, du Rhin et du Danube arrivèrent en dernier lieu à la célébrité, et parmi eux le goujon. Celui de la Garonne et du Touch fait aujourd'hui encore une bonne friture; mais comme natif du pays toulois, je dois à mon patriotisme d'affirmer hautement qu'on se lèche les doigts d'une friture de goujons de Moselle.

Ajoutons enfin à cette énumération, qui sans doute ne sera pas complète, le *coracinus* (κοράκινος), un poisson du Nil, à qui je serais fort empêché de donner un nom français, et qui, au dire de Martial, est le prince des poissons sur les marchés du Nil et ne le cède à nul autre dans l'estime des gourmands de l'Egypte.

> *Princeps Niliaci raperis*, CORACINE, *macelli,*
> *Pellaeae prior est gloria nulla gulae.*
>
> (XIII, 85.)

Pline (XXXII, 56) dit aussi qu'il est spécial au Nil (CORACINI *pisces Nilo quidem peculiares sunt*), et qu'il est le plus estimé en Egypte (CORACINUS *in Aegypto principatum obtinet*, IX, 68). Littré, dans sa traduction de Pline, l'identifie avec le bolty (*labrus Niloticus* de Linné). M. Lebéda le rangerait parmi les sparoïdes et en ferait le *sparus chromis* de Linné.

Il me reste à parler des *conserves* en poissons marinés, dont il se faisait un grand commerce sous le nom grec de ταρίχος. Comme nous servons du caviar, on servait du ταρίχος, qui venait aussi surtout des pêcheries de la Russie méridionale actuelle, c'est-à-dire du Pont. « On importait aussi en grande quantité des sauces exotiques extraites de poissons et très recherchées pour les tabes romaines. La plupart des ports méditerranéens exportaient des poissons salés. Les auteurs mentionnent fréquemment ce commerce en Italie, en Epire, en Macédoine, dans l'Asie-Mineure, en Egypte et en Afrique. Mais les qualités supérieures de *tarichos* viennent, nous dit-on, du Pont, d'Espagne et de Sardaigne. On pêche les poissons du Pont aux embouchures de l'Ister, du Tyras (Dniester), du Borysthène (Dniéper), de l'Hypanis (Bug), du Tanaïs (Don), dans la Méotide, le Bosphore, l'Hellespont, la Propontide et généralement tout le Pont-Euxin; on l'exporte par Olbie, Tanaïs à l'embouchure du Don, Panticapée, Héraclée, Tius, Amastrie, Sinope et Byzance. Le *tarichos* d'Espagne, le plus célèbre, se tire de Gadès, de Malaca, de Carthagène et autres places où les

pêcheurs de tout le littoral hispanique apportent leurs prises. C'est Pouzzoles qui importe le produit fabriqué. Le *tarichos* sarde, enfin, vaut celui d'Espagne. La matière première, c'est l'esturgeon et les diverses variétés du thon : pelamys, thynnus, sarda, coracynus ou saperdes, κεστρεύς ou mugil, scomber, coléas, ὄρκυνος, et, selon le mode de préparation, on distingue le demi-sel (ἡμίνηρος, ἡμιτάριχος) et le plein-sel (τέλειος), le gras et le maigre (ταρίχη πίονα et ἀπίονα). On fait rentrer dans la seconde catégorie le τάριχος ὡραῖον ou ὡραιοτάριχος, fabriqué au printemps avec de jeunes poissons[1]. »

Parmi toutes ces conserves, ce sont celles de thon et d'esturgeon qui tenaient la plus grande place. Le thon surtout rendait aux habitants des bords de la Méditerranée les mêmes services qu'aujourd'hui. En Provence, le thon frais, comme la sardine, est un aliment commun et une précieuse ressource pour les petites bourses. Les anciens lui donnaient différents noms. D'après Pline (IX, 17 et s.), on nomme cordyles (*cordyla*) les petits, qui, à l'automne, accompagnent les mères à leur retour dans la grande mer (elles sont allées frayer dans le Pont-Euxin). Au printemps, on les appelle pelamydes ou limoneux, du limon, en grec πηλός, et thons, quand ils ont pris un an. Coupés par morceaux, les parties les plus estimées sont le cou, le ventre et la gorge; il faut les manger fraîches, et encore causent-elles des rapports désagréables. Le reste, en pleine chair, se conserve mariné. On appelle mélandryes (*melandrya*) les morceaux ayant la forme et la couleur des copeaux de chêne. On prise le moins ce qui est voisin de la queue, parce que la chair n'en est pas grasse; on estime le plus ce qui est voisin de la gorge... On coupe les pélamydes en apolectes (morceaux choisis), et les apolectes en fragments cubiques (*cybia*). » Les melandrya se faisaient aussi avec de l'esturgeon. Nous trouvons le thon mentionné sous les trois noms que lui donne Pline par les poètes souvent cités.

1. Marquardt, *Vie privée des Romains*, traduct. franç., t. II, p. 61 et suiv.

Martial nous apprend qu'on mêlait aux œufs des tranches de thon salé, des *cybia*. « On te servira, dit-il à son ami Toranius, une tranche de thon cachée sous des quartiers d'œufs. »

Divisis CYBIUM *latebit ovis*
(V, 78, 5.)

C'était un cadeau à faire aux petites femmes : « Il faut que tu sois de fer, dit Martial à Flaccus, pour rester disposé au jeu d'amour, lorsqu'une maîtresse te demande six livres de garum, ou deux tranches de thon, ou un chétif lacertus. »

Ferreus es, si stare potest tibi mentula, Flacce,
Cum te sex cyathos orat amica gari,
Vel duo FRUSTA *rogat* CYBII *tenuemve lacertum.*
(Epigr. XI, 27, 1 et s.)

Il reproche à Baeticus d'avoir des goûts grossiers en fait d'aliments, de n'aimer ni la grive ni le lièvre et autres bonnes choses, mais de rechercher les gerres « et le thon mariné que couvre une peau blanche » :

Teque iuvant gerres et pelle MELANDRYA *cana.*
(III, 77, 7).

Enfin, Juvénal dit que certains avocats acceptaient comme honoraires une boîte de thons marinés. « Quel sera le salaire de ta parole? Un petit jambon desséché et un tonnelet de pélamydes. »

Quod vocis pretium? Siccus petasunculus et vas PELAMYDUM.
(VII, 119).

Les avocats de nos jours ont singulièrement agrandi leurs prétentions.

Toutes ces variétés de poissons salés figuraient dans les entrées des repas, un peu comme les anchois et les crevettes dans nos hors-d'œuvre. Avant de les servir, on les passait

à l'eau. « Ma sœur, dit Antérastile à Adelphasie, réfléchis, je te prie, qu'on juge de nous comme du poisson salé, qui paraît rebutant et sans saveur, à moins qu'on ne le fasse tremper longtemps à grande eau; sans cela il a mauvais goût, il est âcre et salé au point qu'on n'y peut toucher. »

Soror, cogita, amabo, item nos perhiberi,
Quam si SALSA MURIATICA *esse autumantur,*
Sine omni lepore et sine suavitate.
Nisi multa aqua usque et diu macerantur,
Olent, salsa sunt, tangere ut non velis.
(Plaut. *Poenulus*, 241).

On les passait à l'eau de mer de préférence, dit Plutarque (*Quaest. conv.* I, 9, 1, 1 = p. 759, Dübner). On peut les assaisonner d'huile, de vinaigre ou de moutarde (Xénocrat. IX, p. 472, Fabr.; I, p. 157, Orib.), les cuire dans la *muria*, les rôtir, les faire bouillir dans le vin ou les accompagner d'autres condiments. On en compose enfin un mets spécial, la *Patina tyrotarichi*, dont il est fait trois fois mention dans les lettres de Cicéron (*ad Fam.*, IX, 16, 7; *ad Att.*, IV, 8; XIV, 16, 1), et dont Apicius donne des recettes (4, 2), en indiquant aussi diverses sauces pour accompagner le τάριχος (9, 11-13).

Les poissons que l'on conservait en salaison, le thon et le scombre ou maquereau surtout, servaient aussi à faire des sauces de poissons, que l'on appelait *garum*, *muria* et *allec* ou *allex*. « Parfois, dit Marquardt, ces trois noms désignent indistinctement toute sauce de poisson, mais dans le langage technique chacun a sa fonction propre. » Voici le passage de Pline relatif à ce produit : « On nomme garum une autre espèce de liqueur fort recherchée. On le prépare avec des intestins de poissons et d'autres parties qu'autrement il faudrait jeter; on les fait macérer dans le sel, de sorte que c'est le résultat de la putréfaction de ces ingrédients. Le garum se faisait autrefois avec un poisson que les Grecs appelaient *garos*, et dont la tête brûlée, d'après eux, produisait une vapeur qui avait la propriété

de faire sortir l'arrière-faix. Aujourd'hui le meilleur se fait avec le scombre dans les poissonneries de Carthage-Spartaria (Carthagène où l'on fabrique la sparterie). On l'appelle le garum des alliés, et deux conges (6 litr. 48 cent.) ne se payent guère moins de mille pièces d'argent. Il n'y a presque pas de substance, à l'exception du parfum, qui se paie aussi cher, et ce produit fait même la réputation du pays d'où il vient. Les scombres se pêchent sur les côtes de la Maurétanie et sur celles de la Bétique, à Carteia, lorsqu'ils entrent de l'Océan dans la Méditerranée, et on n'en fait aucun autre usage. On renomme encore pour le garum Clazomènes, Pompéi, Leptis, comme pour la muria Antipolis (Antibes), Thurium et déjà même la Dalmatie. » (*H. N.*, XXXI, 93 et 94).

Galien (XII, p. 622) s'accorde avec Pline pour donner comme le plus renommé le garum d'Espagne ou *garum sociorum* (τὸ Σπάνον γάρον), appelé plus tard *liquamen*, garum noir ou sanguinolent (αἱμάτιον). On le tire des intestins du scombre, dit le scholiaste de Perse, (*ad Sat.* I, 43) : « *Scombri dicuntur pisces salsi, de quibus fit optimum garum.* » Martial nous donne le même renseignement : « Quand le jaune de l'œuf nage au milieu du blanc, délaye-le dans le garum tiré du scombre d'Hespérie. »

> *Candida si croceos circumfluit unda vitellos,*
> *Hesperius* SCOMBRI *temperet ova* LIQUOR.
>
> (XIII, 40.)

Ce qui veut dire plus simplement qu'on assaisonnait les œufs au miroir avec du garum. « Ce précieux garum, dit encore Martial, c'est le premier sang d'un scombre respirant encore ; accepte ce présent, qui doit t'être cher. »

> *Exspirantis adhuc* SCOMBRI DE SANGUINE PRIMO
> *Accipe fastosum, munera cara,* GARUM.
>
> (XIII, 102.)

« On les sale dans un pot qu'on expose au soleil ou à la cuisson sur le feu ; on tourne énergiquement jusqu'à ce que

toutes les parties solides se soient dissoutes, après quoi on laisse fermenter pendant deux mois. Le liquide ainsi obtenu est passé par un tamis; ce qui en sort est le garum, le résidu est l'allex. » (Marquardt, *l. c.*, p. 64). Cette préparation explique le nom de sang de poissons pourris *putrescentium piscium sanies*, que lui donne Pline; Manilius, à son tour, l'appelle *sanies pretiosa* (V, 672).

« Le garum s'expédiait dans des vases particuliers, *urcei*, vases ventrus qui ressemblaient assez à nos bonbonnes. Ils étaient marqués d'une inscription ou d'un timbre qui en indiquait la qualité : *garum sociorum, garum scombri, gari flos* (G. F.), c'est-à-dire garum supérieur, extra-fin; *garum scombri flos* (G. SC. F.), *gari flos per se* (c'est-à-dire sans autre condiment); *liquamen, flos excellens scombri*. Le *liquamen* est un succédané du *garum*; il ne s'extrayait pas du scombre, mais du silure et des petits poissons, et même des poires. Cependant, il y a quelque confusion dans les dénominations. Le *liquor scombri* (Mart., XIII, 40) et le *liquor sociorum* (Auson., *Ep.* 21) sont certainement du garum, et on lit sur une inscription d'urceus : *liquamen flos excellens scombri* (C. I. L. IV, 2588). Pline, *l. c.*, nous dit qu'il y avait un garum kœscher à l'usage des Juifs, le *garum castimoniale*. De fait, on lit sur des urcei les désignations *gar. cast.*, c'est-à-dire *garum castimoniale*, *mur. cast.* = *muria castimonialis* (C. I. L. IV, 2569; Ephem. *Epigr.* I, p. 163, n. 188; p. 176, n. 267), et enfin Palladius mentionne un *liquamen castimoniale*. Cette sauce se payait fort cher, même en qualité inférieure (l'édit de Dioclétien mentionne deux qualités : *garum primum* et *garum secundum*), et nous venons de voir que du temps de Pline deux congii ou 6 litres et demi de la meilleure sorte coûtaient mille deniers. » (Marquardt, *l. c.*, pp. 65-66.)

La *Muria* est une autre espèce de garum, une sauce de poissons analogue, qui se préparait à Antibes, (Antipolis), à Thurii, en Dalmatie, et à Byzance, et qui se tirait, non du scombre, mais du thon, comme l'indiquent les textes suivants. Sur une amphore de muria destinée à un cadeau,

Martial met cet écriteau « Je suis, je l'avoue, une fille du thon d'Antipolis; si j'étais faite de scombre, je ne t'aurais pas été envoyée. »

Antipolitani, fateor, sum filia thynni;
Essem si scombri, non tibi missa forem.
(XIII, 103).

Le même poète reproche à un ami avare de ne lui rien donner en retour d'un cadeau fait par lui : « Je n'ai reçu de toi ni ceci, ni cela, ni le pot rougi du sang du thon d'Antipolis » (c'est-à-dire le pot de muria) :

Antipolitani nec quae de SANGUINE THYNNI
Testa rubet.
(IV, 88, 5.)

Pour la confection d'une certaine sauce il faut de la muria, « mais pas d'autre que celle qui infecte de son odeur l'amphore de Byzance. »

Quod pingui miscere mero muriaque decebit,
Non alia quam qua Byzantia putuit orca.
(Hor. *Sat.*, II, 4, 66.)

Dans la préparation de la muria, le résidu de la clarification est dit *allex*. « L'allex, rebut du garum, est une lie grossière et mal filtrée; cependant on commence à le préparer séparément avec un tout petit poisson, du reste sans usage. Nous l'appelons apua, les Grecs l'appellent aphye (anchois), ainsi appelé parce qu'il est engendré de la pluie. Les habitants de Forum Julii (Fréjus) font l'allex avec un poisson qu'ils nomment loup. L'allex est devenu ensuite un objet de luxe et on en a fait une infinité d'espèces. » (*Pline*, XXXI, 95.) Voici comment Manilius, après avoir dépeint la pêche des thons, décrit la préparation du condiment sous ses trois formes : « Alors, lorsque le butin gît le long du rivage, on procède à un nouveau massacre de ce massacre;

on les coupe en morceaux et ces membres divisés sont réservés à des usages différents. Telles parties conviennent mieux desséchées, telles autres conservées avec tous leurs sucs. De celles-ci on extrait un liquide précieux (*sanies pretiosa*), c'est la quintessence du sang ; relevée avec du sel, elle fournit un assaisonnement qui flatte le palais. » (*Astron.*, V, 667 et suiv.)

Tum quoque cum toto iacuerunt litore praedae,
Altera fit caedis caedes : scinduntur in artus,
Corpore et ex uno varius describitur usus.
Illa datis melior succis pars, illa retentis.
Hinc sanies pretiosa fluit, floremque cruoris
Evomit, et mixto gustum sale temperat oris.

Voilà bien la façon de faire le garum, telle que nous l'avons donnée d'après d'autres auteurs. Manilius continue : « Les autres parties forment un mélange trop facile à se corrompre, amas confus de chairs qui, mêlant leurs formes et se communiquant une fermentation réciproque, fournissent une sauce d'un usage plus général. » Voilà pour l'allex.

Illa putris turba est, strages confunditur omnis,
Permiscetque suas alterna in damna figuras.
Communemque cibis usum succumque ministrat.

« Ou bien lorsqu'une nuée d'animaux à écailles est là semblable à la mer bleue et que cette foule amoncelée est ainsi rendue immobile, on les environne d'une vaste seine et l'on en remplit des coques et des tonneaux ; là ils suent leur suc et s'en pénètrent réciproquement, et la moelle en bouillie s'écoule en un pus liquide. » Ceci c'est la muria.

Aut, cum caeruleo stetit ipsa simillima ponto
Squamigerum nubes, turbaque immobilis haeret,
Excipitur vasta circumvallata sagena,
Ingentesque lacus et Bacchi dolia complet,
Humorisque vomit socias per mutua dotes,
Et fluit in liquidam tabem resoluta medulla.

Pour les besoins journaliers de la maison il y a de l'allex de poissons communs qu'on donne aux esclaves comme *pulmentarium*, pour assaisonner leur nourriture ou accompagner leur pain sec. (Caton, *de R. R.*, 58.) C'était aussi le mets des pauvres gens. La maîtresse peu exigeante dont Martial reproche à Flaccus de se contenter « avale en un clin d'œil une portion d'allex servie sur un plat de terre rouge par une servante réjouie. »

Cui portat gaudens ancilla paropside rubra
ALLECEM, *sed quam protinus illa voret.*
(XI, 27, 5.)

Baeticus, qui a des goûts grossiers, se délecte avec « des oignons qui nagent dans la pourriture de l'allex. »

Et putri cepas ALLECE *natantes.*
(III, 77, 5.)

Nous avons vu toutefois, par le rapport de Pline, que ce même nom désignait aussi des sauces très fines faites d'ingrédients spéciaux.

Toutes ces sauces, le garum et l'allex surtout, servaient de condiment pour la préparation des mets. Dans une cuisine bien montée il y avait des pots de garum, comme il y a dans les nôtres des pots de beurre et de saindoux. Athénée nous dit, en effet, que les condiments de cuisine usuels sont l'huile d'olive, le vin, le garum et le vinaigre (I, p. 6[a]). Horace nous donne la description d'un condiment de ce genre : « C'est moi qui le premier, dit le fin cuisinier Catius, ai fait servir sur table dans de petits plats bien nets ce raisiné avec des pommes, de la lie et de l'allec. »

Hanc (uvam) ego cum malis, ego faecem primus et ALLEC
..... invenior puris circumposuisse catillis.
(*Sat.*, II, 4, 74.)

Dans la même satire, un peu plus haut, le même Catius

dit qu'il faut connaître à fond deux sauces, la double et la simple : « La simple a pour base l'huile d'olive douce, qu'il faudra mêler avec du gros vin et de la *muria*, mais pas autre que celle qui empoisonne de son odeur un pot de Byzance. »

Simplex e dulci constat olivo,
Quod pingui miscere mero MURIA*que decebit,*
Non alia quam qua Byzantia putuit orca.

Le garum entrait en outre dans divers mélanges. Martial ayant reçu un sanglier en présent : « Il faudra, dit-il, que mon cuisinier consomme une grande quantité de poivre et qu'il prodigue le Falerne mêlé de garum mystérieusement mis en réserve. »

Et arcano mixta Falerna garo.
(VII, 27, 8.)

C'est ce qu'on appelait l'οἰνόγαρον. M. Riese a publié dans l'*Hermès* (VIII, p. 226) une recette pour la préparation de l'οἰνόγαρον, sous le titre de : *Confectio liquaminis quod œnogaron vocant,* tiré du manuscrit de Saint-Gall, cod. 899. Il y avait ensuite le γαρέλαιον ou garum mélangé avec l'huile; l'ὀξύγαρον, garum et vinaigre (Mart., III, 50, 4), qui se préparait comme condiment spécial chez certains habitants du Pont (*Athén.*, IX, p. 366ᵉ), et enfin l'ὑδρόγαρον, garum et eau. C'est Héliogabale qui le premier, d'après Lampride (*Heliog.*, 29), a fait servir dans un repas public cet ingrédient, qui jusque-là était réservé au repas des soldats : *Hydrogarum primus publice exhibuit, cum antea militaris mensa esset.* La mixture était, d'après Apicius (2, 2), d'une partie de garum et de sept parties d'eau.

M. Marquardt (*ouvr. c.*, p. 67) dit qu'il ne faut pas chercher le *caviar* sous l'un de ces noms, et il fait remarquer avec raison qu'Orelli fait un contresens lorsque, dans la note de son édition d'Horace (*Sat.*, II, 4, 73), il entend sous

le mot *allec* le caviar. « Il était connu de l'antiquité; mais en fait on ne le voit mentionné qu'une seule fois, par Diphile, dans *Athénée* (p. 121c), où il est dit que « les œufs des poissons et des τάριχοι (c'est-à-dire le caviar frais et salé) sont tous indigestes; mais ils sont agréables au goût quand ils sont aspergés d'eau salée et grillés. » L'usage ne s'en répandit guère : le climat empêchait l'introduction du caviar frais en Grèce et en Italie ; quant au caviar pressé et fortement salé, il ne pouvait passer pour friandise. » (Marquardt, *l. c.*)

Nous n'avons pas vu figurer dans cette énumération certains poissons d'eau douce très recherchés aujourd'hui dans tous les pays d'Europe, les uns excellents, comme la truite, les autres plus ou moins bons, comme le brochet, la carpe, le barbeau, etc. De fait, les Romains mangeaient très peu de poisson d'eau douce; c'est le poisson de mer qui a à peu près seul chez eux les honneurs de la cuisine et de la littérature. Cela s'explique : ayant à leur portée et sous la main les bons poissons de la mer, ils ne songeaient pas à faire venir à grands frais ceux des lacs et des rivières de l'Apennin ou des Alpes. Il est probable que la pêche fluviale était peu pratiquée ou que les riverains seuls cherchaient dans les eaux de leurs rivières un supplément de nourriture, sans songer à envoyer au marché de Rome le produit de leur pêche. Il n'y a pas chez nous de grand et bon repas, dans une réunion officielle ou privée, si le saumon rose ne s'étale triomphant au premier service. Or, ni Horace, ni Martial, ni Juvénal n'en font mention. Pline nous dit simplement que « dans l'Aquitaine le saumon fluvial est préféré à tous les poissons de mer », *in Aquitania salmo fluvialis marinis omnibus praefertur* (IX, 68), et il donne de cette préférence une raison dont je vous invite à vous contenter, faute d'autre, pour expliquer l'absence du roi des poissons sur les tables romaines : « Telle est aussi la nature des poissons que les uns sont le plus estimés dans un endroit, les uns dans un autre. » *Est et haec natura ut alii alibi pisces principatum obtineant* (*l. c.*).

Messieurs, les poissons m'ayant pris le temps et la place raisonnablement accordés à une lecture académique, il ne m'en reste plus pour vous présenter les huitres de Baïes et du lac Lucrin; ce sera pour une autre fois.

ARCHÉOLOGIE MATHÉMATIQUE

DEUX MATHÉMATICIENS PEU CONNUS

DU XIIIe SIÈCLE

Par M. FONTÈS[1].

I.

M. Moritz Cantor, qui a écrit sur l'histoire des mathématiques l'ouvrage d'ensemble le plus complet et renfermant le moins d'erreurs, termine l'avant-propos de la deuxième édition du premier volume de ses *Vorlesungen*[2] en faisant appel à de « nouveaux et toujours de nouveaux collaborateurs[3]. »

Il les incite à fouiller le terrain déjà exploré en leur disant : « Il est loin d'être épuisé ; toute peine y trouvera son salaire[4]. »

Je viens répondre à cet appel, dans la limite de mes faibles moyens, en essayant de combler une lacune historique signalée par le savant professeur d'Heidelberg lui-même dans le second volume de la première édition de son bel ouvrage.

M. Cantor y cite, en effet, un passage de Roger Bacon[5],

1. Lu dans la séance du 29 avril 1897.
2. *Vorlesungen ueber Geschichte der Mathematik*, zweite Auflage. Leipzig, B. G. Teubner, 1894, in-4o, Vorwort.
3. *Ibid.* — « Abermals neue und immer neue Mitarbeiter. »
4. *Ibid.* — « Noch ist es bei weitem nicht erschœpft, noch lohnt auf ihm die Arbeit. »
5. Opus tertium, c. XI, p. 34. Ed. Brewster.

où le *doctor mirabilis*, parlant des *mathematici*[1] de son temps, dit :

Non sunt nisi duo perfecti scilicet magister Jo. London et magister Petrus de Maharn-Curia, Picardus[2].

L'auteur des *Vorlesungen* avoue ne rien savoir au sujet de ce Picard. Quant à *Jo. London* (qu'on ne peut traduire que par JEAN DE LONDRES), il serait tenté de l'identifier avec le célèbre John Peckam.

Je vous demanderai la permission de vous entretenir un instant de ces deux personnages.

II.

PETRUS DE MAHARN-CURIA.

Ce Picard a déjà été étudié, mais sous un autre nom.

On trouve, en effet, dans le premier volume du *Bulletin* du prince Boncompagni, une série d'articles dus au R. P. Timoteo Bertelli, sous le titre : *Sopra Pietro Peregrino di Maricourt.*

Maricourt ne serait que la traduction de Mahar (ou Maharn) Curia.

Je n'aurais donc, pour ainsi dire, qu'à vous renvoyer au travail de l'érudit Barnabite italien, qui s'est occupé de Pierre de Maricourt de façon à peu laisser à glaner derrière lui, si ce dernier n'était notre compatriote. A ce titre, je vous demanderai la permission de vous dire quelques mots de la monographie du P. Bertelli.

I. Celui-ci rappelle que *Peregrinus* (le pèlerin ou le voyageur) est un surnom qui fut donné au treizième siècle à plus d'un croisé qui revenait dans son pays après plusieurs années. Il démontre, de plus, qu'il faut traduire le nom de *Maricurtia* ou *Mahar Curia*, qu'on trouve souvent accolé

1. Je ne traduis pas en français *mathematicus*, mot qui avait à l'époque de Roger Bacon un sens un peu plus étendu que celui de notre mot mathématicien.

2. Il n'y en a que deux de parfaits, à savoir Jean de Londres et Pierre de Maharn-Curia, Picard.

à celui de *Petrus Peregrinus*, par celui de Maricourt, que porte un petit village du département de la Somme.

C'est à propos d'une *Epistola de Magnete*, dont la Bibliothèque Nationale possède un exemplaire (Cat. MMS, Bibl. Nat. Paris, 1744, s. III, t. IV, n° 7378 A), attribuée à *Petrus Peregrinus de Maricurtia*, que le P. Bertelli a été amené à s'occuper de ce personnage.

II. Bien que le manuscrit de la Bibliothèque Nationale soit du quatorzième siècle (ainsi que d'autres de la même lettre que mentionne le Barnabite italien), l'*Epistola de Magnete* aurait été écrite vers 1270. Elle est adressée à un autre croisé du nom de *Sigerus*, *Sygerus* ou *Sygermus*, également français.

III. Roger Bacon parle de Pierre de Maricourt, au cours de ses œuvres, ailleurs que dans le passage cité par M. Moritz Cantor, en ne le désignant souvent que sous le nom de *Magister Petrus*. Il résulte de la lecture d'un passage assez long de l'*Opus tertium* (c. XIII), que reproduit le P. Bertelli, que le savant Picard était plutôt une sorte d'encyclopédiste, voire même un habile astrologue[1], qu'un mathématicien dans le sens moderne du mot. Il a dû jouer dans les armées croisées un rôle analogue à celui de nos officiers d'artillerie et du génie (on sait que les deux armes n'en ont longtemps fait qu'une).

C'était, en un mot, une sorte d'*Engigneur* militaire.

Mais je ne veux pas fatiguer plus longtemps votre attention au sujet d'un personnage déjà catalogué. Passons.

II.

JO. LONDON.

Ce Jean de Londres était un jeune homme peu fortuné qui, possédé du désir d'apprendre, avait quitté sa ville

1. J'ai déjà eu l'occasion, dans un travail sur Etienne Forcadel qui a paru dans la *Revue des Pyrénées* (année 1894), de faire voir, à propos d'une épigramme de cet auteur, que le mot *mathematicus* doit souvent n'être traduit que par « astrologue. »

natale pour se rendre à Oxford. Là, il s'instruisait dans la connaissance des langues et des arts libéraux, tout en vivant de privations, vu ses modiques ressources.

L'attention de Roger Bacon fut attirée sur lui [1]. Il interrogea souvent le jeune Londonien au cours de ses promenades et reconnut son mérite. Il lui fit embrasser la règle de saint François, qu'il pratiqua lui-même, et lui fit apprendre les mathématiques. Plus tard, il l'emmena avec lui à Paris, où il devint d'une telle force en philosophie qu'il n'avait pas, paraît-il, son égal, eu égard à son âge et au temps pendant lequel il avait étudié.

Enfin, Bacon l'envoya au pape Innocent IV porteur d'ouvrages et d'instruments composés par lui. Sa lettre d'envoi renfermait la phrase élogieuse suivante : *Non remansit vnus Parisijs qui plus nouit in Philosophiæ radicibus, quamuis et fructus nondum produxerit propter iuuenilem ætatem.*

Innocent IV garda le jeune homme auprès de lui à cause de son intelligence et de sa profonde connaissance des langues et de la philosophie (peut-être aussi un peu de l'astrologie). Il ne paraît pas être retourné dans son pays natal.

On dit que dans l'âge mûr il écrivit plusieurs ouvrages remarquables.

Ceux-ci paraissent perdus aujourd'hui. En tout cas, ce serait à la bibliothèque du Vatican qu'il conviendrait de les rechercher.

Toutefois, la Bibliothèque Nationale possède deux manuscrits qui peuvent lui être attribués.

L'un d'eux est catalogué sous le nom de IOANNES LONDINENSIS. C'est une lettre à maître RAOUL DE GHEDINGEN qui paraît répondre à diverses questions que ce dernier lui aurait posées touchant l'astronomie, qui englobait, à cette époque, l'astrologie judiciaire.

1. Conf. Balæus (Du Boulay). *Historia Vniversitatis Parisiensis*, t. III, p. 695. Parisiis, Fr. Noel, 1666; in-f°. — « Hæc ex Lelando », dit Du Boulay. Il en est de même des autres auteurs qui parlent de ce Jean de Londres uniquement d'après LELAND.

On y trouve des choses assez curieuses, telles, par exemple, que des données, déduites de l'observation, sur la précession des équinoxes, d'où l'on peut déduire une mesure de celle-ci qui diffère assez peu de celle qu'on possède aujourd'hui. Il y est fait aussi mention des coordonnées géographiques des îles de l'Océan les plus occidentales connues des anciens, ainsi que des points les plus septentrionaux de la côte d'Afrique. Celles-ci ne paraissent pas trop éloignées de la vérité. A cela se joignent des élucubrations sur les douze maisons du ciel et d'autres niaiseries astrologiques. Tout cela serait assez peu intéressant si l'on n'y trouvait la preuve que l'auteur avait poussé l'étude de l'astronomie aussi loin qu'on pouvait le faire de son temps. En cela, le Jean de Londres du manuscrit répond bien au signalement de parfait « mathematicus » donné par Bacon.

Au cours de la lettre, il est fait mention d'un Catalogue des étoiles fixes dressé par l'auteur lui-même en 1246 au moyen d'observations personnelles relevées à l'aide d'une sphère armillaire. Un Catalogue manuscrit qui répond à ce signalement est conservé également à la Bibliothèque Nationale.

Les deux pièces paraissent être du treizième siècle. M. Édouard Privat avait bien voulu faire de la première, malgré la difficulté de ce travail, une transcription que j'ai malheureusement égarée.

Quant à la seconde, qui fourmille de signes bizarres, d'abréviations et de chiffres arabes fort difficiles à lire, personne n'a voulu encore se donner la peine de la déchiffrer.

Des observations de 1246, faites par un astronome de première force en ce qui constituait de son temps la mathématique, auraient cependant, ce me semble, un réel intérêt au point de vue de l'histoire de l'astronomie.

Il serait à désirer que quelqu'un voulût bien y accorder quelque attention.

LE PERMIEN DES PYRÉNÉES

Par M. J. CARALP[1].

Le long des Pyrénées se montrent fréquemment, mais en traînées discontinues, des assises plus ou moins puissantes de grès et de conglomérats rougeâtres situés à des niveaux différents dans les diverses vallées transversales qui sillonnent la chaîne.

Par leurs reliefs heurtés, leurs tons rutilants qui contrastent avec la blancheur des calcaires qui habituellement leur servent de cortège, ces formations sédimentaires ne pouvaient manquer d'attirer l'attention des géologues ; aussi en est-il fait mention dans la plupart des écrits qui ont en vue la structure de nos montagnes.

Dès 1822, *Charpentier*, dans son *Essai sur la constitution géognostique des Pyrénées*, leur consacre un long chapitre : il décrit les roches qui les composent, la disposition qu'elles affectent, signale les nombreuses localités où se rencontrent ces masses détritiques qu'il désigne sous le nom collectif de « grès rouge pyrénéen. » La situation stratigraphique de ces dépôts et leur âge relatif sont d'ailleurs indiqués avec assez de justesse : pour Charpentier, en effet, le grès rouge succède de très près au terrain houiller avec lequel il est en connexion étroite et date des premiers temps de l'époque secondaire; au fond, cela revenait à dire, et d'une façon assez explicite, qu'il correspond au Permien et au Trias des géologues actuels, le Permien faisant suite,

1. Lu dans la séance du 4 mars 1897.

comme on le sait, au Houiller, le Trias, d'autre part, étant le premier terme des terrains secondaires.

Les progrès de la science n'ont fait que confirmer les vues de Charpentier en leur donnant toutefois un caractère de précision qui devait nécessairement leur faire défaut à une époque où la géologie était encore dans l'enfance. Mais, comme ou le verra au cours de cet exposé, ce n'est qu'après des tergiversations nombreuses qu'on est arrivé à des résultats concluants, et si le Trias a été assez promptement reconnu, en revanche, l'existence du Permien dans les Pyrénées, niée par les uns, affirmée par les autres, mais sans preuves décisives, a été mise en doute jusqu'à une époque très rapprochée de la nôtre. Depuis quelques années néanmoins les documents s'accumulent, se corroborant les uns les autres, au point qu'à l'heure actuelle nous croyons être en mesure d'affirmer, avec la conviction la plus absolue, que le Permien est représenté dans les Pyrénées.

L'histoire de ce terrain présentera par suite une certaine complexité, étant faite surtout de controverses et d'opinions contradictoires, au moins dans les débuts.

C'est dans la partie orientale de la chaîne, dans les Hautes-Corbières, que le Permien fut d'abord reconnu : c'était aux environs de 1840. A peine cet étage venait-il d'être intronisé dans la science par Roderick Murchison, qui l'avait étudié dans l'Oural où il est magnifiquement développé, qu'un ingénieur, *Max Braun*, lui attribuait les grès et les conglomérats (brèches et poudingues) qui forment le couronnement du houiller dans le bassin de Ségur. A trente ans de distance, vers 1870, *Magnan*, reprenant l'étude de la même région, n'hésita pas à rapporter pareillement ces assises au Permien, mais il exagéra considérablement la part de ce terrain en groupant dans l'étage supérieur, Zechstein des Allemands, un système de couches (marnes, gypses, dolomies) qui a été depuis rapporté au Keuper, autrement dit au Trias supérieur, dont il a tous les caractères.

A l'autre bout de la chaîne, en vue même de l'Océan, des conglomérats analogues à ceux des Corbières étaient dès longtemps connus dans la montagne de la Rhune où ils recouvrent des lits charbonneux; *Magnan* les assimila au Rothliegende de Saxe, étage moyen du Permien, tandis qu'il rangeait dans le Trias les grès et les poudingues qui leur sont superposés, détermination parfaitement exacte qui devait être confirmée dix ans après (1881), à l'occasion de la réunion de la Société géologique de France dans les Basses-Pyrénées, d'abord par *Hébert* dans une coupe établissant la succession des diverses assises de la Rhune, et presque en même temps par un collaborateur de Magnan, *M. Garrigou*. Il faut reconnaître toutefois que la tâche de ces géologues fut considérablement facilitée par la découverte dans cette montagne des végétaux caractéristiques du Houiller, découverte dont le mérite revient surtout à M. *Louis Lartet*. Quelques années après (1886), M. *Stuart-Menteath*, M. *Jacquot* et, plus près de nous, M. *Seunes*, rapportaient au Permien divers conglomérats des Pyrénées occidentales, et en particulier ceux des vallées d'Aspe et d'Ossau, dont la connaissance remonte à une date fort ancienne.

Dans les Pyrénées centrales, le Permien n'a été reconnu que tardivement, et pourtant les départements de l'Ariège, de la Haute-Garonne, des Hautes-Pyrénées présentent sur des étendues plus ou moins vastes des conglomérats absolument semblables à ceux des Corbières et de la Rhune; *Charpentier* ne s'était pas mépris sur leur identité.

Dufrénoy, vers 1850, n'y voyait que du grès triasique qu'il mettait, comme tous les grès rouges de la chaîne, sur l'horizon du grès bigarré des Vosges; c'est dire qu'il n'admettait nulle part dans les Pyrénées la présence du Permien.

Leymerie se rangea à l'avis de l'illustre collaborateur d'Elie de Beaumont dont les travaux faisaient alors autorité.

Magnan, qui, comme on a pu le remarquer, admettait le Permien aux deux extrémités de la chaîne, doutait de son

existence dans la partie centrale. Se laissant tromper par de fausses ressemblances lithologiques et interprétant mal les relations des terrains les uns avec les autres, il reprit vers 1870, en lui donnant plus d'extension, une idée que *Coquand* avait déjà émise en 1838, idée malheureuse qui devait entraîner avec elle des erreurs regrettables et retarder singulièrement les progrès de la géologie méridionale, à savoir que la plupart des conglomérats des Pyrénées centrales, tels que ceux de Lez dans le val d'Aran français, de Saint-Girons et de Castelnau-Durban dans l'Ariège, de Camous dans la vallée des Deux-Nestes, relevaient, malgré leur identité avec ceux des Corbières et de la Rhune, non du Permien et du Trias, comme ces derniers, mais du vieux grès rouge d'Ecosse, autrement dit du terrain Dévonien.

Nous aurons l'occasion de prouver par la suite que ce prétendu Dévonien correspond au Permien le plus complet et le mieux caractérisé qui existe dans la chaîne. L'étude de la vallée des Deux-Nestes, où le grès rouge est particulièrement développé, nous montrera l'origine probable de cette confusion et les grossières erreurs qui en furent la conséquence.

Magnan, d'ailleurs, ne niait pas absolument l'existence du Permien dans les parties centrales de la chaîne; en effet, en même temps qu'il plaçait le grès de Camous sur l'horizon du vieux grès rouge dévonien, il admettait la possibilité qu'il y eût, en dessus, du Permien en discordance, erreur nouvelle, l'assise discordante étant du grès triasique. Cette confusion doit d'autant plus surprendre qu'il avait nettement mis ce dernier à sa place exacte sur plusieurs points de la chaîne.

En somme, pour ce géologue, le grès rouge correspondait tantôt au Trias, tantôt au Permien; mais il admettait, en outre, un grès rouge beaucoup plus ancien, contemporain de l'« Old red sandstone » des Anglais, d'âge dévonien.

Cette manière de voir fut adoptée par M. *Garrigou* (1872), *Dieulafait* (1882), et en général les géologues, fort rares

d'ailleurs, qui voulaient voir dans le marbre de Saint-Béat un membre du terrain carbonifère. Ils avaient si bien la conviction d'être sur la bonne voie que l'un des plus chauds partisans de Magnan s'exprimait ainsi, dans une monographie publiée en 1872 : « Je montrerai plus tard que mes courses avec Henri Magnan nous ont prouvé que ce que tous les auteurs, y compris Leymerie, ont décrit sous le nom de grès rouge pyrénéen, n'est autre chose que le vieux grès rouge des Anglais et non le Trias. Cette confusion, ajoutait-il, a entraîné des erreurs déplorables dans la géologie pyrénéenne, et il a fallu tout le soin que Magnan et moi avons porté à nos courses pour détruire à jamais la confusion qui régnait jusqu'à nous. »

Bien que cette hypothèse fût présentée, comme on le voit, avec la plus parfaite assurance, elle ne devait pas avoir un long crédit. Mais avant de recevoir le dernier coup, elle eut pour fâcheux effet de retarder la science dans sa marche en avant, en provoquant des doutes et des divergences dans l'esprit des géologues, mal préparés pour la plupart à discuter ce sujet, soit que leurs observations fussent trop hâtives, soit qu'elles eussent été limitées à une région trop restreinte.

Nous assistons dès lors à une période de tiraillements et de tergiversations au cours de laquelle la question du Permien flotte indécise, livrée aux courants les plus divers.

Nous voyons, en 1870, l'ingénieur *Mussy*, auteur d'une carte géologique de l'Ariège, attribuer au grès bigarré et par suite au Trias inférieur tous les grès rouges de ce département.

Deux ans après, M. *Garrigou*, dans sa *Monographie de Bagnères de-Luchon*, place dans le grès rouge dévonien un grès des environs de Cierp dans la vallée de la Pique; il admet toutefois avec raison que le grès de Siradan représente le Trias.

En 1881, *Leymerie*, rebelle à l'hypothèse du vieux grès rouge, se prononce pour l'avis de Dufrénoy, n'ayant pas,

disait-il, de raisons suffisantes pour croire différemment; il n'est pas opposé néanmoins à l'idée d'un grès rouge permien.

Hébert pensait également qu'une partie des grès cités par ce dernier géologue devait être placée sur l'horizon du Permien.

C'est d'ailleurs à peu près vers la même époque que dans les Pyrénées de la Navarre, M. *Stuart-Menteath*, absolument opposé aux idées de Magnan, se prononçait pour l'indépendance du grès rouge par rapport au Dévonien. *Dieulafait*, au contraire, partisan du vieux grès rouge, tentait de ressusciter les doctrines de ce géologue, mais sans succès, n'ayant apporté à la question aucun argument nouveau.

Plus près de nous, en 1884, nous voyons M. *de Lacvivier* n'admettre dans l'Ariège que des grès triasiques, à l'exemple de Dufrénoy; il n'est nulle part fait mention du Permien.

Un peu plus tard, en 1887, M. *Viguier*, dans ses *Études sur le département de l'Aude*, met en doute l'âge permien des grès des Corbières, tout en reconnaissant leur analogie avec ceux de l'Hérault dont l'attribution au Permien était parfaitement établie, grâce aux richesses paléontologiques des environs de Lodève; il trouve d'ailleurs un grès rouge triasique dans diverses localités de l'Aude.

La cause du Permien semblait perdre du terrain lorsque en 1886, à propos de ses recherches sur le Trias, M. *Jacquot*, généralisant un état de choses déjà reconnu à la Rhune et autres points des Basses-Pyrénées, se prononça pour l'existence, en plusieurs lieux des Pyrénées centrales, de grès permiens au-dessous des grès triasiques, ceux-ci se distinguant, d'après lui, par la finesse du grain et l'absence de paillettes de mica.

Au milieu de ces divergences, de ces affirmations contradictoires qui se succédaient à court intervalle sans avoir guère plus de consistance les unes que les autres, de quel côté se trouvait la vérité? Telle est la question qui se posa naturellement à moi quand je cherchai à me faire une opi-

nion sur ces assises problématiques. Après avoir, au début, accepté les vues de Dufrénoy et de Leymerie, c'est à l'idée d'un double système de conglomérats, l'un permien, l'autre triasique, que je me ralliai, mais avec quelque réserve, en 1888.

Voici dans quels termes, dans mes *Études sur les hauts massifs des Pyrénées centrales*, je donnais la caractéristique de chacun d'eux, à propos d'une coupe relative aux environs de Saint-Girons :

Conglomérat permien (?) — Au-dessus du terrain Carbonifère se montrent des argilolites rouges alternant avec des poudingues grossiers à ciment argilo-ferrugineux, des psammites micacés, des grès à ciment calcaire. Ces roches clastiques sont presque toujours d'un rouge lie de vin, plus rarement elles sont marbrées de gris-verdâtre. Le ciment étant formé non par du quartz, mais par de l'argile ou de la marne, ces conglomérats sont faiblement cohérents... Le facies rutilant de ces roches, leur composition minéralogique, les rapprochent des grès permiens de l'Hérault, de l'Aveyron et de la Rhune, et rappellent les conglomérats du *Rothe todte liegende*.

Conglomérat triasique. — Au-dessus, on trouve d'autres roches clastiques, grès et poudingues, mais d'un caractère tout différent. Le ciment est quartzeux, de sorte que les arkoses, le métaxite et autres grès siliceux prédominent sur le psammite et autres grès argileux. Par suite de cette imbibition de silice les roches sont plus cohérentes ; de plus, presque toujours elles sont blanches ou, du moins, peu colorées. Le quartz joue un grand rôle dans la composition de ces roches ; non seulement il forme le ciment, mais encore la majorité des galets empâtés dans ce ciment. On trouve, en outre, sillonnant leur masse, des veinules de quartz calcédonieux, probablement d'origine hydro-thermale, comme les imprégnations cuivreuses qui l'accompagnent. Ces conglomérats essentiellement quartzeux ne sont autres que ceux qui, presque partout, se montrent à la base du Trias, en contact plus ou moins immédiat avec les marnes gypseuses du Keuper. L'indépendance de ces deux ordres de conglomérats dans beaucoup de points des Pyrénées, la différence de leurs caractères minéralogiques, semblent légitimer leur séparation ; comme à la Rhune, il paraît y avoir dans cette partie du Saint-Gironnais deux dépôts distincts, l'un relevant du Permien, l'autre du Trias.

On peut voir, par cette citation, que j'insistais sur la différenciation minéralogique de ces deux conglomérats, ce

qui n'avait été fait encore que d'une manière évasive ; de plus, dans un diagramme résumant la succession des diverses couches de la région, je figurais le Trias comme transgressif par rapport au Permien, ce qui indiquait leur indépendance stratigraphique.

Si la division des grès rouges pyrénéens en deux systèmes semblait s'imposer, l'existence du Permien n'était pas suffisamment légitimée, reposant uniquement sur des caractères qui d'habitude n'ont qu'une valeur secondaire en géologie quand il s'agit d'établir l'âge relatif d'un ensemble d'assises : on se basait surtout sur la position de ces grès entre le Houiller et le Keuper, et aussi sur leurs ressemblances avec le Rothliegende de Saxe et de l'Hérault.

Quelque justifiés que parussent ces arguments, on pouvait leur reprocher de n'être, en somme, que des présomptions ; la preuve paléontologique, véritable critérium d'un terrain, n'était pas faite, car on n'avait jamais signalé, d'un bout à l'autre de la chaîne, aucun fossile, caractéristique ou non, du terrain permien.

Dans les régions classiques, la Saxe, l'Autunois, et, plus près de nous, l'Hérault, on avait trouvé au-dessous des conglomérats rougeâtres (Rothliegende du Nord, Rufe de l'Hérault, Rougier de l'Aveyron) et reposant sur le Houiller, des schistes renfermant une faune et une flore caractéristiques : des végétaux spéciaux à ce niveau (Walchia, Callipteris), des poissons singuliers, hétérocerques (Palœoniscus, Acanthodes...) Les schistes avaient été par suite rapportés au Permien inférieur (Étage Autunien), les conglomérats, plus élevés dans la série, à l'étage moyen ou Saxonien ; dans la Saxe, en outre, et autres pays du Nord, se montre un horizon supérieur au précédent, riche en fossiles marins : c'est l'étage du calcaire métallifère (Zechstein ou Thuringien) sur lequel repose directement le grès bigarré du Trias.

Or, dans les Pyrénées, rien de pareil ; on ne pouvait mettre en avant aucun horizon fossilifère. L'attribution des grès rouges inférieurs à l'étage moyen n'était pas à l'abri

de la critique, malgré leur similitude avec le Rothliegende. On pouvait objecter qu'ils représentaient un facies spécial du Houiller ou bien encore qu'ils appartenaient à la base du Permien, avec d'autant plus de vraisemblance que, dans les Vosges et plus près dans la Corrèze et l'Aveyron, des bancs de grès rouge sont intercalés à ce niveau.

Le problème n'était donc résolu que d'une façon imparfaite ; on n'avait pas en main tous les éléments de la question : il manquait les plus décisifs, les documents paléontologiques. L'absence de fossiles ne surprenait d'ailleurs pas outre mesure dans un terrain que d'Homalius d'Halloy avait appelé « Pénéen » en raison de sa pauvreté habituelle en débris organiques.

Plus heureux que mes devanciers, j'ai eu la bonne fortune de découvrir, sur divers points des Pyrénées centrales, les fossiles caractéristiques du Permien.

Mes premières découvertes datent de cinq ans environ; depuis, de nouvelles recherches m'ont donné des résultats de plus en plus satisfaisants qui ont été signalés dans les comptes rendus de diverses Sociétés savantes. Bien que les gîtes fossilifères n'aient probablement pas donné tout leur rendement, j'ai néanmoins recueilli à l'heure actuelle un ensemble de matériaux suffisant pour mettre hors de doute l'existence du Permien dans les Pyrénées; en outre, j'ai pu constater que sa manière d'être n'est pas constamment la même : à côté d'un facies qui se rapproche de celui des régions françaises par son caractère à la fois continental et côtier, j'ai reconnu un autre facies qui n'a jamais encore été signalé en France, ni même dans l'Europe occidentale, le facies pélagique, indiquant des dépôts de mer profonde, facies de la Sicile, l'Oural, l'Arménie, l'Himalaya.

Le point de départ de mes découvertes a été la vallée des Deux-Nestes, vallée qui se détache, comme on le sait, du plateau de Lannemezan, dans la direction du sud, et se divise en amont d'Arreau en deux branches correspondant à la Neste d'Aure et à celle du Louron, qui s'alimentent l'une

et l'autre dans les hauts massifs de la frontière franco-espagnole.

Une coupe que nous avons levée naguère en aval d'Arreau, le long du défilé étroit et tortueux au fond duquel mugit la Neste, nous a montré, en allant du sud vers le nord, diverses assises (*Comptes rendus de l'Acad. des Sciences*, 28 mars 1892) dont je rappellerai les plus importantes :

1° Schistes argileux d'Arreau et Jezeau;
2° Calcaires du chaînon d'Ardengost;
3° Alternances schisto-gréseuses de Fréchet-d'Aure;
4° Grès rouges et conglomérats de Coume-Bieille, à ciment argilo ferrugineux;
5° Grès rouges et conglomérats du nord de Camous, à ciment siliceux prédominant;
6° Argiles et marnes de Chagarde (rive droite) et de Jumet (rive gauche);
7° Chaînon calcaro-dolomitique du Pas-de-la-Saoume;
8° Grès rouge du ruisseau de Baricave (bord sud);
9° Schistes satinés et cristallins de la montagne de Colantigue.

Magnan, trompé par la couleur noire des schistes d'Arreau (n° 1), les avait attribués au Silurien; les calcaires superposés (n° 2), ainsi que les grès, les schistes argileux et les marnes qui leur succèdent (n°s 3, 4, 5, 6) devenaient du Dévonien, les grès étant assimilés par lui au vieux grès rouge d'Écosse; les calcaires et dolomies du Pas-de-la-Saoume (n° 7) étaient en conséquence, d'après ce géologue, du Carbonifère dont ils paraissaient tenir exactement la place.

Or, réserve faite du huitième et du neuvième terme de cette série dans lesquels Magnan voyait, et à juste titre, du Trias inférieur adossé à des schistes anciens, nous nous proposons de montrer que sur le long parcours de cette coupe, pas une assise n'est placée à son véritable niveau stratigraphique.

L'assise n° 1 ne saurait être du Silurien, puisqu'elle renferme, ainsi que le calcaire n° 2, des *Productus* et divers fossiles du Carbonifère; les alternances de schistes et de

grès (n° 3, Dévonien de Magnan) nous ont donné des fougères, des calamites et autres végétaux houillers, avec intercalations de fossiles marins (*C. R.*, 28 mars 1892). Vers le haut, nous y avons recueilli des *Callipteris* et autres fossiles à affinités permiennes qui nous ont déterminé à voir là un représentant du Permien inférieur, assimilation qui sera d'ailleurs justifiée dans la suite par la découverte à Saint-Girons du Permien inférieur nettement caractérisé dans des assises occupant une situation identique. Les grès rouges et conglomérats de Coume-Bielle (n° 4, vieux grès rouge dévonien, d'après Magnan) correspondent donc bien au Rothliegende, c'est-à-dire au Permien moyen. Le grès rouge qui lui est superposé (n° 5), discordant d'ailleurs avec ces derniers, devient l'équivalent du grès bigarré (Trias inférieur) dont il a tous les caractères. Enfin, le n° 7 (Carbonifère de Magnan) n'est autre chose qu'un large synclinal à substratum triasique dans lequel viennent s'emboîter tour à tour d'abord des calcaires marmoréens identiques à ceux de Saint-Béat, calcaires qui représentent, comme je l'ai dit ailleurs, l'Infralias et le Sinémurien, puis d'autres calcaires plus ou moins marneux contenant les fossiles caractéristiques du Lias moyen, des dolomies qui tiennent la place de l'Oolithe, et, enfin, formant habituellement les crêtes, les calcaires compactes du Néocomien, plus exactement de l'Urgo-aptien.

Le tableau ci-dessous, dans lequel nous mettons en parallèle les déterminations de Magnan et les nôtres, résumera notre manière de voir :

Assise	1	Silurien.	Carbonifère.
—	2	Dévonien.	Id.
—	3	Id.	Houiller et Permien inférieur.
—	4	Id.	Permien moyen.
—	5	Id.	Trias inférieur.
—	6	Id.	Trias supérieur.
—	7	Carbonifère.	Jurassique (Lias, Oolithe) et Crétacé inf.
—	8	Trias inférieur.	Trias inférieur.
—	9	Schistes anciens.	Schistes anciens (Précambrien)?

Comme on le voit, les déterminations de Magnan, qui furent admises à peu près sans contrôle par quelques géologues, portent toutes à faux, à l'exception des deux dernières. Le vieux grès rouge en particulier est non pas du Dévonien, mais à la fois du Houiller, du Permien et du Trias; d'autre part, les marbres de l'horizon de Saint-Béat, qui font partie de l'assise n° 7, ne sauraient, comme je l'ai montré dans un autre travail, relever du terrain carbonifère.

La présence du Permien dans les Pyrénées centrales se confirmait donc de plus en plus et d'une façon en quelque sorte graduelle.

Dans un premier Mémoire, en effet[1], j'avais admis la division du grès rouge pyrénéen en deux systèmes, l'un triasique, l'autre permien, séparés par des caractères lithologiques et une différence de stratification.

Dans une note sur la vallée d'Aure[2] publiée en 1892, je reconnaissais que le grès rouge permien repose sur du houiller fossilifère auquel il passe insensiblement par des lits à végétaux avec intercalations de fossiles marins « ayant dans l'ensemble quelques affinités avec la faune « permienne. »

Dans un troisième travail[3] paru en 1893, j'étais plus affirmatif; à la suite de nouvelles études sur le terrain, je formulais les conclusions suivantes : « Les schistes à *Callip-* « *teris* et à *Camarophoria* qui se montrent au nord de Fré- « chet d'Aure se placent sur l'horizon des schistes d'Autun « et de Lodève (Permien inférieur); quant aux argilolites « rouges et conglomérats argileux qui les surmontent, ils « sont en tout point comparables au Rothliegende de Saxe « et représentent par suite le Permien moyen. » J'annon-

1. Caralp, *Études géologiques sur les hauts massifs des Pyrénées centrales*. Toulouse, 1888, Privat, éd.

2. Caralp, *Le marbre de Saint-Béat*. (*C. R. de l'Acad. des Sciences*, 28 mars 1892.)

3. Caralp, *Sur l'existence du Permien dans les Pyrénées*. (*Bullet. Soc. géol.*, 20 mars 1893.)

çais en outre, dans cette même note, l'existence du Permien aux environs de Saint-Girons, où j'avais découvert, dans une assise immédiatement placée au-dessous des conglomérats rougeâtres, un certain nombre de fossiles marins, notamment un trilobite (*Phillipsia* ou *Griffithides*). Je ferai remarquer en passant que c'est la première fois qu'on signale en France un trilobite à un niveau aussi élevé.

A la suite de cette communication faite à la Société géologique de France et dans la même séance[1], M. *Haug* faisait observer que « si les couches à fossiles marins signalées par « M. Caralp étaient réellement du Permien inférieur et si la « détermination de *Phillipsia* ou *Griffithides* venait à se « confirmer, cette découverte serait du plus haut intérêt, car « *on se trouverait en présence d'une formation que son* « *âge et sa faune rapprocheraient des couches permiennes* « *à Fusulines de Sicile*, étudiées par M. Gemmellaro. »

L'année suivante, en 1894, étudiant de plus près la faune de Saint-Girons[2], j'y découvrais, à côté de trilobites, de lamellibranches, de brachiopodes et d'encrines, divers céphalopodes de forme variée « me paraissant présenter des affinités marquées avec des Ammonées de l'époque triasique », notamment une Ammonée « à cloisons de Cératite », que je décrivais avec quelques autres en les comparant aux espèces décrites par divers paléontologistes. J'ajoutais à ce propos : « Par ce mélange de formes paléozoïques et secon- « daires, le Permo-Carbonifère de cette partie des Pyrénées « présenterait des analogies avec celui de l'Himalaya, de « l'Oural et de la *Sicile*. D'autre part, les schistes à céphalopodes des environs de Saint-Girons, situés au toit du « Carbonifère et immédiatement au-dessous des conglomérats du Permien moyen, semblent bien correspondre « par leur position et le mélange de ces formes à l'étage « d'Artinsk que M. de Lapparent considère comme établissant le passage entre le Carbonifère et le Permien. C'est

1. Haug, *Observation à propos de la note précédente*. (*Ibid.*)
2. Caralp, *Ammonées à formes secondaires du Permo-Carbonifère de Saint-Girons*. (*C. R. de la Soc. géolog.*, 18 juin 1894.)

« sensiblement à cette conclusion que nous étions arrivés « déjà quand nous placions ces schistes à la base du Per- « mien en nous basant surtout sur des considérations stra- « tigraphiques. La présence des Ammonées anormales que « nous venons de décrire semble apporter un nouvel argu- « ment à notre manière de voir. »

Je terminais ma note de la façon suivante : « Je dois dire « à la louange de mon savant collègue M. Haug, qu'il avait « en partie entrevu ces résultats lorsqu'à la suite de ma « communication de l'an dernier il rapprochait les schistes « à trilobites de Saint-Girons des couches permiennes de « Sicile décrites par M. Gemmellaro. La découverte relati- « vement récente de ces Ammonées paléozoïques est venue « confirmer d'une manière éclatante la justesse de cette « appréciation. »

L'envoi de cette note à la Société géologique était accompagné de photographies montrant, avec agrandissement, quelques-unes de nos Ammonées observées au microscope. M. Haug, dont la compétence en matière de Céphalopodes est bien connue et qui d'ailleurs, par une coïncidence heureuse, avait présenté dans la même séance un mémoire sur la classification des Ammonées du Permien et du Trias, n'hésita pas à y voir des fossiles permiens. Lui ayant adressé, sur sa demande, mes échantillons de Céphalopodes, il les compara avec les formes décrites et figurées par M. Gemmellaro dans un ouvrage paru à Palerme. Malgré la petitesse et le mauvais état des individus, il crut y reconnaître plusieurs genres, la plupart spéciaux jusque-là à la Sicile : *Daraelites*, la plus ancienne forme à cloisons de cératites, *Agathiceras* ou *Adrianites*, goniatites formant passage aux Ammonites, *Paraceltites* à ornements d'ammonites, tous genres siciliens, créés par M. Gemmellaro; en outre, un *Gastrioceras* (Hyatt) du Permo-Carbonifère de l'Inde, genre à cloisons de goniatites, mais rappelant par l'ornementation certaines ammonites; enfin, une Ammonée du groupe des *Prionidiens* de M. Haug appartenant à un genre nouveau non encore signalé dans le Permien, carac-

térisé par la coexistence « d'un lobe siphonal denté et de selles entières elliptiques. » Tout en m'envoyant ses déterminations, M. Haug m'écrivait, à ce propos, qu'il n'hésitait pas à rapporter l'ensemble de cette faune au terrain permien. J'ai reconnu d'ailleurs la justesse de ces déterminations quand j'ai pu me procurer l'atlas où sont figurés les fossiles découverts et dénommés par M. Gemmellaro.

Deux mois après, M. Haug faisait part de ma découverte au Congrès géologique international de Zurich, et rapprochait, à cette occasion, comme il l'avait déjà fait antérieurement, le niveau à céphalopodes de Saint-Girons de celui de Fiume-Sosio, près Palerme. (*Compte rendu somm.* 30 août 1894.)

A mon tour, en 1895, dans le *Bulletin des Services de la carte de France,* je résumais de la façon suivante la question du Permien : « Cette découverte, disais-je, a un double « résultat : elle tend à établir définitivement que le Permien « existe dans les Pyrénées, comme je l'avais annoncé, en « me basant sur des fossiles de la vallée d'Aure; d'autre « part, c'est la première fois, au moins à ma connaissance, « qu'on signale en France ce facies à céphalopodes qui rap- « pelle la manière d'être du Permien dans la Sicile, l'Oural « et l'Himalaya. Cette assise fossilifère, formée de schistes « argileux généralement verdâtres, mais jaunes par altéra- « tion, est surmontée d'une masse puissante de conglomé- « rats et de grès rougeâtres identiques à ceux qu'on trouve « au même niveau dans l'Hérault et l'Aveyron. On trouve « quelquefois au-dessus des dolomies et des calcaires métal- « lifères qui semblent tenir la place de Zechstein, vu leur « position au-dessous des grès bigarrés. »

Le Permien des Pyrénées comprendrait donc trois étages :

P^3 *Dolomies et calcaires métallifères — Zechstein* (?);

P^2 *Grès rouges et conglomérats — Rothliegende;*

P^1 *Schistes à Ammonées et à Trilobites — Etage d'Artinsk* (facies marin de l'Autunien).

(*A suivre.*)

DE
LA MÉGALANTROPOGÉNÉSIE

PAR LE Dr J. BASSET[1].

J'ai retrouvé récemment dans ma bibliothèque un ouvrage, presque oublié aujourd'hui dans les recueils bibliographiques, dont voici le titre un peu long et peut-être très ambitieux :

Nouvel essai sur la mégalantropogénésie ou l'art de faire des enfants d'esprit qui deviennent des grands hommes, suivis des traits physiognomoniques propres à les faire reconnaître, décrits par Aristote, Porta et Lavater, dédié aux membres de l'Institut de France par Robert le Jeune, docteur en médecine, membre de plusieurs Sociétés savantes; 2e édition en deux volumes. A Paris, chez Le Normant, imprimeur-libraire, rue Saint-Germain-l'Auxerrois no 42, an XI-1803.

J'ai pensé qu'il serait intéressant de connaître un peu les théories et les moyens surtout que préconise l'auteur pour enfanter des grands hommes. Je vais résumer son ouvrage aussi succinctement que possible.

Dans un discours préliminaire, — il y a même une épître dédicatoire, — il reconnaît que le système qu'il présente semble au premier coup d'œil un de ces rêves chimériques qu'engendre trop souvent une imagination luxuriante et en délire; il demande à ses lecteurs beaucoup d'indulgence et point de préventions. Il n'a jamais entendu produire des

1. Lu dans les séances du 1er et du 8 juillet.

enfants d'esprit par une espèce d'enchantement et de magie; il n'est ni devin ni thaumaturge, et il n'est pas donné à un simple mortel de faire, comme Jupiter le maître des dieux, sortir Minerve de son cerveau et Bacchus de sa cuisse; mais il soutient qu'en mariant un homme d'esprit avec une femme d'esprit il serait plus que probable qu'ils auraient des enfants qui ne seraient pas des imbéciles. Il croit que l'identité des lois physiques chez l'homme et chez les animaux justifie la possibilité de *la mégalantropogénésie* dans l'ordre social puisqu'elle existe depuis longtemps dans l'économie rurale. L'agriculture ou plutôt la zootechnie la met souvent à profit par ce qu'on appelle la sélection.

On ne nie pas l'hérédité des maladies mentales, la folie, l'imbécillité des parents se communiquent très souvent, hélas! aux enfants, et on admettrait que l'intelligence et la raison, qui ont un rapport si immédiat avec nos organes, qui dépendent si essentiellement de la structure anatomique, sont des dons fortuits qui repoussent toute hérédité? Il est convaincu que par les mariages mégalantropogénésiques et la création de deux colléges nationaux qu'il propose, on donnera plus de fixité au travail de la nature, et on la forcera à nous honorer fréquemment de ses riches productions qu'elle ne donne qu'à de longs intervalles.

La mégalantropogénésie est un des plus beaux projets (il vaudrait peut-être mieux dire le plus beau rêve) qu'on puisse former pour le bonheur de l'humanité, et tous les gouvernements sont intéressés à la mettre en pratique; et alors, dans un élan plein de lyrisme, il s'adresse au digne successeur de Frédéric le Grand, ce roi philosophe, qui avait pour créer ses fameux grenadiers poméraniens embelli sa nation au physique, et qui n'aurait pas négligé les moyens qu'il propose aujourd'hui pour la perfectionner au point de vue moral et intellectuel. C'est à son successeur qu'il appartient de réaliser ses idées.

Mais il ne doute pas de trouver aussi de généreux émules et des rivaux dans cet illustre empereur du Nord qui vient de faire asseoir sur son trône la philosophie et qui

comble de ses bienfaits les savants de tous les pays; dans ce jeune prince royal de Danemark, qui est déjà un homme dans un âge où l'on n'est encore qu'un enfant; dans cet électeur de Bavière qui prélude avec tant de sagesse aux réformes utiles et donne si généreusement dans ses États l'hospitalité aux lumières du siècle; dans ce souverain de l'empire germanique dont les ancêtres sont tous célèbres par leur valeur, et dans la famille duquel le nom de Charles est devenu, dans ces derniers temps, synonyme de celui de la victoire.

Enfin, les deux nations les plus puissantes de l'Europe qui rivalisent depuis tant de siècles en talents, en industrie, accueilleront sans doute avec le plus grand intérêt un projet qui tend à produire et à multiplier les grands hommes. Londres et Paris seront les deux villes du monde où la mégalantropogénésie verra élever ses premiers temples et ses plus somptueux autels. C'est ainsi que dans son enthousiasme, Robert le Jeune, avec le style emphatique de l'époque, présente son ambitieux projet et le met, sans tenir compte des sentiments patriotiques, sous la protection des souverains de toute l'Europe dont la plupart étaient ou venaient d'être nos ennemis les plus acharnés. Et il n'oublie, je ne sais pour quel motif, que l'homme de génie Bonaparte, premier consul, à la tête du gouvernement français.

Il espère, en terminant cette préface, qu'il appelle pompeusement discours préliminaire et où il tente de s'élever à cette forme oratoire, que le temps rendra justice à son œuvre, et que pour l'honneur même de l'humanité sa pauvre orpheline deviendra un jour la fille adoptive de ses ennemis. Il dédaigne profondément les attaques des journalistes de son temps (il paraît, d'après cela, que dans cette puissante corporation il y a eu toujours beaucoup de zoïles) qui s'épuisent en ridicules critiques et en grotesques calembours sur un ouvrage qui a un titre un peu long à la vérité, mais qui préconise une grande réforme sociale.

Il n'est pas le seul, d'ailleurs, qui se soit servi de grands

mots pour désigner de grandes choses. Fortunio Liceti publia à l'âge de dix-neuf ans (son âge est une excuse) son ouvrage de l'origine de l'âme intitulé : *Gonopsychantropologia*. La porte d'entrée d'un édifice (et le sien est immense, au moins en projet) doit être toujours proportionnée à son importance; l'architecte qui voudrait nous introduire dans un temple par un œil-de-bœuf ferait un ouvrage plus que ridicule.

Cependant, avant l'impression de ces deux volumes sur la mégalantropogénésie (l'édification de son temple), Robert le Jeune avait déjà présenté son grandiose projet pour la thèse qu'il soutint, le 28 nivôse de l'an XI, à l'École de médecine de Paris. Elle avait pour titre : *Existe-t-il un art physico-médical pour augmenter l'intelligence de l'homme en perfectionnant ses organes? ou la mégalantropogénésie n'est-elle qu'une erreur?* C'est le professeur Alphonse Leroy, commissaire examinateur, qui fut chargé de faire le rapport sur cette thèse pour l'assemblée générale des professeurs. C'est ainsi qu'on procédait à cette époque avant la soutenance de la thèse. Dans ce rapport, Alphonse Leroy, après une analyse succincte de ce travail, conclut que cette thèse est écrite avec esprit, rédigée avec méthode et clarté, basée sur les connaissances physiologiques les plus profondes, et qu'il en propose en conséquence l'adoption à l'École.

C'est après avoir entendu et approuvé ce rapport que l'École de médecine de Paris admit le citoyen Robert à soutenir et à discuter son système en séance publique. Il paraît, s'il faut s'en rapporter à l'auteur, qu'il obtint un grand succès. Voici d'ailleurs comment il s'exprime avec sa modestie habituelle : « Quand même j'aurais été vaincu dans cette journée mémorable, il eût toujours été glorieux pour moi d'avoir lutté contre d'aussi illustres adversaires. Mais je dois le dire pour le progrès même de la science, au risque de passer pour un jeune présomptueux (il a vaguement parfois conscience de son défaut, mais n'oublions pas qu'il croit à son apostolat et qu'il parle et agit en apôtre), mon triomphe a été complet, et j'ai réfuté avec autant de force que de

solidité toutes les objections qui m'ont été proposées. Si j'éprouve un regret en ce moment, c'est de n'avoir pas eu à combattre le même jour tous les journalistes qui ont cru devoir par conscience se déclarer mes ennemis. Au reste, chacun est libre d'adopter ou de rejeter mes principes, et si je les défends avec quelque vigueur, c'est, qu'à l'exemple de tant d'autres, je suis aussi jaloux de transmettre ma portion d'héritage à la postérité. A l'exemple de Pline le Jeune, je confesse que rien n'occupe plus mon esprit que l'extrême désir d'immortaliser mon nom, ce qui me paraît un dessein digne d'un homme vertueux; car qui connaît sa vie sans reproche ne craint pas de vivre dans la postérité. »

Enfin, il termine son apologie en disant que quel que soit l'accueil que les critiques destinent à son ouvrage, c'est aux jeunes femmes, toutes jalouses d'avoir des enfants d'esprit, qu'il confie sa vengeance contre les journalistes.

Pour en revenir sans cesse aux critiques des journalistes, son œuvre avait dû recevoir, sans doute, dans les journaux du temps, sous une forme gouailleuse, un lumbifrage complet; mais je n'ai pu dans mes recherches en retrouver quelque trace.

Je ne suivrai pas l'auteur dans l'introduction qui suit son discours préliminaire, car il y a aussi une introduction. Ce n'est pas évidemment par un œil-de-bœuf qu'il nous introduit dans son édifice, mais par un grandiose péristyle comme le comportent les temples élevés à la gloire de l'humanité, et la mégalantropogénésie, dans sa conviction, doit être même un des plus beaux.

Cependant, les idées qu'il développe ne le placent pas dans la phalange des novateurs. Il répète, après bien d'autres, que les sciences et les arts naissent de la civilisation; que les hommes se polissent et s'éclairent par leurs communications mutuelles et l'échange non interrompue de leurs idées *en frottant et en limant*, comme le dit Montaigne, *leur cervelle les unes contre les autres*. C'est le besoin surtout qui est le père de l'industrie. Quelquefois, c'est à un art trompeur et frivole comme l'astrologie que l'astronomie

doit ses premiers progrès, ce qui faisait dire à Képler que c'était une fille folle mère d'une fille très sage.

Il est vrai que le génie de l'homme perce toujours à travers les voiles épais qui peuvent le couvrir. Son intelligence, retenue captive et enchaînée par bien des liens, conserve néanmoins dans sa gêne toute l'élasticité d'un ressort comprimé, et n'attend qu'un moment favorable pour se déployer dans le domaine de la pensée et répandre les bienfaits de la civilisation. L'état social, loin de détériorer l'homme en le corrompant, comme a tâché de le démontrer J.-J. Rousseau avec toute l'éloquence et la chaleur persuasive qu'il apporte dans ses thèses paradoxales, a été évidemment la fondation sur la terre de la justice et des idées de vertu qu'on ne rencontre que dans les sociétés civilisées. L'homme invente et perfectionne sans cesse les découvertes que la nécessité lui suggère.

Dans l'antiquité la plus reculée, nous voyons Cérès qui montre aux peuples de la Sicile, de l'Italie et de l'Afrique l'usage du froment, Cadmus qui invente les lettres et l'écriture :

> C'est de lui que nous vient cet art ingénieux
> De peindre la parole et de parler aux yeux,
> Et par les traits divers des figures tracées,
> Donna de la couleur et du corps aux pensées.
>
> BRÉBEUF.

Sidon, qui se rend célèbre par l'invention du verre et la fabrication des toiles de lin, et Tyr par le secret de travailler l'ivoire et la pourpre. Il en est ainsi pour toutes les sciences et l'industrie.

L'esprit humain s'enrichit perpétuellement des découvertes de tous les siècles passés, et chaque âge vient ensuite contribuer à sa perfection.

Nous savons que l'art vient sans cesse en aide à la nature et l'homme peut trouver une intelligence plus parfaite dans des organes plus perfectionnés. Nous avons besoin comme les plantes, pour croître et prospérer, d'une bonne culture.

Mais il faut avant tout son organisation spéciale pour que l'éducation et l'instruction viennent augmenter son intelligence et sa raison.

Ce qui établit surtout la supériorité de l'homme sur les autres animaux, c'est son organisation physique et morale qui tend à la perfectibilité. S'il domine par son intelligence tous les êtres de la création, c'est à la perfection de ses organes qu'il doit cette royauté; c'est par sa station perpendiculaire, par sa démarche qui est nécessairement droite, par l'adresse de ses mains supérieures à celles du singe, par l'ouverture de son angle facial, par la supériorité de son système osseux et musculaire, et surtout de son système nerveux si délicat dans sa structure et si impressionnable dans ses fonctions, enfin par l'ensemble de ses organes des sens.

Sans croire, comme Cardan, que la finesse de l'odorat est une marque d'esprit, ainsi que disaient les Latins, *vir emuncta naris;* sans admettre avec Lecamus, dans sa médecine de l'esprit, que la délicatesse de l'ouïe annonce toujours la facilité dans les opérations de l'entendement, cependant, c'est de l'ensemble et de la régularité des fonctions de tous les sens que résulte, dans une certaine mesure, la perfectibilité humaine. Mais il est évident qu'elle dépend avant tout de la nature exquise de notre cerveau, siège de l'intelligence; et M. de Bonald a pu justement définir l'homme une intelligence servie par des organes.

L'homme seul jouit donc de la perfectibilité. Elle est une essence même de sa nature. Lui seul a la faculté de vivre sur tous les sols, de se reproduire sous tous les climats. Il a surtout la faculté d'observer et d'abstraire, et de s'avancer de progrès en progrès dans les sciences et les arts. Il jouit seul de la parole et peut communiquer ses idées par le geste ou par des signes matériels. Il transmet ses découvertes aux siècles à venir, et la perfection des individus concourt chez lui à perfectionner l'espèce. La diversité même des langues et instabilité des modes sont aussi une preuve de sa perfectibilité.

Au contraire, sous tous les climats et à toutes les époques, les animaux ont eu les mêmes mœurs, la même industrie, les mêmes cris. Le castor de nos jours bâtit comme le castor voisin des temps diluviens, et les loups d'aujourd'hui sont aussi injustes envers les agneaux qu'à l'époque de Phèdre. L'homme social, lui, est un vrai caméléon; il change ses lois, ses coutumes, ses vêtements, ses plaisirs, même ses vices et ses vertus. Il aiguise l'appétit de ses découvertes par les rapports, les correspondances qu'il établit avec ses semblables répandus sur tous les points du globe, et qui composent la grande famille du genre humain; il caresse même l'espoir de pouvoir peut-être un jour entrer en relations avec les habitants, s'il y en a, des autres planètes, comme celle de Mars qui est la plus rapprochée. C'est avec le flambeau de l'histoire, l'étude approfondie des siècles passés qu'il tâche d'éclairer sa route, le présent et l'avenir, en marchant sur les traces de ses ancêtres ou en évitant leurs fautes et leurs travers.

Les animaux s'inquiètent peu de ce que font leurs pareils dans des régions inconnues; ils tâchent tous de vivre durant leur vie et aucun après leur mort. La postéromanie n'inquiète nullement l'ours de Sibérie et le tigre du Bengale. Voilà des preuves irréfragables de la non perfectibilité de l'animal; tandis que l'homme, toujours mémoratif du passé, jamais satisfait du présent et sans cesse inquiet sur l'avenir, cherche à acquérir de nouvelles connaissances pour s'avancer davantage vers une plus grande perfection, car tout être est perfectible tant qu'il n'est pas entièrement perfectionné.

Mais en vain la perfectibilité serait naturelle à l'homme s'il ne pouvait se flatter de la voir reproduire à son gré. Les enfants qu'il se donne sont de son choix, c'est-à-dire de sa volonté, et l'ambition du père de famille est d'élever non seulement la situation matérielle, mais la position morale et intellectuelle de ses enfants. Instinctivement il poursuit le rêve de l'idéal de la mégalantropogénésie. Les animaux ne connaissent que le physique de l'instinct productif; ils

obéissent aveuglément aux climats, aux saisons, aux années. Leur jouissance est un acte, un besoin, jamais un calcul et une passion, comme l'homme qui, mû par des sentiments affectueux, choisit à son gré sa compagne, élève et reconnaît ses enfants, et poursuit la perfection dans le sein de sa famille. Enfin, si l'animal, dans l'échelle supérieure, a une pensée, on peut dire qu'il ne pense que pour vivre, tandis que l'homme subordonne sa vie à sa pensée. Une prompte et fatale perfection le saisit au début de la vie et lui interdit la perfectibilité.

L'homme a des débuts plus tardifs; il part plus tard, mais pour arriver plus haut, et cette immense carrière que son génie peut parcourir, c'est la société qui la lui ouvre. C'est là que l'homme se greffe sur l'homme, les nations sur les nations, les siècles sur les siècles; d'où résulte cette incontestable vérité que le genre humain est toujours supérieur à quelque grand homme que ce soit. Voltaire avait déjà dit : « Il n'y a personne qui ait plus d'esprit que tout le monde. » Chez les animaux, rien de tout cela; l'individu est toujours égal à l'espèce et l'espèce n'est pas supérieure à l'individu. Si l'animal n'augmente pas son industrie par l'association, il ne la perd pas non plus par la solitude, et l'homme, s'il peut gagner beaucoup à l'association, perd davantage à l'isolement. Comme les diamants et les métaux, il naît encroûté et ne doit son éclat qu'au frottement.

Ce serait trop élargir le cadre de cette lecture en suivant Robert le Jeune dans ses divers chapitres sur les différents systèmes tour à tour proposés, admis et rejetés sur la génération, sur les variétés de la fécondation des animaux. Ce sont de véritables hors-d'œuvres. Nous rentrerons dans notre sujet en disant quelques mots des qualités physiques et morales que les enfants tiennent de leurs parents. Les enfants héritent des qualités physiques et morales de leurs ascendants; il faudrait, en effet, être bien prévenus ou bien aveugles pour en nier l'évidence. Si un fils n'apportait pas en naissant le caractère physique et moral de ses parents, le croisement des races serait une chi-

mère, leur dégénérescence une erreur et l'histoire des maladies héréditaires une fiction. On sait qu'en se basant sur ces principes, Frédéric-Guillaume de Prusse, qui avait un goût excessif pour les hommes de haute taille, les attirait de toute part dans son royaume et, par la sélection, avait ainsi obtenu un accroissement considérable de la taille et de la force physique. Les variétés qui se produisent en dehors de la ressemblance du père et de la mère se rattachent le plus souvent à des ancêtres immédiats ou reculés, et constituent ce que nous appelons l'hérédité par atavisme.

Les agronomes ont obtenu depuis longtemps et peuvent obtenir par la sélection des animaux qui possèdent telle qualité physique prédominante, et de l'accouplement de ces individus des générations qui constituent des races. Ainsi, selon leur destination, nous créons dans les espèces chevaline, bovine, ovine et autres de nouvelles races d'animaux domestiques. Le cheval de trait, le cheval de course, le bœuf durham, le mouton durham-mérinos, etc., etc., en sont les preuves vivantes et manifestes.

Mais, hélas! les belles races humaines naturelles ou sélectionnées dégénèrent assez rapidement par l'influence des milieux, du croisement, des mœurs, des habitudes sociales. Nos jeunes gens, si efféminés en général, à jambe de faune et à taille de peuplier, ne paraissent pas être les descendants des rudes Gaulois et des Germains leurs ancêtres. C'est que la sélection normale et rationnelle dans l'espèce humaine est souvent contrariée par des calculs de famille, des positions de fortune. Il en est ainsi dans la plupart des mariages qu'on appelle des mariages de raison et de convenance, et où, si on a réalisé les convenances sociales, c'est très souvent au grand détriment des convenances physiques et même morales, car le mariage d'intérêt est le plus souvent le mariage de celui qui ne comprend pas son intérêt. Le bonheur de la vie domestique et la procréation d'enfants sains d'esprit et de corps dépend surtout des convenances morales et physiques des deux conjoints. Elle doit être basée là-dessus pour ne pas être obligé de répéter avec ce personnage de

Shakspeare : « Béni soit une bonne pendaison qui préserve d'un mauvais mariage. » Ceci surtout est au point de vue des qualités morales.

Mais les mariages d'inclination, les mariages d'amour, sont-ils souvent mieux assortis ? Ce petit dieu malin qui mène toujours le monde, s'il porte comme autrefois son redoutable carquois, a toujours aussi son bandeau sur les yeux.

« A la maison de Vénus, dit Platon, les dieux célébrèrent une fête à laquelle se trouva Porus, dieu de l'Abondance. Quand ils furent tous à table, la Pauvreté en peine crut que sa fortune était faite si elle pouvait avoir un enfant de Porus. Dans ce but, elle alla adroitement se coucher à ses côtés, et quelque temps après elle mit au monde l'Amour. De là vient que l'Amour est toujours attaché au service de Vénus, ayant été conçu le jour de sa fête. Comme il a pour père l'Abondance et la Pauvreté pour mère, il tient de l'un et de l'autre. Aussi, selon les circonstances ou plutôt le hasard aveugle, il fait depuis le commencement du monde, au point de vue de la sélection physique et morale, bien ou mal les choses. »

Les différences si nombreuses qu'on remarque d'un sujet à un autre, et surtout la diversité de chaque peuple qui lui crée dans l'humanité une individualité particulière, n'est due principalement qu'à la transmission héréditaire, puisque les mêmes peuples, comme la race sémite transportée sous d'autres climats, y conserve toujours un air de famille et ses principaux caractères.

L'histoire ne nous apprend-elle pas qu'il y avait autrefois à Rome des familles qu'on ne distinguait que par certaines particularités physiques de leurs ancêtres se transmettant de génération en génération ; de là les *strabones*, les *nasones*, les *frontones*, les *labeones*, etc., etc. La ressemblance a toujours été une puissante conjecture de filiation, et jadis, dans l'antiquité, ce que les femmes enceintes demandaient le plus instamment aux dieux, c'était la ressemblance des enfants à leur père. Les anciens la regardaient, en effet, comme la preuve la plus certaine de la fidélité de

leurs femmes. Elles craignaient, dit Quintilien, que le défaut de ressemblance de leurs enfants ne les fît regarder comme le fruit d'un commerce adultère.

Virgile, dans son *Énéide*, fait ainsi parler Didon :

Si quis mihi parvulus aula
Luderet Œneas qui te tantum ore referret.

« Si encore il me restait un petit Œnée qui te ressemblât un peu par la bouche. »

et Horace dit dans le quatrième livre de ses *Odes :*

Laudantur simili prole paupera.

« On loue les femmes accouchées dont la progéniture est ressemblante. »

On sait depuis longtemps que les difformités même produites par des moyens mécaniques deviennent naturelles par la transmission héréditaire. Hippocrate l'avait déjà observé chez les macrocéphales qui avaient d'abord comprimé la tête des nouveau-nés. Et sur les bords de la Garonne il y a encore assez de têtes dites toulousaines, en forme de pain de sucre, résultat de la compression abusive dans la première enfance de ce bandeau de toile appelé serre-tête.

La famille de Shandy était renommée sous Henri VIII par ses beaux nez, mais le bisaïeul de Tristan l'ayant aplati, tous ses descendants eurent des nez camus.

Et si nous passons à la pathologie, nous trouverons de trop longs chapitres sur les maladies héréditaires; l'affreux tableau des misères humaines nous apparaît dans toute sa laideur et nous démontre que, bien des fois, la paternité qui donne la vie à l'espèce donne en même temps le germe de mort à l'individu.

Le cancer, la goutte, le rhumatisme, la phtisie, l'épilepsie et les diverses diathèses ne se transmettent-elles pas par l'hérédité?

Il y a beaucoup de familles où, en dehors de l'habitude, c'est par l'hérédité que se transmet la répugnance ou le désir des odeurs et du goût.

L'hérédité des tempéraments, des caractères, des inclinations morales, des dispositions de l'esprit et des *penchants de l'âme,* comme disait Condorcet, se retrouvent aussi à chaque instant dans l'histoire des sociétés humaines.

En remontant aux siècles les plus reculés, aux monuments les plus anciens de la tradition historique, on retrouve cette influence héréditaire morale. Dans l'histoire des Assyriens on voit les successeurs de Ninyas, roi débauché et nonchalant, uniquement occupé pendant trente générations de leurs plaisirs et de leurs débauches. C'est de cette famille que descendait Sardanapale, si renommé par son luxe, sa mollesse et sa lâcheté, et le fameux Balthasar, digne fils de Nabuchodonosor.

Dans le peuple juif, nous voyons Joachim, roi de Juda, si célèbre par son impiété, être le père de Jéchonias, qui hérita de ses sentiments. Sédécias, son oncle, qui lui succéda fut également irréligieux, et Athalie, fille de Jézabel, appartient à ce sang qui fut toujours renommé pour ses vices et son impiété. Elle fit massacrer tous ses enfants pour régner seule, et son fils Joas, élevé par le grand prêtre Joiada, fut pieux jusqu'à la mort de ce pontife pour se livrer ensuite à toutes sortes d'excès, et, digne enfant d'une mère cruelle, il fit périr Zacharie, le fils de son bienfaiteur. Ochosias et Joram furent toujours impies comme Achab leur père et surtout comme Jézabel leur mère, malgré toutes les prédictions et les miracles du prophète Elie.

Parmi les exemples de la même façon de penser dans les descendants d'une même famille il n'en est peut-être pas de plus curieux que le suivant, rapporté par Condorcet (*Recherches physiologiques sur les sensations*). « Jean-Pierre Camus, né à Paris, d'une famille noble, ami intime de saint François de Sales et évêque de Belley, a laissé plusieurs ouvrages dans lesquels il s'est déclaré l'ennemi des religieux mendiants. Il est mort en 1652. Un de ses descendants, l'avocat Camus, membre distingué de l'Assemblée constituante, a fait supprimer en 1790 tous les couvents. Sa haine antimonacale paraît avoir circulé pendant un siècle et demi

dans le sang de la même famille, quelque variés qu'aient été les individus durant cinq générations successives. »

L'histoire grecque nous apprend que Lycurgue était de la fameuse race des Héraclides. Il était le onzième descendant d'Hercule. Le divin Platon descendait d'un frère de Solon. Thésée, du côté de sa mère, était issue de Pélage qui fut le plus puissant roi du Péloponèse. Mais les vices peut-être plus encore que les vertus se transmettent héréditairement. Et les pages de l'histoire sont plus éloquentes pour cette démonstration que les ouvrages de Lombroso sur la criminalité. Le royaume de Mycènes fut rempli de crimes et d'horreurs par cette funeste famille des Atrides. Tout le monde connaît les terribles malheurs de Laïus, successeur de Cadmus, de Jocaste, sa femme, d'Œdipe leur fils, d'Etéocle et Polynice, nés du mariage incestueux de Jocaste et d'Œdipe.

L'histoire de la dynastie des Darius et des Xercès n'est aussi qu'une complication monstrueuse d'adultères, d'incestes, de meurtres et d'empoisonnements. La vie des premiers empereurs romains nous présente également un tableau de tous les vices et fort peu de vertus. Dans la famille d'Auguste, c'est une lamentable série d'incestes. Sa fille, Julie, devient célèbre par ses débauches; Agrippa, son petit-fils, par sa bassesse et la férocité de son caractère; Tibère, son beau-fils, se livra dans sa retraite de Capri aux plus infâmes désordres; Caligula se rendit aussi célèbre par ses excentricités que par ses crimes et son impudicité. Enfin, c'est Néron, le neveu de l'imbécille Claude. On connaît la longue série des horreurs de son règne.

> Et son nom paraîtra dans la race future
> Aux plus cruels tyrans une cruelle injure.
>
> RACINE, *Britannicus*.

A côté de ces vices héréditaires que dévoile l'histoire, on peut aussi citer des exemples de courage et de vertu transmis par l'hérédité.

Philippe, père d'Alexandre le Grand, descendait d'Hercule,

le héros providentiel, par Caranus, fondateur du royaume de Macédoine. Pisistrate, qui ouvrit, huit siècles avant l'ère chrétienne, une bibliothèque publique à Athènes, qui fit connaître, d'après Cicéron, les poèmes d'Homère, disposa les livres dans l'ordre où nous les avons et les fit réciter publiquement dans les fêtes qu'on appelait Panathénées, eut deux fils, Hippias et Hipparque, qui en héritant de sa souveraineté héritèrent également de son goût pour les lettres et de sa bienveillance pour les savants. Hipparque fit venir à Athènes les deux fameux poètes, Anacréon et Simonide, les combla de présents et de bienfaits.

Cléobulie, célèbre par la délicatesse de son esprit, la solidité de son jugement, son courage héroïque, était fille de Cléobule, l'un des sept Sages de la Grèce.

La République romaine, qui a été une pépinière féconde de grands hommes, nous présente dans un cadre suivi la généalogie la plus éclatante des plus illustres familles, telles que les Fabricius, d'où sortit ce *cunctator* qui releva la fortune de Rome et vainquit Annibal sans combattre par sa stratégie prudente et savante. Les Emilien, les Scipion, Cornélie, qui avait conçu et allaité les Gracques, était fille du grand Scipion. Helvia, mère de Cicéron, était de la famille des Cinna.

On connaît l'éloquence de la célèbre Hortensia, fille de l'orateur Hortensius, qui fit révoquer par ses discours dans le Forum l'édit des triumvirs rétablissant un impôt sur les femmes. La courageuse Porcia, fille de Caton et femme de Brutus, qui ne put survivre après la bataille de Philippes ni à la liberté ni à son mari, et qui mourut avec l'intrépidité féroce de son père. Cette stoïque Aria qui, voyant son époux chancelant et qui hésitait à mourir, se perça le sein pour l'encourager et lui remit le poignard, eut une fille, épouse de Thraséas, et la fille de Thraséas, épousa Helvidius Priscus : toutes deux étaient dignes d'avoir pour mari deux stoïciens. Pauline, femme de Sénèque, qui se fit ouvrir les veines avec lui, et forcée de vivre, porta sur son visage, dit Tacite, l'honorable pâleur qui attestait qu'une

partie de son sang avait coulé avec le sang de son époux. La série serait longue de ces héroïques femmes où l'on retrouve l'influence incontestable de l'hérédité.

Annibal n'avait-il pas pour père Amilcar, qui possédait toutes les qualités d'un grand général, et, pour frère, Asdrubal, qui après avoir défait les deux Scipions en Espagne, traversa aussi les Alpes et vint mourir glorieusement au bord du fleuve Métaure après avoir fait des prodiges de valeur? En apprenant la mort de son frère, Annibal, dit-on, s'écria : « C'est fini, je n'enverrai plus de superbes coursiers à Carthage. En perdant Asdrubal, je perds toute mon espérance et ma fortune. »

L'histoire des temps modernes nous présente aussi des preuves irrécusables de l'hérédité des talents et des vertus dans la même famille.

Une des plus célèbres femmes du seizième siècle, Jeanne d'Aragon, fut mère de Marc-Antoine Colonna, qui se signala brillamment à la bataille de Lépante. C'est en son honneur qu'on publia à Venise, en 1555, cet ouvrage très rare aujourd'hui ayant pour titre : *Temple à la divine signora Jeanne d'Aragon*, composé par tous les beaux esprits de ce temps-là dans toutes les langues principales du monde; et la marquise de Pescaire, Vittoria Colonna, sa sœur, eut aussi une grande célébrité.

En Angleterre, les trois sœurs Seymour furent célèbres par leur goût littéraire et leurs beaux vers latins qui furent traduits en plusieurs langues. Le Panthéon des femmes illustres serait presque aussi peuplé que celui des grands hommes.

Henri II aima comme son père François Ier les belles-lettres et la guerre. Il fut valeureux comme lui; s'il signa la paix maudite et malheureuse de Cateau-Cambrésis (3 avril 1559), ce ne fut, dit-on, qu'à l'inspiration de Diane de Poitiers, sa favorite; et plusieurs de ses successeurs au trône de France nous ont malheureusement prouvé qu'il n'y avait point de loi salique pour les maîtresses.

Henri IV, l'un des meilleurs et des plus grands rois, était fils de Jeanne d'Albret « qui n'avait de femme, au rapport

de Daubigné, que le sexe. Entière aux choses viriles, l'esprit puissant aux grandes affaires, le cœur invincible aux grandes adversités. »

Il serait trop long de compulser toutes les pages des temps modernes. Mais chaque petit État pourrait nous montrer avec orgueil ses tables généalogiques.

En restant en France, l'astronomie se glorifie de ses Bernouilli, ses Cassini, ses Lalande; l'étude du droit de ses d'Aguesseau; la botanique de ses Jussieu et de ses Candolle. C'est donc bien à tort qu'un certain nombre de physiologistes ont nié l'hérédité de l'esprit et du talent.

La transmission fréquente dans les descendants des perturbations morales et intellectuelles qui constituent les diverses formes de l'aliénation mentale ne prouvent que trop, sans chercher d'autres exemples, l'hérédité de l'esprit ou des aptitudes intellectuelles. Mais s'il y a des dynasties dans les arts, dans les lettres, dans les sciences d'hommes de talent et distingués, les dynasties des grands génies littéraires, artistiques ou scientifiques sont tout à fait une exception. Cette flamme intérieure qui constitue le génie n'est pas à notre portée; c'est Dieu qui s'en réserve le secret et la dispensation.

Tout en reconnaissant cette hérédité morale et physique dont nous venons de fournir tant de preuves historiques et qui est, sans doute, la base et la raison d'être des monarchies et des aristocraties, des couronnes héréditaires et des fils anoblis par leurs ancêtres,

Le premier qui fut roi fut un soldat heureux.

Et ce n'est pas seulement dans les périodes lointaines de l'histoire, mais presque de nos jours, que nous avons vu un soldat de génie fonder une dynastie. Aussi, les partisans de la mégalantropogénésie considèrent-ils l'hérédité du pouvoir et de la souveraine puissance dans certaines familles comme un contrat stipulé dans le genre humain en faveur de leur thèse.

Si on interroge les siècles passés pour instruire les siècles présents et à venir, nous voyons Homère, dans ses immortelles poésies, être l'apôtre le plus ancien et le plus éloquent de l'hérédité morale. Il fait souvent la généalogie de ses héros. Ici, Pallas dit à Diomède, blessé par Pandarus :

J'ai versé dans ton sein la valeur de ton père.

Là, Jupiter répond à Mars qui lui porte des plaintes :

De l'altière Junon, de ta superbe mère,
Tu n'as que trop sucé le bouillant caractère.

Hector, en embrassant son fils entre les mains d'Andromaque :

Dieux, dit-il, écoutez les vœux de ma tendresse;
Faites que cet enfant comme moi soit un jour
Des plus braves Troyens et l'exemple et l'amour.
Souverain d'Ilion, qu'il y règne avec gloire.
. . . . . .
Qu'il puisse entendre dire à nos peuples surpris :
Le père est en ce jour éclipsé par le fils.

Énée dit à Achille :

Du sang de mes aïeux je pourrai me vanter;
Vous savez ma naissance et je connais la vôtre.
Du plus beau sang des dieux nous sortons l'un et l'autre:
Je suis fils de Vénus, vous l'êtes de Thétis.

Nestor s'écrie devant Télémaque qui lui demande des nouvelles de son père :

Ulysse votre père!... oui, vous êtes son fils;
Tout en vous le retrace à mes regards surpris,
Je le vois, je l'admire et crois encor l'entendre.

et Ménélas dit en reconnaissant un des fils de Nestor :

La race des mortels favorisée des dieux
A des signes certains qui frappent tous les yeux.

Dans l'*Iliade* nous voyons souvent cette locution : *Fils d'un tel.* Achille, fils de Pélée; Agamemnon, fils d'Atrée; Ajax, fils de Télamon, et c'était ainsi faire en même temps l'éloge du père et du fils. Agamemnon dit à Ménélas :

..... éveillez mes guerriers,
Nommez-les par leurs noms, par celui de leur race.

Dans la mythologie, tous les héros de l'antiquité ont une origine divine. Dans ces croyances qui mettent la terre et le ciel en contact pour travailler à la procréation des grands hommes, ne reconnaissent-ils pas la puissante influence organique des parents sur les enfants au point de vue moral et intellectuel?

Jules-César prononçant l'oraison funèbre de sa tante Julie et de Cornélie sa femme, vante beaucoup leur origine commune, qu'il faisait descendre d'un côté de l'un des premiers rois de Rome, Ancus Martius, et de l'autre de la divine Vénus.

Aussi on trouve, dit-il, dans sa famille « la majesté des rois qui sont les maîtres des hommes, et la sainteté des dieux qui sont les maîtres des rois. » C'est un hommage rendu à l'hérédité des talents et des vertus.

Platon, dans son dialogue intitulé : *Cratile,* croit que les héros sont descendus des dieux épris de l'amour des femmes ou des déesses éprises de l'amour des hommes, et que c'est du mot grec ἔρος, qui signifie amour, que le nom de héros est dérivé.

Pour réaliser cet idéal de la mégalantropogénésie, ses partisans, comme Robert le Jeune, recommandent de s'occuper d'abord de l'état physique et moral des conjoints au moment de la conception. Il ne doute pas que les dispositions morales où se trouvent deux époux à ce moment décisif n'aient le pouvoir de modifier la constitution physique de l'enfant, de déterminer le caractère et la trempe de son esprit.

« Il se peut, dit-il, que les mouvements de l'âme en re-

fluant sur les humeurs y amènent des altérations momentanées en augmentant ou diminuant la vitalité. Cela doit avoir lieu pour la semence dans un moment où toutes les facultés de l'âme vont se réunir pour la vivifier et toute la sensibilité se concentrer dans l'organe qui la fournit. »

Beaucoup de gens pensent — et les idées du vulgaire ne sont pas toujours à dédaigner — que la manière dont l'âme de la femme est affectée dans l'acte de la génération n'est point une chose indifférente pour l'enfant.

Une tradition populaire veut que les enfants illégitimes aient plus d'esprit et de sagacité que les autres. Le Camus, dans sa *Médecine de l'esprit,* tente d'expliquer ce fait parce que les parents ont apporté plus de passion, plns de ferveur au moment de leur rapprochement, et dans ce moment, à cause des circonstances, les sensations sont chez eux plus puissantes, plus exaltées ; car les enfants qui en sont produits sont comme un larcin fait aux lois et à la vertu. Les amants apportent une si vive passion à un plaisir qui leur a souvent coûté tant de sollicitude, d'adresse, de détours et d'arguments pour séduire, de veilles et de ruses pour arriver à bonne fin, que les enfants qui sont engendrés dans le feu d'une telle action doivent avoir plus de vivacité d'esprit et être plus ingénieux que les enfants nés dans l'indolente sécurité d'un amour permis. Ils héritent souvent d'une partie de l'industrie de circonstance de leurs parents.

Tels ont été autrefois Romulus et Rémus, Hercule, Énée, Homère. Dans des temps moins reculés, Guillaume, duc de Normandie, surnommé le Conquérant, Pierre Lombard, le maître des sentences, Dunois, don Juan d'Autriche, vainqueur à Lépante, Érasme, d'Alembert, le maréchal de Saxe, Lowendal, Galilée, Mainfroi, tyran de Sicile, le célèbre duc de Montmorth, César Borgia, le duc de Berwick et tant d'autres, dont Pontus Heretarus a donné une longue liste dans son livre des bâtards illustres (*De libera hominis natiritate, seu de liberis naturalibus*), et bien d'autres exemples qu'on retrouve dans le *Traité historique des enfants célèbres* par Baillet.

Cependant, l'éducation des bâtards, pour développer leurs aptitudes, leurs talents, laisse dans bien des cas à désirer, et des préjugés plus ou moins répandus, selon les pays et les milieux sociaux, tendent à les éloigner des avantages de la société. Les femmes devenues grosses de cette façon ont un soin extrême de cacher le fruit de leurs amours clandestines. Elles sont inquiétées par mille alarmes, agitées par de cruels remords; elles passent bien des nuits sans sommeil, et leur santé physique en est souvent éprouvée. Cependant, malgré toutes ces mauvaises conditions pour le développement du fœtus, elles enfantent des enfants mieux doués que les autres. C'est qu'ils portent l'influence originelle de leur conception. Ne tirent-ils pas aussi, pourrions-nous ajouter, des préjugés défavorables attachés à leur naissance pour réussir dans les luttes de la vie plus d'application, plus d'esprit de suite, plus d'ardeur que les hommes nés dans les conditions légitimes?

Nous arrivons maintenant à un chapitre important de la mégalantropogénésie sur les moyens physiques propres à mettre les époux dans l'heureuse aptitude à procréer des enfants d'esprit. Ces moyens seraient de deux sortes. Les uns sont des agents mécaniques qui portent leur influence sur nos fonctions vitales et naturelles, les autres sont des stimulants moraux qui réagissent de l'âme sur le corps.

Un père jaloux de voir son fils digne héritier de son talent ne doit avoir de relations conjugales qu'après avoir excité son imagination dans les arts ou les sciences qu'il cultive avec succès. Ainsi le poète, l'orateur, le peintre, le musicien auront des enfants qui deviendront leurs émules, leurs rivaux s'ils ne laissent pas refroidir le feu de leur exaltation cérébrale avant de payer leur tribut à l'amour. Nous trouvons ces conditions peu pratiques, car il y a le plus souvent un antagonisme marqué entre les préoccupations de l'esprit et les désirs vénériens. Quand notre intelligence est vivement surexcitée par une question d'art, de littérature ou de science, nos sens, surtout le sens génésique, est amorti, et on n'éprouve pas le désir de faire des sacrifices

à Vénus, dont le culte en général est d'autant plus vif qu'on est moins occupé ou préoccupé.

C'est dans l'oisiveté surtout que naissent et s'exaltent les plaisirs de l'amour. Nous ne nions pas pour cela l'influence morale des époux au moment de l'acte de la génération.

Plutarque dit qu'Hésiode conseille de ne point engendrer des enfants quand on a assisté à des obsèques et qu'on est douloureusement affecté de la perte du défunt, mais plutôt après avoir été à de magnifiques banquets et spectacles joyeux, car les dispositions morales transmettent la joie, la tristesse et semblables affections dans la procréation des enfants.

Galien avait observé que les femmes laides engendrent très souvent des enfants stupides; ne pourrait-on pas, dit Robert le Jeune, cet apôtre enthousiaste de la mégalantropogénésie, attribuer cet effet à la distraction du mari et à la contrainte où il est de remplir par bienséance ses devoirs conjugaux? Il n'est pas indifférent, dit-il, de choisir pour compagne une jeune beauté, elle aura une postérité plus saine et plus spirituelle. Est-ce bien sûr? On se blase par l'habitude sur les avantages plastiques d'une femme, et on a souvent plus de tendresse pour des femmes moins belles mais mieux pourvues de qualités morales et intellectuelles.

Le Dr Robert voudrait, comme à Lacédémone, que nos lois et nos institutions défendissent aux jeunes gens d'épouser des femmes laides et mal faites, et s'il y a des femmes laides qui ne se résignent pas facilement au célibat, elles ne devraient être destinées qu'aux vieillards, ma foi tant pis si elles ne sont pas satisfaites de ce choix, et non aux élèves de la mégalantropogénésie.

Ces dispositions morales au moment des rapports sexuels seraient, d'après le même auteur, aussi importants pour la femme que pour l'homme; il cite l'anecdote rapportée par Tristam Shandy et qui concerne sa conception. Il parait que sa mère n'étant pas bien absorbée par cet acte se mit à dire au plus fort de l'action : « Mon ami, n'avez-vous pas par hasard oublié de monter la pendule? — Bon Dieu, s'écria

mon père, est-il jamais arrivé depuis la création du monde qu'une femme ait interrompu un homme pour une question aussi sotte. » Tristam Shandy ajoute qu'il eût été à souhaiter que son père ou sa mère, et pourquoi pas même tous deux, eussent apporté quelque attention à ce qu'ils faisaient quand il leur plut de me donner l'existence; ils y étaient également obligés, et c'est à cette distraction de sa mère qu'il croit de n'avoir jamais pensé et agi comme les autres enfants.

Le médecin espagnol Huarte, dans son *Examen des esprits*, regarde comme causes prédisposantes nécessaires pour avoir des mâles spirituels d'observer les conditions suivantes : manger des viandes chaudes et sèches, faire de bonnes digestions, — prendre un exercice modéré, — ne remplir le devoir conjugal qne lorsqu'il y a un besoin impérieux de la nature pour que le sperme soit bien élaboré, — voir sa femme quatre ou cinq fois avant la période des règles et faire en sorte que la semence tombe au côté droit de la matrice, parce que c'est de ce côté que se trouvent les ovules qui donnent naissance à des mâles. Malgré la profonde conviction de Huarte sur le succès de ces moyens plus ou moins hygiéniques, nous resterons profondément sceptiques si la mégalantropogénésie n'a pas à son service de meilleurs procédés.

Cependant quelques médecins, comme Millot, qui a écrit un livre sur l'androgénésie et l'art de procréer les sexes à volonté, partage les idées physiologiques très fantaisistes de Huarte, et il expose dans son volumineux mémoire que les ovules mâles sont à droite de la matrice et les ovules femelles à gauche, et il indique les moyens physiques, sujet un peu trop scabreux dont je ne vous parlerai pas, pour féconder les uns ou les autres.

Mais laissons là toutes ces rêveries insensées et saugrenues sur l'influence des aliments ou autres causes et procédés dans la fécondation des sexes au point de vue surtout des qualités morales. Ce n'est pas parce que l'homme mange de la vache, du boudin, qu'il engendrera, comme le prétendent Millot et Robert, des enfants laids, noirs,

lourdauds et d'un caractère rude; tandis que s'il mange du blanc de chapon ou de poulet, du lapin, il aura des enfants sages, d'une humeur affable et dont le teint sera blanc. Beaucoup de médecins sont disposés à admettre que l'influence morale et physique de la femme dans la grossesse peut avoir des effets nuisibles ou bienfaisants dans une certaine mesure.

Lycurgue, qui paraît être un ancêtre et un adepte convaincu de la mégalantropogénésie, tout en tâchant de préparer par la sélection des jeunes gens vigoureux, cherchait dans l'éducation des femmes les éléments de cette force de corps qui, réunie à l'énergie de l'âme, devait constituer les héros qu'il voulait donner à la patrie. Durant leur grossesse on faisait passer sous les yeux des femmes spartiates des images qui rappelaient la beauté réunie à la force, et avant le mariage elles avaient puisé dans une éducation mâle et sévère la force qu'elles devaient transmettre à leurs enfants. Ce n'était pas, dit Plutarque, pour leur apprendre le métier de la guerre que l'on exerçait à Lacédémone la femme à des jeux militaires, mais seulement pour qu'elles missent au monde des enfants qui eussent ce penchant et qui pussent en supporter facilement les fatigues. Elles ne devaient toujours penser qu'à la patrie. Le sentiment de la douleur pendant l'accouchement était étouffé, chez les Lacédémoniennes, par l'espérance de l'immortalité; car la femme qui perdait la vie en donnant à sa patrie un citoyen partageait, avec les guerriers morts les armes à la main, l'honneur d'une commémoration et d'une épitaphe.

Les dames romaines assistaient aussi aux spectacles militaires et patriotiques, aux pompes triomphales. Elles venaient couronner les héros et applaudir les vainqueurs. L'instinct qui est la raison innée nous porte à croire qu'il n'est pas indifférent qu'une femme enceinte habite tel ou tel climat, éprouve certaines passions, des sentiments tristes ou joyeux, aient les yeux frappés par de belles ou de vilaines images. « J'ai reçu, dit le médecin accoucheur Millot, des enfants de femmes qui avaient passé leur grossesse dans des

chagrins et des contrariétés presque continuels; aussi tous ces enfants ont-ils été sujets dès les premiers jours de leur naissance à des tressaillements et à des convulsions. » (*L'art d'améliorer et de perfectionner les hommes.*) Qu'on nie tant qu'on voudra l'influence de l'imagination de la mère sur l'enfant qui se développe dans son sein, « si j'étais marié, dit Robert le Jeune, je ne voudrais jamais présenter à ma femme des choses hideuses ou des objets tristes et languissants. Je la promènerais dans les vastes champs de mille illusions variées et je dévoilerais sans cesse à ses yeux les tableaux les plus enchantés. J'aurais soin d'écarter de la maison tous les objets désagréables. Les portraits d'un jeune Adonis, des filles de Niobé ou des grands hommes seraient continuellement offerts à ses regards. »

Cependant, sans nier absolument l'influence de la vue de certains objets pendant la grossesse sur l'imagination des femmes et la répercussion sur le fœtus, on peut dire avec Bonnet que les monstruosités fœtales ou ces taches que le vulgaire appelle des envies sont un peu comme les nuages : on y voit, selon votre disposition d'esprit, tout ce qu'on veut. Il y aurait aujourd'hui beaucoup de sceptiques qui n'admettraient pas comme Héliodore que Persina, reine d'Ethiopie, conçut du roi Hydaspe, quoiqu'il fût noir, une fille blanche parce qu'elle avait devant les yeux le portrait de la belle Andromède lorsqu'elle devint grosse. Hippocrate, ce père divin de la médecine, n'était pas dupe de son stratagème quand pour sauver une princesse accusée d'adultère il affirma qu'elle avait fait un noir parce qu'elle avait trop considéré une tête de Maure; et en pareil cas, depuis Hippocrate bien d'autres médecins ont invoqué la même cause.

D'après les règles de la mégalantropogénésie, selon la direction et les aptitudes qu'un père veut donner à ses enfants, il faut appliquer à la mère les éléments d'une éducation spéciale. D'abord, chaque homme qui désire avoir des enfants intelligents a eu soin de se mettre en harmonie avec les qualités morales et intellectuelles de la femme qu'il choisit. Un poète, par exemple, n'épousera pas la fille d'un ma-

thématicien, il faut que l'union conjugale soit ce qu'on peut appeler *adéquate*. Dans ces conditions il est nécessaire d'alimenter sans cesse l'imagination de la mère vers le but que l'on poursuit. Destine-t-on son fils à la carrière des armes, il faut l'entretenir de récits belliqueux, lui retracer les hauts faits des plus grands conquérants, lui montrer les trophées, les monuments que nous avons élevés aux héros illustres pour perpétuer après leur mort le souvenir de leur gloire avec notre reconnaissance.

Pour développer la valeur, le courage, la bonté, la vertu, le bonheur, qu'on fasse lire à sa femme Homère, Virgile, le Tasse, etc. Pour inculquer aux enfants le goût des sciences et des arts il faut que les femmes s'inspirent des plus grands modèles anciens et modernes, qu'elles lisent et méditent leurs chefs-dœuvre. Nos sensations, qui ne viennent que de l'impression des objets extérieurs sur nos organes, éveillent nos idées. Ces objets extérieurs ont donc une influence sur la mère. Et pourquoi n'impressionneraient-ils pas le fœtus? Mais ce ne sont que de séduisantes hypothèses, et tous les faits accumulés par les partisans de la mégalantropogénésie ne sont pas suffisants pour le démontrer !

L'influence des climats, si importante et si considérable sur l'organisme, a-t-elle les mêmes effets sur nos fonctions morales et intellectuelles?

Les aliments pesants, grossiers, indigestes pour l'estomac, nuisent-ils à l'essor de notre intelligence? Nous ne le pensons pas plus que nous ne croyons que les nourrices transmettent par leur lait leurs défauts ou qualités morales et intellectuelles à leur nourrisson. Non, les nourrices les moins intelligentes ne sont pas capables de rouiller notre esprit et d'encroûter l'enfant de la gourme de la stupidité.

L'intelligence et la bêtise ne se communiquent pas plus par contact que par le lait ou la mamelle de la nourrice, et nous n'admettons pas cet adage des anciens *quæ lactat mater magis quam que genuit*. L'enfant ne puise pas au sein de sa nourrice son caractère, ses passions, et à ce point de vue il est indifférent qu'il soit nourri par une

femme, une vache, une chèvre ou une ânesse. Elle n'a, et c'est déjà beaucoup, qu'une influence nocive ou bienfaisante sur la santé, la constitution, le tempérament, comme toute espèce d'alimentation, mais à un plus haut degré, parce que la santé de l'enfant est plus délicate, et qu'à cet âge la constitution et le tempérament reçoivent une plus forte impression des *ingesta* et des *circumfusa*.

Malgré la croyance des anciens médecins et surtout des gens étrangers à la médecine, nous n'admettons pas que les viandes délicates, les fins ragoûts aient une influence quelconque sur le raffinement de la pensée, car alors les fins gourmets devraient être surtout des gens de beaucoup d'esprit et de haute intelligence.

Il faut cependant reconnaître l'influence de certaines boissons stimulantes sur notre système nerveux et sur notre cerveau. Le vin, le café, les liqueurs, en excitant la circulation cérébrale, stimulent ses fonctions. L'imagination est plus vive et plus féconde; nous sommes plus loquaces ou plus éloquents, selon notre intelligence. Plutarque nous a conservé le bon mot de son aïeul Lamprinas : « La chaleur du vin fait sur mon esprit le même effet que le feu produit sur l'encens, dont il fait évaporer ce qu'il y a de plus fin et de plus exquis. » Mais ce n'est pas le café, les liqueurs exquises, ni nos excellents vins de Champagne, de Bordeaux, de Bourgogne qui créeront les hommes d'esprit, et nous ne conseillons pas, comme Robert, le café aux femmes enceintes, parce qu'il avait observé que les femmes de Barcelonnette, qui en font un grand usage et presque un abus, avaient toutes des enfants d'esprit. Singulière coïncidence, car il y a dans tous les pays des enfants et des hommes d'esprit qui ne connaissent pas ce poison lent de Fontenelle. D'ailleurs, si à l'époque de Robert le Jeune Barcelonnette avait beaucoup d'enfants d'esprit, on n'a pas entendu parler depuis de ses hommes d'esprit.

Dans le but qu'elle poursuit, la mégalantropogénésie ne pouvait méconnaître l'influence considérable de l'éducation. Ses adeptes reconnaissent sans doute, avec Charles Bonnet,

qu'elle ne crée rien et qu'elle ne met en œuvre que ce qui est créé. En recevant, en effet, des mains de la nature une machine admirable dans sa structure et selon qu'elle sera maniée elle produira une toile grossière ou un chef-d'œuvre des Gobelins. L'éducation, qui embrasse le grand œuvre de la transformation de l'enfant en homme, a un côté moral et intellectuel et un côté purement physique. Mais ces deux faces de l'éducation sont entièrement liées l'une à l'autre, comme le corps l'est avec l'âme, et il est bien difficile, ainsi que le dit Montaigne, « de desprendre ces deux pièces principales et de les séquestrer l'une de l'autre. »

Cette question si grave et si importante de l'éducation au point de vue social a toujours occupé les philosophes, les penseurs, les chefs d'État dignes de ce nom. Platon, Aristote, Plutarque, Xénophon, saint Clément d'Alexandrie en ont fait dans l'antiquité l'objet de leurs méditations. Lycurgue les avait précédés dans cette voie. Montaigne, Locke, J.-J. Rousseau, Hufeland, Frœbel Pestalozzi ont repris et préconisé tour à tour divers systèmes d'éducation et de pédagogie. Dans tous ces systèmes, on retrouve toujours la forte empreinte de la philosophie grecque et romaine. La tradition s'y montre plus souvent que l'originalité.

A côté de l'influence des climats, des saisons, des boissons, dont nous avons déjà parlé, et qui viennent plus ou moins influencer notre caractère, nos passions, et qui sont pour une grande part la déterminante de nos mœurs, car on ne peut nier combien notre état moral est essentiellement lié au physique, il n'existe pas d'influence plus constante et plus marquée que celle de l'éducation. « On façonne les plantes par la culture, a dit Rousseau, et les hommes par l'éducation. » Il est vrai qu'il faut travailler un terrain fertile et que ce serait en vain qu'on sèmerait sur un sol ingrat. Dans tous les cas, les grands éducateurs ont poursuivi le même but. Ils se sont attachés à réaliser l'adage antique *mens sana in corpore sano*.

Robert le Jeune, dont nous venons d'analyser les théories mégalantropogénésiques et les moyens de les réaliser, vou-

drait créer pour son système d'éducation un collège de garçons, *Androcée*, et un autre établissement pour les jeunes filles, *Gynécée*. Là, par une éducation physique, morale et intellectuelle appropriée, dont nous laissons de côté les détails techniques pour ne pas augmenter ce travail déjà trop long, on développerait chez l'enfant le culte du beau, du bien et du vrai. On exciterait par des exemples historiques l'enthousiasme, l'amour de la gloire, de la sagesse et de la vertu, et en élevant les enfants dans une atmosphère intellectuelle supérieure on pourrait ainsi vulgariser la mégalantropogénésie. Il est vrai que cet Androcée et ce Gynécée, où les enfants ne seraient placés qu'à l'âge de dix ans, par un décret du chef de l'État, ne devaient être que les maisons d'éducation des descendants des hommes d'un grand talent ou de génie, et dont la procréation serait obtenue par les sélections et les moyens déjà recommandés.

Ainsi qu'en Grèce et même chez les Romains, dans son système pédagogique, il considère la culture des beaux-arts comme une source féconde de la perfectibilité humaine, car l'âme, dit-il, de la matière vivante est la beauté. Dans l'éducation, il faut parler à la fois aux sens, à la pensée, à l'imagination.

A Rome et à Athènes, les spectacles, les temples avec leurs cérémonies, les honneurs du triomphe, les jeux, les fêtes, la danse, la musique éveillaient à la fois dans le cœur et l'esprit les pensées et les sentiments tout en développant le corps. C'est dans le physique de l'homme qu'il faut chercher les éléments de sa perfectibilité morale. Si l'éducation publique reste le plus souvent défectueuse, c'est parce qu'elle n'échauffe pas assez l'imagination, et il n'y a pas d'éducation sans l'exercice des sens.

Enfin, comme couronnement de son système pédagogique, quand ses élèves de l'Androcée et du Gynécée auraient fini leurs études, ils devraient être employés par le gouvernement dans divers services publics, et tous les ans, à la fête de Vendémiaire, on célébrerait des mariages mégalantropo-

génésiques. Les filles seraient dotées par l'État. Les mariages se feraient dans la grande salle de l'Institut, dont tous les membres seraient invités de droit au repas de noce. Le plus jeune poète chanterait l'épithalame. Rien, enfin, ne serait oublié pour donner à cette fête une pompe et un éclat extraordinaires. « Qu'on s'inspire, dit-il, de quelle manière les Grecs l'auraient célébrée s'ils avaient été assez heureux pour connaître la mégalantropogénésie. » Cependant, je crois qu'ils poursuivaient cet idéal, sans créer le mot, dans leurs lois, leurs coutumes, leurs fêtes, leurs jeux, et que Robert le Jeûne, sans s'en douter, loin d'être un précurseur, n'est qu'un adepte fervent, attardé et égaré dans nos temps modernes.

Les auteurs qui ont traité de la collectivité humaine ne l'ont considérée que collectivement. Les sociétés héritent des découvertes et de tous les progrès des siècles écoulés, et ces créateurs des grands hommes veulent perfectionner les individus vivants pour qu'ils éclairent de plus en plus les siècles à venir.

C'est par les découvertes de l'homme de génie que l'homme progresse, et les progrès seront d'autant plus surprenants et rapides que les hommes de génie seront plus nombreux. Pour atteindre ce but, ils prennent l'homme même avant sa conception, car ils choisissent avec soin les éléments qui doivent le former. Ils le suivent dans l'organe qui le conçoit, où il se développe pendant l'incubation maternelle. Après la grossesse, au moment de la naissance, il devient l'objet de leur plus vive sollicitude pour les règles et les soins de l'allaitement. Enfin, cet embryon qu'ils avaient soigné avec tant de ferveur, ils ne l'abandonnent point dans son enfance; ils donnent des préceptes minutieux pour en faire un homme et un grand homme. Par tous les soins de sélection intellectuelle, par l'éducation qu'ils proposent, ils forment des individus de plus en plus perfectibles.

Peut-on assigner un terme à cette perfectibilité humaine dans une longue série de siècles? On peut espérer de recu-

ler ainsi bien loin les bornes de l'intelligence. Pour Robert le Jeune, le génie de l'homme ne connaît aucune limite et l'éducation du genre humain n'est encore que dans son enfance.

Et il termine son ouvrage par cette ambitieuse prosopopée :

« O homme, sache dérouler le grand livre du Créateur. La mégalantropogénésie forme depuis longtemps un nouveau zodiaque dans le ciel. Sa découverte était réservée au dix-neuvième siècle, et le monde social possède enfin l'instrument mécanique de civilisation à l'aide d'une perfectibilité indéfinie inhérente à chaque individu et que je veux encore agrandir en la rendant héréditaire. »

Puis, il ajoute : « O mégalantropogénésie, tu ressembles encore à une aventurière qui vogue sur une mer inconnue; peu d'insulaires t'offrent un asile ignorant les bienfaits que tu leur portes; poursuis toujours ta marche glorieuse, tu auras encore à vaincre hien des obstacles avant d'aborder sur une terre hospitalière; mais enfin ta mission sera reconnue et l'écho de tous les siècles te proclamera la bienfaitrice du genre humain. »

Quel rêve! Près d'un siècle s'est écoulé depuis la publication de son livre et la mégalantropogénésie, « qui devait marcher vers la civilisation de l'univers », est tout à fait inconnue et méconnue. Triste déception humaine. La chose et le fait surtout nous paraissent aujourd'hui fort étranges.

Et cependant, en méditant sur cette question, l'amélioration de l'espèce humaine, non seulement au point de vue du complet développement de l'état physique sous le rapport de la beauté, de l'emploi des forces et de la richesse de l'organisme, mais aussi au point de vue des facultés morales et intellectuelles, ne paraît pas tout d'abord une chimère. Si on développe le corps par des principes d'hygiène régulièrement appliqués et une gymnastique rationnelle, on peut aussi développer l'intelligence, la mémoire, rectifier les penchants, affermir la volonté par l'éducation et l'instruction.

Mais la mégalantropogénésie peut-elle devenir un art

précis, donner des résultats sérieux comme la zootechnie! La sélection qui façonne et améliore incontestablement les espèces a-t-elle de semblables résultats sur l'individu moral et intellectuel?

Sans doute, la transmission des qualités morales par la génération a été souvent affirmée et reconnue; mais on peut lui faire le reproche, comme à certaines femmes, d'être assez infidèle.

Les grands hommes n'ont presque jamais donné le jour à un autre grand homme. Si l'on peut citer dans l'histoire quelques exceptions, Charles Martel, Pépin le Bref et Charlemagne, par exemple, les fils des grands hommes sont en général très inférieurs à leur père. De là même cette locution courante pour désigner un homme médiocre : *C'est un fils.*

Il faudrait d'abord pour procréer des grands hommes, d'après Huarte, Robert le Jeune et Millot, tous ceux qui se sont occupés de la mégalantropogénésie, choisir pour les unions conjugales une femme d'élite. Mais les femmes d'élite sont rares. Nous les voyons, au moins dans les temps modernes, plus clairsemées que les grands hommes. La sélection que l'on recherche ne serait pas toujours facile, et puis a-t-on surtout compté, comme je l'ai déjà dit, avec les difficultés sociales?

Ordinairement, dans les unions conjugales, il existe divers mobiles. Souvent, la passion, l'orgueil et l'intérêt, absolument étrangers et même contraires aux principes de la sélection. Les mariages d'amour autant que les mariages de raison ou d'intérêt ne favorisent guère ces unions conjugales recommandées par la mégalantropogénésie, car les intérêts comme l'amour sont aveugles et ne secondent pas malheureusement, pour le bonheur des conjoints, des unions même assorties au point de vue physique qui donneraient des enfants sains et robustes. Il est peut-être préférable qu'il en soit ainsi pour les facultés morales et intellectuelles. Nous en accusons le hasard; qui sait si ce ne sont pas des desseins providentiels?

La mégalantropogénésie, en se réalisant, pourrait avoir des conséquences graves et dangereuses pour l'état social, en créant une aristocratie de sang, une aristocratie incontestable et d'autant plus puissante et redoutable qu'elle serait basée sur des qualités très sérieuses.

Il vaut mieux pour l'égalité sociale, compatible avec une sage liberté et l'initiative humaine, et non une égalité oppressive et tyrannique dont voudrait nous gratifier certains rêveurs politiques, il vaut mieux les unions du hasard attachées à la roue de la fortune qui élève les uns et abaisse les autres.

Il est préférable, dans l'intérêt des classes inférieures et de l'état social, sans revenir aux temps fabuleux où l'on voyait des rois épouser des bergères, qu'il y ait toujours un stimulant puissant et salutaire de l'aiguillon de la nécessité et de la noble ambition de parvenir; « qu'il puisse naître, comme dit Montaigne, un marmiton d'un duc et un général d'un cordonnier. » D'ailleurs, un fait aussi frappant qu'incontestable, c'est la fréquence de la stérilité des grands hommes et des grands savants.

La haute vie intellectuelle, les préoccupations constantes qu'elle entraîne ne favorise guère le sens génésique; il paraît même y avoir plutôt antagonisme. Je crois donc que nous n'obtiendrons pas encore par les règles mégalantropogénésiques préconisées, non seulement la procréation des grands hommes, mais même, par une sélection spéciale, des aptitudes de l'esprit, ces dynasties ou ces générations de grands physiciens, de grands généraux, d'artistes et de lettrés que nous rencontrons quelquefois et qui restent trop souvent à l'état d'exception.

Le génie surtout est et restera une exception. On l'a toujours considéré ainsi. Il est pour la procréation le résultat du hasard, du hasard peut-être providentiel, et un siècle après le livre de Robert le Jeune sur la mégalantropogénésie, triste fluctuation des thèses et des opinions humaines, on veut le rattacher à une dégénérescence physique et morale.

Césare Lombroso, dans son livre récent de *l'Homme de*

génie, la dernière de ses découvertes et qui n'est pas la plus consolante, en fait un dégénéré, comme les alcooliques, les criminels, les crétins, les sourds-muets. Le génie serait une sorte de psychose dégénérative appartenant à la famille des épilepsies. Il y a, sans doute, des vérités cruelles, mais qu'il faut accepter. C'est en cela que consiste le courage de l'esprit.

Cependant, le célèbre aliéniste italien met trop souvent notre raison à de dures épreuves. Il passe sa vie à découvrir et à rechercher des vérités cruelles. Elles l'ont toujours obsédé. Il a une préférence pour les breuvages amers et les fruits acides; et de deux propositions contradictoires, il choisit toujours celle qui est la plus désobligeante pour le genre humain et la plus propre de rabaisser l'idée que l'homme se fait de sa raison et de son intelligence. Il veut justifier d'une manière éclatante la parole de l'Ecclésiaste : *Vanitas vanitatum et omnia vanitas*. Il nous assure bien, cependant, que sa découverte l'a contristé, ému, révolté, et il hésitait à nous la révéler. L'idée de psychose dégénérative lui était venue souvent à l'esprit, il l'avait toujours repoussée. « Il m'avait été donné, dit-il, de surprendre dans le génie plusieurs des caractères de la dégénérescence qu'on retrouve chez les fous et le signalement de presque toutes les aliénations mentales, si bien que j'acceptais les faits non leurs dernières conséquences.

« Comment, en effet, se défendre d'un sentiment d'horreur à la pensée d'associer aux idiots, aux criminels, tous ceux qui représentent les plus hautes manifestations de l'esprit humain? Mais les faits étaient constants, avérés; il fallait bien, bon gré, mal gré, se rendre à l'évidence. » Et, en réfléchissant, Lombroso a vu que sa théorie avait un côté consolant, qu'elle venait à l'appui du système des compensations qui veut que tout avantage conquis soit une rançon, que tout gain soit compensé d'une perte. « Les reptiles, dit encore Lombroso, ont plus de côtes que nous; les singes, les quadrumanes possèdent un plus grand nombre de muscles et un organe entier, la queue, qui nous manque. C'est seule-

ment en perdant ces avantages que nous avons conquis cette supériorité intellectuelle. »

La perte de la queue, vous ne vous en doutiez pas, serait donc la rançon des hommes de génie.

Il y a aussi, je crois, une autre compensation, en admettant que le génie est une psychose dégénérative pour une foule de gens d'intelligence médiocre ou au-dessous du médiocre. Ils doivent se féliciter de n'avoir même aucun genre de talent; car, toujours selon Lombroso, « l'homme de talent, même sans génie, offre de légères mais réelles anomalies qui donnent lieu à des réactions pathologiques dont on retrouve les traces dans la dégénérescence de ses enfants », et, si le génie est l'effet d'une irritation intermittente et puissante d'un grand cerveau, le talent s'accompagne lui aussi d'une irritation cérébrale à un moindre degré et dans un moindre cerveau. « N'envions pas, dit-il, d'être des hommes de génie, même de talent; ils sont à plaindre plus peut-être qu'à admirer. Le véritable homme équilibré est celui qui travaille de ses mains et qui vit, comme les animaux, pour manger : *Fruges consumere natus.* » N'est-ce pas une consolation pour les humbles d'esprit?

Sans partager tout à fait ces opinions désolantes ou même celles plus atténuées de Moreau (de Tours) pour lequel le génie n'était qu'une névrose, le Dr Toulouse a entrepris récemment une enquête médico-psychologique sur les rapports de la supériorité intellectuelle avec la névropathie.

Au lieu de s'en rapporter à des documents peu exacts et trop exposés à la critique, documents historiques en général, le Dr Toulouse a appliqué à son étude les procédés habituels d'investigation clinique, et il nous a donné une observation médicale complète de M. Zola, le premier et l'unique génie qu'il a distingué jusqu'ici.

La conclusion est que M. Zola est un névropathe, c'est-à-dire un homme dont le système nerveux est douloureux. Mais il ne croit pas que cet état névropathique ait été et soit indispensable à l'exercice des puissantes facultés de M. Zola.

Il nous semble alors que la névropathie n'est pas un caractère pathologique nécessaire des hommes de génie ou de talent; d'ailleurs, le cas de M. Zola n'est qu'un cas isolé, et pour asseoir nos convictions sur ce sujet il faut attendre la suite qu'annonce notre confrère.

La théorie de Lombroso sur l'homme de génie, si désespérante, — malgré ses compensations, — est tout à fait opposée à celle de la mégalantropogénésie.

Mais les théories n'ont pas changé le monde et rien ne fait prévoir que l'avenir doive leur être plus favorable. La procréation humaine, au moins pour la mégalantropogénésie, menace de rester encore longtemps livrée au hasard, comme elle est toujours, malgré les progrès de la science, un grand mystère.

Si nous ne réalisons pas le rêve généreux, les utopies de Huarte, de A. Fée, de Robert le Jeune; si nous ne multiplions pas par notre volonté les hommes de génie, ne nous en plaignons pas. Envisageons avec sérénité l'avenir. Ceux qui surgissent de temps en temps, providentiellement, suffisent avec le labeur incessant et fécond des hommes de talent de plus en plus nombreux pour faire progresser les lettres, les arts et les sciences, développer l'amélioration sociale et intellectuelle basée sur le droit et la justice.

Malgré les croyances philosophiques de Vico et ce qui paraît être, simple illusion, les recommencements de l'histoire, l'humanité avance par une marche lente mais progressive vers une perfectibilité supérieure, peut-être indéfinie.

SUR LA CONSTRUCTION ET L'UTILISATION DES CARTES MAGNÉTIQUES

APPLICATION AU BASSIN DE LA GARONNE

Par M. MATHIAS[1].

MESSIEURS,

Je me suis proposé, d'accord en cela avec M. le Directeur de l'Observatoire de Toulouse, de faire l'étude détaillée du magnétisme terrestre dans la région de Toulouse et de résumer cette étude dans des cartes appropriées. Dans le but de rendre les cartes magnétiques *utilisables pendant le plus long espace de temps possible*, j'ai été logiquement conduit, tout au moins dans le cas des cartes régionales, à changer le mode de représentation employé jusqu'ici.

L'exposé et la discussion des principes suivis dans la construction des cartes magnétiques formera la première partie de ce travail. La communication et la discussion des résultats déjà obtenus dans l'étude de cette région en constituera la seconde partie.

I. — *La construction des cartes magnétiques.*

1. Le champ magnétique terrestre, en un point donné du globe et à un moment donné, est une grandeur géométri-

1. Lu dans les séances des 6 et 13 mai 1897.

que; sa détermination complète exige la connaissance de trois paramètres donnés par trois mesures indépendantes : la *déclinaison*, la *composante horizontale* et l'*inclinaison*, dans le cas des boussoles à mesure absolue directe, la déclinaison, la composante horizontale et la *composante verticale* dans le cas des appareils enregistreurs de M. Mascart.

Les composantes du magnétisme terrestre, à un moment donné, dépendent de la position du point du globe considéré, savoir : de ses coordonnées géographiques, *longitude* et *latitude*, et aussi de l'*altitude*, c'est-à-dire de la distance du point considéré au centre de la terre.

A longitude et latitude constante, l'influence de l'altitude sur le champ magnétique terrestre est à peu près complètement inconnue. Les renseignements très incomplets que l'on a sur cette question portent à penser que l'influence de l'altitude, *pour des points situés à la surface de la terre*, est sensiblement nulle ou tout au moins de l'ordre de grandeur des erreurs d'expériences provenant de l'emploi des meilleures boussoles. Il est infiniment probable, au contraire, que la variation du magnétisme terrestre *en profondeur*, quand on se déplace au-dessous de la surface du globe suivant une verticale, est notable. Mais, à ma connaissance, aucune recherche n'a été faite sur cette question que des difficultés pratiques de toute sorte rendent assez difficilement abordable. Sans désespérer complètement d'avoir un jour à en entretenir l'Académie, je me bornerai à parler aujourd'hui du magnétisme terrestre *de la surface du globe*, lequel, à un moment donné, est complètement déterminé par la longitude et la latitude géographiques.

Comme les éléments magnétiques varient non seulement d'une année à l'autre, d'un jour à l'autre, mais encore à tous les instants, des conventions complémentaires sont nécessaires pour rendre possible la représentation dans un plan d'un phénomène qui dépend, pour le moins, de trois variables indépendantes.

Considérons la variation pendant une journée d'un des

éléments magnétiques d'un lieu donné, la déclinaison par exemple. La moyenne des valeurs de cette quantité aux vingt-quatre heures de la journée fournit la déclinaison moyenne de la journée ou moyenne diurne; la moyenne des moyennes diurnes de tous les jours d'un mois fournit la *moyenne mensuelle,* etc.

Soient les moyennes mensuelles des deux mois consécutifs, décembre et janvier, qui ont le même nombre de jours. La moyenne de ces deux moyennes mensuelles est, par définition, ce que l'on appelle : *la déclinaison au* 1er *janvier.*

2. Cette déclinaison au 1er janvier ne varie que de quantités extrêmement petites si on prend la moyenne générale de deux espaces de temps égaux situés l'un à la fin de décembre, l'autre au commencement de janvier, ou plus exactement situés l'un à la fin d'une année, l'autre au commencement de l'année suivante. Que l'on prenne la moyenne de quatre journées, celles des 30 et 31 décembre, du 1er et du 2 janvier[1], ou celle du mois de décembre et du mois de janvier, on trouve des nombres qui diffèrent de 1 ou 2 dixièmes de minute, c'est-à-dire pratiquement identiques.

Ce que j'ai dit pour la déclinaison peut se répéter pour les autres éléments; en conséquence, on peut dire que le magnétisme terrestre au 1er janvier d'une certaine année est, en un lieu donné, quelque chose de bien défini, la précision de la définition étant plus grande quand on prend la moyenne générale de deux mois d'observations (décembre et janvier) que quand il s'agit de quatre ou six jours (du 29 ou 30 décembre au 3 ou 2 janvier).

Imaginons que l'on connaisse, pour tous les points d'une région, la déclinaison au 1er janvier d'une certaine année; on pourra, sur une carte représentative de la région, joindre par un trait continu tous les points de la surface du sol qui ont une même déclinaison : ces lignes sont les *iso-*

1. Pourvu qu'il n'y ait pas de perturbation des éléments magnétiques pendant ces quatre journées.

gones. On ne trace généralement sur les cartes magnétiques que les isogones correspondant à des valeurs équidistantes de la déclinaison, par exemple de degré en degré ou de 10 en 10′. On construit de la même façon les lignes d'égale composante horizontale et les lignes d'égale inclinaison ou *isoclines*.

Il faut donc au moins trois cartes distinctes pour représenter, au 1er janvier d'une certaine année, la valeur moyenne du magnétisme terrestre en tous les points d'une région.

De pareilles cartes sont assez malaisées à construire parce que les nombreuses mesures absolues qu'elles supposent ne peuvent être faites que dans un espace de temps assez considérable, qui embrasse généralement plusieurs années à cause de la nécessité de n'opérer que pendant la belle saison. Comment de ces déterminations faites à des jours, des heures, des années différentes, déduire la valeur moyenne des éléments magnétiques au 1er janvier d'une même année?

La solution a été, sauf erreur de ma part, donnée par Lamont, le savant directeur de l'Observatoire de Munich, dont les études sur le magnétisme terrestre du sud-ouest de l'Europe sont restées justement célèbres.

Supposons que la déclinaison D d'un lieu X ait été mesurée en temps de calme magnétique[1] à une certaine heure moyenne, cette heure étant l'*heure locale* de l'endroit X. Soit D′ la déclinaison en un certain observatoire magnétique A à la même heure, celle-ci étant évaluée en temps local de l'endroit A; les déclinaisons D et D′ se correspondent, car l'expérience prouve que les courbes fournies par les enregistreurs de localités, même assez éloignées, ont pour ainsi dire des formes identiques, en temps de calme magnétique, si on les rapporte au temps local[2], ce qui paraît montrer

1. Ce qu'il est généralement impossible de savoir au moment de la mesure.

2. Si les formes des courbes magnétiques rapportées au temps local sont sensiblement les mêmes pour deux localités éloignées, l'amplitude des variations est nettement fonction de la latitude géographique des stations considérées.

que la chaleur solaire est la cause principale des variations diurnes du magnétisme terrestre[1].

Si donc les localités A et X ne sont pas tellement distantes que les amplitudes correspondantes des éléments magnétiques soient très différentes, la différence D — D′ est sensiblement indépendante de l'instant du jour où l'on a opéré. Bien plus, l'expérience prouve que cette expression est une fonction assez lente du temps pour qu'en quelques mois la variation en soit insensible et fort inférieure aux erreurs possibles d'observation. On peut donc, le plus souvent, admettre que la valeur de D — D′ est encore la même à la date uniforme à laquelle on rapporte la construction de la carte de la déclinaison, c'est-à-dire au 1er janvier d'une certaine année qui a précédé ou suivi la mesure de D à l'endroit X.

Soit D'_0 la valeur moyenne de la déclinaison à l'observatoire magnétique A pour ce 1er janvier[2], la déclinaison correspondante D_0 de l'endroit X pour cette même date est donnée par

$$(1) \qquad D_0 - D'_0 = D - D'$$

d'où

$$(2) \qquad D_0 = D'_0 + (D - D').$$

La formule (2) permet la construction de la carte magnétique pourvu que l'emploi de la relation (1) soit légitime. C'est de cette façon que les cartes de Lamont ont été construites et qu'on a continué de le faire après lui.

Si les mesures magnétiques ont exigé plusieurs années, quatre ans ou six ans, par exemple, il pourra être commode de construire la carte pour la date du 1er janvier de l'année qui marque le milieu de l'intervalle. Dans un intervalle de trois ans, en effet, la différence D — D′, pour la plupart des

1. En temps de perturbation il n'en est plus de même, car celles-ci sont instantanées et se produisent en tous les endroits à la fois. Elles ne fournissent des courbes superposables, aux différences près de l'amplitude, que si on compte le temps d'une façon identique dans toutes les localités.

2. Obtenue comme il a été dit p. 3.

localités françaises, varie d'une quantité égale ou inférieure à une minute et les observations de la déclinaison en campagne ne comportent pas toujours cette exactitude. Dans ces conditions, on peut, si l'on veut, négliger la variation de D — D'. Si, au contraire, la construction de la carte embrasse un espace de temps de l'ordre de dix années, il y a nécessité de se préoccuper de la variation avec le temps de la différence D — D'.

3. Quand on dresse des cartes magnétiques, on peut se placer à deux points de vue bien différents. Ou bien on a en vue l'exploration du magnétisme du globe entier, la recherche de l'allure générale des lignes isomagnétiques, l'étude de leur déformation sous l'influence de longs intervalles de temps — et cela dans l'espoir que cette allure et cette déformation pourront renseigner sur la cause, c'est-à-dire sur la nature même du magnétisme terrestre. Pour un semblable problème, les bizarreries locales ne sauraient entrer en ligne de compte et les courbes qui représentent l'état magnétique du globe à un instant donné sont des lignes régulières, à faible courbure. Dans ces conditions, elles peuvent être fort espacées et ne correspondre qu'à des valeurs très distantes des éléments magnétiques. Il est bien clair que de semblables cartes sont tout à fait impropres à donner un renseignement exact sur le magnétisme d'un *point donné* du globe.

Si l'on désire, au contraire, qu'une carte magnétique fournisse des renseignements précis sur une région, puisse *servir* en un mot, il faut absolument se borner à dresser des *cartes locales* reflétant fidèlement la manière d'être du magnétisme en *tous* les points de la carte. Il n'y a dès lors aucune raison pour que les lignes isomagnétiques aient réellement cette allure régulière qu'on leur voit affecter sur les cartes. A ce point de vue, l'étude détaillée du bassin de Paris par M. Moureaux, en 1890, a été une véritable révélation. C'est avec une réelle stupéfaction que l'on vit, dans une région où les roches superficielles sont notoirement dénuées de tout élément magnétique, les lignes isomagnétiques prendre des formes bizarrement contournées. Il est infiniment

probable que c'est là un phénomène tout à fait général[1], et si l'on ne s'est pas aperçu plus tôt de la complication des lignes isomagnétiques, cela tient uniquement à deux causes : à ce que les mesures anciennes n'étaient pas assez précises et à ce que les réseaux de mesures étaient à mailles beaucoup trop larges.

Actuellement, les boussoles permettent, dans tous les pays civilisés, des mesures également précises, ce qui écarte le premier reproche. Tout au plus peut-on remarquer, en dehors de tout chauvinisme scientifique, qu'avec les admirables boussoles dont Brünner, mort récemment, a doté la science et qui allient la plus grande précision à une merveilleuse légèreté, la France peut, en matière de magnétisme terrestre, soutenir avantageusement la comparaison avec les autres nations de l'Europe. Mais la seconde critique demeure, les anciennes mesures magnétiques étant trop espacées à la surface du globe pour permettre de dresser des cartes locales précises.

4. Prenons une carte magnétique quelconque tracée avec le plus grand soin : cette carte n'existe que *dans le passé* et pour la date *idéale* à laquelle on a ramené les éléments magnétiques qui y figurent. A vrai dire, il est difficile de demander à une carte magnétique de nous renseigner sur ce qui se passera *dans l'avenir* considéré par rapport au temps présent. On ne peut avoir la prétention, dans ce cas, que d'avoir des renseignements *probables* ne devant s'écarter que peu de la vérité. Mais si nous ne pouvons savoir que grossièrement l'avenir en fait de magnétisme terrestre, il est permis de demander à une carte magnétique de nous renseigner *exactement* sur la valeur qu'avait tel élément magnétique en tel point de la carte, à tel jour, à telle heure, telle

1. En dehors de la grande anomalie du bassin de Paris, M. Moureaux a constaté l'existence d'anomalies de moindre étendue, notamment au voisinage de La Châtre (Indre), en certains points des Vosges et surtout dans le terrain granitique de la Bretagne. — L'anomalie du plateau central, provenant de son origine volcanique, est très anciennement connue.

minute, ce jour appartenant à un *passé* postérieur ou légèrement antérieur à la date de la carte. Les cartes magnétiques que l'on a construites jusqu'ici peuvent résoudre, comme nous le verrons plus loin, ce problème pratique avec une approximation généralement suffisante.

Pour être juste, il faut rendre hommage aux efforts qu'a tentés M. Moureaux en essayant de vulgariser l'emploi des cartes magnétiques de la France insérées depuis quelques années dans l'*Annuaire du Bureau des longitudes* et qui se rapportent au 1er janvier 1885. Supposons que l'on ait besoin de connaître la déclinaison en un lieu quelconque, à une date et à une heure déterminées, cette date étant postérieure à celle de la carte. La règle donnée par M. Moureaux est la suivante : on commencera par chercher la position du lieu, supposé connu, sur la carte de la déclinaison et l'on en déduira la déclinaison en ce point pour le 1er janvier 1885. On corrigera ensuite ce premier résultat de la variation séculaire et de la variation diurne. La *variation séculaire* de la déclinaison étant actuellement comprise entre $-5'$ et $-6'$, en France, la correction de la variation séculaire est considérée comme proportionnelle au temps écoulé entre le 1er janvier 1885 et le jour où l'on veut la déclinaison, ce temps étant exprimé en années et fraction d'année. Le coefficient par lequel il faut multiplier ce temps est voisin de $-6'$ pour le nord de la France, de $-5'$ pour les environs de Perpignan; pour les points intermédiaires, on admet que la variation du coefficient est proportionnelle à celle de la latitude géographique[1].

On tient compte de la *variation diurne* au moyen d'une table qui donne en minutes, pour tous les mois de l'année, la différence algébrique qui existe entre la moyenne diurne de la déclinaison et la déclinaison vraie à six heures, huit heures, dix heures du matin, midi, deux heures, quatre

1. Au moyen des *Annuaires* des différentes années, on peut connaître exactement la variation séculaire de la déclinaison pour les observatoires du Parc Saint-Maur et de Perpignan, ainsi que les latitudes correspondantes.

heures, six heures du soir. La somme algébrique de la déclinaison du lieu au 1er janvier 1885, de la variation séculaire et de la variation diurne fournit, d'après M. Moureaux, la déclinaison cherchée, à quelques minutes près[1].

Si le point considéré est une préfecture ou une sous-préfecture, M. Moureaux simplifie la besogne en publiant dans l'*Annuaire du Bureau des longitudes* de chaque année, depuis 1893, un tableau des valeurs absolues des éléments magnétiques de ces chefs-lieux pour le 1er janvier de la date de l'*Annuaire*. Les déclinaisons, comme aussi les deux autres éléments, sont obtenues de deux façons : soit par des mesures directes ramenées au 1er janvier de l'année suivante et diminuées de 5 à 6′ tous les ans[2] de façon à donner toujours la déclinaison au 1er janvier de la date de l'*Annuaire*, soit *en interpolant* la carte magnétique de la France dressée pour le 1er janvier 1885 et diminuant la déclinaison de 5 à 6′ tous les ans. Ces nombres, présentant moins de garantie que les premiers, sont indiqués par des astérisques. Dans l'*Annuaire* de 1897, ils sont peu nombreux et ne se rapportent guère qu'à des sous-préfectures qui ne sont pas desservies par le chemin de fer. Il est probable que des déterminations complémentaires combleront ces lacunes.

Toutes les fois qu'un nombre marqué d'un astérisque disparaît, l'*Annuaire* suivant le remplaçant par un nombre directement observé, on constate une différence appréciable entre ce dernier nombre et celui de l'*Annuaire* précédent corrigé de la variation annuelle. Dans quelques cas, cette différence est considérable et montre avec la dernière évidence que *les interpolations les plus légitimes en apparence sont dangereuses en matière de magnétisme terres-*

1. Voir les *Annuaires du Bureau des longitudes* depuis 1893.

2. Soit une localité X *voisine* du Parc Saint-Maur, on procède en retranchant de sa déclinaison au 1er janvier 1885 la *variation totale* observée au Parc Saint-Maur entre le 1er janvier 1885 et le 1er janvier de l'année que l'on considère.

Si la localité est notablement éloignée du Parc, on admet que la *variation totale* de sa déclinaison, comparée à celles du Parc et de Perpignan, varie proportionnellement à la latitude géographique.

tre. Ainsi, pour Mauriac, sous-préfecture du Cantal, au 1er janvier 1895, la différence entre les éléments observés et les éléments à astérisque du 1er janvier 1894 ramenés à 1895 est de :

— 29′ pour la déclinaison,
+ 21′ pour l'inclinaison,
— 0,003 pour la composante horizontale.

Je me hâte de dire que de pareilles différences sont rares et qu'on peut invoquer pour expliquer celles-ci la présence de Mauriac sur le plateau central, masse volcanique fortement magnétique. Toutefois, ma conclusion en ce qui concerne le danger de l'interpolation subsiste, car, à Lavaur, où les couches superficielles du sol ne sont pas magnétiques, la différence entre la déclinaison observée ramenée au 1er janvier 1896 et la déclinaison à la même époque obtenue par interpolation est de huit minutes, les deux autres éléments magnétiques présentant d'ailleurs des différences presque nulles. Il est inutile de multiplier davantage les exemples.

Même en tenant compte du danger de l'interpolation (dans les régions où les couches superficielles du sol ne sont pas magnétiques, l'erreur peut être diminuée par la multiplication des stations de mesures), l'erreur commise en calculant, comme il a été indiqué, la déclinaison d'un endroit X à une heure donnée d'un certain jour est bien inférieure aux erreurs commises dans les levés de plans faits à la boussole.

Toutefois, la correction de la *variation diurne* (voir p. 8) au moyen du tableau dressé par M. Moureaux a l'inconvénient de ne pas s'appliquer lorsque, en dehors de toute perturbation proprement dite, la marche diurne de la déclinaison n'est pas *normale*, la déclinaison allant, par exemple, toujours en croissant ou toujours en décroissant. Si l'on veut avoir la déclinaison de l'endroit X dans ce cas, à telle heure, telle minute que l'on veut, de la nuit ou du jour, *il*

faut nécessairement s'adresser à l'Observatoire magnétique du Parc Saint-Maur et à celui de Perpignan pour avoir la déclinaison magnétique en ces points aux heures locales qui correspondent à l'heure de l'endroit X. Les différences entre ces déclinaisons et celles des mêmes observatoires au 1er janvier de l'année marquée sur la carte magnétique à laquelle on se rapporte donnent les *variations totales* du Parc et de Perpignan. Celle de l'endroit X se calcule alors, au moyen des latitudes, par la règle de moyenne déjà indiquée, et, en ajoutant cette *variation totale* à la déclinaison de X lue sur la carte magnétique [1], on aura la déclinaison cherchée. On procéderait de la même façon pour les deux autres éléments.

5. — Ce qui précède montre comment, sans commettre d'erreurs notables, on peut utiliser une carte magnétique donnée un certain nombre d'années après sa publication. La manière de faire qui vient d'être exposée présente cependant quelques inconvénients sur lesquels il convient d'insister,

En premier lieu, il n'est nullement démontré que la variation *séculaire* ou *totale* d'un endroit X soit une fonction *linéaire* de sa latitude géographique et par suite puisse se calculer par une règle de moyenne connaissant les variations séculaires ou totales correspondantes du Parc Saint-Maur et de Perpignan. L'obliquité des méridiens magnétiques par rapport aux méridiens géographiques permet d'affirmer, au contraire, que la règle précédente n'est pas rigoureuse; d'autre part, il est possible que la nature des couches profondes du sol influe sur la variation séculaire des éléments magnétiques de la surface. Il suit de là qu'il serait imprudent d'étendre à toute la France, pendant un trop grand nombre d'années, l'application de cette règle qui paraît au contraire très naturelle lorsqu'il s'agit d'une

1. Sous ce rapport, les cartes magnétiques de l'*Annuaire du Bureau des longitudes* sont d'un trop petit format, et il est préférable de consulter les cartes magnétiques de la France, à grande échelle, conservées par M. Moureaux à l'Observatoire du Parc Saint-Maur.

petite région dans laquelle la composition de la croûte terrestre varie peu.

On peut éviter cette objection à la condition expresse de *faire périodiquement, dans toute l'étendue de la carte magnétique considérée, à des intervalles de temps convenablement éloignés et en des points convenablement choisis, des déterminations absolues des éléments magnétiques*, de façon à avoir la variation séculaire *en fonction du temps et des coordonnées géographiques.*

En ce qui concerne la carte magnétique de la France, qui vient d'être dressée avec tant de soins par M. Moureaux, il serait très simple et fort peu coûteux de mettre en pratique l'idée qui vient d'être émise. Il suffirait pour cela qu'une entente se fît entre l'Observatoire magnétique du Parc Saint-Maur et les observatoires français possédant des boussoles de précision, de voyage ou autres. La France serait, par exemple, partagée en 6 régions d'égale étendue, et l'étude de chacune de ces régions serait dévolue à un observatoire. Dans chaque région on choisirait 25 stations déjà étudiées par M. Moureaux et assujetties à la seule condition que les 150 points ainsi obtenus fussent répartis uniformément sur toute la surface de la France. Chaque année, à la belle saison, les observatoires seraient tenus de faire des mesures précises[1] des 3 éléments magnétiques en 5 points de la région qui leur correspond, de façon que le cycle total fût parcouru dans l'espace de 5 années. De 5 ans en 5 ans on publierait officiellement la variation totale des différents éléments magnétiques pour les 150 stations françaises, et la discussion des résultats montrerait à coup sûr si la variation totale (dans un espace de temps donné) peut se représenter par une fonction continue des coordonnées géographiques ou si la nature du sol amène des discontinuités.

1. Pour augmenter la précision des observations, on ferait, par exemple, quatre observations complètes des 3 éléments dans chaque station. L'observateur exécuterait, en temps de calme magnétique bien entendu, pendant deux jours consécutifs, une série complète de mesures le matin et une le soir.

On verrait aussi, au bout de quelque temps, s'il y a lieu de réduire ou d'augmenter le nombre des stations étudiées tous les ans[1].

En opérant ainsi, on conserverait à la carte magnétique de la France la précision qu'elle avait lors de sa publication; mais cette conservation, pour ainsi dire indéfinie, n'irait pas sans quelques inconvénients : 1° elle entraînerait, avec le temps, des corrections de plus en plus considérables; 2° elle empêcherait le perfectionnement de la carte, en supposant que le réseau primitif des mesures ait été agrandi et qu'un remaniement des lignes isomagnétiques fût devenu nécessaire.

Il faudra donc, de temps en temps, dresser de nouvelles cartes magnétiques de la France, toujours de plus en plus précises. Or, toute précision à part, ces cartes seront, pour la déclinaison en particulier, très différentes des cartes actuelles à cause de la grandeur de la variation séculaire de cet élément[2]. Il serait désirable d'avoir une représentation beaucoup moins variable du magnétisme terrestre. Supposons, en effet, qu'on arrive à une représentation telle que, pendant un grand nombre d'années, on puisse négliger le déplacement des lignes de la carte; dans ces conditions, toutes les déterminations nouvelles des éléments magnétiques faites pendant cet intervalle de temps *pourront être reportées directement sur la carte* et servir à contrôler l'exactitude des lignes tracées ou à les modifier si elles sont légèrement inexactes. Ce serait là un grand avantage dont ne jouissent pas les cartes magnétiques actuelles.

1. Ce qui précède montre que, pour la connaissance de plus en plus parfaite du magnétisme terrestre en France, il faut multiplier les stations de mesures et non les observations magnétiques, ceux du Parc-Saint-Maur et de Perpignan suffisant à tous les besoins. On verra plus loin que, pour les cartes des régions peu étendues, un seul observatoire suffit.

2. A notre époque, en dix ans, les déclinaisons de tous les points de la France varient d'environ un degré, les inclinaisons de 10 à 15 minutes, les composantes horizontales d'environ 3 unités du 4e ordre.

On obtient, pour la déclinaison, une solution très satisfaisante du problème en représentant sur la carte magnétique non pas les lieux des points d'égale déclinaison D (au 1er janvier de la date de la carte), mais les lieux d'égale différence D — D′ entre la déclinaison D de l'endroit X au 1er janvier et la déclinaison correspondante D′ de l'observatoire magnétique A. Soit X = Toulouse et A = Parc-Saint-Maur; d'après toutes les mesures, anciennes ou récentes, faites à Toulouse, la différence D — D′ ne varierait par année que de — 0′,25[1], alors que la déclinaison varie d'environ — 5′. Le déplacement des nouvelles lignes isomagnétiques, dans la région de Toulouse, est donc *vingt fois* plus lent que celui des isogones ordinaires. La composante horizontale et l'inclinaison variant beaucoup moins vite que la déclinaison, le bénéfice du nouveau mode de représentation est moindre pour ces deux éléments; mais il reste hors de doute qu'il est préférable de l'employer à la place de l'ancien, d'autant que tout ce qui a été dit pour les variations séculaires des éléments magnétiques s'applique sans difficulté aux différences D — D′, H — H′, I — I′[2].

Je me propose de faire ainsi dans les futures cartes magnétiques de la région de Toulouse. Prenons, à titre d'exemple, la future carte de l'inclinaison magnétique, supposée dressée pour le 1er janvier de l'année 1900. Cette carte ne renfermera pas les lignes d'égale inclinaison, mais d'égale différence entre l'inclinaison au 1er janvier 1900 d'un point considéré et l'inclinaison correspondante à l'Observatoire de Toulouse[3]. Sur la carte sera indiquée la loi de variation avec le temps de cette différence, qui est une fonction extrêmement lente du temps et est presque indépendante des coordonnées géographiques dans une région peu éten-

1. L'origine de ce nombre sera donnée dans un travail ultérieur.

2. Dont les variations séculaires sont les différences des variations séculaires de D, H, I à l'endroit X et des variations séculaires de D′, H′, I′ à l'observatoire magnétique A.

3. On pourrait rapporter les mesures à l'Observatoire du Parc Saint-Maur ou à tout autre observatoire magnétique de France.

due comme celle des cartes que je me propose de construire. Dans tout le sud-ouest de la France, de Bordeaux à Perpignan, de Hendaye à Toulouse, de Périgueux et d'Agen à Bagnères-de-Bigorre, la variation annuelle de la différence (I — I′), pour une localité X et l'observation magnétique du Parc Saint-Maur, est comprise entre — 0′,3 et — 0′,5, c'est-à-dire qu'elle est en moyenne de — 0′,4 dans la région, l'incertitude de la variation annuelle étant inférieure ou égale à 0′,1. Pour avoir les éléments d'un point de la carte à un moment donné *passé*, on devra demander à l'Observatoire de Toulouse la valeur de l'inclinaison magnétique au moment précis considéré[1]. Cette valeur, ajoutée au nombre algébrique fourni par la carte pour l'endroit X et au produit de — 0′,4 par le temps, exprimé en années, compris entre la date de la carte et le moment considéré, fournira l'inclinaison cherchée.

Les avantages de ce mode de représentation sont ceux que la discussion précédente a mis en évidence.

Les trois termes de l'addition qui donne l'élément cherché sont bien connus : la lecture faite sur la carte a la précision des mesures directes (le danger de l'interpolation étant très faible dans une carte régionale très détaillée); l'inclinaison fournie par l'observatoire central d'après les données de l'enregistrement photographique ne donne pas d'erreur sensible; enfin, l'incertitude sur la variation séculaire de la différence (I — I′) atteint au plus 1′ en dix années. La carte de l'inclinaison pourra donc servir pendant un temps assez long sans autres modifications. Les cartes des autres éléments magnétiques donneraient lieu évidemment à des remarques analogues.

La détermination périodique des éléments magnétiques de certains points de la région de Toulouse permettrait à l'Observatoire de publier, tous les cinq ans par exemple, des formules de plus en plus précises pour la variation

1. Ou, plus exactement, à l'heure locale de Toulouse qui est égale à l'heure locale de l'endroit X.

séculaire des différences de leurs éléments et de ceux de Toulouse; en sorte que la précision irait en augmentant constamment.

Le seul inconvénient, qui est commun à tous les procédés d'utilisation des cartes magnétiques, est la nécessité absolue de recourir à l'Observatoire magnétique auquel se rapporte la construction de la carte pour avoir le principal terme de l'élément désiré.

Il est bien entendu, comme M. Moureaux le fait lui-même remarquer, que les calculs qui précèdent ne sauraient avoir de sens en un jour de perturbation magnétique. Or, l'Observatoire seul peut dire s'il y a eu perturbation au moment auquel se rapportent les éléments magnétiques, ce qui montre, après coup, que la nécessité d'avoir à lui écrire est une nécessité de fait inséparable, pour ainsi dire, de la précision à laquelle on veut arriver dans la connaissance des éléments magnétiques d'un lieu, et non un inconvénient gratuit du système de cartes que je préconise.

II. — *Application à la région de Toulouse.*

1. Après avoir organisé le service de la mesure absolue des éléments magnétiques à l'Observatoire, j'ai eu tout naturellement l'idée d'entourer Toulouse d'une ceinture de déterminations. Les premières stations visitées furent prises à peu près à égale distance de Toulouse sur les lignes de chemin de fer qui aboutissent à cette ville. Montastruc-la-Conseillère, Grisolles, l'Isle-Jourdain, Carbonne étant situées dans des terrains d'alluvion, essentiellement non magnétiques, je m'attendais à trouver une répartition régulière du magnétisme terrestre. Les résultats trouvés furent communiqués à l'Observatoire du Parc Saint-Maur pour obtenir les éléments correspondants de cette station et permettre de comparer les nombres obtenus à ceux fournis par la carte magnétique générale de la France dressée par M. Moureaux.

Les résultats donnés par Montastruc, l'Isle-Jourdain et Carbonne furent trouvés réguliers; par contre, la décli-

naison de Grisolles était en discordance complète avec celle qu'avait trouvée M. Moureaux à Montauban. Le même observateur trouvait pour Castelsarrasin et Moissac, par rapport à la répartition normale de la déclinaison, des différences hors de proportion avec les erreurs possibles d'observations et qui n'étaient pas toutes de même signe! Nous arrivâmes à cette conclusion qu'il était possible qu'on fût en présence d'une anomalie, et qu'il y avait lieu de vérifier les mesures de déclinaisons faites à Montauban et d'une manière générale dans le Tarn-et-Garonne. Les mesures que j'ai effectuées pendant l'année scolaire 1894-95 dans une dizaine de localités de cette région confirmèrent entièrement l'existence d'une anomalie. Le nombre des stations (quarante environ) visitées en 1895-96 permit de se faire une idée très approchée de la répartition des éléments magnétiques dans le pays toulousain. Ce sont ces résultats que je vais avoir l'honneur de présenter à l'Académie.

2. Dans toutes les stations visitées jusqu'ici, sauf quelques rares exceptions, les trois éléments magnétiques ont été observés. Je me suis conformé, sous ce rapport, à toutes les prescriptions formulées par M. Moureaux, soit dans le Mémoire des *Annales de chimie et de physique*[1] relatif à la construction des cartes magnétiques, soit dans ses nombreux Mémoires des *Annales du Bureau central météorologique*, consacrés spécialement à la carte magnétique générale de la France.

A son exemple, j'ai effectué les mesures à l'aide de deux boussoles de voyage construites par Brünner; les admirables instruments qui m'ont servi appartiennent au laboratoire de physique de l'École normale supérieure et ont été très obligeamment prêtés par MM. Violle et Brillouin.

J'ai été assisté dans mes mesures par M. Fitte, préparateur à la Faculté des sciences de Toulouse, mon assistant à l'Observatoire et mon élève. Excellent observateur, j'ai pu, tandis que je me réservais les observations faites avec le théodolite-boussole (déclinaison et composante horizontale),

1. Th. Moureaux, *Ann. de ch. et phys.* [6], t. XX, p. 1; 1890.

lui confier la boussole d'inclinaison de voyage dont le maniement si délicat lui était devenu tout à fait familier. Toutes les mesures d'inclinaison faites en voyage, sauf une, lui sont dues; la concordance des nombres fournis par les deux aiguilles d'inclinaison est un sûr garant de la bonté de ses observations. Nous nous servions mutuellement d'assistant et tenions alternativement le carnet, en sorte que l'observateur ne pouvait suivre des yeux l'allure des chiffres qu'il trouvait dans le cours d'une observation. J'ai toujours tenu à prendre des précautions contre l'espèce d'auto-suggestion qui se produit toujours quand on observe et qu'on prévoit ou cherche à vérifier un certain résultat. Les mesures à deux ont d'autres avantages; outre la diminution considérable de la fatigue, qui est à craindre lorsqu'on fait des campagnes de plusieurs semaines à deux stations par jour, on n'a plus guère à craindre d'oublis dans les observations[1].

Dans les premiers temps, nous ne faisions qu'une station par jour; avec l'habitude, nous avons pu, dans le même délai, déterminer les trois éléments magnétiques de deux localités, à la seule condition d'avoir une voiture à notre disposition. N'étant pas pressés par le temps, comme cela arrive quand on dépend du chemin de fer, les points où les mesures étaient prises étaient choisis avec le plus grand soin, de façon à éviter la présence de masses de fer, et l'on pouvait opérer en toute sécurité.

La fatigue survenant nécessairement au bout d'un nombre suffisant de jours, j'ai trouvé intérêt à faire, dans le cours de la belle saison (de mai en août par exemple), plusieurs expéditions partielles de une à deux semaines chacune séparées par des repos[2]. Ce sont les conditions que j'ai trouvé les plus favorables pour l'exécution du plan que j'avais en vue.

1. Ce que l'on peut aussi éviter, comme le fait M. Moureaux, qui voyage seul, par l'emploi de carnets imprimés contenant, tout préparé, le cadre des opérations à effectuer.

2. Lorsqu'on est fatigué, la précision des observations diminue beaucoup, et on ne sait plus sur quelle approximation compter. Dans ce cas, il vaut mieux cesser les observations.

3. — Avant de passer à la construction des cartes provisoires, il est important de remarquer que la précision de celles-ci doit être dans un rapport donné avec celle des expériences. Si l'échelle des cartes est trop grande, les lignes isomagnétiques sont trop espacées, leur position exacte est incertaine et la précision du tracé tout à fait illusoire. Si l'échelle est trop petite, les lignes isomagnétiques sont bien définies en position, mais trop resserrées. Il faut en mettre moins et la précision de la carte est diminuée. Il faut donc choisir une échelle convenable, ni trop grande ni trop petite. J'ai adopté celle du $\frac{1}{400000}$[1], dans laquelle 1 kilomètre est représenté par $2^{mm}5$, et j'ai limité la carte aux méridiens 0°-2° de longitude ouest et aux parallèles de $43^{o}15'$ et $44^{o}15'$. Dans ces conditions, sept localités dont les éléments magnétiques avaient été déterminés ont été supprimées[2]. Il reste dans l'étendue de la carte environ quarante-deux localités visitées par M. Fitte et moi et dix-huit localités visitées par M. Moureaux dans ces dernières années, soit en tout soixante points dans un rectangle de $0^{m}40$ de longueur sur un peu moins de $0^{m}28$ de hauteur. Les mesures préliminaires embrassant un espace de deux années, il n'y avait pas lieu, comme je l'ai montré dans la première partie de ce travail, de tenir compte de la variation des différences des éléments magnétiques de la région et des éléments correspondants du Parc Saint Maur.

Pour construire les cartes, on relève sur diverses feuilles de papier à décalque les localités de la carte géographique délimitant la région étudiée; chaque endroit est marqué par un point à côté duquel on met ou non la désignation de la localité. Au point de vue géométrique, ce *point* est toujours le *repère trigonométrique* qui a servi à relever la

1. Obtenue par la réduction au quart de la carte du Ministère de l'Intérieur.

2. Ce sont : Riscle (Gers), Vidouze et Lannemezan (Hautes-Pyrénées), Saint-Girons (Ariège), Montréjeau, Cazères et Montesquieu-Volvestre (Haute-Garonne).

position exacte du pays lorsqu'on a exécuté la carte de la France[1].

Soit à tracer les *isogones*, par exemple. On écrit à côté de chaque localité X, en chiffres de couleur (rouges s'il s'agit de nos observations, bleus s'il s'agit des observations de M. Moureaux), la valeur de la différence D — D′, D et D′ étant, comme toujours, les déclinaisons correspondantes de l'endroit X et de l'observatoire A (Parc Saint-Maur). Si la mesure de D a été faite à une distance, appréciable sur la carte, du repère trigonométrique de l'endroit X, on marque sur la carte le point exact auquel se rapporte la différence D — D′. Cela fait, on cherche à tracer, au moyen de courbes continues, les lieux des points pour lesquels D — D′ est constant, en donnant à la constante des valeurs sensiblement équidistantes (quelques minutes).

Isogones. — Dans une carte d'échelle très réduite, comme les cartes magnétiques de la France dressées par M. Moureaux et contenues dans l'*Annuaire du Bureau des Longitudes*, les isogones apparaissent comme des lignes très régulières, à très faible courbure, coupant les méridiens géographiques sous un angle de quelques degrés, la partie nord de l'isogone étant à l'est du méridien coupé. Il n'en est nullement ainsi dans la carte que j'ai l'honneur de faire passer sous les yeux de l'Académie. Les isogones dont les constantes sont comprises entre les valeurs — 4′ et — 28′ paraissent former un faisceau; elles se resserrent au maximum suivant une ligne passant par Solomiac, Escazeaux, Comberouger et Labastide-Saint-Pierre. Dans cette direction, sur une longueur de 22 kilomètres ($55^{mm}8$ sur la carte), la variation de la déclinaison atteint 24 minutes, alors qu'entre Toulouse et Auch, dont la distance à vol d'oiseau est voisine de $68^{km}5$, la variation de cet élément n'est que de 21′.6!

De part et d'autre de ce faisceau d'isogones, il est difficile de préciser avec quelque chance d'exactitude la forme des courbes. On peut seulement affirmer qu'elles ne sont pas

1. Dans la carte de l'État-major, comme dans celle du Ministère de l'Intérieur, ce point est défini comme le centre d'un petit cercle.

beaucoup plus régulières que les premières, car les mesures faites par M. Moureaux à Nérac et à Condom sont difficilement conciliables avec une forme simple des isogones; d'autre part, à l'est de la carte, les déclinaisons de Lavaur et de Montastruc sont discordantes, et celle de Castelnaudary exige absolument que les isogones s'infléchissent fortement vers l'est. L'incertitude, à l'est et à l'ouest du faisceau primitif, provient simplement du petit nombre de déterminations faites dans le Tarn, d'une part, dans le Gers, de l'autre.

Ce qui est particulièrement intéressant, c'est qu'il est deux régions de la carte où mes déterminations personnelles sont assez rapprochées et où les mesures sont en discordance complète avec celles des régions voisines.

La première est la partie du Tarn-et-Garonne où se trouvent Moissac, Castelsarrasin, Saint-Nicolas-de-la-Grave, Castelmayran, et qui est située entre les isogones de —9′ et de —12′. Les valeurs —5′.75, —7′.05, —8′ trouvées par M. Moureaux et moi, si elles sont confirmées par des déterminations ultérieures, ne peuvent s'expliquer dans l'hypothèse d'une distribution continue de la déclinaison que par l'existence de courbes fermées aboutissant, au voisinage de Saint-Nicolas-de-la-Grave, à un *maximum relatif de la déclinaison en un point.*

La seconde région anormale est plus étendue que la précédente, selon toute apparence. Elle comprendrait : Montauban*, Bressols, Labastide-Saint-Pierre, Villebrumier, Villemur, etc. Là encore, la présence de constantes telles que —10′.35, —17′, etc., entre les isogones de —28′ et celle de —32′ exige, avec les mêmes réserves que plus

* Il semble qu'il y ait une anomalie singulière aux portes mêmes de Montauban. La déclinaison prise à Beausoleil et près de la gare de Montauban, au sud du champ de manœuvres de la cavalerie, varie de 12′ environ. Le fait a été vérifiée par M. Moureaux et par moi. La déclinaison prise une autre fois dans la région de la gare, mais plus loin de cet établissement pour diminuer l'action des masses de fer qu'elle renferme, n'a plus donné qu'une différence de 6′. La question est à reprendre.

haut, la présence de courbes fermées et l'existence d'un ou de plusieurs maxima relatifs de la déclinaison.

L'étude approfondie de ces régions si curieuses exigera évidemment des mesures extrêmement nombreuses de la déclinaison et particulièrement délicates si l'on remarque qu'à Moissac, par exemple, M. Moureaux a trouvé une première fois — 25′.8 pour la différence Moissac-Parc, alors qu'un an après il trouvait en un autre point de cette localité — 16′.9, nombre suffisamment d'accord avec le nombre — 14′.0 que j'avais moi-même trouvé postérieurement à sa première mesure. Dans la même région troublée, à Castelsarrasin, M. Moureaux a éprouvé, bien qu'à un degré moindre, de semblables difficultés pour la détermination précise de la déclinaison.

Je terminerai ce qui est relatif aux isogones en indiquant que l'erreur commise sur la déclinaison, dans une mesure en campagne, peut s'élever facilement à 1′ ou même à 1′.5.

Composante horizontale. — J'ai fait pour la distribution de la composante horizontale ce que j'avais fait pour la déclinaison. Les valeurs de la différence H — H′ (H′ se rapportant au parc Saint-Maur) étant ici toutes positives sont exprimées en unités du *cinquième* ordre décimal, le signe + étant sous entendu. L'erreur probable des observations peut s'élever à 10 ou même 20 unités du cinquième ordre, très rarement au-dessus. Les courbes tracées correspondent à des valeurs de H — H′ sensiblement équidistantes de 30 ou 40 unités du dernier ordre. Ces lignes sont incomparablement plus régulières que les isogones ; elles sont à très faible courbure en général et à peine inclinées sur les parallèles de l'ouest-ouest-sud à l'est-est-nord. Visiblement, à mesure que la latitude diminue, les lignes de la carte tendent vers les parallèles géographiques, comme le montre la ligne H — H′ = + 2360 qui passe par Carbonne et Castelnaudary.

Cependant, la régularité des lignes d'égale composante horizontale est loin d'être parfaite, surtout dans la région comprise entre les constantes 2010 et 2040. Les lignes 2070 et 2100 paraissent fortement tordues dans le voisinage de

Gimont, Sainte-Marie, Mauvezin, Cologne, Cox, Cadours. En particulier, ces deux dernières villes donnent, la première une valeur beaucoup trop faible, la seconde une valeur beaucoup trop grande. De Cox à Cadours, la distance à vol d'oiseau n'est que de 4 kilomètres, et cependant la composante horizontale varie de 121 unités du cinquième ordre quand on passe de l'une à l'autre, ce qui est absolument hors de proportion avec les erreurs d'observation.

Une autre anomalie digne d'intérêt est présentée par Verdun-sur-Garonne, pour laquelle la carte indique la constante 2060, tandis que l'observation donne 2014. Si l'on remarque que l'anomalie de la déclinaison est énorme à Verdun, on en concluera avec certitude que l'anomalie existe bien et ne saurait être attribuée à des erreurs fortuites.

On peut signaler d'autres anomalies du même ordre. A Solomiac, pour lequel l'observation donne 1996, la carte indique 2053 environ, soit une différence de 57 unités du dernier ordre. A Montech, on lit 2028 et l'expérience donne 1991, soit une différence de 37 unités. A Lavaur, la carte donne 2165 et M. Moureaux trouve 2134; d'où une différence de 31 unités, ce qui est à la limite des erreurs d'observation. Tournecoupe fournit une différence analogue.

Inclinaison. — Les résultats les plus curieux, sans contredit, sont fournis par l'inclinaison dont la variation, dans l'étendue de la carte, dépasse légèrement un degré et pour laquelle les mesures sont les plus nombreuses de toutes. On peut dire que, pour cet élément, l'anomalie est partout; mais elle est surtout localisée vers le milieu du quadrilatère qui a pour sommets Auch, Toulouse, Agen et Caussade. Entre les isoclines de $-3^{\circ}30'$ et de $-40^{\circ}0'$, la forme des courbes est, sans nul doute, extraordinairement compliquée. Les faits saillants sont les suivants :

1° Les isoclines comprises entre $-3^{\circ}32'$ et $3^{\circ}54'$ paraissent s'étrangler dans un très petit espace dans la région de Solomiac, Mauvezin et Cologne. Quand on se déplace de 8 kilomètres sur une ligne qui va de Homps à Sirac, en passant par Saint-Georges, l'inclinaison varie de 22 minutes !

2° Les isoclines de $-3°48'$ et de $-3°50'$, si rapprochées au voisinage de Mauvezin et même de Cox, laissent entre elles un espace ovale qui paraît limité par les points suivants : au nord, Comberouger; au sud, Ségoufielle; à l'est, Aucamville et Launac; à l'ouest, Gariès, Cabenac et Cox. Un seul point s'est trouvé dans l'intérieur de cet ovale, c'est Thil, qui présente une grosse anomalie de l'inclinaison. Il est à présumer, sous réserve de mesures ultérieures, que cet ovale contient des courbes isoclines *fermées* aboutissant en un point, au moins, à un maximum relatif de l'inclinaison.

3° Les isoclines de $-3°32'$ à $-3°38'$ paraissent présenter un quadruple repli : deux replis très accusés, dont les sommets sont voisins de Solomiac et Labrihe, d'une part, de Montech et Escatalens, d'autre part; et deux autres replis en sens contraire, l'un très accusé au voisinage de Lafrançaise, l'autre très écrasé dans la région de Saint-Clar, Lavit-de-Lomagne, Saint-Nicolas-de-la-Grave.

Composante verticale. — Ce qui précède montre que, dans la région étudiée jusqu'ici, l'anomalie magnétique porte surtout sur l'inclinaison et la déclinaison, la composante horizontale étant relativement très régulière. Il suit de là que c'est surtout la composante verticale du magnétisme terrestre qui est irrégulière. Il y aurait donc intérêt à construire des cartes représentant la distribution de cet élément Z, qui est défini par la relation

$$Z = H \operatorname{tg} I.$$

Malheureusement les erreurs expérimentales de H et I se reportent sur Z, qui est dès lors connu avec moins de précision que les autres éléments. Le calcul complet n'a pas encore été fait; un calcul provisoire montre néanmoins une distribution extraordinairement compliquée de Z. Cet élément présenterait des maxima relatifs à Plieux, Solomiac et Labastide-Saint-Pierre, et un minimum très prononcé à Sainte-Marie-du-Gers.

Il n'est que trop juste de faire remarquer ici que ce sont MM. Rücker et Thorpe qui, dans leurs magistrales recher-

ches sur le magnétisme terrestre de la Grande-Bretagne, ont mis les premiers en évidence l'utilité de la considération de la composante verticale. Les irrégularités de celle-ci, indiquées par les lignes isomagnétiques correspondantes, seraient dues aux roches ignées situées dans la profondeur de la terre, mais à proximité de la surface.

4. Les résultats précédents, quelque degré de certitude qu'ils présentent dans leur allure générale, doivent être considérés comme *provisoires* et à titre de *première approximation*. Ils paraissent au moins démontrer qu'on ne saurait d'emblée et d'un seul jet, sans mûre réflexion, tracer d'une façon définitive les cartes magnétiques d'une région, fût-elle même qualifiée de régulière eu égard aux roches qui occupent sa superficie.

Le travail qui reste à faire consiste à vérifier et à rectifier les courbes isomagnétiques que j'ai eu l'honneur de présenter à l'Académie. Pour cela, il y a lieu de changer les errements suivis jusqu'ici et de ne plus s'astreindre, dans une campagne magnétique, à déterminer les trois éléments de chaque station. Cette triple détermination exige, en effet, deux instruments dont le maniement est très différent; la déclinaison exige la présence du soleil *à certaines heures de la journée*, ce qui ne se produit pas toujours, tandis que la composante horizontale et l'inclinaison se font particulièrement bien à l'ombre et ne craignent qu'une seule intempérie : la pluie. Si l'on remarque, d'autre part, que les cartes des trois éléments magnétiques D, H, I sont indépendantes les unes des autres et peuvent ne pas paraître à la même époque, on aboutira aux conclusions suivantes :

1° Il y a intérêt, *dans les campagnes magnétiques d'exploration*, à se servir des deux boussoles et à déterminer en un même lieu les trois éléments magnétiques toutes les fois que cela est possible, de façon à dresser des cartes magnétiques provisoires;

2° Il y a intérêt, *dans les campagnes définitives*, à n'opérer qu'avec une seule boussole, par exemple, à faire exclusivement une *campagne d'inclinaisons* en s'astreignant à

faire par jour cinq ou six localités distantes les unes des autres de 5 à 6 kilomètres.

Dans le cas des campagnes définitives, cette manière de faire présente de grands avantages, car, lorsqu'on se sert constamment du même instrument, on y acquiert une grande habileté que ne vient pas contrarier le maniement d'un autre instrument, et l'on gagne en rapidité et en précision.

S'il s'agit d'une campagne d'inclinaisons, le résultat numérique étant connu sitôt la mesure finie, et cet élément, en temps de calme magnétique, variant fort peu dans l'espace de plusieurs jours, on peut, connaissant sa valeur moyenne à l'Observatoire A, avoir immédiatement, à une ou deux minutes près, la valeur de I — I′ et la noter sur la carte provisoire. Si cette valeur diffère de celle que donne la carte provisoire de plus deux minutes, par exemple, il y a lieu de rectifier la carte et, si la différence est grande, de soupçonner une anomalie locale. On peut alors, *sur le terrain même,* prendre une décision et modifier au besoin son itinéraire pour contrôler les résultats déjà obtenus ou en trouver d'autres que l'on prévoit. Dans ces conditions, pourvu que l'on ait à sa disposition une voiture, on peut dresser rapidement et avec précision la carte de l'inclinaison magnétique pour une région même assez étendue. On aura soin, en particulier, de contrôler la forme des courbes provisoires en imaginant des itinéraires qui soient des trajectoires orthogonales de ces courbes.

Pour ce qui est de la composante horizontale et de la déclinaison, elles devront s'obtenir dans une même campagne puisqu'elles exigent le théodolite-boussole. Les jours où l'on aura du soleil, on pourra essayer de faire plus de deux déclinaisons; les jours où il sera rare ou absent, on fera surtout des composantes horizontales. Il est probable qu'une seule campagne ne suffira pas pour tracer définitivement les isogones, car le calcul de la déclinaison étant très long ne peut être fait par celui qui voyage qui, dès lors, va à l'aveuglette et ne peut pas soupçonner directement les anomalies de cet élément.

La rectification ou la confirmation des isogones provisoires ne pourra être faite qu'une fois la campagne terminée.

Le calcul de la composante horizontale étant assez rapide pourra être fait *tous les soirs* par l'opérateur, et cela pourra suffire à le guider pour déceler les anomalies de la composante horizontale et indirectement de la déclinaison.

Remarque. — Il est malaisé de tirer des conclusions d'un travail qui ne fait que commencer; aussi m'en abstiendrai-je. Je ferai seulement remarquer qu'il doit y avoir un lien bien étroit entre les bizarreries de la distribution magnétique de certaines régions et certaines particularités naturelles sur lesquelles l'attention ne s'est pas portée. Ainsi, à Solomiac, qui présente une forte anomalie de tous les éléments magnétiques et où la composante verticale est particulièrement grande, la présence de roches ferrugineuses dans son sous-sol se trahit par la présence de sources ferrugineuses, d'ailleurs non utilisées. Il en est de même à Thil. L'avenir dira si ce ne sont là que des coïncidences intéressantes ou des jeux de la nature, comme disaient des cristaux les anciens physiciens.

Je ne peux pas oublier que c'est M. Moureaux lui-même qui m'a initié aux mille et un détails des mesures magnétiques en campagne et que j'ai beaucoup profité de son expérience personnelle; je tiens à le remercier et à l'assurer ici de ma vive gratitude. J'ai pu me permettre, en quelques endroits de ce travail, de discuter les détails de son œuvre; ça été uniquement dans le but de l'amener à un plus haut degré de perfection et non pour en rabaisser le mérite éminent[1].

1. Les trois cartes qui accompagnent ce travail sont la reproduction, à une échelle légèrement réduite, des cartes provisoires que j'ai présentées à l'Académie et sur lesquelles figurent des lignes qui disparaîtront sur les cartes définitives.

De ce que les lignes isomagnétiques sont très nombreuses, on ne doit pas en tirer, au sujet de l'exactitude que j'attribue à mes mesures ou au tracé des lignes, des conclusions trop absolues.

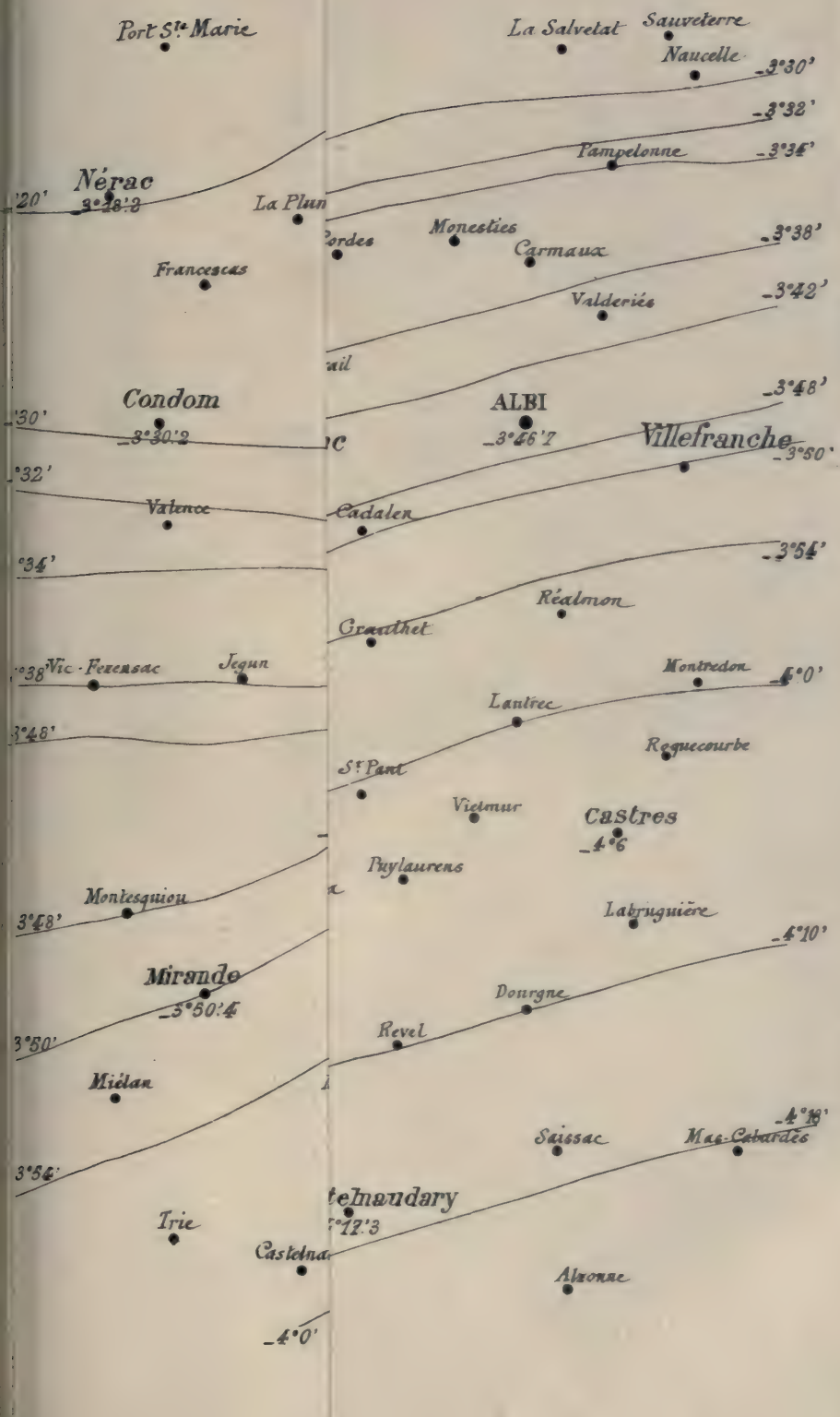
Port St. Marie
La Salvetat
Sauveterre
Naucelle
-3°30'
-3°32'
Pampelonne
-3°34'
Nérac
-3°28'.3
La Plun
Mondies
Carmaux
-3°38'
Francescas
Valdériès
-3°42'
Condom
-3°30'.2
ALBI
-3°46'.7
-3°48'
Villefranche
-3°50'
Valence
Cadalen
-3°54'
Réalmon
Grandthet
Vic-Fezensac
Jegun
Montredon
-4°0'
Lautrec
Requecourbe
St Paul
Vielmur
Castres
-4°6
Puylaurens
Montesquiou
Labruguière
-4°10'
Mirande
-3°50'.4
Dourgne
Revel
Miélan
Saissac
Mas-Cabardès
Trie
Castelnaudary
Alzonne
-4°0'

SÉANCE PUBLIQUE

DIMANCHE 13 JUIN 1897.

L'ACADÉMICIEN MODÈLE

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. HALLBERG

PRÉSIDENT.

MESSIEURS,

Avant de céder le fauteuil de la présidence, pour la nouvelle année académique, au distingué confrère que vos suffrages unanimes ont déjà choisi d'avance, je tiens à vous exprimer ma profonde gratitude pour le grand honneur que vous m'avez fait en me plaçant à votre tête pendant deux années consécutives. Et je ne crois le pouvoir mieux faire qu'en empruntant à l'Académie tout entière, à vos devanciers et à vous-mêmes, le sujet de ce discours. Je me propose de résumer en peu de lignes les qualités qui font l'Académicien modèle. Pour que cette esquisse soit complète et réussie, je n'ai pas besoin d'en chercher les traits ailleurs que parmi vous. La fréquentation assidue de votre Compagnie m'a mis à même de me les graver dans l'esprit; permettez-moi de chercher à les faire revivre pour cette postérité, modeste et restreinte, mais des plus sérieuses, qui compulsera un jour nos Mémoires.

Et d'abord, — mais ceci semblera peut-être à quelques-uns une vérité trop évidente, un *truisme*, comme disent les Anglais, — l'Académicien modèle est celui qui fréquente aussi régulièrement que possible les assemblées ou réunions de l'Académie. J'en connais beaucoup parmi vous qui ont

cette qualité primordiale, et j'ai toujours eu l'ambition de prendre exemple sur eux : l'assiduité aux séances est, semble-t-il, un devoir professionnel et, j'ajouterai, un devoir de convenance et de bonne confraternité. On a remarqué souvent que les candidats — les Académies, vous le savez, Messieurs, ont encore plus de candidats que de détracteurs — promettent toujours d'être assidus, et, avec une modestie qui les honore, déclarent que, à défaut d'autre mérite, ils auront celui de ne jamais faire l'école buissonnière. Les mauvaises langues diront que les promesses de candidats n'engagent à rien, et nous sommes malheureusement obligés d'avouer que cela semble vrai dans quelques domaines autres que celui des corps savants. Ici, rien de pareil : les candidats une fois élus tiennent généralement leur promesse, quand la maladie ou d'autres raisons graves ne viennent pas les empêcher. Nous ne sommes pas toujours au complet; mais, pas plus que le bonheur sur terre, une Académie ne saurait être absolument complète!

Et vous, Messieurs, vous êtes de ceux qui pensent que l'on est bien récompensé du petit dérangement que l'on s'impose en venant à nos séances, et que ce n'est point du temps perdu, celui que l'on passe ainsi dans la meilleure et la plus fructueuse société : n'aurait-on que l'avantage de rester pendant une heure ou deux chaque semaine en contact avec des hommes marquants dans tous les genres, de causer avec eux, d'échanger ses impressions, d'entretenir de précieuses relations, non pas mondaines et d'apparat, mais intellectuelles et de fond, ne serait-ce point déjà un bénéfice suffisant, et très enviable, assuré à ceux qui pratiquent, comme vous le faites, la vertu de l'assiduité académique?

Mais il y en a une seconde, qui tient fort étroitement à la première, et que la modestie même la plus respectable ne doit pas nous faire négliger : c'est celle qui consiste à payer régulièrement son tribut académique. Ici encore, je ne suis pas embarrassé pour trouver, de nos jours comme par le passé, l'Académicien modèle dont j'ai entrepris le portrait. Vous êtes tous, Messieurs, des membres actifs de l'Acadé-

mie, et non de ces personnages muets qui figurent, sans danger comme sans honneur, dans certaines pièces de théâtre. Notre volume annuel est là pour témoigner du zèle de chacun des membres de la docte assemblée. Je crois même que notre excellent trésorier se plaint de notre zèle, et prétend, — à tort, espérons-le, — que les frais d'impression de nos Mémoires risquent de ne plus être couverts par les subventions de nos protecteurs. J'ai la conviction intime que les corps électifs de la ville et du département n'ont point formé le noir dessein de nous condamner au silence et à la paresse, et que l'Académie n'ayant pas, jusqu'ici, démérité de la science ni de Toulouse, ils ne voudront pas nous retirer notre pain quotidien, ce pain de l'esprit qui a la merveilleuse propriété de se multiplier à l'infini, et de nourrir, avec quelques miettes du budget communal ou départemental, des centaines, des milliers d'intelligences, non seulement pour le temps présent, mais pour un avenir illimité !

Oui, Messieurs, nous travaillons, et ce n'est pas d'aujourd'hui ni d'hier que les travaux de l'Académie ont eu la bonne fortune de passer pour un des éléments indispensables de la vie intellectuelle et morale du pays.

Je ne saurais mieux faire, en ce sujet, que de citer quelques lignes du discours prononcé, à cette place même, par un de mes prédécesseurs, M. Tajan, il y a plus d'un demi-siècle, en 1839 :

« Ce sont, disait-il, ces communications fréquentes, c'est cet échange mutuel des connaissances et des lumières acquises dans des lectures réfléchies, qui donnent une si haute importance aux travaux des Académies et démontrent l'utilité de ces institutions. Dans ces réunions d'hommes voués au culte de l'intelligence, tous animés du même esprit, se dirigeant tous vers le même but, chacun apporte le tribut de ses veilles. La vie du savant est une vie de concentration et d'étude; mais elle aime à se répandre dans ces sociétés intimes, où les amis de la science sont sûrs de trouver des conseils éclairés et d'ardentes sympathies. »

Et dans un autre discours, prononcé quelques années auparavant, le président de l'Académie s'écriait avec un légitime orgueil que, depuis un siècle, notre Compagnie « n'avait négligé aucun moyen pour concourir par tous les efforts de son zèle à la propagation des lumières. Embrassant dans sa sollicitude le vaste ensemble des connaissances humaines, elle n'est restée étrangère à aucun de leurs progrès. »

Ce qui était vrai de nos devanciers, nous avons le droit, Messieurs, de l'affirmer aussi en ce qui nous concerne, et aucun homme de bonne foi n'osera soutenir que l'Académie des sciences de Toulouse ait failli à sa mission ou que ses membres, individuellement, se soient relâchés de leur zèle.

Mais cette seconde vertu de l'Académicien modèle, cette ardeur au travail, en entraîne deux autres avec elle, sur lesquelles je n'insisterai pas, moins pour ne pas blesser votre modestie que pour ne point perdre mon temps à démontrer ce qui est par trop évident. L'Académicien assidu et laborieux est en même temps désintéressé, car il ne poursuit d'autre récompense que le plaisir de se rendre utile à ses semblables, ni d'autre salaire que l'approbation de ses collègues; le jeton de présence lui-même, le classique jeton de présence, n'est plus qu'un lointain souvenir, et cet innocent emblème a disparu, avec beaucoup d'autres, comme entaché d'idées rétrogrades. Je crois pourtant qu'une Académie voisine de la nôtre, et presque aussi ancienne, a conservé l'habitude de distribuer chaque mois à ses membres quelques bougies, destinées à éclairer leurs veilles; cette fondation remonte au dix-septième siècle, et l'on est tenté de sourire en voyant accuser d'obscurantisme une époque où l'on payait les travaux des Académiciens en monnaie aussi lumineuse!

Nous, ici, nous ne recevons même pas de chandelles, et nous ne nous en plaignons pas : on nous fera bien toujours, espérons-le, l'aumône d'un peu de gaz ou d'acétylène; et si nous avions quelque fatuité, nous dirions que nos propres lumières nous suffisent.

A côté de cette vertu si facile du désintéressement, une autre, plus difficile, semble-t-il, s'impose à l'Académicien : c'est une abnégation complète, l'absence de tout amour-propre, l'égalité d'humeur et de caractère qui fait que l'on soumet ses travaux à l'appréciation impartiale des juges compétents, à la critique même, s'il y a lieu, mais à la critique sérieuse et courtoise. Je trouve, à ce sujet, un bel éloge de l'Académicien d'il y a soixante ans dans un des discours déjà cités plus haut : « Si ses doctrines et ses opinions sont acceptées, disait-on, il se réjouit d'une aussi flatteuse sanction, qui atteste la rectitude de son esprit et fait en même temps sa récompense. Si, au contraire, il lui est démontré, par une discussion raisonnée, dans laquelle éclatent le plus souvent des lumières qui jettent un jour nouveau sur les questions les plus ardues, — s'il lui est démontré qu'il s'est trompé, loin de s'affliger des conseils qu'il a reçus, il s'y soumet avec docilité, en rectifiant les erreurs qui ont pu échapper à son jugement. »

Nous voici loin, Messieurs, de ces prétendues Sociétés de congratulations et de flatterie mutuelle dont parlent quelques détracteurs des Académies. Et ce qui était vrai en 1836 l'est encore aujourd'hui : personne de ceux qui vous connaissent n'y contredira. Ce qui nous fait mal juger parfois, ce qui explique jusqu'à un certain point l'erreur dont je viens de parler, c'est que l'Académicien est un homme de bonne compagnie, qui sait critiquer sans malice et reprendre sans amertume ; on ne tient pas à blesser ses confrères, et on ne se blesse pas non plus de leurs observations. A quoi servirait, je vous le demande, le commerce des muses, — d'Uranie aussi bien que de Calliope, — s'il n'avait pour premier effet d'adoucir les mœurs et de pondérer les caractères ? De là cette aimable confraternité qui n'exclut ni la franchise ni la justice ; de là aussi l'illusion de ceux qui croient que les Académies, pour avoir conservé leurs traditions de bon goût et de politesse, ont banni de leur sein le respect de la science et l'amour de la vérité, comme s'il n'était pas possible de garder des ménagements avec ses semblables sans en garder avec sa conscience !

Mais je m'arrête, Messieurs, pour ne pas encourir le reproche contre lequel je proteste en ce moment. Notez bien, s'il vous plaît, que ce portrait de l'Académicien modèle est anonyme et impersonnel, et que, en cette qualité, il ne doit offusquer ni la modestie de ceux qui m'en fournissent les éléments ni la sévérité de ceux qui ne veulent pas croire à la vertu des hommes. Et, à la rigueur, j'accorderai que cet Académicien idéal n'est qu'un composé de toutes les vertus particulières dont nous poursuivons la réalisation, un être de raison, un type absolu que nous avons sans cesse devant les yeux et sur lequel nous tâchons de nous régler autant que possible.

Car les Académies — et c'est là, Messieurs, un de leurs plus grands avantages — sont comme un terrain admirable, longuement et dûment préparé, où peuvent croître et se développer certaines vertus innées chez tous les hommes, mais qui ont besoin d'un milieu spécial pour s'épanouir. On a dit avec raison que les hommes, quand ils sont réunis, exagèrent et multiplient, selon l'occasion, leurs pires tendances, comme leurs meilleures : tout dépend du milieu ambiant et de l'impulsion. Quoi d'étonnant, par suite, si dans une Société uniquement vouée au travail, au culte désintéressé de la science et aux humanités, on devient nécessairement plus laborieux, plus *honnête homme*, dans la vieille acception de ce mot? On n'a, ce semble, aucun mérite à le devenir, — pas plus qu'on n'a de mérite à conserver longtemps la santé, la force de l'esprit, la jeunesse des sentiments, — ce qui, l'expérience et l'histoire nous l'apprennent, est le lot réservé à l'Académicien modèle. La longévité n'est pas une vertu, assurément, mais elle peut le devenir, quand elle est accompagnée de l'indulgence et de l'affabilité, moins rares qu'on ne le dit généralement, chez les hommes qui ont vieilli dans le commerce des lettres et des sciences, et surtout dans le commerce habituel de leurs pairs, de ceux qui ont établi leur demeure dans les mêmes régions sereines et lumineuses où ils aiment à se retrouver souvent avec eux. S'il est vrai que le calme de la conscience

et la satisfaction du devoir accompli, joints à la douceur des manières, à l'égalité d'humeur et à l'agrément des relations, doivent assurer à tout homme une longue et paisible existence, il n'y a pas de raison pour que l'Académicien ne devienne pas centenaire, et je vous souhaite, à vous, Messieurs, je souhaite à tous les Académiciens d'être ou de rester en ce point, comme en tant d'autres, des modèles!

ÉLOGE

DE

M. LE PASTEUR VESSON

Par M. LÉCRIVAIN[1].

M. le pasteur Vesson, né le 30 septembre 1840, est mort à Toulouse en décembre 1894, à peine âgé de cinquante-quatre ans. Cette vie si courte a été admirablement remplie. Elle nous a offert à la fois un bel exemple de forte unité morale et le triomphe de la volonté dans un corps frêle qu'elle n'a cessé d'animer de sa flamme intérieure. C'est avec une émotion respectueuse que j'ai suivi d'étape en étape, pour la remettre sous les yeux de ses anciens amis et confrères et pour lui rendre un juste hommage, la carrière de M. Vesson depuis ses débuts comme pasteur suffragant au Cailar (Gard), jusqu'à la présidence du Consistoire de Toulouse. Un protestant eût été sans doute mieux préparé que moi pour apprécier et louer, comme elles le méritaient, les vertus vraiment évangéliques de notre regretté confrère. Il n'est cependant point tout à fait nécessaire aux hommes d'aujourd'hui de vivre dans la même atmosphère intellectuelle et religieuse pour savoir se comprendre, s'estimer et s'aimer; la tolérance a élargi les esprits et les cœurs; les consciences se sont pénétrées comme les idées, et le sillon rectiligne creusé sur cette terre par celui que ses traditions de famille, son éducation, sa volonté, son intelligence ont

1. Lu en séance publique le 13 juin 1896.

fait et maintenu chrétien, a autant de valeur et de beauté pour le biographe impartial que les évolutions et les transformations qu'impose à des esprits plus inquiets la recherche de la vérité fugitive.

M. Vesson, originaire de Saint-Hippolyte-du-Fort, dans le Gard, avait été élevé dans ce rude pays cévenol qui a toujours été, à toutes les époques de notre histoire, une des citadelles les plus vaillantes, un des foyers les plus ardents du protestantisme en France. Destiné de bonne heure au ministère pastoral, il fit ses études de théologie à la Faculté de Montauban, de 1858 à 1863, alla les compléter par un séjour de près d'une année à Paris et commença sa carrière active comme pasteur suffragant au Cailar. Dès lors sa vie se déroula simple, unie, consacrée tout entière au bien, au dévouement, aux œuvres charitables, à l'amour de ses devoirs professionnels, au culte désintéressé des lettres et de l'histoire, aux joies de la famille, à de solides amitiés. Cette honnête et régulière histoire a eu cependant un épisode héroïque : après avoir été successivement pasteur auxiliaire, puis titulaire à Arles, de 1866 à 1869, M. Vesson se trouvait à Paris, au moment de la guerre de 1870, comme agent général de l'Union évangélique et rédacteur du journal *Le Vrai Protestant*. Il prit sa part non seulement des angoisses, mais aussi des périls de la guerre; le pasteur devint tout naturellement ambulancier et aumônier des ambulances, et en cette qualité il servit son pays en assistant à plusieurs des combats livrés pendant le siège de Paris, en particulier aux sanglantes journées du Bourget et de Montretout. La Société auxiliaire des secours aux blessés lui décerna comme récompense de ses services une médaille qu'il avait bien gagnée. Il ne montra pas moins de courage en restant à Paris, à son poste de pasteur, pendant la Commune, en ces mois sinistres de mars, avril et mai 1871 où pas un honnête homme ne fut à l'abri des vengeances des chefs et des soldats de l'insurrection.

De 1871 à 1875, M. Vesson fut pasteur-président du Consistoire de Dijon. Il y fonda et entretint à ses frais pendant

trois ans une école libre gratuite, qui fut érigée depuis en école municipale laïque. En 1875, il se rapprochait de son pays natal en devenant pasteur titulaire à Toulouse, et en 1881 il y fut nommé président du Consistoire. Ce devait être sa dernière étape. Il avait le droit d'espérer jouir plus longtemps de son bonheur. Heureux à son foyer domestique que charmait la tendresse d'une femme associée intimement à sa vie, il y avait vu grandir deux filles qui en étaient l'ornement et la joie. Son caractère fait de simplicité et de droiture, son esprit de société, sa bonne humeur reflétaient la joie intérieure d'une belle âme. Ce pasteur savait à l'occasion se départir de sa gravité biblique, tempérer sa spiritualité de grâce bucolique et de plaisanterie aimable en faisant de jolis vers, en adressant à ses amis, à ses enfants, des couplets, des quatrains, des rondeaux, des sonnets pour une fête, un mariage, un anniversaire. Qu'il me soit permis de citer ici quelques pièces que la famille de M. Vesson a bien voulu me communiquer. Ce sera la meilleure manière de faire pénétrer mes auditeurs dans l'intimité, jusque dans l'âme du poète.

Six ans?...

Te souvient-il du temps, fillette,
Où chacun t'appelait Nini?
C'était mal, et puis c'était bête;
Mais aujourd'hui, c'est bien fini.

Aujourd'hui te voilà grandie!
Devant tes pas, à deux battants,
S'ouvrent les portes de la vie :
Te voilà vieille de six ans!

Six ans! six ans! ô le bel âge,
L'âge de raison et de sens!
Oh! qu'on est un grand personnage,
Quand on peut dire : J'ai six ans!

Et cependant, chère petite,
Ce n'est pas tout de les avoir.
Mais il faut apprendre bien vite
Ce qu'à cet âge on doit savoir.

A six ans, une grande fille
Doit savoir lire couramment,
Savoir bien tenir son aiguille,
Et tricoter parfaitement.

A six ans il faut qu'on s'habille
Toute seule et sans pleurnicher;
Il faut être toujours gentille
Et s'amuser sans se fâcher.

A six ans, on doit, sans grimace,
Faire sa page promptement,
Se tenir bien droite à sa place,
Et manger toujours proprement.

A six ans, on doit être sage,
Bien obéir à sa maman,
Et prêter son petit ménage
A sa sœurette, gentiment.

A six ans, on doit, ma mignonne,
Aimer Jésus, le bon Sauveur,
Le bénir pour ce qu'il nous donne,
Et lui porter son petit cœur.

A six ans!... oh! tu vas, j'espère,
Faire tout cela, plus encor,
Et tu seras toujours sur terre,
Enfant, notre bien cher trésor.

(14 mars 1876).

Le Presbytère.

Pour le mariage de P. V... et d'A. B...

Voici, cher couple pastoral,
Pour rester dans ma compétence,
Mon toast — un toast de circonstance —
Presbytéral.
Excusez ce ton doctoral
Par trop austère.
Mais, pour installer votre amour,
En ce beau jour,
Je vous conduis au presbytère.

C'est un nid ou bien tendrement
Vous allez vous aimer à l'aise
Sans commettre un crime de lèse-
Gouvernement.
Mais dans son jardinet, vraiment,

— Un coin de terre —
Ce qui va séduire un chacun
C'est ton parfum,
Fraîche rose du presbytère.

O noirs fourrés des bois ombreux!
O retraites de la nature!
Que remplit d'un vague murmure
L'oiseau des cieux!
Cependant que j'aime bien mieux
Avec mystère
Suivre ton vol dans ce jardin,
Nouvel Eden,
Douce abeille du presbytère.

Du ciel les souffles attiédis
Vers le bonheur poussent votre arche,
Comme celle du patriarche
Au temps jadis.
Et déjà, dans ce paradis
... Concordataire,
Je crois entendre ton charmant
Roucoulement,
O colombe du presbytère!

Envolez-vous vers ce doux nid,
Jeunes époux, sans plus attendre,
Pour resserrer le nœud si tendre
Qui vous unit.
Et bientôt, si Dieu vous bénit...
Je dois me taire;
Mais quand donc embrasserons-nous,
Sur vos genoux,
Les chérubins du presbytère.

(Caussade, 27 juillet 1886).

La Marguerite.

A Mlle M. F... à l'occasion de son mariage.

A l'ombre du riant berceau
Qui d'un soleil brûlant l'abrite,
Dès l'aurore, au bord du ruisseau,
S'épanouit la Marguerite.

Dans l'onde elle aime à se mirer.
Du papillon qui la visite
L'œil a peine à la séparer,
La gracieuse Marguerite.

L'oiseau lui redit sa chanson;
A la quitter l'abeille hésite,
Et la nature à l'unisson
Vient saluer la Marguerite.

Dans ton sein la rosée, en pleurs
Egrenant ses perles, invite
L'arc-en-ciel, aux mille couleurs,
A te parer, ô Marguerite!

Sa corolle aux cils de carmin
Au vent du jour tremble et s'agite.
Qui passera sur son chemin?
Qui cueillera la Marguerite?

Chacun à l'envi, se penchant
Sur le frais gazon qu'elle habite,
Vient la contempler, ne sachant
S'il peut cueillir la Marguerite.

Gardez-vous de fouler la fleur;
La froisser, la pauvre petite,
Ce serait lui briser le cœur :
Elle en mourrait, la Marguerite.

O toi, qui blasphèmes l'amour,
Cœur banal où rien ne palpite,
Sous tes doigts distraits, sans retour,
Crains d'effeuiller la Marguerite.

Car elle attend, pour lui verser
Tout son parfum, l'ami d'élite
Qui, sur son cœur, doit la presser.
Elle est pour lui, la Marguerite.

Il est venu; puis, d'une main
Qui tremblait de bonheur, bien vite,
Sans l'effeuiller, dans son jardin,
Il a planté la Marguerite.

Sous ce rayonnement d'amour,
Que son doux regard sollicite,
L'ami de cœur, jour après jour,
Verra fleurir sa Marguerite.

Bientôt dans l'enclos verdoyant,
Pour embellir ce nouveau site,
De maint frais bourgeon rose et blanc
Va s'entourer la Marguerite.

Envoi. — Agréez avec tous mes vœux
Cette page pour vous écrite,

Et redites-vous, à vous deux,
L'idylle de la Marguerite.

(Toulouse, 28 juin 1886).

Le mariage d'Isaac. (*Gen.*, XXIV, 63-67.)

Mariage de Mlle M. S..., avec M. P. I...

Isaac consumait son âme dans l'attente
Et son œil inquiet explorait le désert.
Depuis trois fois sept jours, le vieil Éliezer
Pour les bords de l'Euphrate avait quitté sa tente.

Que ne hâtait-il donc sa course haletante!
Or, un soir, le jeune homme, au cœur ardent et fier,
Vit au loin profilés en noir sur le ciel clair,
Des chameaux paternels la troupe intermittente.

Bientôt la caravane, emplissant l'horizon,
S'arrête, les genoux ployés sur le gazon.
Isaac regardait, dans la nuit étoilée,
Quand le vieux serviteur, de son doigt, indiqua
Au milieu du cortège, une forme voilée,
Et le cœur d'Isaac pressentit Rebecca.

(Toulouse, 17 janvier 1889).

Le bon Samaritain. (Luc, X, 25-37.)

Un docteur à Jésus disait pour l'éprouver :
« Bon maître, que ferai-je, afin de me sauver? »
« Que lis-tu, lui répond Jésus, dans la loi sainte?
— Aime le Seigneur Dieu de tout ton cœur, sans feinte,
Et de toute ton âme et de tout ton pouvoir,
Et ton prochain comme toi-même. — Le devoir,
Tu le connais; fais donc cela si tu veux vivre. »
Mais lui pour se justifier, ose poursuivre :
— « Mon prochain, quel est-il? » Jésus lui répondit :
« Ecoute.
De Salem un homme descendit
A Jéricho. C'était bien tard, dans la nuit sombre,
Quand soudain des brigands le dépouillent dans l'ombre
Et s'en vont, le laissant pour mort sur le chemin.
Un sacrificateur passa le lendemain;
Il voit de loin cet homme et détourne la tête;
Un prêtre en fait autant; et celui qui s'arrête,
Celui qui prend pitié du pauvre délaissé,
C'est un Samaritain. Il a vu le blessé,
Et s'approchant de lui, l'âme compatissante,

Il verse sur sa plaie une huile bienfaisante,
Le vin que pour lui-même il avait apporté,
Et, docile aux devoirs de l'hospitalité,
Pour ce frère inconnu que le ciel lui confie,
Le met sur sa monture et vers l'hôtellerie
Dirige avec amour ce précieux fardeau,
Lui donne encor ses soins, et lorsque de nouveau
Il doit le jour suivant reprendre au loin sa course,
Il prend quelques deniers qu'il tire de sa bourse,
Et payant l'hôtelier : « Ayez soin, lui dit-il,
Du pauvre voyageur qu'hier, Juif ou Gentil,
Dieu mit sur mon chemin et qu'il a fait votre hôte.
Que s'il faut plus encore, à mon retour, sans faute,
J'y pourvoirai. »
Jésus se tut, puis se tournant
Vers le scribe : « Peux-tu me dire maintenant,
Poursuivit-il, lequel des trois, réponds-moi vite,
De ce Samaritain, du prêtre ou du lévite
S'est montré le prochain du blessé ? — C'est celui,
Répondit le docteur, qui s'est fait son appui,
Celui qui compatit à ses maux et qui l'aime. »
Et le Seigneur lui dit : « Va donc et fais de même. »

(3 août 1876).

Rien ne montre mieux que ces poésies l'agrément naturel, la franche gaieté que M. Vesson joignait aux mérites les plus élevés. C'est sous ce double aspect que l'Académie le connut et l'apprécia. Il était des nôtres depuis le mois de juillet 1889; nous avions accueilli avec empressement cet historien qui avait déjà produit des travaux importants. Pour ne parler que de ceux de ses ouvrages qui rentrent dans le domaine de la littérature ou de l'histoire, il avait publié, avec des notes et des éclaircissements, une nouvelle édition de l'*Histoire ecclésiastique des églises réformées du royaume de France*, de Théodore de Bèze, et les *Mémoires d'une famille huguenote, victime de la révocation de l'Edit de Nantes; souvenirs du pasteur Jacques Fontaine*. L'histoire du protestantisme, et surtout du protestantisme dans le Midi, constituait naturellement son étude de prédilection. Deux opuscules insérés dans nos *Mémoires* témoignent de sérieuses qualités, portent la marque d'un esprit critique et érudit : l'étude sur *Le maréchal de Montrevel et*

les Camisards, d'après la correspondance inédite de Montrevel avec Baville, avec annotations, jette un jour nouveau sur la période la plus aiguë de l'insurrection des Cévennes, du mois de février 1703 au mois d'avril 1704; l'étude à la fois historique et psychologique sur *Les prophètes camisards à Londres, 1706-1714*, est curieuse pour l'histoire de la littérature prophétique. Ces études de détail devaient être utilisées par M. Vesson pour le grand travail auquel il consacrait depuis une douzaine d'années presque tous les loisirs que lui laissait l'exercice de son ministère pastoral. La Société des livres religieux de Toulouse lui avait confié la tâche et l'honneur de préparer une nouvelle édition du livre, devenu fort rare, d'Antoine Court, *Histoire des troubles des Cévennes ou la guerre des Camisards sous le règne de Louis XIV*, dont la première édition avait paru à Villefranche (Genève), en 1760. Le récit d'Antoine Court, en général exact et impartial, devait être éclairé et complété soit au moyen des travaux publiés postérieurement, soit surtout au moyen des documents originaux, maintenant accessibles aux historiens. M. Vesson a justifié la confiance qu'on avait mise en lui; ses annotations, qui constituent un commentaire perpétuel de l'ouvrage primitif, ont véritablement renouvelé sur plusieurs points l'histoire de cette période, douloureuse entre toutes, de nos guerres de religion. M. Vesson n'a pas eu le bonheur d'assister à la publication de son livre; mais il a pu emporter en mourant la consolante certitude que son œuvre sincère et impartiale contribuerait à entretenir dans les Eglises protestantes, sans réveiller ni polémique ni rancune surannée, le culte des héros cévenols, et à faire naître chez tous les lecteurs l'admiration de ces courages indomptables. L'histoire a justement ce privilège et aussi ce devoir de faire aimer du passé tout ce qui est digne d'amour, hommes et choses, sans entraver l'esprit d'indépendance et d'équité qu'exige la vie présente. Elle n'a jamais engendré de fanatisme.

M. Vesson était arrivé à toutes les satisfactions que sa modestie pouvait ambitionner, à toutes les joies que sa nature

exquise, son intelligence distinguée, son âme bonne et compatissante pouvait goûter. Il a trouvé dans une fin prématurée la plus noble consolation que puisse trouver un homme, la consolation du devoir accompli. Il a laissé dans la société toulousaine et à l'Académie un souvenir sympathique et honoré.

RAPPORT GÉNÉRAL

PAR

M. l'Abbé DOUAIS[1].

MESSIEURS,

Le rapport sur le concours annuel est une œuvre modeste mais délicate, et dont je n'ai que trop de raisons de sentir la difficulté. Il distribue la critique et l'éloge, et fait connaître leur sort à des candidats impatients; il doit intéresser le public qui a le goût de nos graves études et que ne rebute point un genre réputé nécessairement ennuyeux; enfin, il faut qu'il soit pour tous l'expression vraie des vues de l'Académie, qui tient à cœur de se montrer juste, de récompenser le mérite, d'encourager aussi les efforts sincères pour exciter au travail scientifique. Voilà bien des tâches; elles exigent une égale souplesse de plume, une impartialité sereine et même des compétences multiples. N'avez-vous pas décidé, cette année, de fondre en un seul les deux rapports sur le concours des Sciences et sur le concours des Lettres? Et le concours des Lettres n'a-t-il pas fourni des sujets non seulement variés, mais encore assez divers? Heureusement, les rapports particuliers des commissaires, rapports détaillés, abondants même et explicites, suppléeront à l'insuffisance du Rapporteur général, assuré d'être par eux l'interprète exact de votre pensée.

1. Lu en séance publique le 13 juin 1897.

I.

Cette année, le prix Gaussail, qui est la plus haute de nos récompenses, et le grand prix de l'Académie, d'une valeur de 500 francs, se trouvent attribués à la Classe des Lettres. Afin de suivre dans ce rapport la marche ascendante, permettez-moi de commencer par le concours dans la Classe des Sciences. Ici, d'ailleurs, je serai nécessairement très court : nous n'avons eu que deux concurrents.

Le premier se présente avec un mémoire de météorologie intitulé : *Recherches sur la météorologie ancienne du midi pyrénéen (1441-1798)*, et portant pour épigraphe : *Tempus edax, edacior homo*, vieille vérité que nous ne sommes pas en train de démentir. Ce travail[1] a exigé des recherches étendues. Il contient une nomenclature des phénomènes naturels qui, pendant une période de trois cent cinquante-sept ans, ont impressionné ou intéressé le public et surtout les agriculteurs : tempêtes, pluie, grêle, cyclones, avalanches, inondations, comètes, etc.; tout s'y trouve régulièrement mentionné à sa date, d'après des écrits ayant conservé les souvenirs du passé : histoires locales, chroniques, minutes des notaires même, qui ne se plaindront pas d'être délaissées à l'heure actuelle. Ce recueil a de plus le mérite d'avoir été fait avec un soin scrupuleux et une grande conscience; une étude de climatologie générale lui emprunterait des observations utiles et y trouverait son bon compte. Mais c'est un regret d'avoir à dire que, dans sa forme actuelle, il n'est qu'une compilation dépourvue d'une valeur scientifique proprement dite. Des *membra digesta* ne font pas un corps; rien n'est coordonné dans ce volumineux mémoire, et, comme il fallait s'y attendre, puisqu'il n'y a pas de prémisses, les conclusions font complètement défaut. L'auteur ne doit pas perdre de vue aussi qu'il a reçu une

1. Rapporteur spécial, M. Salles.

première satisfaction en obtenant l'insertion de son travail dans l'estimable *Revue des Pyrénées* en 1893 et en 1895. Nous demandons de l'inédit. Cependant, si vous ne le croyez pas suffisant pour aspirer à l'un de vos prix, vous n'hésitez pas à applaudir au zèle de son auteur et à le soutenir de votre appui moral, qui est considérable. Qu'il poursuive ses recherches. Vraisemblablement, il découvrira des faits nouveaux; peut-être arrivera-t-il à être complet. Alors il lui sera possible de rapprocher, de comparer les phénomènes de même ordre et d'asseoir des conclusions provisoires ou définitives. Il aura fait une œuvre.

M. Bernard Aragon, comptable à l'imprimerie Douladoure-Privat, a soumis à l'examen de l'Académie un vernis destiné à empêcher l'oxydation des clichés typographiques[1]. L'image ayant pris une importance énorme et un développement extraordinaire, on devine les services qu'un vernis ayant cette vertu serait appelé à rendre. Les caractères mobiles d'imprimerie et les clichés sur cuivre, loin d'être impressionnés par l'oxygène, se conservent au contact de l'air et peuvent servir indéfiniment. Il en est tout autrement des clichés sur zinc; ils ont beau être placés en un endroit convenable, ils ne tardent pas à s'oxyder, à se détériorer et à se perdre. Et l'on sait cependant quel emploi il est fait des gillotages, des photogravures et des simili-gravures. Livres, recueils des Sociétés savantes, revues, journaux, portent jusqu'aux extrémités des deux mondes et à des milliers d'exemplaires des reproductions de monuments de toute sorte d'après des clichés qu'il y aurait tout avantage de garder pour les besoins ultérieurs. Jusqu'à ce jour, le bon moyen de les préserver a manqué, les essais sont restés infructueux; s'il était enfin trouvé, il aurait une portée pratique considérable. Votre rapporteur spécial a expérimenté le vernis envoyé par M. Bernard Aragon. Il a reconnu son efficacité; elle est telle que le cliché sur zinc, bien qu'ayant été enduit de ce vernis, donne, lorsqu'il est mis à

1. Rapporteur spécial, M. Fabre.

nouveau sous presse, des tirages excellents; le vernis, en le préservant de l'oxydation, ne l'a nullement altéré. Ce très heureux résultat ne pouvait laisser l'Académie indifférente. Elle décerne à l'inventeur une médaille d'argent; mais surtout elle le loue et le félicite de son ingéniosité, et souhaite partout à son invention l'accueil qui lui est fait ici.

II.

Le concours dans la Classe des Lettres s'ouvre par un mémoire qui est une réponse au sujet donné par l'Académie sous le titre : *Recherches sur l'exercice de la justice consulaire à Toulouse sous les comtes et après la réunion du comté à la couronne*[1]. Epigraphe : *le passé de Toulouse*. Et, sans aucun doute, l'exercice de la justice consulaire doit être regardé comme un des chapitres les plus curieux de l'histoire de notre ville. Les comtes avaient commencé par s'attribuer tous les droits régaliens; mais, peu à peu, ils durent compter avec le pouvoir consulaire. Ils exercèrent en commun certains droits de justice. A mesure que les consuls augmentèrent leurs pouvoirs d'administration, leurs droits de justice grandirent aussi; ils finirent par avoir une juridiction spéciale et privilégiée en matière civile et criminelle comme en matière administrative. Après le traité de Meaux, qui prépara l'annexion du comté d'abord au domaine de la famille royale et ensuite à la couronne, une nouvelle juridiction s'établit, celle du sénéchal, représentant l'autorité régalienne en toutes matières d'administration, de finance et de justice. Toulouse eut alors trois juridictions : celle des consuls au point de vue municipal, celle du viguier au point de vue seigneurial du roi de France, et celle du sénéchal au point de vue régalien. En fait et dans la pratique, elles n'étaient pas aussi nettement distinguées. Ces autorités étant le plus souvent mal délimi-

1. Rapporteur spécial, M. le baron Desazars.

tées, des conflits surgirent. Au mois d'octobre 1289, un statut royal vint réglementer les attributions judiciaires des consuls; mais il ne fut pas exactement observé. De nouveaux conflits firent souvent suspendre, diminuer ou augmenter ces attributions, jusqu'à l'établissement, au quinzième siècle, du Parlement sédentaire qui, s'attribuant l'autorité souveraine, finit par transformer la juridiction consulaire, en dépit des libertés et privilèges tour à tour concédés, confirmés ou précisés par les rois de France.

Ce très beau sujet était de nature à tenter une plume savante. Mais dans le mémoire où il est abordé, ces diverses fluctuations de la justice consulaire ne sont que passées en revue, alors qu'il eût fallu les étudier en détail. Il n'y a que de simples indications de textes; encore ont-elles été relevées dans l'*Inventaire sommaire des Archives municipales de Toulouse*, analysées par notre distingué confrère, M. Roschach, avec une ampleur inaccoutumée et un goût parfait. Il nous eût fallu un travail original, l'auteur ne nous a donné qu'un travail de seconde main; il eût fallu pour traiter cette question spéciale un historien abondamment documenté, qui fût en même temps un juriste, c'est à peine un *reporter* que nous avons rencontré. Encore n'est-il que juste d'ajouter que le *reporter* lui-même a passé la chose au gros sas : il s'est borné aux sommaires. Il a absolument découragé la meilleure volonté de l'Académie.

Le grand prix déjà réservé l'année dernière reste réservé cette année encore. A qui l'honneur de le remporter ?

L'important manuscrit intitulé *Les Kadourques*[1] a pour auteur M. Francis Maratuech, qui considère son travail comme une « étude historique et littéraire. » On souscrira volontiers à cette qualification ; on pourrait même ajouter l'épithète d' « intéressante. » C'est une sorte de roman historique ou d'épopée en prose, — un genre qui a vieilli assurément depuis Chateaubriand, — mais qui se fait lire d'un bout à l'autre sans fatigue et même avec fruit. L'auteur, un

1. Rapporteur spécial, M. Hallberg.

Quercynois fervent, nous y fournit les renseignements les plus variés sur cette contrée si pittoresque arrosée par le Lot, l'*Ooü* en style celtique, et sur les héroïques faits d'armes de ses habitants à l'époque de la conquête romaine. Descriptions et récits sont habilements réunis entre eux par une trame ingénieusement ourdie, pas très originale si l'on veut, puisqu'il s'agit d'une intrigue d'amour. Donc, le héros gaulois, Lukter, et sa compagne, Alya, la fille du roi Celtill, avec quelques personnages secondaires vivement esquissés, et les grandes figures de César et de Rome au second plan, sont les pivots autour desquels tourne une action vraiment héroïque, l'histoire du siège d'Uxellodunum et de la chute du dernier rempart de l'indépendance gauloise. Tout est conduit et présenté avec art, et le lecteur est fortement impressionné depuis le début du récit jusqu'à la catastrophe finale. On sent que ce n'est point là l'œuvre du premier venu, et que le poète, ici, et le patriote sont doublés d'un érudit. Le style, généralement bon, est un peu trop poétique ou pompeux, et, par suite, monotone. C'est le défaut du genre.

L'auteur, en se faisant connaître avant le concours, s'est par là même fermé la porte glorieuse du prix Gaussail. Mais l'Académie lui donne volontiers un encouragement de premier ordre, et décerne à son attachant mémoire une médaille de vermeil.

J'arrive maintenant au prix Gaussail qu'on s'est fort disputé. Les prétendants à cette récompense ont été au nombre de quatre.

Voici d'abord un mémoire de 141 pages, qui s'est mis sous le patronage de cette parole de Montesquieu : *Le mode de suffrage donne la forme du gouvernement*, et qui a pour titre : *Critique de quelques erreurs de la politique. Du vrai socialisme*[1]. L'auteur s'est occupé d'un certain nombre de questions politiques ou sociales : *Du vrai socialisme, de la souveraineté du peuple, du droit d'insurrection*, etc., en

1. Rapporteur spécial, M. Crouzel.

quatorze chapitres, mais sans liaison étroite les uns avec les autres, ce qui est déjà un défaut trop certain. De plus, abordant, au chapitre v, la question de la liberté, il va plus loin que Rousseau qui a dit : « L'homme est né libre, et pourtant il est dans les fers »; il n'admet pas même que l'homme naisse libre. Il est, croit-il, dans sa destinée d'être toujours dans les fers : esclave de sa mère ou de son père jusqu'à la majorité, il demeure esclave pendant l'âge mûr, parce que la vie sociale est incompatible avec la liberté. Évidemment, il n'en vient à cette opinion extrême que par une déplorable confusion de la liberté morale et de la liberté civile, de la sujétion aux conditions de la vie et de l'esclavage légal qui, grâces à Dieu, est aboli depuis longtemps. L'œuvre pèche par la définition, ou plutôt rien n'y est défini, comme si l'on pouvait marcher sûrement sur un terrain aussi glissant sans avoir au préalable trouvé les points d'appui. A ce compte, rien ne résisterait à une logique à outrance, qui, à la vérité, ne serait plus la logique. C'est ainsi que l'auteur rejette, par exemple, le droit de réunion, le suffrage et le concordat; et nous aurons de garde de le suivre dans cette marche un peu folle. Nous ne le suivrons pas davantage dans sa notion du socialisme, qui, pour lui, consiste dans l'organisation de l'assurance contre tous les maux qu'il est possible de prévenir ou d'alléger. Songez donc qu'une telle assurance serait alimentée par des contributions forcées; songez qu'elle ne serait qu'au profit de quelques-uns; songez qu'elle dispenserait de toute prévoyance ceux qui ont le plus besoin de penser à l'avenir. Le vrai socialisme ne peut être une prime à l'oisiveté ni à aucun des vices qui l'accompagnent.

Cette dissertation cependant témoigne d'un souci de l'intérêt général et d'une préoccupation du bien-être des classes laborieuses qui honorent son auteur. Mais c'est dans un tel pays trop fréquenté par les chimères qu'il convient de prendre pour guides le bon sens, l'esprit de mesure, une juste intelligence du possible, du bien et non du mieux, trop souvent ennemi du bien. Nous pensons que la vraie

sagesse repousse toute exagération. L'Académie ne pouvait vraiment pas accorder le prix Gaussail à un mémoire qui appelle les plus expresses et de trop nombreuses réserves.

Un second mémoire envoyé pour le prix Gaussail avec la devise : *Nos ancêtres, c'est nous dans le passé*, a pour titre : *L'Enseignement provisoire et l'École centrale de Toulouse*[1]. L'auteur a voulu raconter un épisode de l'histoire de l'instruction publique pendant la Révolution. On a beaucoup écrit sur ce sujet; mais ce fragment, par son étendue et les nombreux renseignements locaux qu'il contient, pourra prendre une bonne place à côté des monographies spéciales. Les archives de la Haute-Garonne ont été mises à contribution assez largement; et après la suppression ou la fermeture des collèges et des écoles qui suivit les orages de la Révolution, l'auteur a décrit très convenablement la réorganisation de l'instruction publique à Toulouse, d'abord, comme le marque le titre, par l'enseignement provisoire, ensuite par l'École centrale. Il a reproduit quelques pièces *in extenso;* mais surtout il a eu l'idée, très heureuse, de dresser, à l'aide des registres de l'administration, des tableaux de l'enseignement qui ont une solide valeur : d'abord pour l'enseignement provisoire, avec les rubriques : locaux, nature des cours, noms des professeurs, jours des leçons, heures des leçons, traitements; ensuite pour l'École centrale ; et nous voyons du même coup d'œil, dans ce tableau de l'École centrale, les programmes, les noms des professeurs, les auteurs expliqués, etc., de l'an V à l'an XII. Les Annexes intitulées : *L'École des Beaux-Arts, le Musée, les Bibliothèques* sont loin d'être dépourvues d'intérêt ; et, par exemple, l'état des élèves des Beaux-Arts, d'après le rapport de Suau, nous édifie. Il est clair, pour parler maintenant de l'instruction en général, qu'alors on a voulu faire quelque chose, que même on a voulu faire grand. Mais il me semble que rien ne donne, à l'égal de ces tableaux, la sensation vive de l'organisation dont les Écoles

1. Rapporteur spécial, M. Deschamps.

centrales furent l'objet avec leur caractère encyclopédique, organisation qui a brillé dans tout son éclat à Toulouse. On y enseignait tout, on enseignait tout à tous indistinctement, depuis l'enfance jusqu'à la jeunesse. Tout le monde sait que les Écoles centrales n'ont pas réussi ; et sans doute ce défaut de mesure, même à un moment où la mesure n'était plus la qualité dominante, fut pour quelque chose dans cet insuccès. Mais on peut croire aussi que les fluctuations d'une législation cherchant chaque jour sa voie y entrèrent pour une part, assez large peut-être. A-t on jamais bien su ce qu'a voulu le législateur de l'an V? L'auteur du mémoire, M. Adher, instituteur public à Toulouse, ne s'est pas assez préoccupé des rapports de dépendance de la vie de ces écoles avec la législation, expression vraie de l'esprit flottant de cette époque confuse qui va de la mort de Robespierre à l'avènement de Napoléon. C'eût été, j'imagine, le sûr moyen de décrire les phases de leurs destinées toujours précaires. Et cependant il a donné le *Répertoire des textes législatifs ou administratifs*, mais le répertoire seulement. Cette lacune a paru regrettable. Comme aussi il eût fallu éviter toute confusion au sujet des collèges universitaires de boursiers, qui n'ont jamais été des collèges d'enseignement secondaire. Mais l'Académie est heureuse d'avoir à reconnaître et à récompenser le mérite de cet intéressant mémoire, net, rédigé avec sens et dû à un esprit attentif. Elle lui a décerné une médaille de 100 francs détachée du prix Gaussail.

L'Œuvre de Molière et le théâtre espagnol, tel est le titre d'un autre mémoire important, dont l'auteur, M. Codorniu, a pris pour épigraphe le vers de Musset : *C'est imiter quelqu'un que de planter des choux;* et il sait bien pourquoi. S'il eût, avec plus de raison, intitulé son œuvre : les emprunts de Molière au théâtre espagnol, n'a-t-il pas lui-même suivi de près les critiques, — et Dieu sait s'ils sont nombreux, — qui ont scruté notre grand comique? Cependant, il a eu souci de dire du nouveau : il n'a pas

1. Rapporteur spécial, M. Lapierre.

étudié Molière dans ses rapports avec la comédie italienne. Mais pourquoi ? Parce que, il le déclare, M. Moland n'a laissé rien à dire sur ce chapitre; et il s'est restreint au théâtre de Molière dans ses rapports avec le théâtre espagnol. Molière, en effet, après avoir trouvé son idéal dans les types et les œuvres des Italiens, se tourna vers l'Espagne. C'était un peu la mode alors. Déjà, au début du dix-septième siècle, le roman et la comédie avaient pris l'Espagne pour modèle. Scarron, par exemple, copie ou traduit. Lesage introduit dans les épisodes de Gil Blas des drames espagnols. Hardy, Rotrou, Corneille reproduisent des héros espagnols. A côté de la troupe de Molière, on trouve, à l'hôtel de Bourgogne, la troupe des comédiens espagnols, que Molière rencontra dans ses tournées. Les comédiens espagnols parurent aux fêtes du mariage de Louis XIV et ils revinrent à Paris avec la cour. Ils suivirent Molière au petit Bourbon et au Palais-Royal. Marie-Thérèse les entraîna à Fontainebleau et à Saint-Germain. Tout était donc à l'Espagne, et Molière y passa avec cette confiance qu'inspire le génie. Les emprunts qu'il fit sont fort nombreux dans *l'École des maris,* dans *le Tartufe,* dans *l'Amour médecin,* dans *don Juan;* on en trouve même dans *le Misanthrope*, etc. Seulement, il imita avec originalité ; s'il trouva des types, il sut les transformer, il resta toujours lui, c'est-à-dire le poète comique qui défie toute comparaison. Il égorgea ses modèles.

Nous n'aurions eu que des éloges à donner à l'auteur du mémoire, qui, d'ailleurs, est écrit dans un bon style. Ses connaissances littéraires sont étendues, et la clarté règne partout. Mais il n'arrive pas le premier, et il n'est pas certain qu'il ait dit du nouveau. Du moins, il a condensé les études de ses devanciers en un travail substantiel, agréable et bon. L'originalité n'est pas dans la recherche; elle n'est que dans l'adaptation des choses, et c'est un mérite.

L'Académie décerne à cette œuvre littéraire une médaille de 200 francs, détachée, comme la précédente, du prix Gaussail.

Enfin, l'Académie a reçu la monographie communale de

Réalville, bastide royale, dont l'auteur, M. l'abbé Galabert, curé d'Aucamville (Tarn-et-Garonne), se présente à nous avec cette épigraphe si mélancolique chez Juvénal :

> « Haud facile emergunt quorum virtutibus obstat
> Res angusta domi... »

Mais, rassurez-vous, l'épigraphe n'a pas été récitée en présence des commissaires du concours et n'est pour rien dans le jugement du jury.

La monographie communale a été conçue de plusieurs manières, et vous savez par nos concours passés que toutes ces manières ne sont pas également bonnes ; il y en a même de mauvaises. Les uns abordent la monographie en se plaçant à un point de vue trop administratif, et en viennent à dire sérieusement, vous vous en souvenez peut-être, que tel chef-lieu de canton a un bureau de poste, une école de filles, une école de garçons. D'autres se passionnent pour la topographie ou la géographie du petit endroit, et font passer le lecteur par tous les dédales des sentiers minuscules ou s'attardent sur les grandes routes, avec les agents voyers, à regarder l'horizon. Peu recherchent le grand cadre historique. Je sais bien qu'ici il convient de ne pas excéder : c'est un nouvel écueil. S'il faut éviter de se noyer dans les minuties locales, il faut éviter aussi que la monographie finisse par se fondre dans l'histoire générale. Le vrai talent, ici comme ailleurs, ne se sépare pas de l'exacte appréciation des faits dans leur double rapport avec le lieu étudié et l'histoire plus large de la province ou de la France.

Réalville est une commune assez importante du canton de Caussade (Tarn-et-Garonne) et se trouve sur la rive droite de l'Aveyron, en un point géographique d'où elle rayonne sur toute la région environnante. L'auteur du mémoire, cependant, ne s'égare point dans les détails de topographie, le plus souvent oiseux. C'est qu'il me paraît avoir bien compris sa tâche. Il n'a pas vu dans la monographie communale une statistique ou même une simple chronique sous la forme d'annales. Il la considère comme un sujet d'histoire ; à

preuve sa préoccupation de ne retenir que les données proprement historiques, et même il semble qu'il a voulu en faire un sujet de véritable histoire dans les limites et avec les moyens que Réalville lui a présentés.

Cette monographie peut être divisée en six périodes : Époque préhistorique, Réalville bastide royale, la guerre de Cent ans, les guerres religieuses du seizième siècle, l'époque royale, avec deux chapitres importants : la Fronde et la Révocation de l'Édit de Nantes, enfin la Révolution. Il est visible qu'en abordant chacune de ces périodes, M. l'abbé Galabert s'est inquiété de rattacher les faits locaux à la grande histoire ; il l'a fait avec une aisance remarquable, car il n'est pas novice, il a l'expérience des recherches et il en retient ce qui offre un intérêt durable. La période préhistorique, ainsi appelée parce qu'elle précède la période documentée, est décrite d'une main légère à l'aide des débris de la grande civilisation romaine recueillis en cet endroit. La création de la bastide par Philippe le Bel, en 1310, d'où son nom de Réalville, entre dans la marche habile de la politique royale, en souci d'établir sa domination sur le bas Quercy et le haut Languedoc au treizième siècle et au commencement du quatorzième. Pendant la guerre de Cent ans, Réalville, située à la lisière du pays occupé par les Anglais, passe par toutes les alternatives de la défaite et de la victoire. Plus tard, les huguenots s'y établissent fortement, et ses malheurs recommencent. Après 1562, ce lieu ne jouit que rarement de la paix : type d'ailleurs remarquable de ces paroisses qui appartenaient un jour aux huguenots et un autre jour aux catholiques. Pendant la Fronde, c'est un type non moins attachant de ces populations trop nombreuses qui furent pressurées par les garnisons de passage : l'auteur a retrouvé les chiffres des soldats qui y furent hébergés ou y séjournèrent et des sommes exigées pour leur entretien. La même observation s'applique à la Révocation de l'Édit de Nantes. Elle eut ici un double effet : ceux des protestants qui restèrent se convertirent en masse, sans sincérité d'ailleurs, puisque la conversion leur fut imposée; un groupe de

réfractaires, artisans pour la plupart, se réfugia à Londres, à Berlin en majorité. M. l'abbé Galabert en a retrouvé les noms et les a suivis dans leur retraite. Ce curieux chapitre est instructif et fait réfléchir.

Il est juste d'ajouter tout de suite qu'il est allé aux meilleures sources d'information : archives départementales, archives communales, minutes des notaires, documents imprimés. Il a donné surtout de l'inédit; il a créé son sujet.

On pourrait lui reprocher une certaine brièveté, qui a rendu sa rédaction ici ou là légèrement obscure : ainsi, il semble dire que le fouage fut imaginé au quatorzième siècle, alors qu'il se rencontre au treizième. Ne soyons jamais sobres avec excès.

Le mémoire se termine par le texte latin inédit et traduit des coutumes rédigées en 1310.

Travail original, neuf et bien construit. Il a été jugé digne du prix Gaussail, réduit à la somme de 350 francs.

III.

J'aurais terminé ce rapport, déjà bien long, si je n'avais à vous remercier, Messieurs, de l'accueil favorable que vous avez bien voulu faire à la proposition qui vous a été soumise, en dehors du concours, de récompenser le travail de classement fait, pendant ces dernières années, au fonds des archives notariales de Toulouse. Vous vous souvenez que M. Macary, qui en a été chargé par la Chambre des notaires, nous invita à les visiter; la Commission nommée par vous put constater l'importance de ce dépôt certainement remarquable, dont les pièces les plus anciennes remontent au quatorzième siècle. 10,000 minutiers, 300 registres particuliers de marchands du quinzième et du seizième siècle, 150,000 pièces séparées, dont 40,000 offrent un intérêt général, voilà en nombres ronds le total des documents que sept siècles y ont accumulés. Ils ne renouvelleront pas sans doute l'histoire générale, qui est faite; mais, à en juger par

les travaux qui en sont sortis, ils permettront un jour de préciser de nombreux points restés incertains, ou même de créer des chapitres d'histoire utiles ou pittoresques, précieux pour l'économie sociale ou caractéristiques de l'état de culture à tel moment déterminé. Par exemple, le commerce toulousain, son développement, sa nature et son expansion, sont chose assez ignorée, alors que Marseille, Montpellier, Narbonne, Albi, Montauban se glorifient de publications spéciales et récentes; et Toulouse, dont le pastel jouissait d'une grande renommée au quinzième et au seizième siècle, traita avec toutes les grandes villes de l'Europe : Paris, Rouen, Nantes, Londres, Amsterdam, Lyon, Sienne, Burgos, etc. Mais ce qui nous est bien particulier, c'est l'efflorescence architecturale qui éclate dans nos hôtels de la Renaissance ici très avancée; et il me semble que depuis la somptueuse donation faite par M. Ozenne, nous en goûtons particulièrement le style. Or, les archives des notaires permettront d'écrire l'histoire de notre art local qui nous manque. Elles faciliteront beaucoup d'autres travaux encore, car tout s'y trouve : la réfection des routes, la construction du canal du Languedoc, le domaine du roi, l'Université, le capitoulat, des correspondances inattendues et même des fragments intéressants de la Bible remontant au haut moyen âge. MM. les Notaires apprécient à sa valeur la richesse d'un tel dépôt, dont ils sont les heureux propriétaires; les sacrifices considérables qu'ils se sont imposés pour obtenir un classement convenable ne sont que la faible expression — j'en ai leur témoignage — de l'estime très grande qu'ils en ont. En confiant à M. Macary le soin d'un récolement général en vue de leur conservation, ils ont donné un bon exemple et mérité la gratitude du monde savant. Quant à M. Macary, il s'est dépensé sans compter avec la peine. Ne se bornant pas à classer ces monceaux de documents, il a signalé aux chercheurs les pièces se rapportant à leurs études; grâce à son activité et à son dévouement, le fonds, assez abondant pour occuper plusieurs générations, commence à être connu et fréquenté. Il le sera davantage le

jour où la Chambre des notaires, achevant l'œuvre si bien commencée, pourra mettre aux mains de tous un inventaire détaillé. Que ce soit bientôt! En attendant, l'Académie témoigne à M. Macary son légitime contentement des services qu'il a déjà rendus, et faisant tout ce qu'elle peut, lui décerne une médaille d'argent de première classe.

IV.

Et maintenant, pour finir, je me tourne vers les travailleurs, qui sont, dans notre région toulousaine, plus nombreux qu'on ne pense : érudits, juristes, historiens, littérateurs, chimistes, physiciens, botanistes, médecins, mathématiciens ou astronomes. Je n'ai pas besoin de leur dire : Courage! car ils sont soutenus dans leurs études, toujours longues et souvent pénibles, par l'amour sincère du vrai, où qu'il se trouve et sous quelque forme qu'il se présente à leurs investigations. Si l'Académie tient tant à la rigueur des méthodes, c'est parce que, seules, les méthodes sévères et toujours rationnelles conduisent à ce but, noble et suprême ambition du savant, pilote qui vogue vers l'inconnu. Elle aussi aime passionnément la vérité; et dans ce culte ou ce besoin, tous les esprits se rapprochent et se tiennent. C'est que le concert des êtres répond au concert des intelligences, qui viennent comme eux du même principe créateur; ils s'expliquent l'un l'autre. Tous les résultats de la recherche critique, quels que soient ses procédés, finissent par se fondre dans une admirable unité au point de leur rencontre finale; ainsi en est-il des lois du monde sous la multiplicité infinie des phénomènes : variété dans l'ordre; et je ne puis m'empêcher de faire remarquer la sagesse de nos fondateurs du dix-huitième siècle, qui ont voulu que les deux Classes des Lettres et des Sciences, avec leurs sections et sous-sections, forment un seul corps. Diversité et harmonie, qui, loin de diminuer, portent très haut la gloire de l'esprit humain, saisissant et concentrant la lumière, diffuse dans la nature

et dans l'homme, mais qui est toujours la même lumière. Et, Messieurs, tous ceux qui vous connaissent savent que, fidèles à cette tradition large, vous ne marchandez pas vos applaudissements ni vos récompenses à toute découverte utile, à toute donnée positive nouvelle, à tout effort constant, éclairé et loyal, pour atteindre le vrai scientifique.

SUJETS DE PRIX

PROPOSÉS

PAR L'ACADÉMIE DES SCIENCES, INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE

POUR LES ANNÉES 1898, 1899 ET 1900.

ART. 31 du Règlement. — L'Académie propose, tous les ans, dans la séance publique, une question relative au sujet de prix. Cette question, annoncée trois ans avant que le prix soit décerné, est fournie alternativement par la Section des Mathématiques, par celle des Sciences naturelles et par la Classe des Inscriptions et Belles-Lettres.

Les sujets de prix sont proposés dans l'ordre suivant : 1° les Mathématiques; 2° la Chimie; 3° l'Histoire naturelle; 4° la Physique; 5° la Médecine et la Chirurgie; 6° l'Astronomie. Cet ordre est interrompu tous les trois ans pour les sujets de prix dans la Classe des Inscriptions et Belles-Lettres.

SUJET DU PRIX DE MÉDECINE A DÉCERNER EN 1898 :

Déterminer la proportion des mariages inféconds dans certains groupes donnés de population, tels que commune, ville, profession, état de fortune, etc., et en rechercher les causes en portant son attention d'une manière plus particulière sur les diathèses et les affections héréditaires.

SUJET DU PRIX DE LITTÉRATURE A DÉCERNER EN 1899 :

Recherches historiques sur l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse.

Ses origines, — ses fondateurs, — ses dotations, — ses résidences, — ses collections.

SUJET DU PRIX D'ASTRONOMIE A DÉCERNER EN 1900 :

Former, par des observations méridiennes précises, un catalogue de quatre mille étoiles uniformément réparties, dont les déclinaisons nord en 1900 soient comprises entre 4° et 11°, et dont des positions pré-

cises soient déjà données dans des catalogues autres que le catalogue en cours d'observation à Toulouse.

Exposer les précautions qu'il convient de prendre pour assurer la plus haute précision aux données d'un tel catalogue.

Exposer aussi l'état des connaissances concernant la formation de catalogues d'étoiles fondamentales.

L'Académie n'a pas décerné le grand prix de physique de 1897 dont le sujet était la question suivante :

Etude expérimentale d'une relation nouvelle entre la constitution du globe terrestre ou d'une catégorique de corps et certaines de leurs propriétés physiques.

En conséquence, et conformément à l'article 33 du Règlement, l'Académie se réserve de décerner un prix extraordinaire à tout auteur d'un Mémoire qui lui serait adressé sur ce sujet avant le 1er janvier 1898 et qui lui paraîtrait digne d'une palme académique.

Chacun de ces prix sera une médaille d'or de la valeur de 500 fr.

Les savants de tous les pays sont invités à travailler sur les sujets proposés. Les membres résidants de l'Académie sont seuls exclus du concours.

PRIX GAUSSAIL.

Pour se conformer scrupuleusement aux intentions de Mme veuve A. Gaussail et aux résolutions prises dans les séances des 8 mars 1883 et 4 avril 1889, l'Académie décernera tous les ans, et pour la treizième fois, en 1898, sous la dénomination de *prix Gaussail*, une récompense *à l'auteur dont le travail manuscrit paraîtra le plus digne de cette distinction.* (Les travaux de l'ordre scientifique concourront seuls pour ce prix en 1898.)

Ce prix, pour 1898, est fixé à 667 francs. Il n'est imposé aucun sujet particulier aux concurrents, qui sont libres de choisir parmi les matières variées qui font l'objet des études de l'Académie, dans les sciences.

Les dispositions générales du concours *Gaussail* seront les mêmes que celles du prix ordinaire annuel de l'Académie.

MÉDAILLES.

L'Académie décerne aussi, dans sa séance publique annuelle, des prix d'encouragement : 1° aux personnes qui lui signalent et lui adressent des objets d'antiquité (*monnaies*, *médailles*, *sculptures*, *vases*, *armes*, etc.), et de géologie (*échantillons de roches et de minéraux*, *fossiles d'animaux*, *de végétaux*, etc.), ou qui lui en transmettront des descriptions détaillées, accompagnées de figures ;

2° Aux auteurs qui lui adressent quelque dissertation, ou observation, ou mémoire, importants et *inédits*, sur un des sujets scientifiques ou littéraires qui sont l'objet des travaux de l'Académie ;

3° Aux inventeurs qui soumettent à son examen des machines ou des procédés nouveaux introduits dans l'industrie et particulièrement dans l'industrie méridionale.

Ces encouragements consistent en médailles de bronze ou d'argent, de première ou de seconde classe, ou de vermeil, selon l'importance des communications. Dans tous les cas, les objets soumis à l'examen de l'Académie sont rendus aux auteurs ou inventeurs, s'ils en manifestent le désir. (Les manuscrits ne sont pas compris dans cette disposition.)

Indépendamment de ces médailles, dont le nombre est illimité, il peut être décerné chaque année, et alternativement pour les Sciences et pour les Inscriptions et Belles-Lettres, une médaille d'or de la valeur de 120 francs à l'auteur de la découverte ou du travail qui, par son importance, *entre les communications faites à l'Académie*, paraîtra mériter le mieux cette distinction.

Les travaux *imprimés* sont admis à concourir pour cette médaille, pourvu que la publication n'en remonte pas au delà de trois années, et qu'ils n'aient pas été déjà récompensés par une Société savante.

Les travaux de l'ordre scientifique concourront seuls pour cette médaille en 1898.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

I. Les Mémoires concernant le prix ordinaire, consistant en une médaille d'or de 500 francs, et ceux destinés au concours *Gaussail* ne seront reçus que jusqu'au 1er janvier de l'année pour laquelle le concours est ouvert; ce terme est de rigueur.

II. Les communications concourant pour les médailles d'encouragement, y compris la médaille d'or de 120 francs, devront être déposées, au plus tard, le 1er avril de chaque année.

III. Tous les envois seront adressés, *franco*, au Secrétariat de l'Académie, port Saint-Etienne, 26, ou à M. Duméril, secrétaire perpétuel, rue Montaudran, 80.

IV. Les Mémoires seront écrits en français ou en latin, et d'une *écriture bien lisible*.

V. Les auteurs des Mémoires *pour les prix ordinaire* et *Gaussail* écriront sur la première page une sentence ou devise; la même sentence sera répétée sur un billet séparé et cacheté, renfermant leur nom, leurs qualités et leur demeure; ce billet ne sera ouvert que dans le cas où le Mémoire aura obtenu une distinction.

VI. Les Mémoires concourant pour le prix ordinaire ou pour le prix *Gaussail* dont les auteurs se seront fait connaître avant le jugement de l'Académie ne pourront être admis au concours.

VII. Les noms des lauréats seront proclamés en séance publique le premier dimanche après la Pentecôte.

VIII. Si les lauréats ne se présentent pas eux-mêmes, ils pourront faire retirer leurs prix au Secrétariat de l'Académie, port Saint-Etienne, 26, par des personnes munies d'un reçu de leur part.

IX. L'Académie, qui ne proscrit aucun système, déclare aussi qu'elle n'entend pas adopter les principes des ouvrages qu'elle couronnera.

BULLETINS DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

Pendant l'année 1896-97.

Séance de rentrée du jeudi 19 novembre 1896.

M. le Secrétaire perpétuel fait part à l'Académie du décès de M. Tisserand, ancien associé ordinaire, devenu membre correspondant à Paris. — Il propose d'adresser à la famille de ce regretté confrère les condoléances de l'Académie. Cette proposition est adoptée.

— M. le Secrétaire perpétuel donne ensuite lecture de la partie la plus importante de la correspondance arrivée pendant les vacances.

— MM. Lala et Fournier envoient à l'Académie un pli cacheté destiné à être conservé dans ses archives. L'Académie accepte ce dépôt et décide qu'il en sera fait mention au procès-verbal.

— M. Mathias fait hommage à l'Académie d'un exemplaire du travail qu'il vient de publier et qui est intitulé : *Sur l'étude calorimétrique complète des liquides saturés*. Des remerciements sont adressés à M. Mathias par M. le Président.

26 novembre.

— M. Alix demande à passer dans le cadre des associés libres. L'Académie ne pouvant, aux termes de l'article 4 des règlements, statuer sur cette demande que dans une séance tenue sur convocation par billets motivés, il est décidé que cette convocation sera envoyée pour la prochaine séance.

— M. Rouquet fait un rapport verbal sur le manuscrit mathématique envoyé par M. Porterie.

— M. A. Duméril, appelé par l'ordre du travail, communique à l'Académie la première partie d'une *Etude sur les*

armées françaises avant la Révolution et les cahiers de 1789 relatifs à l'organisation militaire. (Imprimée p. 1.)

M. Hallberg prend la parole sur le sujet traité par M. A. Duméril.

3 décembre. — M. Roschach, appelé par l'ordre du travail, lit un mémoire intitulé : *Quelques données sur la vie municipale de Toulouse, tirées de la Chanson de la Croisade contre les hérétiques d'Albigeois.*

— L'ordre du jour appelle la décision de l'Académie au sujet de la demande de M. Alix tendant à passer dans le cadre des associés libres.

Il est procédé au vote au scrutin secret. Le scrutin dépouillé ayant donné à M. Alix le nombre de suffrages exigé par les règlements, M. le Président le proclame associé libre.

10 décembre. — M. Lavocat, appelé par l'ordre du travail, présente une *Etude sur les poissons actuels et fossiles.* (Imprimée p. 138.)

MM. Cartailhac et A. Duméril prennent successivement la parole sur le sujet traité par M. Lavocat.

Sur la demande de M. le Président, l'Académie prend en considération la proposition de déclarer vacante la place précédemment occupée dans la sous-section de médecine et chirurgie par M. Alix, passé associé libre.

En conséquence, et conformément à l'article 6 des Statuts, tous les membres de l'Académie seront avisés de cette décision par une convocation motivée.

17 décembre. — M. le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre que M. Brissaud propose d'envoyer à M. le Ministre de l'Instruction publique, dans le but d'appuyer les demandes qui lui ont été adressées pour obtenir que dans chaque département les minutes des notaires soient centralisées et mises à la disposition du public.

Cette demande, appuyée par M. l'abbé Douais et quelques autres membres, est, après une observation de M. Lapierre,

acceptée par l'Académie, qui décide que ladite lettre sera signée par tous les membres du bureau.

— M. l'abbé Douais fait hommage à l'Académie d'un exemplaire d'un ouvrage qu'il vient de publier et qui est intitulé : *Charles VII et le Languedoc d'après un registre de la viguerie de Toulouse* (1436-1448).

Des remerciements sont adressés à M. l'abbé Douais par M. le Président.

— M. Duméril continue sa lecture sur les *Cahiers des Etats généraux relatifs à l'état militaire*. (Imprimée p. 1.)

— M. le Dr Maurel expose devant l'Académie ses recherches expérimentales sur les sérums artificiels. 24 décembre.

Il définit d'abord ces sérums et fait voir les différences qu'ils présentent avec les sérums naturels. Puis, faisant l'historique de la question, il arrive à cette conclusion que, jusqu'à présent, les sérums artificiels ont été employés, soit expérimentalement, soit cliniquement dans trois buts différents :

1° Pour combattre la déshydratation (choléra, etc.) ;

2° Pour relever la tension sanguine (hémorragie, etc.) ;

3° Enfin, pour *laver le sang* (maladies infectieuses, empoisonnements, etc.).

Ces conclusions établies, le Dr Maurel expose ses propres recherches.

Il a étudié successivement : 1° l'action de l'eau distillée ; 2° celle du chlorure de sodium ; 3° celle des solutions étendues de ce sel, et, dans chacun de ses groupes d'expériences, il a opéré successivement sur le sang du lapin, sur le lapin et sur le sang de l'homme.

Or, de l'ensemble de ses recherches, il arrive aux conclusions suivantes :

1° L'eau distillée employée en injections intra-veineuses ou hypodermiques fait diminuer le poids de l'animal et la richesse du sang en globules rouges, mais augmente d'une manière sensible la sécrétion urinaire :

2° Le chlorure de sodium, au contraire, fait augmenter le poids de l'animal et la richesse du sang en globules rouges; mais il est sans action sur la sécrétion urinaire, s'il ne la diminue pas;

3° La solution de chlorure de sodium à 7 °°/₀₀ centimètres cubes d'eau distillée, tant qu'on ne dépasse pas 30 centimètres cubes par kilogramme de poids augmente légèrement le poids de l'animal et la richesse du sang en globules rouges, mais n'augmente pas la sécrétion urinaire. Pour augmenter cette dernière, il faut dépasser 60 centimètres cubes par kilogramme de poids; mais alors le poids de l'animal et la richesse du sang diminuent;

4° La solution à 3gr50 pour 1,000 centimètres cubes, à la dose de 30 centimètres cubes par kilogramme de poids, augmente la sécrétion urinaire tout en restant sans action marquée sur le poids de l'animal et la richesse du sang.

Mettant enfin les résultats de ses expériences en présence des trois applications que l'on a faites jusqu'à présent des sérums artificiels, le Dr Maurel arrive aux conclusions pratiques suivantes :

1° Que lorsqu'il s'agit de combattre la déshydratation, comme dans le choléra, la dysenterie chronique, etc., il paraît préférable de s'adresser aux solutions à 7 °°/₀₀;

2° Qu'il en est de même quand il s'agit de relever la tension sanguine, comme après les grandes hémorragies;

3° Mais qu'au contraire, quand il s'agit de débarrasser l'organisme de toxiques ou de produits infectieux, il semble préférable de s'adresser aux solutions faibles et peut-être à l'eau distillée;

4° Dans ces derniers cas, en effet, les injections de sérum artificiel agissent de deux manières, d'abord en diminuant le titre des produits nuisibles, ce qui les rend moins dangereux, et ensuite en favorisant leur élimination. Or, si tous les sérums, par leur addition aux liquides de l'organisme diminuent le titre des produits nuisibles, l'élimination de ces produits se fera plus rapidement sous l'influence des solutions faibles, puisque, nous

l'avons vu, mieux que les autres, elles activent la sécrétion urinaire.

MM. Garrigou, Marie et Legoux prennent successivement la parole sur le sujet traité par M. Maurel.

— M. Deschamps, appelé par l'ordre du travail, donne lecture de la suite de ses *Souvenirs universitaires*. (Imprimée p. 86.) 31 décembre.

MM. l'abbé Douais et A. Duméril prennent successivement la parole sur le sujet traité par M. Deschamps.

— Sur la proposition de M. le Président, l'Académie déclare définitivement vacante la place précédemment occupée dans la Classe des Sciences, section des sciences physiques et naturelles, sous-section de médecine et chirurgie, par M. Alix, passé associé libre. 7 janvier 1897.

En conséquence et conformément à l'article 47 des Règlements, avis de cette décision sera porté à la connaissance du public par la voie des journaux, et les candidats invités à produire leurs titres et leurs travaux avant le 21 janvier courant.

— M. Rouquet, appelé par l'ordre du travail, expose les principaux résultats d'un mémoire de géométrie consacré à la recherche des relations qui existent entre les éléments de courbure d'une surface et de sa polaire, ou de sa polaire réciproque par rapport à une sphère donnée. (Sera imprimé plus tard.)

— Appelé par l'ordre du travail, M. Hallberg lit un exposé aussi succinct que possible des théories pédagogiques émises par Gœthe dans ses *Mémoires* (exactement : *Poésie et Vérité*). (Imprimé p. 118.) 14 janvier.

MM. Rouquet, A. Duméril et Basset prennent successivement la parole sur le sujet traité par M. Hallberg.

— M. Mathias présente à l'Académie M. Foûque, préparateur de chimie à la Faculté des sciences de Toulouse, qui lui soumet et fait fonctionner un appareil de son invention destiné à la production du gaz acétylène. 21 janvier 1897.

— M. Sabatier entretient l'Académie de ses recherches en cours d'exécution sur l'acide nitrosodisulfonique bleu et ses sels.

Amené fortuitement à un produit bleu foncé à base de cuivre en solution dans l'acide sulfurique concentré, il a reconnu que la coloration de ce produit appartient surtout à l'acide, qui y est uni au cuivre. Cette matière bleue s'obtient très aisément en traitant par le cuivre, ou par un composé cuivreux quelconque (principalement l'oxyde rouge) une solution sulfurique d'acide nitrosulfurique.

Quant à l'acide lui-même, il a pu être obtenu en faisant agir sur de l'acide sulfurique, un peu étendu d'eau et saturé d'anhydride sulfureux, un mélange à volumes égaux d'oxyde azotique et d'air : le liquide bleu très foncé se conserve assez longtemps; les oxydants et l'eau le détruisent de suite.

On peut également le préparer aisément par un grand nombre de réactions réductrices avec une solution sulfurique d'acide nitrosulfurique.

Jusqu'à présent, l'auteur n'a pu obtenir que le sel cuivrique, qui est plus stable et de coloration plus foncée que l'acide, et le sel ferrique, qui est rose violacé et avait été signalé, sans être caractérisé dans sa structure, comme produit par l'action des produits nitrés sur le sulfate ferreux en solution sulfurique. La formule de l'acide bleu est $A2O\ (SO^3H)^2$.

28 janvier. — M. le Dr Marvaud, directeur du service de santé du 17e corps d'armée, pose sa candidature à la place vacante dans la Classe des Sciences, sous-section de Médecine et Chirurgie. (Renvoyé à la Commission des candidats.)

— M. Mathias présente quelques observations au sujet de la communication faite à l'Académie dans la dernière séance par M. Fouque sur l'appareil qu'il a inventé pour la production du gaz acétylène.

— M. le baron Désazars de Montgailhard lit une étude sur la situation actuelle des nouvelles écoles artistiques. (Imprimée p. 191.)

MM. Lapierre et Hallberg prennent successivement la parole sur le sujet traité par M. le baron Désazars.

— M. Marie présente une trentaine de photographies par les rayons X, faites au laboratoire de physique de la Faculté de médecine et de pharmacie. Grâce aux progrès réalisés dans ces derniers mois, on peut maintenant obtenir des clichés qui rivalisent, au point de vue de la netteté, avec ceux de la photographie ordinaire. Mais comme leur interprétation est souvent difficile parce que tous les organes formant une région du corps sont projetés sur un seul plan, M. Marie a essayé de leur appliquer la stéréoscopie.

A priori, la réussite paraissait douteuse, car le tube produisant les rayons X est nécessairement placé très près de la plaque photographique. On se trouve ainsi bien loin des excellentes conditions qu'on rencontre dans la reproduction des paysages.

Un premier essai sur les artères du rein d'un animal a donné cependant d'excellents résultats.

On peut suivre dans l'espace la marche des vaisseaux sans qu'il se produise la moindre confusion. Cette voie, découverte récemment, paraît devoir être féconde pour la médecine. Il devient, en effet, possible de montrer directement les rapports des organes entre eux et la profondeur exacte du siège d'une altération ou d'une tumeur, et cela, bien entendu, sans toucher à l'objet photographié.

— M. Le Vavasseur fait un rapport verbal sur le manuscrit mathématique de Debreczen qui avait été soumis à son examen. 4 février.

— M. Lapierre présente à l'Académie une suite de portraits gravés de Molière. (Mémoire imprimé p. 155.)

— M. Le Vavasseur expose les avantages que l'on a à prendre comme exposants d'opérations les nombres imaginaires de Galois et traite plusieurs exemples. (Mémoire imprimé p. 247.)

— Au nom de la Commission des candidats, M. le Dr Maurel fait un rapport sur les titres et les ouvrages de M. le Dr Marvaud, directeur du service de santé du 17e corps d'armée, seul candidat à la place vacante dans la sous-section de Médecine et Chirurgie, dans lequel il conclut à son admission.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Le scrutin dépouillé ayant donné à M. Marvaud le nombre de suffrages exigé par les règlements, M. le Président le proclame associé ordinaire de l'Académie dans la Classe des Sciences, section des Sciences physiques et naturelles, sous-section de Médecine et de Chirurgie, en remplacement de M. Alix, passé dans le cadre des associés libres.

L'Académie prend ensuite en considération la déclaration de vacance de la place précédemment occupée dans la Classe des Inscriptions et Belles-Lettres par M. Fabreguettes, qui a quitté Toulouse.

Avis de cette décision sera porté à la connaissance de tous les membres de l'Académie par une convocation motivée conformément aux règlements.

11 février. — M. le Secrétaire perpétuel et M. le Président souhaitent la bienvenue à M. le Dr Marvaud, nouvellement élu, et qui assiste à la séance. M. Marvaud remercie en quelques mots de l'honneur qui lui a été fait.

— M. le Dr Garrigou fait hommage à l'Académie d'un exemplaire d'une brochure qu'il vient de publier, intitulée : *Aperçu historique de l'hydrologie, science des eaux minérales.*

Des remerciements sont adressés à M. Garrigou par M. le Président.

— M. Brissaud lit un travail intitulé : *Des preuves dans l'ancien droit germanique.*

Le système des preuves organisé par les lois barbares semble un défi au bon sens : la preuve est mise à la charge de l'accusé, contrairement, semble-t-il, aux règles les plus élémen-

taires de l'équité : mais s'il se trouve ainsi presque à la merci de ses ennemis, on l'autorise, comme compensation, à se justifier en prêtant serment avec des cojureurs ; par exception, il doit subir quelquefois les ordalies ou épreuves judiciaires, ou se battre en duel avec son adversaire. L'étude des législations comparées a jeté un grand jour sur ces bizarreries. Elle a démontré que ce système n'était point particulier au droit germanique ; il est fréquent dans les législations primitives et il convient à un état social où l'écriture est peu ou point connue, où les témoins faisant partie de groupes restreints, familles ou clans, ne peuvent, sans se rendre coupables de trahison, déposer contre leurs parents, ou refuser de s'associer à leurs accusations. Du moment où il n'y a pas d'actes et où les témoins sont suspects, il ne reste qu'une ressource pour découvrir la vérité, c'est de s'adresser aux puissances surnaturelles ; on le fait à l'aide de procédés comme le serment, les ordalies ou le duel (qui sont tous de même nature).

La preuve par témoins n'est cependant pas proscrite d'une manière absolue par les lois barbares ; elle est rare et exceptionnelle en fait, mais permise en théorie et pratiquée lorsque les témoins offrent des garanties. C'est la règle des législations anciennes et c'est aussi celle de la loi salique, qui ne se singularise point, ainsi qu'on le prétend, en admettant la preuve testimoniale, mais dont les dispositions sont l'expression du droit romain (avec des variantes inévitables). Il est possible d'établir que cette loi est en harmonie avec le droit mérovingien postérieur, tel qu'il nous apparaît dans les actes ou dans les écrits d'historiens comme Grégoire de Tours, et que ce droit lui-même ne diffère point dans ses principes de celui des capitulaires de la deuxième race.

MM. Lécrivain, Rouquet, l'abbé Douais, Basset, Hallberg prennent successivement la parole sur le sujet traité par M. Brissaud.

— M. le Dr Maurel donne à l'Académie quelques renseignements sur la peste qui sévit en ce moment sur la côte occidentale de l'Hindoustan et qui semble s'étendre vers l'Europe.

Il fait ressortir par des chiffres la gravité des épidémies qui ont ravagé autrefois la plupart des villes du Midi de la France; puis il fait connaître les diverses voies qu'ont suivi ces épidémies pour venir jusqu'à nous, et il arrive ainsi à montrer le danger que pourrait courir l'Europe si les pèlerinages de la Mecque n'étaient pas suspendus.

Enfin, élargissant la question et envisageant la défense de l'Europe contre les trois grandes endémies qui ont leurs foyers loin d'elle et qui la menacent dans leurs expansions épidémiques, le choléra, la peste et la fièvre jaune, le Dr Maurel appuie l'idée d'un service sanitaire international, surveillant les côtes maritimes, renseigné pour chaque État par un service intérieur des épidémies et pouvant correspondre directement avec une Commission médicale internationale, qui serait elle-même solidement armée par des lois et règlements acceptés par le monde civilisé.

M. le Dr Basset prend la parole sur le sujet traité par M. Maurel.

18 février. — M. Cartailhac fait hommage à l'Académie d'un exemplaire de la brochure qu'il vient de publier et qui est intitulée : *Huit jours en Grèce.*

Des remerciements sont adressés à M. Cartailhac par M. le Président.

— Après le dépouillement de la correspondance, et à propos du compte rendu de l'Académie de médecine (Séance du 9 juin 1897), le Dr Maurel présente quelques observations relatives au rapport que MM. Nocard et Roux ont fait sur un travail sur l'hyperleucocytose post-phlébotomique et post-révulsive; il explique que ce n'est que par un malentendu que la Commission, dans son rapport, du reste bienveillant, a été conduite à considérer comme faisant partie de son étude des notes dans lesquelles il est question de la diapédèse. Le Dr Maurel dit qu'ainsi qu'il résulte de la note lue à l'Académie, il n'a pas eu l'intention de traiter cette question. Il avait communiqué ces notes à la Commission, puisqu'elle y prit les renseignements relatifs à

la question traitée devant l'Académie, mais ces renseignements seulement. C'est donc par un malentendu que ces notes ont été considérées comme constituant une seconde partie de son étude.

— Appelé par son tour de lecture, M. BAILLET communique à l'Académie un travail *Sur les hybridations considérées dans leurs rapports avec la zootechnie.* (Imprimé page 45.)

MM. Clos et Maurel prennent successivement la parole sur le sujet traité par M, Baillet.

— M. DE ROCOURT, présenté par M. Mathias, communique à l'Académie des Sciences une lampe à acétylène due à M. Gossart, professeur de physique à l'Université de Bordeaux, et se distinguant des innombrables lampes déjà décrites par la simplicité de sa construction et l'élégance des principes sur lesquels elle repose. 25 février.

L'eau, s'écoulant par un tube *métallique capillaire*, tombe goutte à goutte sur le carbure de calcium, de façon que la production de gaz dans le régime permanent de la lampe soit rigoureusement égale à la consommation.

De cette façon, la surproduction est évitée et avec elle tous les dangers auxquels elle expose. D'ailleurs, l'appareil se règle lui-même automatiquement en dehors de toute espèce d'organe spécial, la tension superficielle de la goutte prête à tomber suffisant à empêcher l'écoulement dès qu'un excès de pression sensible se produit dans le générateur.

L'acétylène est brûlé complètement, et on n'a pu constater l'existence de l'oxyde de carbone dans la flamme qu'elle donne. Cet appareil, excessivement simple, ne présente aucune espèce de danger dans son maniement et paraît appelé à un grand avenir, vu la modicité du prix de revient de l'éclairage (5 centimes par heure pour une intensité de 4 carcels).

M. le Président remercie M. de Rocourt.

— Appelé par l'ordre du travail, M. le Dr MAUREL entretient l'Académie de ses recherches sur la dépopulation de la France,

question qu'il avait déjà traitée devant elle l'année précédente.

Il a réuni les divers travaux publiés depuis sur cette question, s'élevant à plus de trois cents, et après les avoir groupés d'après leur idée dominante, il en commence l'examen critique.

Mais d'abord, en s'appuyant sur les chiffres suivants, empruntés au Dr J. Bertillon, il établit d'une manière saisissante le haut intérêt de cette question au point de vue de la défense nationale.

En 1873, la France avait 296,000 conscrits et l'Allemagne 330,000. Ce n'était environ qu'un dixième de plus, et leurs deux armées pouvaient être considérées comme d'égale force. Mais seulement après 23 ans (1896), la France n'a environ que 300,000 conscrits, tandis que l'Allemagne en a déjà 448,000, soit environ un tiers de plus. Enfin, il est forcé que dans 15 à 20 ans les conscrits de l'Allemagne soient deux fois plus nombreux que les nôtres. De 1891 à 1895, en effet, la moyenne des naissances a été pour la France de 908,849 seulement, et pour l'Allemagne de 1,903,160. De là découle donc que, tandis que dans une guerre franco-allemande faite en 1873 nous nous serions battus en nombre peu inférieur, déjà en ce moment nous devrions le faire 2 contre 3, et qu'à partir de 1910 environ il faudra le faire 1 contre 2.

Cette différence vient de ce que, tandis que la natalité de l'Allemagne se maintient depuis plus de 50 ans à 38 pour 1,000 habitants, dans le même temps, celle de la France, qui au début de cette période n'était déjà que 27, est tombée à 24 et même maintenant à 22.

Le Dr Maurel revient une fois de plus sur ce point que le faible accroissement de notre population tient exclusivement au petit nombre d'enfants par mariages. En effet, le nombre de nos immigrants dépasse celui de nos émigrants de 5 à 6,000 par an. Notre mortalité est moindre qu'autrefois : 24,8 de 1820 à 1830 et 22 seulement de 1880 à 1890 pour 1,000 habitants. La proportion des mariages est restée la même : 7,98 de 1820 à 1830 et 8,03 pour 1,000 de 1870 à 1880. Mais la natalité a fortement diminué : de 30,9 de 1820 à 1830, elle est tombée à 23 de 1880 à 1890.

La comparaison avec l'Allemagne conduit aux mêmes résultats.

Le courant d'émi-immigration fait perdre depuis ces dernières années près de 100.000 habitants par an à l'Allemagne, et au contraire, je l'ai dit, il nous fait gagner quelques milliers d'habitants chaque année.

La mortalité de l'Allemagne est supérieure à la nôtre : 27 pour 1.000 et 23 pour la France. La proportion des mariages est la même qu'en France : 7.5 pour 1.000 pour les deux. Mais sa natalité l'emporte de plus d'un tiers, 38 pour 1.000 au lieu de 24.

Étant donné que le faible accroissement de notre population tient d'une manière exclusive à l'affaiblissement de notre natalité, le Dr Maurel conclut que c'est surtout à relever notre natalité que doivent tendre les moyens et efforts destinés à combattre notre dépopulation. Les autres moyens destinés soit à diminuer la mortalité, soit à augmenter le nombre des mariages ne sont que des palliatifs.

Or, pour connaître les moyens propres à relever notre natalité, il faut rechercher les causes de son affaiblissement, et le Dr Maurel rappelle que ses recherches l'ont conduit à cette conclusion que la diminution de notre natalité tient à deux causes : l'une, la plus importante, *la restriction volontaire*, quelle qu'en soit la cause, et une autre, *l'infécondité pathologique*, pour laquelle *l'hérédo-arthritisme* jouerait le rôle principal[1].

De là deux séries de moyens : les uns d'ordre hygiénique pour combattre l'infécondité pathologique, et les autres d'ordres moraux et économiques pour combattre la restriction volontaire.

Ces divers points établis, le Dr Maurel aborde son étude critique en commençant par les travaux ayant trait aux deux principales idées qu'il a émises dans son travail sur la dépopulation :

1° L'influence de l'infécondité hérédo arthritique ;

2° Les services que pourrait rendre l'établissement d'une pension alimentaire obligatoire et générale servie par tous les enfants aux parents par l'intermédiaire de l'État.

1. *Dépopulation de la France*. Paris, 1896.

Il passe en revue chacune de ces deux questions, et pour chacune d'elles il donne connaissance des nombreux travaux, pour et contre, qui ont été publiés à leur sujet.

De l'ensemble de ces travaux, dit le Dr Maurel, il paraît résulter que l'idée de l'infécondité hérédo-arthritique a été assez généralement acceptée, et que, quoique encore discutée, elle a désormais pris place dans le domaine scientifique. Quant à celle de la pension alimentaire, elle a moins attiré l'attention. Cependant elle a eu ses adversaires, mais aussi ses partisans. Un auteur des plus sérieux, M. de La Grasserie, sans connaître ses travaux, est arrivé sensiblement à la même idée. Mais, en somme, la question de la pension alimentaire reste tout entière livrée à la discussion.

Or, sans exagérer son importance et tout en exprimant les mêmes réserves que lorsqu'il l'a proposée pour la première fois, le Dr Maurel persiste à penser qu'elle pourrait contribuer à relever notre natalité, et il s'attache à répondre aux objections qui lui ont été faites jusqu'à présent.

Ce premier groupe de travaux examinés, le Dr Maurel s'occupe d'un second, composé par ceux qui concernent le *néo-malthusianisme*, qui a créé une Société en France en août 1896. Il fait d'abord l'historique de cette école, puis, entrant dans son exposé, il montre combien sa doctrine s'éloigne de celle de Malthus, surtout au point de vue des procédés, qui pour ceux proposés par le néo-malthusianisme soulèvent une grosse question de morale. Mais même en laissant de côté la nature de ces moyens, le Dr Maurel conclut qu'au moins dans la situation actuelle de la France cette doctrine lui paraît contraire à nos intérêts économiques et surtout à notre défense. Même en admettant que le bonheur d'un pays consiste à avoir le moins d'habitants possible, nous devrions au moins laisser nos adversaires, plus peuplés que nous, entrer les premiers dans cette voie[1].

1. Depuis cette communication, dans la séance du 27 février, M. de Lamarzelle a traité la question de la dépopulation devant le Sénat et a fait ressortir deux des points étudiés par le Dr Maurel : le danger de notre situation vis-à-vis de l'Allemagne et l'aggravation de ce danger par la doctrine néo-malthusienne.

— M. CARALP fait hommage à l'Académie des trois brochures ci-après : 4 mars.

1° *Le marbre de Saint-Béat, son âge, ses relations stratigraphiques;*

2° *Ammonées à formes secondaires du permo-carbonifère de Saint-Gaudens;*

3° *Essai sur un groupement orogénique des chainons pyrénéens.*

Des remerciements sont adressés à M. Caralp par M. le Président.

— Appelé par l'ordre du travail, M. CARALP entretient l'Académie de ses recherches sur le terrain Permien des Pyrénées. (Imprimées p. 387.)

M. Fontès prend la parole sur le sujet traité par M. Caralp.

— M. MOQUIN-TANDON demande à passer dans le cadre des associés libres. Conformément à l'article 4 des statuts, il sera statué sur cette demande dans la séance du 25 mars courant, tenue sur convocation par billets motivés. 11 mars.

— M. le Dr GARRIGOU fait hommage à l'Académie d'un exemplaire de chacun des deux fascicules de l'ouvrage qu'il vient de publier et qui est intitulé : *Synthèse hydrologique, thérapeutique et clinique hydrobalnéaire des Pyrénées.* Leçons professées en 1896 (hiver) à la Faculté de médecine et de pharmacie de Toulouse, et en 1896 (été) à l'École d'hydrologie des Pyrénées.

M. le Président remercie M. Garrigou.

Sur la proposition de M. le Président, l'Académie déclare définitivement vacante la place précédemment occupée dans la Classe des Inscriptions et Belles-Lettres par M. Fabreguettes, qui a quitté Toulouse. En conséquence et conformément à l'article 46 des règlements, avis de cette décision sera porté à la connaissance du public par la voie des journaux.

Le délai pour la production des candidatures est fixé au 25 mars courant.

— M. A. Duméril donne lecture à l'Académie de la dernière portion de son étude sur la partie des cahiers présentés aux États généraux de 1789, relativement à l'organisation de l'armée. (Imprimée p. 1.)

18 mars. — M. Deloume pose sa candidature à la place vacante dans la Classe des Inscriptions et Belles-Lettres, et envoie à l'appui de sa demande la liste de ses titres et de ses ouvrages. (Renvoyé à la Commission des candidats.)

— M. le baron Désazars de Montgailhard fait hommage à l'Académie d'un exemplaire d'une brochure intitulée : *Académie des Jeux Floraux. Remerciement et discours de réception de M. le baron Désazars de Montgailhard, élu mainteneur, et réponse de M. J. de Lahondès, modérateur, prononcés en séance publique du 14 mars 1897.*

M. le Président remercie M. le baron Désazars de Montgailhard.

— M. Clos, appelé par l'ordre du travail, communique une notice sous ce titre : *l'École de botanique au Jardin des Plantes de Toulouse.* (Imprimée p. 257.)

MM. Rouquet, Basset et Maurel prennent successsivement la parole sur le sujet traité par M. Clos.

— M. Rouquet fait son rapport sur le travail de mathématiques envoyé par M. Cabreïra, membre de l'Institut de Coïmbre (Portugal), secrétaire de la Société de géographie de Lisbonne, à l'appui de sa candidature au titre de correspondant étranger, et il conclut en lui proposant de lui accorder ce titre.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Le scrutin dépouillé ayant donné à M. Cabreïra le nombre de suffrages exigé par les règlements, M. le Président le proclame associé correspondant étranger.

25 mars. — M. Lécrivain lit un travail sur *Le droit de se faire justice soi-même et les représailles dans les relations internationales de la Grèce.* (Imprimé p. 277.)

— L'ordre du jour appelle l'élection de M. Moquin-Tandon dans le cadre des associés libres.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Le scrutin dépouillé ayant donné à M. Moquin-Tandon le nombre de suffrages exigé par les règlements, M. le Président le proclame associé libre.

— Le Dr Maurel, au nom de M. Lupau, pharmacien à Tarbes, lit une note sur un sérum antituberculeux. Dans cette note, M. Lupau résume les expériences faites sur les animaux depuis le mois de septembre, et il arrive aux conclusions suivantes : 1er avril.

1° Ce sérum a paru *in vitro* posséder des propriétés bactéricides vis-à-vis du bacille de Koch ;

2° Injecté à des animaux sains, il paraît leur conférer une certaine immunité contre la tuberculose humaine ;

3° Injecté à des animaux déjà tuberculeux, il paraît enrayer l'évolution de la maladie et tout au moins prolonger la vie comparativement à celle des animaux témoins ;

5° Injecté à des animaux déjà tuberculeux et à haute dose, ces injections n'ont jamais paru provoquer le moindre désordre.

— M. Émile Cartailhac présente à l'Académie les photographies des objets extraits de la grotte dite des Forges de Bruniquel, rive droite de l'Aveyron. Cette station humaine de l'âge de la pierre, caractérisée par l'abondance du renne, fut fouillée par M. le vicomte de Lastic-Saint-Jal, qui céda la moitié de ses récoltes au British Museum ; l'autre moitié est encore entre les mains de M. de Lastic et M. Cartailhac est autorisé à la publier.

Parmi les pièces les plus intéressantes, on remarque une série de petits bâtonnets, jeunes bois de renne finement sculptés et qui représentent chacun un cheval, comme si la bête était vue de face. Le bout du bâton forme la tête ; au-dessous est figuré le poitrail et les deux jambes de devant ; tous les détails sont exactement indiqués, avec ce sentiment de la

nature qui caractérise les artistes de cette lointaine époque. Il est déjà très étrange et anormal de trouver dans une station sept ou huit pièces semblables, mais il est plus étonnant encore de rencontrer le même objet dans des stations similaires des Pyrénées, de la Dordogne et même de la Suisse. Cette multiplicité prouve que cet objet jouait un rôle important dans cette civilisation primitive, mais on ignore lequel. Aucun fait de l'ethnographie contemporaine ne peut éclairer ce mystère, et l'imagination pourrait fournir des hypothèses très variées, séduisantes peut-être, mais aussi incertaines les unes que les autres.

— Au nom de la Commission des candidats, M. Brissaud fait un rapport sur les titres et les ouvrages de M. Deloume, candidat à la place vacante dans la Classe des Inscriptions et Belles-Lettres, dans lequel il conclut en proposant son admission.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Le scrutin dépouillé ayant donné à M. Deloume le nombre de suffrages exigé par les règlements, M. le Président le proclame associé ordinaire de l'Académie dans la Classe des Inscriptions et Belles-Lettres, en remplacement de M. Fabreguettes, qui a quitté Toulouse.

8 avril. — M. Maillet fait hommage à l'Académie de deux mémoires qu'il vient de publier et qui sont intitulés :

1° *Sur une série de groupes primitifs holoédriquement isomorphes à des groupes plusieurs fois transitifs ;*

2° *Rapport sur le grand prix de géométrie obtenu par M. Maillet à l'Académie des sciences de Paris ;*

3° *Quelques extensions du théorème de Fermat sur les nombres polygones.*

Des remerciements seront adressés à M. Maillet.

— M. Massip présente à l'Académie quelques nouvelles observations sur la météorologie toulousaine et notamment sur le régime des vents. (Imprimées p. 291.)

A l'occasion de ce travail, M. Salles signale quelques résultats de récentes observations météorologiques. L'étude d'un climat, dit-il, ne doit pas être séparée des grands courants atmosphériques qui sont sans cesse en activité depuis l'équateur jusqu'aux pôles. Dans notre région, la pluie et le mauvais temps nous sont apportés par des bourrasques dérivées du courant équatorial et principalement par celles dont le centre pénètre dans le golfe de Gascogne. Leur bord dangereux passe ordinairement sur le nord de l'Espagne et doit franchir les Pyrénées pour arriver jusqu'à nous. Cet obstacle trouble leur marche et fait naître en divers sens des courants irréguliers. C'est ainsi que nous voyons, dans ces circonstances, les vents du Sud-Ouest régner au haut du Pic-du-Midi, tandis que nous avons au pied des Pyrénées le Sud-Est, ou vent d'autan, dont nous connaissons tous l'importance dans le climat toulousain. Quand la bourrasque a franchi la chaîne des montagnes, son déplacement habituel fait succéder aux vents qui ont marqué son début dans la plaine et la montagne le vent d'Ouest, qui est ordinairement suivi par la pluie dans un court délai. Le vent d'autan est ainsi le précurseur mais non la cause de la pluie.

Il existe un autre vent d'autan d'une nature différente : c'est celui qui est produit par les bourrasques de la Méditerranée quand elles pénètrent dans le golfe du Lion. Le mouvement de rotation dont elles sont toujours animées dirige vers les vallées de l'Aude et de la Garonne des courants d'air du Sud-Est ou de l'Est, qui sont très rarement accompagnés ou suivis de pluie.

Une troisième espèce de vent d'autan prend naissance quand une aire de fortes pressions se fixe sur le centre de l'Europe. Elle donne lieu à du vent d'Est qui est peut-être le vent blanc des habitants du Lauragais.

M. le baron Désazars ajoute quelques précisions sur les vents qui soufflent dans le Lauragais et qui se font sentir à Toulouse et aux environs. Il dit que ces vents sont au nombre de trois : 1° le vent du Nord Ouest que les paysans appellent la *bise ;* 2° le vent du Sud-Ouest, qu'ils appellent le *cers ;* 3° enfin le vent d'autan, qui porte également le nom de vent *marin*, parce qu'il vient de la mer Méditerranée. On l'appelle le marin

blanc, quand il est sec; mais il est le plus souvent très humide. M. le baron Désazars indique les propriétés de chacun de ces vents, suivant qu'ils soufflent en été comme en hiver, les diverses époques où ils deviennent à peu près *constants*, leur influence sur les récoltes, sur les animaux et sur les personnes, les signes auxquels on reconnaît leur venue, leur durée moyenne dans le cours de l'année, enfin leurs ressemblances et leurs différences avec les vents qui soufflent sur la côte narbonnaise ou dans le golfe du Lion, quoiqu'ils y portent les mêmes noms.

29 avril. — M. Fontès, appelé par l'ordre du travail, lit d'abord un court mémoire sur deux personnages du treizième siècle, cités par Roger Bacon comme les deux seuls parfaits mathématiciens de son temps, à savoir Jo London et Petrus de Maharn Curia, Picardus. (Imprimé p. 382.)

M. Fontès passe ensuite à une seconde lecture où il dit quelques mots des travaux de géométrie de Pierre Forcadel, lesquels se réduisent à une traduction des éléments d'Euclide avec commentaires et à une traduction pure et simple de la *Pratique de la Geometrie* d'Oronte Fine. Le lecteur tire des dédicaces quelques confirmations de ses premières inductions sur la biographie de Forcadel.

MM. Legoux, Rouquet et Massip prennent successivement la parole sur le sujet traité par M. Fontès.

— M. Garrigou présente au nom de l'auteur, M. H. Duportal, qui en fait hommage à l'Académie, un exemplaire du compte rendu de la conférence sur son exploration de Madagascar faite à Paris le 18 mars 1897.

M. le Président charge M. Garrigou d'adresser à M. Duportal les remerciements de l'Académie.

6 mai. — M. le Président souhaite la bienvenue à M. Deloume nouvellement élu et qui assiste à la séance.

M. Deloume remercie l'Académie de l'honneur qu'elle lui a fait en l'admettant dans son sein.

— M. Paget communique une étude sur *les Enfants dans les hospices*.

Après quelques considérations sur l'œuvre du dix-neuvième siècle pour la protection de l'enfance, il traite du rôle de la Commission administrative en cette matière, puis de la condition des enfants assistés, et, en particulier, de la question des tours.

Après avoir conclu à leur rétablissement, M. Paget renseigne sur le nombre des assistés et sur la dépense qu'ils imposent aux divers budgets, soit en France, soit dans la Haute-Garonne.

Cette étude sera continuée par celle des enfants administrés au compte exclusif des hospices.

MM. le baron Désazars, A. Duméril, Maurel, Hallberg et Cartailhac prennent successivement la parole sur le sujet traité par M. Paget.

— M. Mathias fait une communication sur la *Construction des cartes magnétiques*. (Imprimée p. 438.) 13 mai.

MM. Caralp, Basset et Salles prennent successivement la parole sur le sujet traité par M. Mathias.

— M. Garrigou fait observer que la communication de M. Mathias a une importance des plus considérables au point de vue de l'hydrologie du bassin sous-pyrénéen.

Les modifications reconnues par M. Mathias dans l'état magnétique profond des couches terrestres de la région de Thil concordent avec la présence d'une série de sources hydrominérales possédant des propriétés médicinales absolument remarquables et une composition tout à fait spéciale au point de vue des matières organiques, ainsi que M. Garrigou l'a déjà fait remarquer dans l'une des séances de 1895.

— M. le Dr Maurel fait hommage à l'Académie d'un exemplaire de chacune des deux brochures qu'il vient de publier et dont la première est intitulée : *Mode d'action du sérum antidiphtérique*, et la seconde : *Action de l'eau distillée sur le sang et sur l'organisme*. 20 mai.

M. le Président remercie M. le Dr Maurel.

— M. l'abbé Douais communique à l'Académie et analyse quelques lettres inédites adressées par Palissot à Castillon, secrétaire perpétuel (1786-1788). (Mémoire imprimé p. 315.)

M. Lapierre prend la parole sur le sujet traité par M. l'abbé Douais.

26 mai. — Sur la demande de M. le Secrétaire perpétuel, l'Académie prend en considération la proposition de déclarer vacante la place précédemment occupée dans la sous-section d'Histoire naturelle par M. Moquin-Tandon, devenu associé libre. En conséquence, et conformément à l'article 3 des statuts, avis de cette décision sera donné à tous les membres par une convocation motivée.

— Au nom de la sous-section de Physique et Astronomie, M. Mathias fait connaître ci-après le sujet du prix d'astronomie à mettre au concours pour 1900 :

Former, par des observations méridiennes précises, un catalogue de quatre mille étoiles uniformément réparties, dont les déclinaisons nord en 1900 soient comprises entre 4° et 11°, et dont des positions précises soient déjà données dans des catalogues autres que le catalogue en cours d'observation à Toulouse.

Exposer les précautions qu'il convient de prendre pour assurer la plus haute précision aux données d'un tel catalogue.

Exposer aussi l'état des connaissances concernant la formation de catalogues d'étoiles fondamentales.

L'Académie ratifie le choix fait par la sous-section.

— L'ordre du jour appelle les lectures de la séance publique.

M. le Président lit le discours qu'il doit prononcer à l'ouverture de la séance publique du 13 juin prochain. Ce discours est unanimement approuvé par l'Académie.

— M. Lécrivain lit l'éloge du regretté M. Vesson, ancien associé ordinaire de l'Académie dans la Classe des Inscriptions et Belles-Lettres.

L'Académie approuve également l'éloge de M. Vesson.

— M. l'abbé Douais lit le rapport général sur les concours du prix Gaussail, du grand prix de 500 francs réservé en 1896, des médailles d'encouragement dans la Classe des Inscriptions et Belles-Lettres et des médailles d'encouragement dans la Classe des Sciences.

Ce rapport étant approuvé, il est procédé à l'ouverture des plis cachetés qui accompagnaient les mémoires couronnés inscrits sous les nos 2, 6 et 5.

L'auteur du manuscrit no 2, qui a obtenu le prix Gaussail, réduit à 350 francs, est M. F. Galabert, curé à Aucamville, par Verdun (Tarn-et-Garonne).

L'auteur du mémoire no 6, qui a obtenu une médaille de 200 francs, dont le montant est distrait du prix Gaussail, est M. Ch. Codorniu, agrégé des lettres, avocat à la Cour d'appel de Toulouse.

Enfin, l'auteur du manuscrit no 5, qui a obtenu une médaille de 100 francs, dont le montant est aussi distrait du prix Gaussail, est M. Adher, instituteur public au Pont-des-Demoiselles, à Toulouse.

— A propos de la correspondance imprimée, M. Clos fait la communication suivante : 3 juin.

« M. Mascart, de l'Institut, a présenté à l'Académie des sciences, dans sa dernière séance (Voyez *Comptes rendus de l'Institut* du 24 mai, pp. 1140-1141), un catalogue, dressé par M. Angot, des observations météorologiques faites en France depuis l'origine jusqu'en 1850, et déclaré qu'il serait très utile que les documents anciens de ce genre fussent recherchés partout et déposés dans des centres accessibles aux travailleurs. »

M. Clos en prend occasion pour rappeler qu'à la date du 8 juin 1896, il adressa en don à ce corps savant, qui en ordonna le dépôt au Bureau central météorologique, une longue suite d'observations de météorologie faites à Sorèze d'abord par le Dr Jean-Antoine Clos, son père (de 1797 à 1844), puis par son frère le capitaine de vaisseau en retraite Jules Clos (de 1869 à 1889).

Il ajoute que M. V. Raulin, professeur honoraire de Fa-

culté, auquel avaient été communiqués jadis les manuscrits de J.-A. Clos, et qui les mettait à profit en 1852 dans ses *Observations pluviométriques de la France méridionale*, ayant été consulter récemment au Bureau central météorologique, pour la continuation de ce travail, ceux de Jules Clos, lui écrivait, à la date du 26 avril dernier : « J'ai trouvé une série complète des vingt années 1869-1889, dont j'ai fait le résumé en trois tableaux : *quantités mensuelles*, *maxima diurnes* et *jours pluvieux mensuels*. J'ai présenté vendredi ceux-ci à la Société météorologique qui désire les publier comme supplément au travail de votre père qu'elle publia en 1852. »

— M. le baron Désazars fait passer sous les yeux de l'Académie le portrait de Roger Martin dont il a été plusieurs fois question dans les dernières séances.

M. le Président remercie M. Désazars.

— M. Crouzel, appelé par l'ordre du travail, entretient l'Académie d'une question de droit que les tribunaux et les auteurs ont diversement résolue : Un syndicat peut-il, sans commettre un délit ou un quasi-délit civil, faire congédier un ouvrier qui lui a déplu en menaçant d'une grève le patron qui l'emploie? La jurisprudence s'est généralement prononcé pour la négative. Mais les motifs qu'elle a invoqués ne paraissent pas entièrement satisfaisants. M. Crouzel essaie de justifier la même doctrine en se fondant sur un nouvel argument tiré des principes généraux du droit.

En faveur de la prétention des syndicats, on a dit : Les grèves, les menaces de grève, les interdictions sont aujourd'hui licites. Si donc ces actes ont pour conséquence le renvoi d'un ouvrier, le syndicat auquel ils sont imputables ne peut être tenu d'indemniser cet ouvrier, car il a exercé un droit en les accomplissant. Ce raisonnement ne saurait être accepté. Si on peut, en effet, soutenir qu'un syndicat est autorisé à faire tout ce qu'un ouvrier isolé ferait lui-même légitimement, il est parfaitement évident qu'une association ouvrière ne peut, sans sortir des limites de son droit, entreprendre ce qu'un individu

isolé n'aurait pas le droit de faire. La grève, la menace de grève, les interdictions, ne peuvent rendre licites des actes qui n'auraient pas ce caractère s'ils étaient exécutés dans les conditions ordinaires. Or un ouvrier isolé ne pourrait légitimement faire congédier un camarade en menaçant son patron de se retirer lui-même. En effet, tout acte dommageable doit être considéré comme un délit ou un quasi-délit, à moins qu'il ne constitue l'accomplissement d'une obligation légale ou l'exercice d'un droit. « Tout fait quelconque de l'homme qui cause à autrui un dommage oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer. » D'où il suit que les cas dans lesquels un individu est autorisé à agir malgré le préjudice qu'il peut causer en agissant sont exceptionnels, et implicitement ou explicitement déterminés par la loi. Sommes-nous ici en présence de l'une de ces hypothèses? Quelle est la disposition légale dont peut se prévaloir celui qui fait congédier son camarade en refusant de subir plus longtemps son contact? Il lui est impossible d'en invoquer aucune, si ce n'est peut-être dans quelques cas assez rares, celle qui consacre le droit de légitime défense. La loi pouvait-elle, d'ailleurs, permettre pareille chose? Elle ne reconnaît à personne le droit de faire intervenir le nom d'un tiers, considéré comme personne privée, dans ses conversations ou dans ses écrits, d'une manière préjudiciable aux intérêts de ce tiers. Elle n'autorise personne à dire même la vérité sur le compte d'un voisin si celui-ci doit souffrir de cette révélation. Comment donc permettrait-elle de faire intervenir ce nom dans les affaires qu'on traite, dans les conventions qu'on conclut? Comment laisserait-elle la faculté de faire de la situation des moyens d'existence de son semblable l'objet ou la condition d'un accord formé avec une autre personne? La loi protège ma position contre toute indiscrétion qui pourrait me la faire perdre; elle protège mon amour-propre et ma dignité contre toute offense, même verbale : et elle ne prohiberait pas un contrat dont ma position formerait la condition ou l'objet; elle permettrait à un homme d'acheter à prix d'argent au patron qui me donne du travail mes moyens d'existence?

Or, c'est là justement ce que fait l'ouvrier qui donne au patron le choix entre ses services et ceux d'un autre ouvrier. Il lui dit en substance : « Je continuerai de travailler pour vous, je renouvellerai par tacite reconduction le contrat de louage qui nous lie, mais de votre coté vous congédierez mon camarade. » Si donc la pollicitation est acceptée, si le congé est donné, si le préjudice est causé, l'application de l'article 1382 du Code civil ne peut être écartée. On traite ainsi, il est vrai, un contrat sans valeur, une convention nulle — car il n'est pas douteux qu'un semblable accord soit frappé de nullité — comme un simple fait rentrant dans les termes de cet article du Code; mais un contrat, même valable, est-il autre chose qu'un fait au regard des tiers ?

A peine a-t-on besoin d'ajouter qu'un syndicat, en menaçant un patron de décréter la grève si tel compagnon n'est pas congédié, propose aussi à ce patron une convention dont la position du camarade désigné forme l'objet ou la condition. Ce syndicat est donc, lui aussi, responsable du dommage qu'il cause, quand cette convention est acceptée et exécutée. Il n'en pourrait être autrement que si la conduite de l'ouvrier congédié justifiait la demande d'exclusion formulée par l'association ouvrière, c'est-à-dire si celle-ci ne faisait qu'user du droit de légitime défense.

10 juin. — M. Paget entretient l'Académie de la condition des enfants admis dans les hospices par les Commissions administratives.

Il traite successivement des conditions de leur admission, de la surveillance et de la direction de leurs personnes, la gestion de leurs biens, et des causes favorables de leur sortie.

Au cours de cet exposé, M. Paget est amené à faire l'histoire de l'Orphelinat des Récollets et à critiquer l'aliénation des immeubles hospitaliers.

Il conclut au vote du projet de loi de 1892 sur l'Assistance, avec l'amendement que la Chambre des députés prenait en considération, au lendemain de cette lecture, et qui tend au réta-

blissement des tours : la protection du nouveau-né doit en effet primer toutes autres raisons de décider.

Séance publique du 13 juin 1897.

— M. le Président déclare la séance ouverte et prononce le discours d'usage. (Imprimé p. 465.)

— M. Lécrivain lit l'éloge du regretté M. Vesson, ancien associé ordinaire de l'Académie dans la Classe des Inscriptions et Belles-Lettres. (Imprimé p. 472.)

— M. l'abbé Douais, rapporteur général des concours du prix Gaussail et des médailles d'encouragement dans la Classe des Inscriptions et Belles-Lettres et dans la Classe des Sciences, donne lecture de son rapport. (Imprimé p. 482.)

— M. le Secrétaire perpétuel fait l'appel des lauréats qui viennent recevoir leur prix dans l'ordre suivant :

GRAND PRIX DE L'ANNÉE (500 FRANCS).

(Réservé).

PRIX GAUSSAIL, d'une valeur totale de 667 francs, réduit à 350 francs par le prélèvement de deux médailles montant ensemble à 300 francs.

M. l'abbé F. Galabert, curé à Aucamville (Tarn-et-Garonne). — Manuscrit intitulé : *Réalville, bastide royale.* — 350 francs.

MÉDAILLE DE 200 FRANCS.

M. Ch. Codorniu, agrégé des lettres, avocat à la Cour d'appel de Toulouse. — Manuscrit intitulé : *L'Œuvre de Molière et le Théâtre espagnol.*

MÉDAILLE DE 100 FRANCS.

M. Adher, instituteur public à Toulouse. — Manuscrit intitulé : *L'Enseignement provisoire et l'école centrale de Toulouse.*

ENCOURAGEMENTS

Classe des Inscriptions et Belles-Lettres.

MÉDAILLE DE VERMEIL.

M. Francis Maratuech, à Ferrières (Lot). — Manuscrit intitulé : *Les Kadourques.*

MÉDAILLE D'ARGENT DE 1re CLASSE.

M. Macary, archiviste généalogiste à Toulouse. — Classement des archives de la Chambre des notaires de Toulouse.

Classe des Sciences.

MÉDAILLE D'ARGENT.

M. Bernard Aragon, comptable à l'imprimerie Douladoure-Privat, à Toulouse. — Pour le vernis de sa composition destiné à empêcher l'oxydation des clichés typographiques en zinc.

— Enfin, M. le Secrétaire perpétuel lit les sujets de prix mis au concours par l'Académie pour les années 1898, 1899 et 1900.

17 juin. — Sur la proposition de M. le Président, l'Académie déclare définitivement vacante la place précédemment occupée dans la Classe des Sciences, section des Sciences physiques et naturelles, sous-section d'Histoire naturelle, par M. Moquin-Tandon passé associé libre.

En conséquence et conformément à l'article 47 des règlements, avis de cette décision sera porté à la connaissance du public par la voie des journaux. Le délai pour la production des candidatures est fixé au 1er juillet prochain.

— L'ordre du jour appelle les élections pour le renouvellement des membres du Bureau et des membres des Comités dont les pouvoirs sont expirés.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Ont été successivement élus :

Président : M. Basset ;
Directeur : M. Antoine ;
Secrétaire adjoint : M. Rouquet.

Membres du Comité de librairie et d'impression : MM. Marvaud, Frébault, Crouzel.

Membres du Comité économique : MM. Legoux, Garrigou, Brissaud.

Conformément à l'article 20 des règlements, M. le Président désigne M. Legoux pour remplir les fonctions d'économe.

Enfin, l'Académie nomme bibliothécaire M. le baron Désazars de Montgailhard.

— M. Louis Roule, professeur à la Faculté des sciences, pose sa candidature à la place laissée vacante dans la Classe des Sciences par le passage de M. Moquin-Tandon dans le cadre des associés libres. — A l'appui de sa demande, il envoie la liste de ses titres et un grand nombre des travaux qu'il a publiés. 24 juin.

(Renvoyé à la Commission des candidats.)

— M. le Dr Basset communique à l'Académie la première partie d'un travail sur *La Mégalanthropogénésie ou l'art de faire des enfants d'esprit*. (Imprimé p. 402.)

— M. le Dr Basset continue la lecture de son travail sur *La Mégalanthropogénésie*. (Imprimé p. 402.) 1er juillet.

MM. A. Duméril et Maurel prennent successivement la parole sur le sujet traité par M. Basset.

— M. Antoine lit le troisième chapitre de son travail sur *Ce que mangeaient les Romains*. (Imprimé p. 350.) 8 juillet.

MM. Maurel et Marie prennent successivement la parole sur le sujet traité par M. Antoine.

— M. le Dr Basset termine la lecture de son travail sur *La Mégalanthropogénésie*. (Imprimé p. 402.)

— Au nom de la Commission des candidats, M. Caralp fait un rapport sur les titres et les ouvrages de M. Roule, professeur à la Faculté des sciences, seul candidat à la place vacante dans la sous-section d'Histoire naturelle, dans lequel il conclut à son admission.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Le scrutin dépouillé ayant donné au candidat le nombre de suffrages exigé par les règlements, M. le Président proclame M. Roule associé ordinaire de l'Académie dans la Classe des Sciences, section des Sciences physiques et naturelles, sous-section d'Histoire naturelle, en remplacement de M. Moquin-Tandon devenu associé libre.

— La présente séance étant la dernière de l'année académi-

que 1896-1897, le procès-verbal est rédigé et lu séance tenante, conformément à l'article 3 des règlements.

Ce procès-verbal étant adopté, la séance est levée et l'Académie s'ajourne au premier jeudi après le 15 novembre prochain.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

État des membres de l'Académie..... v

CLASSE DES SCIENCES.

PREMIÈRE SECTION.

SCIENCES MATHÉMATIQUES.

MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES.

Sur les symboles d'opérations à exposants imaginaires de Galois, par M. Le Vavasseur..... 247
Archéologie mathématique. — Deux mathématiciens peu connus du douzième siècle, par M. Fontès..... 382

PHYSIQUE ET ASTRONOMIE.

Sur la construction des cartes magnétiques. (Application au bassin de la Garonne.)..... 438

DEUXIÈME SECTION.

SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES.

HISTOIRE NATURELLE.

Sur les hybridations considérées dans leurs rapports avec la zootechnie, par M. Baillet..... 45
Les Poissons actuels et fossiles, par M. Lavocat..... 138
L'Ecole de botanique du Jardin des Plantes de Toulouse, par M. le Dr D. Clos..... 257
Le Permien des Pyrénées, par M. J. Caralp..... 387

MÉDECINE ET CHIRURGIE.

De la Mégalantropogénésie, par M. le Dr J. Basset..... 402

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Les Armées françaises avant la Révolution et les Cahiers de 1789 relatifs à l'organisation militaire, par M. A. Duméril.. 1
Souvenirs universitaires (*suite*). — La querelle des auteurs classiques en 1852, par M. Deschamps..... 86
La pédagogie de Gœthe, d'après ses mémoires, par M. L. E. Hallberg..... 118
Les portraits gravés de Molière, type Audran, par M. Lapierre. 155
Quelques données sur la vie municipale à Toulouse, tirées de la Chanson de la croisade contre les Albigeois, par M. E. Roschach..... 164
L'Art paradoxal. Sa situation en France et à Toulouse, par M. le baron Désazars de Montgailhard..... 191
Le droit de se faire justice soi-même et les représailles dans les relations internationales de la Grèce, par M. Lécrivain..... 277
Les variations du climat de Toulouse. — Régime des vents, par M. Massip..... 291
Palissot et Castillon, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, par M. l'abbé Douais..... 315
Ce que mangeaient les Romains (*suite*). — Les Poissons, par M. Antoine..... 350

SÉANCE PUBLIQUE

Discours d'ouverture intitulé : *L'Académicien modèle*, par M. Hallberg, président..... 465
Eloge de M. Vesson, par M. Lécrivain..... 472
Rapport général sur les concours de la Classe des sciences, inscriptions et belles lettres, par M. l'abbé Douais..... 482
Sujets de prix..... 498

Bulletins des travaux de l'Académie pendant l'année 1896-97... 501
Table des matières..... 531

Toulouse, Imp. Douladoure-Privat, rue St-Rome, 39. — 5952

AS 162 T83 Ser.9 t.9

Académie des sciences, inscriptions et belles lettres de Toulouse
Mémoires

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY